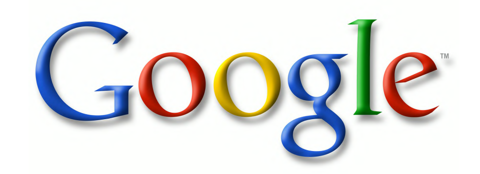
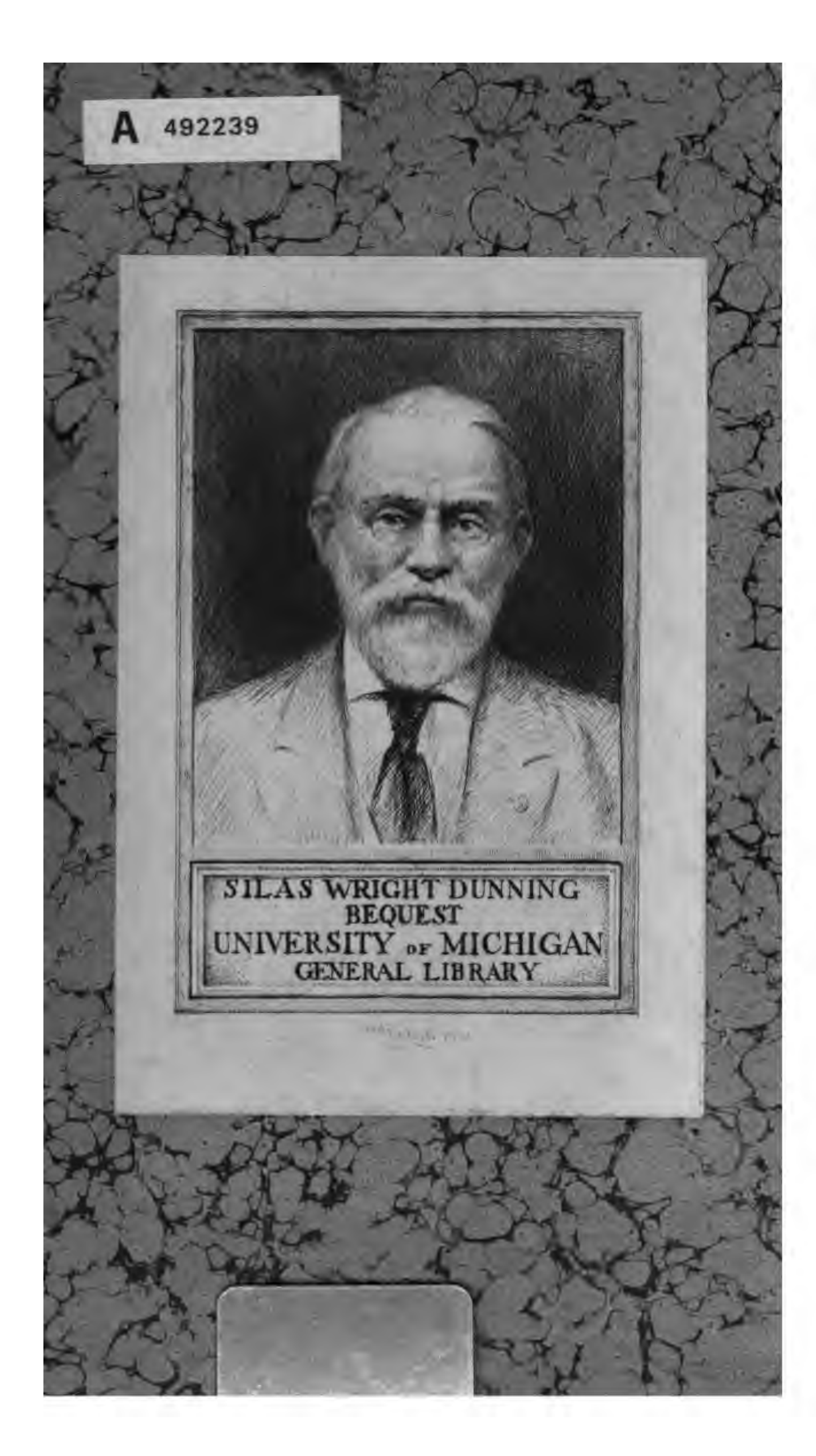
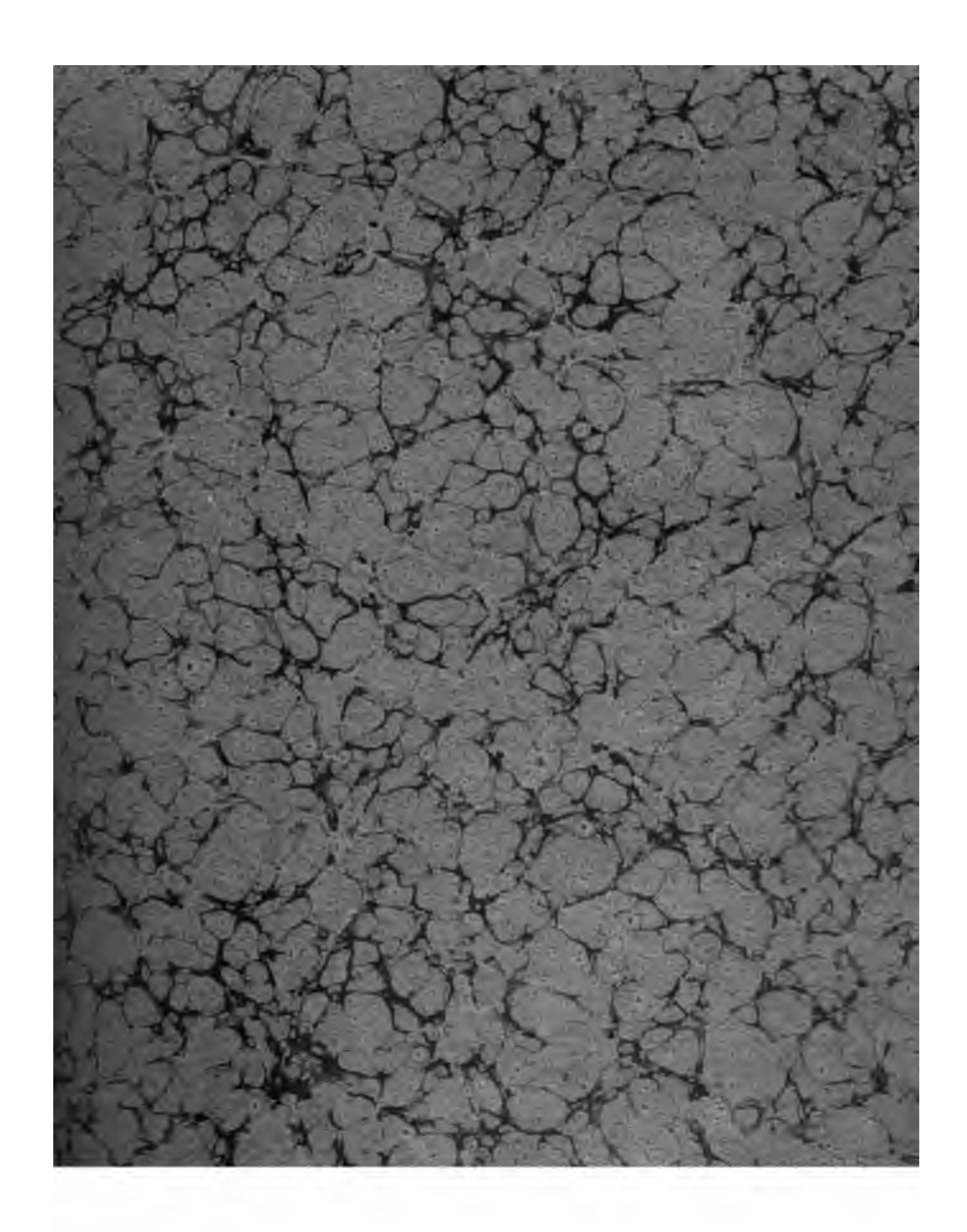





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

d'agriculture,

SOCIÉTÉ ~~ROYALE~~

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

Series 2 TOME SEPTIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE PAGNERRE, S^r DE DANICOURT,

Rue de la Vieille-Poterie, n° 7.

1846.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

NOTICE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE SUR M. L'ABBÉ DUBOIS, PRÉSENTÉE A LA SOCIÉTÉ;

Par M. Ch. Aufrère-Duvernay, avocat.

Séance du 21 novembre 1845.

Antiquâ homo virtute ac fide.
Terence. Adelphi. A. 3. S. 4.

Messieurs,

Le nom de savant a toujours été un beau titre aux éloges de la postérité. Partout on prend la noble habitude de consacrer le souvenir de ceux dont les travaux ont enrichi la science; et la France du dix-neuvième siècle en particulier est fière de voir toutes ses cités payer un tribut mérité à la mémoire des hommes qui, à toutes les époques, ont illustré leur patrie par de laborieuses études. Des monumens, des statues, voilà le langage que parle la reconnaissance de notre pays; c'est par ces témoignages publics qu'il enflamme les cœurs, élève les âmes et prépare de dignes successeurs aux citoyens illustres des siècles passés. Mais si cette gloire impérissable est l'apanage des hommes d'un mérite transcen-

dant, pourrions-nous sans ingratitude refuser dans nos fastes une glorieuse mention à un savant modeste, à un citoyen vertueux et bienfaisant qui, sans être digne peut-être de ces insignes marques d'honneur, est loin de mériter l'injuste oubli auquel ses compatriotes semblent l'avoir condamné?

Puissions-nous soustraire à l'indifférence un nom qui ne doit pas rester sans célébrité; puissions-nous obtenir aussi quelque indulgence dans une entreprise où nous avons été conduit par le désir d'acquitter une dette à la mémoire d'un savant qui nous est cher!

François-Noël-Alexandre Dubois naquit à Orléans le 9 septembre 1752. Il fit de brillantes études au collége et au séminaire de cette ville, et, chaque année, il reçut, aux applaudissemens de ses condisciples, les prix que lui avait mérités son travail. Récompenses bien douces alors, pieuses reliques aujourd'hui! Ils ont été conservés religieusement par notre bonne mère, et souvent, pour exciter notre émulation, pendant que nous étions sur les bancs, elle était heureuse et fière de nous les montrer.

Jeune encore M. Dubois se sentit appelé au ministère des autels, et, du consentement de ses parens, il se livra à la Théologie avec une ardeur édifiante. Après s'être distingué comme élève au séminaire, il y brilla d'un nouvel éclat comme professeur de Mathématiques, de Physique et d'Histoire naturelle. Passionné pour les sciences, il parcourut avec fruit et compara les théories des auteurs les plus célèbres, marcha à pas de géant dans cette étude qui bientôt alluma dans son cœur une noble émulation, et, âgé de vingt-cinq ans à peine, il avait créé une méthode nouvelle dont le mérite est attesté par les progrès rapides de ses élèves. (1)

(1) Son cours de mathématiques ne fut jamais imprimé; il est en notre possession et nous souhaiterions vivement qu'une personne exercée pût retoucher ses leçons manuscrites et les livrer à la publicité.

Les sciences, disons-le pour leur honneur, contribuèrent puissamment à sa réputation de botaniste et même d'historien. Elles lui firent contracter l'habitude des recherches exactes et des travaux méthodiques, donnèrent plus de profondeur à son esprit et l'exercèrent à se rendre compte de tout. Elles furent aussi la source où il puisa le secret de l'*Analyse* dont plus tard il devait tirer un si grand parti; car nulle part elle ne joue un aussi grand rôle. N'hésitons donc pas à n'attribuer à aucune autre cause la clarté, la précision et la logique de son traité de botanique, la patience avec laquelle il résolut quelques problèmes de l'histoire du quinzième siècle et la conscience de ses scrupuleux travaux sur le siége d'Orléans.

Déjà depuis plus de dix ans l'abbé Dubois remplissait dignement ses fonctions de professeur, lorsqu'en 1787 M. Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, voulant récompenser ses services et son zèle, le nomma chanoine titulaire de la Cathédrale. Il avait trente-cinq ans seulement, et sa nomination à cette place réservée d'ordinaire aux ecclésiastiques avancés en âge ne surprit personne; chacun au contraire applaudit au choix d'un prélat dont la bienveillance encourageait les talens et les vertus. M. Dubois seul en fut étonné : jaloux de justifier cette faveur, il travailla avec un nouveau courage et forma d'excellens élèves dont la plupart occupèrent des places importantes.

La révolution le priva de sa chaire et de son canonicat; mais il est des biens que les perturbations politiques ne sauraient ravir. Au milieu de ces temps d'épreuves, il conserva toujours la dignité de son caractère et sut s'exposer à tous les dangers pour ne point faillir à l'honneur. Il devait être arrêté pour n'avoir pas prêté le *serment;* mais averti par un ami, il se réfugia chez une pieuse dame et il y resta avec d'autres prêtres pendant plusieurs années, charmant ses loisirs par l'étude des hautes mathématiques, de l'architecture, et surtout de la construction, *science selon lui la plus difficile de toutes*. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer

combien était noble le dévouement des personnes qui, pendant le règne de la terreur, exposaient leurs jours en donnant un asile aux ministres des autels. Pour ne point blesser leur modestie, nous nous condamnons avec peine à ne les pas nommer. Nous dirons seulement que celle chez laquelle l'abbé Dubois reçut un accueil si flatteur et si honorable, était parente de l'illustre Fénelon, archevêque de Cambray.

Quand on eut rendu aux prêtres une demi-liberté, il fut nommé archiviste de la mairie, et dans cette nouvelle place il fut assez heureux pour obtenir de nouveaux succès. Après s'être appliqué à la lecture des écritures anciennes, il explora attentivement le dépôt confié à ses soins, examina tous les titres relatifs à Orléans et conçut le plan de son histoire du siége de cette ville en 1429. Il profita des riches matériaux qu'il avait sous la main pour reproduire une image fidèle et instructive d'un âge passé, recueillant des détails biographiques et chronologiques sur l'une des plus intéressantes parties de nos annales, relevant des erreurs nombreuses, rétablissant des dates et des noms omis ou mal cités, découvrant enfin l'un des monumens les plus curieux de l'histoire du quinzième siècle, l'*original français de l'interrogatoire de Jeanne-d'Arc.* Félicitons le d'avoir eu cette prédilection pour des souvenirs nationaux. S'il est dans les divers genres de littérature des travaux plus brillans que les siens, il en est peu d'aussi durables, peu surtout qui aient au même degré le caractère de services; à jamais il sera le meilleur guide de ceux qui voudront écrire l'histoire d'Orléans sous le règne de Charles VII.

A peu près à la même époque il fut nommé membre de l'ancienne Académie des Sciences d'Orléans et démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes. Cette place fournit de nouveaux alimens à son ardeur infatigable, augmenta encore son goût déjà si prononcé pour la Botanique, et lui inspira la pensée constante de rendre cette science utile et non pas seulement curieuse.

Lorsque l'anarchie eut étendu ses funestes influences à l'une de nos institutions les plus sages, l'enseignement, M. Dubois voulant conserver la tradition des saines doctrines, établit un pensionnat dans la rue de la Rose. Comme le bon Rollin, il se proposa un triple but : la religion, les mœurs, la science. Cultiver l'esprit des jeunes gens, enrichir leur mémoire de connaissances utiles, leur inspirer des principes d'honneur et de probité et surtout régler et perfectionner les vertus du cœur par les enseignemens du Christianisme, tel était son système d'éducation. Sa méthode se réduisait à *se faire craindre, se faire respecter et se faire aimer.* Il prodiguait les mêmes soins à tous ses élèves indistinctement ; car il se serait cru coupable de s'attacher seulement à ceux dont l'intelligence était prompte et les succès rapides. Conduite bien digne d'éloges ! il est malheureusement vrai qu'un grand nombre de maîtres, à Paris surtout, dans l'espoir de faire obtenir à leurs élèves des palmes universitaires dont la gloire rejaillit sur eux, ne s'occupent spécialement que d'un très-petit nombre d'entre eux chez lesquels ils ont remarqué des dispositions plus heureuses.

Bientôt son pensionnat prit un accroissement considérable, et les chefs des familles les plus honorables s'empressèrent de lui confier leurs enfans. Dubois ne vit dans ce nouveau succès qu'un moyen de se rendre utile à ses concitoyens, et il se fit un bonheur de donner une éducation gratuite à quelques fils d'artisans chez lesquels il avait reconnu de la facilité et l'amour du travail. Le nombre de ses pensionnaires était-il augmenté de dix, comme pour payer la dîme de la charité, il faisait l'éducation d'un jeune homme de famille pauvre. L'augmentation de ses élèves ne diminua pas les soins qu'il aimait à leur prodiguer. Il s'était adjoint plusieurs ecclésiastiques de talent avec lesquels il partageait le soin d'instruire et de former les jeunes gens se réservant l'enseignement scientifique. Devenu leur père adoptif il mangeait, jouait et travaillait avec eux. Dans sa modestie il aimait à répéter qu'il leur devait son traité de botanique.

Ce cœur tendre et généreux dirigeait toujours la science vers un but utile. Les excursions de famille qu'il faisait avec ses élèves dans la forêt d'Orléans lui fournissaient l'occasion de secourir les malheureux en recueillant une grande quantité de plantes médicinales dont il leur faisait une distribution gratuite. Par là il faisait germer dans l'esprit des jeunes gens confiés à ses soins des idées de bienfaisance, et leur apprenait en même temps une science qui atteste toujours la candeur des mœurs de ceux qui la cultivent.

De ce pensionnat sortirent d'excellens sujets: et que cette assertion de notre part ne soit point suspecte; la magistrature, la diplomatie, le clergé et le génie comptent un grand nombre de ses élèves, « tant il est vrai que la première éducation sagement dirigée peut conduire à tous les buts avec honneur (1). »

Malgré ses nombreuses occupations, l'abbé Dubois habitué à un travail soutenu de douze heures par jour trouva le temps de terminer sa *Flore orléanaise*. Elle parut sous ce titre: *Méthode éprouvée avec laquelle on peut parvenir facilement et sans maître à connaître les plantes de l'intérieur de la France et en particulier celles des environs d'Orléans.* Il dédia cet ouvrage à M. Bernier, évêque d'Orléans, l'un des ministres plénipotentiaires de la république française pour les négociations avec le saint siége. Ce prélat voulant récompenser le mérite de l'auteur lui offrit un canonicat; mais il refusa cette marque d'estime conjurant le prélat de réserver cette faveur pour un de ses confrères pressé par le besoin. Il resta toute sa vie chanoine honoraire Théologal de Sainte-Croix.

M. Dubois était passionné pour la Botanique et il avait goûté tous les charmes de cette science dont on peut dire ce que le plus grand orateur de l'antiquité disait des lettres : elle est de tous les temps et de tous les lieux ; elle enchante nos

---

(1) M. A. Jacob. Nécrologie de l'abbé Dubois, que nous avons consultée avec fruit.

jeunes années, elle pare la vieillesse de fleurs ; ornement de la prospérité, elle console du malheur (1).

Linné et de Jussieu ont retracé habilement dans de doctes écrits les merveilles du règne végétal; mais tous ces ouvrages remplis d'observations intéressantes ont été faits pour lessavans exclusivement; on s'est peu soucié de frayer une route à ceux qui voulaient le devenir. Aussi en les lisant est-on rebuté par les difficultés semées presque à chaque pas, et il faudrait un maître pour écarter ces obstacles sans cesse renaissans. Beaucoup de travaux avaient déjà été publiés sur les végétaux des diverses parties de la France. Gouan, Guettard, Lestiboudois, Villars, Durande, Thuillier, Delarbre, d'autres encore avaient fait connaître ceux de leur patrie respective. Enfin Lamarck avait imaginé et appliqué à la France la méthode *dichotomique*; mais elle était inexacte, incomplète et peu régulière. Une étude approfondie de ces divers auteurs et une connaissance parfaite de la matière, tels furent les guides de l'abbé Dubois pendant plus de vingt années pour concevoir le plan de son traité de botanique et aplanir presque toutes les difficultés.

Sa *Flore orléanaise*, offre une heureuse combinaison de la méthode naturelle de Jussieu avec la méthode analytique ou dichotomique de Lamarck. Tous les genres qu'il a observés y sont distribués en vingt-quatre tableaux distincts : les graminées, les cryptogames y sont analysés complètement pour la première fois. Chacun de ces tableanx contient des caractères de détail qui conduisent au genre; enfin le genre lui-même analysé, dans le corps de l'ouvrage, par le même procédé conduit à l'espèce dont on ne touve que le nom, ce qui suffit, si l'analyse est bonne. Deux caractères dans chaque analyse sont accolés, et il faut choisir entre eux. L'un convient toujours à la plante qu'on étudie, l'autre lui est étranger. Après la découverte du nom de la plante dans la méthode analytique, on est renvoyé au numéro de

(1) Cicéron. *Pro Archia.*

l'ordre naturel où sont réunies les espèces renfermées dans le genre. Là aussi sont indiquées les propriétés bonnes ou mauvaises de la plante, l'époque à laquelle elle fleurit et l'endroit où elle se trouve. Chaque genre est désigné par les noms adoptés par Jussieu, Linné et Lamarck. Les noms latins de Linné sont conservés.

Telle est la méthode de M. Dubois. Il s'était proposé de faciliter à la jeunesse l'étude de la Botanique, et ses efforts ont été couronnés de succès. Par des corrections et des additions importantes il s'était créé une méthode particulière beaucoup plus facile et exempte de la plupart des inconvéniens graves qu'on reprochait aux plus célèbres; ses principes élémentaires surtout ne laissent rien à désirer même à l'élève qu'on supposerait sans guide et sans la plus légère teinture de botanique. Combien nous devons déplorer la perte de cette méthode pour la science! Les exemplaires de l'ancienne édition, ceux même de la réimpression qui en a été faite, sont extrêmement rares, et la nouvelle qu'a publiée M. Boitard est si entièrement refondue et augmentée qu'on peut dire de la première qu'elle a subi une métamorphose complète. Dans cet ouvrage la simplicité de la méthode de l'abbé Dubois a tout-à-fait disparu. Nous ne sommes pas un savant; mais ne nous est-il pas permis de dire que nous n'y avons trouvé aucune trace de ses principes faciles et peu nombreux et que la conservation du titre nous a frappé d'étonnement?

Si avec orgueil peut-être nous avons fait observer l'étendue de son talent, combien il nous est plus doux de parcourir avec complaisance les actes de sa vie dans lesquels il a offert l'exemple touchant de ces hautes vertus créées et corroborées par la religion! En 1814 les hospices d'Orléans, encombrés de militaires blessés et manquant de tout, présentaient le plus triste spectacle. Un affreux typhus résistant à toutes les ressources de l'art, venait de se déclarer; et ces malheureux ne trouvaient un peu de soulagement que dans les soins de quelques femmes vertueuses. M. Dubois, animé

par l'exemple des Charles Boromée et des Belzunce, brava courageusement le fléau, et vint administrer aux malades les secours de son ministère; montrant par là ce que peuvent le dévouement et l'héroïsme inspirés par la religion.

En soulageant les misères corporelles, l'abbé Dubois était loin d'oublier les soins qu'il devait aux âmes. En 1815 il fit des conférences pendant le carême dans la Cathédrale. Ses sermons ne brillent pas par la pureté du style. S'il se montrait peu jaloux de les polir et de plaire à ses auditeurs par les charmes de l'élocution, c'est qu'il les croyait suffisamment intéressés par l'importance des questions; car dans sa *Flore orléanaise*, le discours préliminaire est un modèle de style. Ajoutons que quand il commença à prêcher, il était âgé de plus de soixante ans.

Une bonne œuvre faisait naître dans son cœur le désir d'une autre bonne œuvre. Après avoir été le protecteur des Dames de la Croix, il défendit courageusement les frères des Ecoles Chrétiennes et publia deux brochures contre l'enseignement mutuel. Seul, dit M. Villemain dans un rapport adressé au roi, M. Dubois, Théologal d'Orléans, s'est nommé dans cette lutte contre les partisans de Lancaster. Son zèle fut récompensé; car bientôt après, à la grande satisfaction des pauvres familles dont les enfans recevaient une éducation gratuite, le nombre des frères s'augmenta. Ainsi son talent protégeait le faible et l'opprimé; est-il possible d'en faire un plus noble usage que de le consacrer à l'utilité publique. On aime à retracer de tels actes sans craindre que le fréquent retour des faits de même nature ne répande sur la vie de l'abbé Dubois une teinte trop uniforme; on est heureux d'être condamné à de telles redites.

Depuis peu de temps M. Dubois avait quitté l'enseignement et se livrait exclusivement à l'étude. Il mit alors la dernière main à son *Histoire critique du siége d'Orléans*. Par son esprit exact, son travail assidu et sa mémoire sûre, il était parvenu à éclaircir un grand nombre de faits sur lesquels régnait une obscurité complète. Son ouvrage devait former un

volume in-4° orné de plans et de figures. Nous n'en ferons pas ici l'éloge : des hommes de mérite se sont chargés de ce soin. M. Jollois, dans son *Histoire du siége d'Orléans*, avoue franchement ce qu'il doit aux documens découverts par M. Dubois, dont la patience avait puisé à des sources authentiques des renseignemens ignorés sur les antiquités d'Orléans, en compulsant d'anciens titres connus sous la dénomination de *comptes de forteresses*. M. Colas de-la-Noue, ex-président de la cour royale d'Orléans, et l'un des élèves les plus distingués de l'abbé Dubois, et M. Boscheron-des-Portes, président de la cour royale de Pondichéry, lui donnent les plus grands éloges, et le citent fréquemment comme une autorité dans des rapports faits à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, en 1830 et 1832, au sujet de discussions archéologiques.

Les manuscrits de l'*Histoire critique du siége d'Orléans* ont été déposés, conformément aux intentions de l'auteur, à la bibliothèque publique de la ville par M. le docteur Aufrère Duvernay, son neveu. Nous devons déplorer la suppression de plusieurs de ces cahiers qui y ont été soustraits évidemment dans l'intention coupable de s'emparer de ses découvertes et de les publier. Nous regrettons aussi la perte d'un ouvrage sur les rues d'Orléans, totalement terminé, dont un ancien président de la Société, M. de la Place de Montévray, ancien premier président de la Cour royale, à qui l'auteur l'avait communiqué, a rendu le témoignage le plus honorable. Dans un rapport fait à l'académie d'Orléans en 1832 sur l'*Indicateur Orléanais* de M. Vergnaud-Romagnési, M. Colas-de-la-Noue, après avoir parlé de la partie consacrée dans cet ouvrage aux rues et carrefours de la ville, assure que M. Dubois avait conçu et exécuté le plan d'un travail du même genre, et que la mort seule l'avait empêché de le publier. A son décès, on n'a rien découvert dans ses papiers sur ce sujet. Il y a donc lieu de penser que la personne à qui il a prêté son manuscrit n'a pas eu la délicatesse de le rendre.

A ces travaux scientifiques de l'abbé Dubois devaient succéder des travaux d'un intérêt tout spirituel. En 1824, il voulut faire une retraite à la suite d'une mission donnée à cette époque. Pendant trois mois il fit régulièrement tous les dimanches une instruction. Chacun s'étonnait de le voir, malgré son grand âge, remplir un ministère aussi pénible ; mais ce dernier effort l'accabla ; une inflammation d'entrailles se déclara, et le 2 septembre au soir il terminait sa carrière.

La vie de M. Dubois fut calme ; elle offrit toujours le touchant spectacle du talent uni à la vertu. Heureuse tranquillité, exempte de monotonie et produite par la sérénité de l'âme. Ferons-nous connaître les habitudes au milieu desquelles se plaisait ce savant modeste ? Déjà nous avons soulevé le voile qui recouvre cette partie du tableau ; nous ne pourrions rien raconter qui ne nous soit connu. Toujours l'homme de bien est le même ; dans toutes ses actions se réfléchit la parfaite égalité d'une belle âme. Ainsi dans M. Dubois, le prêtre nous a montré le zèle pour les intérêts de l'église ; le maître, la patience et la douceur réclamées par les soins de l'éducation ; enfin, s'il dépose tout caractère spécial, l'homme nous a montré son attachement pour sa famille. Jamais, malgré sa passion prononcée pour la science, elle ne fut privée un moment de son affection.

Ce n'est pas seulement l'amour de la science, c'est l'amour de ses semblables, le désir et le besoin de leur être utile qui animait l'abbé Dubois, lorsqu'il léguait en mourant à la bibliothèque de sa ville natale ses manuscrits et ceux de ses livres qu'elle ne possédait pas, et c'est ainsi qu'historien et bienfaiteur de son pays il acquit un double droit à sa reconnaissance. Ses livres de Théologie furent donnés au grand séminaire.

En écrivant la vie de l'abbé Dubois, nous avons moins consulté nos forces que notre admiration pour ce savant modeste et bienfaisant. Il était peut-être juste aussi que cet

hommage fût rendu à sa mémoire par un de ses parens qui puise sans cesse dans le souvenir de ses longs travaux une nouvelle émulation pour les imiter. Dans notre bouche l'éloge de M. Dubois a été tout à la fois un hommage rendu au talent et à la vertu et un tribut de reconnaissance pour notre grand-oncle.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES SUR LA NOTICE CI-DESSUS ;

Par M. DE CHAMPVALLINS.

Séance du 6 *juin* 1846.

MESSIEURS,

Nous avons eu le malheur de perdre, il y a plus de vingt ans, un collègue dont la modestie égalait le savoir. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier disparaissent tous les jours ; mais sa mémoire vénérée de ses concitoyens ne peut périr et devait être tirée de l'oubli auquel le long silence de ses contemporains semblait le menacer. C'est ce qu'a senti M. Ch. Aufrère Duvernay, lorsqu'il vous a présenté une notice historique et biographique sur M. l'abbé Dubois.

L'auteur, uni à notre ancien confrère par des liens de parenté, n'a pas cédé à des affections de famille, mais n'a fait que rendre hommage à la vérité en louant en lui les qualités de l'homme de bien, du prêtre zélé et éclairé, et du savant modeste.

M. Dubois a, en effet, donné par sa conduite une nouvelle preuve que la religion est toujours amie du savoir. L'auteur nous le peint allant porter les secours de son ministère dans un hôpital où régnait une horrible épidémie, plus tard se livrant à la prédication dans un âge avancé ; et, nous pouvons le dire, ce n'était aucun motif humain qui pouvait diriger M. l'abbé Dubois dans cet apostolat qu'il s'était imposé ; il n'était mû que par le seul désir d'être utile.

Son aptitude pour les sciences avait été reconnue de bonne heure par ses supérieurs. A peine son éducation ecclésiastique était terminée qu'il fut nommé, au petit séminaire de cette ville, professeur de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle. C'est dans cette position que l'a trouvé la première révolution, et lorsqu'elle éclata il était de plus chanoine de la cathédrale, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans et démonstrateur du Jardin des Plantes de cette ville. Qu'il nous soit permis de relever une légère erreur de l'auteur qui le fait parvenir plus tard à ces deux dernières fonctions. Ce n'est d'ailleurs qu'avant la révolution qu'il pût être membre de l'ancienne académie d'Orléans, qui, ainsi que tant d'autres établissemens, avait disparu dans nos orages politiques; mais lorsque notre société fut organisée, en 1809, sous sa première dénomination de Société des sciences physiques et médicales, elle s'empressa d'accueillir M. Dubois au nombre de ses membres.

A l'époque où la peine de mort était prononcée contre les prêtres qui refusaient le serment, M. Dubois fut obligé de se cacher; mais lorsque les temps furent devenus moins rigoureux, et qu'une demi-liberté fut accordée aux ecclésiastiques, il chercha à se rendre utile à la jeunesse en ouvrant une maison d'éducation d'où sortirent d'excellens élèves, à plusieurs desquels il avait donné gratuitement ses soins éclairés.

Parmi les sciences dans lesquelles il s'est distingué, la botanique tenait pour lui le premier rang. Tout le monde connaît la nouvelle méthode analytique qu'il inventa, perfectionnant en cela celle déjà introduite par l'auteur de la *Flore française*. Il est cependant un défaut qui est reproché à l'ouvrage dans lequel il la publia, c'est de ne renfermer aucune définition à l'aide de laquelle l'élève peu exercé puisse reconnaître l'erreur dans laquelle il a pu tomber.

L'auteur de la notice qui nous occupe retrace dans le plus grand détail tout ce que les sciences mathématiques

et naturelles doivent à M. l'abbé Dubois, ainsi que les longues et consciencieuses recherches qu'il a faites sur les antiquités de la ville d'Orléans, et il déclare que tous ses manuscrits ont été religieusement déposés, selon ses intentions, à la bibliothèque publique d'Orléans, ce qui lui donne occasion de déplorer que, depuis ce dépôt, plusieurs cahiers de l'histoire critique du siége d'Orléans aient disparu. Il rappelle également qu'un autre ouvrage sur les rues d'Orléans avait aussi été fait par M. l'abbé Dubois. M. Colas de la Noue, notre collègue, dans un rapport que contient le onzième volume de vos Annales, parle de cet ouvrage, qui a eu le même sort que les cahiers dont nous venons de parler. Il n'a pas été retrouvé après le décès de M. l'abbé Dubois.

Malgré ces pertes que nous déplorons tous, M. Dubois a laissé assez de preuves de ses soins incessans pour éclaircir l'ancienne histoire de notre cité et de son zèle pour les sciences, pour que ce double motif, joint à ses autres vertus ecclésiastiques et privées, doive conserver à jamais son souvenir parmi les habitans de cette cité.

L'ouvrage dont nous vous rendons compte contribuera puissamment à ce but, et, sauf la légère erreur de date que nous avons dû signaler, nous n'avons que des éloges à donner à la manière claire, méthodique et consciencieuse dont M. Duvernay fils a rempli la tâche qu'il s'était imposée.

MÉMOIRE SUR LE SÉPULCRE DE SAINT-MIHIEL ET SUR RICHIER (LÉGER OU LIGIER), SON AUTEUR;

Par M. le docteur Denys.

Séance du 15 *février* 1846.

Messieurs,

On voit figurer dans la galerie des monumens et com-

me sujet d'étude; le moindre fragment antique dont la construction a su braver les outrages des ans; comment le sépulcre de Saint-Mihiel, dont la masse imposante fait l'admiration des artistes, n'a-t-il pas reçu d'une manière indélébile cette haute consécration?

Hélas! quelques grandes renommées, quelques brillantes fortunes, quelques individualités heureuses, ont peut-être effacé tout ce qui, à côté d'elles, pouvait prétendre à une équitable distinction, à une mention retentissante de l'histoire qui ne sait pas toujours être juste pour tous, comme si son livre ne devait avoir que des pages étroites, où quelques faits seulement seront tracés d'une main circonspecte jusqu'à l'avarice. Ces soleils ont tenu dans l'ombre une foule d'astres qu'un voisinage moins dangereux aurait laissé briller de leur éclat légitime. Naître à temps, avoir un certain rang, c'est-à-dire une certaine responsabilité, se trouver jeté dans certains hasards par de certaines circonstances, voilà quelques conditions de succès, conditions secondaires assurément; mais d'une influence qu'on ne saurait nier quand on étudie avec attention tout ce qui concourut à illustrer la plupart des hommes que la tradition écrite signale à l'admiration des peuples.

En est-il donc des monumens comme des soudaines et sublimes inspirations qui créèrent et multiplièrent si rapidement, à cette époque, les chefs-d'œuvre de l'art en France? et ceux-ci auraient-ils effacé les traces glorieuses de Richier, comme les poëmes d'Hésiode et d'Homère, en éclipsant par leur supériorité toutes les productions qui les avaient précédés, les condamnèrent à un oubli presque total?

Ou bien, pour expliquer l'espèce d'indifférence attachée à l'œuvre de Richier, faut-il croire que les conditions de localités, plus ou moins fréquentées par les artistes, aient une si grande influence que d'elles seules dépende la publicité de l'œuvre et de l'ouvrier?

Celui dont je veux décrire les œuvres et raconter la vie

naquit à propos. Il trouva des circonstances favorables; mais le rang qui met en relief l'auteur d'un bel ouvrage, le lieu qui le consacre lui manqua.

Il manqua surtout d'appréciateurs !

Dans la carrière des armes, la victoire a toujours raison aux yeux de la multitude; elle grandit tout ce qui marche avec elle, hommes et choses. Tout le monde l'apprécie et l'admire.

Dans le domaine des arts, c'est donc autre chose? Talent et gloire, admirable vertu, succès, tout se rallie au nom de Richier, et ce nom cependant reste comme enseveli dans l'oubli !

Le silence de l'histoire sur l'artiste, je le demande, messieurs, n'est-ce pas un acte de réprobation contre l'ouvrage.

Mais que justice, et justice éclatante lui soit rendue. Le nom de Richier est un de ceux que l'on doit recueillir et enregistrer. Lorsque les nombreux monumens du vieux Paris disparaissent tous les jours avec la vieille France, avec la vieille Europe, il convient à la presse contemporaine de combler une partie de ces pertes, en multipliant du moins les descriptions et les représentations des monumens qui ont disparu ou sont près de disparaître, et de revivifier ainsi ces sortes d'archives populaires qui étalaient jadis au front de chaque édifice une page de leur histoire. Souvent les monumens affectés aux usages les plus humbles portent le cachet des mœurs de l'époque et révèlent de curieux détails sur la vie domestique de nos pères. Voyez comme en s'élevant ainsi par l'observation, on peut arriver à suivre pas à pas l'origine et les progrès d'une ville dans la vieille histoire de ses monumens ! Voyez comme tout amas de maisons porte ses noms de religion, de patrie, de profession, écrits dans la combinaison des pierres qui le composent !

Il y a toute une explication dans ce simple mouvement architectural comme dans la biographie des auteurs. Tel est le langage de l'architecture.

Nous allons voir comment la sculpture sait retracer les prodiges des temps héroïques, les événemens les plus remarquables, développer l'origine du rit et des institutions religieuses; représenter enfin les mœurs, les usages, les costumes, en prenant pour objet de ces travaux les images fortes ou douces, graves ou naïves, des occupations et des affections de l'homme dans toutes les situations de la vie, champ vaste dans lequel la morale reçoit de l'art du sculpteur plus promptement et plus énergiquement que de la parole, les émotions salutaires qu'inspirent aux âmes sensibles l'image de la vertu et l'horreur du crime.

Vous ne connaissez sans doute pas Saint-Mihiel, petite ville du département de la Meuse, que la nature a dérobée aux regards en l'emprisonnant dans un cercle étroit de montagnes? Saint-Mihiel, aujourd'hui cité modèle de l'indolence heureuse qui n'accepte de la vie que ses plaisirs et ses joies, et cueille ses heures une à une comme des fleurs; car Saint-Mihiel, hormis l'œuvre de Richier, n'offre rien de bien curieux aux amis des arts, non pas que les vestiges des siècles anciens et du moyen-âge y fassent défaut. On y retrouve encore des traces de fortifications gauloises, le camp des Romains, une foule de débris qui témoignent de la puissance d'une ancienne abbaye des Bénédictins, et d'autres monastères fameux dans l'histoire ecclésiastique.

Sous ce rapport, Saint-Mihiel pourrait, à l'exemple d'autres cités, revendiquer, elle aussi, ses titres de noblesse; car les villes sont comme les familles, il faut à leur vanité une origine qui se perde dans l'obscurité des âges.

Cependant ma ville natale n'a élevé, que je sache, aucune prétention. Elle s'est reposée sur ses titres archéologiques; comme elle sommeille encore sur le plus beau titre de gloire légué à l'admiration de la France par le génie du moyen-âge. Chaque pays a sa merveille, celle de

Saint-Mihiel est son sépulcre, et la première visite du voyageur appartient de droit au sanctuaire où elle est adorée.

Si vous pénétrez dans la ville par la route de Verdun, après avoir laissé derrière vous ces rochers qui se détachent du sol avec majesté et restent dans la mémoire comme une apparition fugitive, les rues calmes et solitaires vous préparent à une sorte de révélation mystérieuse, à une surprise de saisissement. C'est à l'extrémité opposée, l'endroit le plus reculé de la ville, que Léger ou Ligier, Richier, sculpteur au seizième siècle, et élève de Michel-Ange, a déposé son trésor. On n'entend pas de bruit, point de fracas autour de ce monument; non, messieurs, à quelques pas, on voit le champ des morts, où le ver fait son œuvre sous l'émail des marguerites et des fleurs agrestes.

Entrez promptement dans l'église Saint-Etienne. Il faut que l'artiste traverse rapidement St-Mihiel, où s'associent dans une commune pensée, aux deux extrémités opposées, deux monumens religieux; l'un (le sépulcre) comme un chef-d'œuvre, l'autre (le calvaire) seulement comme emblème de la mise au tombeau. Il n'y a point d'études à faire, point de lacunes d'histoire à remplir pour un frivole intérêt de science mondaine; il faut voir, sentir et passer. Plus tard vous ferez vos adieux les mains jointes, les larmes aux yeux, avec l'idée de ne jamais plus revoir le chef-d'œuvre que vous retrouverez toujours dans votre souvenir, avec la virginale émotion de votre première visite. Vous aurez saisi dans leur vol quelques-unes de ces heures d'enivrement qui sonnent pour le voyageur foulant le sol de la Lorraine; heures rares, où le parfum de la gloire, les arts, l'harmonie, tout ce qui donne joie au cœur de l'homme, tout se lie en lumineux faisceau pour vous prouver qu'il y a du bonheur à cueillir sur cette terre!

Ce sépulcre est contenu dans une chapelle gothique bâtie

à dessein dans l'église St-Etienne. Avant d'y pénétrer, lisons au fronton, au-dessus de l'arceau en ogive, cette épitaphe :

Illud quisquis ades, Christi mirare sepulchrum :
Sanctius, at nullum pulchrius orbis habet.

Reboucher, poète lorrain, a traduit ainsi ce distique :

Passant, de Jésus-Christ admire ce tombeau ;
Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau.

J'aurais voulu, messieurs, ne vous faire lire cette inscription qu'après l'examen du monument; mais il faut se dépouiller ici de toute préoccupation mondaine. Nous sommes en la demeure de Dieu, et nous allons assister à la mise au tombeau de son fils; car le fond sombre de cette chapelle, la courbe des murs et les reflets du jour qui la baignent, donnent aux personnages une sorte de mouvement qui trompe le regard ; on croirait les voir marcher, et l'on attend le moment de la déposition du Christ.

Cette épitaphe ne semblera donc pas un vain fantôme de gloire, une bouffée de vanité. Ici tout a été créé pour l'amour du Christ et ses louanges. Rien ne manque à la perfection de l'œuvre que le nom de l'ouvrier.

Et comment qualifier l'émotion qu'on ressent quand on franchit le seuil de cette chapelle? Ce n'est point l'admiration recueillie que commande tout monument gigantesque, ni seulement le respect religieux qu'inspire la présence d'un temple; c'est un sentiment indéfinissable, un sentiment d'amour triste et confus, résultat sans doute de la foule des souvenirs divers qui se pressent et se heurtent dans l'esprit; car l'homme qui n'est pas sous l'influence d'une idée fixe peut-il s'empêcher d'interroger les siècles passés, et tout en gémissant sur l'instabilité des choses humaines, d'y découvrir une source d'utiles leçons? Aussi, est-ce le moment de dire que la vue de ce sépulcre égale tout ce qu'on peut concevoir de noble, d'imposant, de prodigieux, au milieu d'un silence parfait comme celui des tombeaux.

Quelque scrupuleux et habiles que soient les chroni-

queurs, leurs descriptions écrites ne sauraient jamais donner qu'une idée très-confuse de la réalité animée et agissante; et l'imagination la plus poétique a beau appeler l'érudition à son secours pour reconstruire l'ensemble de la vie pratique et habituelle de nos pères aux époques lointaines, elle n'y arrive presque jamais qu'à travers des ébauches imparfaites et promptes à s'effacer dans l'esprit comme des songes.

Dans ce cas, le pinceau vaut mille plumes, et la moindre gravure en dira plus qu'un volume entier. Pour reproduire les impressions qu'un simple coup-d'œil sur ce monument fait naître, un dessin d'une très-grande dimension, et de l'exécution la plus finie, pouvait seul imiter la richesse et la variété de cette sculpture où l'œil s'égare dans la multitude des détails d'ornemens.

Mais c'est à la mémoire et aux yeux tout à la fois que nous nous adressons, à des hommes d'ailleurs familiers avec la sculpture, à des amis des arts habitués à contempler l'image de semblables chefs-d'œuvre dans les nombreuses empreintes répandues en Europe.

Cette pensée nous fait espérer que la planche ci-jointe, d'une pointe fine et nette, donnera une idée de l'ensemble de ce monument avec autant d'exactitude qu'a pu le permettre le cadre étroit qu'on a été contraint d'adopter. Elle est empruntée, ainsi que la description, à la notice et à la gravure qui se vendent au profit de l'église St-Étienne chargée de l'entretien de ce monument. On y voit comment, en satisfaisant les yeux par l'exécution la plus soignée, l'esprit par des pensées ingénieuses et vraies, l'âme par des sentimens délicats, la sculpture réussit toujours à nous inspirer le genre et le degré d'intérêt qui convient au sujet. Car dans ce tombeau où brille l'imagination la plus féconde et la plus hardie, et où règne en même temps un goût aussi pur, aussi sévère que le comporte le style du moyen âge, rien ne contrarie les impressions religieuses et élevées; au contraire tout y im-

prime le respect; la splendeur des costumes, la richesse des ornemens, les minutieuses sculptures des bas-reliefs, tout ajoute à la pompe de l'ensemble pour rendre ce monument l'un des plus majestueux et les plus délicats, justifier l'admiration dont il est l'objet, et qui pénétra jusqu'à la cour de Louis XIV.

En effet, ce prince voulut faire transférer ce monument à Paris. On voit sur le pavé de la chapelle des traces de cette tentative; mais la difficulté réelle de l'opération y fit renoncer. Comment séparer du sol et transporter ces belles et énormes statues sans courir risque de les briser. L'obstacle n'est pas imaginaire. Ce n'est pas que les treize personnages soient taillés dans un seul bloc, comme on a pu le croire; l'erreur est aujourd'hui reconnue, et l'examen attentif montre que ce sépulcre est fait de trois ou quatre morceaux unis entre eux avec infiniment d'art. Chaque morceau contenant plusieurs statues, l'opération eût été bien difficile sans dommage, sans choc ni fracture.

Voilà comment la ville de St-Mihiel échappa à cette espèce de spoliation, comment elle conserve ce sépulcre, sa propriété, qu'elle doit au patriotisme de l'un de ses enfans. Espérons que cet obstacle moral suffira désormais pour la préserver de pareilles atteintes.

DESCRIPTION.

On y remarque treize personnages de grandeur un peu au-dessus du naturel, disposés sur deux plans, et concourant par leur attitude à l'expression dramatique de ce moment où le corps de Jésus-Christ est descendu de la croix et va être placé dans le sépulcre offert par Joseph d'Arimathie.

Au milieu du premier plan, en face du spectateur, est le corps de Jésus-Christ soutenu, à droite par Nicodème qui supporte la tête et la poitrine, à gauche par Joseph d'Arimathie qui tient les jambes sur l'un de ses genoux.

A droite et derrière Nicodème est sainte Véronique qui tient dans ses mains la couronne d'épines.

Plus à droite encore, on voit le centenier dont parle l'Ecriture.

A gauche du spectateur, Marie-Madeleine agenouillée aux pieds du Christ qu'elle touche délicatement avec ses mains.

Plus à gauche encore, Salomée debout devant le tombeau et soulevant le linceul qui doit couvrir le corps.

Au milieu du second plan est Marie, mère de Jésus, soutenue par saint Jean à droite, et Marie, sœur de Marthe, à gauche.

A côté de ce groupe est un ange tenant la croix enlacée dans ses bras.

Enfin, derrière Véronique et le centenier, deux soldats sont accroupis près d'un tambour sur lequel ils jouent aux dés la tunique sans couture de Jésus. Le visage de l'un et le mouvement de sa main montrent que le sort l'a favorisé, tandis que le désappointement est peint sur la figure de l'autre.

EXAMEN.

Il est des monumens qui étonnent davantage par leurs proportions gigantesques, témoignage irrécusable du temps qu'on a dû mettre à les construire, mais aucun n'impressionne plus vivement et ne révèle plus de génie ; car on n'a pas besoin d'être artiste pour admirer ce chef-d'œuvre; il ne faut qu'avoir des yeux et de l'âme.

Oh ! si vous pouviez vous transporter quelques instans devant ce tableau vivant de la passion, dont cette gravure reproduit à peine la disposition, les lignes et le caractère général ; et quand on partirait d'Orléans uniquement pour venir l'admirer, je maintiens qu'on ferait un voyage raisonnable; si tout-à-coup, immobiles à la droite du chœur de l'église Saint-Etienne, vous pouviez voir s'ouvrir ce tombeau qui porte à l'adoration autant par surprise pour la sublimité du statuaire que par piété pour Dieu ! là vous ne

reconnaîtriez pas sans doute le petit tailleur d'images de Dagonville, mais vous seriez tentés de vous écrier : Quel est donc cet audacieux affranchi, ou plutôt ce rival ignoré de Michel-Ange !

Car on sent rayonner entre le sépulcre et soi, je ne sais quelles mystérieuses lueurs, quels reflets du passé qui échauffent, illuminent l'âme, et lui font une poétique extase. La pensée intime du XVIe siècle apparaît couronnée de sa religieuse auréole, on la voit dominant toutes les œuvres de cette époque, comme la croix des hauts clochers, et imprimant sa sublime consécration à toutes les actions de la vie d'alors; on la voit profondément gravée sur toutes les pierres du sépulcre qui posent devant le spectateur.

On ne se fait pas d'abord une juste idée des magnifiques proportions des personnages qui le composent. La grandeur et la simplicité de l'ensemble absorbent le regard, et il semble qu'on ait tout vu, tout compris, tout admiré d'un seul coup-d'œil. Mais peu à peu les yeux attirés par les détails s'égarent avec une nouvelle sorte de surprise dans la contemplation de leur richesse et de leur variété infinie; et l'harmonie parfaite des proportions entretenant cette haute pensée dont on est saisi, l'âme recueillie s'y nourrit en silence des impressions profondes de la grandeur, de l'immensité, de l'éternité.

Puis on se demande comment la pierre a fait pour dompter ainsi sa nature rebelle, et tout-à-coup, dans un moment d'enthousiasme, on se sent tout prêt à entonner un hymne de louanges à cette force moitié divine, moitié humaine, qui est comme la sève de cette végétation miraculeuse, et qui se nomme l'art. Enfin, si vous restez quelque temps devant cette chapelle, vos yeux ne se reposant que sur des figures éplorées, et la sainteté du lieu venant ajouter encore à la tristesse des personnages qui vous entourent, vous vous transportez en esprit dans un autre âge.

Car une teinte funèbre est répandue sur tout le monument, une clarté douteuse et le crépuscule éternel invitent

au recueillement; moins distrait par l'éclat du monde extérieur, on se replie mieux dans sa pensée, et l'on tombe naturellement en des rêveries conformes au sombre génie du catholicisme. La sculpture a donc sa philosophie.

C'est que la passion de J.-C. est un de ces sujets simples qui ne vieilliront jamais, ni pour le ciseau, comme pour le pinceau, ni pour la plume, comme pour la parole. Rien de plus solennel, rien qui parle mieux à l'imagination de la grandeur infinie de Dieu! rien de plus propre à inspirer aux masses des sentimens d'amour et de charité que cet emblème évangélique!

C'est qu'aussi, il faut le dire, on a deviné tout d'un coup avec quelle hauteur le XVIe siècle comprend l'art, lui qui donne ainsi aux monumens les formes sveltes de ses imposantes églises, et ces ogives mélancoliques et pures comme une prière.

Mais poursuivons l'examen de cette œuvre sublime ; devant ce monument historique de la religion et de l'art, il est naturel que l'histoire d'abord absorbe la pensée, et que l'art soit oublié. Examinons chaque personnage individuellement.

Il faudrait une longue analyse pour donner une idée complète de l'œuvre dont je viens d'esquisser le plan général, mais je suis forcé de me borner aux parties les plus saillantes, quoique les souvenirs des détails soient bien fixés dans mon esprit, sans rien avoir de l'incohérence du rêve. Je ne veux pas non plus soumettre mes pensées à la loi d'un classement trop méthodique. La nature est le règne de la liberté, et pour peindre vivement les jouissances que fait naître la contemplation de son ensemble, il faut que la pensée puisse revêtir librement ces formes et cette élévation de langage dignes de la grandeur et de la majesté du sujet. Le caractère de toute scène imposante de la nature et de l'art, dépendant de la simultanéité des idées et des sentimens excités, la tentative de la décomposer en ses élémens divers lui fait perdre une partie de son charme. Cependant,

quoique la puissance de la nature se révèle dans la connexité des impressions, dans cette unité d'émotions et d'effets subits, instantanés, si l'on veut indiquer leurs sources partielles, il faut bien descendre par l'analyse à l'individualité des formes et à la diversité des forces ou des effets.

Le corps de J.-C., sur lequel le regard tombe tout d'abord, et qui occupe le premier plan, nous ramène à la science profonde que les recherches anatomiques de Richier lui avaient acquise sur le physique du corps humain.

Ici c'était la fin de la vie à exprimer, et jamais on n'y réussit mieux que par cet état d'abandon et d'affaissement général où sont représentés le corps et les membres. Les muscles, quoique largement dessinés, ne sont pas contractés; les veines, gonflées par un sang que la mort a glacé, serpentent sous une peau flexible; peut-on trouver une réunion plus parfaite des proportions anatomiques? Plis des articulations, rides du front, ramifications veineuses, rien n'est omis. Quelle bonté, quelle majesté dans l'expression de la figure, et pourtant c'est bien la mort froide, pâle, pesante, sans résistance, mais toute tiède encore de la nature divine. Les rayons lumineux baignent de leur éblouissante clarté le corps du divin martyr, tandis que les autres personnages de cette scène lugubre ne reçoivent qu'une faible lueur.

Ce n'est point cette image banale et toujours outrée du Christ comme on le rencontre, ou surchargé du poids de toutes les humaines douleurs, ou, pis encore, d'une ignoble figure; car le type du Christ est un de ceux que l'art a eu le plus de peine à réaliser, et il n'y est même jamais parvenu d'une manière complètement satisfaisante. L'expression la plus haute qui ait été atteinte semble être celle de la transfiguration; ici c'est bien le Christ dans sa manifestation divine et humaine, c'est bien le fils de l'homme, qui a partagé la condition de la vie humaine, celui qui a appelé à lui les petits enfans, condamné le mauvais riche, et dont les paroles, d'une tendresse et d'une douceur souveraine, éveillaient dans le cœur des hommes des sentimens inconnus.

L'art byzantin et l'art gothique ne prirent guère que le côté sombre ou souffrant de cette sublime physionomie, et en tirèrent un type qui eut quelquefois une sorte de grandeur barbare, mais sans vie et sans beauté. C'est ce type qui, dégrossi et différemment remanié, prédomina toujours en Italie.

Dans la plupart des ouvrages, le Christ n'a donc nullement l'air d'un dieu se sacrifiant pour le rachat de l'humanité, mais plutôt d'un mauvais larron qu'on aurait bien tort de ne pas pendre, et dont la physionomie absout ses juges d'avance. Voilà où mènent l'oubli des traditions et le désir immodéré de faire de l'originalité; comme si la beauté et la vie n'étaient pas les deux suprêmes aspirations de l'art. Mais le Christ de Richier ne ressemble pas à ceux-là. Le supplice n'a pas imprimé à ses traits un caractère de souffrance exagérée, à son corps une maigreur excessive. Au contraire, il est représenté sous les formes que la tradition a consacrées. Sa figure est toute de mansuétude et de miséricorde, l'écueil des artistes; elle est noble comme doit l'être la figure de ce fils qui entraînait les peuples dans les déserts par les charmes de sa doctrine; qui répandait ses bienfaits partout sur son passage, qui guérissait toutes les langueurs. Il y a abandon de la douleur, mais on voit que le rayon divin l'a animée. Son corps, pourvu d'une simple écharpe, comme si déjà c'était le ciel lui-même qui fût son vêtement, rassemble dans une heureuse harmonie tout ce dont la divinité et l'humanité l'ont doté, et l'exécution répond ici parfaitement à la pensée.

Comment Tertullien a-t-il pu dire (*Tertull. de Carne Christi C. IX*) : qu'en se manifestant aux hommes, l'homme-Dieu a voulu se faire en quelque sorte outrage à lui-même, qu'il a pris des traits désagréables et grossiers, parce que s'il eût été beau, les hommes eussent craint de lui infliger les ignominies de la passion? le peintre ou le sculpteur ne doit tenir aucun compte d'opinions qui ont tout l'air de paradoxes; il doit être convaincu de la suprême beauté du

sauveur des hommes; il doit croire que la splendeur divine et la majesté du Dieu caché qui brillaient sur son visage, suffisaient seules pour séduire au premier aspect ceux qui pouvaient le contempler.

La pose de Nicodème soutenant J.-C., sans être trop embarrassée, est pleine de vérité et bien réfléchie. Nicodème supporte ce précieux fardeau sans paraître surchargé, comme pourrait l'être tout autre personnage qu'un héros de cette scène. Son attitude tranquille et significative peint admirablement le repos d'un être supérieur; car l'art ancien croyait que si cet état de l'âme n'était pas empreint sur les traits du visage et dans l'ensemble du corps, la beauté n'y pouvait plus résider. Lorsqu'ils s'occupaient d'événemens qui touchaient de plus près à la nature humaine, c'était toujours en choisissant des sujets qui pussent être présentés sous les aspects les plus relevés et les plus touchans.

Le costume est riche d'ornemens, d'une légèreté et d'une rare perfection. Le mouvement des draperies est vrai et naturel. Même naturel de pose, même noblesse de traits, même richesse d'ornemens chez le vieux Joseph. Cette tête surtout exprime la bienveillance et la douceur avec une naïveté qui garantirait la ressemblance. Quelle attention douce, quelle sensibilité touchante dans le mouvement de la tête et des mains occupées à maintenir les jambes du Christ sur l'un de ses genoux! Malheureusement cette expression, partie vraiment sublime de l'art qui charme les yeux et pénètre l'âme, s'évanouit dans les descriptions comme dans les gravures. La mansuétude délicieuse des personnages, la variété des expressions, l'ingénuité des divers motifs, la grâce et la noblesse de ce groupe principal, en font un morceau ravissant. On y reconnaît le maître qui cultivait avec une sainte ardeur la religion de l'art, et qui, pour représenter une des pages sacrées de la bible, s'est recueilli dans la foi ou la gravité de sa mission, vivant dans son œuvre sans souci des bruits du monde, attendant sans impatience l'heure de l'inspiration.

Cette conviction sincère de Richier pour l'art et pour Dieu rivalise avec la religieuse patience de Léonard de Vinci qui a attendu plusieurs mois l'heure de peindre la tête du Christ dans son tableau de la cène. Ici la foi c'est la vie, le plus bel apanage du talent, toute la maxime des bons et des vieux maîtres, science, conscience patience. Nos éloges seront sans restriction, car on sent que la main du maître a passé partout.

Mais si le statuaire est admirable pour avoir su rendre la vie fuyant du corps humain, il l'est bien plus encore pour l'avoir fait sentir s'agitant en quelque sorte dans ces statues animées par son ciseau. Quand un artiste possède à un tel degré cette partie sublime, vivifiante, la partie mécanique de l'art lui est acquise; car l'une est esclave de l'autre, comme la matière l'est de la pensée.

Examinons le point le plus difficile dans l'exécution, ce qui constitue le caractère, la pensée, la vie :

Type mondain et vêtu à la moderne, la sainte Madeleine offre une suavité de contours et une recherche de formes qui sembleraient mal assorties à la pénitente et à la sainte.

Mais sous cette figure, belle encore, belle surtout du bonheur du ciel, on devait découvrir un peu le souvenir attiédi du passé; il se pouvait que la Madeleine pécheresse se vît au travers de la Madeleine convertie, sans cesser d'être une délicieuse statue de femme.

Voyez en effet comme elle est agenouillée naturellement et sans apprêt; c'est à peine si elle ose effleurer de la main le pied de J.-C. L'artiste ayant voulu concentrer l'attention sur ce personnage, tout y est arrangé avec goût, avec grâce. L'expression de la tête est ravissante d'extase; cette bouche entr'ouverte, qui laisse apercevoir des dents et semble exhaler de profonds soupirs, les grâcieux contours de ce beau corps, ses cheveux qui ruissèlent sur ses épaules, et dans lesquels on passerait le peigne, les vêtemens somptueux, les ornemens mondains, tout rappelle la pénitente que la grâce a convertie. Elle pleure, et ses yeux parlent au

ciel; elle prie, c'est la personnification de la prière dans tout son beau idéal, de séraphique ferveur.

Pouvait-on mieux représenter la passion, les désirs, les extases que la dévotion fait germer dans une âme fervente, qu'en montrant cette femme, le regard levé, les lèvres entr'ouvertes, oubliant la terre pour reporter toutes ses pensées vers le ciel.

La sainte, dont le cœur est ainsi oppressé, n'a plus un désir pour les joies, ni pour les affections de la terre; pâle et glacée comme la mort, elle envie son calme, elle lui tend les mains, sans arrêter sur la nature ou sur ses semblables un seul regard d'amour ou de regret.

Cette sorte de chant spirituel relève d'une inspiration profondément chrétienne. On aurait peine à trouver en littérature l'analogue de cette poésie austère. C'est l'inspiration religieuse puisée à sa source, en pleine poésie.

On voit comme Richier comprenait l'histoire sacrée et la légende, la foi qui vient d'en haut et qui touche une âme mondaine, la mort sainte et l'apothéose chrétienne.

Comment comprendre que la pierre ait obéi à une telle expression d'adoration et de douleur, et qu'on ait pu réaliser une mélancolie aussi radieuse, une divinité aussi humaine, n'importe le nombre et la qualité des femmes qui aient donné à cette pierre leur contingent d'expression et de beauté spéciale. Cette statue a dû coûter à l'artiste plus de travail et de méditation que toutes les autres, et si ce n'est pas la plus belle, c'est à coup sûr la plus intéressante, et c'était la plus difficile à exécuter. La pose, le geste de la main droite et le mouvement de la tête, ont, comme nous l'avons dit, une expression merveilleuse, et le maître n'a mis que le simple recueillement de l'âme là où il aurait pu déployer beaucoup de mouvement. Si maintenant il est vrai, comme on l'a supposé, que les tailleurs d'images de l'époque ne faisaient pas habituellement d'esquisses en terre, quelle puissance de talent n'a-t-il pas fallu pour faire sortir de la pierre une œuvre aussi accomplie?

Au second plan, Marie, mère du Christ, occupe le milieu, comme son fils au premier. L'exécution est aussi énergique que la pensée. Cette scène de douleur contraste avec l'image du repos que nous offre la figure principale (celle du Christ), de ce doux repos, de cet oubli des peines de la vie que les anciens souhaitaient à leurs morts, et dont ils reproduisaient les emblèmes sous tant de formes grâcieuses. Comme cette pose exprime la tristesse, comme c'est bien là l'image de la douleur soutenue par la résignation! Car dans ce sanctuaire, partout le cachet religieux a été imprimé d'une manière complète et irrécusable.

Il y a pureté, chasteté, simplicité toutes virginales dans l'attitude et le vêtement de Marie, ce germe de bénédiction et de grâce d'où est sorti le sauveur des nations.

C'est dans l'auguste tristesse des Vierges de l'école florentine qu'on trouve cette élégance de conception, et certes Richier n'est pas resté au-dessous de ses modèles et de sa tâche; car sa Madone est d'une noblesse grave et simple qui pénètre l'âme.

L'expression générale dans la composition de ce groupe des deux Maries et de saint Jean, et l'expression particulière de chaque figure, donnent une idée de cette opération de l'art aussi noble que difficile. Ce mérite a sa source dans une sensibilité profonde, dans une imagination vive, dans une âme capable d'énergie. Mais le sentiment qui la produit ne peut se faire entendre qu'en offrant des idées claires, des images vraies, rendues par le dessin le plus correct. Au besoin on trouverait ici des exemples de cette imitation dans les deux espèces d'expression qui nous font le mieux apprécier les ressources et la puissance de l'art, l'expression vive et profonde de la Vierge Marie, l'expression douce et tranquille de Marie, sœur de Marthe, et de sainte Véronique. car ces deux dernières têtes, d'un beau dessin et pleines de caractère, ont de l'analogie, et c'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer l'intérêt calme et égal que les figures inspirent. Quelle pensée amère traverse le front de

sainte Véronique ! On ne saurait dire sa pieuse tristesse. Quel souvenir désolant courbe cette tête royale ! Les lignes de ce visage pur ont quelque chose de fin, de limpide et de serein ; on sent que le cœur bat sous ce corsage dont l'élégance et la grâce ne laissent rien à désirer, et cette douce figure placée devant les deux ignobles visages des joueurs est d'un effet onctueux qui charme et rassure l'esprit.

J'en dirai autant de Salomée et du centenier dont la gravité aussi douce que triste attire les yeux et fixe le cœur.

Mais la première de ces compositions nous montre la douleur la plus amère et tout à la fois la plus digne que la natuse puisse ressentir. Un glaive aigu déchire le cœur de cette mère qui a contemplé, au pied de la croix, ce mystère d'ignominie, les souffrances de son fils ; et si elle ne meurt pas d'accablement à ce spectacle, c'est qu'elle est réservée à une peine plus longue et aussi cruelle. Il faut que son cœur soit prêt à tout sacrifier pour le bien du monde.

Quelle justesse de goût l'auteur n'a-t-il pas déployée dans la pensée et l'exécution de cette scène ! Aucune autre circonstance ne pouvait réunir au même degré la douleur physique et la douleur morale, et jamais les plus vives émotions de l'âme n'ont été offertes avec plus de fermeté et de noblesse sans dégrader les formes, sans en altérer la beauté.

Saint Jean, qui soutient Marie, a un très-beau caractère de tête. Ce n'est plus la naïveté des patriarches, comme le vieux Joseph et Nicodème ; c'est la grâce de la jeunesse avec la mâle énergie du prédicateur du peuple qui brille sur sa figure rayonnante de foi et d'amour. On entend l'accent de son âme ; on lit l'enthousiasme étonnant que sa propre vocation semble lui inspirer ; il y a dans son geste une puissance d'attraction énergiquement exprimée ; son cœur vole au-devant de l'appel du

maître; ses yeux plongent dans cette vision avec une ardente avidité.

Que ce saint Jean est bien compris et qu'il est adorable! On devine bien le glorieux apôtre des premiers temps du christianisme, l'apôtre des croyans, mélange de force et de douceur, de prière et de commandement : son esprit est plongé dans le pressentiment de l'avenir.

Car Jean, le disciple le plus jeune, le plus tendre et le plus aimé; Jean le disciple chéri doux et fier, saisi à la fois par la pensée de la grandeur de sa mission et par les angoisses du sacrifice, comprime les frémissemens de ses lèvres et voile l'exaltation de son âme. Tout l'amour et toute la charité, toute la dignité religieuse et humaine illuminent ses traits. Ses condisciples songent à ensevelir le mort, Jean songe à le rendre aux vivans.

Je n'avais jamais vu figure rayonner d'un éclat si suave et si miséricordieux. On retrouve dans l'école italienne quelques linéamens de cette belle image; mais Richier a su donner à ses emprunts une originalité qu'on ne saurait méconnaître, il les a marqués de sa propre pensée.

En résumé, le corps de Jésus-Christ tombé entre les bras de Nicodème pliant à demi sous ce poids, et sur les genoux du vieux Joseph, les trois Maries en larmes, l'extase, le regard et le toucher de la Madeleine, l'attitude contemplative de sainte Véronique, jamais expression plus noble ne naîtra de la nature et de l'art.

L'auteur a bien compris la gravité calme qu'il fallait mettre dans cette cérémonie religieuse, et chaque physionomie est bien en rapport avec son caractère et avec l'action.

Car la figure humaine est le trône de l'âme; Dieu l'a voulu; Dieu a dit au méchant : Tu porteras ton crime sur ta face, afin que tes frères aient le crime en horreur. Le méchant a vainement tenté de prendre le masque; pas un regard intelligent qui ne l'ait découvert. — Désirez-vous

la preuve que le peintre a vu l'âme de son modèle? Examinez cette scène des deux joueurs, témoignage irrécusable que l'artiste a voulu aussi arriver à l'expression morale par le jeu des contrastes.

Oui, il est bien vrai, la nature reprend toujours ses droits; mais pour saisir cette âme au passage et la fixer sur la pierre, il a fallu un talent de premier ordre qui eut dans son essence le don de la création. Dans les scènes de ce genre il faut que, sans apprêt et sans réflexion, l'instrument coure et se joue en toute liberté. C'est le vrai caractère de la caricature d'exister par un seul trait naïvement et gaîment saisi.

Il y a ici toute l'originalité de l'homme poétiquement doué; cette originalité qui est toujours en lui et avec lui; cette seule face du talent, cette pierre de touche de tout véritable artiste. On voit qu'un jour de bonne inspiration Richier s'est abandonné au premier élan qui l'a voulu entraîner; il s'est laissé emporter au hasard, à l'aventure, à la grâce de Dieu, sur son cheval pur sang de la plus noble race.

A la vue de ce groupe ignoble et du plus bas étage justement relégué au dernier plan, et qui se dispute aux dés, sur un tambour, la tunique sans couture de Jésus, il faut bien encore accepter la chronique et croire que le perdant soit le portrait d'un certain sergent ou huissier dont Richier aurait eu à se plaindre, et auquel il aurait promis une célébrité de roc à l'égal de la trempe de son cœur.

Cette scène offre un double contraste avec les autres groupes; contraste établi à dessein comme flétrissure du vice dans toute sa laideur en regard de la vertu; contraste entre les joueurs eux-mêmes. Le visage de l'un et de l'autre est la demeure privilégiée du vice, sans doute; mais la figure de celui qui témoigne du regard et de la main que le sort l'a favorisé, est moins repoussante par le succès même; tandis que l'autre, par le désappointement empreint sur tous ses traits, est le comble de l'ignominie.

Ce type, cette coupe de physionomie stigmatisée nous fournit les élémens d'une foi raisonnable et éclairée. Nous les trouvons aussi dans le caractère à libre essor du génie.

Et d'abord cette figure de prédilection pour le vice n'est ici qu'à l'état d'esquisse et à demi-tracée. L'auteur y appelle l'attention en laissant à l'esprit quelque chose à deviner et provoquant ses recherches. C'est aussi une sorte de restriction que la crainte a pu faire naître.

Et puisqu'il est avéré que le génie contemplatif et agissant est le plus souvent à la remorque des exécuteurs des intérêts matériels, un homme de la nature de Richier ne devait pas prendre à cœur la vie positive, et je comprends que, dans sa haine pour tout mercenaire, il ait marqué au front d'un sceau ignoble celui qui le tourmentait. Qu'il reste donc sur cette pierre comme une sorte d'épouvantail.

En morale, un exemple taillé sur le bronze, le marbre ou la pierre, dit plus que tout un livre d'histoire.Ce groupe semble être sorti d'un moule ductile au fond duquel les mauvaises passions et l'ironie surtout se sont figées. Grâce à Richier, toute intelligence a pu décomposer à son gré, ainsi qu'à travers un prisme merveilleux, les rayons de l'âme et de la nature humaine. C'est un aspect sinistre de l'humanité, le génie du mal en lutte à côté du génie du bien, l'odieux de la nature peint dans sa crudité la plus fidèle et dont la souillure se montre sans vernis; enfin c'est la vérité nue et sans fard, la vérité hideuse offerte comme le plus moral des enseignemens. Ces héros offrent je ne sais quel reflet de l'enfer, quelle apparence satanique et révoltée. Jamais artiste n'a donné plus libre carrière à sa fantaisie que dans ce trait historique. Jamais il n'a multiplié d'une main plus prodigue autour de sa pensée les voiles jaloux du symbole.

L'ange, par sa beauté et sa mélancolie, rappelle la grâce et la simplicité de l'art au moyen-âge. Il est d'un style arrêté, élégant et grave, mais cependant aérien et avec des ailes

qui ne semblent pas là seulement pour mémoire. Il est revêtu d'une tunique bien ajustée qu'il porte avec beaucoup d'aisance et de goût. Quel accent de solennelle tristesse! Je n'ai pas de preuve à alléguer à l'appui de l'opinion accréditée que cette physionomie si mélancolique et si belle représente les traits de Richier, et je regrette de ne pas posséder de renseignemens assez positifs pour confirmer la tradition sur ce point important. Mais l'on arrive à une vraisemblance probante et bien voisine de la conviction, lorsque, pour étayer cette assertion, l'on invoque l'usage des grands compositeurs de se placer au milieu de leurs personnages et ce vieux dicton : « il y a toujours un coin du tableau pour l'artiste, » lorsque surtout cette figure d'ange n'est pas conforme à celles qu'on a l'habitude de leur assigner. Il y a loin de ce visage ferme et réfléchi à ce caractère mûri par l'âge et les habitudes sérieuses; il y a loin de ce front anguleux et carré à cette physionomie ordinairement plus tendre que grave et rayonnante de bonheur et de jeunesse, à cette figure et ce front rond sous lesquels les anges sont communément représentés.

Pour nous, qui avons admis ces faits comme points de doctrine, nous nous sommes mis tout d'abord à la recherche des conséquences qui en découlent. Il est constant que pour bien étudier un homme d'un autre temps, il faut étudier son portrait. L'artiste aura pu se tromper un peu, mais à coup sûr il sera plus fidèle que toute l'histoire écrite. Eh bien! nous le dirons sans crainte, sur la figure de cet ange on voit briller l'auréole d'une royauté, celle du génie et de la force. L'âme de tout homme fort passe sans cesse sur sa figure. Ici l'œil saisit cet accord de la beauté de l'âme avec la beauté du visage. Les traits expriment une angélique douceur et un noble enthousiasme. Cette taille svelte, ce front inspiré, ces yeux rayonnans sous les boucles d'une ondoyante chevelure font deviner le glorieux artiste de la Renaissance, l'apôtre du christianisme.

Tels sont les treize personnages qui obéissent à leurs fonc-

tions avec la vérité de la nature, et contribuent tous à la vérité de l'action dans cette mise au tombeau.

La sensation d'une pareille scène ne peut se transmettre, et la description la plus détaillée, les dessins les plus exacts ne sauraient produire les impressions dues aux puissans effets de la couleur, à l'ensemble du tableau, aux souvenirs qui s'y rattachent et à cette foule d'émotions simultanées dont le spectateur est enivré sous l'influence d'un jour sombre et mélancolique. Emotions purement morales! mélancolie douce et rayonnante qui n'a rien de fatigant ni de maladif; mélancolie qui ressemble à l'eau du lac paisible où les clartés du crépuscule passent encore à travers les ombres du soir. Car on est surtout frappé de la teinte obscure et sombre qui domine dans ce sanctuaire, comme une céleste vapeur émanée de cet amour infini du merveilleux qui écarte l'artiste de la vie positive et l'isole au milieu de la foule. Il y a dans toutes ces figures un sentiment de stupeur que le sculpteur a su rendre sans avoir tourmenté les muscles du visage. Les yeux, la bouche, le front, tout est vrai sans exagération.

Si les décorations élégantes, fraîches et pour ainsi dire lumineuses de nos églises modernes plaisent aux sens délicats, à l'œil exercé des gens du monde, il faut convenir que la teinte grise, le ton de vétusté et les formes sévères des vieux édifices étaient bien plus en harmonie avec le sentiment religieux qui s'entretient dans un profond recueillement et se nourrit de méditations graves et mélancoliques.

Mais ce qui contribue le plus à l'illusion, à la vérité, à l'action de la scène, c'est la couleur naturelle de cette pierre d'une teinte analogue à celle du corps humain.

Les statues de bois furent anciennement polychrômes, c'est-à-dire coloriées au naturel, comme l'indique tout ce qui nous reste de la statuaire aux temps de son enfance. La logique conduit à cette assertion confirmée d'ailleurs par de récentes découvertes. Les premiers essais durent représenter la nature sous son double aspect : la forme et la

couleur. Ce n'est que par une immense ellipse que l'imagination de l'homme parvient à faire abstraction de l'une ou de l'autre de ces deux conditions de la réalité.

Nous voyons combien importe pour le succès dans les arts le choix de la matière brute, combien de peine l'artiste s'épargne, quelles conditions d'effets il assure à son œuvre quand il sait lui appliquer, soit la couleur comme Richier, soit la forme ou certaines parties intégrantes comme les veines du marbre ou du bois.

Il est à regretter qu'on ait perdu la trace d'une carrière aussi précieuse.

Car, en analysant cette composition, il faut convenir que la vérité de la couleur contribue puissamment à cette inspiration de tristesse dont on est saisi à la vue de ce tombeau, et par laquelle on sent son âme s'identifier avec la pensée navrante de l'artiste : l'image de la mort empreinte sur toutes les figures. Plus tard seulement se révèlent sa force, toute l'élévation de sa pensée et de son ciseau; originalité de conception, mêmes qualités morales de sujet, même pureté de dessin, même netteté de contours, toujours de la richesse d'ornemens..

Dans cet inestimable chef-d'œuvre, Richier a porté au degré le plus voisin de la perfection les parties essentielles de l'art. Et d'abord ce monument offre une disposition d'ensemble qui, sans l'embarras et le secours indirect de plans multipliés, satisfait aux données essentielles du sujet avec toute la magnificence de l'art.

Le choix des personnages et la pompe des costumes attestent également la fécondité de l'imagination, l'excellence du goût, la sagesse du jugement.

Les formes y sont décidées et avec articulation prononcées, la pose juste, le moment vivement indiqué. Et avec quoi l'auteur est-il parvenu à imprimer à son travail ce caractère de vérité et d'énergie ? Il avait toutes les ressources que fournit la connaissance de l'anatomie, et des effets musculaires; il n'ignorait pas le secours qu'on peut tirer d'un

outil exercé, mais il a dû surtout le succès à la justesse de ce sentiment inné dont il a empreint le corps et les membres de ses hommes.

Quelle intelligence dans l'agencement des draperies! quelle souplesse! Il étudie et dispose chaque pli avec une précision magistrale. L'ordonnance riche et savante abonde en motifs ingénieux dont l'esprit et l'œil jouissent sans effort. Les groupes sont distribués convenablement dans l'ensemble, les figures dans les groupes; les expressions particulières, d'où résulte l'expression générale, sont nobles et justes; la correction du dessin et le choix des formes répondent au mérite de l'invention. Ce sujet prêtait beaucoup à l'expression, et l'on peut dire que l'artiste a su mettre, dans le caractère des têtes et dans le style des draperies, la gravité et l'onction qu'ils comportaient. Enfin il y a une verve de mouvement, une vigueur que l'on ne retrouve que dans Michel-Ange, et, sans sacrifier l'originalité à la grâce, la vigueur à l'harmonie, il ravit le spectateur et se l'attache à tout jamais. C'est au génie seul qu'il appartient d'inspirer ces passions fortes et durables. C'est comme dans toutes les œuvres du moyen-âge, le grandiose et le fini, le sublime de l'ensemble et la perfection des détails.

S'étonnera-t-on maintenant que la pensée grandisse en s'assombrissant sous ces voûtes silencieuses, quand partout la préoccupation religieuse, l'idée de la grandeur et de la justice divine vous pénètre, quand partout la poésie lyrique cherche un écho aux souffrances du cœur.

Lorsqu'on quitte ce monument, une anxiété, une surprise indéfinissable vous reste, et l'on se prend à tout regarder en défiance et en soupçon comme à travers un prisme funèbre. Par la mort du Christ on dirait presque un champ de mort où toutes les plus saintes choses d'ici-bas, toutes les plus chères espérances de l'homme, l'amitié, l'amour, la foi, l'intime félicité gisent çà et là, déshonorées et tristement ensevelies. Mais bientôt après les premières impressions, et quand vous revenez, chemin faisant vos

réflexions courent dans une atmosphère imprégnée du parfum des beaux arts.

Ce génie élevé a tendu de toutes ses facultés vers un seul et légitime but, celui de donner à son langage une irrésistible puissance de consolation, élever l'âme et rasséréner l'esprit. Tant il est vrai que les anomalies et les infirmités morales ont reçu le don d'émouvoir, que le miroir effrayant des vices de l'humanité, à côté de son image embellie, mène à la moralité par un désenchantement salutaire.

Les variations et l'enchaînement des idées et des habitudes humaines, quel qu'en soit l'objet, se manifestent particulièrement dans l'emploi que les peuples ont fait des beaux-arts pour les exprimer. Le tableau de leurs productions en tout genre met au grand jour le tissu successif des pensées qui les ont dirigés. La mémoire de toutes les vertus, la gloire de toutes les actions, toutes les affections du cœur et tous les souvenirs de l'esprit se consignent et se transmettent sur des monumens pour la composition et l'embellissement desquels l'architecture et la sculpture réunissent leurs travaux.

A l'époque de Richier, la France éprouvait le besoin de r'ouvrir à la sculpture ce vaste champ de nobles et utiles applications qui avait fourni tant de beautés à l'art, et reprenait dans l'imitation des beaux siècles l'usage d'honorer par des monumens les citoyens vertueux et illustres qui l'avaient édifiée par leur piété ou servie par leur talent.

Quelque mérite qu'on soit disposé à reconnaître dans les productions des premiers restaurateurs de la sculpture, comparées à celles de leurs prédécesseurs, on ne peut se dissimuler qu'elles laissent plus ou moins à désirer.

Nous allons voir paraître ce qui manquait encore pour constituer le perfectionnement de la Renaissance, un choix plus épuré de sujet et un savoir profond dans la manière de le rendre, la correction, l'élégance et le fini du travail, et cette élévation de pensée fruit d'un sentiment plus

exquis ; car c'est l'unité de sentimens et de pensées autant qu'elle peut s'étendre dans l'homme, qui nous permet d'atteindre le sublime dans les faits ou dans les paroles ; toute rupture ou ressaut de la vie intelligente y est un cachet d'imperfection, ainsi que dans le plus habile morceau de sculpture, si les membres inférieurs ne semblaient pas une continuité bien ménagée du torse, malgré l'exactitude anatomique des détails, il y aurait défectuosité.

La véritable beauté, c'est la convenance des parties avec le tout, et de ce tout avec sa destination basée sur l'honnête et l'utile, élevés au plus haut degré physique et intellectuel; il nous faut des formes toujours en rapport avec leur but, pour plaire à nos sens. Que cette qualité soit exprimée dans le même sujet, et l'on a la plus grande somme de beauté avec laquelle on puisse sympathiser ici bas.

Le temps, cet auxiliaire si nécessaire au génie pour porter au dernier degré de perfectionnement les inventions humaines, avait, après trois siècles d'efforts, réservé à Michel-Ange l'honneur de faire pour la sculpture ce que Raphaël fit ensuite pour la peinture. Michel-Ange était de même persuadé que pour la sculpture dont l'objet propre et immédiat est d'offrir du corps humain, ce chef-d'œuvre du créateur, une image parfaite dans ses proportions et vraiment douée de la vie, le dessin et l'anatomie sont les moyens directs, l'art pour ainsi dire ; et nul autre parmi les modernes n'est parvenu aussi bien que lui à animer le marbre et à faire respirer la pierre.

La contemplation réfléchie des ouvrages de son élève atteste que ce savoir est aussi ce qui le caractérise. Il n'avait rien à désirer quant au talent d'exprimer le sentiment intérieur par la configuration des traits; mais il fallait, pour établir sur des fondemens solides les progrès qu'il avait à faire, qu'il joignît à ce talent la science des dessous, c'est-à-dire la connaissance des formes, de la disposition des os et de leur union entre eux, de l'ossature enfin, ou de la charpente du corps humain.

Il lui fallait y joindre encore celle de la figure, de l'origine et de l'insertion des muscles auxquels les os servent de soutien et ensuite celle des apparences diverses qui en résultent sur la peau, enveloppe délicate de cet ensemble merveilleux.

L'art ne pouvait puiser ces connaissances indispensables que dans l'étude de l'anatomie, reprise avec celle des autres sciences au xiv[e] siècle, cultivée avec succès dans le xv[e], et avec des progrès surprenans au commencement du xvi[e]; car alors les statuaires et les peintres avaient apprécié toute l'utilité qu'ils pouvaient retirer de documens positifs sur la conformation du corps humain.

Voilà pourquoi ce monument plaît tant à l'œil, et si l'on demande comment il flatte si agréablement l'esprit, c'est qu'il renferme tout l'art catholique du moyen-âge, cet art si touchant d'association qui résume la vie du chrétien, produit et ne se nomme pas.

Nos pères ne voyaient dans un moment qu'un hommage; ils l'élevaient moins pour orner une cité que pour la sanctifier. Il leur importait peu qu'une échoppe masquât une sculpture curieuse, un détail délicat; tout avait été fait non par orgueil, mais par amour : le travail d'un ouvrier chrétien était comme les bonnes œuvres qui, pour être cachées aux yeux des hommes, n'ont pas moins de prix aux yeux de Dieu.

Dans ce bienheureux siècle où l'architecte, le peintre, le sculpteur rendaient à Dieu en chef-d'œuvre tout ce qu'ils en avaient reçu en talent, l'Italie était un atelier, un champ de bataille et un boudoir. L'artiste ébauchait en même temps un palais, une fresque, un tableau, une statue, une église, une citadelle; il avait des journées, toutes pleines de travaux, de rivalités, d'aventures, de méditations, de graves études.

En ces temps de foi et d'unité l'artiste est donc l'ouvrier de Dieu, il travaille la journée, et, sa tâche accomplie, s'en-

dort dans la rémunération de sa peine, laissant son œuvre à la terre qui ne le connaît pas.

C'est à peine si l'on sait qui a bâti les cathédrales de Cologne, de Strasbourg et d'Amiens. Les tailleurs de pierres du moyen-âge ne se nommaient pas, ou bien s'ils se nommaient, c'était pour faire comme Pierre Vischer, le fondeur de Nüremberg qui associe à son œuvre non-seulement sa famille, mais encore tous les gens pieux de l'Allemagne. Quiconque l'a aidé de ses aumônes a fait autant que lui qui a conçu l'idée admirable de cette cathédrale et taillé ces innombrables figures.

Sa gloire le remplit de confusion. Ici quelle que soit l'œuvre de l'art, pareille à la jeune fille qui se voue au seigneur, elle perd son nom de famille dès qu'elle entre dans le saint lieu; ainsi le veut l'unité chrétienne.

Ce n'est donc pas pour plaire aux vivans que le génie de la religion et de l'art a paré ce tombeau; l'artiste a écouté une inspiration venue du ciel : les grands talens ont toujours quelque mission céleste qu'ils accomplissent aveuglément.

Hélas! de nos jours combien il en est autrement. Le nom envahit toutes choses; on ne fait plus une œuvre pour une idée, mais pour son propre nom, et, comme cela arrive toujours dans les époques de doute sinon de décadence, la vanité est la dernière flamme qui échauffe par intervalles le cadavre de l'art, la vanité qui est la croyance en soi-même comme la foi pure et divine est la croyance en Dieu. Et plus une œuvre est mesquine, plus la vanité s'y montre. Car, dans les arts comme dans la vie civile, la pauvreté peut se cacher sous l'éclat du luxe.

On voit qu'en prenant le culte pour base de ses œuvres, Richier obéissait plutôt à son impulsion personnelle qu'à des engagemens d'école, et que, tout en se pliant aux exigences du dogme et à la sévérité de la discipline religieuse, il a su se préserver de l'imitation servile des œuvres typiques et consacrées, et rester lui.

Tout ce qu'on peut faire avec une glaise molle, avec une cire obéissante, Richier le fit avec du marbre, de la pierre et du bois. Il faudrait toucher pour être sûr que ces statues ne sont pas faites d'une matière plastique, mais que c'est au contraire de la pierre tranchée, découpée, fouillée, taillée avec tout le caprice, la richesse, la hardiesse imaginables.

Quelles étaient donc l'âme et la main de ces artistes qui, par la sagesse de l'ordonnance et une expression qui ne laissait ni au marbre sa dureté, ni au bronze sa roideur, savaient produire à leur gré ces impressions vives et profondes, ou riantes et gracieuses, dont les exemples viennent de percer sous nos yeux! Sans doute ce n'était pas dans les subtilités de l'esprit qu'ils trouvaient la source et l'aliment de ce génie créateur. C'était dans la sensibilité du cœur et dans la richesse de l'imagination, dans un sentiment plus riche encore, dans la religion, la religion qui a offert chez tous les peuples de si puissans encouragemens à la sculpture, qu'on se croit fondé à lui en attribuer l'invention, qui a toujours rendu à l'art les plus grands services, quand elle ne lui imposa pas d'entraves. Car cette bonne sœur ne peut méconnaître son frère.

C'est toujours dans le même esprit, je veux dire en s'attachant à des idées religieuses, que la sculpture multiplie ses compositions. Telle a été la pratique des hommes de tous les siècles et de toutes les religions, surtout quand les objets de leur culte étaient de nature à exciter leur sensibilité ou à rappeler de touchans souvenirs.

Les sculptures et les peintures symboliques et hiéroglyphiques, dont sont chargés les édifices de toute espèce chez les Egyptiens, malgré leur obscurité, attestent encore aujourd'hui l'ancienneté de cette direction donnée à l'art. En général l'art antique prit d'abord ses sujets uniquement dans l'histoire des dieux et des héros, et plusieurs siècles s'écoulèrent avant qu'il les puisât dans les actions des simples mortels. L'art moderne à compter de l'ère chrétienne, et sur-

tout du moment de sa décadence qui touche à la liberté de l'église, suivit à peu près la même marche.

Au surplus si les arts, la poésie et l'éloquence à leur tête sont les héritiers des religions éteintes, comme ils sont les soutiens des religions naissantes, si l'histoire de la religion reçoit des arts quelques services, la religion qui répand aussi sur les arts de nombreux bienfaits, leur est utile particulièrement pour le maintien de leurs traditions et la conservation de leur histoire.

Quand on observe dans la suite des siècles la destinée de leurs productions, on est bientôt convaincu du peu de durée de celles que l'homme a employées à l'embellissement des habitations particulières, ou des plus magnifiques palais. Presque tout a disparu avec lui de la surface de la terre. Il n'est resté que les monumens consacrés à une grande affection, à ces impressions profondes et communes à tous les peuples, à la religion enfin. C'est le culte religieux qui, dans les temps d'orage, lorsque l'ignorance et la mauvaise foi répandaient partout d'épaisses ténèbres, alimentait encore les arts par des travaux doublement utiles.

Quand ceux-ci cessèrent d'embellir les demeures des hommes, ils trouvèrent un asile dans celle de Dieu. La série de leurs progrès s'y perpétue avec les sentimens d'espoir et de crainte qui les ramènent aux pieds de l'Eternel. C'est là qu'on peut renouer le fil de leur histoire et remplir la lacune qui semblait exister entre leur décadence et leur renouvellement.

A cette époque de vertige où la main des hommes cherchait des victimes jusque dans les tombeaux, le marteau des démolisseurs ne put atteindre ce chef-d'œuvre sorti d'un ciseau trempé dans l'évangile. L'église Saint-Etienne fut assiégée, et le sépulcre menacé de la destruction comme tout ce qui était noble et sacré ; mais sa beauté désarma la fureur des vandales.

La révolution, qui faisait la guerre aux monumens religieux avec autant d'acharnement qu'aux institutions mo-

narchiques, a passé son niveau destructeur sur la plupart des églises gothiques qui levaient la tête au-dessus des maisons. On cherchait à établir l'égalité parmi les édifices, comme chez les hommes! Voilà pourquoi l'on ne trouve plus que des noms et des souvenirs à la place de ces tours noires et massives, de ces clochers aériens et découpés, de ces flèches hardies, qui hérissaient les villes anciennes comme les mâts et les agrès d'un immense vaisseau amarré.

Il y a donc surprise et respect à découvrir quelques rares débris échappés à la destruction. Certes le grand naufrage de l'état a laissé des stigmates au front des monumens qui ont résisté au choc de la tourmente. Mais en voyant ce qu'ils ont souffert, nous sommes plus joyeux de les avoir sauvés.

Malgré trois siècles, ce monument a conservé l'empreinte indélébile de délicatesse et de fini dans les détails que les artistes du XVIe siècle ont laissée sur tous leurs ouvrages.

On n'y remarque point encore de ruïnes, point de décrépitude, mais seulement quelques outrages. On s'aperçoit que le temps rongeur a passé une couche de tristesse; mais il n'a pris en pâture que quelques bas-reliefs. Ces statues triséculaires n'ont jeté encore que quelques grains de poussière au pavé de la chapelle. Les plus graves atteintes qu'elles aient ressenties et qu'elles ressentent chaque jour proviennent de la maladresse des visiteurs et du mauvais génie des enfans dont il est difficile de surveiller les jeux destructeurs.

Il manquait une main à la Madeleine, une à la Vierge, quelques doigts à celle du Christ, on a remédié à ces mutilations désagréables, le mieux possible, sans toucher aux personnages.

Quelques parties, les plus exposées, comme les pieds et les mains, sont encore écaillées, mais rien n'y parle encore de destruction; tout est bloc et se révèle dans sa majestueuse et inaltérable solidité.

Pour préserver de nouveaux périls ces statues qui ont

traversé les orages civils, n'ayant pour ainsi dire perdu que quelques-uns de leurs cheveux de pierre, deux honorables habitans de la ville, MM. Martin et Marchand ont fait murer cette chapelle qui resta plusieurs années ainsi dérobée aux regards, jusqu'à ce que des jours meilleurs étant revenus, ces belles statues sortirent comme par enchantement de leur tombeau. Mais aujourd'hui une simple grille de fer la sépare de l'église.

La critique qui ne doit jamais perdre ses droits trouvera-t-elle prise sur l'œuvre de Richier? Il y a des défauts sans doute; les ouvrages accomplis sont rares, parce qu'il faut qu'ils soient produits aux heureux jours du goût et du génie.

Or cette grande rencontre comme celle de quelques astres semble n'arriver qu'après la révolution de plusieurs siècles.

L'histoire nous fait voir que la plupart des peintres de l'antiquité ont excellé en quelque partie; d'où l'on peut conclure qu'aucun ne les a possédées toutes dans la perfection. Chacun a sa vertu distinctive; les qualités qui manquent à Polyclète, on les attribue à Phidias.

Mais il y a dans les défauts mêmes du génie quelque chose de si séduisant qu'on se prend parfois à les admirer comme des qualités originales, et malgré notre ferme désir de mettre la restriction à côté de l'éloge, nous allons être forcé de louer encore. Que les esprits délicats nous pardonnent, le génie est la première des royautés, l'adulation n'est permise que devant lui.

Il faut bien le dire, après un examen sérieux de l'ensemble où la verve et le goût s'unissent sans que l'une brille jamais aux dépens de l'autre, ce monument fourmille de détails d'une légèreté inouïe qui n'ôtent rien à sa majesté; on y trouve partout même correction.

Anatomiser l'œuvre de Richier, c'est peut-être faire acte de témérité et même de mauvais goût, porter la main sur ce chef-d'œuvre si fin, c'est en quelque sorte le profaner. La fleur s'effeuille et le parfum s'évapore au toucher indis-

cret; dépouillées de leurs ornemens et de leur physionomie les plus nobles productions pourraient sembler vulgaires.

Mais celle-ci devant toujours résister même au fiel de la censure, nous avons cédé au désir de fixer plus sûrement par l'analyse dans votre mémoire cette œuvre touchante.

Nous allons examiner séparément les costumes, les draperies, les ornemens, puis la disposition des groupes, les attitudes, les expressions, les contours.

A s'en tenir à l'effet général des costumes, on peut dire qu'on y remarque toujours un certain grandiose, comme dans les formes et les poses, caractère distinctif de l'art grec, dont les traces restent toujours visibles.

Le ciseau y révèle une heureuse recherche, une étude sérieuse, une grande érudition. S'il péchait, ce serait par le travail et le fini; mais ici l'ouvrier ne domine pas l'artiste. Entre le poli et le fini, il y a toute la distance de l'ouvrier à l'artiste; en sorte qu'il tire ses qualités de ses défauts mêmes, pour arriver à une œuvre pleine de force, de style, de caractère, de grandeur.

Blâmera-t-on l'auteur de s'être écarté des règles minutieuses que lui prescrivait la discipline ecclésiastique, de s'être ainsi fait en quelque sorte une liturgie pittoresque, au lieu de suivre mécaniquement dans cet ouvrage une espèce de patron arrêté par l'usage?

Pressé par la fécondité et la hardiesse de son imagination, minutieusement occupé du soin d'offrir aux yeux des attributs riches et variés qui annonçaient le rang des personnes, s'il n'a pas représenté certains costumes, ceux de la Madeleine et de sainte Véronique, suivant le caractère des temps et des lieux, avec la vérité, la fidélité, la simplicité qu'on retrouve dans les têtes et la naïveté qu'offre la disposition des figures, c'est qu'il lui a fallu sacrifier la simplicité des formes au luxe d'ornemens nécessaires pour fixer l'attention. Un peu de luxe dans les draperies ne nuit jamais à l'expression d'une figure calme ou rêveuse.

Il est douteux d'ailleurs que chez les juifs les costumes des

personnes consacrées au culte religieux, et de celles qui étaient constituées en dignité dans l'ordre civil, présentent aux artistes le moyen de conserver un caractère plus grandiose, en supposant que la tradition en ait conservé le souvenir.

Il a préféré l'élégant costume de son époque comme beaucoup plus propre à faire ressortir les belles formes de ses personnages; car on ne saurait nier qu'ici les vêtemens amples dans leurs contours, décens dans leur agencement, sculptés à larges coups de ciseau, ne prêtent aux figures de la noblesse et de la majesté, que l'exécution n'ait toute la solennité mystique et silencieuse du sujet.

Mais si l'auteur a cherché l'élégance des costumes dans le luxe, du moins il a répandu partout un bon parfum de maître.

Ainsi décoré, l'anachronisme devient une licence artistique qui n'a rien de révoltant et sert merveilleusement les vues de l'artiste pour l'effet qu'il veut produire et le désir de consacrer la date de son œuvre. On en trouve dans les ouvrages des grands compositeurs. S'ils se sont appliqués à léguer à la postérité leur mémoire avec leurs traits, ainsi que le dénote cette habitude de se placer parmi les groupes de leur création, pourquoi n'auraient-ils pas tenu de même à fixer invariablement l'époque de leur travail, surtout lorsqu'ils pouvaient appeler à leur secours toute la magie de l'art, contrairement même aux usages, aux costumes des temps et des lieux?

Si la tradition n'avait pas transmis les costumes des juifs, Richier ne pouvait les connaître ni les représenter. S'il les connaissait, on peut bien croire qu'ils ne lui avaient point paru assez avantageux, puisqu'il leur a substitué ceux de son siècle. Alors il a commis sciemment un anachronisme.

Voilà pour le reproche que lui ferait une critique sévère touchant le défaut de propriété des costumes.

Cette manière d'expliquer l'anachronisme du tambour pourra paraître hasardeuse.

Cependant, si nous admettons que Richier ait pu sciemment commettre un anachronisme, dans l'intérêt des costumes et pour consacrer la date de son œuvre, il a pu faire de même en introduisant ce tambour; rien ne prêtait plus à la représentation naturelle de ce jeu de dés. Et d'abord ce tambour ne réveille-t-il pas à la première vue l'idée de soldat. Je conçois que l'auteur ait voulu faire comprendre rapidement et sans effort cette scène historique des deux joueurs qui apparaissent sur un plan reculé. Il fallait qu'à l'instant, et sans le secours de la réflexion, le spectateur pût dire : Voilà les deux soldats, dont parle l'Écriture, qui jouent aux dés la tunique de Jésus. Et quoi de plus propre à l'intelligence de la scène à faire deviner ces deux soldats que leur instrument si commode d'ailleurs pour mettre ce jeu en relief?

Il se pourrait encore que l'auteur eût voulu consacrer la date de l'usage du tambour qui semble remonter en France à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire environ un siècle avant sa naissance. Enfin l'anachronisme est volontaire ou involontaire. Dans le premier cas c'est le sacrifice de la vérité à la richesse, au désir de fixer irrévocablement un usage; dans le second, c'est un élan démesuré du génie.

Car enfin, lorsqu'on reconnaît au milieu de beautés sans nombre des fautes contre les costumes, contre la propriété du sujet, on peut bien en imputer la cause à l'ardeur du génie et au désir de fixer l'attention sur les principaux personnages. Ces erreurs ne ressemblent-elles pas à celles de Shakespeare et de notre Corneille.

Des esprits habituellement occupés d'images sublimes ne distinguent, n'imitent que les grands traits; le reste leur échappe. Il n'en faut pas moins avouer sa prédilection pour ces natures élevées.

D'ailleurs, pour appliquer à l'anachronisme toute la sévérité de la critique, recherchons comment il devient une faute grave. On peut s'étonner sans doute du mépris d'une vérité historique, d'une convenance locale et morale. Ni la peinture ni la sculpture n'a le droit d'abuser de la liberté au

point de braver les règles de la perspective et des proportions, et de contrarier la place des figures. Quelques sculpteurs, les peintres coloristes surtout, ont fait en général assez bon marché de ces principes, et on ne leur tient pas rigueur sur des anachronismes et des caprices d'invention dont ils nous indemnisent largement par le charme et la puissance de l'exécution.

Si l'on veut à tout prix une faute, combien de motifs d'excuse?

Portons encore notre attention sur les sources du style de Richier et sur l'effet qu'il produit : il est difficile de quitter cet homme merveilleux. Il me semble que ce qui imprime à ses ouvrages un caractère extraordinaire, c'est premièrement qu'il donne à ses statues des formes grandes et des contours hardis, style par lequel il produit sur l'organe de la vue un effet imposant et affecte vivement notre âme; et secondement que, plein d'une vie surabondante, il la verse à grands flots sur ses figures.

En effet, c'est surtout lorsque la statuaire veut donner une grande leçon qu'elle doit revêtir des formes sublimes. Chez elle, le beau est l'expression du bon; elle parle avant tout à nos yeux, et l'impression reçue par ceux-ci se transmet à l'âme. Le premier devoir de celui qui taille des demi-dieux pour la foule est donc de les faire dignes d'être contemplés. C'est leur pose, leur geste et leur visage qui doivent nous révéler ce qu'ils sont; c'est l'action qui doit se traduire sur la pierre en lui communiquant sa beauté.

Si quelques anachronismes entachent ce monument, en revanche ces défauts mêmes lui donnent une physionomie à part pleine d'intérêt et de charme et en font une source éternelle pour la soif de la science et la curiosité. Car toutes les parties, celles mêmes qu'on pourrait critiquer par suite d'une sorte de mélange hétérogène des motifs gothiques avec les modernes, sont au fond si élégantes, si riches, et prouvent tant d'imagination, tant de ressources, que personne n'en désirerait la suppression. On est donc à l'aise

pour signaler de légers défauts, lorsqu'il ne reste plus qu'à louer. La pureté et la correction, la vérité et l'expression, le bon goût des ajustemens rachètent bien glorieusement ces anachronismes si communs d'ailleurs dans les œuvres justement estimées des grands maîtres.

Les draperies, tirées des pompeux vêtemens usités dans les sujets religieux et les majestueuses cérémonies, offrent, pour les proportions, le style et le fini, une fermeté qui leur assure la supériorité sur les ouvrages du même genre.

Si on recherche pourquoi elles sont belles, on reconnaît que c'est parce que l'auteur les fait obéir au nu qu'elles couvrent, et que les formes du nu, étant généralement exactes et grandioses, ont produit dans les draperies des plis justes et simples, partout séduisans par la variété, le choix et le bel ordre, la précision toute magistrale.

Cette disposition est surtout remarquable dans celle du Christ, de la Madeleine et de sainte Véronique.

Nous avons déjà dit que cette richesse était blâmée par certains critiques qui préfèreraient la sobriété naïve si convenable à la religieuse austérité des figures. Mais encore une fois l'auteur n'a rien voulu négliger pour produire les plus vives sensations, ni l'éclat, ni la pompe pour relever les ajustemens de ses personnages; il ne croit jamais assez multiplier les ornemens; il ne se fait pas scrupule d'oublier un moment la vérité en faveur de l'élégance; il sait, au moyen de cette licence, donner aux masses de la grandeur et de la légèreté, et fixer plus particulièrement l'attention.

Les places assignées aux divers personnages ne sauraient être mieux choisies. Nous l'avons fait remarquer en parlant du Christ et de Marie, et des groupes auxquels ils appartiennent.

La scène, imposante comme l'événement qu'elle retrace, est distribuée selon une progression judicieuse. Dans le premier groupe le saint respect est exprimé d'une manière juste et variée par les attitudes; dans le second, Marie offre une

expression maternelle touchante. Toujours même grâce et même dignité dans la disposition des draperies, quoique la fidélité et le cachet de l'époque n'y soient pas scrupuleusement observés.

Les groupes accessoires aux deux principaux personnages sont disposés de manière à ajouter à l'importance et à l'intérêt de la scène : du côté de la mère de Jésus, saint Jean et Marie, sœur de Marthe, partagent sa douleur et sa résignation. Salomée attend avec confiance et s'occupe du plus sacré des devoirs.

Du reste l'ordonnance simple et grande, une grâce noble et touchante dans les airs de la tête, et toujours une belle entente des draperies, caractérisent cette riche composition et remplissent d'admiration le spectateur.

Mais ce qui frappe tout d'abord dans les statues, c'est surtout leur expression. Les sentimens que les personnages paraissent éprouver sont convenables à leur situation et se font nettement distinguer dans leurs attitudes tranquilles, toujours d'accord avec l'action et délicieuses par la décence et la gravité. Il en résulte une justesse dans l'expression générale, qui parle vivement aux yeux et porte à l'esprit d'une manière nette toutes les idées que l'artiste s'est proposé d'y imprimer.

Toutes ces figures, sur lesquelles est répandu un air de tristesse douce et résignée, sont si profondément empreintes de christianisme, qu'elles vous communiquent inévitablement la foi qu'elles respirent; elles font songer à Dieu avant de laisser penser à l'art.

Voilà, ce me semble, le comble de l'art lui-même.

Si vous analysez ensuite la forme, vous y découvrez la trace du travail le plus sérieux, le plus élégant, le plus patient. Toutes les parties sont bien proportionnées. Le nu annonce la connaissance de l'anatomie.

Les bras et les jambes, les pieds et les mains, toutes les articulations sont pleines de vérité et de grâce.

Les contours, tracés avec exactitude et fermeté, ont de

la finesse et font entrevoir les jointures et l'enlacement des muscles.

Les têtes, plutôt inclinées que droites, sont toujours ornées de beaux cheveux dont le désordre et la molle négligence, le mouvement agréable et les boucles ondoyantes, sans annoncer ni l'art ni la peine, donnent l'idée du fini le plus précieux.

Quelquefois l'attitude et la physionomie plaisent par un heureux contraste, par les mouvemens des yeux et de la bouche pleins de vie et d'esprit.

Quel artiste a su si bien faire concourir les traits à l'expression de ce rire ignoble par lequel il caractérise les deux figures mercenaires !

Comme la pose des figures charme par la naïveté, dans Nicodème et le vieux Joseph ; comme le mouvement de la tête, d'accord avec celui des mains, leur donnent une signification précise, qui est toujours l'humilité, la vénération, la douleur, précision dans la manière dont le texte de l'Ecriture-Sainte a été rendu, hardiesse de dessin décelant partout une main habile.

Les lignes grandes et simples, l'expression calme et mesurée, un dessin précis et rigoureux conviennent sans nul doute à la sculpture monumentale.

De tous les moyens d'exécution, le plus puissant pour Richier, c'était cette science qui, après avoir habitué l'œil à distinguer les formes qui donnent à chaque personnage son caractère, son action et même sa pensée, enseigne à la main à les représenter par des traits exacts, animés, tels enfin que dans une image matérielle on reconnaisse l'impression du sentiment, ce qui est le chef-d'œuvre de l'art. C'est en imitant séparément les opérations de l'âme et les actions du corps qu'il participe lui-même à l'union de ces deux natures. On trouve partout à Rome, dans la tradition et dans les monumens, la preuve que les plus grands artistes ont dessiné toute leur vie des études, soit d'après nature, soit d'après l'antique : travail pénible, rarement

celui d'une tête rayonnante de gloire et couverte de cheveux blancs.

D'après le genre et le style de ses ouvrages, si remarquables par la précision et la correction, ne faut-il pas reconnaître qu'une sensibilité profonde et un goût exquis, aidés d'une instruction variée, fruit d'une éducation spéciale, furent la source de son aimable talent? Son cœur, associé à un esprit élevé, lui indique ce qui peut nous impressionner le plus agréablement dans les actions des hommes, et le conduit à l'accord sublime des formes et des expressions.

A cette époque, où la statuaire sortait peu à peu du sol qui l'avait recouverte, exclusivement voué à l'étude des chefs-d'œuvre de l'art, cet homme, minutieux pour la reproduction matérielle du plus petit détail, semble avoir été poursuivi par cet idéal de beauté empreint sur tous ses modèles. Voilà les causes qui influèrent le plus puissamment sur la direction de cet artiste, qui servirent à déterminer son caractère, ennoblir son style, agrandir en la simplifiant la marche de ses compositions. Voilà pourquoi la confection de son sépulcre ne lui a pas demandé moins de dix ans, pourquoi il n'a pas laissé le nombre d'ouvrages qu'on était en droit d'attendre de sa facilité, encore bien que nous soyons fondé à lui en attribuer plusieurs qui ne sont pas authentiquement reconnus comme sortis de son ciseau. Mais ne suffit-il pas au génie d'une seule création pour se manifester et laisser après lui sa trace lumineuse et immortelle?

Nous insistons sur ce point parce que l'histoire de son talent s'y trouve. Son génie étant un de ces rares présens que la nature ne fait qu'à de longues distances à quelques êtres privilégiés, il nous est permis d'en interroger les secrets et d'en expliquer les effets par la comparaison du maître avec l'élève.

Michel-Ange a toute originalité et ne relève que de lui; c'est un colosse de force et de majesté, et jamais génie ne mérita mieux le nom de créateur.

Richier fait consister sa gloire à élever au suprême degré de perfection toutes les qualités de ses rivaux. C'est une expression complète de son temps. Comme son siècle, il participe à toutes les saintetés naïves du moyen-âge, et ce qui lui assure à jamais un rang supérieur dans l'école du moyen âge, sa gloire ineffaçable, c'est d'être à la fois non-seulement un grand maître dans l'exécution technique, un artiste fini, mais un penseur, un observateur de la nature morale, qui ne s'est pas contenté de faire de la sculpture locale et pittoresque pour flatter les yeux, mais qui a senti et représenté l'humanité avec ses éternelles passions. Voilà l'artiste dans toute l'acception glorieuse de ce mot. Sous ce rapport il mérite d'être comparé aux notabilités dont les ouvrages sont recommandables par cette harmonie de l'homme et de la nature, cette limpidité de tons et le ravissement calme d'expression et d'effet qui sont le propre des sculptures religieuses du moyen-âge et le cachet particulier de l'école de Michel-Ange.

Si le catholicisme le jette dans une voie exclusive, il donne en revanche à sa pensée un essor hardi, à son esprit une grande force de conviction, un caractère spécial.

Selon Richier l'on doit aspirer sans cesse à la conception du beau, se courber devant cette idole impérissable et la sculpter à genoux, comme Fiesole peignait la Vierge, en s'attachant toutefois à reproduire la nature, non pas telle qu'elle nous apparaît, mais la nature idéale que nous rêvons, ce sentiment profond qui vit au-dedans de notre âme et l'élève vers un monde plus parfait que celui-ci.

Voilà le but scientifique de l'art; son but moral, sa philosophie, c'est de nous faire sentir la misère, le néant des joies-d'ici bas, pour ramener notre pensée vers la vie à venir.

Or, à son avis, rien n'est plus propre à nous inspirer ces sentimens d'humilité que l'aspect du tombeau de J.-C., qui dit poétiquement à tout homme : Souviens-toi que tu dois mourir. Jusque là plus d'un esprit sensé pourrait accepter

avec une douloureuse résignation les principes de l'auteur si vrai dans le sentiment chrétien qui dirige son ciseau.

Voilà comment il arriva que, daus cette âme admirablement douée, le sentiment chrétien et la majesté religieuse se mêlèrent et que de cette fusion sortit le type idéal de la Madeleine, qui apparaît au milieu de ses travaux avec cette grâce saisissante et pure, comme le résumé de son génie et l'expression la plus poétique de sa manière de sentir.

A défaut de documens précis sur la vie privée de Richier et de ses premières études, ses ouvrages attestent donc que, sensible de bonne heure aux vraies beautés de l'art, il sut en puiser les principes dans les monumens antiques, et surtout dans un jugement éclairé. De là ces expressions contemplatives et tranquilles, cette régularité que l'œil saisit, cette habileté d'exécution qui lui permit de traiter la terre, le bois, la pierre et le marbre avec la même facilité et constitue l'un des caractères distinctifs de son style : de là tant de beaux préceptes.

Car est-il possible de contempler ses ouvrages sans être persuadé qu'il joignait à cette facilité, à cette grâce, à ces charmes touchans du vrai toutes les richesses permises à l'ordonnance, toute la convenance, toute la vivacité dont l'art et le goût peuvent embellir l'expression?

Les diverses statues gravées sur cette planche attestent cette prodigieuse réunion de talens.

On voit que la pierre a cédé au premier choc de l'outil, tandis que dans les ouvrages de beaucoup d'autres sculpteurs, on sent qu'ils ont eu à combattre contre la pierre, et que, souvent sans la vaincre, ils ne sont parvenus qu'à l'arrondir, qu'à la polir.

Ici, au contraire, sa force, sa dureté disparaît, parce qu'une main fière et tranchante l'attaque.

De cette facilité de métier, unie au sentiment, naît l'expression, et c'est ce que l'on remarque dans les belles figures citées plus haut. Richier en a fait des hommes, des héros : d'autres n'en eussent fait que des statues.

Si l'on convient qu'une pareille habileté à traiter les parties essentielles et constitutives de la sculpture, doit nécessairement marquer l'époque de son entier renouvellement, on ne sera pas surpris que, comme nous en attribuons l'honneur à Michel-Ange, Richier, son élève, n'y participe.

On n'aura pas été fâché de trouver ici le détail de preuves inédites dans l'histoire de la sculpture et constatant le dernier pas que cet homme si justement célèbre fit faire à l'art en général, en le portant à un point de vue, à un genre auquel et au-delà duquel personne n'est parvenu depuis.

En effet, Richier a été l'un des derniers athlètes infatigables qui poussaient sans cesse l'art à de nouvelles conquêtes. Il conserva toute sa vie les traditions de cette sorte de simplicité primitive et de naïveté religieuse qui fit place, chez ses successeurs, à des qualités d'exécution quelquefois brillantes, mais à une manière de sentir exagérée, moins pure conséquemment, et souvent de genre profane.

Admirable condition que celle de ces hommes resplendissans d'honneur et de génie! Vivans, ils passent comme des météores à travers le monde qu'ils éclairent; morts, ils ont le plus souvent une chapelle pour tombeau! Car les plaisirs purs que les beaux arts répandent sur le cours toujours trop orageux de la vie ne sont pas les seuls bienfaits que peuvent en attendre les peuples qui savent les sentir et les cultiver. Au-delà du trépas ils préservent encore de l'oubli les hommes dont ils ont charmé l'existence, et, dépositaires de leur plus noble héritage, ils réalisent en quelque sorte pour eux le désir d'immortalité, l'un des plus beaux produits et des plus utiles soutiens de l'état social.

Mais on se demande avec amertume et regret quel tribut d'hommage et de gloire a reçu dans sa patrie ce génie grave et solennel auquel la postérité doit légitimement une statue pour honorer le grand homme et faire aimer la gloire. Pourquoi même le nom de Richier ne se lit-il encore nulle part dans ses murs? Si, comme il faut le croire d'après la tradi-

tion et l'explication donnée, Richier, à l'exemple des artistes de l'époque, s'est consigné dans son œuvre avec une impartialité naïve, et dans la prévision peut-être de ce qui devait arriver un jour, croit-on que ce génie se soit fait une assez forte part d'éloges, pour le laisser couvrir de poussière et d'oubli? Croit-on qu'il lui suffise de l'honneur qu'il s'est fait lui-même en prenant soin de nous léguer son portrait sous les traits de cette belle et mélancolique figure d'ange par laquelle il avait le don d'être toujours présent à la scène sans avoir besoin de s'y transporter pour s'y voir de son vivant, par laquelle il y assiste encore après sa mort; croit-on enfin que le bronze légitimement dû à sa mémoire ne puisse s'élever plus glorieux pour lui sur la place publique que cette pierre au milieu de son œuvre?

Oui, s'il est vrai que la gloire se mesure aux moyens dont on s'est servi pour l'acquérir, quelle couronne d'immortelles ne devons-nous pas à Richier? Au lieu de blâmer ce désir d'immortalité si commun aux artistes de ce temps, si naturel et toujours excusable dans le génie, rendons hommage plutôt au noble sentiment qu'il exprime en se mêlant à cette scène, témoignage authentique du rôle que lui dictait son imagination pleine de sentimens catholiques. Rien à mon avis ne révèle mieux son caractère, et c'est surtout le caractère moral du personnage qu'il s'agit d'indiquer. On peut ne pas trop négliger telle ou telle ligne reconnue, mais ce serait une erreur de l'art que de vouloir représenter traits pour traits, même les personnages historiques.

Que la postérité contresigne donc la statue de Richier en signe d'approbation, et que le croquis de cette figure vivante serve de vignette à son histoire. Il s'agit d'une œuvre éminemment juste, morale et patriotique. L'hommage rendu aux talens publics fait les grands citoyens, qui font eux-mêmes les grandes nations. Si le trésor de la ville ne peut suffire à cette œuvre réparatrice, qu'une souscription soit ouverte. Cet appel à la mémoire du grand statuaire trouve-


HABET.
Imp.r de Caisse & Pierre

ra de l'écho dans toute la Lorraine ; et jamais le pays s'est-il montré aussi jaloux de ses gloires artistiques et nationales? Autour d'eux, les habitans de Saint-Mihiel ont vu vénérer les derniers vestiges de leurs grands hommes, et ils ne vénéreraient pas la mémoire de leur plus cher et plus grand artiste ! Inférieure à plusieurs villes de Lorraine sous le rapport du progrès matériel, Saint-Mihiel ne le cédait naguère à aucune autre en caractère et marchait de front avec les plus avancées sur les routes laborieuses du libéralisme et les plus passionnées pour les armes. Il ne faut pas qu'elle laisse tomber son passé dans l'oubli ; il faut au contraire qu'elle l'honore, qu'elle l'entoure de ses regrets ; c'est un devoir. Ses souvenirs sont assez nobles pour qu'elle s'en montre fière et qu'elle en fasse l'objet d'un culte national.

Déjà un noble appel a été fait dans cette louable intention. Je ne crois pas pouvoir rendre un plus éclatant hommage à cette expression de patriotisme qu'en suivant le généreux élan qui nous a été donné. Oui, qu'elle soit reconnaissante cette patrie, qu'elle honore la mémoire de Richier, comme Epinal celle de Claude Lorrain ; comme Nancy vénère Stanislas, Verdun Colbert, et le modeste Saint-Rémy Jeanne d'Arc ; et que sur le buste de l'illustre auteur du sépulcre tant de fois envié à la Meuse, on lise cette inscription : « A Léger Richier, sculpteur, Saint-Mihiel, sa patrie qu'il embellit et honora. » Alors à son tour la France s'honorera de son souvenir, et les beaux arts de ses utiles et importans ouvrages.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN MÉMOIRE RELATIF A L'ASPIC DE CLÉOPATRE, COMMUNIQUÉ A LA SOCIÉTÉ PAR M. GEORGES, JUGE-DE-PAIX DU CANTON DE CHATEAURENARD;

Par M. L. de Sainte-Marie.

Séance du 21 *août* 1846.

Messieurs,

La mort de Cléopâtre est-elle le résultat de la piqûre d'un aspic? N'y a-t-il là qu'une fable que la crédule antiquité a propagée jusqu'à nous, que nous avons accueillie beaucoup trop légèrement, et dont il est temps de faire justice?

Tel est le problème que M. Georges, juge-de-paix du canton de Châteaurenard, a tenté de résoudre dans un mémoire que votre section des Lettres m'a chargé d'examiner.

Les anciens reconnaissent que le venin de l'aspic, quoiqu'inévitablement mortel, ne déterminait aucune douleur, et entraînait seulement la perte progressive des forces, que suivait, sans espoir de réveil, un sommeil léthargique et paisible.

Cela posé, le problème semble d'une solution facile désormais. Il suffira de trouver en Egypte un serpent dont la morsure produise les effets signalés. Alors, seulement alors, on pourra dire hardiment : Voilà le véritable aspic de Cléopâtre !

Laurenti, et quelques autres naturalistes, désignent la *couleuvre vipérine de Linnée* comme étant le reptile dont il s'agit. Mais leur opinion n'est plus admissible, depuis que M. Geoffroy-Saint-Hilaire père, membre de l'Institut d'Egypte, s'est assuré, sur les lieux, que cette espèce

n'était pas venimeuse, et qu'elle avait reçu le nom de vipérine à cause de sa ressemblance avec certaines vipères.

On ne saurait citer l'*Ammodyte* avec plus de succès. Il ne blesse pas toujours mortellement. En tous cas, il n'occasionne pas une mort subite. Enfin c'est un serpent de Lybie ou d'Illyrie.

Impossible de parler des *aspics d'Hasselquits*, puisqu'ils ne font périr que dans l'espace de plusieurs heures; qu'ils font d'ailleurs tomber tout le corps en gangrène.

Linnée, Forskal, Daubenton, Lacépède, n'ont jamais pris pour l'aspic des anciens le *Lébétin* de l'île de Chypre, bien que sa blessure plonge dans un sommeil mortel et invincible. Ils ont eu raison; dès que Charmion a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés intellectuelles, elle n'a pu succomber à la morsure de ce reptile.

Faut-il le voir dans la *vipère haje*, que nous commencerons par décrire d'une manière exacte? Sa gueule est armée de crochets à venin fort apparens. Elle a toute la partie supérieure du corps couverte de petites écailles imbriquées, légèrement carénées, hexagonales ou losangiques. Sa tête est revêtue de grandes plaques. Son ventre est garni de plus de deux cents plaques entières, et le dessous de sa queue d'une centaine de paires de demi-plaques. Son col s'élargit d'une manière marquée postérieurement. Cet ophidien est, au reste, verdâtre, bardé de brunâtre. Sa taille est d'environ deux pieds, et sa queue occupe près du quart de sa longueur totale. Quand il est provoqué, il gonfle et étend son col, se redresse, puis s'élance d'un seul bond sur son ennemi.

L'habitude de se redresser, lorsqu'on en approche, avait persuadé aux habitans des terres qu'arrose le Nil, que ce serpent gardait les champs fréquentés par lui. Ils en faisaient, en conséquence, l'emblème de la divinité protectrice du monde; ils le sculptaient aux deux côtés d'un globe sur le portail de tous leurs temples.

Lucain avait écrit :

« Hic quæ prima caput movit de pulvere tabes
« Aspida somniferum tumidâ cervice levavit. »

Pline avait dit :

« Colla aspidum intumescere, nullo ictus remedio præter quàm si
« confestim partes contractæ amputentur. »

Ces vers de Nicander décrivent fort bien le gonflement du col :

« Turgida squalet item cervix, grave sibilat ipsa
« Bestia, dùm certàm vomit irâ comita mortem. »

« Coluber haje, funestus, collo inflato, » *selon* Forskal.

« Vipera haje, collo extensili, » *suivant* Daudin.

Ainsi, on s'accorde à donner à l'aspic un caractère particulier, et toutes les descriptions récentes des serpens d'Egypte ne citent que l'haje ayant ce caractère particulier.

Ajoutons que l'usage était d'enfouir dans les pyramides, avec les cadavres humains, des paquets momifiés des divers serpens existant dans le pays. Ils ont été retrouvés en grand nombre, et parmi eux on a reconnu, à l'extension de la membrane du col, l'aspic de Lucain et de Pline, devenu la vipère haje de Forskal et de Daudin.

Si, en Egypte, il y a plusieurs milliers d'années, l'aspic seul avait le col extensile; si maintenant on n'y rencontre que la vipère haje jouissant de la même faculté; il faut conclure que l'aspic et la vipère haje ne font qu'un même reptile.

Telle est l'opinion des auteurs du *Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle :* « Lucanus, disent-ils, nous apprend sur l'aspic une particularité qui permet presque de reconnaître que ce nom s'appliquait spécialement à la vipère haje; car la faculté de gonfler son col est à peu près caractéristique de cette vipère. »

Dans le dictionnaire de Déterville, imprimé en 1803 et réimprimé en 1816, M. Bosc écrivait : « Aspic, espèce de serpent venimeux dont les anciens ont parlé. On a cru que

c'était le *coluber vipera de Linnæus*, que l'on apportait en grande quantité d'Egypte à Venise pour la confection de la thériaque. » Mais Geoffroy-Saint-Hilaire s'est assuré, dans le pays même, que cette espèce n'était pas venimeuse. Il est persuadé que l'aspic des anciens est le *coluber haje de Forskal*, autre espèce de vipère très-venimeuse.

Adoptant pleinement l'opinion de son père et de Bosc, M. Geoffroy-Saint-Hilaire fils s'exprime ainsi dans sa description des reptiles d'Egypte : « L'animal désigné par les anciens sous le nom d'aspic, est, non pas la couleuvre vipérine, comme l'avaient pensé quelques naturalistes, mais la vipère haje décrite par Forskal et autres. »

Voilà donc un fait bien constant, bien avéré. L'aspic des anciens, c'est la vipère haje, la vipère au col extensile, qui se trouve encore et qui s'est trouvée de tout temps en Egypte.

Chose étonnante ! aucun des savans qui ont fait partie de l'expédition d'Egypte n'a profité de sa présence sur les lieux pour s'assurer, par des expériences réitérées, si le venin de ce reptile produisait précisément les effets que signale l'histoire quand elle s'est occupée de Cléopâtre.

Des renseignemens ont été demandés à Alexandrie par l'auteur du mémoire. Les médecins ne sont pas d'accord. Les uns nient qu'il y ait en Egypte des serpens, aspics ou vipères, dont la piqûre soit mortelle. Les autres affirment au contraire avoir vu, dans les hôpitaux, des Arabes blessés par ces reptiles, et qui avaient succombé dans un délai plus ou moins long. Mais tous, quand on leur parle du fameux aspic de Cléopâtre, répondent que probablement le changement de température l'aura fait disparaître.

Ici, deux réflexions :

1° Le changement de climat aurait tout à la fois forcé l'aspic, seul serpent au col extensile, à quitter le pays, et introduit en Egypte la vipère haje, seule vipère entre toutes, qui ait aujourd'hui la même faculté.

Puis, le motif donné pour expliquer ce phénomène,

savoir, qu'il pleut maintenant en Egypte, tandis qu'il n'y pleuvait pas autrefois, devient une circonstance toute favorable au développement des reptiles. L'orage, qui amène la pluie, aide puissamment au dégagement du fluide électrique, et ce fluide est aux serpens ce que l'air est aux autres animaux.

2° Si des Arabes meurent dans les hôpitaux, après avoir été piqués par des vipères, c'est que la mort n'a pas été instantanée, et que l'on a conservé l'espoir de les sauver en les soumettant à un traitement.

Mais quels sont les moyens à opposer à la morsure de l'haje? Le docteur Cloquet conseille la cautérisation par le feu, la potasse à l'alcool, le protochlorure d'antimoine et l'administration des sudorifiques à l'intérieur. Des procédés si simples ne paraissaient pas suffisans autrefois. Pline préconise la clématite d'Egypte, l'anis, le lupin, et la jusquiame broyée dans du vin. Athénée proclame les bons effets du suc de citron. Abandonnons aux légendes, déjà si riches, de la crédulité, les assertions de Gallien sur l'efficacité de la thériaque, d'Aëtius-l'Amydéen sur les vertus de l'eau de mer et l'application locale de la patience.

Raisonnant par analogie, nous nous demanderons si les reptiles qui abondent dans les pays chauds, les terrains vierges, et qui tuent avec la plus grande rapidité, causent par leur piqûre une sorte d'agréable repos, et laissent à peine de trace sur la partie lésée. Deux exemples pris au hasard : « Le serpent noir de la Nouvelle-Hollande, écrit M. Arago, donne la mort, une mort horrible à celui qu'effleure sa dent aiguë. Un quart-d'heure après la morsure, vous trouvez étendu sur le sol, gonflé comme un ballon, et la langue et les yeux en saillie, un corps énorme, hideux, que, la veille, vous auriez pris pour une momie desséchée au courant d'air. »

« Quelle mort, grand Dieu ! s'écrie le même auteur parlant des effets du venin du serpent à sonnettes. Une agonie courte, mais à peu de chose près aussi atroce que celle qui

est donnée par le serpent noir. Le virus du serpent à sonnettes est le feu qui brûle, le poison qui corrompt, l'étau qui étouffe. » — Plus loin il ajoute : « La mort causée par ces deux reptiles, c'est une mort affreuse, horrible, une mort avec des tortures, avec des tiraillemens effroyables, avec tous les symptômes de l'hydrophobie. »

Mais laissons de côté des analogies trop décisives, et restreignons notre examen à la vipère haje.

Plus curieux que les membres de l'Institut du Caire, Forskal a voulu connaître, par des expériences, la force du venin de cette vipère. « J'ai vu, dit-il, répéter sur un pigeon l'effet du funeste poison de l'haje. Un bateleur, en pressant la vésicule à venin, en fit sortir un suc jaunâtre; et une gouttelette introduite, par une légère piqûre, dans la cuisse du pigeon, celui-ci ne témoigna d'abord aucune douleur. Mais au bout d'un quart-d'heure, il tomba sur la poitrine, éprouva de fortes convulsions à la tête, vomit beaucoup de sang et mourut. » Sans aucun doute l'épreuve tentée sur de grands animaux eût été bien autrement concluante. Toutefois n'oublions pas ces expressions : *In pectus delapsa* VIOLENTER CONVULSIONIBUS *capitis* TORQUEBATUR.

Cléopâtre et ses deux suivantes n'offraient pas de pareils symptômes.

Si la vipère haje est seule de son espèce en Egypte, on lui a reconnu tant de rapports avec la vipère à lunettes, par sa forme et l'extensilité de son col, qu'on ne saurait les séparer d'un même genre, sans rompre l'ordre naturel qui les lie ensemble. Aussi les erpétologistes ont-ils créé le genre naïa, qui comprend le serpent haje et les vipères à lunettes, tant des Grandes-Indes, que du Brésil et du Pérou.

On lit dans M. de Lacépède, qui s'est particulièrement occupé du venin de la vipère à lunettes des Grandes-Indes : « Le naïa est féroce; et pour peu qu'on diffère de prendre l'antidote de son venin, sa piqûre est mortelle. L'on expire dans des convulsions où la partie mordue contracte une gangrène qu'il est impossible de guérir. »

M. Salacroux, d'accord en cela avec M. de Lacépède, a été plus loin. Il a reconnu que l'effet du venin du serpent à lunettes et de la vipère haje était identique. « Le serpent à lunettes, dit-il, produit par sa piqûre la mort plus prompte et la plus douloureuse ; et il en est de même du serpent haje. »

En réunissant l'une et l'autre opinion, nous trouvons donc, en ce qui concerne l'effet du venin des serpens à lunettes et de celui des serpens haje, *mort prompte*, il est vrai, mais *mort douloureuse*, accompagnée de *convulsions* et suivie de *gangrène*.

Ainsi les naturalistes n'ont pu s'entendre, quand il s'est agi de désigner l'aspic de Cléopâtre, et même d'affirmer son existence actuelle. Admettant qu'il faille le reconnaître dans la vipère haje, nous avons vu que les effets de la morsure de ce reptile n'ont rien de commun avec les circonstances signalées par l'histoire, relativement à la reine d'Egypte et à ses deux suivantes.

Supposons maintenant l'ancien aspic, ou le serpent haje, aussi terrible que le serpent noir ou le serpent à lunettes ; supposons que sa morsure ne laissât pas de trace. L'événement, tel que l'ont écrit d'abord, et répété ensuite, tant d'auteurs, pourrait encore ne pas être accepté comme exact.

Cet aspic apporté, il avait fallu le saisir, le placer au fond du panier, l'y maintenir, et disposer les figues assez près les unes des autres pour le soustraire aux regards. Ne suffisait-il pas qu'elles pesassent sur lui et qu'elles gênassent ses mouvemens, pour l'irriter. Il avait dû mordre, soit les parois du panier, soit les figues qu'il contenait. Alors son venin n'était plus capable de faire périr, non pas une, non pas deux, mais trois personnes ; car on se souvient qu'Iras, Cléopâtre et Charmion ont succombé de la même manière dans un court délai. « Les premières secousses de la colère, dit Sénèque, sont cruelles et dangereuses. Ainsi le venin des serpens est plus dommageable, quand ils sortent de leur

gîte. Mais leurs dents ne font aucun mal, quand, à force de mordre, elles ont perdu leur venin. »

L'idée de Sénèque est reproduite par tous les naturalistes.

« Il a été difficile, écrit M. Arago, de constater avec précision si le serpent à sonnettes, après avoir mordu une fois, pouvait donner la mort par une seconde piqûre. Il semble démontré aujourd'hui que la seconde blessure du reptile est beaucoup moins dangereuse que la première; et que la troisième, faite une heure après, ne présenterait pas de grands risques à celui qui en serait atteint. »

Plus loin, il ajoute : « Le serpent à sonnettes n'accepte pas une seconde lutte avec la même ardeur qu'une première; car il sait qu'il a moins de venin à présent, et que son venin est aussi moins actif. »

Plus grand et plus gros que la vipère haje, il a nécessairement un poison plus abondant. Le venin du serpent haje serait donc épuisé en partie, à la première morsure; à la seconde, il le serait tout-à-fait; et pour que la troisième fût tant soit peu dangereuse, il faudrait le temps d'une nouvelle sécrétion. Car les vésicules à venin ne sont pas et ne peuvent être inépuisables. Aussi, Kemfer rapporte-t-il que les jongleurs indiens ont grand soin, chaque jour, ou tous les deux jours, d'épuiser le venin du Naïa, qui se forme dans les vésicules placées auprès de la mâchoire supérieure, et se répand ensuite par les dents canines. Pour cela, ils irritent la couleuvre et la forcent à mordre plusieurs fois un morceau d'étoffe, ou quelqu'autre corps mou, et à l'imbiber de son poison. Alors l'animal cesse d'être dangereux, jusqu'à ce qu'il ait pris de la nourriture et sécrété de nouveaux sucs vénéneux.

De ces observations, attestées par des hommes compétens, il résulterait que la reine et ses femmes, en se faisant mordre par un seul aspic, n'eussent pas atteint le but qu'elles se proposaient. Iras pouvait succomber. Quant à Cléopâtre et à Charmion, loin d'échapper à l'ignominie par

une mort volontaire, tout se serait borné pour elles à des souffrances inutiles.

Combien se fortifie notre opinion, si nous consultons les historiens; autant de récits, autant de différences, lesquelles portent sur des points essentiels.

Ainsi, que les diverses circonstances qui ont précédé ou suivi la mort soient rappelées avec un soin minutieux, rien ne s'y oppose ; chacun a pu en avoir connaissance. Mais que les détails s'étendent aux circonstances concomitantes, voilà ce qu'on ne s'explique pas !

« Après le dîner, dit Plutarque, Cléopâtre prit ses tablettes, sur lesquelles elle avait écrit une lettre pour César; et, les ayant cachetées, elle les lui envoya. Ensuite elle fit sortir tous ceux qui étaient dans son appartement, excepté ses deux femmes, et ferma la porte sur elle. Lorsque César eut ouvert la lettre, les prières vives et touchantes par lesquelles la princesse lui demandait d'être enterrée auprès d'Antoine, lui révélèrent ce qu'elle avait fait. »

Ce passage ne suffit-il pas pour établir que nul n'a su, n'a pu savoir ce qui avait eu lieu. Trois personnes seulement se trouvaient alors en présence; et toutes trois succombant dans un court intervalle, ont emporté avec elles le secret de leur mort.

Continuons : « Après le bain elle se mit à table, où on lui servit un repas magnifique, pendant lequel il vint un homme de la campagne ayant un panier. Les gardes lui demandèrent ce qu'il portait. Le paysan ouvrit le panier, écarta les feuilles, et leur fit voir qu'il était plein de figues. Les gardes ayant admiré leur grosseur et leur beauté, cet homme, en souriant, les invita à en prendre. Son air de franchise écarta tout soupçon, et on le laissa entrer. »

Il ne faut pas oublier que, dans l'excès de son affliction, la reine avait résolu de mourir. Tantôt elle refusait de manger; et, pour qu'elle prît de la nourriture, César s'était vu forcé de recourir aux menaces, lui faisant tout craindre relativement à ses enfans. Tantôt elle voulait se frapper d'un poi-

gnard qu'elle portait constamment à sa ceinture. Mais Proculéius lui avait ôté ce poignard de la main, et avait même secoué sa robe pour s'assurer qu'elle n'y avait pas caché de poison. Dans une telle disposition d'esprit de la part de la princesse, et quand César attachait tant d'importance à ce qu'elle devînt le principal ornement de son triomphe, on conçoit que les ordres les plus sévères aient été donnés, et que la plus grande surveillance fût exercée. Comment supposer dès-lors que Cléopâtre ait eu des intelligences au-dehors; qu'un paysan se soit présenté *parce qu'elle l'avait ordonné ainsi ;* et que, pour être admis, il ait suffi à ce paysan de découvrir le panier qu'il avait au bras ?

Ce n'est pas tout. Parmi les historiens, les uns prétendent que l'aspic fut apporté sous des figues ; les autres sous des figues couvertes de feuilles ; ceux-ci sous des fleurs ; ceux-là sous des figues et des raisins. Quelques-uns disent que Cléopâtre gardait cet aspic enfermé dans un vase.

Ajoutons qu'aujourd'hui-même, on n'est pas encore bien fixé sur la partie du corps offerte à la morsure. Shakespeare fait placer le serpent sur les lèvres de la reine. Moréri et M. de Ségur la font piquer au sein. Pour inspirer plus de confiance vraisemblablement, les auteurs du *Dictionnaire d'Histoire naturelle* précisent qu'elle se fit mordre au-dessus de la mamelle gauche. Certains auteurs affirment que le dessein de Cléopâtre était de prendre des figues, et d'être piquée par l'aspic, sans le voir. Mais l'ayant aperçu, en découvrant les figues, le voilà donc ! s'écria-t-elle ; et en même temps, elle présenta son bras nu à la piqûre. Enfin, selon d'autres historiens, elle fut obligée de le provoquer avec un fuseau d'or; l'animal irrité s'élança sur elle et la saisit au bras.

N'oublions pas que quelques heures seulement s'étaient écoulées depuis que César était allé la voir pour la consoler. « Il la trouva couchée sur un petit lit, dans un extérieur fort négligé. Quand il entra, quoiqu'elle n'eut qu'une simple tunique, elle sauta promptement à bas de son lit, et

courut se jeter à ses genoux, le visage horriblement défiguré, les cheveux épars, les traits altérés, la voix tremblante, les yeux presque éteints à force d'avoir versé des larmes, et le sein meurtri des coups qu'elle s'était donnés; tout son corps enfin n'était pas en meilleur état que son esprit. » Après ces détails, empruntés à la plume de Plutarque, qui mérite confiance? les historiens qui ont écrit qu'il n'apparaissait sur le corps de la princesse aucune marque de piqûre; ou bien ceux qui prétendent que Dolabella fit voir à César, sur le bras et sur le sein, une légère tache de sang et une petite enflure à peine sensibles?

Personne n'avait pu soustraire le serpent apporté. Or, tout le monde est d'accord sur ce point du moins, que, malgré les perquisitions les plus minutieuses, on ne le retrouva ni dans la chambre, ni dans le sépulcre, ni ailleurs. Ce n'est pas sérieusement que certains auteurs racontent qu'on avait aperçu quelques traces de l'aspic près de la mer, du côté où donnaient les fenêtres du tombeau. Car il y a trois choses, dit l'Ecriture, au livre des proverbes, qui ne laissent pas de traces : la voie d'un aigle dans l'air, la voie d'un serpent sur la pierre, la voie d'un vaisseau sur la mer.

Qu'Iras soit morte d'abord, puis Cléopâtre, et enfin Charmion; cela est hors de doute aujourd'hui. Voyez pourtant les dissidences ! Moréri écrit : « Cléopâtre se fit piquer par une vipère dont elle avait éprouvé la force du venin sur deux filles de sa suite. » Dans le *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle*, article ASPICS, on lit : « Elle essaya d'abord de la violence du venin sur ses deux suivantes, Iras et Charmion, qui tombèrent à l'instant comme frappées de la foudre. »

On est du reste si peu d'accord sur le genre de mort de la reine, que, suivant les uns, elle se fit piquer par un aspic; selon les autres, les figues déposées dans le panier étaient empoisonnées; ceux-ci veulent qu'une aiguille à cheveux, qui était creuse, et qu'elle avait toujours dans sa coiffure, contînt le poison jeté plus tard dans un breuvage, ou appli-

qué sur la peau ; ceux-là parlent d'une aiguille de tête, avec laquelle elle se piqua, après l'avoir trempée dans un poison très-subtil. Auguste lui-même hésite sur le genre de mort auquel a succombé sa captive. Il s'empresse, il se rend sur les lieux, il essaie des contrepoisons. Il soupçonne donc qu'elle s'est empoisonnée Voyant l'inutilité de ses tentatives, il fait venir des psylles et leur commande de sucer les petites plaies qu'on croit remarquer çà et là sur le corps. Son esprit était donc dans le doute. Ultérieurement, s'il adopta la réalité de l'aspic, c'est que cela lui parut de nature à produire une impression plus vive sur la foule, et à jeter sur les scènes de son triomphe, par l'attrait de l'imprévu, un plus brillant éclat.

Chose digne de remarque ! un fait qui, par son étrangeté, aurait dû éveiller l'attention sérieuse de tous les penseurs; un fait qui dès l'origine semblait déjà susceptible de controverse ; ne devient l'objet d'aucun examen de la part des contemporains, et est accepté sans discussion par leurs successeurs. Ainsi, la bonne foi habituelle de Plutarque se révèle par ces mots : *Mais on ne sait pas avec certitude comment elle est morte.* Strabon laisse le lecteur opter entre les trois genres de mort qu'il indique. Appien regarde l'histoire de l'aspic comme fort douteuse. Suétone dit : *Periisse morsu aspidis* PUTABATUR ; on présumait, on soupçonnait. Rollin résume ses devanciers, et ajoute : *Il est clair, par tout ce récit, que personne ne peut savoir avec certitude de quel moyen Cléopâtre se servit pour se donner la mort. — Tout cela est bien incertain. — Après tout, n'y ayant aucun témoin qui ait survécu, on a été réduit, dans le temps même, à de simples conjectures.* — Lacépède signale, d'après les anciens, les résultats de la piqûre de la vipère d'Egypte, et s'écrie : *Voilà pourquoi* ON A CRU *que Cléopâtre, ne pouvant plus supporter la vie, après la mort d'Antoine et la victoire d'Auguste, avait préféré de mourir par l'effet du venin de cette vipère !* — M. de Châteaubriand, *Etudes historiques :* ON SE PERSUADA *qu'elle s'était fait pi-*

quer par un aspic, parce que de tous les genres de mort essayés sur des criminels, elle avait jugé celui-là le plus doux et le plus tranquille.

Concluons. Les historiens contemporains sont en désaccord sur les principales circonstances de l'événement. Ils sont même forcés d'avouer que, sur cet événement, règne la plus grande incertitude. Sans rien éclaircir, les biographes modernes ont été les échos fidèles des bruits venus jusqu'à eux. Les poètes et artistes, comme d'habitude, ont dû se préoccuper beaucoup moins de la vérité, que de ce qui leur offrait un heureux sujet de composition. Nous croyons avoir établi que Cléopâtre n'a pas succombé à la morsure d'un serpent; et à cet égard, nous partageons l'opinion de l'auteur du Mémoire. Avec lui, examinerons-nous si la mort fut le résultat de la piqûre d'une aiguille empoisonnée ou d'un poison appliqué sur la peau? Par des considérations puissantes, M. Georges se décide pour la négative. Sur ce point encore, nous déclarons nous ranger à son avis. Comme lui enfin, nous pensons que la reine et ses femmes eurent recours au poison dans un breuvage.

Maintenant, quelques critiques de détail, et notre tâche sera remplie. Nous avons découvert, dans le Mémoire, deux infractions aux règles de la grammaire. Pour les faire disparaître, il suffira sans doute d'appeler l'attention de M. Georges sur les pages 66 et 97.

Une inadvertance s'est glissée, page 7 : « Cette fière princesse ne trouva d'autre moyen, pour échapper à la dernière de toutes les humiliations, *que de mettre fin à ses jours par une mort volontaire.*

Le désir d'assurer le triomphe de ce qui semble la vérité n'exclut pas certains ménagemens dus à l'homme éminent dont on se croit fondé à relever les erreurs. Ainsi, l'auteur ne devait pas dire, page 62, *que M. de Lacépède a écrit sans conviction.* Après avoir transcrit l'opinion de M. de Ségur, dans son *Histoire universelle*, il ne devait pas

s'écrier : *On n'est pas plus mouton de Panurge, ou Moréri, que cela !*

Pour établir avec quelle facilité se sont propagées de tout temps les erreurs les plus évidentes, M. Georges pouvait sans doute emprunter à l'histoire les passages qu'il place sous les yeux de ses lecteurs. Ce que nous lui reprocherons, c'est d'avoir accompagné les textes de réflexions qu'assez souvent le bon goût désavouera. Bornons-nous à quelques exemples. — Page 108 : *Les anciens ont écrit que, lors de l'accouplement, le mâle de la vipère faisait entrer sa tête dans la gueule de la femelle, et qu'il la fécondait ainsi; que la femelle, loin de lui rendre caresse pour caresse, l'ingrate! lui coupait la tête, dans le moment même où elle devenait mère....; que les jeunes serpens éclos dans le ventre de la vipère déchiraient ses flancs pour en sortir; que, par là, ils vengeaient la mort de leur père. Ne refusons pas notre admiration à ces jeunes et vertueux Orestes !*

Même page : *Que direz-vous de ce fameux serpent qui couchait habituellement avec Olympias, femme de Philippe, et la rendit mère d'Alexandre-le-Grand? Le nom de Jupiter se trouve quelque peu mêlé à cette fable érotique, où nous voyons encore que la femme de Philippe obéissoit mal au commandement biblique : Tu écraseras la tête du serpent; et qu'il y avait entre elle et les reptiles une entente fort cordiale.* Depuis bien des années déjà, ce trait est émoussé et ne porte plus.

Dans la crainte de laisser quelques objections sans réponse, l'auteur combat parfois des objections indignes d'un examen sérieux. Page 95 : *On a vu un crochet, resté dans la botte d'un homme, qu'un crotale avait mordu, faire mourir deux personnes qui voulurent se servir de cette chaussure. Et il en aurait peut-être fait périr d'autres, sans la sagacité d'un médecin qui, étonné de la rapidité de la mort de deux individus et des circonstances qui l'avaient accompagnée, en soupçonna la cause, et découvrit la dent fatale*

dans l'épaisseur du cuir de tige. A quoi bon discuter? Le fait tombait devant son exagération.

Quand nous examinons un point historique, et que nous cherchons à faire partager aux autres la conviction qui nous domine, il faut rester graves et ne pas tomber dans la trivialité. Or, on lit page 27 : *Où la célébrité va-t-elle se nicher? Notre fameux aspic a fait plus de bruit dans le monde, que n'osera jamais l'espérer fils ou neveu de bonne maison.* — Page 85 : *Nous avons encore d'autres cordes à notre arc.* — Page 68 : *La vipère haje semblerait avoir dit à l'aspic : Va-t-en, je viens pour te remplacer; moi ici, on ne s'apercevra pas que tu n'y es plus!* — Page 84 : *On dit : (lisez : Des imbéciles ont dit) que ce serpent pénètre dans le corps des chameaux et sort par le côté opposé à celui où il est entré, ce qui cause la mort de l'animal. (Il y a bien de quoi vraiment!)*

Tout ce qui ressemblerait à un calembourg doit même être soigneusement évité. — *Avant que Vaucanson eût fabriqué l'aspic que vous savez, l'illustre Mignard avait peint une Cléopâtre, au moment où elle reçoit dans ses veines le poison du reptile. Cette Cléopâtre n'était autre que Mad. de Montespan, qui avait trouvé* PIQUANT *de se faire peindre sous les traits de la reine d'Egypte.* (Page 27.)

L'auteur ajoute : *Ce tableau, après bien des vicissitudes, se trouve maintenant à Auxerre, dans le cabinet de M. Leclerc, avocat distingué, qui, dit-on, aime l'art avec passion.* Au lieu de citer un tableau tout-à-fait inconnu, pourquoi passer sous silence l'œuvre remarquable de Gaspard Netscher, admirablement gravé par Wille?

Si le manuscrit que M. Georges vous a adressé ne témoignait pas d'efforts constans, de recherches multipliées, d'études sérieuses, de connaissances variées, nous nous serions montrés plus indulgens. Mais, indépendamment de l'attrait qui s'attache à l'examen d'un point historique, surtou quand il a pour but de déraciner un préjugé universellement admis, ce manuscrit a un mérite réel, et nous sem-

ble destiné à recevoir les honneurs de l'impression. Signaler à l'auteur quelques taches, c'était donc lui accorder une preuve d'estime, et lui donner la possibilité d'éveiller au plus haut degré l'intérêt des nombreux lecteurs sur lesquels il a droit de compter.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE *Cours de droit administratif* DE M. MACAREL;

Par M. PAILLIET

Séance du 22 *mai* 1846.

MESSIEURS,

LA section des Lettres à laquelle vous avez renvoyé le *Cours de droit administratif*, en 2 vol. in-8o, professé à la Faculté de droit de Paris par M. Macarel, conseiller d'état, vient vous rendre compte de l'examen consciencieux qu'elle en a fait.

Avant cet ouvrage, M. Macarel, notre honorable correspondant, était connu par d'autres écrits d'un mérite remarquable et d'une grande utilité. On lui doit le premier *Recueil d'arrêts du Conseil d'état*, des *Elémens de droit politique*, un *Manuel des ateliers dangereux, insalubres ou incommodes;* les *Tribunaux administratifs*, et il publie, avec le concours de M. Boulatignier, maître des requêtes, un ouvrage qui manquait : *L'Exposition de la fortune publique de la France;* trois volumes ont déjà paru.

M. Macarel partage donc avec MM. Bonnin, de Cormenin et de Gérando l'honneur d'avoir fondé et répandu la science du droit administratif contemporain.

M. Bonnin est le premier qui, dans trois volumes in-8o publiés sous l'empire, ait exposé les principes d'administra-

tion publique et proposé un Code administratif dont il donne le plan.

M. de Cormenin, dans ses *Questions de droit administratif*, a résumé et expliqué la législation et la jurisprudence de la matière.

M. de Gérando, dans son *Code administratif*, a rassemblé et classé méthodiquement plus de 80,000 articles de lois et de réglemens.

Avant eux, cette branche du droit national, qui fut long-temps un mystère, révélé aux seuls administrateurs, n'était éclairée que par le *Cours de législation administrative* de M. Portiez (de l'Oise), où ce professeur envisage l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en le faisant passer par tous les rapports directs et indirects qu'il peut avoir avec l'administration; par le *Code administratif* de M. Fleurigeon, répertoire en forme de dictionnaire des lois et réglemens d'administration, et par l'instruction donnée par M. Lagarde, préfet du département de Seine-et-Marne, aux maires de ce département.

Depuis la publication des arrêts du conseil d'état, qu'on nomme aujourd'hui ordonnances royales (1), la connais-

---

(1) Il y a vingt-quatre ans, quelques juristes, et particulièrement M. Macarel, qui en a publié le premier recueil, ont appelé ces actes royaux *Arrêts du conseil d'état*, à cause de la délibération préalable de ce corps dans toutes ces affaires. Cette dénomination, qui était celle de l'ancienne monarchie, a même été adoptée par les art. 46 et 47 de la loi du 28 avril 1816 sur les finances. Elle est d'ailleurs exacte, parce que ces actes émanent d'un tribunal souverain et qu'ils statuent sur des droits et des intérêts comme les cours et tribunaux. Ils *arrêtent* véritablement, c'est-à-dire qu'ils terminent les contestations administratives. Depuis le 30 août 1814 jusqu'au mois de mars 1815, le conseil d état lui-même a rendu, sous le titre d'*arrêts*, un grand nombre de décisions en matière contentieuse. La formule était ainsi libellée : « Vu par le roi, en son conseil, la requête présentée...; ouï le rapport, et de l'avis du comité du contentieux, le roi, en son conseil, faisant droit sur l'instance, a ordonné et ordonne, etc. » C'était celle de l'ancien conseil des parties. Le style était indirect. La dénomination d'*arrêts du conseil*, outre l'avantage de distinguer parfaitement les actes de l'administration contentieuse des actes de l'administration active, est plus courte et plus

sance du droit administratif est mise à la portée de tous par d'utiles compilations, des traités, des commentaires généraux ou spéciaux si multipliés qu'ils forment déjà une nombreuse bibliothèque.

Mais qu'est-ce que l'administration proprement dite? C'est l'action du pouvoir exécutif sur la société, action qui s'exerce par des agens révocables et responsables et par des conseils électifs. Quelle est sa mission? C'est, dit M. Macarel, de pourvoir à la vie matérielle, morale, intellectuelle de la nation, à la sécurité des personnes et des propriétés, au bien-être de tous, à la défense nationale; c'est de faire concourir les facultés de tous à l'utilité publique et d'empêcher les citoyens de faire de leurs personnes et de leurs biens un usage qui lui serait contraire.

L'administration ne considère pas les administrés dans la famille ni comme individus dans l'état, mais comme membres de la société dans leurs rapports publics et nécessaires au maintien même de la société. Elle ne statue sur la propriété que relativement à l'ordre et à la richesse publics et ne se préoccupe pas de la possession ou transmission des biens particuliers. Elle envisage l'industrie et le commerce seulement comme objets de productions, de consommations et d'échanges en général et non comme étant l'occasion de contrats dans les transactions commerciales.

Le droit administratif est la collection des règles d'après lesquelles l'administration doit agir. Leur intelligence n'est pas moins nécessaire à ceux qui aspirent à l'honneur de

---

commode dans la pratique, mais elle est abandonnée. Aujourd'hui la formule est ainsi conçue: « Louis Philippe, etc.; vu la loi, etc.; considérant... la requête est rejetée ou admise. » Le style est direct comme dans les ordonnances de l'administration active. En fait, c'est le conseil d'état qui juge; en droit, c'est le roi sous la responsabilité ministérielle. La loi du 19 juillet 1845 sur le conseil d'état, art. 24, qualifie *avis* la délibération du conseil, et *ordonnance* la décision royale qui intervient. Elle est contre-signée par le garde-des sceaux. Si elle n'est pas conforme à l'avis du conseil d'état, elle ne peut être rendue que de l'avis du conseil des ministres elle est motivée et doit être insérée au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*.

représenter les citoyens dans les conseils des communes, des arrondissemens, des départemens et dans les chambres législatives qu'aux administrateurs nommés par la couronne. Si ces derniers n'ont pas suffisamment étudié ces règles, ils s'exposent à sortir de la légalité, ce qu'ils ne peuvent faire impunément, à une époque où l'esprit d'examen partout et sur tout répandu pénètre jusque dans leur cabinet, éclaire les coins les plus obscurs de leurs bureaux, et signale souvent des erreurs et des négligences comme des attentats aux libertés publiques.

Si la connaissance du droit positif suffit à l'administrateur subalterne, la position exige davantage de l'administrateur supérieur. Il doit interroger les phénomènes sociaux et toutes les sciences qui ont pour objet la destinée de l'homme; il doit demander à l'économie politique la solution de ses plus grands problèmes, la théorie des impôts, la loi de la population, celle de la richesse et toutes les conditions du progrès; il doit concilier les opinions et les intérêts opposés et, autant que les circonstances le permettent, séparer l'administration, qui doit toujours être impartiale, de la politique qui est souvent passionnée; il doit provoquer les réformes que l'intérêt public réclame et que la prudence autorise. C'est la science administrative, le savoir-faire, l'art d'user du pouvoir que le droit administratif confère; c'est la réunion des rares qualités que Turgot révéla dans l'intendance de Limoges, qualités difficiles à rencontrer et cependant nécessaires dans un gouvernement de libre discussion, de luttes électorales, de contrôle de la part des conseils administratifs et de la presse.

L'administration est active ou contentieuse.

Elle est active quand elle prend des mesures dans l'intérêt général. Ces mesures ne peuvent être attaquées lors même qu'elles blessent des intérêts particuliers, mais si elles portent atteinte à un droit acquis, elles peuvent être déférées à la justice contentieuse. Un intérêt, si considérable qu'il soit, n'est pas toujours un droit. Un droit est l'intérêt ga-

ranti par un titre ou par une loi. Des exemples sont nécessaires pour rendre sensible la distinction du pouvoir discrétionnaire de l'administration active du pouvoir de l'administration contentieuse, contraint au respect des droits.

Une nouvelle route va s'ouvrir. Une commune qui se trouve sur la ligne demande qu'elle traverse son territoire. Elle y a un intérêt évident, car la route deviendra un débouché pour l'industrie et l'agriculture de la contrée, mais elle n'y a aucun droit. L'administration, juge de la ligne la plus avantageuse, de l'intérêt le plus recommandable, peut décider que la route traversera une autre commune sans que sa décision puisse être déférée à l'administration contentieuse. Plusieurs citoyens réclament l'autorisation d'établir une usine sur une rivière. Elle n'est accordée qu'à un. Les pétitionnaires auxquels elle est refusée ne peuvent se plaindre dans la forme contentieuse, parce que la concession est facultative. Mais si on m'impose pour le même immeuble dans deux communes différentes, mon droit est violé, car je ne doit payer que dans une seule commune. Si on fouille mon champ pour des travaux d'utilité publique, l'administration me doit une indemnité. Dans le premier cas je puis recourir à la justice administrative pour me faire décharger de l'impôt dans une commune, et dans le second, pour faire régler l'indemnité.

Le contentieux administratif est soumis à une justice réglée comme le contentieux civil, mais les règles diffèrent. Dans les affaires civiles les parties en présence procèdent au même titre, ont droit aux mêmes avantages, et la balance ne peut jamais pencher pour l'une aux dépens de l'autre. Dans les affaires administratives l'intérêt public réclame toutes les préférences qui sans altérer le droit privé en modifient cependant l'appréciation. Un jour que j'assistais comme stagiaire à une audience de la cour impériale de Paris, le premier président refusa d'accorder un tour de faveur à une cause qui intéressait l'état. Il s'agissait de l'expropriation d'une maison faisant saillie sur la voie publique. Cette

maison, laissée debout, dit solennellement M. Séguier, attestera qu'en France la justice est égale pour tous : voilà l'esprit du contentieux judiciaire. Devant la juridiction administrative, la gêne éprouvée par la circulation publique eût déterminé l'examen de la contestation avant toute autre; tel est l'esprit du contentieux administratif. Un particulier qui n'exécute pas un marché passé avec l'entrepreneur lui doit une indemnité relative au gain dont il le prive. C'est le principe du droit civil. L'administration qui rompt un tel marché ne doit d'indemnité que relativement à la perte éprouvée : c'est le principe du droit administratif, parce que l'intérêt public passe, quand le droit ne s'y oppose pas, avant l'intérêt individuel.

Sur la même matière les compétences sont diverses et difficiles à distinguer. Un rapport n'est point un traité. Nous n'indiquerons que quelques exemples pris dans le régime des cours d'eau.

S'il s'agit de réparer ou de reconstruire des ouvrages d'art dans le lit des fleuves, ces ouvrages sont profitables à la navigation seule ou à la navigation et aux usines ou aux usines seulement. Dans le premier cas l'état en supporte seul la dépense; dans les autres elle se partage entre ceux auxquels elle profite. S'il y a contestation à cet égard entre l'état et les usiniers, c'est par réglement d'administration publique que la part contributoire de l'état est déterminée, qu'il s'agisse de simples curages à régler à nouveau ou de reconstructions et réparations de digues et barrages. Si les usiniers se prétendent lésés dans cette répartition, ils peuvent user du recours ouvert par l'art. 42 du réglement du 22 juillet 1806, en demandant par pétition la formation d'une commission pour examiner s'il y aurait lieu à révision de la répartition.

Si la contestation surgit entre particuliers, c'est au contraire par la voie contentieuse qu'on peut faire vider les difficultés qui sont nées; mais les juridictions ne sont pas les mêmes dans tous les cas. S'il s'agit de curage, c'est

d'après les réglemens préexistans, le préfet qui donne le rôles et les rend exécutoires, sauf recours au conseil de préfecture et appel au conseil d'état. S'il s'agit de reconstructions et réparations de digues, barrages et autres travaux d'art, on a recours aux commissions spéciales établies par la loi du 16 septembre 1807, tribunaux administratifs qui reçoivent l'opposition à leurs décision par défaut et contre lesquels on peut se pourvoir devant le conseil d'état (1).

A l'égard des contraventions, on distingue l'action publique et pénale de l'action privée qui a pour objet des dommages-intérêts. La première est de la compétence en première instance des conseils de préfecture et en appel du conseil d'état. Ils ordonnent la destruction entière des travaux faits en contravention aux réglemens ou seulement des parties nuisibles, sauf aux usiniers à demander à l'administration active l'autorisation de conserver la portion non offensive de ces ouvrages et condamnent les contrevenans aux amendes fixées par la loi du 23 mars 1842. L'action en dommages-intérêts même accessoire à l'action publique ne peut être soumise à la juridiction administrative; c'est à l'autorité judiciaire qu'il appartient exclusivement d'en connaître.

Après ces exemples particuliers, rappelons les principes généraux. L'autorité judiciaire est juge des intérêts privés. Les tribunaux administratifs statuent sur les conflits entre l'intérêt privé et l'intérêt général. Le contentieux administratif a sa cause dans un acte administratif. Les tribunaux ordinaires appliquent aux faits civils les règles du droit civil. Ils peuvent aussi et doivent appliquer les actes administratifs, mais ils ne peuvent ni les réformer ni les interpréter. Toute question de propriété, de servitude, d'état, de liberté est de la compétence judiciaire. Les tribunaux administratifs dans les cas où ils exercent un pouvoir ré-

(1) Ordonnance en conseil d'état, du 25 avril 1833, affaire *Chaudon*.

pressif, ne peuvent infliger de peines corporelles. C'est le droit exclusif des tribunaux ordinaires.

Les deux volumes que M. Macarel vous a adressés n'embrassent pas tout le droit administratif de la France : ils présentent seulement l'organisation administrative et les attributions diverses des nombreuses autorités dont nos lois l'ont formée, depuis le roi et le ministère jusqu'au dernier agent, depuis le conseil municipal jusqu'au conseil d'état. Les administrations, commissions, comités auxiliaires, les juridictions administratives, universitaires et maritimes y sont aussi expliqués. C'est une savante exposition du mécanisme administratif.

On est étonné du grand nombre de personnes appelées à concourir aux divers services publics et de l'énorme dépense qui en est le résultat. M. Vivien, dans ses *Etudes administratives* (1), ne compte pas moins de 250,000 ecclésiastiques, magistrats, lettrés ou savans, diplomates, officiers, ingénieurs, administrateurs, agens de toute nature et de tous grades qui se partagent un traitement annuel de 261,997,559 fr., c'est-à-dire le cinquième ou 20 pour 100 d'un budget d'un milliard 300 millions (2), et combien d'autres fonctions ne sont pas rétribuées!

Si l'on compare le seul service administratif proprement dit, avec ce qu'il était dans l'ancienne monarchie, la différence est immense. Pour ne citer qu'un exemple, l'administration centrale des finances réunit dans ses bureaux plusieurs centaines d'employés et coûte annuellement 5,590,700 fr. (3). Sous la direction de Colbert qui fit de si grandes choses, quelques commis suffisaient à l'expédition de tous les travaux du contrôle général, et une somme de 78,200 livres, représentant 174,000 fr. valeur actuelle, en

(1) P. 55 et 185.

(2) Chiffre du budget de 1845.

(3) M. Vivien, p. 54 et 185.

couvraient toutes les dépenses (1); mais Colbert s'imposait à lui-même comme à ses collaborateurs un travail de seize heures par jour (2), et cependant le contrôleur-général avait dans ses attributions les ponts-et-chaussées, les mines, les hôpitaux, les prisons, les finances des villes et des municipalités, les dépenses locales, le commerce intérieur (3), qui aujourd'hui sont partagés entre les trois ministres du commerce, des travaux publics et de l'intérieur.

Il est vrai que l'administration actuelle est plus centralisée, qu'une direction unique régit tout le pays à l'aide des mêmes agens, en vertu des mêmes principes, de Strasbourg au Hâvre, de Dunkerque à Bayonne et à Perpignan, et que cela exige plus d'employés au centre, sans en diminuer le nombre dans les sous-divisions administratives qui sur tous les points couvrent le territoire. La centralisation administrative que ne connaît point l'Angleterre, est sans doute un élément de force et d'uniformité, mais ne devrait-on pas la restreindre aux seules mesures et aux seules affaires d'intérêt national? Est-il indispensable qu'il en soit toujours référé au ministère pour tout ce qui intéresse les communes, les églises, les colléges, les hospices, les prisons, les bureaux de bienfaisance, les caisses d'épargnes, les monts-de-piété? De si loin peut-on toujours bien juger les choses? Les bureaux ne sont-ils pas trop disposés à les considérer du point de vue de Paris, tandis que les localités ont souvent des exigences contraires et toujours de faibles ressources? L'administration départementale, dans la plupart des circonstances, ne pourrait-elle pas suffire à la tutelle des communes et de leurs divers établissemens publics? En Angleterre, les ministres gouvernent et n'administrent pas. Chaque comté (*shire*) pourvoit à ses besoins par ses propres fonctionnaires. Les affaires locales ne sor-

---

(1) Bailly, *Histoire financière de la France*, t. 1, p. 424.

(2) *Eloge historique sur la vie de Colbert*, par M. le marquis d'Audiffret.

(3) M. Macarel, t. 1, p. 95.

tent pas de la localité et n'en sont pas plus mal gérées. Chez nous, tout émane du ministère et y retourne. Cela, dit-on, se pratiquait ainsi sous le consulat et l'empire, mais Napoléon était à lui seul tout le gouvernement. Les lois et les décrets se rédigeaient dans le conseil d'état qui dominait le ministère. Le sénat et le corps législatif assouplis, véritables chambres d'enregistrement, occupaient peu les ministres, qui pouvaient consacrer beaucoup de temps à l'examen des affaires locales, et cependant déjà on se plaignait des abus de la centralisation, on trouvait que beaucoup d'affaires restaient trop long-temps sans solution et qu'elles n'en recevaient pas toujours une bonne. Sous le régime de la charte, les ministres occupés du gouvernement, de la préparation des ordonnances et des projets de loi, des discussions parlementaires, sont obligés de confier à leurs bureaux l'examen des affaires locales. La signature est du ministre, mais la décision est d'un commis. Il y a sans doute beaucoup à faire à cet égard, mais M. Macarel explique le régime administratif et ne cherche pas à le réformer.

Les formes extérieures de l'administration ont varié suivant la constitution de l'état. Dans l'ancien régime, elles n'étaient pas les mêmes dans les provinces dites *pays d'état* qui avaient une représentation administrative, votant et répartissant l'impôt, administrant avec une certaine indépendance, que dans les provinces dites *pays d'élections*, privées d'assemblées représentatives, dans lesquelles le roi imposait directement les contribuables et exerçait par ses officiers une autorité sans contrôle. Mais dans les unes et les autres provinces, les intérêts, les ressources, les besoins des localités étaient scrupuleusement étudiés. J'ai vu à la Bibliothèque royale 60 volumes de manuscrits in-f°, travail immense des intendans, ordonné par Louis XIV, en février 1695 et terminé en 1700, présentant tout ce qui concerne l'administration, l'industrie, l'agriculture, la statistique de chaque province à cette époque. Ils attestent les efforts que déjà l'on faisait pour arriver à une connaissance

complète de l'état de la France et de la meilleure manière de l'administrer. Le roi exerçait sans partage le pouvoir législatif, mais il trouvait une limite dans les priviléges des provinces, dans les prétentions des parlemens qui refusaient quelquefois d'enregistrer les ordonnances et les édits, et dont la résistance vaincue par des lettres de jussion ou des lits de justice, protestait contre la non-convocation des états-généraux. Le pouvoir exécutif reposait aussi dans les seules mains du roi, mais il se trouvait également limité par les priviléges des provinces, des villes et des communautés. L'autorité judiciaire et l'autorité législative, maintenant distinctes, étaient confondues entre les mains des parlemens et des autres corps judiciaires. Les bureaux des trésoriers de France étaient chargés de la gestion du domaine royal, que nous appelons aujourd'hui domaine de l'état, de l'intendance des finances, des tailles et gabelles, et aussi de la réparation des chemins, ponts, chaussées, pavés, cours d'eau et de la juridiction en matière de voirie. Les généralités, circonscriptions financières créées par l'ordonnance de 1542, étaient aussi des circonscriptions administratives, à la tête desquelles étaient placés des intendans ayant des attributions analogues à celles des préfets actuels, et au-dessous d'eux des subdélégués qu'ils choisissaient eux-mêmes. Les sénéchaussées et bailliages, bien que circonscriptions judiciaires, avaient cependant une certaine autorité administrative, sous le rapport de la police locale.

M. Macarel, après avoir indiqué quelles étaient les attributions des ministres de l'ancienne monarchie, dit (1) que le traitement fixe attaché à leurs emplois n'était que de 1,200 livres sur la maison du roi, mais qu'une foule d'avantages y étaient joints, et que quelques années suffisaient à un ministre pour faire régulièrement une immense fortune. On peut s'en former une idée par les récapitulations que donne Sully dans ses mémoires, à la fin de chaque an-

(1) T. I, p. 94.

née, avec sa franchise et sa probité connues. Il n'avait que 12,000 livres de rentes quand il est entré au service du roi, et quand il en est sorti, il se trouvait avoir un revenu net de 300,000 livres (1). Colbert, pour répondre aux calomnies dont il fut l'objet, justifie par un mémoire détaillé la fortune de 10 millions (à peu près 25 d'aujourd'hui) qu'il avait acquise par ses économies et la libéralité de Louis XIV pendant une administration de vingt-deux années (2). Mazarin, pendant son long ministère, accumula une fortune de plus de 100 millions (à peu près 247, valeur actuelle) (3); mais elle n'était pas irréprochable. Quand Fouquet, qui avait administré les finances pendant plus de vingt ans, fut condamné, non par justice, mais par des commissaires, il possédait quatorze châteaux, onze forêts et plus de 300,000 livres de rentes (700,000 fr. d'aujourd'hui) (4); mais Fouquet, fils d'un conseiller d'état et déjà fort riche avant d'être surintendant, avait, comme Jacques Cœur, considérablement accru sa fortune dans les spéculations honorables d'un commerce maritime très-étendu (5), et malgré ses prodigalités, il n'est pas démontré qu'il ait volé l'état (6).

La centralisation administrative, long et laborieux enfantement, commencé par Louis XI, le profond politique du moyen-âge, le terrible et sombre génie de Plessys-lès-Tours, que rien n'arrêta dans son but, pas même le crime,

(1) *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. Pierre Clément.

(2) *Notice historique sur la vie de Colbert*, par M. le marquis d'Audiffret.

(3) Forbonnais, année 1661.

(4) Feuilleton du *Droit*, des 27 et 28 avril 1846.

(5) *Histoire financière de la France*, par Bailly, t. I, p. 406.

(6) Il était accusé de crime d'état et de malversation. La première accusation était évidemment mal fondée, et la seconde dénuée de preuves. On avait enlevé ses papiers sans être paraphés, sans que lui ni sa femme, ni ses commis ni ses domestiques fussent présens, sans en faire inventaire. Des papiers avaient pu être soustraits, d'autres insérés dans ses portefeuilles, ou dénaturés. Il invoquait pour sa justification des missives qu'il avait dû recevoir du cardinal Mazarin et des autres ministres, et aucune ne se retrouvait. — V. *les Mémoires de Fouquet* et *l'Histoire des Français*, par de Sismondi, t. XXVII, p. 70.

fut continuée par Richelieu, homme aux vastes pensées, impitoyable comme le devoir, et poussée aussi loin qu'il était possible par Louis XIV sous le régime des trois ordres de l'état, des trente-trois provinces ayant chacune leur nationalité, leurs lois, leurs coutumes, leur administration distinctes. L'œuvre se continuait, mais n'était point terminée lorsqu'éclata la révolution de 1789.

Les constitutions de 1791 et de 1795 remplacèrent l'unité administrative active par la pluralité des administrateurs et la nomination du pouvoir exécutif central par l'élection populaire des localités. L'action comme la délibération était le fait de plusieurs. On discutait quand il fallait agir. On annulait la responsabilité en la partageant.

Le gouvernement consulaire rétablit l'unité administrative pour l'action, plaça des conseils délibérans auprès des maires et des préfets et s'attribua la nomination des uns et des autres. Il acquit une généralité, un aplomb, une consistance qui manquaient, autour de lui, à tous les gouvernemens européens.

Le régime administratif de 1791 et de 1795 ajouta à l'anarchie produite par des passions contraires, et celui du consulat conduisit au despotisme. On a depuis 1830 adopté un système mixte : la couronne nomme les administrateurs actifs, et une catégorie de citoyens élit les conseils administratifs. Il faut lire dans M. Macarel le développement intelligent de ce système qui n'est pas susceptible d'être analysé.

Depuis un demi-siècle, la forme administrative n'a pas moins changé que la forme gouvernementale, mais elle en a toujours été l'expression. Les communes et les départemens furent à la première époque autant de petites républiques, et à la seconde des copies réduites du gouvernement consulaire et impérial. Aujourd'hui encore l'administration locale est l'image du gouvernement central. Les conseils administratifs sont les contrôleurs des maires, des sous-préfets et des préfets comme les chambres législatives le sont des ministres.

Le fond des intérêts sociaux a résisté à ces variations. Il est à peu près resté ce qu'il était dans l'ancienne monarchie, car il résulte de la nature des choses et des mœurs nationales. Aussi la plupart des anciens réglemens administratifs sont-ils encore en vigueur. Les révolutions les plus radicales ne peuvent tout détruire parce qu'elles ne peuvent tout remplacer et qu'il est des choses qui se maintiennent par leur propre nécessité. Toute la législation nationale n'est pas renfermée dans les collections qui commencent à l'ouverture des derniers états-généraux, en 1789. La sagesse de nos pères gouvernera long-temps encore les générations françaises. On applique tous les jours l'édit de décembre 1607 concernant la voirie; l'arrêt du conseil du 27 février 1765 sur l'alignement, et celui du 7 septembre 1755, relatif aux matériaux à prendre dans les terrains non clos, pour l'usage des ponts-et-chaussées. La loi des 19-21 juillet 1791 autorise l'administration à publier de nouveau les lois et réglemens de police de l'ancienne monarchie et à rappeler les citoyens à leur observation. Aussi le directoire exécutif prit-il, le 25 messidor an v, un arrêté pour ordonner l'exécution des mesures prescrites en cas d'épizootie par un arrêt du parlement de Paris, du 24 mars 1745 et par deux arrêts du conseil des 19 juillet 1746 et 16 juillet 1784. Presque tout ce qui concerne la navigation, la pêche maritime et fluviale et bien d'autres matières, est encore soumis à des réglemens antérieurs à 1789. Parcourez les services publics de tout genre, les impôts, les routes, l'industrie, l'administration militaire, tous les établissemens qui appartiennent à une branche d'administration quelconque, il n'y en a presqu'aucun dont vous ne trouviez, soit l'origine, soit le développement, soit la grande amélioration sous le règne de Louis XIV. C'est comme administrateurs que les plus grands hommes de son temps, Colbert, Louvois, ont déployé leur génie et exercé leur ministère. Il n'y a de changé que les administrations et les juridictions et quelquefois la pénalité. Par exemple, on ne

peut plus appliquer que les peines conservées par le Code pénal, et celles relatives aux contraventions de grande voirie sont réduites par la loi du 23 mars 1842.

La plupart de nos grands établissemens remontent à des temps bien éloignés. Des rois, de grands ministres y ont laissé la trace de leur passage. Il ne peut être sans intérêt pour une société savante de connaître l'origine et l'agrandissement progressif de la bibliothèque royale, placée dans les attributions du ministère de l'instruction publique. Voici ce qu'en dit M. Macarel (1) :

« Cette bibliothèque se composait de 910 volumes sous Charles V, de 1890 sous François Ier, et de 16,746 sous Louis XIII. En 1684, elle possédait 50,542 volumes; en 1775, près de 150,000, et environ 200,000 en 1790. Elle est riche aujourd'hui de plus de 700,000 volumes et de 80,000 manuscrits, sans compter plusieurs centaines de milliers de pièces relatives à l'histoire générale, et surtout à l'histoire de France.

« D'autres richesses se sont jointes à celles-là. Louis XIV avait donné l'ordre de rassembler toutes les médailles et toutes les raretés qui se trouvaient dans les maisons royales et les avait fait déposer à la bibliothèque en 1667. De savans antiquaires, envoyés dans les pays étrangers, augmentèrent ce dépôt; des objets rares et précieux furent successivement acquis, et la bibliothèque possède aujourd'hui, malgré la perte causée par un vol récent, la collection numismatique la plus riche et la plus variée qui existe en Europe.

« Enfin la bibliothèque royale possède un cabinet d'estampes et de cartes fondé également par Louis XIV, et qui se compose d'un recueil d'estampes et de cartes de géographie, depuis la découverte de la gravure jusqu'à nos jours. On y compte 1,200,000 estampes et 40,000 cartes. »

Le docte professeur a traité peu de questions, car la no-

(1) T. II, p. 400.

menclature qui fait l'objet de la première partie de son cours n'en comporte pas un grand nombre. Il en est une cependant que vous ne trouverez peut-être pas indigne de votre attention. Le roi peut-il, sous le régime de la charte, rappeler à lui les branches de l'administration publique confiées à des intermédiaires pour administrer lui-même activement et judiciairement sous le contre-seing et la responsabilité d'un ministre? Le célèbre président Henrion de Pansey, dans son beau livre de *L'Autorité judiciaire* est d'avis de l'affirmative. C'est une grave erreur constitutionnelle victorieusement réfutée par M. Macarel.

En effet, les fonctions administratives, actives, judiciaires ou délibérantes, établies par des lois, ne peuvent être supprimées que par des lois, et le roi ne peut rendre que des ordonnances pour l'exécution des lois. Il peut révoquer les agens et les juges administratifs, dissoudre les conseils des communes, des arrondissemens et des départemens, mais il ne peut remplir leurs fonctions, même sous le contre-seing d'un ministre. Ils sont les dépositaires nécessaires de la puissance exécutive et les intermédiaires indispensables entre la couronne et le pays. La justice administrative ou d'intérêt public est aussi explicitement déléguée que la justice ordinaire ou d'intérêt privé. Elle n'est réservée ou retenue qu'au suprême degré de la hiérarchie. La différence, c'est que la délégation de la justice d'intérêt privé est ordonnée par l'art. 48 de la charte, tandis que la délégation de la justice d'intérêt public n'est effectuée que par des lois organiques, mais l'obligation de la couronne est la même dans les deux cas. Il en est ainsi non-seulement parce que le roi et les ministres ne pourraient suffire à tant de labeurs, mais encore pour offrir plus de garantie aux intérêts de la société et des citoyens.

M. Macarel annonce qu'il traitera dans la seconde partie des principes généraux des matières administratives, c'est-à-dire des règles de l'exercice des droits et de l'accomplissement des devoirs de l'administration et des citoyens dans

leurs rapports réciproques, et dans la troisième partie de la procédure administrative en matière non contentieuse et contentieuse, ainsi que des règles de la compétence, soit des autorités administratives entre elles, soit de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire en conflit; cadre immense, qui, avec la première partie, présentant l'organisation administrative, embrassera toute la science du droit administratif français.

PRIX proposés par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

AGRICULTURE.

En présence de deux systèmes d'exploitation agricole entièrement opposés et qui du nord au midi se partagent la France, l'Académie a pensé qu'il pouvait être utile de rechercher à quoi peut tenir l'adoption de deux modes de culture qui semblent s'exclure, tels que le *métayage* suivi dans le Midi, et le *fermage* adopté dans le Nord. Fondés sur deux principes contraires, puisque l'on demande d'une part à l'influence de l'association les fruits, les avantages, que l'on attend, dans l'autre système, de l'influence du *salaire*, l'Académie est restée convaincue que la science agricole est intéressée à ce que la vérité se fasse jour sur le mérite de ces deux modes d'exploitation. De l'incertitude où l'on est généralement à cet égard, il résulte que l'habitant du Nord impute au manque de lumières, et à l'influence de l'habitude, le maintien du *métayage*, pendant que les populations méridionales affirment, au contraire, que ce mode d'exploitation est le seul qui convienne au sol de ces contrées, et que la constitution de la propriété en exige impérieusement l'intelligente application. Ces affirmations en sens contraire faisant désirer vivement que ce point de théorie agronomique soit éclairé de manière à fixer toutes les incertitudes à cet égard, l'Académie crut devoir, l'an dernier, fonder un prix pour la solution de cette question. Une médaille, de la valeur de 300 fr., sera en conséquence décernée en 1847 à l'auteur du mémoire qui aura le mieux répondu au vœu de l'Académie, en résolvant la question suivante :

« Le midi de la France est-il, comparativement au nord, dans des conditions telles que le *métayage* soit, pour nos provinces méridionales, d'une nécessité incontestable ?

« Le maintien de ce système s'expliquerait-il au contraire par l'influence de l'habitude et des vieilles traditions? »

La solution de cette question provoque naturellement l'étude comparée de la constitution de la propriété, des mœurs, des usages locaux, dans l'une et dans l'autre contrée.

ÉCONOMIE SOCIALE.

L'Académie, reconnaissant les avantages que la société peut retirer des capitaux et de leur circulation, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, propose la question suivante :

« Déterminer approximativement les quantités de numéraire actuellement en circulation dans les principaux états de l'Europe, et rechercher les causes de leur abondance ou de leur rareté sur un point donné. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1847.

LITTÉRATURE.

L'on a examiné, avec tout le soin que méritait l'importance du sujet, l'action exercée par la réforme, en Europe, au point de vue religieux et politique; on a peut-être trop négligé d'en étudier l'action au point de vue littéraire. En conséquence l'Académie propose de

« Rechercher quelle a été l'influence de la réforme sur la littérature en France pendant le seizième et le dix-septième siècle. »

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr., qui sera donnée dans la séance publique de 1847.

Les mémoires devront être envoyés francs de port avant le 30 septembre au secrétariat de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n° 1.

PRIX proposé par la Société royale académique de Nantes.

La Société donnera, dans sa séance annuelle de 1847, un prix de 250 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quelle est la cause du mouvement anormal de population qui s'opère fatalement des campagnes vers les grandes villes dont il accroît la misère, en y apportant une superfétation de forces et un trop plein d'existences sans emploi, tandis que l'agriculture manque de bras pour répondre aux besoins progressifs des subsistances, et quel est le moyen le plus efficace pour arrêter cette dépopulation croissante des campagnes ? »

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société, avant le 1er septembre 1847.

Les mémoires pour tous ces prix devront porter une épigraphe et être accompagnés d'un billet cacheté qui renfermera cette même épigraphe avec le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRE SUR LA FAMILLE DES *Simaroubées*;

Présenté à la Société par M. J.-E. PLANCHON, docteur ès-sciences.

Séance du 6 novembre 1846.

MESSIEURS,

TANT que le groupe que je me propose de considérer sous ce nom n'a renfermé que quatre genres, ses caractères peu variés rappelaient assez ceux des Diosmées (1) pour qu'on ait pu en faire une section de cette dernière famille. Comme les auteurs qui ont proposé ou adopté cette opinion n'avaient à traiter qu'un petit nombre de genres bien tranchés, ils ont pu facilement tracer les limites de cette section naturelle, aussi bien qu'établir sa place et ses rapports. Amertume extrême des parties; absence de points glanduleux, transparens; filets des étamines adnés au dos d'une écaille; ovaires libres à un seul ovule toujours suspendu; carpelles indéhiscens à endocarpe non séparable; tégument des graines membraneux : tels sont les caractères qui, pris ensemble, distinguent nettement les Simaroubées comme section des Diosmées. Ce sont également ceux que je conserve à la première section de ce groupe considéré comme famille distincte.

A cette section des Simaroubées proprement dites se rapportent les genres :

Quassia,
Samadera,

(1) Je comprends sous ce nom, outre les Diosmées proprement dites, et les Zanthoxylées, la famille des Aurantiacées qui, depuis qu'on a détaché le *Skimmia* du second de ces groupes, ne s'en distingue plus par un seul caractère positif.

Simaba,
Hannoa (Simabac sp. Fl. Seneg.),
Simaruba,
Et *Castela*.

Dans la seconde section, que je nomme Harrissoniées, d'après le plus ancien de ses genres, les verticilles extérieurs de la fleur sont exactement comme chez les Simaroubées proprement dites; mais les ovaires, au lieu d'être distincts, sont soudés aussi bien que leurs styles, et la campulitropie des graines y entraîne, selon la règle commune, une courbure ou une duplicature correspondante dans l'embryon. L'amertume est dans ces plantes aussi intense que chez les précédentes; leurs épines, vraisemblablement stipulaires; leurs rameaux flexueux; leurs feuilles qui noircissent par la dissication, sont autant de caractères qui sont propres à la famille et qui rappellent d'un côté les Zanthoxylées, de l'autre le *Feronia*.

Les genres qui se rapportent à cette section sont :

Le *Harrissonia*,
Et le *Lasiolepis*.

Chacun d'eux ne renferme encore qu'une espèce, et ils diffèrent à peine l'un de l'autre, si ce n'est par le nombre quinaire ou quartenaire des pièces florales.

Liés entre eux, comme avec ceux qui précèdent, par les propriétés et les caractères essentiels, les cinq genres que je réunis sous le nom d'Ailanthées sont restés jusqu'ici dispersés dans des familles diverses. L'*Ailanthus* est avec raison regardé comme un *Genus affine* des Zanthoxylées dans l'excellent travail de M. Ad. de Jussieu (1). L'affinité du *Brucea* avec ce genre n'a pas échappé à M. Beunett (2) dans ses remarques sur un autre genre de la même section, le *Picrasma*, auquel j'aurai plus loin occasion de rattacher

(1) Ad. de Jussieu. *Mémoire sur le groupe des Diosmées*, dans les *Mémoires du Museum*. Tom. 12.

(2) Beunett. *pl. Jav. rar.*

des espèces américaines, entre autres le *Picraena* Lindl. (*Quassia excelsa* Swartz.) Le *Soulamea* dont on a fait une polygalée anomale est exactement intermédiaire entre le *Brucea* dont il a les fleurs mâles et le *Picramnia* dont il a le fruit biloculaire et les graines sans albumen. Le *Picramnia* lui-même, dont le nom seul indique les propriétés, doit sortir des Térébinthacées pour entrer dans le groupe qui nous occupe. Enfin le *Rhus arborea* DC (connu seulement par une figure sans détails) qui n'a rien de commun avec les véritables *Rhus*, terminera sous le nom de *Picrodendron* la série des genres d'Ailanthées qui sont :

Le *Picrasma* (Picraena Lindl.),
L'*Ailanthus*,
Le *Brucea*,
Le *Soulamea*,
Le *Picramnia*,
Et le *Picrodendron*.

Si cette troisième section est inséparable des Simaroubées proprement dites, à cause de ses propriétés et de ses caractères pris ensemble ; si tous ses genres sont évidemment unis l'un à l'autre, d'un côté ils s'éloignent de tous ceux de la famille par l'absence des écailles staminales, et d'un autre côté ils diffèrent entre eux par la proportion simple ou double des étamines, par les carpelles libres ou soudés, par les ovules solitaires ou geminés dans chaque loge, par les graines avec ou sans albumen. Cependant il suffit de jeter un coup-d'œil sur ces plantes pour se convaincre que la nature les a unies, quoique les idées exagérées de l'importance absolue de certains caractères aient pu les tenir éloignées.

Les trois genres qui composeront notre dernière section sont aussi éloignés l'un de l'autre dans les arrangemens méthodiques qu'ils le sont par leurs habitations respectives. L'*Eurycoma* dont les deux espèces croissent, l'une sur le continent de l'Inde et l'autre dans les îles Malayennes, est resté jusqu'ici confondu avec les Connaracées, quoique

MM. Wight et Arnott aient proposé de le réunir à l'*Ailanthus* comme une section des Zanthoxylées. La *Spathelia*, dont trois espèces font l'ornement des Antilles, n'a point encore de place certaine dans la série des familles. Enfin le *Dictyoloma*, dont les espèces appartiennent à l'Amérique méridionale, a pu être une Zanthoxylée pour ceux qui admettent dans ce groupe des plantes à feuilles non ponctuées. J'ai cru cependant pouvoir lui donner place ici à cause de sa structure florale qui coïncide d'une manière frappante avec celle des *Spathelia*, et parce que le caractère des graines indéfinies dans chaque loge serait dans le fait aussi anormal auprès des Zanthoxylées qu'il peut le paraître auprès du *Picramnia* ou d'autres simaroubées.

Ainsi la section des Spathéliées comprend

l'*Eurycoma*,
le *Spathelia*,
et le *Dictyoloma*.

Dans ces trois genres, les étamines égalent en nombre les pétales, l'écaille des filets est assez variée dans sa forme, parfois suivant le sexe des fleurs, et manque même entièrement dans une espèce de *Spathelia*, si semblable d'ailleurs à l'espèce type qu'on les a vraisemblablement confondues l'une avec l'autre. Les carpelles sont tantôt libres comme ceux des Simaroubées proprement dites, tandis que le fruit des *Spathelia* est une noix triloculaire ailée sur ses trois angles et dont la structure interne, telle qu'elle est décrite et figurée par Gœrtner, rappelle d'une manière frappante celle des fruits des Burseracées (1).

---

(1) Un des caractères les plus remarquables du plus grand nombre des Burséracées consiste en ce que les noyaux de l'endocarpe séparés de la chair du fruit restent suspendus à une columelle centrale. Dans cet état ces ossicules ressemblent à des graines et ont été pris pour tels, tant dans les *Boswellia* de l'Inde que dans l'espèce de ce genre figurée par Endlicher sous le nom de *Ploeslea* et rapportée à son véritable genre par M. Hochstetter. Bruce, qui figure la même plante sous le nom vulgaire d'*Anguah* (Bruce atl. tab. 48), a commis à cet égard une méprise

Après ce coup-d'œil rapide sur les sections et les genres des Simaroubées, je vais tâcher de mettre en relief parmi les traits de leur structure ou de leurs propriétés, ceux qui indiquent leurs rapports avec d'autres groupes et qui définissent leurs limites. Je résumerai ces observations sous une forme descriptive dans une revue synoptique qui nous conduira à des résultats positifs sur la distribution géographique du groupe.

L'amertume intense, qui est sans aucun doute le caractère le plus général de la famille, donne à quelques espèces une action fébrifuge très-précieuse. Le *Quassia* et le *Simaruba* sont les plus connus sous ces rapports. Les diverses espèces de *Picrasma* sont appliquées au même usage tant au Népaul qu'à Java et dans les Antilles. Le *Brucea* est pour les Abyssiniens l'agent salutaire qui s'oppose aux dysenteries amenées périodiquement par les pluies tropicales. L'*Eurycoma* est employé comme fébrifuge dans l'île de Sumatra. Les *Picramnia* constituent, suivant M. Mac Fadyen, un succedané du *Quassia*, d'un emploi aussi sûr, plus agréable et trop négligé. A l'amertume moins intense des *Spathelia* et des *Dictyoloma* se mêle chez les premiers une fétidité bien connue, chez les autres une faible proportion de la causticité des Thérébintacées.

En somme, les propriétés en question constituent le caractère le plus général du groupe et sont par suite d'une grande importance au point de vue de ses affinités. Elles nous confirment les rapports des Simaroubées proprement dites avec les Diosmées et les Cédrélées; elles indiquent peut-être une relation moins directe entre la section qui renferme le *Brucea* et la famille des Menispermées. Au contraire, l'absence de cette amertume chez les Ochnacées nous prévient

---

plus excusable chez un voyageur qui ne prétend pas être botaniste. Après avoir, dans une première planche, représenté un rameau de cette plante chargé de fruits mûrs, il prétend faire voir la déhiscence de ces fruits, et, à cet effet, il les métamorphose dans la planche suivante en grands follicules béans qui sont les fruits d'un *Sterculia*.

d'avance contre l'opinion aussi peu fondée que généralement admise des rapports de ces plantes avec les Simaroubées.

Les Simaroubées offrent en général des feuilles composées, mais le nombre des folioles y varie dans le genre, l'espèce ou l'individu de l'unité à un nombre très-considérable. Chez les *Castela* auxquels leurs feuilles, en apparence simples, clairsemées sur des rameaux flexueux et spinescens donnent un aspect rhamnoïde, on saisit dans l'articulation du pétiole comme dans la nature de la pubescence leurs rapports avec les *Simaruba*. Dans presque tous les genres les feuilles sont simplement pinnées avec ou sans impaire. Le *Dictyoloma* seul m'a paru, contre l'idée commune, avoir des feuilles bipinnées, mais remarquables en ce que le développement des pinnules sur leur pétiole commun, et celui des folioles sur les pétioles secondaires, a lieu suivant les lois de l'évolution indéfinie, comme s'il s'agissait de feuilles simples sur une branche ramifiée. Ce qui tend sous ce rapport à rendre l'illusion complète, c'est l'alternance des folioles ou leur tendance manifeste vers cet état. Les feuilles elles-mêmes sont dans tout le groupe constamment alternes et dépourvues de vraies stipules, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à la paire inférieure des folioles, qui, chez quelques *Picrasma*, usurpe presque la place et prend la forme de ces organes.

La forme et la consistance des folioles n'est pas moins variable que leur position. Coriaces et entières chez les *Simaruba* et les *Simaba;* minces, fermes et luisantes dans le *Quassia;* rhamnoïdes chez les *Castela;* crénelées chez les *Spathelia;* irrégulièrement dentées chez les *Ailanthus*, elles offrent au milieu de ces variations une tendance constante vers l'état glanduleux; mais leurs glandes ne sont pas comme celles des Diosmées des réservoirs d'huile volatile, et, si l'on excepte le genre *Samadera*, elles occupent partout le bord, les dents, l'acumen du limbe ou la base des pétioles partiels.

La pubescence consiste le plus souvent en poils simples, courts, serrés, dont la présence n'est pas toujours assez constante pour fournir de bons caractères spécifiques et qui forment rarement un duvet blanchâtre sur une surface glauque, plus fréquemment un *indumentum* roux dont la couleur seule réveille à un certain degré l'idée de l'amertume.

L'inflorescence prend toutes les formes entre le simple fascicule axillaire et la panicule pyramidale dont les ramifications extrêmes se présentent de même avec les diverses modifications intermédiaires entre le fascicule plus ou moins contracté et les cymules divergentes.

Les fleurs sont rarement hermaphrodites, presque toujours diclines ou polygames.

L'écaille, qui accompagne souvent les étamines, est placée en avant de la base de leurs filets et se présente tantôt comme un corps distinct de l'étamine, tantôt comme une simple dilatation du filet. Le langage descriptif les a jusqu'ici montrés sous le premier point de vue, en disant que les filets s'insèrent sur le dos d'une écaille ou qu'une écaille intérieure est adnée au filet; l'analogie fait voir au contraire dans cette écaille, sinon une production du filet lui-même, au moins un appendice qui ne fait qu'un avec le filet dans la symétrie générale de la fleur; elle est ce que sont les stipules aux feuilles, ce que sont aux pétales des Sapindacées, des Erythroxylées, des Caryophyllées, des Reaumuriées, etc., les écailles de formes diverses qui doublent leur surface intérieure.

Les anthères des Simaroubées ne présentent rien de remarquable; elles sont en général introrses. Chez le *Brucea sumatrana* et les diverses espèces du genre *Castela*, elles offrent la position contraire. C'est sans doute séduit par ce fait que M. Bartling a réuni le *Castela* à l'*Elvasia* comme une section des Ochnacées; mais, d'un côté, il n'y a pas un rapport réel entre le *Castela* et les Ochnacées; de l'autre, le caractère des anthères extrorses attribué exclusivement à

l'*Elvasia* lui est commun avec les autres genres d'Ochnacées.

Les pièces glanduleuses qui composent le disque des Simaroubées sont toujours placées en-dedans des verticilles d'étamines et en général adnées au gynophore lorsque cet organe existe.

A une époque où la botanique entrait à peine dans la voie ouverte par Gœrtner et L.-C. Richard, de Candolle vit dans les fruits des Ochnacées et des Simaroubées une analogie beaucoup plus apparente que réelle, et fonda sur cette erreur d'observation un rapprochement qui est resté consacré par ceux-là même qui ont montré sous leur vrai jour les caractères et par suite les différences de ces plantes. Dans les deux familles, des drupes monospermes sont insérés sur un étroit réceptacle; chez toutes les deux un coup-d'œil superficiel montre un style simple pour tous ces carpelles distincts. Ce style qui persiste entre les carpelles mûrs des Ochnacées paraît tirer son origine plutôt du réceptacle que des feuilles carpellaires. D'ailleurs comme ce réceptacle bombé semble renfermer une cavité, de Candolle crut y trouver le corps central du fruit et prit naturellement les carpelles pour de simples lobes soulevés par le développement des graines. Il donna le nom de *Gynobase* à cette partie du réceptacle d'où le style et les lobes seminifères semblent naître séparément. Croyant trouver chez les Labiées le même organe sous des proportions plus exiguës, il le nomma *Microbase*, et de même que dans les Ochnacées, il y supposa plutôt qu'il n'y vit le centre commun du fruit dont les lobes seminifères ne seraient que des renflemens. Chose étrange! l'idée de de Candolle se trouve inexacte pour le gynobase, qui présente une assez-large surface à l'œil et au scalpel; elle est rigoureusement exacte pour son Microbase dont la surface externe ne paraît qu'un point à l'œil nu. D'un côté, en effet, M. Aug. de Saint-Hilaire a parfaitement démontré que le gynobase des Ochnacées fournissant la base d'insertion aux carpelles et aux ovules est

une columelle déprimée, analogue à celle dont on peut suivre toutes les gradations chez les Malvacées, Malpighiacées, Sapindacées et même chez les *Allium.* D'autre part, en faisant des coupes très-minces des ovaires jeunes du *Phlomis fruticosa*, j'ai vu clairement que leur supposé réceptacle solide est en réalité une loge unique, incomplètement divisée par quatre demi-cloisons (dont deux sont naturellement fausses d'après la nature morphologique des fruits des Labiées), dépourvue d'un axe central et par laquelle s'établit une libre communication entre les lobes que les ovules soulèvent dans leur développement. Dans ce cas au moins, et vraisemblablement chez le plus grand nombre des Labiées, l'ovaire est uniloculaire. La cavité centrale du fruit a été prise à tort pour une portion solide du réceptacle ou une columelle. Le style est fourni entièrement par les pointes des deux feuilles carpellaires et n'admet rien du réceptacle dans son tissu. Les lobes seminifères sont des renflemens latéraux ou ascendans soulevés par les développemens des ovules et dont on ne trouve presque aucun indice dans le très-jeune âge des ovaires. Il résulte de ces faits que le fruit gynobasique des Ochnacées n'est pas rigoureusement le même que celui des Labiées; mais comme toutes les organisations possibles passent l'une dans l'autre par des nuances difficiles à saisir, on ne sera pas surpris de voir les différences que je signale s'effacer ou peut-être échapper à l'observation dans la famille des Borraginées. Là en effet, pas plus que dans les *Nolana* gynobasiques, je n'ai pu saisir entre les lobes seminifères la communication directe que l'analogie pourrait y faire supposer.

Si des familles dont il vient d'être question nous revenons aux Simaroubées, les observations de M. Aug. St-Hilaire nous feront voir dans les ovaires de ces plantes des carpelles distincts, libres de toute adhérence réciproque, dont les styles également libres à leur origine et soudés sur une partie de leur longueur laissent sur chacun des carpelles mûrs une cicatrice d'insertion qui occupe presque le som-

met de leur angle interne et par suite n'a rien de commun avec un réceptacle ou une columelle déprimée. En un mot, tandis que le fruit des Ochnacées correspond à ceux des *Pavonia,* des *Malope,* des *Brownlowia,* des Limnanthées, que celui des Labiées est un fruit uniloculaire divisé en quatre fausses loges par des inégalités de développement, celui des Simaroubées proprement dites, des *Aïlanthus*, des *Brucea,* etc., est formé de carpelles libres comme ceux des *Zanthoxylon,* des Menispermées, etc.

Un dernier point de la structure des Simaroubées, sur lequel il me reste à appeler l'attention, est la relation qui existe entre la conformation des graines et leur point d'attache dans la loge qui les renferme. Celles qui sont parfaitement anatropes, comme, par exemple, chez le *Picramnia*, sont suspendues à l'angle interne de la loge, très-près de son sommet. Quand elles sont encore droites, mais que l'ombilic est assez distant du micropyle, le point d'attache est presque au milieu de l'angle interne de la loge; tel est le cas du *Castela* et vraisemblablement de plusieurs des Simaroubées de la première section. Ailleurs, comme chez le *Brucea* et l'*Aïlanthus*, les graines péritropes, dans leur mode d'attache, offrent le caractère exceptionnel d'un embryon droit dans une enveloppe qui présente à l'extérieur presque le caractère de la campulitropie; en effet, la chalaze s'y trouve placée sur la face de la semence, très-rapprochée de l'ombilic qui la sépare du micropyle et sensiblement éloignée de la pointe des cotylédons. Enfin chez l'*Harrissonia* et le *Lasiolepis* à l'état campulitrope du tégument des graines est liée, selon la règle commune, une courbure correspondante de l'embryon.

Puisque les fruits des Simaroubées et des Ochnacées, mieux connus, établissent entre ces familles des différences notables, au lieu d'un point de contact, on se demande quels autres caractères justifient le rapprochement de ces deux groupes. Est-ce l'*habitus* ou les propriétés? D'un côté sont les *Castela* qui forment des buissons rabougris et gri-

râtres, les *Simaruba* aux feuilles glauques, qui ne sont rien moins qu'élégantes, les *Ailanthus* fétides, les *Brucea* hérissées d'un duvet roux; de l'autre les *Gomphia* aux feuilles luisantes, élégamment réticulées et dont une espèce en particulier (*Ochna stipulata* fl. flum.) (1) rappelle par son aspect et ses stipules scarieuses et ciliées le charmant groupe qui renferme les *Lavradia*, l'*Elvasia* et l'*Hostmannia* qui rappellent les *Calophyllum* autant par la texture et la nervation de leurs feuilles; que par l'apparence et jusqu'à un certain point la structure de leurs fleurs. Les Simaroubées sont toutes amères; les Ochnacées simplement astringentes. Chez les premières, les fleurs sont toujours polygames, les étamines insérées autour d'un disque, les anthères continues au filet et leurs loges déhiscentes dans leur longueur : chez les Ochnacées, les fleurs sont hermaphrodites; le disque, s'il existe, n'est pas du moins apparent; les anthères sont articulées avec les filets, et leurs loges extrorses versent chacune le pollen par un pore ou une fente très-courte qui occupe leur sommet. En un mot, tandis que les Simaroubées conservent une place bien reconnue dans la classe naturelle qui renferme les Diosmées et les Méliacées, les Ochnacées se rattachent d'une manière aussi évidente, d'un côté aux *Erythroxylon*, de l'autre à la classe qui comprend les Hypericinées et les Guttifères. Bien plus, de même qu'il faut admettre dans ces dernières familles des genres à capsules polyspermes et d'autres à loges mono-

(1) Cette jolie plante, que M. Gardner a rapportée du Brésil (Gardn. exslc. n° 5692), diffère des vrais *Gomphia* par ses étamines au nombre de cinq au lieu de dix. Ce caractère, joint à l'*habitus*, suffisent pour la distinguer au moins comme sous-genre (*Gomphiella*). Je ne propose pas de la rapporter au genre *Walkera* Schreb., parce que ce dernier fondé comme tant d'autres sur les grossières figures de l'*Hortus Malabaricus* n'existe très-probablement pas dans la nature. C'est du moins l'opinion de MM. Wight et Arnott, qui regardent, je crois avec raison, la figure qui est la seule autorité pour le genre comme une représentation fausse du *Gomphia angustifolia* Vahl. Quant au *Walkera* d'Amérique que de Candolle a décrit, il est impossible de juger par sa phrase, qui ne dit rien des caractères essentiels, à quel genre elle appartient en réalité.

spermes indéhiscentes, de même les Ochnacées devraient peut-être rentrer comme simple section dans une famille que je propose de *Luxemburgiées*, et qui renferme, outre le genre élégant qui lui donne son nom, les magnifiques *Godoya* Ruiz et Pav. (sp. exclus.) les *Cespedesia* Goud. (*Godoyæ* sp. Ruiz et Pav.!) Les *Godoyella* Planch. (*Godoyæ* sp. Mart. et Zucc.) (1) et l'*Euthemis* de W. Jack. Ce dernier genre surtout forme le lien évident entre les Luxemburgiées capsulaires dont il a les caractères d'ensemble sans en avoir le fruit et les Ochnacées à fruit non gynobasique et à ovules suspendus.

La place que je conserve aux Simaroubées est, comme on l'a vu, celle que leur donnait l'opinion commune lorsque cette famille ne renfermait que quatre genres. Telle que je la considère ici ses points de contact avec d'autres groupes doivent être multipliés en proportion que ses limites se sont étendues. Ces rapports moins directs qui s'établissent par une section ou un genre, j'aurai soin de les signaler en détail dans la revue synoptique où je vais tâcher de résumer les observations qui précèdent en les rendant plus faciles à saisir.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. le comte de Tristan.

Séance du 19 *mars* 1847.

Messieurs,

Avant le mémoire dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, M. Planchon s'était fait très-avantageusement

(1) Le rapprochement du Godoya et du Luxemburgia appartient à MM. Martius et Zuccarini. J'aurai occasion d'y revenir plus en détail en traitant ailleurs du groupe auquel l'un et l'autre se rattachent.

connaître par divers travaux, dont l'un sur les caractères des vrais et des faux Arilles est sous nos yeux ; plus nouvellement (octobre 1846) il a publié dans les *Annales des Sciences naturelles* un article sur le genre *Godoya*, et à cette occasion il a jeté un coup-d'œil sur la famille des Ochnacées. Ce mémoire ne devait paraître qu'après celui dont nous rendons compte aujourd'hui. Des circonstances inutiles à détailler ont causé une inversion dans cet ordre de publication. On en pourra voir la trace dans quelques phrases de renvoi d'un mémoire à l'autre. Quoi qu'il en soit, ces deux mémoires peuvent être considérés comme des œuvres contemporaines, car il aurait été difficile d'étudier les Simaroubées sans s'occuper plus ou moins des Ochnacées.

Le *Simarouba*, dont l'écorce est admise dans les pharmacies, est un grand arbre de la Guiane française qu'Aublet a fait connaître sous son nom Caraïbe ou Galibi et a présenté comme un genre nouveau (Aubl. t. II, p. 859 et 861). Il a néanmoins reconnu lui-même (p. 863) son affinité avec le *Quassia*, arbre de Surinam, dont le bois, surtout celui des racines, est aussi employé en médecine. Linné a en effet regardé le *Simarouba* comme une seconde espèce de *Quassia;* mais depuis on a considéré ces plantes comme types de deux genres distincts. Laurent de Jussieu les a néanmoins laissés réunis (Gen. pl. p. 282) sous ce nom de *Quassia*, qu'il a inscrit, après le genre *Ochna*, parmi les genres voisins des Magnoliers. Ici nous nous permettrons de relever une petite négligence qui a été causée par une faute d'Aublet lui-même; aussi nous n'en aurions pas parlé si elle n'était pas relative à un point discuté dans le sujet qui nous occupe.

Laurent de Jussieu prévient qu'il donne le caractère du genre *Quassia* d'après le caractère qu'Aublet attribue au *Simarouba*, et il dit : *Germen quinquelobum..... stylus unicus*, etc. Aublet a écrit (t. II, p. 860) : *Germina quinque, coadunata...... stylus carnosus quinquestriatus.* Il est pro-

bable que Jussieu aura reconnu en cela une faute d'exactitude. S'il n'y a qu'un style, ce qui le porte doit être considéré comme un seul ovaire, ainsi que cela est admis pour les Labiées. Mais ce n'était pas l'indication des ovaires qu'il fallait corriger, c'était celle du style. En effet Aublet se corrige lui-même dans sa description française. On y lit (page 862) : « Le pistil est composé de cinq ovaires ovoïdes, « comme unis ensemble. Ils sont surmontés chacun d'un « style terminé par un stigmate obtus. Ces cinq styles sont « comme réunis et ont l'apparence en cet état d'un style à « cinq cannelures, terminé par un stigmate à cinq rayons. » Cette description est encore puissamment corroborée par la figure IX, planche 332 du même ouvrage, figure qui représente un de ces ovaires qui a été détaché du groupe et qui a entraîné un cinquième de ce prétendu style.

Cette trompeuse simplicité du style est néanmoins citée par Jussieu comme un des motifs qui l'ont porté à rapprocher le *Simarouba* ou plutôt le genre *Quassia* du genre *Ochna*. D'où il suit que ce caractère manquant, l'union de ces deux genres perd de son intimité, mais disons aussi que dans ce même endroit on trouve un de ces aperçus lumineux qui ont à si juste titre contribué à la réputation de ce *Genera plantarum*. En effet Jussieu doute de l'hypogynie des étamines des *Ochna*, et entrevoit des rapports entre ces plantes et les Rosacées, tandis qu'il saisit les affinités des *Quassia* avec les Rutacées.

Pour ne pas trop allonger ce rapport, nous passons tout ce qui a pu être dit sur ces plantes depuis le Genera plantarum de Jussieu jusqu'à l'important mémoire sur les Ochnacées que Pyr. de Candolle a publié en 1811 dans le XVIIe volume des *Annales du Museum d'hist. nat.* Là autour des types *Ochna* et *Simarouba* il groupe non-seulement d'assez nombreuses espèces, mais encore plusieurs genres dont les affinités sont évidentes.

Une question se présente d'abord à cet habile botaniste, c'est de savoir si ces deux types et leurs suites doivent for-

mer une seule ou deux familles. Il se décide (*loco citato*, p. 405) pour ce dernier parti, mais seulement parce que la différence des propriétés le porte à croire qu'on trouvera aussi dans l'organisation des différences plus grandes que celles qui ont été observées jusqu'alors. Tout en séparant ces deux groupes il les laisse donc entièrement voisins, quoiqu'il reconnaisse avec Jussieu les affinités de l'un avec les Rosacées et de l'autre avec les Rutacées. Cependant il paraît tenté (*loco citato*, p. 422) de placer même les Simaroubées près des Rosacées, et même entre celles-ci et les Ochnacées. Cela semble indiquer qu'il comptait pour peu l'hypogynie des étamines ou qu'il en doutait comme Jussieu. Mais alors pourquoi à l'égard du *Castela* cite-t-il la périgynie des étamines comme un des caractères qui l'écartent des deux groupes en question. Au reste la contradiction qui est entre la phrase latine d'Aublet et sa description française se fait aussi sentir dans le travail de P. de Candolle; car à la page 401 il indique le pistil des Ochnacées et des Simaroubées comme formé de plusieurs ovaires, tandis qu'à la page 406 il ne donne aux Ochnacées qu'un style filiforme, et à la page 408 il ne donne aux Simaroubées qu'un ovaire à cinq lobes et un style simple, à stigmate entier ou divisé.

C'est dans ce même mémoire (p. 401) que, pour la première fois, ce nous semble, P. de Candolle parle du gynobase, le décrit et expose les caractères qui doivent empêcher de le confondre avec le Torus. Il fait partie du pistil. A ce titre, d'après les figures d'Aublet et d'après ce qu'on sait maintenant positivement, on ne peut en admettre dans le *Simarouba*. Cependant de Candolle indique un gynobase dans les Simaroubées comme dans les Ochnacées, mais il a un peu corrigé cela dans le 1er volume du *Prodromus* publié en 1824; car il ne cite un gynobase que quand il est question des Ochnacées. Lorsqu'il caractérise les Simaroubées, il dit seulement : « *Stylus unus filiformis basi ampliatus.* » Au reste cela suffit pour prouver qu'il s'est maintenu dans

l'opinion qu'il n'y a qu'un style ; aussi il n'indique qu'un ovaire lobé. Remarquons enfin que dans le *Prodromus* il place les Simaroubées selon l'affinité entrevue par Jussieu, c'est-à-dire en contact avec les Rutacées, et elles entraînent à leur suite les Ochnacées.

Encore obligé de passer, faute de l'avoir sous les yeux, ce que notre collègue M. Auguste de Saint-Hilaire a dit des Simaroubées, nous nous arrêterons un instant aux travaux de M. Endlicher publiés en 1836 et en 1840. D'abord il conserve pour les plantes qui nous occupent à peu près les mêmes rapports que de Candolle, puisque nous trouvons de suite (avec le titre d'ordre) les Ochnacées, les Simaroubées, les Zanthoxylées les Diosmées et les Rutacées. Or le *Zanthoxylon* et les Diosmées faisaient partie des Rutacées de de Candolle. Il faut remarquer que M. Endlicher forme de ces ordres et de plusieurs autres un groupe de rang supérieur qu'il qualifie de classe et qu'il nomme les Térébenthinées. De cela et de ce qu'il dit des Ochnacées et des Simaroubées naissent les remarques suivantes :

1o Pour la composion de cette classe il n'a point égard à l'insertion des étamines, puisqu'il y fait entrer les Anacardiées, etc., avec les ordres ci-dessus cités. Nous ne disons pas cela pour le blâmer ; Jussieu a bien cité les rapports de l'*Ochna* avec les Rosacées ;

2o Il a peu égard à la présence de l'albumen dans la formation des ordres, puisqu'il place le *Castela* dans les Ochnacées ; à la vérité il en fait une tribu séparée, mais fondée principalement sur un autre caractère. De Candolle avait esquissé ce rapprochement dans le *Prodromus* ; il n'avait pas osé le faire en 1811 ;

3o Il évite la faute relative aux ovaires des Simaroubées dans lesquelles il reconnaît plusieurs ovaires ;

4o Par suite de cette correction il ne peut trouver dans les Simaroubées aucune partie à laquelle soit applicable le nom de gynobase, selon la manière dont de Candolle l'a entendu dans son mémoire sur les Ochnacées. Mais dans ces

deux familles on peut reconnaître avec M. Endlicher un disque hypogyne, auquel il applique judicieusement le nom de Gynophore. Ce qui n'empêche pas qu'il se trouve en outre un gynobase dans les Ochnacées, comme le pense de Candolle (*Prodr.*) et M. Aug. de Saint-Hilaire (*Leçons de Bot.*, p. 508).

Mais ne perdons pas de vue ce grand groupe ou classe des Thérébinthinées que nous croyons établi par M. Endlicher. M. Ad. Brougniart l'adopte presque entièrement dans son énumération de 1843; car il ne fait qu'en extraire deux ordres ou familles dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Nous croyons que le précis que nous venons de tracer représente à peu près la marche de la science en ce qui concerne ces groupes de plantes. Nous avons cru devoir nous étendre un peu sur ces détails, car c'est sur cela qu'intervient le mémoire de M. Planchon; et pour le bien apprécier il fallait connaître ou rappeler à nos souvenirs ce qui a été fait avant lui, et nous avons voulu éviter des recherches aux personnes que ce sujet pourrait intéresser. Maintenant que nous arrivons au mémoire même, nous irons plus vite et nous n'entrerons pas dans les détails; car nous croyons que vous admettrez avec empressement ce mémoire dans votre recueil; il en est digne; et sa lecture, après le mémorandum que nous avons posé, mettra chaque botaniste à même d'asseoir son jugement à tête reposée. En effet, il ne faut pas croire qu'il soit toujours facile de saisir promptement les avantages ou les inconvéniens des modifications que l'on fait subir à ce qu'on appelle la méthode naturelle, ou plutôt aux essais que l'on fait pour représenter cet admirable ensemble dont on reconnaît l'existence, mais dont on ne saisit que bien partiellement les rapports. Ce n'est pour ainsi dire qu'en se familiarisant avec ces diverses tentatives qu'on peut les apprécier. Permettez à votre rapporteur de citer une anecdote dont il a été témoin et qui constate sur ce sujet la manière d'agir du célèbre botaniste qui a le plus fait pour la méthode naturelle, et qui dans la

botanique a mis tout-à-fait en honneur ce genre d'étude.

Laurent de Jussieu, en sa qualité de professeur au Muséum d'histoire naturelle, faisait une fois par semaine, dans la belle saison, une herborisation aux environs de Paris. Là se réunissaient un grand nombre de jeunes gens, dont plusieurs n'avaient pas même des principes de botanique et ne se proposaient que de connaître quelques plantes du pays; aussi le professeur était exposé à bien des questions fatigantes par leur trop grande trivialité, et auxquelles néanmoins il répondait toujours avec une extrême politesse et une grande complaisance; mais aussi il aimait à avoir avec lui quelques botanistes avec qui il put causer sérieusement. Votre rapporteur s'est réuni à ce petit groupe toutes les fois que ses courts séjours à Paris le lui ont permis. Il y a rencontré assez souvent Cassini, Persoon, Palissot de Beauvois, etc. Ce dernier se trouva à l'une de ces herborisations à une époque où il venait de publier son *Agrostographie*, et il demanda à Jussieu ce qu'il pensait de cet ouvrage. Celui-ci lui répondit : « Je ne puis en rien dire encore; je « l'essaie; j'ai disposé les graminées de mon herbier selon « votre méthode; ainsi toutes les fois que j'aurai à faire « des recherches parmi elles, elles se présenteront à moi « suivant cette disposition que je m'habituerai à bien saisir « dans son ensemble et dans ses détails. Alors je vous dirai « mon avis..... »

Nous nous sommes promis de retenir cette leçon; elle est applicable, du moins de notre part, à la famille des Simaroubées, quoiqu'elle soit bien moins considérable que celle des Graminées; mais les plantes qui la composent sont en général fort rares dans les collections, et le plus grand nombre d'entre elles ne s'est jamais présenté à nous. Si donc nous étions disposés à avoir quelques idées différentes de celles de M. Planchon, ce sont les siennes qui devraient provisoirement prévaloir, car il paraît avoir étudié ce sujet avec grand soin et en habile observateur, tandis que nous n'avons pu nous en occuper que passagèrement et d'une

manière incomplète. Nous nous contenterons donc de rapporter ici quelques remarques que nous a suggérées un rapide coup-d'œil.

Nous avouerons d'abord que notre attention ne s'était point portée sur ce groupe de plantes, depuis le mémoire de de Candolle sur les Ochnacées, en 1811. Aussi notre premier regard sur le travail de M. Planchon nous a porté à craindre que cet observateur n'eût été un peu trop novateur. Mais l'étude que nous avons dû faire des travaux postérieurs à 1811 nous a convaincu que M. Planchon avait sagement marché dans la voie de perfectionnement qui était indiquée, et que ses propres travaux viennent se joindre sans disparate à ceux de ses devanciers. A la vérité, tout ce qu'il a réuni sous le titre de *Famille des Simaroubées* se trouvait jusqu'alors répandu dans plusieurs familles, mais néanmoins dans un premier état de rapprochement, puisque ces familles sont à la suite les unes des autres dans la classe des Térébinthinées de M. Endlicher, classe qui a été à peu près adoptée par M. Ad. Brongniart. En effet les deux premières subdivisions que M. Planchon établit dans sa famille des Simaroubées sont composées de genres que M. Endlicher regarde aussi comme étant des Simaroubées ou genres alliés. M. Planchon y joint seulement le *Castela* qu'il tire des Ochnacées, changement que jusqu'ici on aurait regardé comme peu important, mais qui l'est dans la pensée de M. Planchon, puisque, comme on peut le voir, il écarte les Ochnacées des Simaroubées. Quant aux deux autres groupes qu'il forme, et qui comprennent neuf genres, un, le *Picrasma*, est encore une Simaroubée pour les auteurs antérieurs; quatre, savoir : l'*Ailanthus*, le *Brucea*, le *Spathelia* et le *Dictyoloma* étaient placés parmi les Zanthoxylées. L'*Euricoma* était regardé comme une Connaracée, le *Picramnia* comme un Burseracée; le *Picrodendron*, genre proposé par M. Planchon, se trouvait parmi les *Rhus* au nombre des Anacardiées. Tous ces ordres ou familles, aux yeux de M. Endlicher, et presque tous aussi

aux yeux de M. Brongniart, font partie de la classe des Térébinthinées. A cela notre auteur joint le genre *Soulamea*, qui, ce nous semble, n'avait pas de place déterminée. On arrive donc à l'étude des travaux de M. Planchon sans rencontrer de ces rapprochemens inattendus et qui peuvent prévenir contre eux comme renversant des idées auxquelles on s'est accoutumé. Il reste alors à apprécier les raisons que donne ce botaniste et les motifs qui l'ont guidé. C'est ce que nous n'entreprendrons pas de faire, nous en avons prévenu. En effet, pour nous poser comme juge, il faudrait au moins avoir sous les yeux ce qu'on pourrait appeler les pièces du procès. Nous nous contenterons de dire à cet égard que les rapports saisis et allégués pas M. Planchon nous paraissent en général judicieusement employés. Ils nous semblent démontrer l'habileté et la sagacité de cet observateur, ainsi que son érudition.

Nous terminerons ces remarques en citant quelques conséquences qui ressortent de ce mémoire ou quelques opinions qui le caractérisent. Elles mettront à même d'apprécier et de juger le fond de la pensée de l'auteur, mieux que ne pourraient le faire des citations de détails. On remarquera donc :

1o La dépréciation de la valeur attribuée au caractère d'insertion des étamines. Cette dépréciation, que nous croyons avoir été principalement opérée par les botanistes allemands, nous semble pénétrer de plus en plus en France. Nous ne critiquons pas, nous remarquons;

2o Un examen approfondi de la nature du Gynobase. En cela l'auteur se montre d'accord avec M. Auguste de Saint-Hilaire, qui a habilement traité ce sujet. Ce morceau se ressent de la marche progressive des sciences, et il a des applications qui s'étendent au-delà des limites du mémoire;

3o Ces considérations sur le Gynobase fournissent à l'auteur les principaux motifs qui le déterminent à éloigner les Ochnacées des Simaroubées en laissant celles-ci dans la situation où les derniers botanistes les ont placées, et en trans-

portant les Ochnacées dans le voisinage des Guttifères et des Hypéricinées;

4o La proposition de l'établissement d'une famille des Luxembourgiées, fondée sur un genre que nous devons à M. Aug. de Saint-Hilaire. Cette proposition a reçu en partie son exécution dans le mémoire sur le genre *Godoya* que nous avons déjà cité; néanmoins ce petit groupe des Luxembourgiées n'y est présenté que comme une section des Ochnacées et non comme une famille particulière;

5o Enfin l'emploi d'une propriété sapide, chimique et médicinale (l'amertume) comme principal caractère d'une famille.

Sur ce dernier point nous ne pouvons nous empêcher de présenter quelques réflexions.

Dans l'étude de la botanique, proprement dite, il s'agit de considérer chaque plante isolément en elle-même, ou de comparer des plantes entre elles. Ainsi on ne recherche, dans le premier cas, que des caractères absolus; dans le second cas, on compare entre eux ces mêmes caractères, qui à la vérité peuvent prendre alors une qualité relative, mais relative seulement à d'autres plantes. Or la saveur et l'action médicinale peuvent être regardées comme produites par l'influence d'une certaine substance sur des organes humains. Sous ce rapport ces propriétés seraient des caractères relatifs étrangers à la botanique proprement dite. Il est vrai que la substance amère ou médicinale peut aussi être considérée chimiquement et d'une manière absolue. Si l'on suppose qu'elle est à peu près la même dans toutes ces plantes, on pourrait dire que sans doute leur organisation est semblable, puisqu'elle donne des sécrétions analogues. Mais en convenant que certaines sécrétions peuvent être très-importantes dans l'économie d'une plante, nous demanderons s'il n'y en a pas qui soient très-influentes sur l'économie animale et qui ne jouent qu'un rôle très-secondaire dans la plante. Par exemple : trois Solanum ont entre eux de très-intimes rapports, savoir : *S. Tuberosum, S.*

Maglia, *S. Etuberosum*. Le premier dépose dans les tubercules de ses racines l'énorme masse de fécule dont l'altération depuis deux ans fait tant souffrir l'Irlande et nous-mêmes; le second, en donnant une fécule moins abondante, y mêle un principe amer qui la rend inutile pour nous, quoique sans doute elle remplisse le même office dans la succession des générations de la plante. Ainsi cette substance très-désagréable pour nous ne cause aucun changement bien sensible dans les caractères de ce Solanum; le troisième ne produit point de tubercules, et jusqu'à présent rien en lui ne nous porte à le remarquer ni en bien ni en mal (1). Quoi qu'il en soit, nous ne prétendons pas contester les rapports chimiques que M. Planchon met en première ligne; mais nous pensons que leur valeur croît ou décroît selon le point de vue où l'on se pose. Nous pensons que quand on est dans les limites de la botanique pure, les caractères absolus des plantes doivent servir de base aux calculs de leurs rapports entre elles et à l'établissement des groupes naturels; mais comme il est probable qu'en thèse générale des organes analogues doivent produire des sécrétions analogues, nous admettons que ces caractères chimiques ou médicinaux et les relations qu'ils établissent peuvent être appelés et employés subsidiairement pour aider et confirmer des rapprochemens dont, il faut en convenir, les bases sont encore bien incertaines.

Au reste nous attachons peu d'importance, comme critique, à la remarque que nous venons de développer. Elle n'infirme pas à nos yeux les convenances de la circonscription que M. Planchon attribue à la famille des Simaroubées. C'est une question de principes, il est vrai, mais de principes qui ne sont pas encore nettement posés et encore moins arrêtés.

---

(1) Dans les comptes-rendus de l'Académie (séance du 15 mars 1847, p. 405), M. A. de St-Hilaire, parlant des plantes d'une certaine localité du Brésil, cite « le *Quina do campo (Strychnos pseudoquina)*, qui, quoi« qu'un bon fébrifuge, n'offre pas une particule de quinine, et qui « quoique appartenant au genre *Strychnos*, ne contient pas un atome « de strychnine. »

NOTE SUR LE LIMON DÉPOSÉ PAR LA LOIRE DANS LA DERNIÈRE INONDATION;

Par M. Rabourdin.

Seance du 17 *décembre* 1846.

Messieurs,

M. le docteur Ranque m'a remis une certaine quantité du dépôt limoneux laissé par la Loire dans la dernière crue, en me priant d'en faire l'analyse.

Cet échantillon venait de la *Bergère*, propriété sise à St-Mesmin.

L'aspect de cette substance a quelque chose d'une terre argileuse. Sa couleur est brunâtre, elle est douce et comme grasse au toucher, se délayant difficilement dans l'eau et formant pâte avec elle; son odeur rappelle un peu la vase des étangs, mais elle est moins prononcée.

Séché à une température qui ne dépasse pas 100°, ce dépôt blanchit tout en conservant un aspect terreux; en cet état, on le réduit facilement en poudre, il forme encore pâte avec l'eau et a perdu de 40 à 50 pour 100 d'humidité.

Si on continue l'action du feu, la masse ne tarde pas à noircir en raison des substances organiques qu'elle renferme et qui se carbonisent; enfin si la température est portée au rouge, l'incinération des substances organiques s'effectue complètement et la masse prend une teinte ocreuse. Cette teinte lui est donnée par l'oxide de fer, qui sous l'influence de la chaleur et du contact de l'air se suroxide. En même temps que ces phénomènes s'accomplissent, la masse prend du retrait et se durcit considérablement à la manière de la terre à brique.

J'ai pris une certaine quantité de limon non souillé de corps étrangers et parfaitement homogène; après l'avoir séché à l'étuve, j'en ai traité 10 grammes par l'acide acétique bouillant, le liquide filtré et neutralisé par l'ammoniaque a été précipité par l'oxalate de cette base, l'oxalate de chaux a été recueilli, lavé, séché, puis calciné pour le transformer en carbonate; à cet état, il pesait 0,20, ce qui représente 2 p. 0/0 du poids de la matière.

Dix grammes de la même substance, traités par l'acide chlorhydrique, lui cèdent 3 grammes d'un mélange de carbonate de chaux d'oxide de fer et d'alumine; il reste 7 grammes d'une substance blanchâtre qui n'est plus attaquée par l'acide chlorhydrique et qui n'est autre chose que de l'argile (silicate d'alumine) qui a perdu un peu de sa base.

Je croyais trouver du sable très-divisé au nombre des élémens constituans de ce limon, j'ai été trompé dans mon attente; je me suis assuré de l'absence de ce corps de la manière suivante: J'ai fait bouillir une certaine quantité de matière avec une solution concentrée de potasse caustique, celle-ci n'a pas dissout d'acide silicique, donc il n'y en a pas de libre.

Quand, au contraire, on commence par faire agir l'acide chlorhydrique, qu'on recueille le résidu non dissout par cet agent, et qu'après l'avoir lavé on le fait bouillir avec une solution de potasse caustique, on a de l'acide silicique dans la dissolution, acide silicique qui avait été mis en liberté par l'acide chlorhydrique; ces réactions caractérisent l'argile.

Si après avoir trituré une certaine quantité du dépôt limoneux avec de la potasse caustique on vient à chauffer, il se dégage de l'ammoniaque en même temps qu'une odeur empyreumatique désagréable.

Le dépôt laissé par la Loire contient donc du carbonate de chaux, de l'argile mêlée d'oxide de fer et une substance organique azotée.

Le corps qui a le plus d'importance est sans contredit la matière azotée; en effet, si on admet le principe formulé

par MM. Payen et Boussingault *que les engrais ont d'autant plus de valeur que la proportion des matières azotées est plus considérable*, on le concevra sans peine.

Pour connaître la valeur de la substance que j'examine, comme engrais, il me fallait doser l'azote. Je me suis servi du procédé de MM. Will et Warentrap, fondé sur la propriété que possède l'azote des matières organiques d'être transformé en ammoniaque sous l'influence des alcalis caustiques en excès et d'une température élevée.

Dans un tube fermé par un bout, j'ai introduit un mélange de 10 grammes de limon séché à 100° et de 15 grammes de potasse caustique, j'ai rempli le tube avec une colonne de tournure de cuivre, et après l'avoir entouré d'une feuille de clinquant et y avoir adapté un tube à boule renfermant de l'acide chlorhydrique faible, j'ai chauffé en commençant par la portion de tube renfermant la tournure de cuivre, j'ai successivement porté le tout au rouge, il s'est dégagé un gaz, qui, forcé de traverser l'acide chlorhydrique faible, y laissait son ammoniaque, et quand le dégagement eut cessé, j'ai recueilli le liquide, je l'ai additionné d'un exès de chlorure de platine et j'ai évaporé au bain-marie dans une capsule de porcelaine jusqu'à siccité. Le résidu a été repris par un mélange d'alcool et d'éther pour dissoudre l'exès de chlorure de platine, le précipité de chlorure ammoniaco-platinique a été recueilli sur un filtre et lavé avec le même mélange d'alcool et d'éther, puis, séché, il pesait 0,40.

Une seconde opération conduite de même m'a donné 0,42 de chlorure ammoniaco-platinique.

Le calcul démontre que cette quantité correspond à 0,26 d'azote, ou, en nombre rond, à 2 millièmes 1/2 du poids de la matière employée.

Or M. Boussingault a trouvé que le fumier de cheval pris dans les meilleures conditions, c'est-à-dire à l'état frais, puis séché, renferme 2 centièmes 1/2 d'azote en poids; il en

résulte que 10 kilogrammes de limon de la Loire vaudraient 1 kilogramme de bon fumier de cheval.

Dans cette évaluation je considère les deux substances à l'état sec, mais on sait que le fumier de cheval, tel qu'on le répand sur la terre, renferme en moyenne 75 o/o d'eau, tandis que le dépôt soumis à mon examen n'en renferme que 50 o/o; c'est donc un quart en moins. En définitive, et en ne considérant que l'engrais, 7 kilogrammes 1/2 du limon de la Loire équivalent à 1 kilogramme de bon fumier de cheval.

Si maintenant nous considérons le limon de la Loire au point de vue de l'amendement des terrains, nous trouverons qu'il sera d'une grande utilité pour les terres sableuses et calcaires, car sa composition minérale est essentiellement argileuse.

Les terres froides n'en éprouveront nécessairement pas un grand bien. Cependant il faut tenir compte du corbonate de chaux, qui, quoiqu'en petite quantité, influencera favorablement la végétation dans ces terrains.

En résumé:

Le dépôt laissé par la Loire sera un engrais pour toutes les terres et un amendement pour beaucoup d'entre elles.

DE LA NÉCESSITÉ DE RÉGÉNÉRER LA POMME-DE-TERRE;

Par M. Aubin.

Séance du 22 janvier 1847.

Messieurs,

La pomme-de-terre, cette plante si précieuse pour la nourriture de l'homme et des animaux, le devient encore bien davantage dans les années de disette.

Originaire des régions de la zone torride, elle s'est acclimatée avec une merveilleuse facilité dans toutes les contrées habitables du globe. Importée en France dès le xve siècle, son introduction dans la grande culture ne date que du dernier siècle; elle est due à l'infatigable sollicitude d'un savant animé de la noble passion du bien public, de Parmentier, qui mit en œuvre pour la propager et la publicité de ses écrits et le stimulant de ses expériences réitérées.

Dans un mémoire qui fut couronné en 1771 par l'Académie de Besançon, il s'expliquait en ces termes :

« Inutile de la comparer aux céréales ni de déprécier « celles-ci. Mais lorsque les dernières nous manquent, « quel est le végétal, soit parmi ceux qui nous offrent leurs « graines, soit parmi ceux qui nous offrent leurs racines, « dans lequel nous pouvons trouver, pour nous et nos « animaux, un aliment aussi sain, aussi substantiel et en « même temps aussi abondant et aussi économique. »

Plus tard, dans un second écrit publié en 1778, il disait :

1o Que l'homme peut trouver un aliment sain et délicat dans la fécule de cette plante que l'ignorance abandonnait exclusivement aux animaux;

2o Que, loin d'appauvrir le sol, elle prospère sur les terrains les plus ingrats et offre partout et toujours des récoltes abondantes et assurées.

Ces judicieuses prévisions de notre illustre philanthrope ne furent point acceptées tout de suite par l'opinion publique; loin de là, quelques vieux praticiens de l'époque attribuaient à l'usage de ce légume les fièvres qui règnent tous les ans à l'automne.

Les populations elles-mêmes repoussaient avec une sorte de dédain un aliment qui, selon elles, les assimilait aux vils animaux dont il est la nourriture accoutumée.

Parmentier ne se rebute pas; il poursuit son œuvre bienfaitrice avec cette persévérante énergie qu'inspirent de fortes convictions.

Il fait fabriquer aux Invalides, par un procédé qu'il indique, et sous les yeux de Franklin, des pains qui sont trouvés bons et nutritifs.

Il indique aux pâtissiers de Paris le moyen de faire avec la fécule des biscuits de Savoie, reconnus par leur saveur et leur légèreté bien supérieurs à ceux faits avec de la farine.

Il donne aux notabilités de son temps un repas dans lequel il leur fait servir entre autres mets des pommes-de-terre préparées de dix-sept manières différentes.

Enfin il invoque l'appui du gouvernement pour mettre en vogue sur une grande échelle et aux portes mêmes de la capitale sa plante de prédilection. La plaine des Sablons, jusqu'alors inculte, d'une contenance de vingt-cinq hectares, est livrée à ses expériences. Il l'ensemence tout entière en pommes-de-terre. La végétation se développe, et bientôt sur des tiges vigoureuses et verdoyantes apparaissent les premières fleurs. Il en compose un bouquet qu'il offre à Louis XVI. Ce monarque, doué de toutes les vertus de l'homme de bien et toujours prêt à accueillir tout ce qui peut être utile à son peuple, accepte l'hommage de ces fleurs nouvelles dont il se pare en public. Cette démonstration protectrice fut le signal d'un éclatant succès. A l'imitation de la cour, qui la première donna l'exemple, chacun s'empressa de demander la précieuse semence et d'en propager la culture dans ses domaines. A partir de ce jour la pomme-de-terre prit rang parmi nos richesses agricoles.

Depuis cette époque, plus d'un demi-siècle s'est écoulé ; les heureuses espérances que Parmentier avait fait entrevoir se sont toutes réalisées. Partout sa plante de prédilection a prospéré et partout elle a contribué à prévenir le retour de ces désastreuses famines, qui quelquefois, et à plusieurs reprises dans le même siècle, décimaient l'espèce humaine. A coup-sûr ces jours de deuil ne peuvent plus revenir aujourd'hui grâce aux améliorations progressives de l'agriculture.

Mais l'intempérie des saisons exerce encore de temps à autre une dangereuse influence sur les produits de la terre. Nous savons tous, et au besoin la statistique moderne nous l'apprendrait, qu'à des périodes de temps plus ou moins rapprochéés, dont la moyenne peut être fixée à une douzaine d'années environ, les récoltes sont moins abondantes, les blés deviennent rares et chers, comme si la Providence voulait par là donner à l'homme l'avertissement de ne pas s'endormir dans la prospérité et tenir constamment son activité en éveil par le besoin de pourvoir sans relâche à sa subsistance.

Nous sommes arrivés à ces jours d'épreuve; les chaleurs excessives et la sécheresse constante du dernier été ont sensiblement diminué la récolte, et, par une bien regrettable coïncidence, la pomme-de-terre, ce précieux auxiliaire dans les instans difficiles, ne peut nous venir en aide, alors précisément que son assistance nous serait si nécessaire.

Une maladie contagieuse et générale, qui s'est déclarée depuis deux ans sur ce tubercule, en altère la substance et empoisonne en quelque sorte les sources de la reproduction. Depuis l'invasion du mal, les notabilités de la science agricole s'étudient à en pénétrer les causes et à en arrêter les progrès. Les opinions les plus diverses, les plus contradictoires se sont produites; de nombreuses expériences n'ont amené aucun résultat décisif. Cependant la contagion continue à étendre de plus en plus ses ravages; enfin le découragement est tel parmi les agriculteurs que bien peu d'entre eux se livreront à une culture dont ils désespèrent de recueillir et surtout de conserver les produits.

Encore quelques années et l'espèce sera perdue pour nos contrées.

L'agriculture continentale sera-t-elle ainsi dépossédée sans retour du plus précieux don que le nouveau monde ait fait à l'ancien?

Nous venons, messieurs, examiner avec vous cette importante question et vous soumettre nos observations.

Il en est des plantes comme des animaux, transportés sur un sol étranger, leur organisation primitive se modifie, se détériore peu à peu sous l'influence plus ou moins active du sol et de la différence des températures; la dégénérescence s'opère insensiblement, mais en suivant une progression constante. La pomme-de-terre, née sous le ciel brûlant du Pérou, paraît n'avoir pas échappé à cette loi commune. Enlevée depuis plus d'un demi-siècle de la mère-patrie, sans avoir jamais été renouvelée d'origine, précisément à cause de sa facile reproduction sur tous les terrains et sous toutes les latitudes, elle a dû finir par se dénaturer dans sa substance, dans ses organes, et arriver d'une manière lente, mais successive, à l'état de décrépitude morbide où elle est réduite.

Quelle que soit au surplus la cause du mal, il est général par toute l'Europe; il se propage, il s'invétère de plus en plus, et la science agricole, malgré ses essais et ses recherches, n'a encore découvert aucun remède efficace. Pourquoi, sans attendre davantage, ne tenterait-on pas dès aujourd'hui le moyen si simple indiqué par la nature elle-même de régénérer l'espèce en la vivifiant par des reproducteurs tirés du sol natal. A coup-sûr la plante ainsi rajeunie et placée de nouveau dans les conditions où elle se trouvait lors de sa première importation, adopterait encore aujourd'hui, comme elle l'a fait dans le dernier siècle, sa nouvelle patrie et la gratifierait pendant long-temps encore de produits abondans et d'une facile conservation.

Notre proposition intéresse éminemment l'agriculture, elle s'identifie aux plus graves questions d'économie sociale, d'ordre et de tranquillité publique, par l'impérieuse nécessité de suppléer dans les instans critiques à l'insuffisance des subsistances alimentaires. A tous ces titres elle rentre dans les attributions du gouvernement, qui seul a les moyens et la puissance d'en organiser promptement l'exécution sur des bases larges, générales et proportionnées à l'urgence et à l'étendue des besoins.

Par ces considérations, nous émettons le vœu, messieurs, que la Société prenne l'initiative auprès de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qu'elle lui adresse une supplique pour le prier de faire venir immédiatement du pays d'origine un vaisseau chargé de pommes-de-terre et du plus grand nombre possible de graines de cette plante, qui seraient livrées gratuitement aux plus notables agriculteurs pour leur ensemencement du mois d'avril prochain ou mai au plus tard.

EXTRAIT DE *l'Annuaire des cinq départemens de l'ancienne Normandie* POUR L'ANNÉE 1846, PRÉSENTÉ AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE ;

Par M. le vicomte de TRISTAN.

Séance du 5 février 1847.

MESSIEURS,

M. de Caumont, qui présidait ici au printemps dernier la session du Congrès des provinces, vous a fait hommage d'un exemplaire de l'*Annuaire des cinq départemens de l'ancienne Normandie* pour 1846. Chargé par votre section d'agriculture de jeter un coup-d'œil sur ce recueil rempli de dissertations, de mémoires, de notes fort intéressantes que je ne puis détailler ici, j'y ai remarqué deux courtes observations, qui, au jugement de la section, pourraient avoir une utilité pratique dans ce département où l'on s'est activement occupé depuis quelques années de plantation de bois et de repeuplement de forêts.

Certains faits avaient donné à penser que l'alternance des essences dans les forêts était une loi de la nature, on avait remarqué qu'à la longue telle espèce d'arbres disparaissait naturellement pour laisser sa place à une autre, et on en avait conclu que cet exemple était à suivre dans l'aména-

gement ou plutôt dans la culture des forêts ; qu'il fallait y introduire un assolement. Cette question, d'après une note de M. de Caumont insérée dans l'*Annuaire* de 1846, a été très-controversée au Congrès de Strasbourg de 1842 et au Congrès forestier de Baden de la même année ; ce dernier n'est pas d'accord avec celui de Strasbourg ; mais comme il est spécial, ses conclusions doivent l'emporter ; il s'est prononcé contre la loi naturelle de l'alternance et contre l'utilité qu'il y aurait à s'y conformer dans la pratique ; il a attribué les grandes modifications qu'éprouvent les forêts, quant à l'espèce de leur essence, à des circonstances extérieures et indépendantes du sol, telles que des exploitations vicieuses, l'abus du pâturage, l'enlèvement des feuilles mortes, les disparitions envahissantes de certaines espèces d'arbres, la légèreté comparative de certaines graines que les coups de vent emmènent au loin, etc.

Par opposition aux exemples de changement d'essence, les forestiers du Congrès ont cité des forêts considérables où de temps immémorial les mêmes essences se sont maintenues sans difficulté. La plus belle futaie de hêtre du Wurtemberg se nomme Shoenbuch (beau hêtre), et ce nom lui est donné dans d'anciennes chartes qui remontent au XIIIe et au XIVe siècle. Tacite rapporte qu'une partie du grand duché actuel de Hesse-Darmstadt est appelée par les habitans *Buchonia*, nom tiré, dit-il, des vastes forêts de hêtre qui couvrent cette contrée, et cette essence y domine encore aujourd'hui. César dit que les montagnes des Vosges sont couvertes de sapins ou au moins de pins (*pini*), et la chaîne parallèle n'a très-probablement reçu le nom de Forêt-Noire qu'à cause des bois résineux qui la peuplaient. Or cet état de choses s'est conservé jusqu'à nos jours, et rien n'annonce qu'il doive cesser.

Ces conclusions peuvent avoir de la valeur surtout dans les parties de notre territoire propres à la culture du pin maritime, lorsque, après une coupe, se présente la question du reboisement avec la même essence.

La seconde observation que nous ayons à signaler est tirée d'un rapport présenté à Neufchâtel (séance du 24 juillet 1845) du treizième congrès agricole de la Normandie, par M. Drevet, inspecteur des forêts du domaine privé sur les bois et forêts de l'arrondissement de Neufchâtel. M. Drevet a cherché à se rendre compte de ce que pouvaient produire sur des futaies, ou plutôt encore des taillis, des éclaircies successives et à des époques rapprochées; il s'est livré à des expériences comparatives sur des étendues de 25 à 30 hectares de bois très-bien plantés, composés de hêtres et de chênes. Nous ne rapporterons que la suivante : Trois parties de bois égales en étendue et en qualité mises en comparaison à l'âge de seize ans contenaient chacune 16,000 brins l'hectare; il réduisit l'une à 9,500 brins, la seconde à 12,000 ; il ne toucha pas à la troisième. Quatre années après, à vingt ans, il cuba le bois formant les trois superficies; la première, celle qui ne contenait que 9,500 brins, lui donna 180 stères, 50 à l'hectare; la deuxième, celle de 12,000 brins, 168 stères; et la troisième, celle qui était restée intacte, 160 seulement; indépendamment de cela le stère avait d'autant plus de valeur à la vente que le bois qui le formait était plus gros; enfin les pièces éclaircies avaient donné à l'âge de seize ans un produit qui se montait à 400 fagots par hectare pour la première.

Inutile de dire que M. Drevet se prononçait pour l'application au bois de ce système d'éducation. Nous ne savons jusqu'à quel point son exemple serait à suivre dans les bois de nos contrées en raison des différences qui existent dans le sol et dans la nature des essences, le hêtre y étant complètement étranger, et nos bois en général étant bien loin de présenter à seize ans 16,000 brins par hectare. Plusieurs propriétaires néanmoins ont déjà tenté des essais dans ce genre, et l'avenir les jugera; mais nous avons des forêts de pins maritimes qui paraissent végéter dans nos terrains légers de Sologne avec la même énergie que le hêtre et le chêne dans les sols de l'arrondissement de Neufchâtel, et l'analogie et

l'expérience même nous montrent qu'en traitant ainsi nos plantations par éclaircies successives et rapprochées, et surtout quand les sujets sont jeunes (à quatre ou cinq ans), les résultats sont les mêmes. Au surplus, nous nous proposons de soumettre plus tard à la Société quelques observations spéciales sur ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE SUR L'ÉGLISE DE GERMIGNY-DES-PRÉS;

Par M. A. Jacob.

Séance du 19 février 1847.

Messieurs,

La haute antiquité de l'église de Germigny ne saurait être contestée. Classée en 1840 parmi nos monumens historiques, cette église avait été depuis long-temps signalée par nos annalistes comme un monument du IXe siècle dont la fondation remonte à Théodulphe, abbé de Saint-Benoît vers 799, et évêque d'Orléans en 810. La tradition, le style de l'édifice, la mosaïque de son abside, tout s'accordait ici pour justifier cette origine ancienne. Mais la date de 806, donnée depuis peu à sa fondation, était-elle aussi certaine? En l'absence des documens authentiques, la tradition, qui recueille des souvenirs lointains, se trompe souvent sur les chiffres, et l'art d'un siècle se bornant parfois à l'imitation de l'art du siècle qui le précède, le style lui-même ne suffit pas toujours pour préciser l'âge d'un édifice d'une manière rigoureuse. On pouvait ainsi sur cette dernière date, si rare à rencontrer dans les fastes de nos monumens nationaux, élever des doutes légitimes, lorsqu'on est venu vous annoncer une découverte qui semblait devoir les dissiper tous, celle de

cette date même gravée en caractères rhuniques sur l'un des piliers de l'église de Germigny, et dont depuis longtemps un épais badigeon avait fait perdre la trace. Une bonne fortune ne venant pas sans une autre, on vous a également appris que l'ouvrier mozaïste à qui l'on doit cette découverte en avait fait une seconde non moins intéressante, celle d'une partie de la légende qui se lisait jadis au bas de la mosaïque de l'abside. Tels sont les deux faits sur lesquels vous avez appelé l'examen de votre commission d'archéologie.

Chargé par elle de vous rendre compte de la mission que vous lui avez confiée, nous avons cru devoir vous entretenir préalablement de deux publications récentes sur le monument auquel ces faits se rattachent, l'une due à M. Marchand, membre du Comité historique et votre correspondant, et l'autre à M. Vergnaud, votre collègue. En archéologie, comme en toute autre science, les derniers arrivans devant toujours profiter des travaux de leurs devanciers, on concevra les motifs de notre préférence. Nous verrons d'ailleurs dans le cours de cet examen si nos modernes archéologues ne nous fourniront pas l'heureuse occasion de revenir à nos savans bénédictins d'autrefois.

Interrogeons donc d'abord MM. Marchand et Vergnaud sur l'époque de la fondation de l'église de Germigny. M. Marchand donne non-seulement à cette fondation la date de 806, mais il en précise le mois et le jour. Quant à M. Vergnaud, il se contente de la faire remonter au commencement du IXe siècle, à une année antérieure et voisine de l'épiscopat de Théodulphe qu'il fixe à 810. M. Marchand semblerait ainsi le mieux informé. Quelles sont pourtant ses autorités? Il n'en cite aucune. La réserve de M. Vergnaud sur cette date n'en est pas moins à considérer, M. Vergnaud est devenu, il vous l'a appris, l'unique possesseur du manuscrit latin de dom Jandot, trésor littéraire provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît, où sont consignés tous les souvenirs de l'église de Germigny et

auquel il a souvent recouru. Le silence de M. Vergnaud sur cette date si formelle doit faire supposer que dom Jandot lui-même n'en dit pas davantage, et alors on se demande comment une inscription si curieuse a pu échapper au regard du savant moine de St-Benoît, qui, vivant lui-même au XVIe siècle, a dû fréquemment visiter Germigny avec l'inquiète sollicitude d'un archéologue exercé. Ici, il faut l'avouer, naissent des incertitudes sur l'authenticité de la découverte, et l'on se sent entraîné malgré soi à une préoccupation fâcheuse. L'archéologie, vous le savez, est une science où des imitateurs habiles ont mis plus d'une fois la sagacité de l'antiquaire en défaut. A la cour de Médicis même, ces sortes de surprises ne furent pas sans exemple. Il y avait là des esprits cultivés qu'en fait d'appréciations antiques on aurait pu croire des juges infaillibles, et pourtant un enfant se jouait de leur crédule confiance en enfouissant dans la terre une statue que le matin même il avait fini d'ébaucher; il est vrai que cet enfant était Michel-Ange. S'il faut en croire les confidences qui vous ont été faites, des artistes vulgaires ont usé depuis de la même ruse, et cette ruse pour eux n'était pas un jeu. Les archéologues de nos jours, comme ceux d'autrefois, sont donc trompés, se trompent, ce qui ne veut pas dire ici qu'ils se trompent entre eux, quoique cela ne soit peut-être pas sans exemple. Nous devions donc nous tenir sur nos gardes. Le silence de dom Jandot sur la date de 806 nous prescrivait d'avoir quelques doutes.

Si de là nous passons à ce que MM. Marchand et Vergnaud disent de la mosaïque, nous verrons qu'ils la recommandent l'un et l'autre avec intérêt; mais s'agit-il de la date de son exécution, leurs sentimens se partagent. M. Marchand la fait remonter au XIVe siècle, en ne donnant toutefois à l'appui de son opinion que ses appréciations d'artiste; quant à M. Vergnaud, il hésite d'abord, mais bientôt il se décide pour la date de 800, et la seule raison qu'il en donne, c'est qu'en 1087 il existait au Cassin une mosaïque semblable,

que Désiderius, alors abbé de ce couvent, *aurait pu* faire copier sur celle de Germigny; ce qui n'est pas une démonstration bien plausible, M. Marchand étant également fondé à répondre que la mosaïque de Germigny, à laquelle il donne une date postérieure, pourrait bien avoir été faite au contraire sur celle de Désiderius; opinion qui du moins n'aurait pas le tort de nous montrer l'Italie allant faire des emprunts à la Gaule. Cette objection n'a pu échapper à M. Vergnaud qui n'a vu là probablement que l'occasion de citer une particularité peu connue.

S'agit-il d'apprécier le sujet de la mosaïque, cet ornement si curieux qui occupe toute la partie supérieure de l'abside, nous trouvons là encore deux avis différens. Ce que M. Marchand dit être l'arche sainte serait tout simplement, selon M. Vergnaud, la châsse de saint Benoît, cette autre arche sainte devant laquelle, en 866, les Normands prirent la fuite. Les antiquaires ont parfois bien de la peine à s'entendre; mais la légende de la mosaïque étant en partie retrouvée, nous croyons même qu'elle l'est tout entière, vous saurez bientôt quelle est celle de ces deux versions que vous devez adopter.

Quant à cette légende, ni l'un ni l'autre n'en parlent. Peut-être objectera-t-on qu'ils n'en pouvaient rien dire, puisque depuis long-temps une ignoble peinture l'avait fait disparaître. Mais pourtant nos vieux annalistes ayant dû enregistrer ce fait quelque part, il est à regretter sur ce point que M. Marchand et M. Vergnaud ne les aient pas consultés.

Telles étaient, Messieurs, les réflexions que nous avait suggérées la lecture des ouvrages dont nous venons de vous entretenir, lorsqu'enfin nous nous rendîmes à Germigny. Sans entrer ici dans tous les détails d'une excursion partagée entre l'agrément et l'étude, hâtons-nous de dire que votre commission a pu s'assurer de l'authenticité de l'inscription sur laquelle vous avez particulièrement appelé son examen. Cette inscription, dont voici le texte : *Anno incarnationis*

Domini octingentesimo et sexto sub invocatione sanctæ Ginevræ et sancti Germini, gravée en creux sur les tailloirs du premier pilier gauche du chœur, est évidemment la suite de celle déjà connue du pilier parallèle, *tertio nonas Januarii dedicatio hujus Ecclesiæ*. Les caractères de l'une et de l'autre sont parfaitement analogues et semblent appartenir à une époque antérieure au x[e] siècle. Mais cette date si précise a-t-elle été placée là lors de la fondation de 806 ou seulement lorsque l'église fut restaurée vers l'an 1000, à la suite des dévastations des Normands? C'est là une question que nous ne saurions résoudre.

A cet examen a succédé celui de la mosaïque, à la restauration de laquelle le gouvernement a consacré depuis 1840 une somme de près de 10,000 fr. Grâce à cette largesse du comité des arts, notre verrière si curieuse se trouve aujourd'hui à l'abri de la ruine totale dont elle était menacée. Par suite de mutilations anciennes, les cubes en verre de la mosaïque offrent encore de fâcheuses lacunes, particulièrement dans la légende qui l'accompagne. Nous avons cru qu'il nous importait de les constater avec soin, dans l'intérêt même de leur restauration prochaine (1). Pour ce travail, nous avons eu à regretter l'absence de M. Vergnaud, qui, malgré la pluie et la neige, nous a quittés pour se rendre à St-Benoît, où l'appelaient ses explorations archéologiques. Nous avons ainsi procédé sans lui à un relevé exact que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, travail que, de son côté, l'ouvrier mozaïste avait fait et qui devait se rapprocher beaucoup du nôtre, les caractères romains de la légende, dont on a fait depuis un texte indéchiffrable, pouvant être lus à peu près couramment.

Il ne s'agissait donc plus que de restituer à la légende son texte primitif. Votre commission dut alors se réunir de nouveau. Comptant sur des communications franches, sur celles que vous êtes habitués d'avoir entre vous, elle

(1) Voir le relevé de la commission, page 140.

attendit de M. Vergnaud, qui avait eu avec l'ouvrier mosaïste des relations intimes, les renseignemens qu'il s'était engagé de nous fournir. Après une longue attente, deux relevés, se contredisant, nous furent successivement adressés; puis enfin en survint un troisième non moins différent des deux autres, et dans lequel on avait capricieusement introduit plusieurs lettres impossibles à trouver, la place qu'on leur assignait étant précisément celle où des lacunes avaient été constatées par nous (1).

L'ouvrier mozaïste n'ayant pu se tromper aussi étrangement dans un relevé facile à faire, votre commission a cru qu'elle n'avait plus à s'occuper de pareils documens. On pouvait faire du mauvais latin au IXe siècle; mais Théodulphe, auteur du distique, quoique Goth d'origine, n'en fit jamais de pareil. Ce qui se passait pour la légende de Germigny avait tant de rapport avec ce qui avait eu lieu pour la cloche de Beaune-la-Rolande, cette cloche qui fit tant de bruit, qu'il était naturel de se demander si c'était bien sérieusement que M. Vergnaud nous avait adressé trois copies de ce relevé, toutes trois avec leurs variantes, lui qui possesseur des œuvres de dom Jandot n'avait qu'un feuillet à tourner pour trouver ce qu'il donnait à deviner à tous.

Comme vos délégués, nous avons cru devoir prévenir toute interprétation étrangère, sans vouloir pourtant nous en faire un mérite, car pour cela il nous a suffi de recourir à notre mémoire et d'ouvrir quelques livres de ces bons bénédictins dont nous vous parlions toute à l'heure, qui savaient mieux que personne amasser de la science, mais non pour l'exploiter ou l'ensevelir dans leurs cloîtres.

Voici ce que chacun de vous pourra lire dans un manuscrit de dom Chazal, qui après avoir appartenu jadis aux moines de Saint-Benoît, a passé de là dans d'autres mains pour devenir enfin la propriété de M. de Beauregard, ancien

(1) Nous n'en citerons ici qu'un exemple. A la place de *hæc cernens*, dont il ne restait que quatre lettres, on trouve dans ce troisième relevé le mot : *haecclens*.

évêque d'Orléans, et être offert par lui à notre bibliothèque publique; honorable restitution bien digne d'être citée comme exemple.

Nous vous demanderons ici la permission de traduire le passage que nous en avons extrait.

« Cette villa, dit un vieil annaliste, qui appartenait presque en « totalité, par droit héréditaire, à des hommes pieux, fut donnée en « partie, et en partie vendue aux abbés qui précédèrent Théodulfe. « Ce Théodulfe, abbé et évêque, construisit en ce lieu une église « d'un travail si merveilleux que l'on n'eût su, avant son incendie, « trouver dans toute la Neustrie un monument qui pût égaler celui de « Germigny. Et en effet, un si grand soin fut apporté à la construc- « tion de toute cette basilique voûtée, l'intérieur en fut tellement « décoré de fleurs en plâtre et de mosaïque, le pavé tellement en- « richi d'emblèmes de marbre, que les yeux ne pouvaient se lasser « de regarder toutes ces merveille. Au-dedans de la tour (1) où pen- « daient les cloches, Théodulfe fit graver en argent ces deux vers :

« *Hæc in honore Dei Theodulfus templa sacravi;*
« *Quæ dum quisquis adis, oro, memento mei.*

« Dans cette construction, Théodulfe suivait l'exemple de Charles- « le-Grand, qui, vers ce temps, avait élevé dans son palais d'Aix « une église si belle qu'il n'y en a pas de semblable dans toute la « France. Mais ce prince fit dédier ce temple en l'honneur de la sainte « mère de Dieu, Marie; tandis que Théodulfe consacra son œuvre à « Dieu, créateur et sauveur de toutes choses. Au-dessus de l'autel, « il fit représenter par les maîtres les plus habiles des chérubins de « gloire, couvrant le propitiatoire de leurs ailes et décora ce travail « de ces vers :

Oraculum sanctum et cherubim hic aspice spectans (2)

---

(1) Le texte porte *in matherio turris*. Nous ne sommes pas certain de la signification de ce mot. Du Cange, que nous avons consulté à ce sujet, avoue lui même son ignorance. Nous dirons seulement à nos lecteurs qui voudraient juger par analogie, que *materia* signifie charpente, et *materarius* charpentier.

Un savant croit que ce *matherio*, que Baluze lui-même semble n'avoir pas compris, devrait être remplacé par le mot *nartherio*. Le *narthex* était la partie inférieure de l'église grecque, où se tenaient les catéchumènes.

(2) Ce vers est défectueux, aussi la commission a-t-elle dû faire disparaître l'erreur de copie en substituant, conformément à la légende, *oraclum* à *oraculum*.

Et testamenti (1) *en micat arca Dei.*
Hæc cernens, precibusque studens pulsare tonantem,
Theodulfum votis jungito, quæso, tuis. »

« Ectaldus, moine de Mici, fait mention de cette église de Germigny, construite par Théodulfe. Elle a existé jusqu'à ce jour, après avoir éprouvé divers accidens qui l'ont successivement détériorée. On y voit encore au-dessus du maître-autel la majeure partie du propitiatoire précité, fait en mosaïque avec de petites pierres de verre.

« Sur la colonne qui soutient le faîte de l'édifice, proche du grand autel, à droite en entrant, on lit encore maintenant les jour et mois de la dédicace de cette église. Cette inscription, en caractères antiques, est creusée dans une pierre carrée; la voici :

« *III nonas januarii, dedicatio hujus ecclesiæ.*

« Il n'est pas certain que ces mots se rapportent à la dédicace faite sous Théodulfe plutôt qu'à une dédicace postérieure; cependant je croirais qu'ils devraient avoir trait à celle de l'église restaurée par l'un des abbés de Fleury, après l'incendie de l'édifice primitif. On ne saurait préciser l'époque de cet incendie; peut-être remonte-t-il au même siècle et est-il dû aux Normands; car ces barbares parurent alors plusieurs fois dans l'Orléanais. Ils dévastèrent le couvent de Fleury en 53, et en l'année 83 du même siècle (2) ils rasèrent complètement ce monastère (3). »

Ce texte, messieurs, que nous venons de reproduire, n'était pas aussi ignoré qu'on pourrait le croire, nous l'avons retrouvé dans les œuvres de Henri Baluze, qui l'avait em-

---

(1) Quoique les œuvres de Théodulfe offrent des exemples d'élision dont le poète n'a pas tenu compte, nous pensons qu'au lieu de *testamenti* on devrait lire *testamentis*. Si nous avons bien observé l'arche, elle est entr'ouverte et laisse voir deux objets peu distincts; ces deux objets sont-ils les deux tables de la loi, ou bien l'ancien et le nouveau Testament? Théodulfe signalait-il à l'attention des fidèles les tables apportées par Moïse, ou bien faisait il allusion à l'alliance de l'ancienne et de la nouvelle loi? Ce sont deux hypothèses que nous soumettons humblement à de plus savans que nous; mais, dans l'une comme dans l'autre, on pourrait ajouter un *s* à *testamenti*, et le vers et le sens deviendraient irréprochables. Alors nous traduirions ainsi :

« Spectateur, regarde ici l'oracle saint avec les chérubins, et vois l'arche de Dieu « briller de l'éclat des testamens (ou des tables de la loi). Pendant que tu admires et que « tu presses de tes vœux le Dieu tonnant, n'oublie pas, je t'en conjure, Théodulfe dans « tes prières. »

Le texte de dom Chazal offre dans ses vers d'autres incorrections qui ne se retrouvent point dans Baluze.

(2) L'auteur veut parler des ans 853 et 883, quoiqu'il ne les précise pas.

(3) Voir le texte latin, p. 138.

prunté directement à dom Chazal. Tout doit faire croire qu'avec de telles autorités le vieux distique de Théodulphe sera religieusement respecté.

On voit encore par la lecture de dom Chazal que l'inscription du pilier de droite, retrouvée par M. Marchand, avait été lue bien avant lui, au XVIe siècle. Quant à la deuxième, celle du pilier de gauche, dom Chazal n'en dit rien; cela nous semble ajouter un mérite de plus à la découverte due aux intelligentes investigations de l'ouvrier mozaïste, M. Chrétin. Quoique séparées, ces deux inscriptions se réunissent par le sens et par la forme. Cette disposition architecturale a sans doute sa bizarrerie, mais elle n'est pas sans exemple : notre collègue, M. du Faur de Pibrac, l'a déjà rencontrée en Auvergne sur un monument à peu près du même siècle.

Ainsi plus de doute possible sur la date précise de la fondation de l'église de Germigny, si heureusement rencontrée par M. Marchand, bien avant la découverte de M. Chrétin. Nous concluons, avec non moins de certitude, que la date du XIVe siècle donnée à la mosaïque de cette église doit être réformée. D'autres erreurs ont été commises au sujet de cette mosaïque, mais nous les passerons sous silence, les documens que nous avons mis sous vos yeux rendant leur rectification facile.

Dans le récit des faits que nous avons extraits du manuscrit de dom Chazal, il en est un qui n'est peut-être pas indigne de votre attention. La plupart de nos annalistes, surtout ceux qui datent de notre temps, ne manquent pas de dire, en parlant de l'église de Germigny, que Théodulphe la fit construire à l'instar de la basilique d'Aix-la-Chapelle, due à la munificence de Charlemagne. Il ne s'agissait cependant, comme l'indique dom Chazal, que de l'imitation de la chapelle du palais impérial, monument très riche sans doute par les marbres et les sculptures qui furent enlevés aux monumens de l'Italie pour l'embellir; mais dont les proportions modestes et bien différentes de celles d'une

basilique font comprendre l'œuvre entreprise par Théodulphe dans un simple hameau.

On se plaint de nos jours de la fatigante prolixité des œuvres du XVIe siècle, nous venons d'en citer quelques lignes, et en les lisant avec attention, nous y trouvons plus d'enseignemens pour notre histoire locale que dans beaucoup de nos pages tout récemment imprimées. Puisse donc la citation que nous en avons faite inspirer à nos modernes écrivains la pensée de les interroger plus souvent.

Texte de dom Chazal.

« Duobus milliaribus abs cænobio scti Benedicti, versus castrum novum ad fluviolos Lengum (Langon) et simiarram (simiarre) extat villa seu præsdium Germaniacus dictum. « Hæc villa, inquit vetus « chronographus ab abbatibus, qui antè eum nempè Theodulfum « fuerunt, maximâ ex parte à fidelibus viris quorum hæriditas erat, « partim data, partim vendita est. In hâc igitur idem Theodolfus « abbas et episcopus, ecclesiam tam mirifici operis constructam, ut « nullum in totâ Neustriâ inveniri posset ædificii opus, quoad cre« maretur, valeret æquari coram. Namque arcuato opere eam ex« truens Basilicam, ita floribus gipsæis (plâtre) atque musivo ejus « venustavit interiora, pavimentum quoque marmoreo depinxit em« blemate, ut oculi intuentium vix gratâ satierentur specie. Porro in « *matheriæ* turris de quâ signa pendebant, hujusce modi inseruit « versus argenteo colore expressos :

« Hæc in honore Dei Theodolfus templa sacravi :
« Quæ dum quisquis adis oro, memento mei.

« Æmulatus itaque in hoc facto magnum Karolum, qui, eâ tem« pestate, Aquis-grani palatio, tanti decoris ædificaverat ecclesiam « ut in omni Galliâ nullam haberet similem. Verum, memoratus prin« ceps illud quod fecerat templum sanctæ Dei genitricis dedicari sub « honore præcepit; at verò Theodolfus *aulam* a se constructam om« nium conditori ac salvatori rerum Deo consecrans, cherubin glo« riæ obumbrantia propitiatorum super altare ipsius artificiosissimo « magisterio expressum, his decoravit versibus :

« Oraculum sanctum et cherubin*a his* aspice spectans
« Et testamenti *emicat* arca Dei.
« Hæc cernens præcibusque studens pulsare Tonantem,
« Theodulfum votis jungito, quæso, tuis.

« De hâc Germiniacensi ecclesià abs Theodulfo constructa meminit « Ectaldus, monachus Miacensis. Super est ad hæc tempora post « varios casus quibus indè labefacta est. In eâ, propitiatorium de « quo suprà, lapillis vitreis, opere musivo, quoad majorem partem « visitur adhùc, ad altare majus.

« In columnâ quæ fastigium ecclesiæ sustinet, propè majus altare, « ad dexteram ingredentium, leguntur adhùc dies et mensis dedica- « tionis hujus ecclesiæ, antiquo caractere, in lapide quadrato in- « cisi, sic : III (id est die tertiâ) nonas januarii, dedicatio hujus « ecclesiæ. Quæ verba utrum referenda sint ad dedicationem factam « sub Theodulfo, ad aliam non constat. Crederem tamen hæc verba « referri ad dedicationem que facta est postquam, cremato ædificio, « ab aliquo abbatium Floriacensium restaurata est. Tempus hujus in- « cendii non apparet. Fortè hoc eodem sæculo à Nortmannis incen- « ditur, pluries enim ad hæc secula in pagum aurelianense grassan- « tur. Anno LIII cœnobium floriacense devastarunt, et anno LXXXIII « hujusdem sæculi id cœnobium solo æquatum est. » (Dom Chazal, n° 270 des MM. de la bibliothèque d'Orléans, tome Ier, page 67. Voir également les Mélanges de Baluze, livre Ier, page 491.)

Pilier du côté gauche.

Inscription de la Mosaïque de Germigny-des-Prés, relevée par la Commission d'archéologie (1).

ORAC I vm sanctv I ET CHIRVBIN HIC ASPICE SPECTANS ET TESTAMENTI EN MICat arca dei

hAEc CE rne NS pREcibvSQVe STVDENS PVLSAre t) NANTEM THEODVLFVM VOTis jvngito quaeso tuis

<······························ 6 mètres 38 centimètres ······························>

Pilier du côté droit en regardant l'autel.

(1) Les lettres minuscules indiquent celles qui manquent.

RAPPORT SUR L'OUVRAGE DE M. HUBERT-VALLEROUX INTITULÉ: *Essai théorique et pratique sur les maladies de l'oreille;*

Par M. le docteur DENYS.

Séance du 5 mars 1847.

MESSIEURS,

DES diverses facultés qui servent à établir les rapports de l'homme avec les objets extérieurs, peut-être n'en est-il aucune dont la conservation importe plus que l'audition au bien-être individuel. L'abolition du goût, de l'odorat ou du toucher semble n'avoir qu'une assez faible influence sur le moral de ceux qui l'éprouvent; on sait que la gaîté est loin d'être étrangère à la plupart des aveugles. La tristesse au contraire assiége presque tous les sourds; isolés au milieu du monde, ils ne peuvent se consoler de la perte qu'ils ont faite; la nature, malgré sa magnificence, est muette pour eux, et l'imagination, si habile à retracer, à embellir, même tout ce qui appartient au sens de la vue, semble impuissante à rappeler les impressions fugitives qui sont du domaine de l'ouïe.

Cependant l'organe précieux destiné à percevoir ces sensations, est si complexe dans sa structure, les parties dont il est formé sont si délicates, que les moindres altérations peuvent l'entraver dans ses fonctions. Une légère couche de cérumen sur la cloison membraneuse placée entre le conduit auditif et l'oreille interne, quelques mucosités retenues dans les diverses anfractuosités dont se compose cette dernière partie ou dans le conduit qui établit entre elle et l'arrière-bouche une communication directe (la trompe d'Eustache), suffisent pour produire une surdité plus ou moins complète.

Combien n'importe-t-il pas alors de propager les observations qui tendent à en éclairer l'étiologie et le traitement? On sait combien plane encore d'incertitude sur ces maladies, quoiqu'elles aient été l'objet de recherches suivies, combien d'obscurité dans les causes, de bizarrerie dans la sympathie et la marche, de variété dans les effets et l'issue?

Il serait facile de démontrer que l'on a jusqu'ici négligé d'analyser les diverses lésions élémentaires dont se composent la plupart des surdités nerveuses, par exemple.

Une semblable étude est hérissée de difficultés. Comment arriver à diagnostiquer une maladie qui siége dans les parties profondes du rocher, le vestibule, les canaux demi-circulaires ou le limaçon? Comment surtout y appliquer le remède?

Faut-il donc ériger en vérité cette assertion d'Itard, un peu dure, si on la généralise, juste peut-être dans son application particulière : « malgré les travaux des hommes les plus recommandables, les connaissances positives sur l'usage des organes auditifs ne se sont pas accrues, et l'on n'a vu que grossir la somme de nos doutes et de nos connaissances négatives. »

Il y a vingt-cinq ans, à l'époque de l'apparition du traité d'Itard, la science a pu compter sur une bonne monographie du sens de l'ouïe. Mais cet exposé méthodique de tous les travaux alors connus sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie de l'oreille, enrichi d'une multitude d'observations puisées dans les écrits étrangers ou nationaux, avec les résultats si fructueux des méditations de l'auteur, éclairé au flambeau de l'anatomie comparée, est nécessairement incomplet et au-dessous du niveau de la science, malgré le cachet d'un profond savoir qui a provoqué tant d'articles intéressans d'otalgie.

Il n'est pas moins avéré que la plupart des recueils de médecine acoustique épars çà et là dans la science ne donnent que des préceptes vagues et n'indiquent que d'une manière incomplète les procédés thérapeutiques, comme si

les médecins auristes eussent voulu s'en réserver le monopole; ils sont d'ailleurs dispersés et peu communs.

A plus forte raison les beaux traités de Duverney, de Valsalva, de Trnka semblent ne devoir plus figurer dans les archives de la science que parmi les matériaux de son histoire.

Il convenait de réunir et de compléter ces matériaux, d'en former une sorte d'analyse clinique, une étude d'appréciation de symptômes, une application des sens à la connaissance des particularités de l'organisation de l'oreille et des lésions de l'organe auditif. Car s'il n'est pas encore de traité assez complet en ce genre pour offrir aux praticiens des règles précises, cette insuffisance nous semble de nature à céder à des recherches bien dirigées.

L'examen attentif des organes malades, la constatation facile des signes physiques et des symptômes rationnels fourniront des données pour établir un diagnostic rigoureux et qui servira de base à un traitement très-souvent efficace.

J'en trouve la preuve dans l'*Essai théorique et pratique* que M. Hubert-Valleroux a entrepris sur les maladies de l'oreille, non pas seulement par choix et par goût, mais par occasion et par devoir, son père étant un des premiers sourds qu'il lui ait été donné de guérir; tant il est vrai qu'une pensée généreuse ne reste jamais stérile, surtout lorsqu'elle a pour la féconder le concours du savoir et de l'intelligence.

Déjà l'auteur de l'ouvrage dont j'entreprends l'analyse, avant d'initier le public au sujet spécial de ses méditations et de ses recherches, avait pour ainsi dire essayé ses force sur ce point par diverses publications, notamment sur le catarrhe de l'oreille moyenne et sur la surdité qui en est la suite, sur l'abus et les dangers de la perforation de la membrane du tympan. Car l'histoire des maladies des oreilles, malgré des progrès incontestables, se trouve encore entachée de préjugés et d'erreurs, leur thérapeutique se réduit entre les mains de la plupart des médecins à si peu de

chose, que vouloir en approfondir l'étude, n'était certes ni une faible tâche ni une entreprise sans mérite et sans utilité.

Entrons dans l'examen de l'ouvrage de M. Hubert-Valleroux, ce sera le meilleur moyen de juger de sa valeur, en indiquant d'abord dans quel esprit et sur quel plan il est conçu.

Une étroite localisation ne saurait conduire à l'égard des maladies de l'oreille à un bon mode de diagnostic et de traitement. Ainsi on retrouve sur la peau du conduit auditif presque toutes les altérations élémentaires et consécutives signalées par les dermatologistes. Pour citer un exemple, les affections catarrhales sont envisagées par M. Valleroux comme des affections profondes et universelles de l'ensemble du système, susceptibles de se manifester sur tous les points de l'organisation et pouvant donner lieu à toutes les formes pathologiques, preuve qu'il faut déterminer leur nature, en appréciant l'ensemble des élémens constitutifs de l'affection mère, plutôt que de se préoccuper de la lésion locale.

De là la division du tableau des maladies de l'oreille en deux modes; pour le premier, lésions vitales consistant en maladies qui exigent ordinairement l'emploi des moyens thérapeutiques généraux.

Pour le second, lésions anatomiques consistant en maladies qui exigent plus particulièrement l'emploi de moyens thérapeutiques locaux.

L'ouvrage se divise donc en deux livres. Le premier contient dans six chapitres des considérations générales : 1° la classification des maladies de l'oreille; 2° le diagnostic; 3° la marche et la durée; 4° la terminaison et le pronostic; 5° l'étiologie; 6° le traitement.

La première partie du second livre, consacrée à la pathologie spéciale, renferme dans cinq classes différentes toutes les lésions vitales, *dermatoses*, *catharres*, *névroses*, *inflammations*, *désorganisations*.

La seconde partie, aussi divisée en cinq classes, a pour

objet les lésions anatomiques, *solutions de continuité, corps étrangers introduits dans l'oreille, rétrécissement, occlusion, élargissement morbide du conduit auditif externe, absence de parties, anomalies organiques.*

L'étendue, l'importance de ces divers articles ne me permettent pas de les faire connaître en détail, ni même de les indiquer tous. Forcé de faire un choix dans le rapide examen de ce volume in-8° de 400 pages, j'insisterai plus particulièrement sur les faits nouveaux ou peu connus, sur ceux dont l'application pratique pourra m'offrir l'occasion de remarques utiles.

Dirigé par ces principes, j'appelle tout d'abord votre attention sur le premier chapitre consacré, avec la saine critique qui le caractérise, à l'importance de la classification. Les méthodes de classification dans la science formant le lien logique qui réunit entre elles les parties constituantes d'un sujet, leur perfection contribue largement au progrès scientifique.

La classification d'Itard et celle de M. Deleau rassemblent, comme la méthode allemande basée sur l'élément ou le tissu plus particulièrement affecté, rassemblent sous le même chef et par ordre des parties lésées, rapprochent et même confondent des maladies qui n'ont souvent de commun qu'un seul symptôme, le siége, par exemple, et qui diffèrent d'ailleurs d'intensité, de nature et de caractère, et sous les rapports importans des causes, de la marche et du traitement; tandis qu'elles séparent des affections identiques, telles que l'inflammation avec écoulement et l'inflammation sans écoulement.

L'auteur adresse les mêmes reproches à la classification de M. Pétrequin, qui n'a d'autre base que le degré d'affaiblissement de l'audition et ne tient compte que des maladies suivies de surdité, séparant ainsi des maladies qui devraient être réunies, les surdités par phlogose et les surdités par congestion.

Il n'épargne pas sa juste critique à la classification du

docteur Bresler, qui, bien préférable aux précédentes, a cependant le défaut de réunir sous le même chef les affections les plus différentes, l'otite phlegmoneuse et l'otite catarrhale, si distinctes par l'étiologie, la marche et surtout le traitement, et il rejette celles de Leschevin et de Nuhn, plus imparfaites que les précédentes, et les traités de Curtis et de Whright qui décrivent les maladies sans les classer.

Ainsi la division générale de cet ouvrage repose sur des considérations tirées de la nature et de la thérapeutique des maladies qui y sont décrites, savoir : le caractère d'affections générales qui exigent l'emploi de moyens thérapeutiques généraux, et le caractère d'affections purement locales qui se guérissent par l'application d'agens curatifs directs, de là la désignation de lésions vitales pour la première partie, de lésions anatomiques pour la seconde.

La classification de M. Hubert-Valleroux rattache donc les maladies spéciales de l'organe auditif aux maladies générales, au lieu de les en séparer; à ce point de vue elle est déjà recommandable, car tout se tient dans la médecine pratique, et les applications spéciales ne sont et ne doivent être, quand on les prend comme on doit les prendre, que des ramifications de la science et nullement des questions de détails, sans aucun lien avec le corps des principes de l'art; et comme sans omettre aucune des affections décrites par les otologistes, le cadre adopté peut admettre dans chacune de ses divisions les maladies de même genre encore inconnues et que l'on décrira sans doute plus tard, il en résulte que c'est le plus large et le plus compréhensible qu'on ait embrassé jusqu'alors.

Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, que cette classification rationnelle en théorie soit encore justifiée par les exemples de guérisons que l'auteur a dues à l'emploi des moyens suggérés à son esprit d'investigation par les distinctions précédentes.

Diagnostic des maladies de l'oreille.

A une époque où les méthodes d'analyse les plus sévères sont appliquées à la connaissance des caractères physiques des maladies, il est utile de faire pour l'oreille ce que l'on fait chaque jour pour les principaux appareils de l'économie. Malheureusement les maladies auriculaires ne sont pas du nombre de celles qu'on reconnaît à la simple inspection des tissus; l'organe de la vue est d'un faible secours dans l'étude des signes diagnostiques et des causes prochaines des dysécies et des cophoses. La structure, la position et la forme de l'oreille ne permettent pas une facile et rigoureuse observation.

Le mode d'action des causes déterminantes, en général obscur et peu caractérisé, ne laisse que des souvenirs vagues et incertains. Quel diagnostic établir par rapport au siége, à l'étendue, à l'intensité d'une lésion sur une donnée aussi restreinte qu'un affaiblissement de l'ouïe, par exemple ?

On a vu de simples engouemens externes avec inflammation de la membrane du tympan provoquer des étourdissemens et entretenir le cerveau dans un état voisin de l'ivresse. M. Deleau cite un vieillard de soixante-dix ans que l'on croyait menacé d'apoplexie, qui fut guéri par de simples injections auriculaires.

L'esprit accoutumé à un examen scrupuleux des symptômes, et surtout à une appréciation rigoureuse de leur valeur, n'est pas encore satisfait des travaux modernes, il ne saurait s'accommoder d'observations dénuées de renseignemens exacts; pour reconnaître le mode de lésion qui constitue une maladie d'oreilles, l'expérience apprend qu'il faut examiner scrupuleusement l'organe malade, apprécier ses changemens de forme, de texture, en un mot analyser chacun des élémens qui composent cet appareil. La surdité nerveuse ou dépendant d'une lésion des nerfs de la septième paire se reconnaîtra à l'absence d'altération dans le

conduit externe, le tympan et la caisse, puis à des symptômes qui se rapportent à la diminution ou à l'exaltation de la sensibilité acoustique. Ce chapitre enseigne donc les procédés usités pour l'examen du conduit auditif externe, l'application du *Speculum auris* si souvent nécessaire dans l'exploration des parties profondes de ce conduit, et de la membrane tympanique, et les divers appareils conseillés pour suppléer à la lumière solaire qu'aucune lumière artificielle ne peut remplacer. C'est ainsi que l'auteur, après avoir fait sentir l'importance du diagnostic anatomique et la nécessité de le baser sur les altérations organiques correspondantes, en consultant les phénomènes morbides fonctionnels, la diminution, l'exaltation et la perturbation de l'ouïe, suit successivement les effets pathologiques dans l'oreille externe, dans l'oreille moyenne et dans l'oreille interne.

L'examen de l'arrière-bouche fournit au diagnostic des renseignemens précieux à raison des communications de la caisse du tympan par la trompe d'Eustache avec le larynx derrière les fosses nasales. C'est pourquoi l'intégrité de ces cavités étant une des conditions du libre exercice des fonctions auditives, on devra s'en assurer, en se rappelant que la muqueuse pharyngienne est à beaucoup de maladies d'oreilles ce que la conjonctive est aux maladies de l'œil.

M. Hubert-Valleroux décrit les procédés nécessaires d'investigation, quand la cause morbide siége exclusivement dans l'oreille moyenne, les signes qui caractérisent une oblitération plus ou moins complète de la trompe, une accumulation de mucus dans la caisse; il décrit le mode d'exploration de la trompe d'Eustache et de la cavité tympanique, je veux dire le moyen indispensable pour diagnostiquer toute maladie qui n'a pas sa cause dans le méat externe, le cathétérisme des trompes secondé par l'insufflation ou l'introduction dans la caisse du tympan d'une corde à boyau de très-petit calibre.

Pour cette opération, M. Hubert-Valleroux accorde ici, comme pour le cathétérisme des voies urinaires, à la sonde

d'argent la préférence sur la bougie en gomme élastique, quand on a surtout en vue la facilité du procédé.

Plus tard, pour reconnaître l'état de la partie osseuse du conduit et de la cavité du tympan, il faudra joindre au cathétérisme l'injection de douches gazeuses et l'introduction d'une corde à boyau; car, malgré les assertions du docteur Deleau, la partie supérieure de la trompe semble bien étroite pour laisser passer une sonde.

Quant au procédé si simple et si facile de M. Ménière pour l'exploration de l'oreille moyenne (1), l'auteur ne lui accorde qu'une confiance limitée, puisqu'il exclut tous les cas de rétrécissement et qu'il n'est applicable ni aux enfans ni aux adultes peu intelligens. Presque toujours il croit devoir en contrôler les résultats par le cathétérisme et l'insufflation.

Les symptômes négatifs mêmes ne seront pas sans valeur pour révéler une affection plus profonde dans l'oreille interne. Par voie d'exclusion on arrive à prouver que le méat externe, le tympan et l'oreille moyenne étant exempts d'altération, les accidens résident dans l'oreille interne. Ou bien c'est le système nerveux lui-même qui est lésé; il y a diminution ou perversion de sa sensibilité propre, soit dans le labyrinthe, soit plus profondément dans la boîte crânienne.

Par ces considérations l'auteur indique d'une manière générale les moyens de diagnostic communs aux affections de l'organe auditif. Dans l'étude particulière de chaque maladie, l'on trouvera les procédés spéciaux d'investigation qui lui sont propres.

Au nombre des causes inhérentes au sujet, il faut admettre dans la structure de l'oreille certaines défectuosités

(1) Dans une foule de cas on a été conduit à un diagnostic précis en étudiant avec soin la nature du bruit que fait l'air insufflé dans la caisse. Il suffit de recommander au malade une forte expiration, la bouche et le nez étant fermés. Il perçoit, quand les trompes sont libres, un bruit sec, dû au choc de l'air sur la membrane du tympan qu'il soulève.

innées ou acquises, la cachexie scrofuleuse et dartreuse, les affections tristes.

Parmi les influences qui agissent en-dehors des sujets prédisposés à la surdité, l'auteur signale l'irrégularité des saisons, les circonstances météorologiques, une habitation humide, certaines professions exposées à un bruit continu, aux détonations.

Par ces caractères généraux les maladies des oreilles ne s'éloignent pas sensiblement des maladies des autres organes. L'auteur l'a senti, de là cet aperçu large et élevé.

Après la recherche des liens qui unissent à ces maladies les diverses lésions qui précèdent ou suivent leurs phases et leurs oscillations et des lésions physiques prédominantes dont elles semblent n'être que le symptôme, il fallait reconstituer en quelque sorte son histoire, c'est-à-dire assigner à chacun des ordres de lésions et de phénomènes dont elles se composent, son rang et sa part d'influence.

Si nous n'avions à cœur de renfermer cette analyse dans les limites d'un simple rapport, nous aimerions à signaler quelques considérations pleines d'intérêt qui se rattachent à l'examen de ces diverses influences, celles qui ont trait à la marche, à la terminaison, à l'étude des complications, au diagnostic différentiel.

C'est ainsi qu'après avoir établi les caractères distinctifs de l'otite si souvent confondue avec le catarrhe, et classé l'une et l'autre affection, en ayant égard à l'origine, à la marche et surtout à la thérapeutique, M. Hubert-Valleroux précise le diagnostic et le traitement du catarrhe chronique et du catarrhe aigu. Pour celui-ci la médication générale tient le premier rang, comme la médication locale dans la thérapeutique de celui-là.

Dilater par l'introduction de bougies en gomme élastique d'un millimètre de diamètre le conduit guttural de l'oreille pour lui restituer son calibre normal, porter directement sur les tissus malades les agens destinés à en modifier la vitalité; voilà les indications du traitement local

sans omission des divers moyens usités dans les variétés de surdités catarrhales dont il rapporte neuf observations, et qui sont les gargarismes modifiés, les errhins, les fumigations émollientes, résineuses ou balsamiques, avec la description des appareils appropriés et du mode d'emploi.

Le praticien trouvera dans cet ouvrage une foule de détails d'une application journalière, puis le cortége des névroses, l'otalgie, l'hypercousie ou exaltation de l'ouïe, l'hypocousie et acousie idiopathiques ou bien symptômatiques de diverses lésions, les inflammations phlegmoneuses de l'oreille externe et interne, l'otite externe et interne, l'otorrhée, si diversement nommée, comme le prouvent les synonymies des auteurs, et aujourd'hui définitivement classée parmi les affections chroniques, enfin l'histoire des désorganisations et des troubles fonctionnels.

Une foule d'observations recueillies par M. Hubert-Valleroux lui-même ou empruntées aux auteurs modernes et suivies de réflexions, constituent la seconde partie de son livre. Celle-ci, beaucoup plus étendue que la première, qui ne lui sert pour ainsi dire que d'introduction, est aussi d'un bien plus haut intérêt pour les praticiens dont elle doit devenir le guide et dont elle ne peut manquer d'obtenir le suffrage ; car ces observations fournissent à la fois l'exemple et l'application des faits et des préceptes dont elles sont composées. En masse, elles présentent un tableau aussi complet que varié de toutes les formes sous lesquelles elles apparaissent. Isolément, chacune d'elles devient à son tour le texte des considérations et des argumens dont se compose la partie dogmatique, de telle sorte que l'auteur n'émet pas une proposition, ne discute pas un principe sans l'étayer par des faits. C'est là sans contredit la manière la plus méthodique de procéder à une pareille étude, la seule même qui puisse dans un sujet aussi difficile mettre à l'abri des écarts de l'imagination.

Peut-être quelques lecteurs peu patiens reprocheront-ils à l'auteur le luxe d'observations et de faits relatés à l'appui

de ses principes, et Dieu merci, il faut l'avouer, on reste généralement fidèle à cette règle chaque fois qu'on propose un moyen nouveau; mais ce léger défaut, si j'en puis ainsi taxer l'abondance, une fois signalé pour n'y plus revenir, disparaît devant l'excellente pratique de l'ouvrage.

J'ai lu avec l'intérêt qui s'y rattache, au chapitre intitulé : *Blessures des os*, l'observation peut-être unique dans la science, et que Leblanc, votre compatriote, qui en était lui-même le sujet, avait consignée dans l'ancien journal de médecine. Quoiqu'elle occupe dix pages dans le traité d'Itard, on n'éprouve en la lisant dans l'ouvrage de M. Valleroux qu'un seul regret, c'est qu'il ne se soit pas attaché à en commenter les principales circonstances. Soumise au mode de discussion si habilement suivi par M. Lallemand dans ses lettres sur l'encéphale, où l'on doit au reste espérer de la voir figurer un jour, elle aurait pu devenir une source féconde d'instruction et jeter une vive lumière sur plusieurs autres faits réunis sous le même titre.

Sans vouloir introduire d'idées spéculatives dans l'appréciation du fait physiologique, ne pourrait-on pas rapporter ici l'histoire racontée par M. Ménière, de ce président de cour royale, qui, affecté de surdité, réveillait habituellement la sensibilité de son oreille en y enfonçant une longue aiguille d'or, qui déprimait le manche du marteau, comme M. Menière s'en est assuré, et rendait ainsi plus grande la concavité du tympan. Cette pression sur la branche du marteau se transmettait à la chaîne des osselets et arrivait à l'étrier dont la base ferme la fenêtre ovale. Des expériences consciencieuses et intelligentes montreront peut-être un jour tout le parti qu'on peut attendre d'un mouvement transmis à l'oreille interne au moyen de la chaîne des osselets de la caisse.

Jusque-là contentons-nous d'un diagnostic rationnel. La voie analytique est évidemment la seule qui puisse guider l'esprit dans un pareil dédale. Or, à mesure que l'esprit pé-

nètre plus avant dans cette nombreuse série d'histoires, l'analyse révèle des groupes d'affections distinctes par des caractères constans, pathognomoniques et des symptômes variables qui existent dans certains cas et manquent dans d'autres.

Conséquent avec lui-même, l'auteur combat par des faits et des argumens tirés d'une saine physiologie quelques-unes des hypothèses dont l'histoire des fonctions de l'oreille a été surchargée et prélude par là aux lumières que son ouvrage est destiné à répandre sur l'étude pathologique de ce merveilleux organe. Mais en détruisant des erreurs, il ne néglige pas non plus d'édifier quelques vérités, telles que les inconvéniens et les dangers même de la perforation du tympan, le plus souvent suivie d'une diminution notable de l'ouïe et d'une suppuration intarissable de la caisse, l'emploi intempestif et banal des révulsifs.

Enfin partout il développe les raisons pratiques sur lesquelles repose la classification qu'il adopte, fait connaître la source commune d'où dérivent la plupart des affections de l'oreille (l'inflammation), indique leur filiation, leur enchaînement naturel et insiste plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici sur la nécessité de ne voir dans l'isolement de ces divers états morbides qu'un moyen artificiel propre seulement à faciliter l'étude d'un sujet très-compliqué.

Traitement.

Mais venons au traitement, l'objet et le complément de toutes les investigations en médecine. Dans cet ouvrage on trouvera des indications précises, des préceptes nettement formulés pour chaque forme, pour chaque complication, des méthodes aussi rationnellement déduites que possible. Si l'on prenait au pied de la lettre cet adage qui n'est souvent qu'un vrai leurre : *la maladie étant connue, le remède est connu*, la difficulté serait encore d'appliquer avec succès les agens spéciaux qui s'adressent à l'élément spécial de la maladie. Ici malheureusement le champ est limité, la thérapeu-

tique se réduit à des termes trop simples ; rien de plus difficile que l'application. M. Valleroux ne prendra donc pas pour lui une critique dont la science est responsable. Trop souvent l'expérience nous fournit à cet égard des données vagues, et l'empirisme qui nous a dotés d'agens si utiles et si efficaces contre certaines affections, l'empirisme auquel la thérapeutique auriculaire demeura soumise, tant que l'on a possédé imparfaitement la structure et les fonctions des parties composantes de l'oreille, n'atteint pas le degré de puissance que voudrait lui faire conquérir la thérapeutique d'induction marchant de front avec les agens médicamenteux, locaux et généraux.

La médication générale rentrant dans les règles de la thérapeutique ordinaire, l'auteur n'en parle pas, mais il expose les moyens usuels de la médication locale qui n'est directement applicable qu'à l'oreille externe et à l'oreille moyenne, le nerf auditif ne pouvant être modifié que par des agens généraux et par voie de contiguité.

Ce sont les injections et les fumigations liquides et gazeuses, toutes deux servant de véhicule aux substances médicamenteuses, les dernières bien préférables, quand on a soin de surveiller la température presque toujours trop élevée. C'est à M. Deleau que l'art doit ce progrès qui substitue aux injections liquides dans la trompe l'introduction des substances gazeuses. Celles-ci, par leur analogie avec l'air qui circule naturellement dans l'oreille moyenne, ne peuvent, comme les véhicules liquides, influencer d'une manière nuisible la sensibilité spéciale de cette cavité.

M. Hubert-Valleroux, au moyen d'un soufflet de caoutchouc, injectait de l'air chargé de particules résineuses et balsamiques qui se volatilisent à une température modérée.

Par l'appareil perfectionné de M. Wolf, il suffit d'approcher un tube conducteur de l'orifice de la trompe pour introduire, même sans le secours du cathétérisme, sous forme de vapeur aqueuse et à la température voulue, toute sorte de médicamens qui ne peuvent être introduits

par le procédé de M. Valleroux, parce qu'ils exigent pour se volatiliser un haut degré de chaleur.

L'auteur signale les avantages du cathétérisme et les inconvéniens, les dangers de la perforation artificielle des cellules mastoïdiennes et de la membrane du tympan.

Indépendamment du conduit ouvert à l'état normal dans la gorge, l'art peut quelquefois avec chance de succès pratiquer ces deux voies de communication dans l'oreille moyenne, à l'état morbide, quand l'ouïe est abolie par la présence d'un liquide dans l'oreille moyenne et dans les cellules mastoïdiennes. Cette opération est sans nulle influence sur toutes les autres espèces de cophoses.

Comparativement à cette perforation artificielle, le cathétérisme de la trompe, c'est l'avantage du cathétérisme de l'urètre sur la paracenthèse, la seule voie rationnelle pour le diagnostic et le traitement.

Pour le diagnostic, parce que l'air insufflé par cette voie donne lieu dans la caisse à des phénomènes physiques dont on peut déterminer rigoureusement la nature et la valeur, par exemple à une sorte de bruit muqueux, qui est la preuve d'une affection catarrhale de la caisse et du passage de l'air dans la cavité tympanique.

Pour le traitement, en ce qu'il permet l'administration facile des médicamens les plus divers sous forme liquide ou gazeuse.

La cautérisation des trompes réussit dans certains engorgemens chroniques. On avait appliqué à la thérapeutique le conseil donné par M. Ménière comme moyen de diagnostic, savoir : une forte expiration, la bouche et le nez étant fermés, après avoir formé des vapeurs d'hydromel, mais le rétrécissement des trompes qui a lieu communément dans les maladies, nuit à l'application et au succès de ce moyen ingénieux.

Quant à la médication mixte qui ne peut être classée, comme les injections auriculaires, parmi les agens généraux, ni parmi les agens locaux directs, ce sont les vésica-

tions, moxas, sétons derrière l'auricule, la cautérisation de la muqueuse pharyngienne, buccale et nasale et les injections pratiquées dans l'oreille moyenne qui s'adressent à l'oreille interne par l'intermédiaire des membranes des fenêtres ronde et ovale. Rien ne prouve l'existence de sympathies entre la nuque et l'oreille, comme entre l'oreille et le larynx; la révulsion sur les côtés du col et de la gorge est plus favorable et rationnelle. L'auteur fait une critique judicieuse de ces applications banales, le plus souvent inutiles, quand elles ne sont pas nuisibles. C'est l'effet des sétons, des moxas, des cautères appliqués sur la nuque et toujours trop loin du mal, quand ils sont adressés à l'oreille moyenne et à l'oreille interne, comme agens de dérivation, dangereux dans la surdité nerveuse, quand on veut stimuler le nerf acoustique par les cautérisations mastoïdiennes et *ante*-auriculaire.

Il vante au contraire la cautérisation directe de la partie supérieure du pharynx, dans les surdités catarrhales avec angine chronique, pour produire un dégorgement des tissus dont la tuméfaction se continue de proche en proche jusqu'aux cavités de l'oreille moyenne, et non pas, suivant les mémoires de MM. Bonnet, de Lyon, Pétrequin, Ducros, dans le but de dissiper la phlegmasie de ces membranes, cause présumée de l'atonie et de la paralysie des nerfs acoustiques.

Il confirme les heureux résultats des gargarismes astringens et des sternutatoires, les premiers comme modificateurs de la membrane pharyngo-laryngée, les seconds comme excitans spéciaux de la membrane pituitaire, et rejette, à l'exemple d'Itard, comme impuissante et n'ayant pu trouver place dans la pratique, la méthode de traitement par l'électricité, cet agent inconnu toujours et en dépit du succès, dirigé contre des symptômes de cophose résultant d'un état morbide indéterminé. Il est avéré qu'il n'a produit de merveilles qu'entre les mains des personnes étrangères à l'art de guérir.

Tel est le cadre que M. Hubert-Valleroux a si bien rempli en jetant de l'intérêt sur une question, qui, à en juger par le nombre des livres dont elle a été l'objet, semblait devoir être épuisée.

Il s'était déjà fait connaître en communiquant à l'Académie quelques opuscules sur cette matière; aujourd'hui son nom doit figurer parmi ceux des médecins honorablement voués au traitement spécial des maladies de l'oreille, cette classe d'affections toujours rebelles et long-temps abandonnées comme au-dessus des ressources de l'art, cette déplorable infirmité entourée de tant de sollicitude par les abbés de l'Epée et Sicard.

L'ouvrage dont M. Hubert-Valleroux vous fait hommage est distingué par l'étendue, l'exactitude des recherches et par la multiplicité des observations; car non-seulement il y a employé sa propre expérience, mais il a utilisé aussi, comme il le devait, celle de ses devanciers. Sans se faire l'esclave des travaux d'autrui, une sage critique lui a permis d'en tirer parti et d'offrir un inventaire exact des connaissances acquises.

Tel est le nombre des livres consacrés à perpétuer les progrès des sciences médicales, qu'avant de se présenter comme auteur, il faut s'être mis en état d'offrir au public quelques faits nouveaux, ou de pouvoir au moins répandre sur des faits déjà connus, mais mal observés, une clarté vive et durable par la manière nouvelle et vraie dont on sait les présenter. De quelque façon qu'un écrivain parvienne à ce but, soit en étudiant patiemment les opérations lentes de la nature, soit en ramassant péniblement dans des recueils oubliés des faits peu connus, original ou compilateur laborieux, il mérite de justes éloges.

Notre rapport mettra le lecteur à même d'apprécier, au moyen de cette règle à la fois sévère et équitable, le livre de M. Hubert-Valleroux.

L'ensemble, l'homogénéité et un cachet particulier distinguent son style, preuve que l'auteur a long-temps médité

la matière et se l'est appropriée en l'envisageant sur tous les points. On y voit comme dans un miroir fidèle l'image et la mesure exacte de ses efforts et de son mérite.

On le lira avec d'autant plus de plaisir et de fruit que les idées et les principes dont nous n'avons pu donner qu'un très-rapide aperçu, y sont présentés avec un remarquable talent d'exposition.

Puisse l'auteur trouver la récompense de ses travaux dans les suffrages des hommes de l'art curieux de connaître les affections des oreilles qui font souvent le désespoir des malades et des médecins eux-mêmes!

OPINION DE LA SECTION D'AGRICULTURE SUR LA QUESTION DU LIBRE-ÉCHANGE

Présentée par M. de Billy.

Séance du 5 mars 1847.

Messieurs,

Votre section d'agriculture, après avoir entendu le rapport verbal que j'ai eu l'honneur de lui faire

1° Sur la lettre de M. Odier, pair de France, président du Comité central de l'association pour la défense du travail national;

2° Sur la circulaire qui y était annexée ;

3° Enfin sur le rapport de M. Gauthier de Rumilly, député de la Somme, au congrès agricole des sept départemens du Nord, Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Ardennes, Oise, Somme, Marne, sur la protection du travail national et les principes du libre-échange ;

Considérant que l'agriculture française, grevée d'une dette hypothécaire considérable, d'impôts onéreux, et dépourvue d'un bon système d'irrigation, ne peut soutenir la concurrence avec les agricultures étrangères placées dans de meilleures conditions ;

Emet l'opinion qu'une protection sage et éclairée doit lui être continuée aussi long-temps que subsisteront les causes d'infériorité qui viennent d'être indiquées;

En conséquence votre section d'agriculture donne son adhésion aux principes émis dans les documens mentionnés ci-dessus, envisagés dans leurs effets sur l'agriculture française, laissant à votre section des arts à se prononcer sur le libre-échange examiné dans ses rapports avec l'industrie.

NOUVEL EXAMEN DU LIMON DÉPOSÉ PAR LA LOIRE DANS L'INONDATION DE 1846 (1);

Présenté à la Société par M. RABOURDIN.

Séance du 5 mars 1847.

MESSIEURS,

DANS dans la note que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société le 18 décembre dernier sur la composition chimique du dépôt limoneux laissé par la Loire dans les dernières inondations, j'établissais que ce composé renferme de l'argile (silicate d'alumine), de l'oxide de fer, une petite quantité de carbonate de chaux, et enfin une matière organique azotée.

La substance que j'ai examinée venait d'une seule localité; en opérant sur du limon pris dans un autre endroit j'ai voulu voir si la composition serait la même.

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Thion une certaine quantité de ce limon très-pur.

Par suite d'une exposition beaucoup plus prolongée à l'air il est plus desséché, sa couleur est moins foncée, il

(1) Voir la première note, page 119.

contient moins de fer à l'état de protoxide. Je l'ai soumis aux traitemens décrits dans ma note précédente, et j'ai acquis la certitude qu'il ne diffère pas de celui que j'ai examiné. En effet, traité par l'acide acétique, il lui cède du carbonate de chaux et une très-petite quantité de protoxide de fer; l'acide chlorhydrique lui enlève tout son carbonate de chaux et son oxide de fer, plus de l'alumine; la potasse caustique à chaud en dégage de l'ammoniaque et ne dissout pas de silice.

Je suis donc en droit de conclure que le limon de la Loire, partout où il se sera déposé lentement, aura la même composition chimique.

Depuis que j'ai fait connaître mon travail à la Société j'ai appris qu'on s'était beaucoup préoccupé de l'action destructive que la vase de la Loire a exercée sur les plantes herbacées et des taches qu'elle a produites sur le linge qui en a été imprégné.

J'ignore si ces phénomènes ont été expliqués d'une manière satisfaisante; dans tous les cas je vais faire connaître mon opinion sur ce sujet.

Lorsque les plantes herbacées ont été couvertes par l'eau de la Loire, les parties les plus fines suspendues dans le liquide se sont déposées sur la plante entière; cette masse plastique a bouché les pores et empêché les fonctions vitales, la respiration de s'exécuter, d'autant plus que nous étions dans une saison où la force végétative avait peu de vigueur; la plante a nécessairement dû mourir.

Deux causes ont ensuite dû la faire entrer promptement en putréfaction, et la décomposition a dû commencer par le collet dans la plupart des cas.

La première des deux causes est due au ramollissement de la plante par suite de sa macération dans l'eau.

La seconde, et sans contredit la plus active, est due à la présence de la matière azotée contenue dans le limon et qui joue en cette circonstance le rôle d'un véritable ferment. En effet, cette matière azotée subit une décomposition lente,

mais continue ; elle est ce que M. Liebig appelle en *éré-macausie*, et comme toutes les matières en décomposition spontanée, elle tend à imprimer aux corps avec lesquels elle est en contact le même mouvement de décomposition dont elle est animée, agissant en cela, je le répète, comme un ferment.

La décomposition a dû commencer par le collet, cela se comprend facilement, car on sait que dans les plantes herbacées cette partie est très-poreuse ; elle a dû par conséquent laisser pénétrer plus facilement le limon et avec lui le ferment dont j'ai parlé. Ainsi s'explique la décomposition rapide qu'on a observée à la base des feuilles de plantes à racines charnues.

Quant aux taches produites sur le linge, il est facile de les expliquer ; en effet, j'ai dit que la vase déposée par la Loire renferme du protoxide de fer. Or, ce composé appliqué sur un tissu s'y fixe par une suroxidation à l'air et produit une tache ferrugineuse, vulgairement connue sous le nom de tache de rouille. C'est très-certainement là la cause qui a taché le linge imprégné de limon et ce qui fait aussi que ces taches ont résisté aux lessives les plus fortes. Ces taches disparaissent, comme on sait, sous l'influence du bi-oxalate de potasse (sel d'oseille), il se forme un oxalate double de potasse et de fer très-soluble.

Je me résume en disant :

La vase déposée par la Loire n'a point agi comme poison sur les plantes herbacées ; son action a été toute mécanique pour éteindre la vie chez ces végétaux.

Ensuite, comme matière en décomposition, et par effet de contact, elle a déterminé chez ces mêmes végétaux une fermentation putride.

RAPPORT, au nom de la section des lettres, sur l'ouvrage de M. de Vassal, intitulé *Légendes de l'Orléanais* :

Par M. Lecomte.

Séance du 19 *mars* 1847.

Messieurs,

Notre confrère, M. de Vassal, archiviste du département, a fait hommage à la Société du joli volume qu'il a publié sous le titre de *Légendes de l'Orléanais.* Vous n'attendez pas de nous, messieurs, une analyse de cet ouvrage; vous voudrez tous le connaître par vous-mêmes. Que dis-je? vous le connaissiez déjà, du moins en partie, avant qu'il parût. Une des légendes dont il se compose a été admise par vous dans la collection de vos mémoires; deux autres ont été communiquées au public par un recueil de la localité. Vous nous permettrez donc d'abandonner à votre jugement éclairé le soin d'apprécier les qualités de la narration. Vous nous permettrez également de ne pas répéter aujourd'hui ce que votre section des lettres vous a dit, très-justement, le 1er décembre 1843, des principes de morale et de religion que l'on aime à trouver dans les récits de M. de Vassal.

Mais nous croyons devoir insister sur un autre caractère qui recommande l'ouvrage de notre confrère à l'attention de la Société, notamment à l'attention des sections qui s'occupent d'archéologie et d'histoire; sous la légende, et, à côté de la légende, dans les notes explicatives, on reconnaît des souvenirs exacts du passé, empruntés, on le sent bien, à des documents authentiques.

M. de Vassal, il faut en convenir, est merveilleusement placé, en sa qualité d'archiviste, pour nous parler du passé en parfaite connaissance de cause, et par conséquent avec autorité. Cette considération nous a paru donner lieu

à quelques réflexions qui feront, si vous le trouvez bon, l'objet principal du présent rapport, mais au milieu desquelles nous ne perdrons pas de vue un seul instant M. de Vassal et ses intéressants travaux.

La loi du 5 brumaire an v ordonna de rassembler aux chefs-lieux des départemens tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la république. Veuillez, messieurs, vous rappeler le nombre considérable d'administrations et d'institutions diverses que la république avait absorbées depuis six ans dans son unité dévorante, et dont les papiers étaient restés entre ses mains; veuillez songer à la quantité de biens, ecclésiastiques et autres, dont elle s'était constituée, à différents titres, conservatrice légale ou propriétaire; vous aurez une idée des richesses accumulées dans les archives des districts, puis centralisées aux chefs-lieux des départements. Vous en aurez une idée plus juste encore, quoiqu'incomplète, si vous voulez bien jeter les yeux avec nous sur une indication sommaire qui se lit dans la deuxième livraison du *Conteur orléanais*.

« Les titres qui proviennent des anciens établissements religieux concernent l'évêché d'Orléans, 35 abbayes, commanderies ou monastères, 12 chapitres, 187 fabriques paroissiales.

« Parmi les abbayes on doit mettre au premier rang celle de Saint-Benoît-sur-Loire, et parmi les chapitres ceux de Sainte-Croix, de Sully, de Jargeau et de Meung.

« Ces collections comprennent des chartes, dont quelques-unes remontent au IXe siècle, des bulles de papes depuis le XIIe; des diplômes des rois de la troisième race, des pouillés, des terriers, des lièves et des répertoires; ces actes remontent au XIVe siècle.

« D'autres pièces concernent notre ancienne Université, le collége et le séminaire. Il en est d'autres qui intéressent l'ancien apanage des ducs d'Orléans, les duchés de Nemours, d'Etampes et de Vendôme, et les comtés de Dourdan, de Gien et de Blois.

« Enfin la partie administrative, qui est aussi un élément historique précieux, comprend les papiers de l'ancienne intendance et de la généralité au nombre de 9,000 pièces, ceux des bureaux des finances au nombre de 18,000 dont quelques-unes remontent au milieu du xve siècle. »

Tel est le trésor dont M. de Vassal est le conservateur : tels sont les matériaux qu'il tient sous sa main, et dont il dispose avec d'autant plus d'intelligence qu'il les a lui-même classés, étiquetés, rangés dans un ordre méthodique.

M. de Vassal fait un bon et gracieux usage de ses loisirs d'archiviste; nous l'en félicitons. Mais il nous est impossible de ne pas porter plus loin nos regards et de ne pas joindre à nos félicitations quelques vœux qu'il comprendra mieux que personne.

Il est vivement à désirer que cette masse de documents authentiques, dont le désordre rappela pendant long-temps l'époque de sa formation première, mais dont la belle classification rend si faciles aujourd'hui les études rétrospectives qui concourent avec l'expérience à l'instruction des peuples, il est à désirer, disons-nous, que cette riche collection soit mieux connue du public, qu'elle soit exploitée sérieusement au profit de la génération présente, que les soins apportés à sa conservation ne puissent sembler à qui que ce soit une laborieuse et savante inutilité. Depuis quelques années, il est vrai, des écrivains de notre ville en ont tiré parti, mais dans un intérêt de curiosité plutôt que dans un grave intérêt historique. Il est à désirer que M. de Vassal et les hommes de facile intelligence qui réveillent, comme lui, le passé endormi dans nos archives, aspirent à une mission plus importante, et s'élèvent de la légende à l'histoire. Il est à désirer enfin que la Société à laquelle nous avons l'honneur de nous adresser en ce moment, revendique sa part de travail dans cette exploitation.

Les souvenirs académiques d'Orléans nous offrent sous ce rapport d'honorables antécédents. Vers le milieu du dernier siècle, il se forma dans nos murs une société semblable à

la vôtre, avec l'intention spéciale de rechercher et de mettre en œuvre les matériaux d'une histoire du pays. Le temps lui manqua ; elle ne subsista que douze ans : mais les procès-verbaux de ses séances, la nomenclature des mémoires lus dans son sein, les nombreux manuscrits du savant Polluche, rendus enfin, après un trop long exil, à la ville qui eût dû n'en être jamais déshéritée, prouvent combien est fécond, pour une œuvre de ce genre, un travail régulier, suivi, animé d'un esprit commun. La société dont nous parlons, messieurs, aborda beaucoup de points de notre ancienne histoire ; pourquoi n'essaierions-nous pas de continuer son ouvrage? pourquoi n'irions-nous pas aussi, à l'aide de nos archives, interroger, sur les mœurs et les institutions de nos pères, ce passé dont le domaine s'agrandit tous les jours ?

Le temps nous a donné à cet égard un triste avantage sur nos devanciers ; nous avons un bien plus grand nombre de ruines à reconnaître et à conserver. Entre eux et nous, il y a non-seulement un siècle, mais une grande révolution. Le monde a doublement vieilli pendant cet intervalle. La France que nous voyons est une France nouvelle, et il suffit de remonter au-delà de 1789 pour rencontrer déjà l'histoire ancienne, en ce sens que les événements antérieurs à cette époque peuvent être appréciés et racontés maintenant avec toute l'impartialité de la critique la plus indépendante.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, cette histoire est encore essentiellement nôtre, malgré la chute des institutions et la transformation de l'état social. Le passé dont nos archives conservent les souvenirs vit parmi nous dans une foule de monuments, dans la personne des vieillards que nous entourons de nos respects ; et les nouveautés du XIXe siècle sont assises, sinon sur les fondements, au moins sur les débris du XVIIIe. Vous vous rappelez, messieurs, ce que tout le monde a pu remarquer naguère, lorsqu'on exécuta des fouilles sur l'emplacement de la porte Parisis. Les restes

imposants de la vieille cité française reposaient sur des restes plus imposants encore, ornés de sculptures que l'on s'étonnait de découvrir enfouies à une telle profondeur. Il en est à peu près de même de la filiation des institutions. Celles qui ont de la vie sont établies sur les débris, toujours utiles à étudier, de celles qui ont fait leur temps, puis elles deviennent ruines à leur tour, et l'histoire, considérée à un point de vue des plus instructifs, n'est guère que l'inventaire raisonné de ces ruines superposées.

Notre présent se rattache donc au passé de nos archives comme les générations de la race humaine se rattachent l'une à l'autre malgré les ravages de la mort, la différence des mœurs et le progrès des idées. L'inventaire raisonné de l'ancienne France ne saurait être sans attrait pour vous, messieurs, puisqu'il s'agit de constater et de transmettre à nos enfants nos titres de famille.

Je dirai plus, ces recherches sont devenues pour vous un travail en quelque sorte obligé. Il y a onze ans (il semble que ce soit hier quand on est préoccupé d'histoire), le 19 février 1836, M. Siméon, préfet du Loiret, présenta à votre société un projet de statistique départementale. Sur le rapport de notre honorable collègue M. de Champvallins, la Société adopta le projet, et parmi les objets auxquels elle promit de donner ses soins, figure la connaissance des mœurs et coutumes du pays, sa géographie et son histoire. M. le préfet, de son côté, promit que rien ne serait publié que de concert entre lui et la Société.

Eh bien, messieurs, le livre IV de la statistique projetée se trouve en grande partie dans nos archives, surtout en ce qui regarde l'ancienne administration. Si vous pensez, comme nous, qu'il est temps de tenir nos promesses, vous vous empresserez de visiter le dépôt légal de nos documents officiels; M. Siméon et ses successeurs l'ont dignement préparé pour recevoir les hommes d'étude, et M. de Vassal vous y attend. M. de Vassal, non content de vous avoir donné l'exemple, sera toujours prêt, nous le savons par

expérience, à vous indiquer la voie la plus sûre dans une exploration qui lui est familière; nous estimons que vous ne sauriez désirer un guide plus obligeant ou plus éclairé.

N'oublions pas une autre espèce d'archives qu'il est regrettable de ne pas voir habituellement plus fréquentées Notre bibliothèque publique renferme aussi de précieux documents, tant manuscrits qu'imprimés, sur l'histoire de l'Orléanais. Elle est confiée, elle aussi, à un conservateur dont l'obligeance vous est connue, et dont la juste réputation de savoir n'a pas besoin de nos éloges.

Enfin, messieurs, nous devrons nous rappeler qu'avec les archives de la préfecture la ville possède aussi celles de la mairie et celles de la cour royale, deux autres trésors, décrits également par le *Conteur orléanais*, dans ses numéros 6e, 18e et 19e. D'après l'auteur des articles, archiviste lui-même et ardent explorateur de nos curiosités historiques, ces trois grandes collections, complétées et contrôlées l'une par l'autre, suffisent pour reconstituer l'état topographique, administratif et moral, non-seulement de la ville d'Orléans, mais encore du département dont elle est le chef-lieu, et de la province dont elle fut la capitale.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. RANQUE;

Par M. Denys.

Séance du 7 mai 1847.

Messieurs,

Je viens, fidèle à la mission que vous m'avez confiée, rendre un pieux hommage à la mémoire du docteur Ranque naguère assis au milieu de nous. L'impitoyable mort répète ses rigueurs; nous nous vengeons en consacrant le souvenir des victimes.

La vie des citoyens voués au bonheur de leurs semblables appartient à la société ; modèle et précieux héritage. En retour celle-ci se charge de leur payer un tribut de gratitude, récompense de leurs travaux.

Hugues-Félix Ranque naquit en novembre 1775, à Saint-Saulge, près Nevers, département de la Nièvre. Il fit ses études au collége de cette ville où il se distingua par son aptitude. Dès l'adolescence, après les élémens de l'instruction première, on reconnut en lui les élans d'une vocation ardente pour la médecine, et il faisait à Paris de rapides progrès, quand les événemens politiques de 1793 l'obligèrent de partir comme remplaçant de son père pour la campagne de la Vendée. Bientôt, après avoir acquitté sa dette envers son père et son pays, il reprit le cours de ses études et jeta le fondement de sa réputation par une jeunesse grave et laborieuse.

En peu d'années, grâces à une activité incessante, à une pénétration vive et surtout à une de ces volontés qui conçoivent et étreignent, volonté de l'homme excité par un amour extrême du travail, on le vit s'avancer et se faire un nom dans la science.

Il s'était ému à la parole de Corvisart dont il avait mérité le patronage, et comme le contact d'un esprit supérieur vivifie les germes intellectuels qu'il rencontre, le jeune Ranque, disciple plein de courage, eut bientôt marqué son début dans le monde médical par quelques publications dans les annales de la *Société d'émulation* dont il fut un des plus zélés collaborateurs.

Enfin à vingt-sept ans il avait le titre de docteur, et sa thèse sur la *Détermination des prédominances organiques* portait un sujet presque neuf.

Fort de ses antécédens, il était allé exercer la médecine à la Charité-sur-Loire. Mais soit que ce théâtre ne fût pas à la hauteur de ses désirs, soit plutôt que la pratique médicale y fût trop pénible, M. Ranque se rendit au vœu de la famille de Limay en venant se fixer à Orléans.

Ceux qui l'ont suivi diront s'ils ont vu médecin à ses débuts plus vanté et plus oublié à la fin de sa carrière. L'existence de certains hommes est ainsi remplie d'oppositions étranges. La flatterie épuisa pour celui-ci tout son encens, comme la critique ses traits acérés.

La vérité lui est assez belle pour ne pas craindre de se produire.

Ce praticien, qui toute sa vie brûla d'ardeur pour la science, qui mettait la nature à la question avec l'esprit d'investigation et de patience propre aux défricheurs du sol médical, et qui, fort de ses recherches, voulait marcher de pair avec les maîtres de l'art, n'avait pas fait une étude assez approfondie de la chirurgie indispensable à l'exercice de la médecine. Cette particularité jointe à l'influence des vicissitudes humaines par lesquelles les affections varient comme les intérêts, l'empêcha de se soutenir dans son essor.

Quand un médecin se prive de l'appui de ces notions précises qui servent de point de ralliement aux idées et fixent l'imagination, il s'expose à se laisser entraîner hors du domaine positif de la science ; il devient sectaire d'une doctrine et en arbore le drapeau sans réfléchir que les faits prononcent tôt ou tard la déchéance d'un principe exclusif; il adopte avec enthousiasme les innovations sans attendre que le temps y ait mis le sceau indestructible de l'expérience.

M. Ranque eut peut-être quelques-uns de ces défauts. Mais en revanche, comme il soumettait à son criterium les ouvrages et les opinions d'autrui et donnait à ses méthodes une empreinte d'originalité qui lui permît d'en exagérer la valeur !

En effet, messieurs, quoique les ouvrages de M. Ranque aient plus de verve que de profondeur, on y découvre cette sagacité méditative, cette érudition, fruit du travail et véritable cachet de la force d'attention qui creuse une question, la presse, la retourne en tous sens ; et de même qu'il

apportait dans l'examen des ouvrages d'autrui cette sûreté de goût qui constitue le critique éminent, il énonça dans les siens d'importantes vérités. Car dans les sciences il n'est rien de complètement impénétrable à cette seconde vue que la méditation porte en soi.

En sorte que si ses doctrines n'ont pas trouvé dans le public médical la faveur désirable, du moins par les aperçus et les faits recueillis aura-t-il le mérite d'en avoir préparé de plus parfaites.

La pratique ne donnera pas gain de cause au médecin qui croyait avoir fourni le dernier mot de la thérapeutique des fièvres typhoïdes; elle a déjà revisé les règles absolues à l'aide desquelles ce juge avait cité à son tribunal et condamné les autres doctrines.

Mais la théorie reconnaîtra toujours l'homme habile à présenter ses opinions, à leur donner cette chaleur pénétrante sans laquelle on n'obtient qu'une attention superficielle.

Nous avons tous apprécié le talent qu'il a déployé dans les polémiques multipliées où le servaient sans cesse une mémoire excellente, une grande finesse, et surtout un esprit de discussion qui le rendait particulièrement incommode à ses adversaires.

Il aimait en toutes choses la précision et le détail et faisait volontiers tourner une simple conversation en enquête régulière.

Pour moi, je me souviendrai toujours de cette argumentation lumineuse avec laquelle il soutint devant la section de médecine son mémoire sur les fièvres typhoïdes.

Ceux qui ont eu du plaisir à l'entendre n'en éprouveront pas moins à le lire; car ses mémoires sont écrits avec une élégante simplicité de style qui enchaîne le mot à l'idée, et l'on doit dire en résumé que M. Ranque a apporté sa pierre à l'édifice de la science.

Ce jugement ressort d'un coup-d'œil général jeté sur ses œuvres; il est inutile de les examiner individuellement.

Avant d'être publiées dans le recueil de la Société, où elles tiennent un rang distingué, elles ont été l'objet d'analyses et de rapports. Les conclusions de vos rapporteurs ayant plus de poids qu'une opinion isolée, comme celle que je pourrais émettre, j'y renverrai avec confiance :

Des observations bien collationnées, des inductions clairement tirées, toujours de l'érudition choisie, tels sont encore les caractères de ce dernier travail sévèrement jugé, parce que les idées absolues ont l'inconvénient de ne pas s'appliquer aux éventualités de la pratique.

Toujours est-il, malgré la critique, que cette monographie des fièvres typhoïdes est un excellent tableau de diagnostic d'ensemble et de corrélation des phénomènes morbides qui met en relief les indications thérapeutiques.

Avec des facultés aussi éminentes, des qualités aussi précieuses et l'expérience des hommes et des choses, M. Ranque a pu se concilier l'estime et la faveur publiques, devenir médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et des prisons, président de cette société, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris et de plusieurs sociétés savantes, membre du jury médical, chevalier de la Légion-d'Honneur, enfin professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, et conquérir comme l'un des médecins les plus instruits de cette ville une réputation pour ainsi dire vulgaire. Il n'est pas de traité de thérapeutique ni de formulaire où le nom de Ranque ne soit répété.

Soit besoin inné d'un cœur élevé, soit entraînement de sa position, on le vit tendre et prêter la voile aux caprices du vent et courir à la renommée par toutes les voies.

Telle est la physionomie intellectuelle de notre collègue. Mais au lieu de nous appesantir sur tant d'avantages mis à un si haut prix dans le monde, tant de succès toujours solennellement proclamés, rendons plutôt hommage à ce beau caractère concentré dans l'accomplissement de ses devoirs et les bienséances de sa profession.

Voilà le plus imposant côté de l'homme que nous avons perdu.

Maîtres et élèves se rappellent sa bonhomie spirituelle au lit des malades, la sagacité avec laquelle il savait rendre l'espoir à un pauvre souffrant, verser la consolation dans un cœur abattu? Vit-on jamais dans l'asile de la douleur médecin plus humain, plus compatissant?

On admire les ouvrages des écrivains, et dans l'enthousiasme on embrasse quelquefois des doctrines que le temps vanne à son crible éternel et dont il ne doit rester que quelques grains de vérité.

Mais les belles actions, messieurs, ne sont-elles pas des ouvrages plus respectables encore, le plus saint héritage que les générations puissent se léguer?

A ce seul titre déjà le nom de M. Ranque est recommandable.

Une foule de faits parlent de son zèle en 1804 pour la propagation de la vaccine, de son courage pendant l'épidémie de 1815 à l'Hôtel-Dieu et en 1832 durant le choléra-morbus.

Toujours de l'amour pour l'humanité, de l'ardeur pour la science, du sang-froid en face du danger, voilà sa vie publique.

Je pourrais, moi qui suis du petit nombre de ceux qu'il avait admis dans l'étroit sanctuaire de son intimité, soulever le voile dont il enveloppait sa vie privée, vous dire combien il y avait de simplicité et de poésie dans cet esprit supérieur, combien de bonté pour ses amis, d'affabilité pour ses inférieurs dans ce cœur que l'âge n'avait point endurci.

Le patronage de son nom et l'appui de ses lumières furent acquis à tous les élèves, et le véritable mérite trouva toujours auprès de lui crédit et sympathie.

Avec quel abandon il se laissait aller au train des choses et du monde, comme sa parole facile sans prolixité, élégante sans recherche, donnait de l'attrait à sa conversation :

de l'entraînement, de l'ironie et point de fiel; une causerie fine et délicate, sans bruit, sans éclat.

C'était surtout de l'analyse critique, quand il soumettait comme à une sorte de creuset les ouvrages et les opinions les plus recommandables, que jaillissaient de piquantes saillies; alors son regard vif et pénétrant, où brillait à la fois l'étincelle de l'esprit, le trait de la malice; son langage précis, sans embarras, annonçait l'homme instruit, sagace et légèrement sceptique.

C'est cette portée d'intelligence qui l'éleva au premier rang parmi les médecins, c'est à elle aussi qu'il dut la bienveillante attention de M. de Martignac dont le nom se rallie à une époque mémorable de notre histoire.

Il allait à Bordeaux en compagnie de l'homme d'état. M. de Martignac, charmé par la conversation du docteur Ranque, la culture, la spontanéité de son esprit, l'aisance et la distinction de ses manières, lui offre son hôtel à l'arrivée, et devient dès lors l'un de ses puissans protecteurs.

C'est aussi ce mélange des qualités du cœur et de l'esprit dont la cordialité fait la base, que l'intimité découvrait chez lui; et s'il n'est pas de renommée solide et bien cimentée d'estime et de respect, dont on ne trouve le joint et le défaut, au moins jamais on ne pourra reprocher à notre confrère de sentiment de bas aloi, inaccessible à une nature élevée; et comme sa vie publique fut consacrée au soulagement de l'humanité, au culte de la science, sa vie privée le fut à la pratique de la bienveillance.

A ces divers titres, messieurs, la mémoire de votre président vous sera chère. Vous savez encore s'il a justifié votre confiance en apportant dans l'exercice de cette honorable fonction la dignité et l'assiduité nécessaires; s'il payait à la Société son tribut de travail et de lumières dans les circonstances les plus délicates pour la science et sa profession, bien souvent des rapports difficiles et contentieux furent dévolus à sa plume et à sa parole; et toutes les fois qu'il

s'est agi de progrès, de mesures utiles, d'institution scientifique, vous l'avez vu prendre l'initiative.

Dominé par le besoin insatiable de savoir, il faisait ses délices des études les plus variées.

L'agriculture dans ces derniers temps remplissait les loisirs que lui laissait la pratique médicale, et ce qui eût été l'objet de fatigue pour tout autre était pour lui délassement peu lucratif, dispendieux même.

Tant il est vrai que l'amour excessif de l'étude, comme toute passion dont le but est honorable, ennoblit la carrière des hommes qui en sont possédés et peut mener à la considération par un autre chemin que celui de la fortune.

Voilà de puissans motifs d'éloge, si c'est par la vertu qu'on satisfait aux lois de sa destinée.

Certes personne n'a mieux compris les enseignemens du devoir, cette austère idole des cœurs bien nés et la protestation du droit contre l'abaissement de sa vieillesse.

Comme il est reconnu que la science ainsi que la victoire ne choisit qu'à des conditions dures ceux qu'elle enregistre dans ses fastes, M. Ranque fut rudement éprouvé ; l'adversité qui marche derrière toute félicité humaine, comme l'ombre derrière la lumière, ne lui fut pas épargnée, et malgré sa confiance dans le sentiment de sa valeur, malgré sa patience et ses longs efforts, il ne put triompher des événemens.

Relégué lors de l'institution de l'Ecole préparatoire de médecine, dont il avait été l'ardent promoteur, au modeste titre de professeur adjoint, il parut accepter silencieusement cet échec.

En vain le conseil général du département, prenant en considération ses services, et voulant établir la balance, sans blesser les droits de ses compétiteurs, s'empressa-t-il de l'élever au rang de titulaire.

Le coup avait été porté, et ce fut une atteinte sanglante à l'amour-propre mobile de son âme fière et scrupuleuse (1).

---

(1) Dans le discours que j'ai prononcé sur la tombe de M. Ranque, je

Il éprouva cette lassitude et ce dégoût qui résultent parfois d'une susceptibilité ombrageuse et atteignent par instant les cœurs les plus fermes. Il sentit ce tourment réel et inexplicable de ceux dont l'âme est haute et la fortune médiocre, et quoique formé à l'école du devoir et du travail, il ne sut pas supporter son sort.

Il était arrivé à l'époque où l'homme, satisfait de sa position, est appelé à jouir paisiblement de ses travaux : quand le temps porte à l'esprit plus de calcul et moins de sève au cœur, on cherche le repos, une vie douce et commode.

M. Ranque ne put s'y résigner; il fallait un éternel aliment à ses habitudes studieuses, ressources de l'homme fort qui ne perd jamais un jour, une heure, un instant, une occasion.

Il conserva toujours quelque chose de cette force exagérée et illusoire qui caractérise la première saison de la vie, de cette jeunesse d'imagination féconde en sentimens élevés.

Elocution facile et claire, même verdeur d'intelligence, même désir d'être utile et de se distinguer.

Voilà pourquoi notre collègue avait rêvé comme retraite un ministère actif dans l'enseignement médical. Son talent d'exposition et sa facilité à formuler ses idées lui avaient fait envisager ce but comme une nouvelle vie à travers l'idéal qu'il s'en était formé.

Trompé dans ses espérances, il donna sa démission et vint s'abriter sous l'arbre de la science, demandant des consolations au travail. Ce fut son champ d'asile qu'il cultiva jusqu'à ses derniers momens.

Mais bientôt la perte de sa compagne, dans laquelle il trouvait depuis quarante-cinq ans une tendre affection

---

n'ai pas signalé la mesure équitable prise par le conseil général pour élever le professeur adjoint au rang de titulaire. J'ignorais ce fait et le désintéressement de l'homme qui voulut que l'augmentation du chiffre de ses honoraires fût consacrée à l'acquisition de prix à décerner tous les ans aux élèves de l'école.

jointe à un esprit solide et sage, fruits d'un heureux naturel aussi bien que d'une éducation très-soignée, altéra profondément sa santé, et la brèche pratiquée dans son cerveau fatigué devint irréparable.

Le 3 janvier, un an après la mort de sa femme, le jour, à l'heure fixée pour l'anniversaire, notre malheureux confrère tombait frappé d'hémiplégie.

Il recevait en même temps avec les termes les plus flatteurs le titre de membre correspondant de la Société royale de Bordeaux qu'il avait désiré.

Il vit sa fin approcher sans faiblesse de cœur, sans trouble de raison; il répondit à l'appel de la mort et reçut les secours de la religion avec calme et sérénité; puis au milieu des membres de sa famille, de ses amis et de ses fidèles serviteurs, il s'éteignit le 24 janvier.

Ainsi finit cette vie de soixante-douze ans, active, énergique, marquée de labeurs et de succès, mais surtout de dévoûment à la science.

Que la science garde son nom comme elle garde pour modèle le nom des hommes voués à son culte.

L'Hôtel-Dieu, les prisons, les jeunes élèves dont il était l'appui lui conserveront un long souvenir, témoignage de la considération que lui ont méritée ses services.

Pour nous, qu'il honorait de sa bienveillance et de son amitié, il nous aura été doux de jeter de loin à sa tombe cette dernière salutation de reconnaissance et de regrets.

NÉCROLOGIE DE M. LE DOCTEUR LANOIX PÈRE;

Par M. le docteur Lepage.

Séance du 7 mai 1847.

Messieurs,

Pour la troisième fois, depuis moins d'un an, nous

avons à déplorer la perte d'un des membres du corps médical de notre ville. Déjà nous avions accompagné à leur dernière demeure deux de nos honorables confrères ; en dehors de notre société, M. le docteur Peyrot, chirurgien de la maternité, puis le digne président de notre Académie, M. le docteur Ranque, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui c'est sur M. le docteur Lanoix père, notre vénérable doyen et notre collègue dans cette enceinte, que la mort vient d'exercer ses rigueurs, et c'est sur sa tombe que nous voulons jeter quelques fleurs après y avoir répandu des larmes, car il était bon et bien aimé de tous.

M. Pierre-Jacques Lanoix naquit à Terrasson, petite ville du département de la Corrèze, le 9 février 1769. Ses premières années furent remarquables par la facilité avec laquelle il recevait l'instruction qui lui était offerte, et ses parens ne négligèrent rien pour assurer le succès de ses études qui furent des plus brillantes. Aussi dès 1789, à peine âgé de vingt ans, il occupait déjà la chaire de seconde au collége de Bordeaux. Mais son goût pour les lettres ne l'empêcha pas d'aimer et de cultiver les sciences. Le commerce de quelques médecins distingués de Bordeaux, et plus encore, sans doute, la bonté de son cœur et sa bienveillante sympathie pour les souffrances de ses semblables, le décidèrent à abandonner la carrière de l'instruction pour prendre le parti de la médecine. Ce fut en 1790, à l'époque de notre grande révolution, qu'il se rendit à Paris pour y suivre ses cours de médecine, et bientôt, par son aptitude, il devint élève, puis membre de la Société médicale d'émulation de cette ville.

Contemporain des Bichat, des Dupuytren, des Husson, des Roux, des Alibert, il fit ses études médicales à l'époque où l'école de Paris répandait sur toute l'Europe le vif éclat de ses lumières, et puisa à cette source féconde les trésors d'une science que, chez lui, une longue expérience devait rendre, un jour, si profitable pour l'humanité. Lié plus particulièrement alors avec Alibert, il ne fut pas seulement

son condisciple, mais son ami. Les deux jeunes docteurs, à la fin de leurs études, se demandèrent réciproquement ce qu'ils allaient devenir. Alibert, plein de feu et doué d'une imagination vive et ardente, se prononça pour la capitale où il s'efforça de retenir son ami, et où il ne tarda pas à s'élever au rang des plus illustres célébrités. Mais tout le monde n'est pas destiné à briller sur un aussi vaste théâtre; plus modeste, et non moins heureux peut-être, l'estimable confrère que nous pleurons voulut retourner dans sa patrie, et en passant par Orléans il s'y arrêta, déterminé par les conseils de quelques amis qui lui firent entrevoir la possibilité de s'y créer une existence honorable. Cette espérance ne fut pas trompée; ses talens, la bienveillance de son cœur et l'aménité de son caractère ne tardèrent pas à lui acquérir la confiance et à lui concilier l'estime de ses nouveaux concitoyens, et il n'y avait que peu de temps encore que M. Lanoix était dans notre ville qu'il en était déjà l'un des médecins les plus accrédités. Bientôt sa réputation s'étendit au-dehors, et, pendant plus de quarante ans, il partagea avec quelques-uns de ses confrères la douce et honorable prérogative d'aider de ses conseils et d'éclairer de ses lumières les jeunes médecins des villes et des campagnes voisines, et de porter la paix et de salutaires consolations au sein des familles.

Ses travaux et ses services devaient trouver leur juste récompense; aussi fut-il nommé, en 1804, médecin en chef de l'Hôpital-général d'Orléans, dont il dirigea le service, en cette qualité, jusqu'en 1836; en 1813, médecin des épidémies, et en 1814, membre du jury médical du département. C'est surtout dans l'exercice de ces dernières fonctions qu'il eut souvent occasion de révéler toute la profondeur de son instruction, toute la bienveillance de son cœur, tout son amour pour la science et pour les élèves. Combien d'entre ces derniers qui ne pourront se rappeler ses bontés sans émotion, et donneront unel arme à la mémoire de celui auquel, peut-être, ils doivent leur existence honorable!

C'est qu'aussi personne n'a porté plus haut le sentiment de la dignité médicale, c'est qu'aussi personne n'était plus étranger que M. Lanoix à ces petites passions, à cette envie, malheureusement devenue proverbiale, qui déparent trop souvent le caractère de certains hommes d'ailleurs si recommandables. Ah! que les médecins le sachent bien, eux qui se plaignent parfois de ne pas être suffisamment honorés; ce qui leur manque est entre leurs mains! Qu'ils s'aiment, qu'ils s'estiment, qu'ils s'honorent entre eux, et le monde leur rendra amplement ce qu'ils se seront accordé les uns aux autres, et les égards de toutes sortes et les témoignages d'estime ne leur manqueront pas.

Unis, M. Lanoix et moi, par les liens d'une assez étroite parenté, nos relations étaient fréquentes, et toujours elles ont été amicales. Qui, plus que moi, a pu être à même d'apprécier, dans ce commerce intime de famille, les rares qualités de notre confrère? Combien de sages conseils ne m'a-t-il pas donnés à mon début dans la carrière si difficile et si périlleuse de la médecine! Combien d'enseignemens utiles n'ai-je pas puisés dans ses entretiens familiers, comme dans ceux du bon, de l'excellent M. Payen, dont le nom vient naturellement à la pensée chaque fois qu'il est question de bienveillance envers les confrères!

Nous n'aurons pas à parler des écrits de M. Lanoix; dans quels instans le médecin praticien pourrait-il se livrer à l'élaboration de quelque travail de longue haleine? Aussi n'a-t-il publié que quelques mémoires, quelques observations, quelques éloges académiques, celui de M. le docteur Latour, entre autres, dans lequel brillent, au même degré, l'élégance du style, l'élévation des sentimens et la délicatesse des pensées. Membre correspondant de l'Académie royale de médecine, M. Lanoix appartenait encore à plusieurs autres corporations savantes. Il était titulaire et l'un des fondateurs de la Société académique de la ville d'Orléans, devenue sa patrie adoptive. Il reçut du roi, en 1829,

la décoration de la Légion-d'Honneur, en récompense de ses longs services dans les hôpitaux.

La carrière de M. Lanoix a été longue et honorable. Il a vu s'accumuler sur lui les années sans les infirmités si souvent inséparables d'un âge avancé. Il a coulé des jours pleins de douceur, au milieu d'une famille qni l'entourait de ses égards et de ses affections et lui offrait tous les trésors de l'amitié et tous les charmes d'une société douce, aimable et paisible.

La philosophie, qui rend l'homme heureux pendant sa vie, lui sert encore à supporter avec résignation les approches de la mort. M. Lanoix a cessé de vivre sans effroi, sans plainte, sans murmures, en serrant affectueusement la main de ceux qui l'entouraient, et il est mort calme comme il avait vécu. Il avait été long-temps heureux; il savait bien qu'il allait laisser des regrets; que pouvait-il désirer davantage? Ses obsèques ont été célébrées le 17 avril 1847 dans l'église de St-Paterne, sa paroisse. Les honneurs civils et militaires dus à sa distinction et à son rang lui ont été rendus, et l'immense concoursde personnes de toutes les classes qui suivaient pieusement son convoi et l'ont accompagné jusqu'à la tombe, témoignait assez combien il était aimé. Heureux, triste et dernier privilége de l'homme de bien!

Un de ses fils, son fils aîné, parcourt avec honneur et distinction la même carrière. Riche de sa propre expérience et de celle de son premier maître, la confiance ne lui fera pas défaut; mais qu'il n'oublie jamais que la plus belle portion de l'héritage de son père c'est cet amour sacré de la science et de l'humanité qui lui a concilié l'estime de tous ses concitoyens; c'est cette noble et généreuse bienveillance qui l'a constamment rendu l'ami de tous ses confrères; c'est ce nom, enfin, qui a brillé si long-temps de tout l'éclat de la considération publique, et que celui qui le porte encore ne devra pas, ne voudra pas laisser se ternir.

RAPPORT, AU NOM DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE, SUR L'INSCRIPTION DE LA MOSAÏQUE DÉCOUVERTE A MIENNE, PRÈS DE CHATEAUDUN;

Par M. de VASSAL.

Séance du 21 mai 1847.

MESSIEURS,

Nous venons vous entretenir d'un mémoire communiqué par M. Eloi Johanneau à la Société, et renvoyé par vous à l'examen de la commission d'archéologie.

Il y a treize ans, une mosaïque attribuée aux Romains fut découverte à Mienne, petit village dépendant de Marboué (1), sis auprès de Châteaudun. Cette mosaïque, de forme carrée, dont la description a été insérée dans les *Mé-*

(1) *Marboé* ou *Marboué*. Le nom de cette commune doit venir de *mare* et *buée* ou *bouée*, mare de la lessive, où on lave la lessive, ou de *mare* et *boue* ou *boë*, mare de boue, comme il y en a tant en Beauce, qui servent d'abreuvoirs, et de lavoirs. On a dit en vieux français *bouée*, *buée* et *bué* pour lessive, et *boë*, *beuë* pour *boue*. C'est aussi de *bouée* ou *buée*, lessive, que vient le nom de la fontaine de la *Buée* à Montmartre, et à Paris celui de la rue *Maubué*, qui était en 1357 nommée la rue de la Fontaine-*Maubué*, c'est-à-dire de la *mauvaise buée*, de la mauvaise lessive. Ce qui me fait préférer la première étymologie à la seconde; mais c'est à ceux qui connaissent les localités à choisir entre les deux, puisque le deuxième radical a deux significations différentes, et même une troisième encore, celle de *buée*, cruche à trois anses. Quant au nom de *Crô-Marbô* ou *Crot-Marbô*, nom des carrières de *Marboé* ou *Marboué*, il vient, ainsi que ceux de grotte et de crypte, dont le premier radical n'est qu'une variante du latin crypta, grec *cruptê*, crypte, grotte, cave, caverne, trou où l'on se cache, comme le fit saint Solenne, peut-être même dans une crypte de *Crot-Marbô*, ce qui aura donné ce nom aux carrières de Marboé. C'est encore aux savans qui sont sur les lieux à consulter la tradition à ce sujet. (*Note de M. Johanneau.*)

moires de la Société des antiquaires de France, tome XII, et dans vos propres annales, tome XIII, est digne de fixer l'attention des archéologues. Une inscription se lit au centre sur un cartouche rond soutenu par deux génies ailés. Les mots en sont rangés sur cinq lignes d'inégale longueur et dans l'ordre suivant :

EXOFI
CINAFER
RONIFELIX
VTISTELE
GO.

Ces mots assemblés forment cette phrase :

Ex oficina Ferroni felix ut iste lego.

Plusieurs antiquaires ont tenté de traduire cette inscription.

Le premier a été M. de Boisvillette, ingénieur de l'arrondissement de Châteaudun, lequel, dans l'intérêt de la science, a dirigé les fouilles et relevé les traces des anciennes constructions avec un soin et un talent remarquables. Il a lu ainsi l'inscription :

Ex oficina Ferroni felix ut is te lego.

Et a traduit littéralement :

« De l'atelier de Ferronus, aussi heureux que lui, je te lègue ; »

Ou par traduction libre :

« Elève de Ferronus, je lègue à la postérité cet ouvrage digne de lui. »

M. de Boisvillette se livre ensuite à diverses conjectures dont il reconnaît lui-même le peu de probabilité.

Le second antiquaire qui soit entré dans l'arène des interprétations est M. Delalande, de Poitiers. Il lit :

Ex oficina Ferroni felix ut iste Leco.

Il convertit le dernier mot en nom propre et sous-entend *sit*. Il traduit ainsi :

« De l'atelier de Ferronus, que Leco soit aussi heureux « que lui, c'est-à-dire : ce pavé en mosaïque a été fabriqué

« dans l'atelier de Ferronus par Leco son élève, puisse « Leco être aussi heureux que son maître. » (*M. d. antiq.*, tom. XIV.)

Enfin M. Eloi Johanneau, peu satisfait des explications précitées, a fait une traduction qu'il vous a soumise. Nous citerons textuellement son mémoire :

« Je pense que des trois leçons qu'on a données de l'in« scription de Mienne (1), celle de *felix ut iste lego*, qui

(2) *Mianne* ou *Mienne*. « Une question incidente s'est engagée sur l'ancienneté relative des noms de *Mienne* et de *Marboué*, dit M. de Boisvillette (p. 171 du tome XII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*); le premier n'étant conservé que par un hameau de quatre maisons, et le deuxième désignant un chef-lieu de commune important. A ne consulter que l'état moderne, elle serait résolue en faveur du dernier. Les étymologistes font partir *Mienne* de *Menennius* (Agrippa), et tirent *Marboué* ou *Marboé* des vastes carrières souterraines voisines, dites le *Crô* ou *Crot-Marbô* (la carrière de Marboé) ; les uns citent un contrat du moyen-âge, passé à Mienne, rappellent le *chemin de Mienne*, dont la tradition s'est conservée, pour désigner la voie antique, et font valoir la grandeur des monumens de Mienne et l'importance qu'ils devaient lui donner dans l'origine pour que son nom traversât tant de siècles attaché seulement à de pauvres chaumières. Les adversaires répondent que.... le temple païen était précisément situé entre l'église principale et la chapelle de Saint-Martin de Marboué; que le *chemin de Mienne* était aussi le Chemin de Marboué.... J'ai posé la question sans la résoudre. »

L'étymologie de ces deux noms va la résoudre, je pense, en faisant connaître que l'origine du nom de *Mianne* date du temps de la domination romaine, comme sa mosaïque, puisqu'il vient immédiatement du latin, tandis que celle du nom de *Marboé* ne date que du moyen-âge, puisqu'il vient de deux mots français encore usités. Ce nom de *Mianne*, dont on a fait ensuite *Mienne*, *villa* romaine, au N.-E. et à 6 kilomètres de Châteaudun, ainsi que celui de *Mienne*, nom d'une paroisse du Gâtinais-orléanais, doit venir, quoique j'en ignore le nom latin, de *mediana*, sous-entendu *via*, *mi-voie*, puisque *moyen* vient de *medianus*. *Mivoie* est le nom de trois communes des *Véliocasses*, voisins des *Carnutes*, et *Mianne* est en effet à *mi-voie* des *fines* septentrionaux et méridionaux de ce dernier peuple. D'où il suit que *Mianne*, et par conséquent Châteaudun qui en est si près, étaient au milieu de l'ancien diocèse de Chartres; de même que les *fines* des Carnutes où se tenait tous les ans l'assemblée des Druides, étaient au milieu de la Gaule, comme nous l'apprend César. Ce nom de *Mianne* ou *Mienne* tient donc à la légende de saint Aventin.

Ce saint topique des Carnutes, dont on fait un évêque de Châteaudun, et dont le nom d'*Adventinus* est le diminutif d'*Adventus*, apôtre, c'est-à-

« est celle du monument, est la seule qui existe réelle-« ment; que celle de *felix ut is te lego*, et celle de *felix* « *ut iste Leco*, qui appartiennent, l'une à M. de Boisvil-« lette, l'autre à M. Delalande, s'éloignent encore plus de « la véritable; que ces trois leçons sont inexplicables, in-« traduisibles, ne font aucun sens; qu'il doit y avoir par « conséquent une faute essentielle; que cette faute doit être « celle d'*iste* pour *ista*, un *e* pour un *a* seulement, et qu'il « faut lire évidemment :

« *Ex officina Feronii felix ut ista lego;*

« Que *Ferroni* est aussi une faute du mosaïste pour « *Feronii*, qu'on trouve écrit ainsi dans le recueil d'in-

---

dire envoyé et premier évêque de Chartres, « venoit, dit sa légende, officier pontificalement à la *cella* de *Mianne*; » c'est-à-dire au *sacellum* ou temple ancien dont M. de Boisvillette a retrouvé les fondations dans les fouilles de la mosaïque de Mienne. Saint Aventin, après avoir été élu évêque de Chartres par le peuple, au refus de saint Solenne, qui de crainte de l'être s'était enfui et s'était caché dans une grotte, mais qui étant revenu et ayant été recherché, retrouvé et élu de nouveau, avait partagé le diocèse avec lui, saint Aventin, dis-je, ayant accepté pour sa part le petit pays de Dunois, se mit en chemin pour venir à Châteaudun; mais « étant près d'arriver dans cette capitale de son diocèse et se trouvant fatigué, il s'arrêta pour se reposer à une demi-lieue de la ville, en un lieu qu'on appelle aujourd'hui *Mianne.* » C'est ainsi que M. de Boisvillette, pag. 170, cite cet endroit de la vie de saint Aventin, du 4 février, comme traduite des Bollandistes.

Le nom de saint Solenne (autre saint particulier aux Carnutes, qui a son tombeau à Maillé, *Malliacum*, aujourd'hui Luines, à 10 kilomètres de Tours, dans une ancienne basilique de Ste-Marie, située au sommet d'une montagne, *in vetustâ basilicâ sanctæ Mariæ in montis cacumina sitâ;* tandis que saint Aventin a le sien dans un faubourg de Châteaudun, dans une niche du mur méridional de l'église de St-Médard, *in ipso ecclesiæ muro fornice tectum*) le nom latin de saint *Solenne*, *Solcin*, *Soulcin* ou *Solare*, est *Solemnis* ou *Solemnius* de *Solis* (*olos*) *annis*, c'est-à-dire qui revient tous les ans et dont le retour est une fête solennelle. Ce nom n'est pas moins en rapport avec la légende de ce saint qu'avec celle de saint Aventin, que je viens de rapporter, d'après les Bollandistes et Baillet, car elle dit que saint Aventin et saint Solenne siégèrent l'un et l'autre comme évêques, le premier à Châteaudun et saint Solenne à Chartres, et que ce dernier étant mort douze ans après, saint Aventin réunit les deux diocèses et retourna siéger à Chartres.

(*Note de M. Johanneau.*)

« scriptions de Muratori ; que cette faute, jointe à celle « d'*oficina* pour *officina*, fautes légères que je ne ferais pas « même remarquer sans la première qu'il est plus impor- « tant de noter, prouve que cet artiste a bien pu écrire de « même *iste* pour *ista*.

« Cela établi, sachant que la formule *ex officina*........ « de l'atelier d'un tel fabricant ou ouvrier, est une for- « mule que tous les ouvriers ou fabricans mettaient sur « leur ouvrage, ne peut faire difficulté ; satisfait moi-même « d'avoir lu cette inscription, quoique en petits cubes posés « irrégulièrement, je la traduis ainsi, après cette restitu- « tion, avec autant de certitude que de facilité :

« *De l'atelier de Feronius, je suis heureux dès que je « lis ces mots ;* ou sitôt que je parviens à déchiffrer et à « assembler ces lettres et à en faire des mots. Car, à la pre- « mière vue on ne se doute pas que les petits cubes blancs « qui ne semblent mis là que pour l'ornement de la mo- « saïque, composent une inscription. Ce n'est qu'en y re- « gardant attentivement qu'on la lit, et même avec un peu « d'hésitation, si on ne l'a pas lue auparavant dans le car- « touche ; et ce petit travail cause une surprise agréable, « une douce satisfaction : *Labor fit ipse voluptas*, il semble « que c'est une énigme, un logogriphe dont on a deviné « le mot. C'est donc ce sentiment de satisfaction bien na- « turelle qu'exprime cette inscription que je crois avoir « enfin restituée et expliquée après qu'elle a fait le tour- « ment de quelques archéologues depuis douze ans et plus « qu'elle a été découverte. »

M. Johanneau écrivait les lignes que nous venons de citer le 20 février dernier, et le 6 mars suivant il rectifiait sa ver- sion de la manière suivante :

« L'inscription est ainsi conçue : *Ex oficina Ferroni « felix ut iste lego*. Voici comme je la traduis aussi briève- « ment qu'en latin, mais plus clairement, en omettant les « trois premiers mots qui n'ont pas besoin de traduction : « *Heureux, je lis comme celui-ci ;* c'est-à-dire comme ce

« Feronius lui-même qui a fait la mosaïque et l'inscription ;
« et non pas : *aussi heureux que lui....*, comme ont traduit
« M. de Boisvillette et M. Delalande, l'un en lisant *is te*
« en deux mots et *lego*, lègue ; l'autre *Leco*, nom propre.
« *Felix* ne se rapporte pas à *Feronius*, mais à *lego ;* et
« non pas même de cette manière : *Heureux comme celui-*
« *ci, je lis.* Cette traduction, quoique la même que celle
« que je propose, présenterait un sens équivoque, à moins
« de mettre, comme je le fais, une virgule après heureux.

« Ce mot *iste*, qui a évidemment rapport au mosaïste
« Feronius, n'est pas employé ici sans raison, au lieu de
« *ille* et de *hic ; istic* qui en est dérivé, signifie *là où tu es,*
« à la différence de *hic* là où je suis, et de *illic* là où il est,
« ce qui donne le vrai sens d'*iste.* L'inscription signifie donc
« clairement : *Heureux que je suis ! je lis dans cette mo-*
» *saïque l'inscription comme cet ouvrier* (iste) *qui l'a*
« *faite, et dont le nom y est marqué.* »

En présence de ces diverses interprétations, votre commission, messieurs, a regretté de ne pouvoir se transporter sur les lieux afin de vérifier l'inscription ; car où trouver la preuve que cette inscription a été bien lue ? Où MM. de Boisvillette et Johanneau voient un G, M. Delalande voit un C, où ces trois archéologues distinguent un E, votre commission, qui ne peut juger que par comparaison, pourrait apercevoir un F. En effet, la première lettre du premier mot est en tout identique aux F de *o*f*icina*, de *f*eroni, de *f*elix. Et puis le calque inséré aux *Mémoires de la Société des antiquaires* présente des cubes blancs qui ne figurent pas sur celui joint à vos Annales. Ces différences, quelque légères qu'elles paraissent, ont cependant semblé de nature à empêcher la commission de se prononcer d'une manière absolue sur le mérite des interprétations des trois concurrens.

M. Johanneau affirme que les traductions de MM. de Boisvillette et Delalande sont inadmissibles ; à son point de vue, il a raison ; mais la commission ne saurait oublier que

M. Delalande en a dit autant de M. Boisvillette, et elle doit prévoir le cas où M. Johanneau encourrait à son tour l'anathème d'un antiquaire qui se croirait plus habile que lui. Il est donc plus sage de conserver à chacun son mérite, de louer les efforts tentés et de laisser le public maître de porter son jugement selon que la question lui semblera suffisamment éclairée.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR UN NOUVEAU PLAN PERSPECTIF DE M. PENSÉE (1);

Par M. Lacave.

Séance du 4 juin 1847.

Messieurs,

Vous avez chargé votre section des arts d'examiner la *Perspective générale d'Orléans et de ses environs*, dont notre honorable confrère M. Pensée vous a récemment fait hommage et de vous faire connaître le résultat de ses observations. C'est avec plaisir qu'elle s'acquitte aujourd'hui de cette mission qui a pour objet de constater un nouveau succès d'un artiste dont les talens et le noble caractère ont depuis long-temps obtenu toutes nos sympathies.

Dans un plan pittoresque publié il y a onze années, mais qui ne comprenait que l'enceinte de la ville, M. Pensée avait eu l'heureuse idée d'exprimer par des rabattemens les vues géométrales ou perspectives suffisamment amplifiées des principaux édifices de la ville. Il se proposait de développer cette idée et faisait les études du travail dont nous avons

(1) *Perspective générale d'Orléans et de ses environs*, prise à l'Ouest, par M. Ch. Pensée, format grand-monde, papier des Vosges, à Orléans, chez l'auteur, rue de la Bretonnerie, 13.

l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, lorsque plusieurs vues perspectives, dites *en ballon*, des principales villes de France, et entre autres celle d'Orléans, ont été successivement publiées. Ces vues, qui ont obtenu du succès, ont l'avantage d'offrir à l'étranger dans un seul coup-d'œil l'ensemble d'une ville, et d'y faciliter ses recherches et ses pérégrinations ; mais il est facile de reconnaître que dans la plupart de celles qui ont été publiées, on s'est contenté de simples apparences, et qu'on a mis l'effet pittoresque en première ligne.

M. Pensée a au contraire apporté dans son travail le soin consciencieux et la connaissance approfondie de la perspective qui le distinguent, et pour lui donner une utilité plus positive et plus pratique, il a supprimé les masses de maisons en indiquant par de simples hachures le contour de leurs îlots, et en ne conservant que les édifices remarquables dont cette disposition lui permet presque toujours de reproduire la vue tout entière et non pas seulement la toiture, comme cela n'arrive que trop souvent dans les perspectives où ce parti n'a pas été adopté. C'est ainsi qu'il a pu également indiquer les noms des rues de la ville et en désigner par des lettres tous les édifices remarquables, dont une légende très-détaillée contient le catalogue complet. Peut-être ces indications auraient-elles pu même être étendues à quelques-uns des principaux chemins extérieurs, car la perspective de M. Pensée embrasse avec une netteté suffisante les objets compris dans un rayon de deux lieues autour de la ville, tout en figurant la position lointaine de plusieurs autres beaucoup plus éloignés.

Ces positions sont d'ailleurs présentées par la méthode des abcisses et des ordonnées qui sont cotées sur les bordures du cadre et dont les numéros sont rapportés dans la légende. Les diverses enceintes de la ville sont nettement tracées sur la perspective, en sorte que cette perspective et la légende qui l'explique avec autant de clarté que de précision, donnent une idée aussi exacte que complète de notre ville et en

résument de la manière la plus heureuse la monographie.

Les sociétés savantes des départemens ne sauraient, suivant nous, messieurs, trop encourager de pareilles œuvres qui ont pour effet de populariser la connaissance de l'histoire et de l'archéologie locales. Celle-ci peut être considérée comme le complément de l'ouvrage remarquable dans lequel M. Pensée a si bien reproduit dans leurs plus minutieux détails tous les monumens religieux, civils et militaires d'Orléans. Déjà vous lui avez donné un témoignage de satisfaction en plaçant l'exemplaire de sa perspective qui vous a été offert dans la salle de vos séances, qu'ornaient déjà les autres publications de ce laborieux artiste, et la section des arts à l'honneur de vous proposer de compléter cet acte de justice en consignant dans vos mémoires l'expression de l'approbation que ce nouveau travail de notre confrère a obtenue de vous.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR L'OUVRAGE DE M. LE DOCTEUR ROUSSEL, INTITULÉ *De la Pellagre ;*

Par M. le docteur Thion.

Séance du 2 juillet 1847.

Messieurs,

Avant d'entrer en matière nous éprouvons le besoin de vous dire que le retard apparent que nous avons mis à vous présenter ce rapport n'a eu d'autre motif que l'espérance, rendue vaine jusqu'ici, de rencontrer dans la pratique civile ou dans celle des hôpitaux et des prisons quelque cas bien incontestable de pellagre.

Dès les premières lignes de son avant-propos, M. Roussel nous fait connaître les motifs qui ont présidé à la rédaction

de son ouvrage, et par les citations que nous devrons vous soumettre comme par l'analyse que nous en avons faite, nous espérons vous prouver, messieurs, qu'il n'a rien négligé pour le rendre digne de votre intérêt. Cet ouvrage, à vrai dire, n'est qu'une studieuse compilation, mais elle n'en a pas moins de droit à nos éloges ; car c'est un nouvel effort en faveur de l'humanité souffrante; disons plus, messieurs, c'est un cri d'alarme qui du Midi semble s'adresser aux provinces centrales de la France !

M. Roussel débute ainsi dans son avant-propos :

« Vers le milieu du siècle dernier, une maladie *inconnue aux anciens* s'est montrée sur différens points de l'Europe, et, malgré les améliorations apportées depuis cette époque aux conditions d'existence des peuples, on a vu cette maladie se répandre et s'aggraver chaque jour, décimant sans bruit une partie des populations agricoles et menaçant de les entraîner dans une dégradation physique et morale irrémédiable.

« D'où vient cette maladie? quelle est sa cause? comment s'est-elle soustraite aux lumières de la science et aux progrès de la civilisation? Tout médecin, ajoute l'auteur, est conduit à se poser désormais d'une manière sérieuse ces questions que la sollicitude des autorités administratives a déjà adressées avec instance à plusieurs corps savans, et dont on chercherait vainement la solution dans nos traités de pathologie les plus complets. »

Le sujet de l'ouvrage étant ainsi indiqué, M. Roussel rappelle au lecteur que des recherches commencées par lui, dans l'un des principaux foyers de la pellagre, l'ont amené à découvrir dans un hôpital de Paris un exemple de cette maladie, le premier, dit-il par erreur (ainsi que nous le prouvons), qui ait été observé dans le centre de la France, ce qui lui a permis, ajoute-t-il, de bien connaître la *gravité* des questions que soulève la pellagre et la *lacune* qui existe à cet égard dans notre littérature médicale.

Nous ne pouvons laisser passer ces trois assertions, à sa-

voir 1° qu'il est le premier observateur d'un cas de pellagre à Paris; 2° que ce seul cas ait pu lui permettre de bien connaître, etc ; 3° que la littérature médicale française laisse à cet endroit une grande lacune à combler, sans dire, messieurs, que sur ces trois chefs M. Roussel se donne à lui-même un complet démenti dans la note assez longue qu'il insère au bas des pages 16 et 17 de son livre; en effet, messieurs, on lit dans cette note qu'un militaire, Breton d'origine, et atteint de pellagre, fut observé à l'Hôtel-Dieu de Paris par M. Husson, et ensuite à l'hôpital Saint-Louis par M. Alibert (c'était en 1810). On y voit encore la phrase suivante que, parmi les articles de dictionnaires, il est juste de distinguer celui que M. Jourdan a inséré dans le grand dictionnaire des sciences médicales, et surtout les articles de M. Rayer, qui sont consignés dans le dictionnaire de médecine, en 18 volumes et qui sont remplis de judicieuses remarques mises à profit par l'auteur. Or, messieurs, après avoir lu et médité ces articles, et notamment le premier, qui sous le rapport du style, de la méthode, de l'érudition et de la critique philosophique, est une œuvre si complète, nous ne saurions reconnaître avec M. Roussel que la littérature médicale française offre la moindre lacune à combler en ce qui concerne la pellagre.

Toutefois, messieurs, il est facile de reconnaître dans la suite de cet avant-propos la pensée mère qui portait l'auteur à signaler cette lacune, car il annonce qu'il espère démontrer dans la suite de son ouvrage « que la pellagre s'est établie dans chacun des pays où elle existe aujourd'hui à la suite de l'introduction d'une culture inconnue à nos pères, la culture du maïs, et qu'elle s'étend et s'aggrave à mesure que la féconde céréale d'Amérique prend elle-même une place plus considérable dans le régime alimentaire des classes inférieures. »

Le reste de ce préliminaire roule sur l'influence du régime des climats et des conditions sociales, et notamment sur les effets fâcheux d'une alimentation composée de cé-

réales altérées. L'auteur cite comme exemples de ces résultats l'ergotisme, la convulsion céréale, l'acrodynie et surtout la pellagre.

L'ouvrage que nous examinons se compose de quatre parties essentielles et de travaux accessoires que nous indiquerons dans la suite.

La première partie, consacrée à l'exposition historique de la pellagre, reproduit en substance les principaux matériaux déposés dans la littérature des deux peuples les plus intéressés à la combattre, nous voulons dire la littérature espagnole et surtout la littérature italienne.

Mais la pellagre étant une maladie étrangère à nos provinces centrales et septentrionales et dont la connaissance est peu répandue parmi nous, nous vous demanderons la permission de consacrer quelques instans à la reproduction analytique de cette exposition historique.

Ce fut au mois de juin 1842, messieurs, que M. Roussel, alors élève interne à l'hôpital Saint-Louis, remarqua dans le service de M. Gilbert un malade dont l'affection était désignée au cahier sous le nom d'*Erythème des mains, du visage et du cou*. En l'examinant avec attention il crut reconnaître la pellagre qu'il avait récemment observée au-delà des Alpes; mais, dans l'opinion que cette maladie était exclusivement propre au climat de l'Italie, il hésitait dans son diagnostic, lorsque le docteur Angelo Dubini, de Milan, ancien chef de clinique des hôpitaux pellagreux de Pavie, en ce moment à Paris, le confirma dans ses soupçons, et déclara formellement qu'en effet il y avait pellagre incontestable.

Cette première observation fut publiée dans la *Revue médicale* de juillet 1842.

Au mois de mars 1843, M. Gilbert, déjà cité, communiqua à M. Roussel un second cas de pellagre, que celui-ci publia comme le premier et dans la même revue, cahier de juillet 1843.

Nous aurons occasion de revenir sur ces deux observations réimprimées à la fin de cet ouvrage.

Il en fallait moins sans doute, messieurs, pour exciter l'ardeur d'un jeune ami de la science et de l'humanité; aussi voyons-nous qu'à partir de ce moment, M. Roussel se met en quête de documens, et que bientôt sa moisson est assez abondante pour qu'en 1845 il puisse publier son ouvrage sur la pellagre.

Suivant M. Roussel, les premières observations sur la pellagre ont été rédigées en 1730, aux environs d'Oviédo, dans les Asturies, par le docteur Gaspard Casal, et publiées en France en 1755 par Thierry; mais ce ne fut que cinq ans plus tard qu'elles furent publiées en Espagne par don Jean Garcia, de Séville, sur les manuscrits de Casal et sous le nom de *Mal de la Rosa.*

Sauvages fit entrer cette maladie dans sa Nosologie méthodique, classe des Cachexies, genre lèpre, et sous le nom spécifique de *Lepra asturiensis.*

En 1750, Antonio Pujati l'observa pour la première fois auprès de Venise, et un peu plus tard, il la décrivit sous le nom de *Scorbut alpin.*

En 1771, Francesco Frappoli, de Milan, la désigna sous le nom de *Pellagre* (*pellis ægra*, peau malade), et à son exemple, beaucoup de médecins de la Lombardie la signalèrent comme un fléau redoutable.

En 1804, Fanrago la rencontra dans la province de Padoue, et bientôt elle fut observée dans toute l'Italie, le Tyrol, le royaume de Naples et jusqu'en Grèce.

En 1818, M. Hameau l'étudiait dans le bassin d'Arcachon, près Bordeaux; mais ce ne fut qu'en 1829 qu'il en informa officiellement la Société royale de Bordeaux.

Pour compléter la légende des auteurs qui ont écrit sur la pellagre, M. Roussel annonce qu'au moment où son livre allait être mis sous presse, M. le docteur Roussilhe publiait dans le *Journal de médecine de Bordeaux* des faits assez nombreux de pellagre observés par lui dans les envi-

rons de Castelnaudary, où cette maladie était pour ainsi dire endémique, et où elle sévissait principalement chez les pauvres agriculteurs se *nourrissant presque exclusivement de légumes secs et de bouillie de maïs;* et enfin, comme conclusion de cette partie historique, M. Roussel dit textuellement, page 27, que la pellagre est *une maladie nouvelle en Europe; que son origine ne remonte pas au-delà du* XVIII[e] *siècle, même dans les pays qui en ont été attaqués les premiers; que partout enfin elle a suivi dans ses progrès et son influence sur le régime alimentaire des peuples occidentaux une culture d'origine américaine, la culture du maïs.*

Dans la deuxième partie, intitulée *Exposition pathologique*, l'auteur décrit, en autant de chapitres différens, la *Pellagre de Lombardie*, le *Scorbut alpin*, le *Mal de la rosa*, le *Mal de la Teste* ou *Pellagre des Landes*, la *Pellagre du Lauraguais*, la *Pellagre du centre de la France*, la *Folie pellagreuse*, les *Complications et anomalies de la Pellagre*, les *Altérations cadavériques* et le résumé analytique des phénomènes caractéristiques de cette maladie.

Il lui assigne trois périodes, et décrit dans chacune d'elles trois ordres de symptômes qu'il désigne sous les noms de *cutanés*, *nerveux* et *digestifs*.

Les premiers symptômes, considérés dans leur première période, consistent en taches ou plaques à la peau des mains, du visage et du cou, variant du rose au rouge sombre, devenant des vésicules, des bulles, voire des pustules dans la seconde période et atteignant la rugosité hideuse de la lèpre pellagreuse, dans la troisième période. Les symptômes nerveux, au premier degré, consistent en abattement, faiblesse, tristesse et tintement d'oreille; au deuxième degré il y a mélancolie profonde, gémissemens, trouble visuel, tendance au suicide, plus souvent au suicide par submersion, opisthotonos, tremblemens nerveux, marche avec soubresauts, spasmes cyniques, puanteur repoussante, etc.

Les symptômes digestifs, au premier degré, consistent dans une irritation gastrique, une sensation d'érosion dans la gorge, aphthes et excoriations sur les lèvres, pyrosis et ptyalisme; au second degré, la diarrhée devient rebelle, l'amaigrissement extrême, enfin le marasme le plus complet; l'infiltration et la mort caractérisent le troisième degré.

Nous ne croyons pas devoir donner sur cette intéressante partie de plus amples détails, notre intention n'étant pas de tout dire, mais de faire naître dans vos esprits, messieurs, le désir d'étudier cette maladie dans le livre lui-même.

Dans une troisième partie, qui comprend la pathogénie et l'étiologie, M. Roussel expose que l'humorisme, le solidisme et la chémiatrie se sont vainement escrimés sur ces questions ardues, et inclinant à l'opinion de Sauvages, déjà cité, il estime que s'il fallait absolument classer la pellagre, il la rangerait dans les cachexies.

Arrivant au chapitre des causes, M. Roussel nous rappelle que Thouvenel accusait l'air, Casal l'humidité excessive, Léon Marchand l'extrême sécheresse, ceux-ci la lumière solaire, etc.

En ce qui concerne les lieux, il nous démontre, d'après les auteurs, que les collines, les vallées et les plaines, que les sables secs et humides sont également témoins de la pellagre; mais que les pays argileux y sont moins exposés, suivant l'observation particulière du docteur Sette.

Quant à l'insalubrité, à la malpropreté des habitations, à l'excès des fatigues pendant la belle saison, alternant avec l'oisiveté de l'hiver, aux passions tristes et aux chagrins inséparables de la misère et de l'asservissement des cultivateurs, M. Roussel pense qu'ils ne sauraient être considérés comme causes spécifiques de la pellagre.

Nous voyons, en le suivant dans ses investigations, qu'il n'est pas un aliment, qu'il n'est pas une boisson qui n'ait été successivement accusé d'avoir causé la pellagre; qu'ainsi Jacopo Penada s'en prenait aux viandes salées et au manque de vin; Storni, aux petits vins frelatés; Scudelanzoni, à

l'eau insalubre ; ceux-ci, à l'abus du sel marin, ceux-là, à l'abus des crudités, à l'emploi de la pâte de pain de seigle devenue aigre, à la farine de millet, de sarrasin, etc., etc.

Qu'enfin dans ces derniers temps beaucoup de médecins accusent le maïs altéré, mais que cette opinion est contestée par des hommes de mérite, en tête desquels on peut citer Ruggieri, Aglietti, Bellotti, etc. (p. 168).

Cependant, messieurs, se rangeant à l'avis du professeur Belardini, de Milan, qui attribue la pellagre à un parasite fongoïde du nom de verderame, vert-de-gris (*Sporisorium Maydis* de Linck) qui se développe dans le maïs altéré et qui contient des principes âcres et inassimilables, M. Roussel pense et établit en principe que la mauvaise qualité du maïs est cause de la pellagre, comme la mauvaise qualité du seigle produit l'ergotisme de la Sologne et du Gâtinais, et enfin comme la mauvaise qualité du blé occasionne la convulsion céréale et la maladie de la crampe observée dans le nord de l'Europe, suivant l'opinion émise par un certain nombre de médecins qui se croient fondés à introduire dans la nosologie un *groupe de maladies*, *dites céréales* (p. 210) et occasionnées, savoir : l'*acrodynie* ou mal *de la crampe*, par un *Sporisorium* du blé; l'*ergotisme*..... par le *Sclerotium* ou *Sphacelia* du seigle; la *pellagre*.... par le *Sporisorium* maydis; la *peladina des Colombines*, par le *Sclerotium zeinum*.

A l'appui de cette opinion, il rappelle avec Kesselmayer que le gluten est le principe nourrissant de la farine de blé; que les autres farines ne nourrissent réellement qu'en proportion de la quantité de gluten qu'elles contiennent, et que de toutes les céréales, le maïs est celle qui contient le moins de gluten ; enfin dans l'intention de rendre son raisonnement péremptoire, il avance que jusqu'ici les pellagreux n'ont été rencontrés que dans la classe des pauvres cultivateurs se nourrissant presqu'exclusivement de bouillie de maïs altéré, mal cuite et mal assaisonnée.

Ces différens argumens jouant un grand rôle dans la thèse

soutenue par l'auteur, il nous a semblé suffisant de vous en soumettre l'ensemble, afin que vous puissiez juger en pleine connaissance de cause, car nous ne saurions, sans dépasser les bornes d'un rapport, discuter, approuver ou contester la théorie de la nouvelle école étiologique (v. p. 209) qui s'annonce à l'horizon, et qui, sur la foi d'imperceptibles cryptogames ou d'animalcules mycroscopiques, prétendrait expliquer et personnifier même la cause de certaines maladies endémiques ou épidémiques ... Ces efforts impuissans, pour découvrir les causes primitives des maladies, annoncent toujours une louable ardeur que les hommes studieux et penseurs ressentent au moins une fois dans leur jeunesse scientifique, et que l'Histoire-Sainte comme la Mythologie nous traduisent en paraboles ou dans de brillantes métaphores; c'est toujours l'histoire des géans voulant escalader le ciel, le vol d'Icare, le feu de Prométhée, les anges déchus, etc., cette soif dévorante, cette insatiable curiosité qui fait notre bonheur et notre désespoir !

Qu'il nous suffise d'avoir signalé cette tendance, messieurs, et de l'avoir caractérisée d'après nos convictions comme une tendance extra-philosophique et stérile, et qui, dans tous les âges du monde se reproduit sous des formes diverses nous détournant de l'étude des faits, et que Pline signalait lui-même avec autant de goût que de modestie lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« *Scrutare tu causas, potes enim quæ tanta miracula* « *efficiunt; mihi abundè erit, si satis expressero quid effi-* « *citur.* » (Liv. IV.)

La quatrième partie de l'ouvrage comprend le traitement et la prophylactique.

La multitude des moyens employés contre la pellagre est ici, comme dans beaucoup d'autres maladies, la preuve de l'impuissance malheureusement trop fréquente de la médecine, les antiscorbutiques, les sudorifiques, les acides, les bains, les saignées, le camphre, l'ail, l'antimoine, le mercure, l'opium, l'eau de chaux, les antispasmodiques,

toute la matière médicale en un mot, a été essayée, vantée, critiquée, abandonnée et reprise, suivant les idées dominantes, l'ignorance ou le véritable savoir de ceux qui ont écrit sur cette maladie.

Après avoir fait de très-nombreux essais, Strambio déclarait avec une désespérante franchise qu'il n'avait jamais vu un pellagreux qui dût sa guérison aux remèdes, et cette opinion est partagée par Casal, Mosè Rizzi, Calès, etc., etc.

Dans le chapitre consacré à la prophylactique ou à la préservation, M. Roussel expose que le défaut d'accord sur l'étiologie de cette maladie a toujours empêché les gouvernemens et les médecins d'adopter un plan général de concentration ou d'extirpation de la pellagre.

En effet, les uns voulaient que les pellagreux fussent séquestrés comme les lépreux l'étaient au retour des Croisades; ceux-ci voulaient qu'ils fussent déportés et séquestrés; ceux-là les condamnaient au célibat, etc., etc... Ignorance, égoïsme et cruauté sous prétexte d'humanité!...

Résumant ce qui a été dit par les meilleurs auteurs italiens et entr'autres par Balardini, M. Roussel réduit la prophylactique de la pellagre aux trois propositions suivantes:

1° Que la *cause efficiente de la Pellagre* étant le *maïs altéré*, il ne faut employer que du maïs sain et de bonne qualité;

2° Que la *cause prédisposante principale* étant un régime alimentaire insuffisant et presqu'exclusivement végétal, il faut augmenter considérablement la proportion des substances animales qui entrent dans l'alimentation des habitans des campagnes;

3° Que toutes les causes de débilitation qui pèsent sur la classe pauvre des cultivateurs, agissant également comme *causes prédisposantes ou adjuvantes de la Pellagre*, il faut procurer à cette classe de meilleures conditions d'existence.

Dans l'espoir de contribuer à ces améliorations, M. Roussel se livre à des développemens étendus sur le perfectionnement de la culture du maïs, sur les moyens de prévenir

son altération et d'en tirer le meilleur parti comme ressource alimentaire.

Enfin, comme complément, il annexe à son ouvrage des notices de topographie médicale sur les Asturies, le bassin d'Arcachon et les landes de Bordeaux, les Landes et le Lauraguais, puis il reproduit ses deux observations de pellagre recueillies à l'hôpital Saint-Louis, et termine par une notice sur le maïs et sa culture, accompagnée de documens statistiques empruntés à la statistique agricole de la France dressée par ordre du ministre du commerce pour 1838.

Arrivés au terme de cette longue exposition analytique, nous éprouvons de la difficulté à nous expliquer le silence gardé par M. Roussel sur le grand ouvrage publié sur la Dermatologie par le docteur Alibert, en 1806, et nous croyons devoir suppléer à ce silence à l'aide de quelques citations qui rentrent dans notre sujet.

Ainsi, page 125, Alibert dit que la lèpre squammeuse, figurée pl. xxx, var E de son ouvrage, nommée par les uns Lèpre noire (*Lepra melas*), par les autres Lèpre rouge, Lèpre scorbutique, a beaucoup de rapports avec le *mal de la Rosa* de la province des Asturies.

Et page 175, au genre Ichthyose, 3e espèce, Ichthyose Pellagre, figurée pl. xxxix, le même auteur avance bien formellement que l'Ichthyose Pellagre est chargée d'une multitude d'piphénomènes qui en font une affection très-bizarre; qu'elle se complique d'une foule de symptômes qui dépendent d'autres maladies; que celui qui lui appartient en propre se réduit à une phlogose locale produite par l'activité des rayons solaires sur des corps appauvris par le manque de nourriture ou par des alimens de mauvaise qualité; qu'à cet accident viennent constamment se joindre la débilité des muscles et un délire triste; qu'on a écrit des volumes entiers sur cet exanthème; qu'on a traité avec une diffusion singulière les questions les plus minutieuses; puis il ajoute avec l'accent et l'autorité de la conviction, que très-certainement *c'est servir la science* que de rejeter de son ou-

vrage ces inutiles divagations, et que c'est faire assez pour la bibliographie que de citer une vingtaine de noms parmi les principaux auteurs qui ont écrit sur la pellagre.

Page 182. Alibert se plaint que les affections ordinairement indiquées sous le nom de *Mal-mort*, *Mal de la rosa*, aient été, sans raison, séparées du genre Lèpre ; car, dit-il, si la nature fait les espèces, c'est le climat qui fait les variétés, et les phénomènes qui constituent ces variétés tiennent pour l'ordinaire à des causes locales ou à la constitution particulière de certains peuples. »

Pour compléter l'ensemble des renseignemens échappés à M. Roussel, et surtout pour vous prouver, messieurs, que les conclusions que nous pourrons vous proposer sont appuyées sur des autorités respectables, nous extrairons de l'article publié en 1819, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, sur la Pellagre, par M. Jourdan déjà cité, les passages suivans :

Que la Pellagre est une espèce d'*érysipèle périodique* des parties du corps exposées au contact de l'air ou à l'action du soleil, avec desquammation et lésions simultanées des fonctions digestives ;

Que Titius est le premier qui nous offre en peu de mots la définition la plus complète de cette maladie : *Erysipèle périodique-nerveux-chronique ;*

Que les efforts de l'empereur Joseph II et ceux des nombreux auteurs qui ont répondu à son appel n'ont encore rien appris sur la nature et sur les véritables causes de cette maladie ;

Que cet état fâcheux de la science tient à ce que les médecins italiens, qui sont plus que d'autres à même de l'étudier, n'ont cessé de se livrer à des discussions d'étiologie plus ou moins hypothétiques ;

Que toutes les opinions pour et contre le maïs sont trop exclusives, et que Marzari qui le premier s'est passionné dans ses accusations contre le maïs, est moins sage que ses prédécesseurs, qui n'admettent l'influence du régime dans

la production de la maladie qu'en admettant également beaucoup d'autres infractions aux règles de l'hygiène ;

Que la différence établie entre le *Mal de la Rosa* et la pellagre, au moyen de la plus grande épaisseur des croûtes et de l'existence des cicatrices dans le premier cas, est une différence insignifiante et qui suffirait à peine pour motiver l'établissement d'une variété ;

Qu'enfin le docteur Holland et plusieurs autres adversaires du principe absolu de Marzari (et aujourd'hui adopté par M. le docteur Roussel) citent à l'appui de leur résistance des provinces entières en proie à une extrême misère, ne vivant presqu'exclusivement que de bouillie de maïs et n'ayant cependant point de maladie pellagreuse.

Après tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer, messieurs, il ne nous reste plus qu'à nous prononcer pour ou contre les trois principales conclusions adoptées par l'auteur et au moyen desquelles il espérait sans doute avoir fait disparaître la lacune annoncée par lui dans notre littérature médicale française.

Voici ces conclusions :

1° La Pellagre est une maladie nouvelle en Europe ;

2° Son origine ne remonte pas au-delà du XVIIIe siècle, même dans les pays qui en ont été atteints les premiers ;

3° Sa cause réside dans l'usage habituel et presqu'exclusif du maïs altéré ; son invasion et ses progrès sont en rapport avec l'introduction de cette céréale dans le régime alimentaire.

Sur la première conclusion que la Pellagre serait dans le sens le plus absolu une *maladie nouvelle*.... nous répondons, messieurs, que nous ne saurions admettre la possibilité d'une maladie nouvelle, d'un animal nouveau, d'une plante nouvelle, etc..... *Nihil novi sub sole.*

Cependant nous reconnaissons sans peine que l'on puisse rencontrer tous les jours des plantes, des animaux, des maladies qui semblent ne pas avoir été décrits encore, et que sous la réserve de cette vraisemblance on les annonce

provisoirement comme pouvant être des choses nouvelles; mais il faut l'avouer, messieurs, ces additions à nos catalogues n'ajoutent rien aux quantités primitivement ou naturellement existantes; ce ne sont que des découvertes de choses préexistantes, des comètes passant à l'horizon pour la première fois ou dont on signale pour la première fois le passage; ce ne sont enfin des nouveautés que sous bénéfice d'inventaire et rien de plus.

En nosologie, messieurs, les nouveautés varient suivant l'instruction profonde ou superficielle de ceux qui les produisent; tout est nouveauté pour l'élève; il y en a peu pour le vieux médecin s'il est observateur et véritablement physiologiste.

Ce sujet est digne de toute notre attention, messieurs; il ne s'agit point ici d'une subtilité de mots, mais il s'agit de ne pas confondre la vérité absolue avec la vérité relative et d'aller au-devant des conséquences fâcheuses qui peuvent résulter de cette confusion.

Les conséquences de cette confusion sont à nos yeux le plus grand obstacle aux progrès de la nosologie; il est moindre pour ceux de l'histoire naturelle, parce qu'ici l'échantillon ou l'exemple reste à côté de la description, tandis que pour la nosologie la description reste et l'exemple s'en va et que la partie descriptive des groupes nosologiques est malheureusement très-sujette à contestation; ils encombrent la science sous prétexte de l'enrichir, et si l'on n'y met un frein, le chaos renaîtra.

En histoire naturelle au contraire il ne peut y avoir encombrement; si la description est incomplète ou vicieuse, elle est remplacée par une description complète qui vient prendre rang dans le système naturel.

C'en est assez pour prouver qu'il faut, dans l'espèce, revenir à la vérité absolue, et dire que la pellagre n'est pas plus une maladie nouvelle que le choléra, la variole, la peste, la rougeole, etc., etc.

Cette première difficulté étant résolue, nous nous ran-

geons sans hésiter à l'avis de Frappolli et d'Albera qui se déclarent pour l'ancienneté de la maladie; de Calderini, Strambio, Widemar, etc., qui répugnent à voir en elle une maladie nouvelle; de Fanzago, qui après avoir hésité long-temps, accorde raisonnablement que cette maladie a pu exister autrefois, mais qu'elle est aujourd'hui en période croissante; de Titius en particulier qui la tient pour contemporaine de la misère; enfin de Gonzalès Crespo qui proclame hautement que le *Mal de la Rosa* existe de temps immémorial.

Après avoir adopté aussi formellement l'avis de ceux qui pensent que l'origine de la pellagre se perd dans la nuit des temps, nous sommes dispensé de suivre M. Roussel dans les efforts auxquels il se livre pour prouver que l'apparition de cette maladie ne remonte pas au-delà du XVIIIe siècle.

Reste maintenant la cause de la pellagre. Nous ne pouvons encore adopter l'opinion de M. Roussel sur ce point important; car, suivant nous, il n'a pu démontrer que l'usage du maïs altéré fût nécessairement la cause efficiente de cette maladie.

Si nous étions de simples contemplateurs d'un débat sur l'étiologie de la pellagre, nous pourrions peut-être nous contenter de dire philosophiquement : « *Felix qui potuit rerum dignoscere causas*, » et ajourner notre jugement jusqu'à ce que l'expérience ait prononcé.

Mais telle n'est pas la position que vous nous avez faite, et nous vous avouerons, en notre qualité de rapporteur choisi par la section de médecine,

1° Qu'il ne nous est nullement démontré, même par l'observation de M. Alibert en 1810, celle de M. Roussel en 1842, et celle de M. Gilbert en 1843, que la pellagre reconnaisse pour cause efficiente une alimentation presqu'exclusive avec le maïs altéré.

2° Qu'en l'absence d'une démonstration péremptoire sur la certitude de cette prétendue cause, il est au contraire évident pour nous que cette maladie existait du temps des

Croisades ; qu'elle pullulait dans les léproseries et ravageait depuis la plus haute antiquité les populations qui se pressent autour de la Méditerranée, quoique leur nourriture d'alors se composât presqu'exclusivement de millet et de froment ;

3° Qu'après avoir avancé, page 149, que *l'habitat* affectionné de la pellagre paraissait occuper en Europe une zone comprise entre les 42e et 46e degrés de latitude, M. Roussel n'avait cependant pu, malgré ses recherches, trouver aucun document semblable concernant les territoires complémentaires de cette zone, ni la zone méridionale parallèle à celle-ci, soit en Amérique, soit en Afrique ou dans les îles intertropicales, ce qui diminue de beaucoup l'importance qu'au premier coup-d'œil on pourrait attacher à l'existence de cette première zone considérée comme *l'habitat* en Europe de la maladie pellagreuse ;

4° Que la pellagre ne paraît pas exister en Amérique, dit-il page 193, car si elle s'y trouvait, elle n'aurait pu échapper à M. le docteur Roulin qui a visité récemment cette partie du monde avec l'intention d'examiner l'influence du maïs sur la santé, ni à un observateur d'une aussi pénétrante sagacité que M. Hipp. Passy dont l'esprit a été sans cesse tourné vers les grandes questions de l'hygiène publique.

Par tous ces motifs qui viennent, suivant nous, neutraliser les efforts qu'a faits M. Roussel pour établir son principe d'étiologie de la pellagre, et inclinant fortement à une conclusion diamétralement opposée, nous dirons, messieurs, que le moment nous semble venu d'adopter la phrase vraiment linéenne de Titius, et de dire avec lui que cette Pellagre, cette Ichthyose, cette Lèpre, ce Mal de la Rosa, ce Scorbut alpin, cette Dartre, ce mal del Padrone, cette Scabie, etc., etc., n'est autre chose que l'*Erysipèle périodique nerveux* et *chronique*, épuisant des constitutions dégénérées par la misère.

En terminant ce rapport sur l'intéressante et volumineuse

dissertation hygiénique de M. le docteur Roussel, nous devons ajouter, messieurs, que, considérant les immenses services que les maïs d'Amérique ont déjà rendus et doivent rendre encore à nos populations justement alarmées;

Considérant que les théories scientifiques de M. Roussel sur les effets délétères de l'alimentation par le maïs altéré pourraient, si elles étaient mal comprises ou méchamment dénaturées par la spéculation, produire des effets fâcheux.

Nous croyons devoir vous recommander en particulier de lire vous-mêmes l'excellente notice sur la culture, la récolte, la conservation et l'emploi du maïs, que M. Roussel a placée à la fin de son livre.

DESCRIPTION DES FOSSILES DE L'ORLÉANAIS;

(Suite.)

Par M. Lockhart.

Séance du 9 avril 1847.

Messieurs,

Dans plusieurs mémoires insérés dans vos *Annales* et dans vos *Mémoires* (1), je vous ai fait connaître divers dépôts fossilifères existant dans l'Orléanais, et les débris des différentes espèces d'animaux qu'ils contiennent. La paléontologie, ou science des corps organisés fossiles, fait tous les jours de grands progrès; les géologues s'en occupent soigneusement et recueillent avec empressement ses nombreuses découvertes pour les appliquer à l'étude de la géologie; il est donc très-important de consigner d'une ma-

(1) Voir la séance du 5 janvier 1821, les tomes 8 et 9 des *Annales* et le tome 1er des *Mémoires*.

nière authentique les nouvelles observations paléontologiques, afin d'éclairer et de guider la marche des géologues et de fournir aux hommes spéciaux les matériaux d'une paléontologie générale. C'est pour arriver à un but si utile à la science que je viens vous communiquer le résultat de mes recherches récentes.

Les dernières fouilles que j'ai fait exécuter moi-même et celles qui ont été faites dernièrement pour l'établissement des chemins de fer m'ont fait connaître plusieurs nouveaux dépôts et procuré d'abondans débris d'animaux fossiles dont je vais vous décrire les plus importans.

A Fleury-aux-Choux (Loiret), *nouvelle localité*, j'ai trouvé dans une sablière exploitée pour le chemin de fer :

1° De nombreux fragmens de carapace de tortue ou émide de plusieurs dimensions;

2° Un tronc d'arbre pétrifié en silex de 2 m. 40 c. de longueur sur 0 m. 20 c. d'épaisseur;

3° Un morceau de palmier pétrifié en silex de 1 m. sur 0 m. 40 c.;

4° Des amas considérables de débris de coquilles indéterminables, mais que je crois lacustres ou fluviatiles.

A Malgrap, commune de Ruan (Loiret), *nouvelle localité*, j'ai recueilli dans une autre sablière également exploitée pour le chemin de fer :

1° Des fragmens de carapace d'émide ou tortue;

2° Des fragmens d'écaille de crocodile;

3° Des fragmens de molaires de rhinocéros.

A Neuville (Loiret), *nouvelle localité*, dans des sablières exploitées pour les routes, il s'est trouvé :

1° De très-beaux fragmens de carapace d'émide ou tortue d'une très-grande dimension;

2° Une mâchoire de rhinocéros portant six molaires usées par la détrition jusqu'à la couronne.

A Marigny (Loiret), *nouvelle localité*, il s'est trouvé :

1° Une astragale d'un grand cerf;

2° Un fragment du bois d'un animal du genre cerf;

3° Des fragmens de carapace d'émide ou tortue ;

4° Des dents de crocodile ;

5° Des fragmens de molaires de rhinocéros.

A Maigreville, près la Chapelle (Loiret), *nouvelle localité*, j'ai recueilli dans une sablière exploitée pour le chemin de fer :

1° Des fragmens d'émide ou tortue ;

2° Un fragment de mâchoire de rhinocéros :

3° Des morceaux de bois pétrifiés en silex, et un morceau de palmier pétrifié en silex ;

4° Des débris abondans de coquilles lacustres ou fluviatiles.

A Beaumont, près Mer (Loir-et-Cher), *nouvelle localité*, j'ai trouvé :

1° Des fragmens de carapace d'émide ou tortue ;

2° Un métatarsien du genre cerf ;

3° Un fragment du bois d'un animal du genre cerf ;

4° Une vertèbre de rhinocéros ;

5° Des morceaux de bois pétrifiés en silex.

A Faverelles (Loiret), *nouvelle localité*, on a trouvé en creusant un puits :

1° Une mâchoire inférieure d'un grand lophiodon ;

2° Une astragale du même animal ;

3° Une vertèbre de crocodile ;

4° Une dent de crocodile ;

5° Des fragmens de carapace de tortue ou émide de grande espèce.

Les ossemens de Faverelles contiennent des cristaux de spath calcaire.

A Pont-le-Voy (Loir-et-Cher), *nouvelle localité*, j'ai recueilli :

1° Un cunéiforme gauche de mastodonte ;

2° Un métacarpien du milieu de rhinocéros. Ces os sont d'une couleur brune, à surface luisante ; ils ont séjourné dans l'eau, et des parcelles de coquilles y sont encore attachées.

A Villebarou (Loir-et-Cher), *nouvelle localité*, j'ai trouvé :

1° Un os transverse de crocodile de couleur jaune à surface luisante ;

2° Des dents de squale.

A Chevilly (Loiret), *localité connue*, j'ai recueilli :

1° Une belle pointe de défense de dinotherium ; la longueur de ce morceau remarquable est de 0 m. 60 c. sur 0 m. 15 c. de largeur ; il est garni de son émail ; l'extrémité en est usée en biseau ; il est légèrement cannelé dans son milieu ;

2° Des molaires de dinotherium ;

3° Des molaires du mastodon augustidens, de Cuvier ;

4° Un humerus entier et bien conservé de rhinocéros ;

5° Un fragment de mâchoire du même animal ;

6° Un calcaneum de cerf.

A Montabusart (Loiret), *localité connue*, j'ai trouvé :

1° Une molaire du genre chevreuil ;

2° Une dent de crocodile.

Aux Barres (Loiret), *localité connue*, j'ai trouvé deux belles incisives de castor.

A Bricy, à Vennecy, à Ingré (Loiret), *nouvelles localités*, j'ai recueilli des tronçons d'arbres et des morceaux de palmier pétrifiés en silex.

La plupart de ces nouveaux dépôts appartiennent au terrain diluvien ancien ou diluvium (1) ; le gisement des

(1) Sous les noms de *diluvium*, *terrain diluvien ancien*, je veux parler d'une couche de matériaux incohérens, plus ou moins roulés, qu'on trouve en beaucoup de lieux sous la terre végétale et qui contient des élémens étrangers à celle-ci. On confond souvent cette couche avec la terre végétale. Je n'ai pas cherché à établir dans cette notice l'époque géologique de la formation de cette couche dans l'Orléanais, je ne m'en suis occupé que dans ses rapports avec les fossiles orléanais qu'elle contient dont j'étudie et rassemble la collection complète. Seulement je considère cette couche très-habituellement désignée sous le nom de *diluvium*, comme antérieure à notre époque et non formée par les *causes actuelles* ; elle se retrouve dans l'Orléanais sur beaucoup de points éloignés les uns des autres et élevés par rapport au niveau de la Loire.

ossemens de Montabusart appartient au terrain tertiaire d'eau douce de l'Orléanais; le gisement des ossemens de Pont-le-Voy et de Villebarou dépend du terrain marin des salans, nommé terrain quartenaire par quelques auteurs.

Dans beaucoup d'autres localités de l'Orléanais non visitées par les géologues, on trouvera sans doute encore (1) de nouveaux fossiles; mais si la faune orléanaise dont j'ai commencé il y a vingt ans à rassembler les matériaux n'est pas encore complète, on peut affirmer dès à présent qu'à une époque géologique reculée, dont on ne saurait préciser l'ancienneté, le sol que nous habitons nourrissait des races d'animaux qu'on n'y retrouve plus actuellement; qu'il était ombragé par des forêts d'une nature différente de celles qui le recouvrent à présent, et que probablement à cette époque éloignée la race humaine n'existait pas encore sur ce sol; il est également évident que les congénères des espèces d'animaux, dont j'ai signalé les restes, ont disparu entièrement des mêmes contrées peuplées aujourd'hui par l'homme et les espèces d'animaux qui vivent avec lui sur notre sol.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE ET DES SCIENCES NATURELLES, SUR LA NOTICE CI-DESSUS;

Par M. le comte de Tristan.

Séance du 27 août 1847.

Messieurs,

La notice par laquelle M. de Lockhart vous a fait con-

(1) Je dois faire connaître ici un fait remarquable, c'est que jusqu'à présent je n'ai découvert aucun gisement fossilifère sur la rive gauche de la Loire.

naître les ossemens fossiles qu'il vient encore tout nouvellement de découvrir dans nos environs, semblerait n'avoir besoin que d'un rapport verbal, puisqu'elle est la suite de travaux que vous avez admis dans vos *Annales* et dans vos *Mémoires ;* mais du moins cette considération nous autorise à être très-concis. Il y a deux choses distinctes dans cette notice : 1° le fait d'avoir trouvé ces débris fossiles dans les localités indiquées, fait incontestable et que vous avez jugé important à constater dans le recueil de vos travaux, pour qu'il soit à la disposition des savans qui s'occuperont des anciennes révolutions physiques du centre de la France ; 2° la détermination de ces ossemens. Sur cela nous ferons remarquer que cette partie de la notice appartenant directement à l'anatomie comparée, la section de médecine aurait pu nous venir très-utilement en aide pour la juger ; mais enfin puisque vous en avez chargé votre section d'histoire naturelle, elle doit vous dire que son rapporteur est moins exercé que M. de Lockhart à ce genre d'étude qui est en dehors de ses travaux habituels. Au reste, l'auteur a donné assez de preuves de son exactitude, et nous croyons que cette nouvelle notice présente par elle-même des garanties suffisantes pour mériter d'être publiée comme les précédentes.

Cependant il y a un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec M. de Lockhart. Mais quand même nous aurions raison (ce qui est une question); on ne pourrait pas appeler l'autre opinion une erreur, tant elle serait minime. Véritablement c'est discuter, non pas selon l'expression proverbiale, sur une pointe d'épingle, guère plus cependant, car c'est sur la pointe d'une dent.

M. de Lockhart rapporte qu'il « a trouvé à Chevilly une « belle défense de dinothérium.... l'extrémité en est usée « en biseau. » Ce sont les expressions de l'auteur. En effet, vers l'extrême pointe on voit sur le côté convexe une petite carène longitudinale, peu aiguë et longue de quelques centimètres. M. de Lockhart pense que cette carène est due à

une usure causée par frottement, à droite et à gauche de la dent, contre des corps durs. Nous sommes plus porté à croire que cela tient à la forme normale de la dent. Nous fondons notre opinion sur ce qu'il nous paraît difficile qu'une défense soit également frottée des deux côtés; l'autre défense ne le permet guère. En outre ce ne sont pas des méplats qui par leur jonction forment cette carène, elle est la ligne de rencontre de deux surfaces d'une courbure un peu moins rapide qu'il ne le faudrait pour ne pas former d'angle. Quoi qu'il en soit, ce morceau nous paraît précieux; il nous semble qu'il y a peu d'années on ne connaissait pas l'extrême pointe de la défense du dinothérium; je ne sais si celle-ci ne serait pas la première.

M. de Lockhart a expliqué dans une note ce qu'il entend par le mot *diluvium*. Cette note n'aurait pas été nécessaire si l'auteur n'avait parlé qu'à des géologues; mais le recueil de la Société étant entre les mains du public, il était convenable de bien déterminer le sens des mots. Or plusieurs personnes pourraient croire que le mot *diluvium* désigne une alluvion qu'on prétendrait attribuer au déluge de Moïse; et c'est bien là en effet l'idée qui a suggéré ce mot (Beudant, *Cours élém. de géol.*, p. 191); mais outre que le sens primitif n'a pas été conservé, on ne peut avoir cette pensée quand on parle des terrains qui forment les principales masses alluviales du bassin de la Loire; car elles sont très-probablement de diverses époques fort différentes. Au reste, M. Beudant, que je viens de citer, après avoir défini, comme il le devait, un terme qu'on est exposé à rencontrer dans beaucoup d'ouvrages, paraît l'abandonner pour son propre compte, et il désigne ces sortes de terrains de sédiment par l'expression complexe : alluvions anciennes.

RAPPORT SUR LES LETTRES DE M. E. JOHANNEAU, RELATIVES A LA MOSAÏQUE DE GERMIGNY;

Par M. DE VASSAL.

Séance du 18 juin 1847.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre commission d'archéologie quatre lettres de M. Eloi Johanneau, relatives aux inscriptions de Germigny-des-Prés, avec invitation d'apprécier ces pièces.

La commission s'est conformée à vos désirs et elle nous a chargé de vous faire connaître son avis. Permettez-nous de rappeler préalablement les faits à votre mémoire.

Le 5 février dernier M. Vergnaud-Romagnési annonça à la Société qu'on venait de découvrir la date de la fondation de l'église de Germigny-des-Prés, et que M. Chrétin, ouvrier chargé de la restauration de la mosaïque, lui avait mandé par lettre qu'une inscription illisible se trouvait au bas de cette mosaïque. M. Vergnaud ajouta qu'il prendrait des renseignemens positifs et qu'il soumettrait ultérieurement à la Société les résultats de ses investigations.

Prié de mettre sous vos yeux la lettre de M. Chrétin, M. Vergnaud répondit que *cette lettre n'était pas à montrer.*

Alors on agita la question de savoir si la Société enverrait une commission sur les lieux, afin de vérifier les faits annoncés, ou si ce soin serait dévolu à M. Vergnaud seul; vous jugeâtes indispensable de nommer une commission.

Vos commissaires se transportèrent donc à Germigny, relevèrent avec fidélité les caractères encore visibles de l'inscription en poussant le soin jusqu'à mesurer les espaces vides et vous soumirent leur rapport dans votre séance du 19 février dernier.

Après la lecture de ce compte-rendu, M. le secrétaire-général vous communiqua plusieurs lettres dans lesquelles M. Eloi Johanneau tentait de reconstituer l'inscription et de l'expliquer.

Dans celle du 15 février, M. Johanneau annonce que M. Vergnaud vient de lui adresser une inscription ainsi conçue :

1re *Ligne.* — Oraculum sem et Cerubim hic aspice spectans testamenti en mica (fenêtre) et

2e *Ligne.* — Haecclens precipus que studens pul.... sac.... onentem Theodulfsum vot (fenêtre) to tuis.

Après mûr examen, M. Johanneau la recompose ainsi, en soulignant les mots et lettres restitués par lui :

1re *Ligne.* — Oraculum *sanctum* et c*h*erubim hic aspice spectans testamenti en *arca Domini* et *ecclesia.*

2e *Ligne.* — Hæc colens preci*b*usque studens p*ium sacerdotem p*onentem (ou *m*onentem) Theodulfum vo*tis memen*to tuis.

Et M. Johanneau traduit :

1re *Ligne.* — « Ici regarde et contemple l'oracle saint et les « chérubins. Voici l'arche du Testament du « Seigneur et l'église.

2e *Ligne.* — « En les révérant et en les priant avec ferveur, « souviens-toi dans tes vœux (ou prières) « du pieux prêtre Théodulfe.

Le 17 février, M. Johanneau modifiait sa première version en supprimant *ecclesia* de la première ligne et *monentem* dans la dernière.

Il traduisait ainsi :

« Ici regarde et contemple l'oracle saint et les chérubins : « Voici l'arche du Testament du Seigneur, et souviens-toi, « en les révérant et en priant avec ferveur, du fondateur, « le pieux prêtre Théodulfe, dans tes prières. »

Le 20 février, M. Johanneau vous soumettait de nouvelles modifications, en ces termes :

. *Paris*, 20 *février* 1847. — *Place Royale*, 9.

DEUXIÈME ADDITION A MON EXPLICATION DE L'INSCRIPTION DE LA MOSAÏQUE.

A Messieurs les Président, Secrétaire et Membres de la Société royale des Sciences, Letttres et Arts d'Orléans.

Messieurs,

M. Vergnaud, qui est ici en ce moment, m'a apporté hier une deuxième copie de l'inscription de la mosaïque de Germigny, qui m'a paru meilleure que la première, et où j'ai remarqué trois légères différences.

1° Il y a ET d'ajouté avant *testamenti;* 2° un E entre C et L qui fait *celens* au lieu de *clens* qu'on lit dans la première copie ; ce qui prouve que j'ai eu raison d'y ajouter ainsi une lettre, et de lire *colens;* 3° un E également après SAC, ce qui confirme ma leçon de *sacerdotem.*

Mais ce qui est bien plus important, c'est que le mot *mica* que j'avais cru devoir changer en *arca* du même nombre de lettres, mot qui m'avait été suggéré par celui de *testamenti*, et par la représentation de l'arche d'alliance, offre une leçon si nette et si bien formée, que j'ai été tenté de la conserver et de lire : *et testamenti en micans arca Dei*, ou *est testamenti enim mica aurea Dei.* Je trouve *testamentum* employé seul pour *testamenti arca Dei*, dans ce passage des Actes des apôtres (3,25) : *Vos estis filii prophetarum et testamenti quod disposuit Deus ad patres nostros.*

Ce qui m'a retenu d'abord, c'est que cette leçon tient à une idée païenne ; mais comme elle a un rapport étonnant avec la mosaïque et le sanctuaire où se fait la Cène mystique des chrétiens, je ne puis résister plus long-temps au besoin de vous soumettre la nouvelle conjecture que cette leçon m'a fait naître. En revenant à cette leçon de *mica* et en cherchant à me l'expliquer, je me suis rappelé aussitôt que ce mot dans les inscriptions signifiait la salle où se faisait le repas funèbre près d'un tombeau ; que la petite salle à manger que Domitien avait fait bâtir était nommée *mica aurea*, paillette d'or, parce qu'elle était étincelante d'or comme un boudoir, qu'elle se trouvait énumérée sous ce nom dans la description de Rome par Victor et Rufus parmi les monumens et curiosités de cette ville et qu'ils la placent dans la deuxième région, qui est celle du mont Cœlius. Je me suis rappelé en même temps que Martial en fait l'éloge dans cette épigramme 59 du liv. II :

De Cœnatione Micœ
Mica vocor. Quid sim cernis ? Cœnatio parva.
Ex me Cœsareum prospicis ecce tholum.
Frange toros, pete vina, rosas cape, tingere nardo :
Ipse jubet mortis te meminisse Deus.

DE LA PETITE SALLE A MANGER NOMMÉE *Mica aurea.*

« Je m'appelle *Mica*. Ne vois-tu pas ce que je suis ? Une petite salle à manger. D'ici tu as la vue sur le dôme de César. Fais rompre les lits, demande des vins, parfume-toi de nard : un dieu lui-même t'ordonne de te souvenir de la mort. »

Ce dieu, c'était Domitien, et ce dôme de César, c'était le mausolée d'Auguste que l'on apercevait de cette salle à manger, pour que ses convives, en voyant ce mausolée fussent plus excités à la joie et au plaisir en pensant à la mort. Ce que Martial semble lui-même expliquer par ces deux vers qui terminent l'épigramme 65 du liv. v :

Jam vicina jubent nos vivere mausolea,
Cùm doceant ipsos posse perire Deos.

« Le mausolée voisin nous engage à jouir de la vie, puisqu'il nous apprend que les dieux eux-mêmes meurent. »

La leçon de *Mica* peut donc se rapporter au cénacle où se fit la Cène de J.-C. avec ses apôtres, et au sanctuaire d'une église en général, où l'autel consacré par les reliques est à la fois un autel de sacrifice et un tombeau. Théodulfe, qui était très-lettré et faisait des vers latins, a donc bien pu, en mêlant, selon l'usage du temps, le profane avec le sacré, comparer le *Mica aurea* de Domitien en particulier avec la coupole du sanctuaire de Germigny et sa mosaïque qui représente l'arche d'alliance surmontée de deux petits chérubins, la main du Seigneur sortant d'un nimbe et s'étendant vers cette arche sainte, et deux grands chérubins ou anges ailés qui étendent aussi la main et se baissent ou se prosternent vers elle.

Veuillez, messieurs, joindre ce deuxième billet, ainsi que le premier, à ma lettre datée du 15, pour compléter l'explication de l'inscription de Germigny, que je vous ai soumise.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre dévoué serviteur,

ELOI JOHANNEAU.

Tandis que M. Johanneau cherchait ainsi avec toute l'ardeur d'un jeune homme le mot de cette énigme, votre commission d'archéologie vous apprenait que cette inscription, quoique écrite sur deux lignes, se composait néanmoins des quatre vers suivans :

1re Ligne. { Oraclum sanctum et cherubin hic aspice spectans
Et testamenti (1) en micat arca Dei

2e Ligne. { Hæc cernens precibusque studens pulsare tonantem
Theodulfum votis jungito quæso tuis.

Votre commission ayant appuyé sa version sur des autorités irréfragables, tant manuscrites qu'imprimées, il ne pouvait s'élever de lutte; aussi, M. Johanneau, informé de l'état de la question par votre secrétaire-général répondait-il à ce dernier le 22 février :

« Monsieur,

« Je n'ai reçu que ce matin votre lettre datée du 20. Je vous re-« mercie de votre empressement à me répondre, ainsi que l'Aca-« démie, d'avoir accueilli avec indulgence mon explication imparfaite « de l'inscription de la mosaïque de Germigny, que je ne m'étais si « pressé de lui communiquer que pour lui témoigner la part que je « prends à vos travaux, pour l'illustration d'une province dans la-« quelle je suis né. Si j'avais connu les sources que vous m'indiquez, « je ne l'aurais pas tenté, surtout si j'avais pu croire que la première « copie qui m'en a été envoyée le 15 par M. Vergnaud était aussi peu « sûre qu'elle l'était, et que la deuxième qu'il m'a apportée ven-« dredi 19 n'était pas moins infidèle......

« Je suis très-décidé, après cet essai périlleux, de ne plus désor-« mais me laisser tenter d'expliquer et de restituer des inscriptions, « si on ne m'en envoie pas auparavant un estampage; une copie, « quelque bien dessinée qu'elle soit, comme la deuxième que j'ai vue

(1) Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit dans la *Revue orléanaise*, 1re année, p. 368, note 3 : « Quoique les œuvres de Théodulfe « offrent des exemples d'élisions dont le poète n'a pas tenu compte, « nous pensons qu'au lieu de *testamenti* on devrait lire *testamentis*. Si « nous avons bien observé l'arche, elle est entr'ouverte et laisse voir « deux objets peu distincts. Ces objets sont-ils les deux tables de la loi « ou bien l'ancien et le nouveau Testamens? Théodulfe signalait-il à « l'attention des fidèles les tables apportées par Moïse, ou bien faisait-il « allusion à l'alliance de l'ancienne et de la nouvelle loi? Ce sont deux « hypothèses que nous soumettons humblement à de plus savans que « nous; mais dans l'une comme dans l'autre, on pourrait ajouter un « *s* à *testamenti*, et le vers et le sens deviendraient irréprochables. Alors « nous traduirions ainsi :

« Spectateur, regarde ici l'oracle saint avec les chérubins, et vois « l'arche de Dieu briller de l'éclat des Testamens (ou des tables de « la loi). Pendant que tu admires et que tu presses de tes vœux le « Dieu tonnant, n'oublie pas, je t'en conjure, Théodulfe dans tes « prières. »

« de celle de Germigny, est toujours arbitraire et faite selon la « science et la sagacité du copiste.... »

En déroulant ainsi sous vos yeux le travail de M. Johanneau, votre commission, messieurs, s'est proposée de prouver que les archéologues devraient se hâter lentement, ne pas se laisser dominer par la crainte de parler les derniers, et se montrer les saints Thomas de la science.

Votre commission a voulu en outre vous faire suivre les phases diverses par lesquelles passe un esprit ardent qui recherche la vérité; et cette étude n'est pas dépourvue d'intérêt.

Si M. Johanneau n'a pas reconstitué l'inscription, la faute doit en être rejetée sur les deux copies erronées faites par M. Vergnaud. Ce savant, nous entendons parler de M. Johanneau, eût probablement réussi si le relevé si exact de votre commission eût été mis sous ses yeux. Aussi concluons-nous avec justice que les lettres de M. Johanneau dénotent une perspicacité peu commune, un véritable savoir et un grand sens archéologique.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : *Essai sur les institutions de bienfaisance et la réforme pénitentiaire en France, contenant un examen du projet de loi sur les prisons, adopté le 18 mai 1844 par la chambre des députés, et suivi d'une notice sur le pénitencier de Tours ;*

Par M. PAILLIET.

Séance du 16 *juillet* 1847.

MESSIEURS,

TEL est le titre d'une brochure de moins de 200 pages que M. Gatian de Clérambault, juge au tribunal civil de Tours, membre de la *Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles Lettres du département d'Indre-et-Loire,*

a publiée en 1845, dont il vous fait hommage et qui devient l'objet du rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre.

C'est une noble étude que celle qui s'occupe des maux de l'humanité pour les soulager ou les prévenir, et qui étend ses investigations sur les mauvaises passions pour les corriger. Ce fut la préoccupation de tous les législateurs, de beaucoup de brillans esprits, et aussi d'illustres rêveurs, depuis Platon jusqu'à Thomas-Morus, depuis l'abbé de St-Pierre jusqu'à Fourier. C'est particulièrement celle de notre époque, non moins remarquable par la diversité des théories humanitaires que par les lois et les fondations multipliées depuis 1789 pour l'amélioration matérielle et morale des pauvres et des condamnés.

Les redevances féodales étaient pour les populations rurales des charges pesantes : elles en ont été affranchies. Dans les villes le travail était opprimé par mille entraves ; on l'a rendu libre ; il était roturier : on l'a anobli. La propriété foncière était immobile et concentrée : le Code civil l'a divisée et presque mobilisée pour la répandre entre un plus grand nombre de familles (1). Les pauvres manquaient d'in-

---

(1) La fréquence des mutations des fonds de terre et des maisons est attestée tous les ans par le chiffre énorme des droits d'enregistrement. Les chiffres suivans donnent une idée de la division du sol. En 1842, sur une population de 34,376,722 individus, on comptait 11,511,841 cotes foncières ainsi réparties : 5,440,840 au-dessous de 5 fr.; 3,433,371 de 5 fr. à 20 fr.; 1,536,122 de 20 à 50 fr.; 607,956 de 50 à 100 fr.; 440,104 de 100 à 500 fr.; 36,862 de 500 à 1,000 fr.; 16,346 de 1,000 fr. et au dessus. Nous ne connaissons pas les chiffres des cotes des années plus récentes ; mais on remarque que depuis 1815 leur nombre augmente en raison de la population ; qu'ainsi, en 1815, sur une population de 29,152,733 habitans il y avait 10,083,751 cotes ; en 1826, sur une population de 31,851,945, il y en avait 10,296,693 ; en 1835, sur une population de 33,326,573, on en comptait 10,893,528. Le nombre des cotes n'indique pas le nombre des propriétaires, car beaucoup appartiennent à la même personne. Ce qui prouve que les grandes fortunes foncières sont en voie d'accroissement, c'est que les cotes les plus fortes sont précisément celles qui se sont accrues dans la proportion la plus élevée. On évalue à cinq millions le nombre des familles propriétaires, parmi lesquelles les censitaires à 200

struction : l'enseignement primaire gratuit est établi dans toutes les communes. Les enfans restaient à l'abandon durant les longues heures du travail : dans beaucoup de villes des crèches et des salles d'asile empruntent les enfans à leurs parens pour les suppléer, tranquilliser leur cœur et leur esprit, pendant qu'ils vaquent aux soins laborieux de gagner leur vie. A Châlons, Angers, Aix, Ménars, des écoles d'arts et métiers sont instituées où beaucoup d'élèves sont reçus gratuitement. Dans d'autres villes des rentes ou des bourses sont fondées pour procurer à des enfans pauvres une profession qui leur deviendra plus tard une précieuse ressource. Les fermes écoles se multiplient et répandent dans les campagnes les meilleures méthodes de culture. Les séances de l'atelier, trop prolongées, épuisaient la faiblesse du jeune âge : une loi qui commence à porter ses fruits l'a pris sous sa tutelle (1). L'institution des prud'hommes assure aux travailleurs des juges de leur condition et de leur choix. Les ouvriers et les domestiques épargnaient rarement, faute d'emploi pour leurs économies : des caisses d'épargnes et des compagnies d'assurance reçoivent leurs faibles capitaux et les fécondent. Dans les réunions même où le plaisir se paie, la loi fait la part du pauvre (2) ; elle lui donne une autre part sur la tombe du riche (3). Les

---

fr. et au dessus forment un total de cent treize mille, et les censitaires de 500 fr. et au-delà un total de 42,000. (Voir au *Moniteur* le rapport de la commission électorale, en février 1831, par M. Béranger.)

(1) Loi du 22 mars 1841, relative au travail des enfans employés dans les manufactures, usines ou ateliers.

(2) La loi du 7 frimaire an v, établit au profit des hospices et des bureaux de bienfaisance un droit de 10 c. sur le prix des billets d'entrée dans les spectacles. Un droit du quart de la recette est également établi pour subvenir au besoin de ces établissemens, sur le prix d'entrée des bals, concerts, feux d'artifice, courses et exercices de chevaux et autres fêtes où l'on est admis en payant. La perception de ces droits est autorisée par les lois de finances de chaque année.

(3) L'ordonnance du 6 décembre 1843 dispose, art. 3, qu'aucune concession de terrain dans les cimetières ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissemens de bienfaisance.

actes de procédure et les jugemens à la requête du ministère public ayant pour objet de réparer les omissions et faire les rectifications sur les registres de l'état civil, d'actes qui intéressent les indigens (1), les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, de consentement, de publication, les délibérations des conseils de famille, les actes de procédure, les jugemens et arrêts dont la production est nécessaire pour la célébration des mariages des indigens et pour la légitimation de leurs enfans, sont visés pour timbre et enregistrés gratis. Aucun droit de greffe au profit du trésor n'est perçu sur les copies ou expéditions qui en sont passibles (2).

Des secours de toute nature sont encore offerts aux pauvres : des sociétés de charité maternelle viennent en aide aux mères indigentes. Des ateliers de charité sont établis quand les travaux manquent (3). Le pain est distribué par les conseils municipaux à prix réduit quand le blé est cher. Quarante-six monts-de-piété prêtent annuellement sur gage mobilier la somme énorme de 42,220,684 fr. à ceux qu'un besoin urgent et le défaut de crédit obligeraient de vendre leurs effets à perte. Autant de dépôts offrent l'existence et un abri aux mendians (4). 7,599 bureaux de bienfaisance, possédant un revenu ordinaire de 13,557,836 fr., font des distributions à domicile en nature et en argent. 1,338 hô-

(1) Loi financière du 25 mars 1817, art. 75.

(2) Loi financière du 3 juillet 1846.

(3) Le chômage a des conséquences si funestes et qu'il importe tant de prévenir, qu'il est nécessaire d'établir des ateliers permanens qui travailleraient peu quand le travail privé est en prospérité, pour ne pas lui faire une concurrence redoutable, et qui travailleraient beaucoup quand le trrvail privé manquerait, pour occuper les bras oisifs. L'état a besoin de linge, de draps, de chaussures, d'armes pour les troupes. Il a toujours des fortifications à faire ou à réparer, des voitures d'artillerie, des machines à vapeur à construire, etc. Il peut donc, dans les temps de chômage, donner du travail à un très grand nombre d'ouvriers de diverses aptitudes.

(4) Celui du département du Loiret, fondé par M. le comte Siméon, sert à plusieurs départemens.

pitaux et hospices (1), possédant un revenu ordinaire de 53,662,992 fr., accueillent les enfans abandonnés, les infirmes, les vieillards. 74 asiles publics, déjà dotés de 5,385,995 fr., sont consacrés aux aliénés indigens. 42 institutions spéciales, plus ou moins richement dotées, donnent gratuitement l'entretien et l'instruction aux aveugles et aux sourds-muets pauvres. M. le baron de Watteville, inspecteur-général des établissemens de bienfaisance à Paris, évalue à 9,242 le nombre des établissemens de bienfaisance et à 115,441,202 fr. la somme que la France consacre annuellement au soulagement de ses enfans les plus malheureux (2), et cependant le docte philanthrope omet beaucoup de fondations religieuses ou privées qui tendent au même but. Les registres du conseil d'état constatent que les dons et legs ajoutent notablement chaque année au patrimoine des pauvres (3). Les budgets de l'Etat, des départemens et des communes y ajoutent encore. Le conseil municipal d'Orléans y consacre tous les ans environ 120,000 f., sans compter les subventions extraordinaires.

Les anciennes lois pénales ne reposaient que sur le principe de l'intimidation : elles étaient cruelles. On les a remplacées par des lois plus douces, qui, sans cesser d'être répressives, cherchent en même temps à moraliser. Une foule d'écrits, plusieurs projets de loi s'occupent de la réforme pénitentiaire.

Jamais le mouvement de la société en faveur des classes pauvres et pour l'amendement des condamnés ne fut si actif.

Malgré tant de généreux efforts, le paupérisme croît avec

---

(5) Les hôpitaux sont les établissemens dans lesquels sont reçus et traités les indigens malades. Les hospices sont les établissemens dans lesquels sont admis et entretenus les vieillards, les infirmes, les incurables, les orphelins et les enfans trouvés.

(6) Statistique publiée en 1847.

(7) Un rapport du ministre de l'intérieur d'avril 1837 donne le détail des legs et des donations au profit des établissemens de bienfaisance de 1814 à 1835, pendant vingt et un ans : il s'élève au chiffre énorme de 75,070,463 fr. On n'a pas encore fait le relevé de 1835 à 1847.

la population; il s'attache aux nations les plus florissantes, à celles qui ont les institutions les plus libérales, et semble s'étendre en raison même des sacrifices pour l'arrêter. Malthus aurait-il raison? Les condamnés libérés ne rentrent souvent dans la société que pour y commettre de nouveaux crimes. Leur perversité est elle incurable? Le sentiment de la fraternité humaine condamne la doctrine impitoyable de Malthus; il nous portera toujours à secourir les pauvres et à ne pas trop désespérer des condamnés.

L'accroissement de la population en diminuant la part de chacun au banquet de la vie est sans doute une cause de misère, si la production alimentaire ne croît pas dans la même proportion, ou si les salaires sont plus bas que le prix des choses nécessaires à l'existence. Les calamités nationales en sont une autre cause. Les révolutions sociales, politiques, industrielles, même les plus heureuses, peuvent aussi devenir des causes d'accroissement du paupérisme. L'affranchissement des esclaves dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et des serfs au moyen-âge, rendit une multitude de bras au travail libre; mais il obligea chacun à se suffire à soi-même et fit disparaître le patronage (1). Les affranchis intelligens, laborieux, économes, éprouvèrent un plus grand bien-être; mais ceux qui n'eurent pas ces qualités, ceux qui ne trouvèrent ni travail ni salaire, les faibles, les malades, les infirmes tombèrent dans la plus extrême misère. N'obtenant plus le pain de la servitude, ils sollicitèrent celui de la charité. Alors furent fondés par l'inspiration du christianisme ces établissemens charitables que ne connut pas l'antiquité païenne (2); alors furent rendues ces lois contre la mendicité et le vagabon-

(1) En Russie, en Pologne, en Autriche, partout où règne encore le régime féodal ou un reste de servage, le nombre des personnes qui ont besoin pour exister de recourir à la charité individuelle ou à la bienfaisance publique est presque nul. (M. le baron de Gérando, *De la Bienfaisance publique*, t. I, p. 121, 134 *passim*.)

(2) C'est ce que prouve la 51e lettre de l'empereur Julien à Arsace.

dage qui toujours renouvelées restent toujours impuissantes. De nos jours, l'affranchissement de l'industrie et la complète liberté des travailleurs en donnant aux inspirations de l'homme un libre essor, laissant chacun sous la responsabilité de ses propres actes, sous la dépendance d'événemens qu'il ne peut ni toujours prévoir ni toujours surmonter, ne l'exposent-ils pas davantage à toutes les conséquences de ses erreurs, de ses vices, des calamités publiques et privées? La multiplication des agens mécaniques opère des prodiges, mais en restreignant le besoin d'agens intelligens, ne déplace-t-elle pas de nombreuses existences qui restent plus ou moins long-temps inoccupées, sans salaire, souvent sans économie? La libre concurrence, après avoir produit tout le bien qu'empêchaient les anciennes prohibitions, n'est-elle pas devenue par l'abus un combat à outrance, une guerre civile permanente dans laquelle quelques-uns triomphent, beaucoup succombent? Est-ce une raison pour détruire la liberté de l'industrie et des travailleurs, briser les machines, rétablir les corporations d'arts et métiers, ou d'abandonner sans pitié, suivant le conseil de Malthus, les victimes de la civilisation contemporaine à leur déplorable sort au risque de ce qui peut en arriver? Non, certes; mais c'est une raison pour combattre par une intelligente organisation du travail les abus de la liberté, les inconvéniens momentanés du progrès des machines, les dangers de la concurrence sans limites et sans règles; en conservant les avantages qu'on retire de ces progrès; problème digne d'exciter les intelligences les plus nobles et les plus élevées. L'ordre social est dans la nature même des choses. Il s'agit d'en combiner le mécanisme, c'est-à-dire de mettre en harmonie les lois et les réglemens avec les faits nouveaux. La plupart n'ont pourvu qu'aux nécessités contemporaines; mais pendant que lois et réglemens restent ce qu'on les a faits, les populations marchent, croissent, se transforment; de nouvelles nécessités se produisent, et ce qui suffisait pour une époque ne convient plus à une autre époque. Si le législateur est

le médecin des maux qui affligent le corps social, ce n'est qu'au fur et à mesure qu'ils éclatent. Sa prévoyance n'est jamais assez étendue et sa puissance jamais assez grande pour en prévenir d'autres. Aussi chaque génération nouvelle éprouve le besoin et manifeste le vœu d'une réforme au régime antérieur. L'organisation et la liberté ne sont point deux antinomies inconciliables. La liberté sans l'ordre n'est plus la liberté, mais l'abus des supériorités individuelles; et l'ordre qui prévient l'abus, n'est autre chose que l'organisation. Si quelques utopistes ne conçoivent l'organisation du travail qu'avec une constitution nouvelle et artificielle de la société, des esprits plus justes, parmi lesquels nous signalerons M. le baron de Gérando, conçoivent l'organisation du travail avec le régime de la liberté, le respect de la propriété, l'exercice des droits de chacun, avec la société telle que les siècles et les mœurs l'ont faite. Les idées qu'il présente à cet égard dans son remarquable ouvrage sur la *Bienfaisance publique* (1), concilient autant qu'il est possible des droits et des intérêts en apparence contraires.

Il est différens degrés de misère comme il est différens degrés d'aisance et de fortune. Les mots *pauvreté* et *indigence*, souvent employés comme synonymes, expriment deux situations distinctes. On est pauvre quand on n'a pas tout le nécessaire; on est indigent quand on en est entièrement privé. La pauvreté peut être permanente; mais dans nos mœurs si charitables et avec nos institutions si protectrices, l'indigence ne peut être que temporaire. Cependant, comme les économistes, nous nous servirons indifféremment des mots *pauvres* ou *indigens* pour désigner ceux qui ont besoin de secours. Leur nombre, relativement à la population générale, varie suivant les temps et les localités, et le dénombrement n'en a jamais été bien fait. Aussi les appréciations diffèrent-elles notablement.

En 1784, Necker qui, pendant son ministère, n'a pu réunir

(1) Tom. III, p. 288.

sur ce sujet que des renseignemens assez vagues, sur une population qu'il évalue à 24,000,800, n'élève qu'à 170,000 le nombre des indigens recueillis dans les hôpitaux et hospices, dans les dépôts de mendicité et assistés par les charités particulières, chiffre bien au-dessous de la réalité (1).

En 1791, sur une population évaluée par le comité de division de l'Assemblée constituante à 26,363,074 individus (2), le rapport du comité de mendicité de la même assemblée, rédigé par le duc de La Rochefoucault-Liancourt, estimait le nombre des indigens des trois catégories à 3,248,691 (3); chiffre énorme, mais qu'expliquent les disettes, les émeutes, la diminution des travaux, l'émigration à cette époque.

En 1836, sur une population de 33,540,910 habitans, M. de Gérando ne comptait plus que 1,273,813 indigens ou un sur 26 (4); mais il se hâte d'avouer que les approximations qu'il a pu obtenir sont d'une imperfection sensible, parce que, dans un nombre très-considérable de communes, il n'existe pas de bureau de bienfaisance; qu'il n'y a ni secours à domicile régulièrement distribués ni listes de pauvres, et que les bureaux de bienfaisance existans n'ont aucune règle fixe et commune pour dresser leurs dénombremens. On doit en induire qu'en 1836 le nombre des indigens était de plus de 1,273,813.

Cependant nous acceptons ce chiffre, et sans tenir compte des graves circonstances qui en 1846 et en 1847 ont considérablement accru le nombre des indigens, nous supposons que ce chiffre ne s'est augmenté que dans la proportion de la population, et que sur les 35,400,486 individus, résultat du dernier recensement, il n'y a que 1,348,872 indigens, c'est-à-dire depuis dix ans, qu'une augmentation de 5 1/2 pour cent.

(1) De l'administration des finances.

(2) Statistique de M. Herbin, t. I, p. 116.

(3) De Gérando, t. I, p. 108.

(4) Tom. I, p. 114 et 115.

A Orléans, sur une population de 42,584 habitans, plus de 9,000 sont, dans les temps ordinaires, assistés par le bureau de bienfaisance et les paroisses, et près de la moitié de la population a reçu de l'administration municipale du pain à prix réduit, tant que le blé fut cher.

M. de Watteville, dans l'essai de statistique qu'il vient de publier, ne fait pas connaître le nombre des pauvres du royaume, mais il élève à 123,394 celui des enfans trouvés âgés de moins de douze ans qui sont à la charge des départemens, et leur dépense annuelle à 6,707,829 fr. Le nombre des enfans trouvés âgés de plus de douze ans est complètement inconnu. On ne s'occupe plus d'eux et on ignore ce qu'ils deviennent.

Nous comprenons les enfans trouvés dans le chiffre de 1,348,872 pauvres, et nous prenons la dépense qu'ils occasionnent sur les revenus ordinaires des hôpitaux, des hospices et bureaux de bienfaisance, montant à 67,190,828 fr., ce qui donne pour chacun, par an, 50 fr. et par jour 14 centimes, part bien faible, encore réduite par les charges et frais d'administration, mais à laquelle la charité privée ajoute beaucoup.

Tel est en France l'état approximatif du paupérisme et de ses ressources. Quel est maintenant l'état de la criminalité? Elle n'a pas toujours la misère pour cause unique, car toutes les passions, même celles des riches, y apportent leur contingent. On compte dans les bagnes 7,000 individus; dans les maisons centrales 18,000; dans les prisons départementales 130,000; total 155,000, qui aggravent leur corruption par le contact. On évalue de cent mille à cent dix mille, le nombre d'individus qui, aux divers titres de prévenus, d'accusés, de condamnés, de récidivistes, y entrent et en sortent tous les ans. Les dépenses annuelles s'élèvent pour l'entretien à plus de douze millions de francs, pour les frais de justice à plus de quatre millions, pour les frais de surveillance des libérés et les frais supplémentaires de poursuite et d'emprisonnement des récidivistes aussi à plus

de quatre millions : ensemble plus de vingt millions (1).

Environ quatorze cent mille pauvres et cent mille délinquans, tels sont les chiffres qui, sur la population nationale, doivent servir de base aux réformateurs.

M. de Clérambault n'entre pas dans ces détails statistiques; mais douloureusement affecté de nos plaies sociales, il cherche à améliorer le sort des pauvres irréprochables, à faire pénétrer le repentir et la vertu dans l'âme des condamnés. Ce n'est point un novateur, reconstituant la société sur de nouvelles bases, c'est un homme prudent qui l'accepte telle qu'elle est, qui invoque des réformes qui maintiennent et consolident, et d'autant plus réalisables qu'elles ne sont que l'extension de réformes déjà expérimentées.

Des diverses causes de la criminalité, l'auteur ne se préoccupe que de celles qui se produisent dans les classes pauvres, sans doute parce qu'elles ont plus besoin de tutelle. En effet, l'absence d'éducation, car tous les pauvres ne profitent pas de celle qui leur est offerte, y laisse trop de latitude aux mauvais penchans, les mauvais exemples les développent et provoquent à la débauche. L'oisiveté produit la misère. La misère qui n'est plus contenue par la moralité devient de la haine contre la société. L'individu arrivé à ce degré de dépravation est fatalement voué au crime.

C'est cette vocation au crime qu'on s'efforce d'empêcher de naître dans la jeune génération en l'introduisant au sortir du berceau dans la salle d'asile pour la conduire par l'école publique à l'apprentissage, à l'exercice d'une vie morale, laborieuse, économe; mais tous les enfans pauvres ne profitent pas des établissemens formés dans ce but, et beaucoup de ceux qui y sont admis en sortent trop souvent pour subir de dangereuses influences qui détruisent les plus heureux germes.

C'est cette vocation au crime qu'on s'efforce encore de combattre dans la génération adulte par des institutions qui

(1) *Revue pénitentiaire*, par M. Moreau-Christophe, t. III, p. 402.

préviennent ou secourent la misère, procurent du travail et des salaires, prohibent la mendicité, répriment le vagabondage, moralisent les condamnés, mais qui ne deviennent pas efficaces pour tous.

Si les propositions de M. de Clérambault ne sont pas neuves, elles sont sages; si elles ne doivent pas détruire tout le mal qui pèse sur la société, elles doivent y augmenter la somme de bien-être. Passons-les donc en revue.

Pour les enfans irréprochables des classes pauvres, l'auteur indique, comme mesures préventives, en faveur des garçons, la fondation de sociétés de patronage, d'ateliers d'apprentissage, de colonies agricoles, d'écoles primaires d'arts et métiers, d'écoles de mousses et de matelots, où ces enfans seraient élevés et entretenus gratuitement. Il signale l'œuvre de Saint-Nicolas qui procure une éducation chrétienne et l'apprentissage à des orphelins; la colonie industrielle et agricole de Petit-Bourg, où l'on reçoit des enfans pauvres de plus de huit ans et de moins de quinze, où l'on fait concourir l'éducation religieuse et l'instruction élémentaire avec l'apprentissage et dont l'avenir est désormais assuré. Pour les filles, il indique des ouvroirs où l'on enseignerait les ouvrages à l'aiguille et les travaux domestiques, et cite comme modèle l'œuvre des filles abandonnées qui, depuis huit ans, fonctionne sous la présidence de Mad. de Lamartine et de Mad. la marquise de la Grange. Il eût pu rappeler encore, pour les garçons, la colonie agricole de Montmorillon, département de la Vienne, dirigée avec une si intelligente charité par M. l'abbé Fleurimon; Ils peuvent y entrer dès l'âge de douze ans et y rester, s'il leur plaît, jusqu'à dix-huit ou vingt. On les emploie à des travaux agricoles. Outre l'éducation morale et religieuse qu'ils y reçoivent, on leur apprend à lire, à écrire, à calculer, à tenir un livre de compte qui les met à même de régler leurs affaires personnelles. Deux autres établissemens du même genre peuvent encore être utilement imités: l'asile agricole de Mont-Bellet, dans le département de

Saône-et-Loire, qui compte déjà plusieurs années d'existence et celui de Mesnil-Saint-Forinin, dans le département de l'Oise, qui est en plein développement. Pour les filles, M. de Clérambault eût pu citer aussi la fondation faite à Montargis par M. de Cormenin, qui a fait suivre cette bonne action d'excellens enseignemens sur la charité dans ses *Entretiens de village*, et qui vient de proposer un prix de 1,200 fr. pour la solution de la question sociale des subsistances.

Quant aux enfans reprochables, acquittés pour défaut de discernement, aux jeunes condamnés, aux jeunes libérés, M. de Clérambault invoque, pour les recueillir et les moraliser, la création d'établissemens analogues à la colonie agricole de Mettray, où M. Demetz et M. le vicomte de Bretignières exercent une tutelle si bienveillante envers les enfans de la première catégorie et la société de patronage du département de la Seine envers ceux de la troisième. Il eût pu citer encore la société des jeunes détenus, fondée à Paris pour ceux de la seconde catégorie, par M. Moreau-Christophe, inspecteur-général des prisons de France.

A l'égard des adultes, l'auteur propose l'organisation d'établissemens semblables à l'association fondée à Valenciennes en faveur des ouvriers, sous le nom de société de Saint-Vincent-de-Paule, qui existe aussi sous la même invocation à Orléans, et le projet de retraite pour les travailleurs des deux sexes, présenté par M. le comte Molé.

D'autres établissemens civils et religieux, publics et privés, tendent au même but. Si la misère est grande en France, moins cependant qu'en Belgique, qu'en Angleterre, qu'en Irlande surtout, la charité y est immense.

M. de Clérambault a compris que nonobstant toutes les mesures préventives il y aurait encore des mendians, des vagabonds et des criminels, car il est des individus qui préfèrent l'oisiveté errante au travail sédentaire ou dont les passions résistent à tout amendement. Aussi s'occupe-t-il des moyens d'obvier à la mendicité et de réprimer le vaga-

bondage. L'extinction de la mendicité, sans porter atteinte à la liberté individuelle, est un problème difficile à résoudre. Ce n'est ni le zèle ni l'intelligence qui manquent aux autorités locales, et ce qui le prouve, c'est qu'avec leurs seules ressources, elles sont arrivées dans plusieurs départemens à des résultats satisfaisans; mais la législation ne contient, à cet égard, aucune règle générale, aucun ensemble de moyens appropriés au but qu'il s'agit d'atteindre. Rappelons donc au pouvoir l'engagement qu'il a pris de présenter une loi sur cette matière.

M. de Clérambault termine par l'examen des divers systèmes pénitentiaires. Il donne la préférence à celui de Philadelphie sur celui d'Auburn, c'est-à-dire à l'isolement de jour et de nuit sur l'isolement de jour seulement.

Généraliser ce qui n'est que local, étendre à tous les départemens ce qui n'existe encore que dans quelques-uns, faire accomplir par le gouvernement cette réforme si souvent et si vainement essayée, prévenir la misère et moraliser la criminalité. Tel est le vœu de l'auteur.

S'il ne se préoccupe pas de la question financière, qui cependant a son importance, c'est sans doute dans la conviction que pour un intérêt social aussi grand on ne doit reculer devant aucune dépense, et que sa nécessité réfute l'objection de son chiffre. Nous rappellerons seulement que les calculs de M. de Tocqueville et de la commission de la chambre des députés, lors de la discussion du projet de loi de 1844, élèvent la somme nécessaire pour convertir toutes nos prisons en prisons cellulaires à 107,750,000 fr. (1). Il ne faudrait pas moins, sans comprendre les frais d'entretien, en prenant pour base ce qu'ont coûté l'établissement des colonies de Petit-Bourg et de Mettray, pour fonder dans tous les départemens les institutions de secours et d'enseignement proposés. En répartissant ces deux cents millions sur plusieurs années, on ne paierait pas trop cher la satisfaction

(1) *Revue pénitentiaire*, t. 1, p. 281.

de voir un plus grand nombre d'hommes heureux et meilleurs.

Sans repousser de si généreuses innovations, nous croyons que pour diminuer la misère et par suite la criminalité, il faut d'abord, ou du moins en même temps, chercher à accroître la production alimentaire pour la mettre par son abondance et la modération des prix en rapport avec les besoins et les salaires d'une population de plus de 35 millions de nationaux et qui augmente tous les ans.

Des relevés faits par des économistes et récemment rappelés par M. de Cormenin établissent que le déficit annuel des céréales fut depuis 1815 jusqu'à 1845, tantôt de 600,000, tantôt de 800,000 hectolitres; que depuis vingt-six ans l'importation des céréales fut de 21 millions d'hectolitres; que depuis le 1er juillet 1846 jusqu'au 1er juillet 1847, nos achats à l'étranger de plus de 8 millions d'hectolitres à 16 fr. l'hectolitre au moins, ont donné lieu à une exportation de 120 millions de notre numéraire, compensation faite de nos exportations avec le fret; que depuis quatorze ans l'importation des bestiaux nous a coûté 114 millions. Notre savant confrère, M. Perrot, a annoncé au dernier comice agricole de Patay que nous sommes forcés d'acheter annuellement à l'étranger près de 50 mille têtes de gros bétail et près de 180 mille têtes appartenant aux races ovines. On se sent pris d'une sorte de tristesse, a-t-il dit, en voyant pour quelles sommes énormes la France est, sous le rapport agricole, tributaire des autres nations.

Le produit moyen en froment laisse à la disposition de chaque habitant un hectolitre soixante-douze litres. C'est la statistique officielle qui le dit. Or, comme il arrive qu'un très-grand nombre d'individus aisés consomme chaque année plus de trois hectolitres, il s'ensuit que la majeure partie de notre population agricole, celle qui concourt à la production, ne mange jamais de pain de froment (1). On

(1) Dans plusieurs départemens on se nourrit de blé sarrazin. En Auvergne on vit de châtaignes.

peut faire le même raisonnement pour la viande, car la statistique ne laisse à la disposition de chaque habitant qu'une ration annuelle de vingt kilogrammes(1). Il y a plus de huit millions d'habitans qui, pour ne pas mourir de faim, se nourrissent de sarrazin, de seigle, de châtaignes et autres substances peu nutritives, souvent dangereuses. C'est non-seulement une grande cause de misère, mais d'altération de la race humaine. L'homme mal nourri est sans vigueur, souvent malade et gagne peu. Cela est surtout remarquable entre les populations qui vivent mieux et celles qui vivent moins bien. S'il en est ainsi maintenant, que sera-ce lorsque la France comptera dix millions d'habitans de plus? Il importe donc, pour assurer le présent et préserver l'avenir, que le gouvernement se préoccupe davantage des besoins alimentaires de la population et du prix auquel on peut les satisfaire. Une inspiration providentielle y dispose déjà les meilleurs esprits. On cherche à obvier à ces infériorités de récoltes, à ces maladies qui atteignent les végétaux et les animaux qui servent à la nourriture humaine et qui se reproduisent toujours plus ou moins fortement après un petit nombre d'heureuses années. Des sociétés savantes proposent des prix considérables pour l'acclimatation d'espèces végétales et animales nouvelles. M. Goudot est retourné en Amérique pour en rapporter l'arracacha qui peut remplacer la pomme-de-terre ou du moins ajouter à cette précieuse ressource. M. Geoffroy-St-Hilaire démontre que nos montagnes des Pyrénées et des Alpes pourraient s'enrichir du lama et de ses congénères. Dès 1765 Buffon écrivait que l'acquisition de cet animal pour l'Europe produirait plus de biens réels que tout le métal du Nouveau-Monde.

Sur les 52,770,000 hectares qui constituent le sol français, 7,772,000 ne sont pas encore en valeur, plus de deux millions d'hectares peuvent être convertis en terres arables

(1) Plusieurs millions d'hommes font rarement usage de la viande ; ils vivent de pommes-de-terre et de légumes, d'autres consomment des salaisons.

ou en prairies; plus de deux millions d'hectares peuvent encore être ajoutés ou rendus au sol forestier. Etendre la culture des terres, multiplier le bétail, abaisser le prix des substances alimentaires, procurer du travail et des salaires, n'est-ce pas combattre la misère et préparer le bien-être du plus grand nombre, attaquer la criminalité dans son germe?

Dans le même but, il importe de combiner ensemble, dans les écoles des enfans pauvres, le travail manuel et la culture de l'intelligence, afin qu'ils en sortent en état de gagner leur vie, mais il n'importe pas moins de les pénétrer de l'idée que la destinée de l'homme dépend surtout de lui, qu'il doit s'aider, bien se conduire, faire tous ses efforts pour se suffire à lui-même, et s'assurer par une prévoyante économie une existence indépendante de la charité. Il faut leur inspirer le sentiment de la dignité humaine, et cette noble fierté qui accepte le salaire, mais refuse l'aumône. L'inconduite, l'insouciance de l'avenir, la confiance dans les secours publics et privés, sont la source la plus féconde du paupérisme, de la dégradation humaine et de la criminalité.

Quelle que soit l'utilité des caisses d'épargnes et d'assurances, elles ne profitent qu'aux hommes prévoyans qui y confient leurs économies, mais un nombre bien plus considérable d'hommes, sans calcul ou de dessein prémédité, dépensent tout ce qu'ils pourraient mettre en réserve et accroître par l'intérêt accumulé, sauf lorsque les maladies, les infirmités ou la vieillesse ne leur permettent plus de gagner leur vie, à imposer à la société le fardeau de leur entretien. Il ne serait pas plus injuste de faire prélever une portion du gain journalier des classes laborieuses, par exemple, cinq centimes par franc et par jour de salaire (1), pendant les temps de force et de santé et de l'accumuler à leur profit pour l'époque où ils ne peuvent plus travailler, que

(1) Nous supposons un salaire assez élevé pour permettre cette distraction.

de soumettre les fonctionnaires, les employés, les marins à une retenue sur leurs traitemens. Les graves inconvéniens des prodigalités des classes inférieures et la nécessité d'y apporter un remède énergique ont été reconnus depuis longtemps. Tacite, à l'occasion des *donatives* des camps, des *sportulæ* et des *congiara* de la cité, fait dire à Tibère (1) : « Si tous les pauvres venaient ici et demandaient de l'argent pour élever leurs enfans, les ressources de la république seraient épuisées avant qu'ils fussent satisfaits. Lorsqu'on compte sur les autres et non pas sur soi-même pour se tirer d'embarras, l'industrie diminue et la misère s'accroît. » Comme on avait observé la disposition qu'ont en général les pauvres à dépenser de suite l'argent qu'ils ont sous la main, on plaçait dans un dépôt public la moitié des *donatives* des soldats, afin qu'elle ne fût pas dissipée en débauches et qu'elle leur servît plus tard. Une contribution semblable était faite aussi par chaque soldat à un fonds commun pour être employée aux frais de leurs funérailles. Par cette double combinaison, mort ou vivant, il n'était jamais à charge aux autres (2). A ceux qui diront que la mesure proposée porterait atteinte au droit que possède chaque individu de disposer de ce qu'il gagne comme bon lui semble, nous demanderons quel est le plus contraire au droit de propriété de taxer une classe pour son propre avantage ou d'imposer la nation entière pour le profit de cette classe ? Si les pauvres ont des droits sur le pays auquel ils appartiennent, le pays n'en a-t-il pas aussi sur eux comme sur les autres citoyens ? Il est d'ailleurs urgent de subvenir à l'insuffisance notoire des établissemens de bienfaisance, et nous désirons vivement que l'on trouve un moyen plus simple et plus efficace que les retenues et les caisses d'épargnes forcées.

On ne peut qu'approuver les tentatives récemment faites

(1) Ann. lib. II.

(2) Végèce, *De re militari*, lib. II.

pour arracher les enfans acquittés pour défaut de discernement et les jeunes condamnés, aux déplorables habitudes qui conduisent au crime ; car à leur âge, ces habitudes ne sont point encore enracinées, les sentimens ne sont point encore entièrement pervertis, le mépris des liens sociaux n'est point encore devenu systématique. La réforme pénitentiaire doit agir efficacement sur eux.

Quant aux adultes condamnés, la séparation de jour et de nuit préviendra les inconvéniens et les dangers attachés à la communication. Le travail, en diminuant les charges que les condamnés imposent à l'état, leur fait contracter une habitude de s'occuper qui leur deviendra profitable lorsqu'ils seront libres (1). Les autres mesures pénitentiaires opèreront sans doute des conversions, rendront probes quelques voleurs, humains quelques hommes féroces ; mais la régénération de tous les condamnés n'est que le rêve brillant d'une crédule philanthropie.

Les statistiques annuelles des gardes-des-sceaux qui, en 1826, présentaient onze récidives criminelles sur cent accusations portées devant les cours d'assises, en présentent vingt-cinq sur cent pendant chacune des années 1842, 1843, 1844, 1845. Ainsi, dans cette dernière année, le ministre compte sur 6,685 accusés de crimes, 1,699 récidivistes criminels. Parmi les prévenus jugés en 1845 par les tribunaux correctionnels, 15,361 étaient en récidive, 740 avaient été précédemment condamnés aux travaux forcés, 574 à la réclusion. Voilà donc 17,060 individus qui, libérés d'une

(1) Toutefois ce travail des condamnés et celui des couvens industriels est dommageable au travailleur honnête et libre. Il lui fait concurrence et contribue à abaisser les salaires. L'Angleterre a compris ce danger, et n'a trouvé d'autre remède que de stériliser le travail de ses prisonniers. Elle les fait travailler, comme on fait marcher l'écureuil sur lui-même et sans avancer. Elle exerce les pieds, les mains, les muscles des détenus à des marches forcées sans but, à rouler des cylindres vides, à remplir des bassins qui s'écoulent ; elle emploie leurs bras à des mouvemens purement gymnastiques. Il y a sans doute quelque chose de mieux à faire, mais c'est une grave question d'économie politique qui mérite un examen spécial.

première condamnation, sont rentrés plus corrompus dans la société. Un chiffre aussi élevé révèle l'impuissance de notre régime répressif et la nécessité de sa réformation; mais on se tromperait étrangement si l'on pensait que pour éviter les récidives il suffit d'isoler les condamnés, de chercher pendant leur captivité solitaire à leur inspirer le repentir du passé et de bonnes intentions pour l'avenir. Il y a encore quelque chose à faire lorsqu'ils sont rendus à la liberté. Il ne faut pas qu'ils soient jetés sans appui sur le pavé ni que la surveillance dont un grand nombre est l'objet dégénère en oppression; il faut encore que, comme dans les mœurs orientales, où les récidives sont moins communes, le crime disparaisse dans le châtiment; que les citoyens ne repoussent plus les libérés qui leur demandent du travail ni les ouvriers irréprochables leur collaboration; autrement la misère, le désespoir, la haine de la société, conséquences d'une impitoyable répulsion, ne leur laissent que l'alternative du suicide ou de la récidive. Notre défiance, notre mépris annuleront toujours la conversion la plus sincère et provoqueront au mal.

Mais comme la confiance ne s'impose pas, le gouvernement doit accueillir dans des colonies agricoles et des ateliers publics tous les libérés d'une première condamnation réclamant le travail rétribué que les particuliers leur refusent. Ce refuge est le complément indispensable de toute réforme pénitentiaire, sans lequel la meilleure serait sans efficacité. L'entrée et la sortie en seraient libres. Tous les libérés amendés que la société répudie viendraient y chercher des moyens honnêtes de vivre en travaillant et y subir spontanément une épreuve qui leur rendrait la confiance publique. Il n'y aurait plus que les libérés restés pervers et qui oseraient encore demander à de nouveaux crimes les moyens de satisfaire de funestes passions qui n'useraient pas du refuge. Par là, les bons et les mauvais libérés, maintenant confondus, difficiles à distinguer, exposés à une corruption mutuelle, se diviseraient eux-mêmes en deux

classes. Leur surveillance deviendrait plus facile et moins dispendieuse.

A l'égard des libérés d'une première condamnation à des peines afflictives et infamantes qui, malgré tant de tutélaires précautions, commettraient de nouveaux crimes, on ne peut plus espérer de les rendre au bien. Leur condamnation aux travaux publics, pendant un temps plus ou moins long, dans les possessions françaises les plus éloignées, sans retour au pays, est une nécessité sociale. Tel scélérat qui brave les pénalités locales, comme on le voit souvent, peut être contenu par la crainte de s'exposer à un travail forcé dans l'exil, sous un climat différent, au milieu de populations inconnues, sans espoir de fuir. Cette rigueur est dans le droit et le devoir de la défense nationale contre des ennemis qui résistent à toute tentative de moralisation, qui ne veulent pas vivre en travaillant et qui menacent sans cesse les personnes et les propriétés.

Tel est, messieurs, l'écrit de M. Gatian de Clérambault; telles sont les réflexions qu'il nous a inspirées.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR UN OUVRAGE DE M. LE DOCTEUR NOIROT, DE DIJON, INTITULÉ *Histoire de la Scarlatine ;*

Par M. le docteur LEPAGE.

Séance du 20 *août* 1847.

MESSIEURS,

LE hasard m'ayant fait ouvrir à son dernier chapitre,

celui de la *Bibliographie*, le livre dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, j'en ai commencé la lecture par la fin, et ma première pensée a été de me demander comment M. Noirot, lui 138me, et encore il y a plusieurs noms d'omis, avait pu concevoir l'idée de traiter de nouveau un sujet si connu, si rebattu et tant de fois traité et ressassé de toutes les manières? Mais bientôt, reprenant la marche ordinaire et envisageant l'ouvrage dans son plan, dans son ensemble, puis dans ses détails, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que le travail de M. Noirot n'était pas une de ces monographies ordinaires, véritables compilations dans lesquelles la patience joue le principal rôle, et qui n'ont d'autre mérite que d'épargner au lecteur du temps et de la peine, en rassemblant sous ses yeux, dans un cadre restreint, mille détails qu'il lui aurait fallu aller chercher dans mille endroits différens. Ce n'est point une simple indication des symptômes et du traitement de la scarlatine que M. Noirot vient nous offrir. En médecin philosophe, il jette un vaste regard sur toute l'étendue de son sujet, s'en empare avec hardiesse, l'envisage sous toutes ses faces, et, tantôt se livrant aux considérations les plus élevées, tantôt descendant dans les profondeurs de la science, il trace d'une main habile et avec une supériorité de talent remarquable, l'histoire tout entière de la maladie qui l'occupe, depuis son origine jusqu'à sa bibliographie, discutant avec sagacité les opinions des auteurs qu'il ne se contente pas de nommer à chaque instant, et partout faisant preuve de goût, de jugement et d'érudition.

M. Noirot embrasse dans treize chapitres tout ce qui a rapport à la scarlatine et tout ce qu'on peut désirer de connaître sur cette maladie : origine et historique, étiologie, symptômes et marche de la maladie, variétés, complications et accidens secondaires, anatomie pathologique, diagnostic, influence de la scarlatine sur les maladies concomitantes, pronostic, nature de la maladie, prophylaxie, traitement, bibliographie.

Dans le 1er chapitre, consacré à l'origine et à l'historique de la scarlatine, M. Noirot établit que cette maladie, inconnue des anciens, ne s'est montrée pour la première fois que dans le XVIe siècle. Il cite, à ce sujet, les idées plus que bizarres de *Gœden*, de Berlin, dont il fait une juste critique, puis il ajoute cette réflexion qui peut donner une idée exacte de son jugement et de la profondeur de ses vues : « Sans admettre les théories nébuleuses de cet « auteur, il est facile de concevoir que l'espèce humaine « ait pu se modifier avec les siècles, comme l'individu se « modifie avec les années, et que les diverses phases de « son existence aient été signalées par des maladies parti« culières. »

Suivant M. Noirot, et beaucoup de médecins partagent son opinion à cet égard, la scarlatine est donc une maladie propre à l'âge où nous vivons et aux trois siècles qui nous ont précédés. Il discute avec beaucoup de sagacité l'opinion du docteur *Malfatti* qui croit voir la scarlatine dans l'épidémie qui ravagea Athènes l'an 429 avant la naissance de Jésus-Christ, et dont *Thucydide* nous a laissé la description dans son histoire de la guerre du Péloponèse. Il fait preuve aussi de beaucoup d'érudition en combattant les idées des nombreux écrivains qui ont cru reconnaître dans les ouvrages d'*Hippocrate*, de *Celse*, d'*Herodotus* et des médecins arabes, la description des symptômes de la scarlatine. Nous avons lu avec la plus scrupuleuse attention les passages de *Thucydide*, d'*Hippocrate*, de *Celse*, d'*Herodotus*, de *Cœlius-Aurelianus*, d'*Aretée de Cappadoce*, d'*Aetius*, d'*Amida*, d'*Avicenne* qui donne à la maladie qu'il décrit le nom de la betterave *Alhamica*, enfin d'*Hali-Abbas* et de *Rhazis*, rapportés par M. Noirot, et dans lesquels un assez grand nombre de médecins, français ou étrangers, ont cru reconnaître la scarlatine, et, nous l'avouons avec franchise, messieurs, il nous a été impossible de fixer notre opinion à cet égard. Toutes ces descriptions, il est vrai, parlent de l'angine comme du symptôme

principal, et paraîtraient devoir se rapporter à l'angine maligne, à l'angine gangréneuse ou à la diphtérite de M. *Bretonneau;* mais presque toutes aussi parlent d'une éruption concomitante, générale ou partielle, et de là le doute que probablement on ne pourra jamais lever. Et puis, d'ailleurs, adoptant les idées de M. Noirot lui-même, pourquoi n'admettrait-on pas que la scarlatine, affectant la membrane muqueuse du pharynx d'une manière plus intense dans les temps les plus reculés, se serait modifiée de manière à porter presque toute son action sur la peau dans le nôtre? Quoi qu'il en soit de ce problème, assez difficile à résoudre et dont la solution, d'ailleurs, ne serait qu'une affaire de luxe pour la science, ce serait, au dire de M. Noirot, *Ingrassias* qui, en 1556, aurait le premier observé et décrit la Scarlatine, *Sennert* de Wittemberg, qui en aurait tracé le tableau le plus fidèle, et *Sydenham* qui lui aurait donné le nom qu'elle porte aujourd'hui. En France, c'est *Baillou* qui observa le premier une épidémie de scarlatine, à Paris en 1574, et *Jean Coyttard*, de Poitiers, qui, en 1578, publia la première monographie sur cette maladie.

M. Noirot pense et assure avec *Wildberg*, *Fischer*, *Grundmann*, *Funk* et quelques autres, que la scarlatine a redoublé de malignité depuis un demi-siècle, et cherche avec eux à expliquer ce phénomène. *Fischer* prétend que la mortalité plus fréquente de nos jours, à la suite de la scarlatine, est une conséquence de notre système actuel d'éducation, qui, en sollicitant un développement prématuré des facultés intellectuelles, entretient chez les enfans un état de surexcitation du cerveau et du système nerveux. M. Noirot fait observer avec beaucoup de sens que cette opinion est trop absolue, puisqu'elle attribue à une cause unique ce qui est le résultat d'influences complexes, mais que pourtant elle a quelque chose de vrai; et en effet, on a remarqué, dit-il, que depuis le commencement du XIXe siècle la scarlatine attaque plutôt le système cérébral que le pharynx, et tue plutôt par l'encéphalite que par l'angine.

Hufeland est le premier, ajoute-t-il, qui en 1810 ait aperçu et signalé cette tendance. Cette observation toute pratique nous a semblé, messieurs, du plus haut intérêt par les modifications qu'elle tend à apporter dans le traitement de la scarlatine chez les jeunes gens.

Deux médecins allemands, *Grundmann* et *Funk* ont attribué l'exaspération de la Scarlatine à la vaccine qui introduirait, selon eux, dans l'économie un principe favorable au développement de cette maladie. Cette explication bizarre est réfutée par M. Noirot; mais celle qu'il lui substitue, quoique ingénieuse, ne nous paraît guère plus admissible. « Ce moyen prophylactique, dit-il, a certainement influé sur le phénomène en question, puisqu'en arrachant à la variole une foule de sujets destinés à être victimes des maladies du jeune âge, il les a, pour ainsi dire, livrés à la scarlatine et aux autres affections de l'enfance. » Ce raisonnement ne nous paraît pas d'une bonne logique; de ce que des enfans ne peuvent pas être atteints par la petite-vérole, il ne s'ensuit pas qu'ils restent plus exposés à être atteints par une autre maladie, soit de la même famille, soit d'une famille différente. En d'autres termes : le principe de la petite-vérole détruit, on n'est pas fondé à dire que le principe d'une autre maladie quelconque va devenir, par cela même, plus actif et plus menaçant. Et pour ne parler que des maladies éruptives, chacune de ces affections a un principe à elle, *sui generis*, que nous ne connaissons pas; principe qui dans sa sphère d'action agit toujours de la même manière, selon les lois constantes de la nature, mais que rien ne prouve devoir se substituer à un autre lorsque celui-ci vient à manquer. M. Noirot nous paraît donner une explication bien plus rationnelle quand il attribue cette différence aux effets du Brownisme et au traitement incendiaire par lequel on a cru pendant long-temps devoir combattre cette affection. Il cite à cet égard toutes les épidémies de scarlatine, soit lisse ou normale, soit angineuse, qui ont ravagé l'Europe à

diverses époques, et donne un tableau fort intéressant de dix-sept épidémies observées de 1795 à 1800, dans différentes villes d'Allemagne, avec l'indication du mode de traitement et de son influence sur la terminaison de la maladie. Il résulte de ce tableau que le traitement excitant a constamment été meurtrier et que tout l'avantage est resté au traitement antiphlogistique qui toujours a été couronné de succès. Nous ferons observer ici que la mortalité plus grande depuis un demi-siècle dans les épidémies de scarlatine, constatée par *Hufeland* et d'autres médecins allemands et relatée par M. Noirot, n'a pas été et n'a pas dû être la même en France, où le système de *Broussais*, trouvant dans ce cas une juste application, a contrebalancé pendant plus de vingt-cinq ans les funestes effets de la doctrine de *Brown*.

Nous nous arrêterons quelques instans aussi sur le chapitre second, celui de l'*Etiologie*, qui offre des détails du plus grand intérêt. La scarlatine, dit M. Noirot, est une maladie particulière à l'enfance, mais plutôt à la seconde enfance qu'à la première, c'est-à-dire aux enfans de trois à dix ans. Aucun âge, pourtant, n'en est à l'abri, puisqu'elle peut attaquer le vieillard et même le fœtus, s'il faut en croire les paroles de *Baillou : Uxor Bodini septimestrem partum excussit, vi morbi, eodem modo maculatum quo mater....*, Et plus loin : *Duæ uxores excusserunt partus eodem modo maculatos*.

Il est curieux de suivre avec M. Noirot les divers auteurs dans les explications qu'ils donnent, soit de la préférence de la scarlatine pour un certain âge de la vie, soit de son essence ou de son principe, soit de son mode de transmission. *Dæhne* regarde la scarlatine comme un acte physiologique qu'il compare à la mue des oiseaux; *Gendrin* l'attribue à l'activité extrême de la circulation et à la grande perméabilité des tissus dans l'enfance; *Bruning* regarde le contagium scarlatineux comme une transformation de celui de la miliaire; *Withering*, se rapprochant plus de la vé-

rité, y voit un principe particulier, véritable poison sédatif, agissant simultanément et sur le système nerveux et sur l'ensemble des membranes muqueuses du nez, du pharynx, de l'oreille par la trompe d'Eustache, des voies aériennes, de l'œsophage et de l'estomac lui-même. C'est la théorie de *Hartmann* pour le typhus. *Kiesser* voit dans la maladie qui nous occupe un moyen employé par la nature pour perfectionner la race humaine. S'il ne se trompait pas et s'il en était de même de la variole, *Jenner* aurait rendu un bien mauvais service à l'humanité.

L'article du développement spontané de la scarlatine est traité avec beaucoup de talent par M. Noirot, mais il n'ose pas résoudre la question. Quant à la nature et à la transmission du contagium, il n'oublie rien, pas même le fameux habit noir de *Hildenbrand*, devenu presque aussi célèbre que son maître, et qui, porté par celui-ci pendant une épidémie de scarlatine, puis privé pendant plus de dix-huit mois de l'honneur de l'accompagner, et repris ensuite pour un voyage que ce médecin fit de Vienne en Podolie, lui communiqua la maladie qu'il transmit bientôt lui-même à tout un pays où elle avait été jusqu'alors presque inconnue. Si la gravité de notre sujet ne nous le défendait, nous dirions volontiers : *Se non e vero e ben trovato*. Le miasme de *Navier*, le principe âcre de *Cartheuser*, les idées plus rationnelles de *Bruning* et de *Withering*, dont nous avons parlé plus haut, celles de *Hufeland*, les animalcules de *Plenciz* et de *Gœden*, tout est indiqué, discuté avec talent par M. Noirot et jugé à sa juste valeur. *Raspail*, dont la vaste science a tout embrassé, depuis les hauteurs ardues de la médecine légale jusqu'au modeste cigare, *Raspail* a dit aussi son mot, en passant, sur le sujet qui nous occupe, et, renouvelant l'hypothèse des deux médecins allemands que nous venons de nommer, attribue l'exanthème, en général, au travail sous-cutané d'un insecte dont le virus, infiltré dans le derme, produit, selon les circonstances, tantôt la rougeole, tantôt la scarlatine ou toute autre affec-

tion cutanée. Rendons hommage au savant, mais demandons-lui la permission de ne croire à son *sarcopte* que lorsqu'il aura pu nous le montrer.

Quelques considérations sur la transmission de la scarlatine aux animaux terminent ce chapitre. M. Noirot cite à ce sujet des faits très-curieux rapportés par divers auteurs, et les gens du monde n'apprendront pas sans intérêt que les chiens, les chats, les lapins et les oiseaux eux-mêmes peuvent contracter la scarlatine ainsi que la plupart de nos affections cutanées.

Nous ne suivrons pas M. Noirot dans la description des symptômes, des variétés, des complications et du traitement de la scarlatine. Ce serait abuser, messieurs, de votre bienveillante attention, et, pour me servir de l'expression de notre honorable secrétaire-général, dans l'une de nos dernières séances, vouloir faire un livre à l'occasion d'un livre. Il nous suffira de signaler, en passant, les choses les plus saillantes, et de dire dès à présent que notre auteur n'est jamais au-dessous de lui-même, et que partout, ou presque partout, on retrouve la même méthode, la même clarté, la même appréciation judicieuse des théories ou des faits. C'est ainsi, par exemple, qu'en parlant, au chapitre IV, de la scarlatine sans exanthème dont l'existence, admise par un grand nombre de médecins tels que *Fothergill*, *Huxham*, *Tissot*, *Sims*, *Clarke*, *Coventry*, *Sagar*, *Trousseau*, *Bretonneau*, *Taupin*, etc., est contestée par quelques autres comme *Jahn*, *Rayer*, *Bouillaud*, etc., il se prononce pour l'affirmative, en faisant suivre son opinion de cette réflexion qui nous a paru fort judicieuse :

« L'idée d'une scarlatine sans exanthème peut paraître « bizarre aux yeux des personnes qui ne voient dans cette « maladie qu'une affection locale; mais en la considérant « d'après sa véritable nature, c'est-à-dire comme une maladie générale due à l'infection de l'économie tout entière « par un agent morbifique dont les effets se font principalement sentir aux enveloppes tégumentaires internes et

« externes, il est facile de concevoir que l'exanthème cu-
« tané est un élément pathologique secondaire dont l'exis-
« tence n'est pas intimement liée à l'essence même de
« l'affection scarlatineuse. »

On lit encore dans le même chapitre quelques considérations intéressantes sur la scarlatine miliaire, qui ayant eu autrefois une existence à part se serait, dans ces derniers temps, associée et substituée même à la scarlatine lisse ou normale, devenue beaucoup plus rare aujourd'hui; puis sur une variété qu'il appelle scarlatine locale et qu'il distingue de la scarlatine partielle en ce qu'elle est le résultat d'une action toute directe et ne produit jamais d'infection générale. Cette maladie, incomplète et avortée, ne se montrerait, selon M. Noirot, que chez les sujets déjà atteints de la scarlatine générale ou partielle.

Au chapitre V on s'arrêtera avec le plus vif intérêt sur l'histoire de l'anasarque qui se développe presque toujours à la fin de la scarlatine, sur les explications que les auteurs ont cherché à donner de ce phénomène, sur ses rapports avec l'albuminurie qui accompagne souvent l'éruption scarlatineuse et sur les travaux entrepris à ce sujet par *Wells* et *Blackall*, et depuis par *Fischer*, sur les urines des scarlatineux. Nous noterons encore dans ce chapitre, consacré aux complications, l'article des inflammations séreuses, comme la péricardite observée seulement dans ces derniers temps, l'endocardite observée pour la première fois par M. Bouillaud, la pleurésie, la péritonite, puis celui des inflammations articulaires, et enfin celui de la coïncidence de la scarlatine avec d'autres éruptions cutanées.

Le chapitre VI, consacré à l'anatomie pathologique, est traité avec beaucoup de soin et peu susceptible d'analyse. Il faut le lire dans son entier.

Le chapitre VIII, qui traite de l'influence de la scarlatine sur les maladies dans le cours desquelles elle se développe, ne doit pas être passé sous silence. Ce chapitre, dont presque tout l'honneur revient à MM. *Rilliet* et *Barthez*, que

M. Noirot cite souvent avec éloge, est un des plus remarquables par les vues judicieuses qu'il renferme et par la saine critique qui a présidé à sa rédaction.

Dans le chapitre X, où il est question de la nature de la scarlatine, et qui serait mieux placé, ce nous semble, au commencement de l'ouvrage, à côté de celui de l'*Etiologie* avec lequel il se confond d'ailleurs sous plus d'un rapport, M. Noirot, après avoir fait connaître et discuté avec habileté les opinions de *Sydenham*, de *Morton*, de *Pinel*, de *Jahn*, de *Broussais*, revient à cet avis déjà énoncé plus haut et partagé aujourd'hui par presque tous les médecins instruits : que la scarlatine est une maladie générale due à une espèce d'empoisonnement miasmatique du système sanguin, et qu'il ne faut en rechercher l'essence ni dans l'exanthème cutané ni dans le mal de gorge, qui ne sont que des accidens secondaires.

M. Noirot, à la fin de ce même chapitre, expose la théorie de *Most* et de ses partisans sur l'électricité considérée comme cause productrice de la scarlatine et des autres fièvres exanthématiques; et ce n'est là, bien certainement, ni la moins curieuse ni la moins intéressante partie de son ouvrage.

Au chapitre de la *Prophylaxie* (chapitre XI), M. Noirot, après avoir longuement énuméré tous les moyens proposés tour-à-tour pour préserver de la scarlatine, depuis les fumigations de chlore de *Johnston*, en 1756, jusqu'au sulfate de quinine de *Hunault*, d'Angers, et à l'infusum d'ipécacuanha de *Schlesinger*, dans ces derniers temps, arrive à la belladone, préservatif le plus vanté contre la scarlatine, comme tout le monde sait, maintenant. *Hahnemann*, inventeur fameux de l'homœopatie, avait remarqué, à la fin du siècle dernier, que cette solanée, administrée à petites doses, donnait lieu quelquefois à l'éruption de plaques rouges analogues à celles de la scarlatine, et s'appuyant sur son principe *similia similibus curantur*, il pensa que la belladone devait préserver de cette fièvre éruptive. Dès lors

des expériences furent tentées partout et en grand nombre, et les résultats furent presque tous satisfaisans. La bibliothèque thérapeutique de *Bayle* nous donne un relevé statistique qui montre que sur 2,027 individus auxquels on avait administré la belladone, 1,948 ont été préservés de la scarlatine et 79 seulement en ont été atteints. On cite aussi une expérience très-curieuse du docteur *Dusterberg*, de Warbourg, et qui paraîtrait tout-à-fait décisive. Ce médecin, en expérimentant la belladone dans une épidémie, omit volontairement de l'administrer à un enfant dans chaque famille, et dans chaque famille aussi celui-là seul contracta la maladie. Mais, il faut le dire, à côté de ces brillans résultats il y a eu aussi des non succès, et d'habiles observateurs ont publié des résultats entièrement opposés à ceux que nous venons de signaler; quelques-uns même ont prétendu que l'administration de la belladone pouvait être suivie d'accidens graves. Nous ne suivrons pas M. Noirot dans l'énumération de ces auteurs, qui sont en assez grand nombre; mais nous nous demanderons avec lui quelle est la vérité au milieu de tant d'opinions contradictoires? Et voici sa réponse, qui nous paraît sage et pleine de sens: « Dans la grande majorité des cas, ceux qui ont pris convenablement la belladone sont à l'abri de la scarlatine. « Lorsque la maladie se développe chez des individus qui « se trouvent sous l'influence de ce médicament, elle est « en général bénigne et moins grave qu'à l'ordinaire. La « belladone ne possède pas d'une manière absolue la propriété de préserver de la scarlatine, elle n'opère que sous « certaines conditions. »

Ces conditions, messieurs, sont recherchées et indiquées avec soin par M. Noirot. Quant au mode d'administration de la belladone, nous renverrons pour les détails à l'ouvrage lui-même, nous contentant d'indiquer la formule d'Hufeland, qui nous paraît, comme à M. Noirot, la meilleure de toutes. Cette formule consiste en une solution de 15 centig. d'extrait de belladone dans 30 grammes d'eau distillée,

avec addition de 1 gramme d'alcool rectifié, et dont on donne deux fois par jour autant de gouttes que l'enfant a d'années.

M. Noirot met aussi au rang des moyens prophylactiques l'inoculation qu'il regrette de voir complètement tombée dans l'oubli.

Nous ne parlerons que d'une manière générale de la partie de l'ouvrage consacrée au traitement de la scarlatine; des détails sur cette partie, non moins bien traitée que les autres, nous entraîneraient trop loin, et nous nous contenterons de dire que de tous les modes de traitement proposés, c'est au traitement antiphlogistique que M. Noirot, comme on a pu déjà le pressentir, accorde la préférence, avec les modifications, toutefois, exigées par les complications ou les circonstances.

En résumé, messieurs, l'ouvrage de M. Noirot est l'œuvre d'un homme de talent et de conscience. Il est remarquable par le fond comme par la forme, et l'élégance de son style atteste assez que l'auteur n'est pas seulement un médecin instruit, mais encore un homme lettré. Cet ouvrage est peut-être l'histoire la plus complète et la plus intéressante que nous ayons de la scarlatine, et tout médecin ami de la littérature médicale voudra l'avoir dans sa bibliothèque. Non pas, messieurs, que le livre dont nous venons de faire l'analyse soit parfait et ne laisse rien à désirer; mais pas plus que le poète latin nous ne nous offenserons de quelques taches, de quelques légères omissions. C'est ainsi, par exemple, que quelques explications, quelques théories pourront paraître un peu hasardées aux yeux de certains lecteurs. C'est ainsi que nous aurions voulu trouver en tête de l'ouvrage un chapitre consacré à la synonymie, synonymie qui se trouve bien implicitement comprise, il est vrai, dans tous les détails de l'ouvrage, mais qu'on ne saurait saisir d'un seul coup-d'œil comme dans un tableau. C'est ainsi, encore, qu'un peu de néologisme a trouvé sa place, et que quelques mots que nous ne sommes pas habitués

à rencontrer, tels que ceux de *réceptivité*, de *contage*, qui auraient eu besoin d'être sauvegardés par une petite excuse, entre parenthèses, au lecteur, se sont glissés, comme à son insu, dans le discours de M. Noirot. Mais nous ne nous arrêterons pas plus long-temps sur ces légers défauts que nous ne signalons que pour nous acquitter d'un devoir, et nous porterons notre jugement définitif sur l'ouvrage de M. Noirot en retournant le vers de Martial et en disant :

Sunt mala, sunt quædam mediocria, sunt bona multa.

NOTE SUR LA PRÉPARATION DE LA LIMONADE AU CITRATE DE MAGNÉSIE;

Présentée à la Société par M. Rabourdin, pharmacien à Orléans.

Seance du 5 *novembre* 1847.

Messieurs,

Depuis que M. Rogé a proposé le citrate de magnésie comme purgatif, ce produit est journellement demandé sous forme de limonade gazeuse.

Le procédé indiqué par M. Rogé, pour la préparation de la limonade en question, n'est exécutable qu'avec un appareil à eaux minérales ou avec de l'eau magnésienne dont la force est connue, ce qui revient à dire qu'il faut dans l'un comme dans l'autre cas faire usage d'un appareil à compression.

En raison de son altérabilité, la limonade au citrate de magnésie ne peut pas devenir un médicament officinal (1). Le pharmacien ne peut donc pas s'approvisionner de ce

---

(1) Elle devient visqueuse et filante après huit jours de préparation.

médicament; il sera obligé de le fabriquer au moment du besoin. C'est ce qui a fait chercher un procédé plus simple que celui de M. Rogé et qui permît d'obtenir ce produit promptement et en bon état.

M. Massignon, pharmacien à Paris, a proposé un moyen facile et économique, mais qui ne donne pas toujours un produit très-limpide, et d'ailleurs la quantité d'acide citrique proposée par M. Massignon n'est pas assez forte pour saturer tout le carbonate de magnésie qu'il emploie.

D'après les travaux de M. Marchand, l'acide citrique du commerce renferme deux équivalens d'eau de cristallisation; il a par conséquent la composition suivante :

C^{12} — . . .	900,00	= 2687,50 ou un équivalent d'acide cristallisé.
H^{10} — . . .	125,00	
O^{11} — . . .	1100,00	
3 H O — . . .	337,50	
2 aq — . . .	225,00	

L'équivalent de la magnésie étant 258,35 et le sel qui nous occupe un tri-citrate ou citrate neutre, il faut multiplier ce nombre par 3; or, $258,35 \times 3 = 775,05$, quantité capable de saturer un équivalent ou 2687,50 d'acide citrique cristallisé.

D'autre part, et d'après les travaux de Heldt, le tri-citrate de magnésie cristallisé renferme 14 équivalens d'eau de cristallisation; sa composition s'exprime donc par :

C^{12} — . . .	900,00	= 4475,05 ou un équiv. de tri-citrate crist.
H^{10} — . . .	125,00	
O^{11} — . . .	1100,00	
3 MgO — . . .	775,05	
14 aq — . . .	1575,00	

On peut encore exprimer sa composition en se servant de la notation de M. Gerhadt dans l'ouvrage duquel je puise ces détails, sa formule devient alors (C^6 (H^5 Mg^3) O^7 + 7 aq).

Avec ces données il est facile d'établir combien il faut de magnésie pure et d'acide citrique pour une quantité voulue de citrate. Sachant la quantité de magnésie qu'il faut employer pour cette même quantité de citrate, et considérant

que l'hydrocarbonate de magnésie ou magnésie blanche des pharmacies contient 44,75 pour 100,00 de magnésie pure, on peut, par un simple calcul, substituer l'hydrocarbonate de magnésie à la magnésie calcinée. C'est ce que j'ai fait, et j'établis ici trois formules pour avoir les limonades à 30,50 et 60 grammes de citrate de magnésie cristallisée :

LIMONADE AU CITRATE DE MAGNÉSIE A 30 GRAMMES.

Pr : Magnésie blanche .... 13 gram.
Acide citrique cristallisé .... 19 gram.

A 50 GRAMMES.

Pr : Magnésie blanche .... 20 gram.
Acide citrique cristallé .... 29 gram.

A 60 GRAMMES.

Pr : Magnésie blanche .... 23 gram.
Acide citrique cristallisé .... 36 gram.

Le principe sur lequel repose mon procédé est le même que celui qui a guidé M. Rogé; c'est au moyen du bi-carbonate de magnésie que je rends le liquide mousseux ; pour cela j'opère de la manière suivante :

Je conserve l'acide carbonique de 10 grammes d'hydro-carbonate de magnésie et je garde 6 grammes d'acide citrique pour ajouter à la fin, que la limonade soit à 30, 50 ou 60 grammes.

Je prends pour exemple la limonade à 50 grammes.

Je pèse 20 grammes de magnésie blanche que je partage en deux portions égales. Je triture l'une d'elles dans un mortier de porcelaine avec 11 grammes d'acide citrique et 60 grammes d'eau environ; après quatre à cinq minutes la réaction s'est opérée, je verse dans une bouteille à eau minérale, je délaie ensuite les 10 grammes de magnésie restant avec suffisante quantité d'eau, et j'introduis le tout dans la bouteille, que je remplis d'eau aux 9/10es; cela fait, j'ajoute 12 grammes d'acide citrique en cristaux et

je bouche avec soin en fixant le bouchon au moyen d'une ficelle.

L'acide citrique attaque une portion du carbonate de magnésie, l'acide carbonique éliminé se fixe sur l'autre portion non décomposé pour former du bi-carbonate soluble (1). Pendant que ces réactions s'opèrent, il faut agiter deux ou trois fois la bouteille. Aussitôt que le liquide de blanc opaque qu'il était s'est éclaircit, on débouche avec précaution et on filtre; on ajoute au liquide, qui a passé parfaitement limpide, 75 grammes d'un sirop agréable quelconque, puis les 6 grammes d'acide restant.

Alors la bouteille est bouchée soigneusement et le bouchon fixé au moyen d'une capsule en plomb ou de deux ficelles.

Si l'on avait à préparer une limonade à 30 grammes, on pourrait de suite introduire dans la bouteille la totalité de la magnésie prescrite.

Avec ce procédé j'ai toujours obtenu un produit très-gazeux, d'un goût agréable, d'une limpidité parfaite et d'une action certaine.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA COLONIE AGRICOLE DE MONTMORILLON, DÉPARTEMENT DE LA VIENNE;

Par M. Achille de Morogues.

Séance du 21 *janvier* 1848.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à l'examen de la section d'agriculture

(1) La quantité de ce dernier est d'environ 4 grammes.

les comptes annuels de l'établissement agricole de Montmorillon, qui vous ont été adressés par M. l'abbé Fleurimon, directeur de cette œuvre philanthropique éminemment sociale.

Aujourd'hui elle vient vous transmettre, par l'organe de son rapporteur, l'heureuse impression produite sur l'esprit de ses membres par la lecture de ces comptes-rendus.

Cette jeune colonie, à peine fondée en 1844, a rapidement acquis, sous l'habile main qui la dirige, des conditions de durée et de prospérité, et déjà elle trouve dans son passé la garantie de son avenir. Ce succès, aussi réel que prompt, promet un sort plus heureux à ces infortunés enfans isolés de la société, par le vice ou la misère, pour ainsi dire, au moment où ils entrent dans ce monde, et à l'humanité, moins de crimes dans son sein, en les dirigeant vers son bien-être matériel.

Les hommes sérieux et bienfaisans, assurés de réussir par l'exemple de Montmorillon, ne manqueront pas de faire tous leurs efforts pour multiplier des établissemens aussi précieux, nécessaires même.

En effet, messieurs, l'avenir social est pour tout homme voulant le bien un objet de graves préoccupations. N'éprouve-t-on pas une vive inquiétude en considérant la manie de déclassement qui tourmente les habitans de nos campagnes, les jette dans les villes où ils embrassent aveuglément des professions qu'ils croient plus donces, plus lucratives et à tort plus honorables que celles de leurs pères. L'ouvrage ne suffit bientôt plus à tant de bras; vous savez alors à quelles misères, à quels crimes ces malheureux sont exposés.

Qui ne se sentirait saisi d'un légitime effroi en entendant un inspecteur des prisons, M. Cerfbëer, s'exprimer ainsi au sujet des repris de justice :

« Etrangers à nos mœurs, jaloux de nos propriétés, habiles « à éluder les lois, répandus dans nos campagnes où la sur- « veillance est bien moins sévère et moins active, sortant

« toujours plus pervers des prisons, y rentrant endurcis, les « libérés menacent la société au nombre de cent mille. »

Aussi vivement intéressés à l'ordre et à la tranquillité du pays, nous ne pouvons trop faire de sacrifices pour diminuer si non pour tarir la source du crime. Quels sont ceux qui peuplent nos prisons, ensuite nos bagnes? ce sont trop souvent ces enfans abandonnés des auteurs de leurs jours, et ces habitans des campagnes poussés dans nos villes par la misère ou un vain espoir. Voilà deux sources où se recrute le vice. Comment les tarir? Y a-t-il un moyen plus efficace que les colonies agricoles? Serait-ce la répression? non; elle coûte des sommes énormes, et malgré ses efforts la population de nos bagnes augmente chaque année.

Les colonies agricoles n'ont-elles pas l'avantage de tirer de la misère et du crime une foule d'enfans pour en former de bons cultivateurs, d'honnêtes citoyens et de rattacher au sol ceux qui tendent à l'abandonner.

Le pénitencier de Mettray, pénitencier modèle, au moyen duquel MM. Demetz et de Brétignières ont si heureusement comblé une lacune de nos lois répressives, est certainement insuffisant; ne vaudrait-il pas mieux prévenir que d'avoir à punir?

Dominé par cette idée, conduit par une profonde expérience des besoins de la société, voulant procurer des moyens d'existence à ceux qui étaient abandonnés du sort et les ramener à la culture du sol, principale source de la prospérité nationale, M. l'abbé Fleurimon a fondé sa colonie. Sans ressources, mais rempli de zèle, ayant foi dans l'utilité de son œuvre, il ne s'est point arrêté en présence des obstacles; aujourd'hui sa confiance en la Providence est récompensée.

Il s'est plus particulièrement proposé d'enseigner et moraliser les enfans trouvés. Aucun établissement jusqu'à ce jour n'avait pu les conserver assez long-temps pour les rendre capables d'occuper une position utile. Il leur a procuré ce bienfait. L'asile de Montmorillon reçoit les enfans à

l'âge de douze ans et les garde jusqu'à dix huit ou vingt ans. Tous les travaux, toutes les habitudes, tous les détails de l'ordre intérieur tendent à diriger les colons vers la vie des champs, dont l'honorable directeur sait leur faire apprécier le bonheur, la simplicité et la noblesse.

Le domaine de la Gabidière qu'exploite la colonie, comprend 300 hectares d'un terrain à sous-sol imperméable, dont aucun des précédens fermiers n'avait pu triompher. Non moins habile dans la pratique agricole qu'à diriger et à moraliser la jeunesse, M. l'abbé Fleurimon, par des labours profonds, par l'emploi de la chaux et à l'aide d'instrumens perfectionnés, a pu surmonter toutes les difficultés que présentait le sol et obtenir de belles récoltes. Ses bons exemples portent leurs fruits; les succès de la colonie ont eu de l'influence sur les communes voisines. Des propriétaires, des fermiers se servent maintenant, comme les colons, de charrues perfectionnées, et l'agriculture du pays s'améliore notablement.

En présence de tant d'avantages réels et d'une si grande importance, ne doit-on pas désirer vivement que chaque département puisse posséder un jour un pareil établissement, refuge pour les enfans abandonnés, en même temps qu'agent actif de moralisation, d'ordre et de richesse nationale? C'est aussi le vœu de votre section d'agriculture, qui m'a chargé de renouveler ici l'expression de notre reconnaissance envers M. l'abbé Fleurimon, lequel a bien voulu accueillir gratuitement dans sa colonie un enfant de l'une de nos nombreuses familles inondées.

NOTE SUR LE CHLOROFORME;

Présentée à la Société par M. RABOURDIN, pharmacien.

Séance du 4 février 1848.

MESSIEURS,

On sait que la découverte du chloroforme est due à une des illustrations de la pharmacie française, à M. le professeur Soubeiran, qui, dans un long et remarquable travail sur les chlorures décolorans, obtint ce corps en distillant un mélange d'eau, d'alcool et de chlorure de chaux.

M. Dumas a ensuite déterminé sa composition et établi sa formule atomique.

Le chloroforme est composé de

2	équivalens de carbone	=	150,00
1	*id.* d'hydrogène	=	12,50
3	*id.* de chlore	=	1327,95
1	équivalent de chloroforme		1490,45

Sa formule est donc $C^2 H Cl^3$.

Depuis la découverte du chloroforme les travaux de plusieurs chimistes ont fait voir qu'il était possible de l'obtenir dans une foule de circonstances. Pour n'en citer que quelques-unes, on peut indifféremment distiller de l'acétone, de l'esprit de bois ou de l'esprit de vin avec le chlorure de chaux; qu'on emploie l'un ou l'autre de ces corps, on arrive au même résultat. Il est bien établi aujourd'hui que le corps connu sous le nom de chlorure de chaux est un mélange de chlorure de calcium et de chlorite de chaux. Dans la réaction des corps que je viens de nommer sur le chlorure de chaux, il n'y a que l'acide chloreux Cl. O. et l'acétone $C^3 H^3 O$ ou l'esprit de bois $C^2 H^4 O^2$ ou l'al-

cool $C^4 H^6 O^2$ qui réagissent pour donner naissance au chloroforme.

On l'obtient encore en distillant du chloral avec de l'eau de barite ou de chaux ; dans cette réaction il se fait du formiate et du chlorure de la base qu'on emploie et du chloroforme.

Selon M. Regnault, on peut encore le préparer en mettant en contact, sous l'influence des rayons solaires directs, du chlore gazeux et du chlorure de Méthyle (éther hydrochlorique de l'esprit de bois); dans ce cas il y a substitution. Le chlore enlève une partie de l'hydrogène à l'éther pour former de l'acide hydrochlorique, tandis qu'une autre portion de chlore prend la place de l'hydrogène d'après l'équation suivante $C^2 H^3 Cl + 4 Cl = C^2 H Cl^3 + 2 Cl H$.

La tendance du chloroforme à se produire toutes les fois que ses élémens peuvent se rassembler nous indique que ce corps doit jouir d'une grande stabilité; en effet les acides les plus énergiques sont sans action sur lui; non seulement il peut être distillé sans décomposition sur l'acide sulfurique et le potassium, mais sa vapeur ne se décompose qu'à la température rouge en donnant de l'acide chlorydrique du charbon et un corps gras qui n'est probablement autre chose que du chlorure de carbone.

Les alcalis caustiques le transforment en formiate et en chlorure alcalin; 4 équivalens d'alcali, de potasse, par exemple, et 1 équivalent de chloroforme donnent 3 équivalens de chlorure de potassium et 1 équivalent de formiate de potasse. L'équation suivante rend compte de cette transformation $C^2 H Cl^3 + 4 KO = C^2 HO 3 KO + 3 K Cl$.

Le chloroforme est très-peu soluble dans l'eau. Il faut 100 parties de ce liquide pour dissoudre une partie de chloroforme. Il est soluble en toute proportion dans l'alcool et l'éther; il se mêle aux huiles en toutes proportions et dissout très-bien les corps gras, la cire, les résines; ces propriétés,

qu'il possède à un haut degré, permettront de l'employer dans beaucoup de circonstances.

Je ne sais si le chloroforme est appelé à jouer un rôle en médecine et s'il doit être employé autrement que comme anesthétique. C'est aux médecins à décider cette question. Mon rôle à moi se bornera à indiquer les formes pharmaceutiques sous lesquelles il pourrait être administré à l'intérieur ou appliqué extérieurement. La puissance d'action qu'il exerce sur le système nerveux par les voies respiratoires me fait supposer qu'il pourra être utile dans certains cas de pathologie interne; peut-être même pourrait-il modifier avantageusement certaines plaies de mauvaise nature. Quoi qu'il en soit, je le répète, c'est aux expériences cliniques à décider ces questions.

Préparations officinales de chloroforme pour l'usage interne.

EAU DE CHLOROFORME.

Pr : Eau distillée.......	1000 gram.	
Chloroforme........	12	*id.*

Mêlez dans un flacon bouché et agitez vivement. Abandonnez le liquide au repos, l'excès de chloroforme se déposera. On peut alors décanter le liquide transparent et limpide qui surnage et le renfermer dans un flacon bien bouché. L'eau de chloroforme ainsi préparée a un goût sucré, agréable. 100 grammes renferment 1 gramme de chloroforme.

SIROP DE CHLOROFORME.

Pr : Sucre très-blanc	500	gram.
Eau.................	250	*id.*
Chloroforme..........	30	*id.*

Mettez le tout dans un flacon bouché et agitez jusqu'à dissolution du sucre. Filtrez alors à travers un papier mouillé et bien égoutté, en ayant soin de couvrir l'en-

tonnoir; le sirop passe clair et transparent, l'excès de chloroforme reste sur le filtre. J'indique de mouiller le filtre pour retenir le chloroforme qui ne traverse pas le papier mouillé.

Le sirop de chloroforme doit être conservé dans des flacons de petite capacité et bien bouchés.

C'est une préparation très-agréable au goût et qui rappelle un peu celui de l'ananas. Trente grammes de sirop renferment 50 centigrammes de chloroforme.

Préparations magistrales de chloroforme.

Toutes les fois qu'on voudra administrer le chloroforme en potion, si on ne le prescrit qu'à la dose de 25 centigrammes à 1 gramme dans une potion de 125 grammes, il suffira de l'ajouter purement et simplement à la potion; par l'agitation le chloroforme se dissoudra bien; mais si on voulait prescrire le chloroforme à dose plus élevée, il faudrait alors le traiter comme une huile, c'est-à-dire l'émulsionner avec de la gomme.

Je donne l'exemple suivant :

Pr :	Sirop de............	30	gram.
	Eau distillée de.......	90	*id.*
	Chloroforme.......	2, 3, 4 ou 5	*id.*
	Gomme arabique......	5	*id.*

Faites un mucilage avec la gomme et le sirop, ajoutez le chloroforme en triturant, puis peu à peu l'eau prescrite, versez dans une bouteille que vous bouchez immédiatement; on obtient ainsi une préparation laiteuse d'un goût légèrement âcre et sucré.

Les composés de chloroforme pour l'extérieur devront se préparer au moment du besoin. La facilité avec laquelle ce corps se fond dans les corps gras permettra de le mêler aux huiles médicinales pour en composer des linimens.

Je n'ai pas à donner de formule pour ces sortes de préparations, c'est à la sagesse du médecin à indiquer la com-

position et les préparations du mélange. Mais je veux appeler l'attention des médecins sur la propriété que possède le chloroforme de fondre la cire à une douce chaleur et de se prendre en masse solide par le refroidissement. On pourrait mettre cette faculté à profit pour composer un cérat de chloroforme qui serait peut être employé par les chirurgiens pour le pansement de certaines plaies. En admettant que le chloroforme soit sans action, en raison de sa volatilité, il laisserait bien vite une couche uniforme de cire imperméable à l'air.

Je propose le composé suivant, que j'appellerai *Cérat de chloroforme.*

Pr : Chloroforme.... 4 parties.
Cire blanche.... 1 *id.*

Mettez les deux substances dans un flacon à large ouverture bouché à l'émery, chauffez légèrement sur la lampe à alcool jusqu'à fusion complète de la cire, laissez refroidir en tenant le flacon bouché.

Le cérat de chloroforme a l'aspect et la consistance du cérat ordinaire ; on pourrait le rendre plus ferme en augmentant la dose de la cire.

Je crois en avoir dit assez pour faire comprendre toutes les modifications pharmaceutiques qu'on peut faire subir au chloroforme, afin de le rendre apte à être administré à l'intérieur ou appliqué extérieurement. Les expériences cliniques viendront, je l'espère, nous apprendre si ce corps doit être rangé au nombre des bons médicamens.

Je ne terminerai pas cette note sans appeler l'attention de la Société sur une application économique du chloroforme, je veux parler de la propriété que possède ce corps de dissoudre les matières grasses et résineuses ; cette propriété le rendra précieux pour enlever les taches de peinture ou les taches grasses sur les étoffes de prix. Le chloroforme me paraît supérieur à tout ce qui a été proposé pour cet objet.

RAPPORT, au nom de la section des belles-lettres, sur l'*Histoire architecturale d'Orléans* (1);

Par M. Dufaur de Pibrac.

Séance du 17 *mars* 1848.

Messieurs,

Lorsque votre section des Lettres me nomma rapporteur de l'ouvrage de M. de Buzonnière, elle m'envoya la première livraison en me priant de terminer mon travail le plus promptement possible. Je me mis à l'œuvre. Mais bientôt la découverte de quelques légères erreurs me fit penser que l'auteur publierait sans doute une feuille d'errata. Je préférai donc l'attendre plutôt que de signaler des fautes qui plus tard devaient être rectifiées par lui. Aujourd'hui le premier volume a paru, une partie des corrections qu'il exigeait est publiée. Il ne me reste donc plus qu'à répondre aux vœux de la Société des Sciences en lui transmettant mes observations sur un ouvrage qui mérite à plus d'un titre de fixer l'attention des archéologues.

L'*Histoire architecturale d'Orléans* se compose de deux parties distinctes : l'histoire générale et les monographies. Il suffit d'y jeter un coup-d'œil pour comprendre qu'un ouvrage de cette importance demanderait pour être convenablement analysé le temps que l'auteur a passé lui-même pour le faire. Ne faut-il pas en effet parcourir tous les monumens qu'il a visités, examiner avec le plus grand soin tous les détails de construction dont il parle et chercher enfin à découvrir les sources auxquelles il puise ses renseignemens historiques pour en apprécier l'authenticité?

(1) *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, par M. de Buzonnière, vol. in-8°, prix : 12 fr. En vente chez l'auteur, rue Vaslins, 1.

Cette entreprise, comme vous le voyez, est de trop longue haleine pour que mon premier rapport puisse en remplir toutes les conditions. Il me serait donc impossible, messieurs, restreint comme je le suis dans les limites étroites du travail que vous m'avez confié, de suivre l'auteur dans tous les détails qu'il donne sur les agrandissemens successifs de notre ville et sur les diverses époques auxquelles ont été construits les édifices qui en font l'ornement. Je ne pourrais vous présenter qu'une longue série de dates classées siècle par siècle sans aucun intérêt archéologique. Le cadre de l'auteur, plus étendu que le mien, lui a permis de répandre sur cette nomenclature le charme des descriptions et le prestige d'une foule de transitions heureuses dont je ne puis moi-même disposer. Je me contenterai donc aujourd'hui de rectifier d'abord quelques erreurs commises par M. de Buzonnière dans son histoire générale; ce sera la première partie de mon rapport. Dans la seconde je vous ferai part du jugement que je porte sur l'ensemble de l'ouvrage; plus tard enfin, lorsque je m'occuperai des monographies dans un travail spécial, j'espère pouvoir être un peu moins laconique.

PREMIÈRE PARTIE.

Les premiers monumens dont parle M. de Buzonnière sont les fortifications de Genabum qu'il décrit avec beaucoup de lucidité en s'appuyant sur le passage où César parle des ouvrages de défense construits autour des villes gauloises : puis le cirque de la porte Bourgogne, les ruines du temple qui s'élevait autrefois sur l'emplacement de la préfecture, les anciens charniers de St-Aignan et de St-Euverte sont autant de monumens romains dont le talent de l'auteur fait ressortir toute l'importance archéologique et dont la plume élégante fait valoir jusqu'aux moindres détails. On le suit avec le même intérêt dans les divers souterrains que renferme la première enceinte de notre ville.

Il nous conduit ainsi jusqu'au VIe siècle ; les conjectures alors font place aux dates, et après nous avoir montré Clovis relevant l'église de St-Pierre-aux-Bœufs pour la mettre sous l'invocation de saint Aignan, il nous fait voir Clodomir son successeur jetant les fondemens du Châtelet pour défendre la ville contre les attaques de ses ennemis.

Avant d'aller plus loin, messieurs, je vais vous parler d'un monument auquel M. de Buzonnière paraît attacher une grande importance et qui devait par cela même spécialement fixer l'attention de votre rapporteur : c'est la crypte de Sergius. J'ignorais complètement son existence. Il me fallut donc la visiter pour étudier sur les lieux mêmes les appréciations archéologiques de l'auteur, qui en fait remonter la construction aux premiers siècles du christianisme. A peine eus-je jeté un coup-d'œil sur ses voûtes séculaires que je trouvai cette opinion un peu hasardée ; et en effet, à l'époque dont parle M. de Buzonnière, l'influence romaine était encore grande dans les Gaules. Elle se faisait surtout remarquer dans toutes les constructions de nos aïeux. Si donc cette crypte remonte à ces temps reculés, l'appareil des murs doit rappeler celui des édifices romains ; or celui dont il se rapproche le plus, si toutefois on peut établir une comparaison, serait l'appareil désigné sous le nom d'appareil moyen, qui lui-même est composé de pierres symétriques de cinq à six pouces carrés séparées par des briques destinées à entretenir le niveau des assises. Quant au mortier, surtout celui des constructions souterraines, il renferme presque toujours des tuileaux pulvérisés. Enfin les joints qui existent entre les pierres sont d'une très-grande épaisseur. Dans la crypte de Sergius, aucune de ces conditions ne se trouve remplie ; les pierres sont loin d'être symétriques et de se renfermer dans les dimensions citées plus haut. On ne remarque pas une seule brique parmi elles, et si les joints paraissent au premier abord d'une certaine épaisseur, qui ne dépasse pas cependant un centimètre, il suffit d'en dégrader quelques-uns pour dé-

couvrir bientôt la cause de cette illusion. On voit alors que les pierres étant bombées vers leurs centres se touchent du milieu et laissent par conséquent de larges intervalles entre leurs faces antérieures. Ces intervalles ont été remplis avec du mortier dans lequel on ne distingue aucune trace de briques pulvérisées. C'est ce que l'on appelle encore de nos jours un mur de moellons renduits à pierres-vues. Cet appareil ne ressemblait donc pas aux constructions romaines et ne peut appartenir aux premiers siècles de l'Eglise.

Si nous passons maintenant aux arcs doubleaux, quoiqu'ils soient à plein cintre, ils ont, suivant moi, un caractère particulier qui reculerait moins la date de leur construction. C'est le bizeau ou chanfrein qui existe dans toute leur étendue. J'ai vu plusieurs monumens romains et des églises antérieures au xe siècle dans lesquels la coupe des arcs doubleaux est toujours rectangulaire; la hardiesse enfin et l'élévation de la crypte me semble incompatible avec les timides essais des architectes d'une époque aussi éloignée de nous.

Quant à la forme, je ne puis admettre, avec M. de Buzonnière, qu'elle soit un signe de son antiquité, quand je vois la crypte de Vic, en Bourbonnais, et celle de Royat, près de Clermont (Batissier, page 477), dont le plan est un carré et qui cependant ne remonte pas au-delà du xie siècle.

Vous comprendrez facilement, messieurs, que lorsque l'on n'a sous les yeux pour baser une opinion que des pierres et du mortier sans inscriptions ni souvenirs historiques, il est assez difficile de fixer l'époque précise d'une construction religieuse. Cependant j'ai assez examiné celle qui nous occupe pour penser qu'elle ne remonte pas au-delà de l'an 1000 et qu'elle pourrait bien avoir été faite en même temps que la chapelle de Sergius, vers 1090. C'est l'époque que l'auteur assigne à la construction de cet édifice. Comme du reste il ne dit pas où il a puisé ce renseignement, je n'ai pu en vérifier l'exactitude.

Avant de quitter cette crypte, je dois encore rectifier deux légères erreurs dont la première rend le texte un peu obscur.

En effet, M. de Buzonnière (p. 16, lig. 23) donne aux arcs doubleaux un profil rectangulaire; mais un arc étant une portion de cercle, ne peut avoir le profil d'un rectangle; notre collègue a peut-être pris le profil pour la coupe, mais alors il se serait encore trompé, car la coupe de cet arc doubleau ne peut être un rectangle, puisque cet arc est à chanfrein.

La seconde erreur est plus grave puisqu'elle porte sur un point archéologique important; je veux parler de l'apparition de l'ogive. M. de Buzonnière, après nous avoir présenté la crypte de Sergius comme un monument des premiers siècles de l'Église, nous dit (page 16, lig. 19) que le sanctuaire ouvre par *un arc doubleau* ogival de 50 centimètres d'épaisseur sur le reste de la crypte. Cet arc ogival figurant dans un monument d'une aussi grande antiquité éveilla de suite ma curiosité. Il me paraissait surprenant de voir l'ogive, que l'on rencontre à peine dans le XIe siècle, se développer dans une construction que l'on faisait remonter au sixième. Si l'auteur eût fait le même rapprochement, il aurait certainement examiné de plus près cet arc doubleau, et il aurait vu qu'au lieu d'un seul arc doubleau ogival il y a deux arcs doubleaux à plein cintre placés l'un devant l'autre et disposés de telle façon que la naissance de l'un s'appuie sur le mur qui s'élève au centre de l'autre, ce qui de loin et au premier abord paraît en effet un seul arc ogival.

Ici, messieurs, se termine tout ce que j'ai à vous dire sur la crypte de Sergius; mais avant de quitter ces constructions souterraines je veux vous transmettre quelques observations relatives à ce genre de monument religieux.

Jusqu'ici l'on a traduit par le mot de confession le nom de *confessorium* qu'ils portaient autrefois parce qu'ils étaient, dit-on, spécialement destinés à recevoir les corps des mar-

tyrs ou confesseurs. M. de Buzonnière admet lui-même cette dénomination avec tous les archéologues qui l'ont précédé. Il y a dix-huit mois, un voyage que je fis en Auvergne me mit à même de recueillir une observation fort curieuse sur le *Confessorium*. Elle présente d'autant plus d'intérêt qu'elle semble d'abord faire allusion à l'étymologie de ce mot et qu'ensuite elle donne l'explication d'un fait que l'on n'avait pas encore signalé jusqu'ici. Voici dans quelles circonstances je fis cette remarque.

Je visitais les basiliques d'Orcival et de St-Paul d'Issoire, monumens admirables du XIe siècle, lorsque je découvris dans la crypte même trois niches pratiquées dans l'épaisseur du mur qui sépare les deux escaliers par lesquels on y descend. Ces trois niches, dont les voûtes se raccordent parfaitement avec celles du souterrain, sont de plain-pied avec lui. Elles ont chacune 1 mètre de large sur 1 mètre 70 cent. de profondeur et sont séparées par deux murs percés chacun d'une petite fenêtre carrée, au milieu de laquelle est une colonnette. Je retrouvai exactement la même disposition dans l'église de St-Paul d'Issoire, dont parle M. Batissier dans son *Traité d'archéologie*, page 476. Il me parut alors démontré par la simple inspection de cette partie de l'édifice que l'on avait pris jusqu'ici pour trois niches sépulcrales un véritable confessionnal isolé par la place même qu'il occupe du reste de l'église souterraine. N'était-il pas bien naturel enfin que l'on choisisse l'endroit le plus retiré du temple pour y remplir le devoir qui demande le secret le plus absolu?

Je pense donc que tout en admettant avec du Cange et tant d'autres savans que le nom de confession donné aux cryptes vienne de ce qu'on y enterrait autrefois des martyrs; il n'y aurait cependant rien d'impossible à ce que la présence du confessionnal dans ce lieu l'ait fait appeler la confession. Quoi qu'il en soit, si je n'ose vous présenter ces réflexions comme une découverte étymologique, je puis au moins vous les offrir comme une simple découverte archéo-

logique. Libre à vous maintenant de voir si l'on doit attribuer le nom de confession à la sépulture des confesseurs ou à l'acte religieux que l'on venait accomplir en s'approchant du tribunal de la Pénitence.

Je vous prie, messieurs, de me pardonner cette digression, j'ai cru pouvoir me la permettre pour constater un fait nouveau dans la science, qui peut être utile à ceux qui font une étude spéciale des édifices religieux. Du moins ils ne seront plus exposés maintenant à confondre les trois divisions d'un confessionnal roman avec les anciens tombeaux des seigneurs d'une paroisse ou d'un martyr qui n'y a jamais reposé. Il me resterait encore un mot à dire sur les constructions souterraines décrites par M. de Buzonnière, mais plus tard il trouvera sa place lorsque nous parlerons des monumens religieux des XI[e] et XII[e] siècles. Je vais revenir un instant sur mes pas pour signaler une erreur qu'il commet au sujet de saint Euverte (p. 25, l. 5). Il affirme que les Orléanais déposèrent le corps de ce saint à Notre-Dame-du-Mont en l'année 330, puis, à la page des errata, il prie le lecteur de mettre 380; mais cette rectification elle-même est encore inexacte; car voici le résultat des recherches que j'ai faites à ce sujet. La Saussaie (page 75) place la mort de saint Euverte en décembre 388. Symphorien Guyon et Lemaire (Sy. Guy., page 67, Lemaire, page 142) lui assignent pour date le 7 septembre 390. Enfin Polluche, adoptant l'opinion des bénédictins dans le *Gallia christiana* (Gall. christ., t. VIII, col. 1411.), fixe la mort de saint Euverte à l'année 391. L'on voit donc que saint Euverte est mort de 388 à 391, par conséquent que les Orléanais n'ont pu, comme le dit l'auteur, transporter son corps en 380. Ce n'est pas du reste la seule faute que le nom de saint Euverte fasse commettre à M. de Buzonnière, comme vous pourrez le voir par la suite.

Je passe maintenant à l'opinion qu'il émet sur le souterrain de la rue des Trois-Maries, n° 5 (p. 61). Cette construction, dit-il, pourrait être une chapelle du XI[e] siècle, parce

que l'on y remarque une tête à trois visages, symbole de la Trinité à cette époque.

Examinons d'abord si cette tête représente la Trinité et ensuite si la salle basse où elle se trouve peut être du XIe siècle.

Permettez-moi ici, messieurs, d'entrer dans quelques détails sur les anciennes représentations de la Trinité. Dans les premiers siècles de l'Eglise on osait à peine donner une forme humaine au Dieu caché que l'on adorait, aussi ne nous apparaît-il à cette époque que sous l'emblème d'une main qui bénit l'univers. Plus tard, du IXe au XIIe siècle (*Iconographie chrétienne*, p. 563), les trois personnes divines furent représentées assises l'une auprès de l'autre et exactement semblables. Elles tenaient une seule banderole sur laquelle on lit *Sancta-Trinitas*. Au XIIe siècle, le père tient la croix où son fils est attaché, l'Esprit plane sur eux sous la forme d'une colombe. Pendant le XIIIe et le XIVe, siècle, les trois personnes divines sont réunies dans une auréole, mais elles ne sont pas encore superposées. Au XIVe siècle il y a superposition complète. Du XVe au XVIe siècle le contact devient intime. On commence d'abord par confondre les pieds. Ainsi l'on représente la Trinité par trois personnes n'ayant que deux pieds pour trois corps. Puis ces trois corps se confondent en un seul pour ne laisser voir que trois têtes (*Iconographie chrétienne*, p. 564). Enfin au XVIe sicle ces trois têtes se réunissent en une seule, et les trois visages sont couronnés d'un front unique. Mais bientôt la Trinité s'approche tout-à-fait de l'unité, car cette tête à trois visages, dont les yeux étaient d'abord au nombre de quatre, finit par n'en avoir plus que trois et même deux pour trois bouches et trois nez. Je compléterai ces observations par une remarque générale qui s'étend du XIe au XVIIe siècle, c'est que toutes les têtes trinitaires portent de la barbe et un nimbe quelquefois crucifère. Ceci posé, examinons maintenant celle dont il est ici question. Les yeux sont au nombre de quatre (Buz., p. 61), trois bou-

ches et trois nez présentant à la fois une figure de face et deux de profil. Vous voyez, messieurs, d'après cette description, qu'en admettant même avec M. de Buzonnière que cette figure représentât la Trinité, elle serait tout au plus du xve siècle et ne pourrait jamais avoir été faite au xie, époque à laquelle ce mystère de notre religion était symbolisé, comme vous venez de l'entendre, par trois personnages tout-à-fait distincts, d'où l'on peut conclure déjà que la construction souterraine dans laquelle elle se rencontre et que la voûte ogivale dont elle supporte une partie ne peuvent remonter au xie siècle. Je ne puis même admettre que cette sculpture soit la représentation du mystère que l'auteur prétend y découvrir. En effet, nous avons remarqué plus haut que dans toutes les productions de l'antropomorphisme, quel que soit le siècle auquel elles appartiennent, non-seulement les trois personnes ont de la barbe, mais qu'elles portent de plus un nimbe, caractère distinctif de la divinité. Ici rien de semblable ne se présente, car cette tête à triple face, n'a pas de barbe, et son front est ceint d'une couronne de feuillage. Abandonnons donc cette explication de l'auteur et les conclusions qu'il en tire et cherchons à en découvrir une plus plausible. Je la trouve dans une miniature du xive siècle, que M. Dideron nous a conservée dans son *Iconographie chrétienne*, p. 523, où l'on voit une tête imberbe à trois visages posés sur un seul corps, devant lequel est une table abondamment servie. Les bras présentent à la tête, vue de face, quelques-uns des mets qui couvrent la table. Cette image, qui se plaçait ordinairement au commencemet du calendrier, est le Janus bifrons tant de fois reproduit dans les sculptures de la fin du moyen-âge. On la regardait comme le symbole de la nouvelle année, époque à laquelle notre artiste orléanais aura sans doute terminé son ouvrage. Voici pourquoi il l'a représenté sans barbe par opposition au Janus de l'année précédente qui en avait toujours une très-longue. La tête de face est l'image du présent qui jouit de la vie en savourant des

mets délicats. Quant aux deux profils, l'un représente le passé qui regrette et l'autre l'avenir qui attend. La couronne de feuille de vigne que l'on voit sur la tête de notre Janus et qui eût été très-ridicule sur une représentation trinitaire, se trouve parfaitement placée sur le front d'un personnage qui devait figurer dans une cave ou dans un cellier. Après avoir établi que cette sculpture est le Janus bifrons, voyons à quelle époque elle peut remonter, et nous en déduirons par analogie l'âge du monument dans lequel elle se trouve. M. Didron (*Iconographie chrétienne*, p. 543) affirme que c'est surtout au XIVe siècle que cette figure fut en usage. Si nous rapprochons maintenant cette date de la forme du contrefort sur lequel s'appuie l'escalier et qui rappelle tout-à-fait ceux de la Sainte-Chapelle de Paris, nous pourrons placer la construction de cette cave au XIIIe siècle, au lieu du XIe que lui assigne l'auteur.

Nous remarquons ici, messieurs, qu'à l'exemple de beaucoup d'archéologues, M. de Buzonnière se laisse quelquefois entraîner par l'ardeur de son imagination, ainsi nous venons de le surprendre transformant en chapelle une cave dans laquelle il prend pour une image sacrée la tête d'un Janus moyen-âge. Maintenant nous allons le voir établir un corps-de-garde dans une salle de la vieille intendance à la voûte de laquelle il a remarqué un chien sculpté, emblème, suivant lui, de ce sanctuaire de la vigilance. Je me contenterai, pour détruire cette illusion, de lui rappeler d'abord que les Brachets ont construit cette maison en 1430 et ensuite que les armes de cette famille sont de gueules au bras assis d'or; en voici, je pense, assez pour lui rendre compte de la présence d'un chien assis sur la clé de la voûte dont il est ici question.

Lorsque je vous parlai de la mort de saint Euverte, je vous avais annoncé la rectification de quelques omissions assez graves faites par l'auteur au sujet de l'église consacrée à ce saint évêque; mais comme ces omissions se reproduisent dans toutes les monographies que j'ai déjà parcourues,

je lui demanderai comment il se fait qu'il ne rapporte aucune des inscriptions que renferme un monument lorsqu'il nous en fait la description. Il doit se rappeler pourtant combien nous avons été heureux de retrouver dans dom Chazal celle que le temps avait effacée de la mosaïque de Germigny.

D'ailleurs les pierres gravées ne sont-elles pas, pour ainsi dire, les archives du monument; et si les grâces de l'architecture captivent quelquefois les regards du visiteur, souvent son cœur est ému en lisant l'inscription touchante que l'amitié confie au marbre des tombeaux ou que la reconnaissance consacre au bienfaiteur d'une église. C'est donc un vide que je l'engage à remplir le plus tôt possible, et s'il doutait encore de l'utilité des inscriptions, ce qui me reste à dire achèvera, j'espère, de l'en convaincre.

Je vous signalerai d'abord, messieurs, un monument de ce genre dont M. de Buzonnière ne parle pas et qui cependant méritait à plus d'un titre de figurer dans son ouvrage; il est relatif aux réparations de St-Euverte et se trouvait autrefois sur une pierre placée à droite du chœur.

Un homme qui connaissait la valeur de ces sortes de renseignemens nous l'a conservé dans un recueil manuscrit portant le n° 461, à la bibliothèque de notre ville. On lit à la page 49 :

Ci-gist Charles-Fougeu d'Escures, conseiller du roi, vivant abbé de l'abbaie de St-Euverte d'Orléans pendant le cours de vingt-cinq années, durant lesquelles, à ses instances et par ses soings et industrie, l'église de ladite abbaie a été rebâtie par les bienfaits des rois. Ce qu'il eût continué de faire sans son décès arrivé le 18 septembre 1630.

M. de Buzonnière continuera-t-il maintenant de révoquer en doute les assertions des historiens d'Orléans qui affirment qu'en 1562 l'église de St-Euverte a été complètement détruite. Et quand ils lui disent que les travaux commencés en 1564 continuèrent, à partir de 1607, avec une nouvelle activité, traitera-t-il encore leurs allégations

de chimères inventées par l'exagération du catholicisme? Comment interprétera-t-il alors l'inscription qui nous apprend que Charles-Fougeu d'Escures, élu en 1605, travailla pendant vingt-cinq ans à rétablir une église dont il prétend que le chœur, le chevet et l'un des transepts remontent au xve siècle ? (Page 401, lig. 25.)

Mais notre collègue ne s'en tient pas là, et, donnant un libre cours à son indignation, il accuse l'abbé Pataud de puiser à des sources qui n'ont jamais existé. « Pour nous, « dit-il (p. 399, lig. 24), nous avons vainement cherché la « prétendue inscription du chevet, et quoique trente à « quarante ans tout au plus nous séparent de l'époque où « écrivait cet abbé, nous n'avons pas pu en distinguer la « moindre trace. »

Je suis étonné, messieurs, que M. de Buzonnière, qui nous dit avoir plus de confiance dans ses yeux que dans les paroles des annalistes, n'ait pas aperçu cette seconde inscription qui est encore placée sous le toit de l'église, au haut de l'abside; elle a du reste été aussi oubliée par l'auteur du manuscrit dont je viens de vous parler. La voici telle que je l'ai relevée en 1844 :

D. O. M.
V. M. A.
S. P. E.

Ludovicus XIIII à Deo datus
Franciæ et Navarræ rex
hanc basilicæ coronam
Posuit.
ab. Girard arch.
***fecit* 1655.**

Voici l'interprétation que je donne aux neuf premières initiales commençant cette inscription :

D. O. M. *Deo optimo maximo.*
V. M. A. (1) *Virgini montis alti.*
S. P. E. *Sancto patrono evurtio.*

La suite peut se traduire ainsi :

Louis XIV. Dieu donné,
roi de France et de Navarre,
a fait construire l'abside
de cette église (2).

Abel Girard, architecte, l'a exécutée. 1655.

Voici l'inscription ; je vous la livre sans autres commentaires. Je vous ferai remarquer seulement qu'elle ne me paraît pas prouver ce qu'affirme M. de Buzonnière en disant que l'abside de l'église est du XVe siècle, puisqu'elle en fixe la construction au XVIIe. Enfin si l'auteur ne voit pas dans ce souvenir des temps passés une opinion contraire à ce qu'il avance, j'espère qu'il y trouvera au moins une preuve irrécusable de l'utilité des inscriptions que je recommande à sa sollicitude.

DEUXIÈME PARTIE.

Dans la seconde partie de ce rapport, messieurs, il me reste quelques observations à faire sur l'ouvrage qui en est l'objet, je les ferai avec toute la franchise et la loyauté que réclame de moi la mission que vous m'avez confiée. Vous m'avez demandé mon opinion, je vous la dois tout entière.

L'Histoire générale d'Orléans, sous le rapport du style, fait honneur à la plume de M. de Buzonnière, et sous le

---

(1) Le monument qui nous occupe était autrefois sous le vocable de Notre-Dame-du-Haut-Mont. En le reconstruisant on aura voulu rendre hommage à son ancienne patronne ; de là pourquoi l'on a rappelé son nom dans les trois initiales V. M. A.

(2) *Corona ecclesiæ pars templi choro postica quod ea pars ferè desinat in circulum.* (Du Cange, T. II, col. 1088.)

— Chevet d'église. *Pars templi choro postica absis.* (Trevoux, T. II, p. 522.)

rapport des appréciations archéologiques, elle ne fait pas moins d'honneur à son talent; mais si on l'envisage dans son ensemble elle laisse encore quelque chose à désirer. Sans parler en effet de deux ou trois monographies, que l'on est étonné de rencontrer dans une histoire générale, ne voyons nous pas l'ouvrage, même le moins sérieux, présenter toujours quelques-uns de ces avantages typographiques qui répandent un certain charme sur la lecture en offrant de temps en temps un moment de relâche à l'esprit fatigué du lecteur. Rien de semblable ne se retrouve dans celui qui nous occupe. En vain chercherait-on dans les trois cents pages qui le composent la moindre division par siècle ou par chapitre; les alinéas sont les seuls points de repères qui puissent aider la mémoire du lecteur, les seuls temps de repos qui soient offerts à son attention. Il était cependant facile à M. de Buzonnière d'obvier à cet inconvénient. Il trouvait en effet des subdivisions toutes naturelles, soit dans la série des siècles, soit dans les grandes classifications architectoniques établies par M. de Caumont. Il paraît du reste avoir entrevu ce défaut; et voulant en éviter les conséquences, il cherche à distraire le lecteur en lui racontant avec de grands détails quatre entrées successives de personnages marquans dans notre ville. Nous reviendrons plus tard sur l'opportunité de ce genre de récit dans un ouvrage où il ne doit être question que des monumens et de ce qui se rattache exclusivement à leur histoire.

A ces premières imperfections vient s'en joindre une beaucoup plus grave, suivant moi; je veux parler de l'absence complète de citations historiques. L'auteur, il est vrai, se plaçant derrière son ouvrage comme à l'abri d'un rempart, cache ses moyens de défense, et vous dit (Introduct., p. 16, lig. 10): Je suis sûr de tout ce que j'avance, attaquez-moi, je suis prêt à répondre; en un mot, je me tiens sur le pied de la paix armée.

Un pareil défi était bien fait pour intimider votre rapporteur. Il ne fallait rien moins que la feuille d'errata pour

le rassurer un peu et l'engager à poursuivre une œuvre que des citations eussent rendue moins pénible.

Quelle que soit en effet la confiance qu'inspire un auteur, le lecteur aime toujours à remonter aux sources. Une citation donne plus d'autorité à l'opinion que l'on émet, surtout lorsque cette citation est empruntée à un écrivain consciencieux. Enfin lorsque nous voyons les Mabillon, les Du Cange et tant d'autres bénédictins célèbres citer les sources auxquelles ils ont puisé, n'avons-nous pas lieu de nous étonner que l'historien de nos monumens ne suive pas l'exemple de ses illustres prédécesseurs.

Il est encore une chose, messieurs, sur laquelle j'appelle votre attention et qui manque à l'histoire qui nous occupe : ce sont des planches explicatives, car je ne puis regarder jusqu'ici le texte de M. de Buzonnière comme le complément de l'ouvrage de M. Pensée, puisqu'aucune de ces descriptions ne renvoie aux lithographies qui composent la collection de notre habile dessinateur. M. de Buzonnière a cru pouvoir se passer de dessins. Qu'en est-il résulté ? C'est que pour donner l'idée d'un monument avec le secours seul de sa plume, chose que je regarde comme impossible, il lui a fallu entrer dans une foule de détails qui fatiguent l'attention du lecteur sans satisfaire son imagination. Une histoire qui ne contient que des faits peut se passer de gravures, car chacun est libre de se représenter, comme il l'entend, une bataille, une assemblée ou une émeute populaire ; mais quand une histoire est exclusivement consacrée à la description des monumens, il faut nécessairement que le crayon vienne donner au lecteur une idée complète de l'édifice dont on lui parle et que souvent il ne peut aller visiter lui-même. Enfin, messieurs, le dessin n'est-il pas le plus puissant auxiliaire que l'on puisse offrir à la mémoire, l'appât le plus séduisant que l'on puisse présenter à l'imagination? Je regrette donc vivement que M. de Buzonnière n'ait pas mieux tiré parti des immenses ressources que lui fournissait l'œuvre de M. Pensée.

Il me reste peu de chose à dire maintenant sur la manière dont l'auteur a traité son sujet. Je lui reprocherai cependant de l'avoir perdu de vue quelquefois, principalement lorsqu'il consacre des pages entières à la description des fêtes offertes par notre ville à plusieurs personnages célèbres. Qu'importe en effet à l'histoire architecturale de la ville que les valets, les sergens et les hommes d'armes fussent vêtus de hocquetons jaunes ou de pourpoints de Damas? que les tonneliers et vinotiers aient figuré ou non dans ces différentes cérémonies? S'il voulait rompre un peu la monotonie de ses descriptions, ne pouvait-il pas trouver dans les monumens mêmes des souvenirs historiques propres à distraire l'esprit du lecteur. Ce qui s'est passé dans un monument fait partie de son histoire, et quelques-uns de nos édifices publics lui eussent offert des faits aussi intéressans et mieux appropriés au but principal de son ouvrage.

Tels sont, messieurs, les seuls reproches que j'aie à faire jusqu'ici à l'*Histoire architcturale* de notre ville, n'ayant parcouru qu'une très-petite partie des monumens dont parle M. de Buzonnière; mais à côté de ces pages un peu sévères, mon impartialité me fait un devoir de rendre hommage à la manière dont il a su tirer parti d'un sujet aussi aride.

A l'aide de citations historiques, presque toujours habilement combinées, il relie avec art ses dissertations archéologiques sur les constructions dont il nous parle, et lorsqu'il fixe notre attention sur la crypte modeste des premiers siècles ou sur la cathédrale orgueilleuse du moyen-âge, ses descriptions sont toujours pleines de goût, d'élégance et de vérité.

La tâche qu'il s'était imposée était, il faut l'avouer, difficile à remplir, et il ne fallait rien moins que les ressources de son esprit et les charmes de son style pour dissimuler ce qu'il y avait d'effrayant dans cette foule de mots techniques, satellites obligés de la nouvelle science et bien faits pour effrayer la plupart des lecteurs. C'était un écueil

dangereux qu'il a su éviter, et nous lui devons cette justice que si parfois il se sert de noms empruntés au nouveau langage, c'est qu'il lui était impossible de les remplacer par une périphrase, sans nuire à l'ensemble de sa narration. Je dois aussi rendre hommage à l'instruction dont il fait preuve quand il nous amène de la description du monument aux conclusions qu'il en tire sur l'état de l'architecture à l'époque où il a été construit. Enfin, si, nous éloignant de l'édifice, nous le suivons près de l'ouvrier destiné à l'embellir, nous ne pouvons encore nous empêcher de payer notre tribut d'admiration aux artistes modestes dont il nous décrit les ouvrages et au talent avec lequel il sait nous les faire apprécier. Avec quel art sa plume, se transformant en pinceau, nous représente Orléans au moyen-âge, resserré dans sa ceinture de pierres sur laquelle viennent se briser les flots de la Loire, et couronnées par ces fertiles coteaux qui font sa richesse et sa plus belle parure.

Si M. de Buzonnière nous captive lorsqu'il déroule devant nous le tableau d'un monument, il ne nous fait pas moins de plaisir lorsque, nous parlant du sort qui frappa celui de Jeanne d'Arc pendant la première révolution, il s'écrie dans un moment d'enthousiasme : Jeanne la Pucelle fut transformée en pièce d'artillerie, conservant encore après cet outrage la noble destinée de foudroyer les ennemis de la France.

Je ne puis mieux terminer ce rapport, messieurs, qu'en vous laissant sous l'heureuse impression d'une pensée qui fait autant d'honneur aux sentimens de M. de Buzonnière qu'au talent avec lequel il sait les exprimer. J'aurais voulu n'avoir que de semblables éloges à lui faire; mais souvent je me suis vu forcé de relever des erreurs qui lui étaient échappées. Quelque délicate enfin que soit la mission de juger un collègue, j'ai pensé que dans l'intérêt de la science, dans l'intérêt de l'auteur et dans mon propre intérêt, je devais vous dire franchement mon opinion sur l'ouvrage que vous avez bien voulu soumettre à mon jugement.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT CI-DESSUS;

Par l'auteur de l'*Histoire architecturale d'Orléans*.

Séance du 14 *avril* 1848.

MESSIEURS,

Si je crois devoir répondre au rapport qui précède, ce n'est pas pour attaquer la forme sous laquelle il se présente. Loin de là; son allure ferme et nettement tranchée doit plaire à quiconque aime la vérité. C'est l'expression d'un homme instruit et perspicace qui cherche à faire partager à ses lecteurs le plaisir qu'il éprouve à redresser les torts. Certes, pour l'auteur à qui elle s'adresse, cette façon de procéder est bien préférable à d'insidieuses réticences, car elle le met à l'aise et invite à la réplique.

J'aurais cependant gardé le silence si votre rapporteur n'eût énoncé que des observations qui me fussent personnelles; mais en le voyant poser en axiomes des opinions controversables, et parfois commettre une erreur pour vouloir en redresser une autre, il m'a semblé que l'intérêt de la science me défendait de me taire. Je vais donc reprendre par ordre divers points de son travail, après avoir franchement confessé qu'il renferme bon nombre de critiques fort justes et dont je ferai mon profit.

Crypte de St-Sergius. — M. de Pibrac s'appuie sur des raisons fort plausibles pour prouver que cette construction ne date pas de l'époque romaine. En cela il croit me combattre, et j'en suis étonné. S'il eût mis en pratique le conseil qu'il me donne de citer mes autorités, il aurait reproduit ce passage qui se trouve à la page 17 de mon histoire: « L'appareil est presque romain, quoique sous le rapport de la régularité il laisse beaucoup à désirer. » Et cet autre

(page 14) : « Nous retrouvons à Saint-Aignan quelques parties qui peuvent remonter aux premiers siècles du christianisme. *De toutes les autres cryptes*, il n'en reste plus qu'une seule (celle de St-Sergius). » Il aurait conclu de là que, dans mon opinion, la crypte de Saint-Sergius ne présentait pas le type romain, et que c'était au contraire une de ces *autres cryptes* qui sont postérieures à celle de St-Aignan. Je soutiens, il est vrai, avec tous les annalistes orléanais, que l'église de Saint-Sergius était déjà fort ancienne en 1090 ; mais ne pouvait-elle pas alors avoir plusieurs siècles d'existence sans être de construction romaine ? Je suis donc prêt à proclamer avec M. le rapporteur que la crypte n'est pas des premiers siècles de l'Eglise ; mais de son côté il voudra bien reconnaître que je n'ai jamais dit le contraire.

Quant à la date précise de sa construction, nous ne sommes pas du même avis. Je pense, par des raisons que je développpe dans mon ouvrage, qu'elle était déjà vieille au commencement du XIe siècle ; M. de Pibrac au contraire l'attribue à cette dernière époque. Comme savant, il présente des argumens qui ont de la valeur ; mais comme rapporteur, il n'a pas pour lui l'évidence sans laquelle il ne peut condamner l'opinion contraire. Il me sera donc permis de persister dans mon avis jusqu'à plus ample informé.

Le reproche que m'a fait M. de Pibrac relativement à l'existence de l'arc ogival dans cette crypte m'a engagé à retourner sur les lieux. Je dois vous avouer, messieurs, qu'un nouvel examen m'a fait reconnaître que j'étais tombé dans une légère erreur ; mais il m'a aussi démontré qu'en voulant la relever, M. de Pibrac en avait commis lui-même une plus grave. En effet, l'existence de l'arc ogival, que j'affirme et qu'il nie, n'est pas douteuse, et le sanctuaire tout entier est voûté en berceau ogival. Seulement, au lieu de posséder un arc doubleau ogival qui lui soit spécial, cette voûte n'est séparée de la travée voisine que par une partie de l'arc doubleau plein-cintre qui appartient à celle-

ci; de sorte qu'à proprement parler, il n'y a pas d'arc doubleau ogival, ainsi que je l'avais avancé; mais le fait principal, celui de la forme ogivale, existe, et c'est ce qu'il était important de constater dans l'intérêt de la science.

Translation du corps de saint Euverte. — Rien n'est moins certain que l'époque de la mort de saint Euverte. Les énonciations mêmes citées dans le rapport en sont une preuve. Que serait-ce si nous reproduisions les longues discussions des auteurs sur ce sujet? La Saussaie recule devant les absurdités auxquelles le conduisent ses recherches, et pour arriver à une conclusion raisonnable, il est obligé d'effacer dans le bréviaire d'Orléans et dans tous les anciens écrits le nom de Constantin-le-Grand, pour le remplacer par celui de Constance. Symphorien Guyon combat vigoureusement l'opinion de La Saussaie; d'autres savans prennent parti pour ou contre; enfin les profonds auteurs du *Gallia christiana*, dont l'hésitation est grave en pareille matière, s'expriment en ces termes :

Desiniano successisse sanctum Euvertium tradunt ejusdum acta apud Surium. tot tamen ac tantis intricata sunt difficultatibus ut nihil certi de eo ex illis statui posse videatur.... Obiit circa annum 391.

On peut conclure de ce passage que les savans de la congrégation de Saint-Maur eussent été probablement plus indulgens à mon égard que M. de Pibrac.

Souterrain de la rue des Trois-Maries. — Doit-on voir dans ce souterrain une cave ou une chapelle? La crypte de Saint-Sergius est évidemment un monument religieux. Prenant cette construction comme point de départ et suivant par des transitions peu sensibles la filiation des styles et des siècles, j'arrive jusqu'aux magnifiques caves du chapitre de Ste-Croix. Voici donc une cave et une église placées aux deux extrémités d'une ligne non interrompue; mais où finit le temple de Dieu, on commence celui de Bacchus? Cette question me paraît actuellement insoluble, et je n'ai pas

même osé l'aborder. A l'égard du souterrain en question, je décris sa forme qui est évidemment celle d'une chapelle, et j'indique comme pouvant aider à reconnaître sa destination l'existence d'un morceau de sculpture qui me semble représenter une trinité. Ainsi je me renferme dans le cercle du doute, et il n'est donc pas exact de dire que je transforme en chapelle ce qui est une véritable cave. Maintenant voyons si l'opinion tranchée de votre rapporteur est plus fondée que mes présomptions. Il appuie toute son argumentation sur cette tête qu'il nomme un *Janus bifrons*, quoiqu'elle ait trois visages. Sa dissertation est un résumé de l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron, traité vraiment remarquable, mais que l'on ne doit regarder jusqu'ici que comme l'essai d'un homme de talent. M. Didron s'avance dans une carrière jusqu'alors inexplorée; il ne s'appuie que sur des recherches encore isolées, et avant que ses opinions puissent complètement faire autorité, il faut qu'elles aient reçu la sanction du temps(1); mais son traité même me fournit des armes contre les conclusions qu'en tire M. de Pibrac, car parmi les figures qui se rapportent à la nôtre, je trouve un seul Janus pour un grand nombre de trinités, et je remarque une représentation des trois personnes divines toutes trois imberbes. Il me semble donc qu'ici ce n'est pas moi qui me laisse le plus entraîner à mon imagination, et je resterai de mon avis jusqu'à ce qu'il m'ait été prouvé que le *Janus bifrons* a été sculpté le 31 décembre.

Passant du symbolisme à la question chronologique, M. le rapporteur me paraît tomber dans une erreur complète, par suite de la disposition qui lui est naturelle de tirer d'une remarque particulière des conséquences générales. Il pose en axiome l'opinion particulière de Didron, qui n'a

(1) Dans le cahier de septembre à décembre des *Annales archéologiques* publiées par M. Didron, celui-ci remercie M. Charma d'avoir relevé plusieurs erreurs qui se trouvent dans l'*Iconographie chrétienne*.

remarqué de *Janus bifrons* que dans le passage du XVe au XVIe siècle, et comme il ne doute pas qu'il n'ait un Janus sous les yeux, il attribue cette date au monument où se trouve cette figure; ainsi il rejette tous les documens résultant du style général, de la nature des matériaux, de leur taille, de l'imperfection de la sculpture et surtout de ce bas-relief qui fait partie d'une salle construite au-dessus du souterrain et qui par conséquent ne peut lui être antérieure. Certainement si M. Didron, dont on invoque ici l'autorité, était sur les lieux, il reconnaîtrait dans ce dernier morceau tous les caractères du XIe siècle, et je doute du reste qu'il pût trouver la moindre analogie entre les contreforts de la Sainte-Chapelle et un simple mur de refend, sans style, qui forme la joue de la partie inférieure de l'escalier.

Vieille intendance. — M'appuyant sur divers faits qu'il serait trop long de reproduire ici, j'ai dit que je regardais, jusqu'à preuve contraire, comme une salle des gardes la pièce voûtée de la vieille intendance. M. de Pibrac croit fournir cette preuve en énonçant que le chien sculpté sur une des clés de la voûte faisait partie des armes de la famille de Brachet qui l'a fait construire. J'avoue ne pas saisir la portée de ce raisonnement, et j'ignore pourquoi les armes d'un intendant ne figureraient pas dans le corps-de-garde de son hôtel.

Eglise de Saint-Euverte. — L'opinion de M. de Pibrac sur l'âge de cet édifice m'a causé un vif étonnement et m'a surabondamment prouvé qu'en archéologie le travail du cabinet conduisait souvent à l'erreur, lorsqu'il ne marchait pas de conserve avec l'étude du monument. Pour moi, je n'ai jamais cru pouvoir séparer l'une de l'autre, et spécialement dans le cas dont il s'agit, cette méthode m'a été d'un grand secours. Les annalistes mentionnent deux grandes reconstructions, l'une à la fin du XIIe siècle, l'autre après le siége, à partir de 1445. J'ai voulu appliquer ces

renseignemens sur les lieux et j'ai facilement reconnu dans la croisée, dans la sacristie, dans le chœur, dans une partie des transepts et des bas-côtés, des restes évidens et tranchés de ces deux époques. Le style, l'exécution, la nature des matériaux parlaient si évidemment à mes yeux, qu'indépendamment de toute preuve écrite, ils eussent suffi, selon moi, pour établir la chronologie de ces parties du monument; aussi ne fus-je pas médiocrement surpris de lire dans les pages suivantes des mêmes historiens que Saint-Euverte avait été détruit par les protestans, d'où il eût résulté que l'église entière ne datait que du XVIIe siècle. Je me demandai si ces écrivains, tous catholiques, n'avaient pas cédé au désir d'exagérer les torts de leurs ennemis; je remarquai qu'en prenant à la lettre leurs expressions, les églises de Saint-Aignan, de Saint-Pierre-le-Puellier, de Recouvrance et bien d'autres eussent été détruites de fond en comble, ce que leur état actuel dément avec la dernière évidence. Je fus donc conduit à rechercher par l'analyse ce qu'il y avait de vrai dans leur récit, et je reconnus que la nef presque entière et une partie des transepts étaient évidemment postérieurs aux troubles religieux. Dès lors ma conviction fut formée, et je n'hésitai pas à corriger les termes des historiens d'après les preuves matérielles que j'avais sous les yeux. M. de Pibrac a procédé d'une toute autre manière. Il prend pour unique élément de conviction les documens écrits et ne tient aucun compte de l'état matériel du monument. Il me reproche, avec raison, je l'avoue, d'avoir négligé deux inscriptions d'un véritable intérêt, et comme pour me venger à l'instant, il tire de la plus importante des deux une conséquence contraire à l'évidence, et qu'il n'eût certainement pas admise s'il eût pris le temps de visiter Saint-Euverte avec cette perspicacité que tout le monde lui connaît.

La première inscription n'existe plus, mais elle paraît authentique. On y lisait que dans le XVIIe siècle l'église avait été *rebâtie* par le sieur Fougeu d'Escures, *ce qu'il eût*

continué de faire sans son décès, et M. de Pibrac en conclut qu'alors l'église a été complètement reconstruite, sans s'apercevoir que les termes mêmes de l'inscription se contredisent. En effet, si le mot *rebâtir* exprime une réédification intégrale, comment se fait-il qu'à la mort de l'abbé il restât encore quelque chose à faire? Si au contraire *rebâtir* ne signifie pas *terminer*, pourquoi ne le dirait-il pas aussi bien dans le sens de *continuer?*

Disons donc que les amis du bon abbé ont voulu lui donner un peu plus de gloire qu'il n'en méritait, et cet exemple ne serait pas unique dans les annales de notre cité. On sait que l'on doit à Henri IV la reconstruction d'une partie notable de notre cathédrale; le chapitre consigna à ce sujet l'expression de sa reconnaissance envers le roi dans une inscription que l'on voit encore sur un pilier voisin de l'ancienne sacristie, et qui renferme le passage suivant: *Ipsam* (*ecclesiam*) *a fundamentis reparandam ac in meliorem formam restaurandam* (*rex*) *suscepit.* Quoi de plus clair? L'église, d'après ce texte, a été reconstruite de fond en comble. Donc il n'en restait rien, donc les chapelles du rond-point sont postérieures à Henri IV, donc l'inscription a menti.

La seconde inscription, qui se trouve au chevet de St-Euverte, est parfaitement lue et interprétée par votre rapporteur, et elle me donnera lieu de rectifier une erreur que renferme à cet égard la monographie de cette église. Cependant, ici encore, il faut bien prendre garde de ne pas exagérer la portée des termes. Le mot *corona* ne s'applique qu'au chevet proprement dit, et prouve avec une nouvelle évidence que le reste du chœur est du XVe siècle. Si cette explication pouvait être un instant douteuse, l'état du monument suffirait pour la confirmer. En effet on remarque à l'extérieur une différence sensible entre les murailles du chœur proprement dit et celles des cinq pans du chevet. Ici les pierres sont plus blanches et d'un grain plus tendre; leurs arêtes sont plus vives, le dessin des fenêtres a quelque

chose de plus jeune; enfin les reprises du mur du chevet avec celui du chœur, fort mal opérées du reste, se reconnaissent du haut au bas de l'édifice.

Les dernières pages du rapport renferment, outre l'appréciation de la forme de l'ouvrage, deux critiques, au sujet desquelles je crois devoir présenter quelques observations.

Lorsque j'eus terminé la mise en œuvre de mes recherches, je fus effrayé du développement qu'avait pris ma rédaction. Je cherchai tous les moyens de me rendre court. Je retranchai la plupart des citations, je résumai, j'analysai et je craignis que ce ne fût encore beaucoup trop que de conserver la matière de deux volumes. Si j'y eusse ajouté le texte de mes autorités, comme l'eût désiré M. de Pibrac, un troisième n'aurait pas suffi, souvent même les notes eussent été plus longues que le discours. En outre, pour rendre les recherches vraiment faciles, il eût fallu presque à chaque phrase indiquer les noms des auteurs et la page de leurs écrits. Cette forme, généralement peu usitée de nos jours, m'a répugné, je l'avoue; j'ai craint de paraître vouloir faire parade d'une érudition à laquelle je n'ai pas droit de prétendre, et d'effrayer par ce sérieux appareil les lecteurs qui ne seraient pas pourvus d'une intrépidité à l'abri de l'ennui.

Enfin M. de Pibrac semble regretter que je n'aie pas joint à mon histoire des dessins explicatifs. La meilleure réponse que je puisse faire à ce reproche sera la citation suivante, tirée de la note préliminaire de mon histoire :

« Nous n'avons encore rien dit d'un des hommes qui ont le plus contribué à faire connaître les richesses architecturales de la ville d'Orléans. M. Charles Pensée, habile et consciencieux dessinateur, avait déjà enrichi les cartons des archéologues d'un grand nombre de feuilles détachées, lorsqu'il entreprit de réunir dans une série complète de lithographies tout ce que nos anciens monumens religieux, civils et militaires pouvaient présenter de plus intéressant.

L'œuvre était importante : elle fut accomplie avec un rare bonheur. La reproduction consciencieuse du type ne nuisit en rien à la grâce artistique du dessin. Jaloux de travailler pour la science, il reprit par fragmens et sur une plus grande échelle les détails de ses modèles que leur ténuité ne permettait pas d'indiquer assez nettement dans une vue d'ensemble. Comme étude linéaire, l'album de M. Pensée ne laissait rien à désirer ; mais ces figures, malgré leur mérite intrinsèque, étaient muettes, sans lien, sans interprète. M. Pensée sentit lui-même le besoin d'un texte explicatif, et nous nous mîmes à l'ouvrage.

« Bientôt nous nous trouvâmes à l'étroit ; le cadre du tableau gênait nos mouvemens ; le rôle de cicérone entravait l'essor de notre pensée, s'opposait à l'adoption de toute méthode. Nous voulions considérer les monumens sous toutes les faces, à toutes les époques, fouiller toutes leurs profondeurs; nous voulions suivre la naissance, les développemens, les successions des divers styles, les classer suivant l'ordre chronologique et artistique ; nous voulions descendre dans des détails que le crayon ne peut rendre, baser nos observations sur une telle multiplicité d'objets que leur reproduction eût dépassé toutes bornes possibles ; nous éprouvions surtout le besoin d'étudier sur place les monumens ; car les monumens sont jaloux de leurs secrets ; ils ne les révèlent qu'à ceux qui s'approchent bien près et qui s'efforcent d'entrer avec eux en intime relation. Dès lors, heureux de nous appuyer sur l'œuvre du dessinateur, nous résolûmes cependant de rester complètement libre dans notre allure, et nous conçûmes la pensée de l'histoire que nous publions aujourd'hui. »

Maintenant, je vous le demande, messieurs, pouvais-je sans blesser les lois de la délicatesse me poser en concurrent de M. Pensée, en publiant spécialement un album, qui du reste n'aurait certainement pas valu le sien ? Pouvais-je même me permettre d'insérer dans le texte des gravures sur bois? Mais ou ces gravures eussent été insuffisantes, et

c'est ce qui arrive le plus souvent, surtout pour les vues d'ensemble, ou elles eussent produit par une voie détournée le résultat que je devais éviter, en jetant quelque défaveur sur le placement de l'album de M. Pensée. Du reste je ne pense pas que l'intercallation de dessins spéciaux eût dû m'engager à modifier la forme de mon texte. Quelque exacts, quelque multipliés qu'ils soient, des dessins ne peuvent jamais rendre parfaitement tous les aspects d'un objet; ils n'indiquent pas, sans secours étranger, les points qui se recommandent spécialement à l'observation du savant ou de l'artiste. Dès lors il faut décrire, et il faut décrire tout, car le premier mérite d'une description scientifique est d'être complète.

J'avoue que, suivant les expressions de votre rapporteur, *mon texte n'est pas le complément de l'ouvrage de M. Pensée*, pas plus que son ouvrage n'est le complément de mon texte. Ce sont deux œuvres indépendantes, qui se présentent parallèlement et se prêtent un mutuel secours. Du reste s'il se trouve quelques-unes de mes descriptions qui ne soient pas reproduites par le crayon de notre collègue, il n'est pas un seul trait de ses dessins qui n'ait sa place dans mes descriptions. Une table spéciale de concordance, placée à la fin du second volume, donnera toutes les indications nécessaires à cet égard et prouvera, j'espère, qu'il n'a pas dépendu de ma volonté de *tirer meilleur parti des immenses ressources que m'offrait l'œuvre de M. Pensée.*

FIN DU TOME VII.

TABLE DU TOME VII.

N.

O.

P.

R.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

Series 2, TOME HUITIÈME.



ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE PAGNERRE S[r] DE DANICOURT,

Rue de la Vieille-Poterie, n° 7.

—

1849.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR QUELQUES ÉCRITS RELATIFS AUX IMPÔTS SUR LES BOISSONS (1);

Par M. Perrot.

Séance du 16 *juin* 1848.

Messieurs,

La question de l'impôt sur les vins est un problème d'économie politique digne du plus haut intérêt; elle touche essentiellement au bien-être de la population.

Le sol de la France comprendrait aujourd'hui 2,400,000 hectares de vignes; leur produit annuel serait en moyenne de 52,000,000 d'hectolitres, pouvant représenter une valeur de 916 millions de francs.

La fabrication des eaux-de-vie, des alcools, du vinaigre, l'exportation, les ouillages, soutirages et pertes réduiraient la consommation réelle en nature à 35 millions d'hectolitres c'est-à-dire au chiffre d'un hectolitre par individu.

En 1788 la France possédait 1,800,000 hectares de vignes. L'accroissement de la plantation, loin d'avoir été excessif,

(1) Délibération de la Société d'agriculture de *Mâcon* et Opuscule de M. Vergnette, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

a été proportionnellement au-dessous de celui de la population. Nous pensons toutefois que, soit par l'effet d'une culture plus perfectionnée, soit surtout par la substitution de plants plus productifs à des plants d'un cépage plus estimé, mais d'un moindre rapport, nous avons ramené au moins l'égalité comparative entre la production et la population.

Les vignes, bien que plantées généralement sur des coteaux ou sur des terrains en plaine qui avaient peu de valeur et qui auraient encore peu de valeur sans cette culture, sont frappées de contributions directes plus lourdes que les terres arables ; mais à cela ne se borne pas la rigueur du régime qui atteint les viticoles.

Les impôts indirects qu'avaient abolis l'Assemblée constituante ont été successivement et graduellement rétablis. Depuis 1816 jusqu'au mois de mars dernier, ils n'ont subi que des modifications légères ou momentanées, et M. Vergnette en énumère dix-sept qui sont encore en vigueur. Ennemi des demi-mesures, il propose la suppression radicale, absolue de la direction des contributions indirectes, de tout son personnel, et l'affranchissement des vins à l'égal de la production et du commerce des céréales.

Une augmentation 1° sur le prix des licences, 2° sur les contributions directes et spécialement sur les loyers, pourvoiraient, suivant l'auteur, d'une manière utile et facile au recouvrement des 108 millions que procurent au trésor les droits sur les boissons.

Il attaque surtout les droits d'octroi sur les vins, sorte de douanes intérieures qui s'opposent au développement de la consommation et au droit de vie à bon marché que l'on doit autant que possible assurer au travailleur des cités comme au travailleur des campagnes.

La législation sur les boissons, telle qu'elle existait au 24 février, était imparfaite ; mais en présence des impôts qui atteignent déjà et menacent la propriété, en présence des dépenses énormes qui tombent d'une manière si inopinée

et si anormale à la charge de l'état et des villes, nous n'avons pas une foi entière dans la bonté des moyens proposés comme équivalens par M. Vergnette, et nous ne pouvons dès lors nous associer, dans les conjonctures actuelles, à ses conclusions tendant à la suppression absolue de la régie.

Nous la croyons d'autant moins praticable que l'auteur a toujours raisonné comme si la régie n'était chargée que de pourvoir à la perception des droits sur les liquides, tandis que les recettes opérées par son intermédiaire se sont élevées, non pas seulement à 108 millions annuellement, mais à plus de 300 millions.

Il faut cependant que les lois sur les boissons soient bien défectueuses, puisque tous les pouvoirs qui ont succédé à l'empire ont à leur avènement cherché la popularité dans des modifications et dans des promesses relatives au régime des contributions indirectes. Imitant cet exemple, le gouvernement provisoire a détruit l'exercice à la veille de la formation de l'Assemblée nationale.

Mais il a été au-delà du vrai et du possible en assimilant la violation de la loi fiscale au vol réprimé par l'article 401 du Code pénal, c'est-à-dire au vol susceptible d'être puni d'un an à cinq ans de prison, de 16 fr. à 500 fr. d'amende, de l'interdiction des droits civiques, civils et de famille, et de la surveillance.

Et d'autre part, si par l'abolition de l'exercice il a été favorable à près de 350 mille débitans, il a lésé gravement les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs, en doublant pour certains départemens, en triplant pour le département du Loiret, comme pour le département de la Côte-d'Or, le droit de consommation.

L'égalité de la répartition de l'impôt foncier est un axiome de droit public et de justice ; elle doit être également pratiquée en matière de contributions indirectes, alors surtout que l'impôt, au lieu de constituer un tribut léger, devient une charge excessive et hors de proportion avec la valeur vénale de la denrée qu'il frappe. Il ne faut

pas que la boisson d'une même classe, d'un même crû soit assujettie, au profit du trésor, à des droits complètement différens suivant les lieux de consommation.

En 1847 la récolte, dans le plus grand nombre des départemens qui cultivent la vigne, et spécialement dans la Côte-d'Or et dans plusieurs parties du département du Loiret, a été véritablement excessive. Les frais de vendanges, de manipulation, d'enfutaillement ont été par suite très-élevés, et l'on ne saurait en moyenne les évaluer à moins de 13 fr. 50 c. par tonneau de 228 litres, ou 6 cent. par litre de vin commun.

Si de tels frais, relativement aux vins des bons crûs de la Bourgogne, du Bordelais, des côtes du Rhône, ne représentent qu'une portion peu considérable de leur prix, ils égalent ou surpassent même dans certains départemens la valeur totale du produit. Il est même arrivé, ce qui ne se présente heureusement qu'à de rares intervalles, que plusieurs vignerons ont vainement offert, pour se libérer du prix de leurs futailles, de les rendre à ceux qui les avait vendues remplies de vin de 1847.

Que si l'on ajoute aux frais de récolte les frais de culture, les impositions ordinaires et extraordinaires payées à l'Etat, au département, à la commune, il devient certain qu'il ne reste plus aux viticoles pour 1847 aucune rémunération de leurs travaux, et leur perte ne paraîtrait-elle pas bien plus grande encore s'ils faisaient entrer en ligne de compte, outre les frais non récupérés des années improductives, les intérêts du capital que représente la propriété.

Il importe donc au plus haut degré de favoriser la consommation générale et spécialement la consommation qui se fait au foyer domestique et profite ainsi à toute la famille; et pour cela de revenir immédiatement à des droits modérés.

Au lieu de 2 fr. 10 c. que payait dans le Loiret le consommateur non sujet à exercice, c'est maintenant 6 fr. 47 c., un droit conséquemment triplé qu'il lui faut ac-

quitter. Ce droit représente en moyenne, aujourd'hui 15 juin, 66 p. 0/0 de la valeur du vin rouge et 130 p. 0/0 de la valeur du vin blanc récoltés en 1847 dans le Gâtinais et les environs de Gien.

Il y avait, dans tous les départemens qui cultivaient la vigne, rareté de numéraire, même avant la révolution de février; il y a en ce moment non-seulement pénurie, mais malaise extrême, et si avant la moisson qui est proche les droits ne sont pas abaissés, le temps favorable à la vente sera écoulé, et beaucoup de viticoles se trouveront sans argent, sans crédit, sans vaisseaux vides, en présence d'une nouvelle récolte qui promet d'être non moins abandante que celle de 1847.

L'état actuel des choses devient onéreux aux débitans eux-mêmes qu'on a eu principalement pour but de favoriser; car le droit de 6 fr. 47 c. excède le droit de détail auquel ils étaient soumis, dès que le prix du tonneau de 228 litres ne dépasse pas 40 francs.

Il ne profite pas au trésor, parce qu'il diminue le nombre des transactions et restreint l'usage d'une boisson qui pour être peu chargée d'alcool n'en est pas moins salutaire aux travailleurs.

Nous estimons donc que la législation sur les contribution indirectes doit être révisée et profondément modifiée.

Mais nous regardons comme un palliatif nécessaire et urgent l'abaissement immédiat du droit de consommation.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS AGRICOLE DES PROVINCES DU CENTRE, TENU A NEVERS EN SEPTEMBRE 1847;

Par M. Perrot.

Séance du 7 juillet 1848.

Messieurs,

Constamment délégué par vous au Congrès central d'agriculture, je m'étais proposé de continuer à vous rendre compte, chaque année, des principales questions qui s'y seraient agitées et des solutions qu'elles y auraient reçues; mais la publicité immédiate donnée aux travaux du Congrès par la presse quotidienne et la publication des comptes-rendus à une époque rapprochée de ses séances, m'ont fait penser que je n'aurais plus guère à vous apprendre, et que dès lors mes paroles sur ce sujet n'auraient peut-être plus en cette enceinte d'intérêt ou d'opportunité.

Les agronomes qui se réunissent annuellement n'ont pas d'ailleurs la prétention de ne soulever que des problèmes toujours différens, de n'émettre que des vœux toujours nouveaux; ils veulent et doivent insister fréquemment sur des vœux qui ne reçoivent pas de satisfaction; de même que la persévérance est le premier devoir, et je serais tenté d'ajouter la première vertu du cultivateur, ils doivent, par l'action nécessaire de leur insistance, mettre le gouvernement en demeure de prendre en plus grande considération des vœux incessans, et ainsi dégager à l'avance l'agriculture de la responsabilité que l'on serait tenté de reporter vers elle, s'il devait y avoir encore, ce qui paraît bien improbable, renchérissement excessif ou insuffisance démon-

trée de ceux de ses produits qui sont essentiels aux besoins du pays.

Le maintien de la protection en faveur du sol national consacré par le projet de loi sur les douanes en présence de prétentions contraires qui ont eu beaucoup de retentissement, sans avoir toutefois obtenu beaucoup d'adhésions, la formation de véritables écoles primaires d'agriculture pratique dans des fermes choisies, l'érection de chaires d'économie agricole, des encouragemens toujours trop faibles et pourtant un peu moins parcimonieux, l'abaissement du prix du sel enfin reconnu par les pouvoirs comme une nécessité, sont des améliorations réalisées déjà ou prochaines, auxquelles les associations agricoles et le Congrès central en première ligne ont eu une grande part.

D'autres améliorations signalées et plus importantes, de grands travaux de défrichement, de dessèchement ou d'irrigation qui auraient pour résultat d'accroître la masse des produits du sol et de faciliter la vie à bon marché se font trop attendre. De là ces congrès régionnaux qui ont moins d'éclat et d'écho que le Congrès central, mais dont la mission est de même nature.

La Normandie, la plus avancée de nos provinces pour l'élève et l'engraissement du bétail, la plus habile et la plus zélée à se défendre contre ce qui peut léser ces deux graves intérêts; la Bretagne, progressive aujourd'hui sur toute sa vaste superficie, ont eu les premières leurs Congrès. Imitant leur exemple, les provinces du Nord, à l'agriculture plus perfectionnée, ont fondé le leur, et plus récemment les provinces du centre de la France, bien qu'elles n'aient jamais eu d'administration unique et comme une individualité à part dans la nation, ont voulu, elles aussi, avoir leur association agricole. Née à Aubigny en 1845, constituée à Bourges l'année suivante, cette association a, au mois de septembre dernier, à Nevers, dans le palais ducal, tenu une session solennelle. C'est des travaux, restés inconnus à la plupart d'entre nous, de ce dernier

congrès, qu'il est urgent de vous instruire, puisque vous avez décidé qu'il y avait utilité et opportunité que la session de 1848 eût lieu dans la capitale de l'Orléanais. C'est aussi de ses travaux que je viens quelques instans vous entretenir.

La question des subsistances devait tenir une place importante dans ses délibérations; nous n'étions plus alors, il est vrai, disait le rapporteur, sous l'empire de ces préoccupations pénibles qui avaient dominé les esprits quelques mois auparavant; une période qui avait eu ses périls et ses angoisses avait été heureusement franchie, grâce au concours des pouvoirs de l'État, de la coopération active des départemens, des municipalités et de la bienfaisance privée; grâce aussi, à peu d'exceptions près, à la résignation des populations souffrantes.

Mais il était d'une sage prévoyance d'en scruter la cause et de chercher à en prévenir le retour. La France, pas plus que les autres royaumes, n'est parvenue à échapper aux mauvaises années, plus rares cependant aujourd'hui que dans le passé, et de temps à autre nous éprouvons un déficit relativement aux besoins de l'alimentation, bien que la moindre de nos récoltes surpasse en produit la récolte la plus abondante antérieure à 1789.

Ce déficit, possible en France, mais heureusement invraisemblable, pourrait excéder à lui seul les quantités ordinairement disponibles dans l'Europe entière; il aurait pour causes principales la rareté des capitaux confiés à l'agriculture et surtout le peu d'élévation des capitaux de roulement, l'amour de la propriété rurale et sa mobilité qui font qu'on s'occupe beaucoup d'acquérir, trop peu d'améliorer, la brièveté des baux et des conditions contraires aux meilleurs assolemens imposées aux fermiers. Les causes secondaires seraient l'enlèvement des bras les plus actifs pour les grands travaux industriels et l'affluence constante vers les villes des populations rurales.

L'exemple de l'Angleterre, relativement au libre échange,

ne saurait nous être présenté comme autorité; elle n'a déserté le système de protection agricole qu'après de longs efforts pour maintenir le niveau entre la production et la consommation, et seulement lorsque la permanence des déficits en a eu démontré l'impuissance. Son commerce maritime, puissamment organisé, actif, riche de capitaux, répandu sur toutes les parties du globe, aurait, même en temps de paix, bien souvent sur le nôtre l'avantage de la préemption, et nous ne pourrions espérer comme elle qu'en définitive le prix des céréales importées serait soldé par les bénéfices faits à l'extérieur sur la vente de nos produits manufacturés.

Les greniers de réserve sont bien difficiles à établir sur une grande échelle, car ils absorberaient des sommes énormes.

Les défrichemens de landes, les dessèchemens de marais, les grands travaux d'utilité agricole, tels que des canaux d'irrigation peuvent et doivent venir en aide à nos champs de céréales; mais c'est surtout dans les améliorations de notre culture même qu'il faut chercher le remède contre les disettes futures.

Que si des années malheureuses devaient revenir encore, nous trouverions dans la formation et dans l'action des caisses de prévoyance d'utiles enseignemens pour maintenir la sécurité des populations sans décourager les spéculations commerciales. Au cours de novembre 1846, quarante jours après les dévastations amenées par l'inondation de la Loire, il fut reconnu que le département de la Nièvre ne possédait que des ressources bien inférieures aux besoins. De généreux citoyens résolurent de demander aux départemens mieux pourvus, et surtout à l'étranger, les céréales nécessaires à son approvisionnement, pour les vendre au comptant à tous les habitans, selon leurs nécessités. Cette société a fait en quelques mois des acquisitions pour 1,100,000 fr., des ventes pour plus d'un million, et elle a liquidé en définitive son opération par une perte prévue de

10 à 11 p. 0/0 sur le montant des souscriptions qui s'étaient élevées à plus de 700,000 fr.

Résistant à l'appât du gain, fidèle à suivre les cours réguliers du commerce, la société de prévoyance de Nevers n'a pas empêché les négocians d'étendre leurs spéculations sur les grains; elle a seulement prévenu les hausses factices et amené plus tôt une baisse sans réaction. Le cours du blé, qui s'est élevé à Orléans à 48 fr., n'a jamais dépassé 40 fr. dans la Nièvre; les farines de première qualité ne s'y sont pas vendues au-delà de 115 fr., tandis que dans les trois quarts de la France elles ont été à plus de 130 fr. Il est à remarquer que si l'insuffisance des produits avait été constatée un mois plus tôt, la société de prévoyance aurait fait ses achats à des prix moins élevés, et qu'au lieu de perdre, elle aurait réalisé des bénéfices que toutefois elle n'avait point ambitionnés.

Une bonne statistique agricole serait donc de la plus grande utilité. Le gouvernement, présidant à tout, pourrait prendre des mesures de prévoyance et activer, notamment par l'abaissement des droits de douanes, les importations. Elle ne serait pas moins utile aux petits propriétaires et aux nombreux ouvriers de l'industrie. Avertis de l'insuffisance des céréales, ils ménageraient leurs ressources, et, par des économies, se prémuniraient avec calme et sang-froid contre l'élévation des prix; elle servirait les agriculteurs eux-mêmes en les engageant à ne pas se dénantir si facilement au profit des spéculateurs qui trop souvent ne se contentent point de bénéfices modérés; enfin la comparaison des produits obtenus dans un pays d'agriculture progressive, ne serait-elle pas aussi une excitation à mieux faire pour les pays plus arriérés?

En 1810, Napoléon sentant toute l'importance d'une statistique agricole, l'ordonna, et il voulut l'obtenir en deux mois; 334 questions durent être résolues dans chaque municipalité : les réponses arrivèrent; mais l'inanité des chiffres posés fut bientôt reconnue. La direction de statistique

créée à cette époque cessa d'exister en 1814, sans avoir accompli sa tâche. Sous la Restauration, on voulut substituer aux chiffres la statistique par cahier d'observations; mais il fallut abandonner ce mode, qui, ne donnant que des évaluations en masse, rendait le contrôle impossible, pour en revenir aux chiffres. En 1838, chacune des 37,000 communes de France fit le cadastre de son domaine agricole, l'inventaire de ses produits ruraux, de ses animaux domestiques et de sa consommation. Ce travail statistique imparfait, surtout par suite de sa nouveauté, a prouvé néanmoins que les difficultés pouvaient être surmontées par des hommes intelligens et actifs.

La Société d'agriculture de Nevers s'est mise à l'œuvre au mois d'août dernier, et, en moins de trente jours, elle a pu faire la statistique des seize communes composant le canton de St-Benin-d'Azy; elle l'a apportée complète au Congrès, non-seulement quant aux cultures, quant au nombre et aux races diverses d'animaux domestiques; mais encore elle y a joint une enquête morale concernant l'intelligence, l'instruction, les habitudes d'ordre et d'économie, et même l'influence du mode de nourriture sur le travail.

Il n'eût pas été non plus sans intérêt de chercher aussi par les faits quel est le mode d'exploitation le plus favorable à un état, de la culture par le propriétaire lui-même, par le fermier ou par le métayer. Le Congrès s'est posé cette question, et il a donné la préférence à l'exploitation par le propriétaire du sol, parce qu'il craint moins de faire des dépenses dans le présent en vue d'avantages dans l'avenir, parce qu'elle l'oblige à résider dans ses domaines et à dépenser ainsi la plus grande partie de ses revenus sur les localités qui les produisent, parce qu'elle l'éloigne, par l'attrait de la propriété rurale, des entreprises hasardeuses et du luxe des villes. C'est ainsi qu'avant d'avoir connu la cour des César, les grands propriétaires romains aimaient à résider dans leurs domaines ruraux et qu'ils faisaient fleurir

l'agriculture sur cette campagne de Rome qui inspirait à Virgile ses *Géorgiques*, et qu'avec tant de tristesse naguère nous parcourions presque stérile et dépeuplée.

Le fermage vaut mieux que le métayage là où l'agriculture est plus éclairée, où les cultivateurs sont plus aisés, les capitaux plus abondans; le métayage doit avoir la préférence dans les pays pauvres et moins avancés en agriculture. Ce mode d'association donne au propriétaire plus d'ascendant pour éclairer et diriger par les conseils et par les faits. C'est ce mode qu'a en quelque sorte réhabilité un nos honorables correspondans, M. de Beauchesne. Grâce au métayage, il a pu réaliser de remarquables et promptes améliorations; la confiance qu'il a inspirée par des résultats positifs à ses métayers, a créé pour ceux-ci une sorte d'aisance, et fait, de cultivateurs routiniers, des agriculteurs progressifs.

Mais combien les fermiers et les métayers ne seraient-ils pas plus dociles aux conseils, si, au lieu de ne s'instruire que par l'habitude, ils recevaient dans les écoles primaires une instruction en quelque sorte professionnelle? Qui pourrait la leur donner aujourd'hui que les instituteurs primaires, souvent choisis parmi ceux qui dès leur enfance ont montré de la répugnance pour les travaux des champs, ne possèdent peut-être pas les premières notions d'agriculture?

Et a-t-on jamais pensé à donner aux jeunes filles, qui, cependant, suivant les paroles de l'Ecriture, auront un jour à fonder leurs maisons de leurs mains par l'ordre et l'économie, des enseignemens qui leur permettent de devenir en même temps que femmes morales, bonnes ménagères.

L'établissement des fermes-écoles, déjà heureusement pratiqué à Poussery, dans la Nièvre, et qui est sur le point d'être organisé à Montberneaume, dans le Loiret, est d'un favorable augure. Il faut en outre créer des colonies agricoles, surtout pour les enfans abandonnés. Mettray en a

démontré la possibilité comme l'heureuse influence sur l'esprit des jeunes délinquans, et l'un de nos collègues, M. A. de Morogues, n'a-t-il pas tout récemment appelé tout votre intérêt sur la colonie de Montmorillon?

Indépendamment des sujets que je viens d'analyser, le Congrès a rappelé des vœux déjà émis pour la fondation de services médicaux et pharmaceutiques dans les communes et mis à l'étude la question forestière qui comprend en même temps les défrichemens de bois et les reboisemens, question immense qu'on voit différemment, suivant le point de vue auquel on se place, les localités qu'on habite, et qui touche peut-être aussi à l'intérêt des pays qui bordent les rives de la Loire.

Les délégués ont eu en dehors des séances du Congrès des conférences agricoles à l'effet de se communiquer leurs système, le résultat de leurs expériences personnelles et les faits importans acquis à l'agriculture.

Il paraîtrait qu'un cultivateur, le maire de St-Franchy, aurait, depuis vingt ans, deux fois renouvelé ses pommes-de-terre par semis; qu'il se serait ainsi procuré de bonnes variétés dont les tubercules auraient échappé à la maladie qui depuis trois ans a infecté cette plante. Nous avons été, messieurs, moins heureux à Orléans, et quelques pommes-de-terre, provenues de graine distribuée par nos mains, ont été atteintes chez MM. Bans et Mulot qui ont le mieux réussi dans leurs semis. Il en a été de même chez MM. de Tristan et de Morogues, parmi les pommes-de-terre provenues chez eux de semis. La même remarque a été faite aussi dans l'arrondissement de Montargis.

M. Massé père, et maintenant son fils, imitant Backwell, se sont, depuis trente ans, appliqués à améliorer la race bovine Charolaise qu'ils ont importée dans le Cher; par des soins tout particuliers dans le choix des reproducteurs et par des améliorations en-dedans, c'est-à-dire sur des individus pris dans la race elle-même, ils ont obtenu une espèce bovine excellente pour l'engraissement sans avoir

cessé d'être bonne pour le travail, appréciée maintenant, et qui obtient habituellement les primes au concours de Poissy.

Le Congrès s'est terminé par une fête agricole offerte à tous les membres, au nom de la société d'agriculture, et par un brillant concours à Fourchambault, lieu désert il y a moins de quarante ans, et qui compte aujourd'hui plus de 4,000 âmes.

Ainsi, question immense et complexe des subsistances, sociétés de prévoyance, statistique agricole, avantages relatifs de la culture par le propriétaire, par le fermier, par le métayer, urgence de grands travaux d'utilité agricole, formation de fermes-modèles, instructions appropriées aux conditions sociales dans les communes rurales, moralisation et colonisation des enfans abandonnés, telle sont été les œuvres principales du Congrès de Nevers; quelques-unes rentrent, vous le voyez, dans le domaine assigné plus spécialement à chacune de nos sections. C'est donc avec raison que l'appel du Congrès des provinces du Centre dans notre cité a été fait au nom de notre société entière, et que, pour prouver une fois de plus qu'à vos yeux les sciences sont sœurs, vous avez promis aux agriculteurs qui s'y réuniront toutes vos sympathies et votre complet concours.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR DES QUESTIONS RELATIVES A LA SOLOGNE ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE;

Par M. Dupré de Saint-Maur.

Séance du 16 *août* 1848.

Messieurs,

Votre section d'agriculture n'a pas voulu différer d'un

instant l'étude des questions sanitaires et agricoles relatives à la Sologne, questions que dans votre dernière séance vous avez renvoyées à son examen.

Préalablement elle a reconnu, en lisant cette longue série d'interrogations, que la plupart n'étaient pas susceptibles de recevoir de vous une solution sous leur forme actuelle. Elles se présentent en effet comme des demandes adressées aux maires ou aux habitans de chaque commune, pour obtenir sur les diverses localités des détails particuliers, afin sans doute que la réunion de toutes les réponses fournisse, par leur variété, par leur opposition même, les moyens d'une comparaison instructive et les élémens d'une statistique à laquelle, dans l'intérêt de la Sologne, on aurait dû travailler dès long-temps. Mais cette œuvre éminemment administrative, votre section d'agriculture ne pouvait l'entreprendre avec les faibles moyens et le peu de temps dont elle disposait.

Pour rester dans les limites du possible, elle a dû généraliser les questions, afin d'en embrasser l'ensemble, d'en comprendre le but et de leur appliquer une solution générale.

Elle a pensé que toutes se résumaient à peu près en celle-ci :

Quelle est l'influence des eaux stagnantes en général et particulièrement des étangs sur l'état sanitaire et agricole de la Sologne?

Puis elle a deviné cette deuxième question, conséquence pratique de la première :

N'y aurait-il pas lieu à réglementer toutes les eaux stagnantes et courantes, et, quant aux étangs, à les maintenir ou à les supprimer suivant qu'il serait démontré que la balance l'emporte du côté de leurs avantages ruraux ou de leurs inconvéniens sanitaires?

A ce point de vue l'importance du sujet qui nous occupe apparaît tout entière. On sent qu'il touche à tous les intérêts d'une vaste contrée dont plus d'un tiers de votre départe-

ment fait partie. Aussi l'avons-nous étudié avec toute l'attention qu'il mérite.

Dans ce travail, nous aurions voulu nous restreindre au côté agricole de la question, laissant à votre section de médecine le côté sanitaire. Mais, on le voit, ces deux points sont tellement connexes qu'il est impossible de traiter l'un complètement si l'on fait de l'autre abstraction entière. Nous aborderons donc la question de salubrité, nous allons même commencer par elle, mais en nous défendant à l'avance de toute usurpation dans une spécialité qui n'est pas la nôtre. Narrateur des faits qui sont sous nos yeux, nous vous apportons l'appréciation purement empirique de nos observations personnelles; à ceux qui tiennent le flambeau de la science médicale d'y joindre leurs lumières et les déductions de la théorie.

Avant de rechercher à quelle cause on doit attribuer l'insalubrité de la Sologne, ne faudrait-il pas demander d'abord si la Sologne est insalubre, au moins à cet excès qu'on lui reproche généralement. Nous qui l'habitons depuis longues années, nous pensons que ce pays si décrié vaut mieux que sa réputation. Il nous paraît que sa mauvaise renommée ressemble aux bâtons flottans et grandit avec la distance. A cent lieues d'ici on se figure tous les Solognots comme des spectres. Vous en avez plusieurs parmi vous, messieurs, vous voyez qu'ils n'ont rien de bien effrayant. Mais pour combattre une exagération nous ne tomberons pas dans une autre, et nous reconnaîtrons cette malheureuse vérité que des communes entières sont réellement malsaines, que d'autres le sont partiellement, qu'il est même peu de points, si favorablement situés qu'ils puissent être, où la fièvre intermittente ne fasse parfois apparition, quand la bonne nourriture et l'hygiène n'en protégent pas les habitans.

Quelle est la cause de ces fièvres? vous demande-t-on sous le n° 9. Est-ce le voisinage des eaux stagnantes, la nature

imperméable du sol, son défaut de culture, l'habitation, le régime, la nourriture des populations ?

Si la simultanéité constante de deux faits autorise à conclure le rapport entre eux de l'effet à la cause, nous répondrons sans hésiter que la cause première, directe et immédiate de la fièvre, est la stagnation des eaux sur le sol ; qu'une cause seconde, mais directe aussi, est la mauvaise qualité des eaux qui servent aux pauvres de boisson unique ; qu'une cause indirecte, éloignée, mais puissante, est l'inculture du sol, non que nous considérions la culture comme salubre en elle-même, mais en ce sens que s'il y avait culture générale du pays il en résulterait forcément les travaux nécessaires pour procurer l'écoulement des eaux.

En Sologne, l'argile est partout à une profondeur variable, mais très-souvent à fleur de terre. De là cette imperméabilité qui maintient à la surface toutes les eaux pluviales quand elles ne sont pas entraînées par une pente naturelle ou artificielle. L'absorption par le sol étant presque nulle, toute dépression tant soit peu sensible du terrain devient une cuvette qui se remplit chaque automne pour ne se vider que l'été suivant sous l'action des rayons solaires. C'est ainsi que les terrains même dont l'inclinaison générale est très-prononcée restent à l'état de submersion presque complète pendant six mois chaque année. Il en résulte souvent pour l'observateur le plus habitué au pays une singulière illusion d'optique. Quand on aperçoit de loin, sur les flancs d'un coteau, ces flaques sans nombre échelonnées d'étage en étage, et si rapprochées qu'elles semblent ne former qu'une seule nappe, on se prend à croire un instant que les lois physiques sont interverties, tant l'eau semble s'attacher aux pentes et pour ainsi dire les gravir ; à plus forte raison les plateaux incultes, sans fossés ni rigoles, sont-ils soumis à cette inondation semestrielle. Une couche d'eau peu profonde, mais universelle, les transforme en immenses marais. A ces eaux naturellement stagnantes, nous joindrons celles des rivières dont les vallées à pente trop faible, et de plus

encombrées d'obstacles de toute nature, ressemblent tout l'hiver à des lacs sans fin.

Si nos observations sont exactes, c'est à cette disposition générale du pays qu'il faut attribuer son insalubrité.

C'est à la fin de l'été, après les grandes chaleurs et les travaux de la moisson que les fièvres commencent à sévir. Elles se montrent plus ou moins violentes, plus ou moins tenaces sur tel ou tel point selon l'étendue et la fréquence de la submersion du sol environnant. Nulle position, même la plus élevée, même la plus éloignée des marécages, n'en est complètement exempte; mais le voisinage des rivières est particulièrement infecté; là le mal est dans toute sa force; il semble décroître à mesure que l'on s'élève. Une statistique telle que celle dont nous parlions en commençant constatera, nous n'en doutons pas, une différence d'insalubrité de 1 à 2 entre les vallées et les plaines, de 1 à 4 entre les vallées et les hauteurs.

Ici l'expérience et le raisonnement nous semblent d'accord. La science nous dira sans doute qu'elle reconnaît un véritable poison dans l'effluve, émanation provenant des végétaux décomposés, matière volatile que les vents promènent et qu'absorbent nos organes. Elle nous dira comment la chaleur et l'humidité sont les agens les plus énergiques de la décomposition végétale. C'est donc surtout en été que cette décomposition doit avoir lieu. Ses principaux foyers seront donc toutes les dépressions du sol, où croupit une végétation en putréfaction permanente par suite d'une submersion et d'une dessication alternative. Dans les plaines, cette alternative se reproduit rarement pendant les mois chauds. Mais dans les vallées elle se renouvelle à chaque crue de la rivière, c'est-à-dire à chaque grand orage. Elle se renouvelle même partiellement toutes les vingt-quatre heures à proximité des moulins qui presque tous, faute d'un réglement pour les déversoirs, inondent périodiquement les bas-fonds marécageux (très-impropre-

ment nommés prés) situés sous leurs biefs. Ainsi les vallées sont plus particulièrement malsaines : les eaux naturellement stagnantes en sont la cause principale. Ceci nous semble un fait constant.

Les eaux artificiellement stagnantes, les étangs produisent-ils des effets aussi funestes? Nous ne le pensons pas quant à la plupart. En général leur profondeur ne permet pas la formation de l'effluve au moins sur toute leur étendue; les bords seulement par un dessèchement lent et graduel exposent à l'action solaire une surface restreinte. Tous les étangs dont le fond n'est pas trop plat, dont le niveau n'est pas trop variable, ceux surtout dont le sol maigre et sablonneux ne nourrit que peu ou point de végétaux, ne doivent pas être insalubres, et véritablement ne semblent pas l'être.

On est heureux de constater ce fait, car c'est ici qu'il faut entrer dans un nouvel ordre d'idées et, sans perdre de vue le côté sanitaire, considérer les étangs au point de vue de l'utilité. Et d'abord le fait seul de leur création de main d'homme implique cette idée. On les a établis, souvent à grands frais, pour répondre aux besoins les plus pressans de l'existence. Parcourez ces espaces immenses où, sur une étendue de plusieurs lieues, vous ne voyez ni culture ni habitation, seulement quelques rares troupeaux perdus dans la lande, là non plus vous n'apercevez pas d'étangs. C'est que pas un ravin, pas un accident du sol n'en permettait la création. Si elle eût été possible, une maison se serait élevée sur ses bords, quelques défrichemens l'eussent entourée. Mais dès qu'on s'éloigne des rivières, comment une ferme existerait-elle sans le pacage et l'abreuvage que les étangs seuls peuvent donner? Eux seuls fournissent au cultivateur les précieuses ressources qui le dédommagent quelque peu de l'ingratitude du sol; eux seuls permettent l'élève des oies, par exemple, et nous citerons tel fermier qui chaque année paie avec ce produit plus du quart de son fermage.

On demande quel est le revenu moyen d'un hectare en étang. S'il s'agit d'étangs situés près d'une ferme, cette question est insoluble. La valeur de la pêche est facile à déterminer, ce sera 10 à 15 fr. l'hectare pour un fond maigre, 20 à 30 pour un fond riche et limoneux. Mais cette valeur n'est pas le quart, pas le dixième peut-être du produit véritable. Si l'étang est unique, l'existence de la ferme en dépend. C'est le *to be or not to be* de l'exploitation tout entière. Qu'on nous permette de citer ici un fait personnel. Mon prédécesseur, dans la terre que j'habite, avait supprimé plusieurs étangs, sous prétexte de salubrité. Il avait pourtant conservé les plus indispensables. Depuis, j'ai dû successivement rétablir presque tous les autres, sous peine de rester sans fermiers ou de réduire de moitié leurs prix.

Nous n'avons fait valoir jusqu'ici, en faveur des étangs, que leur utilisation actuelle; mais ils sont destinés à rendre à l'agriculture bien d'autres services quand on aura compris quelles ressources ils présentent pour l'irrigation. On propose généralement de dessécher les étangs pour les convertir en prairies. Cette opération peut être avantageusement pratiquée sur un fond gras et fertile; mais ce cas est exceptionnel en Sologne. Presque tous les étangs ont un fond de sable ou de tuf impropre même à la plantation. Avec les conditions de notre sol, ce n'est pas *dans les étangs*, c'est *par les étangs* que l'on fera d'abondans herbages. C'est en profitant de l'élévation des eaux derrière les chaussées, en les soutenant à l'issue des déversoirs, en les conduisant par des canaux sur des terrains d'un niveau inférieur, en les y distribuant avec intelligence; c'est enfin en utilisant, au lieu de la laisser perdre, l'eau, cet engrais le plus puissant de tous et le moins cher, qu'on dotera le pays des fourrages qui lui manquent. Pas de culture sans fumiers, pas de fumiers sans fourrage. Ce problème a fait long-temps le désespoir de nos agriculteurs. Les étangs bien employés nous en offrent la solution.

Il faut à la Sologne le marnage et l'irrigation. *Jamais, quoi qu'on en dise, les canaux qu'on nous promet ne donneront à la fois l'un et l'autre.* Bienheureux s'ils suffisent au transport des marnes. Demandons l'arrosage à nos étangs, ces réservoirs précieux qui font la fertilité de l'Inde, de l'Espagne, de l'Italie, qui firent long-temps celle de l'Afrique romaine, et que l'Algérie devra rétablir à grands frais; ces réservoirs de richesse la Sologne les possède sans qu'ils lui coûtent rien. Nous les devons aux labeurs de nos pères; sachons au moins les conserver, car ils recèlent toutes les améliorations de l'avenir.

Nous avons déjà commencé nous-même quelques essais d'irrigation par les étangs. Le succès est certain, car il est garanti par l'expérience de tous les temps et de tous les pays où l'on emploie un système analogue. Nous n'entrerons pas dans les détails d'exécution qui seraient un hors-d'œuvre ici et donneraient à notre rapport les proportions d'un mémoire; quelque jour, peut-être, nous aurons l'honneur de vous exposer nos travaux en ce genre et leurs résultats.

En résumé, pour reprendre la question d'ensemble, nous voudrions: 1° qu'on établît en Sologne un régime général des eaux courantes;

Que les rivières fussent particulièrement réglementées, quant au curage, à la hauteur des biefs des moulins, des empellages et des déversoirs; quant au nombre trop considérable des moulins, dont beaucoup devraient être supprimés avec une bien faible indemnité comme étant pour la plupart une propriété onéreuse, l'intérêt des consommateurs et de l'approvisionnement local devrait seul être consulté pour leur conservation. On remédierait ainsi, non pas entièrement, mais partiellement à l'insalubrité des vallées, principaux foyers d'infection.

2° Qu'on encourageât par tous les moyens possibles la mise en valeur du sol, qui entraîne nécessairement la disparition des flaques d'eau stagnantes, mais en ne perdant

pas de vue que, pour la salubrité, la plantation forestière, celle des résineux surtout, est bien préférable à la culture proprement dite. Qu'on primât particulièrement la plantation des arbres à cidre afin de généraliser cette boisson, s'il était possible, et de la mettre à la portée des travailleurs. Ce serait la plus utile modification qu'on pût apporter à leur régime.

Les deux grandes causes de fièvres étant ainsi supprimées ou amoindries, on devrait classer les étangs en trois catégories bien distinctes.

Ranger dans la première tous ceux qui n'ont de valeur que par leur pêche; déclarer rachetables, sur une estimation préalable, les servitudes qui les grèvent pour la plupart, en prescrire ensuite le dessèchement toutesfois que leur culture présentera des avantages; ou plutôt, après les obstacles levés, s'en remettre à l'intérêt privé qui ne laissera pas en eau, avec un revenu de 20 francs l'hectare, un terrain pouvant lui rendre 100 francs en prairies.

Dans la seconde catégorie se placeraient tous les étangs, qui, situés loin des rivières, rendent possibles l'habitation et la culture là où elles n'existeraient pas sans eux. Pour ceux-là, quelque opinion qu'on se fasse de leur influence plus ou moins nuisible, il faut bien les conserver, salubres ou non, et tout au plus choisir entre la fièvre et le désert. Faites-les disparaître et vous supprimerez la maladie par la suppression des malades.

On pourra vous dire avec le changement d'un seul mot dans la célèbre phrase de Tacite : *Ubi solitudinem faciunt sanitatem appellant.* Ajoutons, pour en finir avec cette question de salubrité, que la population se reporterait alors forcément vers les vallées dont l'assainissement, quoi qu'on fasse, ne sera jamais assez complet pour que le séjour des plateaux, même dans leur état actuel, ne leur soit toujours préférable.

La troisième catégorie comprendrait les étangs utilisables pour l'irrigation. Nous avons dit combien ils sont précieux.

S'ils n'existaient pas il faudrait les créer. Ce sont eux, qui, en enrichissant le pays, accroîtront pour les populations laborieuses les moyens de bien-être et leur permettront de chercher dans une hygiène bien entendue, dans une meilleure alimentation, les préservatifs que leur refuse aujourd'hui la misère.

Nous n'insisterons pas outre mesure sur le régime des habitans pauvres, quelque désirable qu'il soit, fraternellement parlant, de leur en procurer un meilleur, il faut bien reconnaître que leurs maisons et leur nourriture valent celles de bien des contrées où les fièvres intermittentes sont inconnues, à plus forte raison l'habitude de marcher nu-pieds, par cela seul qu'elle est habitude, ne peut être une cause de maladie.

Nous n'en pensons pas moins que la misère et toutes les privations qu'elle entraîne, le mauvais air ou l'humidité des maisons, l'insuffisance des vêtemens, l'eau surtout comme boisson unique, prédisposent à la maladie, tandis qu'une boisson tonique, une alimentation substantielle et réparatrice, des vêtemens chauds peuvent en préserver. Aussi faut-il développer en Sologne de nouveaux moyens de production au lieu de lui enlever ceux qu'elle possède. Il faut créer et non pas détruire, il faut avoir moins peur de la maladie que de la misère. Bien vivre, c'est s'administrer un contre-poison perpétuel.

Nous en dirons autant pour les animaux. A part les moutons, que l'humidité du pays rend très-sujets à la pourriture, nous ne connaissons pour les autres bestiaux qu'une maladie grave et habituelle : c'est la faim. Nous croyons en avoir indiqué le remède.

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur le concours ouvert pour le prix Morogues (1);

Par M. A. Perrot.

Séance du 18 *août* 1848.

Messieurs,

C'est une idée à la fois généreuse et utile que celle de transmettre après nous à une société savante, qui ne meurt point, qui ne vieillit pas, le soin et les moyens de propager, de faire prévaloir dans l'avenir les doctrines que nous avons émises dans son sein et pour lesquelles nous avons au-dehors écrit et milité. C'est une telle idée qui inspirait M. de Morogues, lorsque, donnant un exemple qui aura sans doute parmi nous des imitateurs, il nous a légué un capital dont les intérêts accumulés, convertis en médailles, doivent, à certains intervalles, être décernés comme prix à celui qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture dans le département.

Entre les nombreuses sociétés savantes dont notre collègue était membre titulaire ou correspondant, il appartenait plus spécialement et comme naturellement à la Société des sciences, arts et agriculture d'Orléans, d'être choisie pour l'exécution de ses dispositions en faveur de la cause agricole qu'il a constamment servie. N'avons-nous pas en effet au milieu de nous divers membres de sa famille autrefois ses collaborateurs, et s'il siégeait ici n'y compterait-il pas

(1) Ce prix, que la Société délivre pour la première fois et qu'elle décernera tous les trois ans, a été fondé par feu M. Bigot de Morogues, l'un de ses membres, en faveur de celui qui dans l'intervalle aura le plus contribué aux progrès de l'agriculture dans le département du Loiret.

encore de nombreux amis? Ne voyons-nous pas à l'horizon d'Orléans, et comme aux portes de la cité, ce beau domaine de *La Source*, sa résidence habituelle, dont ses connaissances positives, tant en sylviculture qu'en agronomie, ont grandi les produits?

Vous qui savez apprécier les doctrines économiques et humanitaires de M. de Morogues, dans la réalisation des progrès agricoles vous ne verrez pas seulement une source de bénéfices plus grands pour ceux qui cultivent le sol, et l'occasion d'une rente parfois plus élevée au profit de celui qui donne à bail sa propriété.

Vous considérerez avec lui ces progrès sous un point de vue encore plus élevé :

Celui qui sait obtenir sur un champ de même grandeur un plus grand nombre d'épis ou nourrir sur un terrain de même nature plus de bétail que les autres cultivateurs, tend, par son intelligence et par son exemple, à créer une réserve au profit du pays contre les années de stérilité que les peuples ne pourraient peut-être traverser deux fois à des époques rapprochées sans les plus terribles malheurs.

Le bas prix des denrées de première nécessité, que l'abondance de la production nationale peut seule amener, n'est-il pas d'ailleurs le plus sûr moyen d'assurer l'existence de ces deux millions de prolétaires de tous âges qui (suivant M. de Morogues) ont besoin accidentellement ou d'une manière permanente que la bienfaisance publique ou privée leur vienne en aide, et de prévenir ainsi ou d'apaiser du moins ces tempêtes auxquelles la société européenne est maintenant exposée comme l'Océan.

Combien les progrès de l'agriculture n'eussent-ils pas été plus grands et plus rapides si elle eût été convenablement encouragée et honorée, si au lieu de consacrer tant de millions à des œuvres improductives, les gouvernemens avaient entrepris de grands travaux dans l'intérêt général de la production agricole; si, notamment dans cette France qui possède encore aujourd'hui près de six millions d'hec-

tares susceptibles d'être mis en culture, l'on eût dirigé, suivant les vœux et les écrits de M. de Morogues, une partie de la population qui ne possède aucune portion du sol vers des colonies agricoles.

Toutefois, bien que sacrifiée souvent à l'industrie et pour ainsi dire délaissée à elle-même, l'agriculture n'a jamais été stationnaire depuis 1789, et la même terre qui n'avait alors à nourrir qu'une population de 25 millions d'habitans subvient aujourd'hui aux besoins d'une population de plus de 35 millions, consommant proportionnellement une plus grande quantité de froment, de vin et de matières animales.

Cependant, à ne considérer ici et pour le Loiret, ces progrès que de l'année qui précède à l'année qui suit, ils ne semblent ni généraux ni sensibles; que si au lieu de les renfermer dans un si court espace nous les considérons depuis la paix européenne ou même par périodes décennales, ils apparaissent à la fois universels et éclatans.

La Beauce, l'aînée du département dans les bonnes pratiques agricoles, obéissant à la loi de la nécessité, destituée qu'elle est de prés naturels, depuis un long temps savait apprécier et faisait entrer dans ses assolemens les prairies artificielles; mais la luzerne, plus productive, et qu'Olivier de Serre appelait à bon droit la nourricière du bétail, y a successivement remplacé les sainfoins avec avantage. Les verdeurs destinées à être pâturées ou récoltées s'y sont multipliées. Aux troupeaux de la race ovine du pays ont succédé des troupeaux plus nombreux, d'une toison plus estimée, provenus de la race importée par Louis XVI à Rambouillet. Nous devons aux cultivateurs beaucerons d'avoir, pour les laines, contribué à atténuer considérablement le tribut énorme d'importation que la France payait annuellement à l'étranger, à l'Allemagne surtout, tribut qui s'élève encore en moyenne, en temps ordinaire, à plus de 36 millions.

Si la Beauce cultivait une plus grande quantité de racines fourragères, et si une maladie funeste, le sang de

rate, qui semble s'attaquer de préférence aux animaux les plus robustes et le plus abondamment nourris, n'était venue trop fréquemment décourager et même entraver de bons et intelligens cultivateurs, il n'y aurait peut-être pas, en fait de grande culture, de pays plus avancé et plus prospère que la Beauce.

A l'époque de 1815, le val de la Loire, que nous voyons se couvrir chaque année de superbes moissons, les cultivateurs valois ignoraient encore, pour ainsi dire, les avantages du marnage des terres, la richesse de leur sol, son aptitude à produire et à conserver long-temps d'excellentes prairies artificielles; ces connaissances acquises et l'élan donné, les améliorations ont été promptes et multipliées: en peu d'années la valeur des terres y a triplé. Fermiers, grands et petits propriétaires, chacun a gagné à cette prospérité nouvelle, car c'est le propre et le mérite des succès agricoles spécialement de ne nuire à personne et de concourir au bien-être même de ceux qui n'y ont point coopéré.

La Sologne orléanaise, qui couronne au midi notre val de la Loire, a cessé d'être un pays stationnaire. L'on y trouve une plus grande quantité de prés à herbes vivaces et de prairies artificielles. Les céréales y gagnent de plus en plus du terrain sur les bruyères, et nous voyons notamment sur le plateau de Marcilly une exploitation agricole prospérer sur près de 500 hectares naguère en terres incultes ou couvertes seulement de bois rabougris; mais c'est surtout par les progrès de la sylviculture que la Sologne se fait remarquer; les semis d'arbres verts, notamment depuis Lailly jusqu'à Tigy, y ont changé la valeur comme l'aspect du sol. Ces précieuses améliorations ont été d'abord l'œuvre personnelle de membres de notre Société ou le résultat de leurs conseils, et nous devons placer M. de Morogues en première ligne parmi ceux-ci. Cette contrée, naguère pauvre et comme dédaignée, semble appelée à reconquérir bientôt une prospérité dont il ne restait plus, il y a quarante ans, que quelques rares vestiges. Le

ministre actuel de l'agriculture, aux bonnes intentions duquel chacun a foi, y fait exécuter en ce moment des sondages afin d'y rechercher des couches marneuses qui puissent être mises à la disposition des cultivateurs, et un décret de l'Assemblée nationale, qui a commencé déjà à recevoir son exécution, a ordonné qu'il y serait creusé un canal destiné au transport des marnes, en même temps qu'à fournir abondamment aux propriétaires des eaux calcaires propices aux irrigations.

Châteauneuf, Fay, Vitry, Traînou et la plupart des quarante-deux autres communes riveraines de la forêt d'Orléans, semblaient par le peu de fécondité de leur sol originaire avoir été intermédiairement placés entre la Beauce, le Gâtinais et le Val, comme pour mieux faire ressortir les bienfaits de la Providence à leur égard. L'on ne recueillait généralement dans ce pays de forêts, qu'on continuait d'appeler la Gaule orléanaise, que de chétifs produits en céréales jusqu'en 1814. Il peut aujourd'hui entrer en lice avec tout ce qui l'environne, si l'on compare entre eux, non les produits aujourd'hui obtenus sur des sols souvent d'une nature différente, mais l'espace parcouru entre le point de départ et le point d'arrivée.

Des bruyères stériles s'y rencontrent encore, elles appartiennent en grande partie à l'État et sont grevées de droits d'usage au profit des communes. Que le gouvernement sache abandonner intégralement, ou du moins par voie de cantonnement, la propriété de ces terrains improductifs, et bientôt vendus, loués ou divisés, beaucoup seront livrés successivement au défrichement et se couvriront de récoltes qui feront le bien-être des communes tout en occupant fructueusement les bras de leurs plus pauvres habitans.

Les extrémités du département les plus éloignées du chef-lieu ne sont pas celles qui avancent le moins dans les bonnes pratiques agricoles, et peu de cantons ont au contraire fait des progrès plus rapides que ceux de Courtenay et de Châteaurenard, situés au-delà de Montargis, qui

n'appartiennent pas à la Bourgogne, et qui semblent déjà n'appartenir plus qu'à demi à l'Orléanais.

Mais si la culture à la charrue a fait généralement de remarquables progrès, la culture à bras en a fait de plus grands encore. Les plantations de vignes se sont notablement agrandies dans les cantons de Jargeau, de Châteauneuf, de Gien, de Briare, de Ferrières et surtout dans cette partie du Gâtinais dont Beaune-la-Rolande est comme le centre. C'est ainsi que par le zèle de M. Driard père la commune de Montliard a été transformée de pays de labour en pays presqu'exclusivement vinicole.

Depuis qu'éclairé surtout par la disette de 1817, au lieu de consacrer tout son temps, tous ses soins à la vigne qui trompe si souvent ses espérances et surpasse quelquefois ses vœux à son détriment, le vigneron a eu la sage prévoyance de varier ses cultures, sa condition est devenue meilleure. Il trouve ainsi pour lui, pour sa famille, une meilleure répartition du travail, et si la vigne vient à lui manquer, il a sinon une compensation, du moins des ressources dans les céréales, les fourrages, les racines et les plantes légumineuses.

C'est surtout en voyant des produits uniformément beaux sur des sols de classes différentes que l'on est frappé de cette vérité proverbiale qu'il n'y a pas de mauvaise terre là où passent journellement la main et le souffle du cultivateur intelligent.

Aussi la petite propriété comme la petite culture deviennent-elles de plus en plus envahissantes et les grandes exploitations obligées de s'effacer peu à peu devant elles. C'est ainsi, par exemple, qu'à Puiseaux il n'y a plus d'artisan qui ne s'adonne en même temps à la culture; que les grandes exploitations ont presque disparu de cette partie du Gâtinais où l'on cultive à la fois la vigne et le safran; que les fermes du val et même celles de la Beauce à proximité des bourgs tombent successivement et à jamais en la possession des petits cultivateurs. Avant quarante ans, si la pro-

gression redevient ce qu'elle était au 1er janvier, hors des pays d'élèves et des pays qui livrent dans de larges proportions des animaux à la consommation, de la laine à l'industrie, il n'y aura plus que par exception de grandes usines agricoles en France.

L'amour de la propriété rurale à laquelle tout homme laborieux peut arriver, le travail opiniâtre de ces hommes des campagnes que le soleil retrouve chaque jour à leur tâche, que la nuit seule peut en arracher, l'esprit d'économie qui ne se dément aucun jour de la semaine, ont produit déjà et produiront sans secousse cette transmutation, et nous serions presque tenté de dire cette transformation du sol qui assure dans un si grand nombre de départemens à la patrie, à l'ordre, à la propriété, de nombreux et intrépides défenseurs.

Au milieu de ce mouvement général et continu de progrès, dû, à peu d'exception près, dans la Beauce et dans le Val aux fermiers, œuvre surtout personnelle aux grands propriétaires dans la Sologne et le canton de Châtillon-sur-Loing, mouvement auquel partout ailleurs un grand nombre de laboureurs et de vignerons ont concouru simultanément,— reconnaître celui qui a été le plus utile à l'agriculture dans le département, était une tâche difficile et dont la section à plusieurs reprises s'était vivement préoccupée.

Il lui semblait que la condition du progrès imposée par le testament de M. de Morogues sans distinction entre les branches diverses de l'agriculture, sans distinguer non plus entre les époques et les personnes, la mettait dans l'obligation d'aller au-devant de tous ceux qui s'étaient distingués soit comme propriétaires, soit comme fermiers, pour rechercher le plus digne et le récompenser. A ce point de vue l'appel fait à ceux qui voudraient entrer en lice ne la relevait pas de ce devoir. C'est ainsi que le défaut d'une demande ou l'absence d'une formalité n'ont jamais empêché les Comices de couronner ceux que des commissions spéciales avaient

spontanément reconnus comme les plus habiles agriculteurs ; à la différence des prix décernés aux œuvres littéraires ou scientifiques pour lesquelles un programme est proposé à l'avance, le prix du mérite agricole comme le prix de vertu n'a-t-il pas pour but moins de récompenser celui qui l'obtient que de porter à l'imitation de ce qui est le meilleur et le plus utile à la patrie ?

Cette opinion n'ayant pas été partagée par les autres sections, nous n'avons point à vous entretenir avec détail, pour l'arrondissement d'Orléans, des travaux sylvicoles de plusieurs membres de la section d'agriculture qui se seraient, dans tous les cas, mis hors de concours, de l'entreprise de M. Pinson qui cultive avec succès à Marcilly plus de 500 hectares nouvellement défrichés et convertit en fécule les pommes-de-terre récoltées en abondance sur 35 hectares de son domaine.

Ni du cultivateur Héau, fermier de M. Lacave, à la Queuvres, proche Jargeau, qui a le plus beau matériel d'exploitation et les plus beaux bestiaux du Val, près de 40 hectares de luzerne, la plus productive peut-être du département.

Ni de M. Bobée, qui sur la propriété de Chenailles, autrefois remarquée seulement par la maigreur et la stérilité de son sol, possède aujourd'hui les plus beaux bois d'arbres verts de la rive droite de la Loire, les troupeaux les plus nombreux, à la laine la plus fine, récolte des blés et des avoines qui ont le privilége d'être enlevés au prix le plus élevé du marché d'Orléans ; qui cultive avec le plus de succès et de profit le trèfle incarnat, et dont on n'a jamais regretté d'avoir suivi l'exemple.

Ni de MM. Darblay, de Chevilly ; Lefebvre, d'Artenay ; Courtois, de Sougy, depuis long-temps couronnés ou signalés comme agriculteurs habiles, et qui cependant sont suivis de près par un certain nombre de fermiers leurs rivaux.

Nous ne vous parlerons pas non plus comme concurrent dans l'arrondissement de Pithiviers de M. Legendre, de

Bazoches. — Sur une ferme de 168 hectares seulement (environ 600 mines), il a nourri jusqu'à 40 vaches presque toutes nées chez lui, valant plus de 10,000 fr., et 1,000 têtes de brebis et béliers représentant au cours ordinaire une valeur de 40,000 fr. le 1er juin de chaque année. Ses récoltes sont si abondantes que de grands cénacles deviennent de beaucoup insuffisans pour les mettre à l'abri, lorsque les mulots ne viennent pas lui faire une guerre parfois désastreuse.

De même pour l'arrondissement de Gien, nous n'entrerons pas dans de longs détails en ce qui concerne la culture de M. de Béhagues, à Dampierre. Sur un sol qui autrefois semblait des plus médiocres, il a fait de grands semis d'arbres verts dont la Société centrale d'agriculture a parlé avec éloge, défriché beaucoup de bruyères, créé des prairies, amélioré notablement ses terres arables; il cultive le rutabaga avec plus de succès que tout autre et en nourrit son bétail. Il a établi sur sa propriété une superbe féculine qu'il alimente avec les pommes-de-terre de sa récolte. C'est lui qui a introduit dans le département et la race ovine de Dishley, qu'il a croisée avec les races du pays, et la race bovine de Durham, qu'il a heureusement croisée avec les races françaises et spécialement avec la race charolaise. Les élèves qu'il a faits ont été primés par nos divers Comices et ont remporté plusieurs prix au concours de Poissy. Il a en outre le mérite d'avoir une comptabilité agricole tenue avec autant de soin que celle d'un négociant qui tient à se rendre un compte exact de toutes ses opérations.

Nous écarterons également de ce rapport, comme concurrent, M. Petit autrefois contre-maître dans une raffinerie d'Orléans, aujourd'hui régisseur de la terre d'Autruy dont il a su doubler les produits, sa modestie l'ayant empêché de faire une demande personnelle.

Et c'est exclusivement de MM. Leriche, Debray et Bailly, tous trois appartenant à l'arrondissement de Montargis, et les seuls qui se soient présentés régulièrement

pour disputer le prix du mérite agricole, que nous devons vous entretenir avec détail.

M. Leriche se présente escorté de lettres et certificats attestant ses succès dans d'autres départemens, soit pour le compte de particuliers, soit pour le compte de la Compagnie générale de dessèchement; mais ce n'est pas ce qu'il a fait ailleurs, et c'est seulement ce qu'il a réalisé dans notre département qui peut lui donner des titres.

Il s'intitule chef de culture pour la propriété de Courtigy, appartenant à M. de la Châtaigneraie ; cette qualité ne doit point par elle-même l'exclure du concours; elle ne peut toutefois permettre d'entrer en lice qu'au régisseur qui agit isolément, sous ses seules inspirations et en quelque sorte sous sa responsabilité morale. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, le chef de culture se confond avec la personne même du propriétaire qui ordonne ou contrôle et paie, et qui conséquemment, lui aussi, aurait à plus forte raison le droit de concourir.

En admettant que M. Leriche ait les pouvoirs les plus étendus de M. de la Châtaigneraie et qu'il le représente complètement aujourd'hui, il résulte des pièces mêmes qu'il a déposées et des débats judiciaires qui ont eu lieu devant la Cour d'Orléans, que M. Leriche était employé hors du département lorsque le dessèchement a été opéré, et que déjà la plus grande partie des terrains desséchés avait été mise pour la première fois en culture. Dans une opération de cette nature l'idée et l'exécution du dessèchement constituent le principal mérite. Celui qui vient ensuite présider à la culture, et qui obtient d'abord les plus riches produits sans avoir besoin de suivre un assolement régulier ou de se ménager d'abondans engrais, ne peut avoir des titres sérieux au prix des progrès agricoles; car il ne dépend pas des autres cultivateurs de l'imiter, et ses récoltes sont moins dues à l'habileté qu'à l'*humus* déposé par les eaux. Il en pourrait être autrement si une plus longue expérience avait démontré que M. Leriche a su ménager ce trésor végétal

accumulé durant des siècles peut-être, et conserver à la terre ce haut degré de fertilité qu'elle possède en ce moment. Que M. Leriche si habile qu'il soit dans les pratiques de l'agriculture flamande attende donc un nouveau concours pour avoir droit d'espérer.

M. Debray, agriculteur de la Picardie, est devenu il y a dix ans acquéreur de la propriété des Audenets située commune de Châtillon-sur-Loing, alors en fort mauvais état de culture et composée de 82 hectares de terres arables et de 15 hectares de bois. La silice et l'argile dominent dans cette portion du sol de ce canton qui s'étend de Châtillon vers Châteaurenard.

La culture de M. Debray nous a paru tout d'abord très-soignée. Ses labours sont exécutés avec de bons instrumens et en temps opportun. Il marne plus abondamment que ses voisins et conduit sur son domaine près de 500 voitures d'engrais que lui fournissent les boues de Châtillon dont il est adjudicataire. Son assolement n'est jamais fixé d'une manière invariable. — Il en devait être ainsi lorsque chaque pièce de terre n'avait pas été spécialement amenée par lui à un plus haut degré de fertilité; il en doit même être fréquemment ainsi, l'agriculteur étant, dans une certaine mesure, obligé d'accommoder ses produits aux besoins de la consommation ; l'essentiel est que la jachère cesse d'être regardée comme une nécessité ; que les céréales ne reviennent pas à des époques trop rapprochées ; que les prairies artificielles soient multipliées et bien préparées, et M. Debray n'a manqué à aucun de ces préceptes. En 1848 il avait 28 hectares de froment, 12 d'avoine, 8 de vesce d'hiver, 22 de luzerne, trèfle, ray-gras et lupuline, deux seulement de racines.

Nous avons admiré chez lui une pièce de 24 hectares de blé-froment. Elle eût été d'une beauté complètement régulière si quelques veines de grillon (sorte de tuf ferrugineux) ne venaient çà et là présenter un obstacle presqu'invincible aux succès du laboureur.

Le blé barbu de Ste-Hélène chez lui compense par son excès de produit son infériorité quant à la qualité. Le blé blanc de Hongrie, qu'il met en première ligne pour la meunerie, et le blé de Saumur, le plus apprécié à la halle d'Orléans, sont les trois variétés qu'il cultive. Ses prairies artificielles étaient superbes, parfaitement pures de mauvaises herbes; ses avoines l'emportaient sur celles de ses voisins; ses vesces d'hiver, mêlées de seigle, lui avaient donné une masse considérable de paille et fourrage; la récolte de ses trèfles et luzernes lui paraît désormais tellement assurée qu'il ne craint pas de convertir cette année des prés naturels en terres arables. Il ne regarde pas la culture d'une grande quantité de racines fourragères comme nécessaire dans sa position spéciale, et l'adjudication qu'il a prise des boues de Châtillon lui permet de vendre une partie de ses pailles de froment et de bénéficier de 15 à 20 fr. par 1,000 kilog. de paille vendue tout en donnant à la terre plus d'engrais que ces mêmes pailles n'en eussent produit.

Les bestiaux du domaine sont bien hébergés; ils se composent, de cinq jumens de race boulonnaise ou percheronne, de cinq poulains nés chez lui et dont plusieurs donnent de belles espérances, de douze vaches du pays, ne se distinguant ni par leurs formes ni par l'abondance de leur lait, et seulemet de cent vingt mères brebis de races distinctes ou croisées avec la race anglaise, et de cent agneaux généralement d'une belle venue dont le générateur a été un bélier Dishley; mais chaque année, à l'automne, M. Debray achète en outre environ cent moutons maigres qu'il revend avec profit à la boucherie au cours de l'hiver.

L'on peut trouver dans le pays un bétail de rapport aussi bon qne celui de M. Debray, mais il l'emporte certainement sur les autres agriculteurs par la bonté et l'à-propos de ses labours, par des marnages exécutés plus largement, par la beauté et la pureté de ses prairies artificielles, et surtout par la richesse de ses produits en céréales.

Il ne nous a pas semblé avoir eu à vaincre autant d'ob-

stacles que nous avions dû le supposer à la lecture des pièces qui nous avaient été remises, et le mérite d'avoir enseigné l'emploi de la marne dans le pays ne lui revient pas non plus. Des documens certains, recueillis sur les lieux, nous ont prouvé que le marnage des terres y était pratiqué de temps immémorial. L'on ne saurait toutefois méconnaître qu'il a réalisé un beau succès agricole, puisqu'il a de beaucoup augmenté la valeur locative des Audenets, et que ce domaine, qui a dû lui revenir à 80,000 fr. il y a dix ans, en y comprenant les capitaux mis dans la propriété depuis son acquisition, aurait valu plus de 130,000 fr. au 1er janvier dernier.

Il est du petit nombre des propriétaires faisant valoir que l'on peut imiter sans crainte, parce que ses dépenses sont toujours modérées et bien entendues; nous avons vu avec regret pour l'agriculture du pays, et même avec quelque surprise, que son action agricole n'était ni aussi grande ni aussi étendue qu'elle devrait l'être, et que même des agriculteurs de son voisinage ne mettaient pas ses bons exemples à profit.

Après avoir visité en détail et pour ainsi dire pièce par pièce les Audenets et exploré une partie du canton de Châtillon-sur-Loing, les commissaires sont entrés dans le canton de Châteaurenard, l'un des plus prospères du département et qui pourrait presque suffire à tous ses besoins, car l'on y trouve de belles forêts, des arbres nombreux épars et surtout de superbes blancs d'Hollande, des prés fertiles, de la vigne en assez grande étendue, beaucoup d'arbres fruitiers, des terres arables à cultures variées. Ils ont examiné jusque dans les plus petits détails les Motteaux, propriété de M. Bailly, composée aujourd'hui de 140 hectares de terrain en plus grande partie argilo-siliceux, parfois mêlé de silex. Il en a fait l'acquisition en 1824, et dès lors il a quitté la capitale, où il avait étudié l'architecture, pour se consacrer à la vie des champs et à l'amélioration de son domaine, qu'il a agrandi et qui constitue sa principale for-

tune. Son intérêt, comme son esprit judicieux, ont dû le porter à éviter avec soin les entreprises hasardeuses; aussi est-ce toujours avec prudence et graduellement qu'il s'est livré à celles de ses innovations auxquelles un bel avenir semble réservé. Il a fait quelques plantations de pins d'Ecosse et d'épicéas à l'extrémité de sa propriété sur des terrains ingrats; c'était, alors qu'il les a exécutées, une opération qui avait le mérite de l'exemple dans le pays. Il a repeuplé une portion de ses plus mauvais bois feuillus par des plants nouveaux, par des arbres verts notamment; c'est là un acte de bon père de famille trop négligé par les propriétaires de bois, qui agissent souvent comme si la nature devait réparer seule, même dans les taillis sans futaies les effets du temps, les fautes d'une exploitation vicieuse et le dommage causé par de nombreux délits. Il a assaini deux hectares et demi de pré sur les bords de l'Ouanne. Il a substitué aux plants rapprochés de la vignes soutenu par des charniers des plants plus espacés, attachés à des treilles dirigées de l'est à l'ouest. Des commissaires du Comice de Montargis ont constaté que le raisin était plus abondant dans les vignes en treille; il résulte aussi de ce mode de culture une grande économie dans la main-d'œuvre, spécialement à l'époque de la vendange.

Cent hectares sur les cent quarante qui forment l'ensemble du domaine sont successivement cultivés à la charrue, sans être soumis à un assolement rigoureusement déterminé *à priori*. Les gros blés n'occupent habituellement que le dixième des terres arables; les mars n'excèdent pas cette proportion; les racines, à moins de circonstances exceptionnelles, occupent une étendue égale à celle des gros blés. En 1848 il existait dix-huit hectares de pâturages vivaces composés notamment de brône et de ray-grass et vingt-deux hectares de trèfle, luzerne, mélilot ou ray-grass. Nous avons remarqué spécialement une pièce de mélilot de Sibérie ayant près de deux mètres de hauteur; une partie avait été fauchée pour fourrage, l'autre partie était des-

tinée à graine et à faire des feuillards pour les moutons, et un champ de ce ray-grass, que M. Bailly a pris à l'état sauvage, qu'il a cultivé et auquel il a donné son nom; il vient mieux que le ray-grass d'Italie dans les terrains argilo-siliceux et donne un foin, sinon de première qualité, du moins abondant.

La sole des racines n'est pas complète cette année, parce que les pluies prolongées du mois d'avril n'ont pas permis d'ensemencer autant de carottes que les années précédentes, et que la maladie qui a attaqué les pommes-de-terre a détourné d'en faire une aussi grande quantité que par le passé.

En définitive les seigles étaient excellens, les deux tiers des fromens étaient beaux, les mars, quoique parfois un peu clairs, étaient bien grainés; les prairies artificielles bien plantées avaient donné un rendement très-satisfaisant à la première coupe; il était impossible d'évaluer le produit des racines; M. Bailly estime qu'il est de 30 mille kilogrammes à l'hectare en moyenne; il excelle dans cette culture qu'il fait avec une grande économie de main-d'œuvre; il a perfectionné pour le binage une houe à cheval que nous avons vu manœuvrer avec facilité; et il a pour la conservation des racines des silos et des procédés de ventilation très-ingénieux. Il a donné la préférence à une betterave jaune des environs de Francfort, comme étant très-vigoureuse, supportant bien le repiquage, acquérant un grand volume. La culture de la betterave était presqu'inconnue avant lui dans le canton de Châteaurenard; elle y est aujourd'hui pratiquée, et M. Bailly en vend même du plant pour une somme qui n'est pas à dédaigner dans ses recettes.

Les carottes chez lui prospèrent ainsi que les betteraves, et comme elles viennent bien plus pressées, elles ne rendent guère moins en poids. L'expérience a prouvé aux Motteaux qu'elles peuvent se reproduire sans décroissance durant quatorze années consécutives dans le même terrain.

Ses récoltes de racines peuvent lui donner annuellement

en moyenne de 350 à 450 mille kilogrammes d'une nourriture excellente pour le bétail et lui permettent d'engraisser chaque année trente bêtes à cornes. Cette culture est peut-être le mérite principal et le plus positif de M. Bailly.

Les produits obtenus aux Motteaux sont dus moins à la fécondité naturelle du sol qu'aux soins éclairés du propriétaire. Lorsqu'il en fit l'acquisition, la terre était épuisée par le système irrationnel de culture qu'avait suivi le précédent propriétaire. Elle ne donnait que quatre fois la semence, tandis que le rendement moyen des cinq dernières années irait à dix fois la semence (qui ne serait, il est vrai, que de 140 litres à l'hectare).

Marner abondamment ses terres argilo-siliceuses a été la première tâche qu'il s'est imposée; au lieu de continuer l'extraction de la marne par puits, il a acquis un terrain dominant un vallon assez profond, et il a attaqué horizontalement la couche calcaire par un cavage à bouche. La vaste galerie de front et les galeries latérales qu'il a ouvertes prouvent les nombreux transports de marne qu'il a dû opérer; la marne n'est pas le seul amendement calcaire qu'il emploie: il achète à 2 francs le mètre de la chaux en poudre, résidu de fours à chaux chauffés à la houille, et la mélange, au milieu de ses champs, à des débris d'animaux.

Les arbres à cidre sont de temps immémorial très-répandus dans les cantons de Courtenay, de Châteaurenard, de même que dans les cantons du département de l'Yonne qui sont limitrophes. On les plante non-seulement en bordure, mais encore en quinconces au milieu des champs, et dans ces contrées les laboureurs savent en approcher de très-près le soc de la charrue sans les endommager jamais. Un arbre à cidre en plein rapport est estimé communément avoir une valeur de 20 f., et un terrain planté de fruitiers acquiert une valeur double de la valeur d'un terrain nu, lorsque les arbres sont beaux et productifs.

M. Bailly a trouvé 1,200 pieds d'arbres aux Motteaux; il en a planté 3,800 qui sont généralement d'une belle venue.

Au lieu de propager les espèces du pays, il a greffé les meilleures espèces de la Normandie et obtenu ainsi un cidre de meilleure qualité marquant à l'aéromètre 7 degrés et demi au lieu de 5.

L'on greffe aujourd'hui de préférence le sauvageon avec les espèces de M. Bailly, et il a dû former des pépinières pour répondre aux demandes d'arbres à cidre qui lui sont faites.

La progression croissante de ces fruits à cidre, leur bas prix (qui en 1847 a été tel qu'il en a fait pour ainsi dire une matière encombrante) l'ont porté à créer une véritable usine qui ressemble jusqu'à un certain point à nos raffineries d'Orléans; il y a cuit jusqu'à 20,000 kilogrammes de fruits et de cidre dont le mélange constitue le raisiné. Les confitureries étaient connues depuis long-temps dans ce pays; des propriétaires en possédaient comme on possède un pressoir ou une huilerie; mais il est le premier qui se soit appliqué à perfectionner par divers procédés le mode de fabrication, et il en a pour ainsi dire fait un art. Son raisiné l'emporte certainement par sa saveur sur celui des autres propriétaires.

Il est à désirer qu'il puisse se procurer de grands débouchés, car cette fabrication occupe un grand nombre de femmes pour peler les fruits et en extraire les pepins.

A côté des arbres à cidre l'on voit aux Motteaux de nombreuses plantations de mûriers, faites peu à peu et sans mise considérable de fonds. Les uns, arbres nains, sont plantés en haie; les autres, à haute tige, sont placés à des distances rapprochées dans des terrains qui leur sont entièrement consacrés. Beaucoup d'autres sont plantés en allées à dix mètres de distance au milieu des champs; ils n'apportent aucun changement à leur assolement ordinaire. Depuis un certain nombre d'années déjà M. Bailly à fait des éducations de vers à soie qui lui ont parfaitement réussi; elles prennent et doivent prendre successivement un grand développement dans son exploitation. Déjà la production des cocons lui a donné durant les cinq dernières années un

revenu moyen de 600 francs, brut il est vrai; mais rien de plus simple et de moins dispendieux que ses procédés. Sa magnanerie se compose de deux chambres de son habitation qui n'ont reçu aucune appropriation, aucun appareil; des supports, des claies en bois blanc, faits de ses mains, des filets pour le délitage faits par sa famille, voilà tout son matériel.

Ses éducations ont été cependant des plus promptes et des plus prospères, et nous sommes heureux de penser, d'après ses expériences répétées, que le climat et le sol de notre département ne sont pas moins que le climat et le sol de la Touraine, propices à la production de la soie, bien que déjà deux entreprises, celle de la Société séricicole dont le siége était à Montberneaume, et celle qu'avait tentée M. Amelot aient eu des résultats déplorables.

Autant nous vous avons longuement entretenus des cultures de M. Bailly, autant nous serons bref en vous parlant de son bétail.

Ses attelages remplissent bien leur destination; sa vacherie qui à cette époque compte ordinairement vingt têtes, parce qu'il achète au printemps des vaches laitières qu'il revend engraissées durant l'hiver, ne se compose que de douze vaches et d'une génisse; le défaut de vente des denrées agricoles et la gravité des circonstances politiques qui a pesé sur toutes les professions, ont arrêté pour 1848 le développement de sa spéculation. Son troupeau de bêtes ovines est de 180 têtes; elles sont en bon état, mais n'ont rien de remarquable et ne doivent donner qu'un minime profit. Des désastres occasionnés par suite de la cachexie aqueuse, il y a peu d'années, ont détourné tous les agriculteurs de cette partie du département de consacrer des capitaux importans à l'acquisition des bêtes ovines.

Aux Motteaux les granges, les écuries ont été réédifiées, agrandies et disposées par M. Bailly avec intelligence et économie. Beaucoup de toitures sont formées en papier goudronné appliqué sur volige. Une expérience de plus de

vingt années a prouvé la solidité de telles couvertures qui ne coûtent que 1 fr. 55 c. le mètre courant, et n'ont besoin d'être soutenues que par des charpentes très-légères.

La comptabilité de M. Bailly est détaillée sur un livre de caisse et sur divers autres registres. Le compte de la main-d'œuvre est divisé en heures considérées comme unités de travail. La journée entière de l'homme est représentée par 10; celle de la femme, qu'il paie moitié moins, est représentée par 5. Ces nombres sont appliqués entiers ou fractionnés sur un tableau où chaque culture a sa colonne spéciale indiquant l'emploi du temps, et ils sont relevés chaque mois

Le compte de la main-d'œuvre est d'autant plus facile chez lui qu'aucun agent employé à l'agriculture n'est nourri, que les prix variables à deux époques de l'année seulement sont stipulés par avance, et que presque tous ses travaux sont exécutés par douze familles qui sont ses locataires et forment ainsi des Motteaux une petite colonie dont M. Bailly est à la fois le directeur et le bienfaiteur.

Vous pouvez maintenant, messieurs, apprécier par vous-mêmes quels sont les titres respectifs de M. Debray et de M. Bailly. Vous voyez que le premier l'emporte par la culture des céréales; que le second excelle dans la culture des racines; qu'en définitive, l'un produit plus de pain et l'autre plus de viande de boucherie. Mais si ces mérites divers peuvent se compenser, ne penserez-vous que la balance doit pencher en faveur de M. Bailly, en considérant qu'il a planté une grande quantité d'arbres à cidre; qu'il en a amélioré les espèces et qu'il a su tirer des fruits le meilleur parti possible; qu'il a en même temps, par ses plantations de mûriers, ses éducations de vers à soie et l'économie de ses procédés, encouragé l'industrie séricicole dans ce département; qu'enfin son action agricole plus ancienne a été en même temps plus efficace et plus utile au progrès? Tel a été l'avis de la section d'agriculture, et elle vous propose en conséquence de décerner à M. Bailly le prix des progrès agricoles fondé par M. de Morogues.

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur deux projets de crédit foncier, proposés l'un par le Comice agricole de Metz, et l'autre par la Société centrale d'agriculture de Paris,

Par M. du Pré de Saint-Maur.

Séance du 17 novembre 1848.

Messieurs,

Parmi les nombreux projets financiers qu'a fait éclore la crise pécuniaire suite de notre dernière révolution, le Comice agricole de Metz a choisi et cru devoir soumettre à votre appréciation, celui qu'un de ses membres, M. Billote, a proposé dans un travail de quelque étendue.

Il demande, comme tant d'autres, l'émission par l'État d'un papier monnaie, c'est-à-dire ayant cours légal et forcé. L'erreur capital de ce projet, comme de tous ses analogues, tient à ce que son auteur méconnaît la nature du signe monétaire, son essence et ses fonctions.

Disons donc quelques mots d'abord sur ces vérités élémentaires que tout le monde admet, qu'on répète partout, et que cependant aujourd'hui tout le monde semble oublier. Rappeler vos souvenirs sur ce point, c'est préparer concision et clarté pour notre discussion.

Le signe monétaire, métallique ou autre, en tant que monnaie, n'est pas la richesse, il en est seulement la représentation conventionnelle. La richesse naturelle ou produite, c'est-à-dire l'eau, la terre et le résultat du travail humain sont seules des réalités sous forme d'instrumens, de maisons, de champs cultivés, de prairies, de forêts, de bestiaux, de denrées, de tous les objets à l'usage de l'homme. Le numéraire quelconque n'a été inventé que pour être l'image de ces valeurs réelles; il est employé

comme moyen d'échange pour faciliter le commerce et la formation des capitaux ; il rend la richesse transmissible et accumulable ; il est encore l'expression de la valeur relative, son mètre en quelque sorte et son commun dénominateur ; mais là finit sa fonction. Il représente la richesse existante ; il ne saurait remplacer celle qui n'existe pas. La valeur intrinsèque des métaux précieux eux-mêmes, quand ils sont monnoyés, n'est à peu près stable qu'à la condition de n'être jamais réalisé qu'en faible partie ; car si le monde entier, renonçant aux espèces métalliques, s'accordait pour établir un papier-monnaie universel, les masses d'or et d'argent qui circulent aujourd'hui, réduites au seul emploi de l'orfévrerie, subiraient nécessairement une dépréciation incalculable.

Ainsi les métaux précieux eux-mêmes ne sont pas la richesse ; ils n'en sont que l'image, que le signe conventionnel. Il en résulte que leur quantité comme monnaie est parfaitement indifférente, qu'elle peut diminuer ou croître sans enrichir le monde ou sans l'appauvrir. Supposez en effet qu'un magicien doublât d'un coup de baguette les quantités monétaires circulant dans le monde entier, de telle sorte que chacun trouvât dans sa poche deux pièces pour une, il est bien évident que la richesse individuelle, non plus que la richesse générale, ne serait pas accrue, seulement tous les objets achetables auraient doublé nominalement de prix, et il faudrait quarante pièces de 1 franc au lieu de vingt pour acheter un sac de blé. Le résultat serait identiquement le même que si l'on fût convenu de couper chaque écu en deux. Et sans nous livrer à des suppositions fantastiques, si le nouveau Pactole découvert en Californie n'est pas un *puff* américain, si la vallée du Sacramento livre aussi facilement qu'on le dit les trésors qu'elle recèle, il est certain que ses produits, joints à ceux toujours croissans des mines de l'Oural, feront très-prochainement baisser le prix de l'or sur tous les marchés du monde, comme il est arrivé pour l'argent depuis cent

cinquante ans. Seulement l'effet produit sera peu sensible, parce qu'il ne sera pas subit, mais graduel.

Cet exemple prouve deux vérités : la première que les signes monétaires ne sont pas la richesse, puisqu'on peut multiplier ou réduire leur nombre sans y rien perdre ou y rien gagner ; et si cela est vrai du numéraire métallique lui-même, s'il n'est qu'une image, que sera donc le papier-monnaie, sinon l'image d'une image, l'ombre d'une ombre ? Ceux qui nous le proposent comme une ressource sont donc eux-mêmes ou veulent nous rendre les jouets d'un mirage trompeur.

On dira peut-être : qu'importe que la monnaie ne soit qu'un signe si nous pouvons échanger ce signe contre la réalité. Nous répondrons : si vous multipliez ce signe outre mesure, vous ne l'échangerez plus, ou vous ne l'échangerez qu'à des conditions qui rendront l'échange désastreux. Nous le démontrons par la deuxième vérité prouvée par notre exemple.

Cette deuxième vérité, c'est qu'il existe nécessairement une proportion normale entre le signe représentatif et la chose représentée, entre la monnaie et la richesse. Sur cette proportion repose la base de tous les usages, de toutes les obligations, de tous les contrats, de toutes les valeurs. Une proportion engendre un rapport, et le rapport ici c'est le prix même de chaque objet exprimé par un certain nombre d'unités monétaires. Si vous élevez le chiffre du numéraire, qui est l'un des termes de la proportion, vous changez le rapport, c'est-à-dire le prix de toutes les denrées et de tous les services. Vous créez une perturbation générale.

Et notez que cet argument double de puissance quand vous l'appliquez au papier-monnaie ; car la surabondance d'espèces métalliques dans un pays trouve son déversoir à l'étranger ; la monnaie de papier n'en a pas.

Ainsi la multiplication du signe monétaire, sans une multiplication correspondante des valeurs matérielles qu'ils doivent représenter, entraîne nécessairement une élévation

proportionnelle dans le prix de ces valeurs, ou, ce qui est synonyme, un abaissement proportionnel dans le prix de chaque unité monétaire. Cette multiplication ne crée pas de richesse nouvelle, elle bouleverse seulement la distribution de la richesse créée. C'est là le terrible danger du papier-monnaie, c'est ce que ne veulent pas voir ses innocens prôneurs, c'est ce que d'autres ont malheureusement trop bien compris. Aussi n'est-ce pas comme monnaie de confiance que nous le repoussons, car la monnaie métallique elle-même n'est pas autre chose. On a foi dans une pièce de 20 francs, non pas précisément à cause de sa valeur intrinsèque dont nous avons fait voir la fragilité, mais parce qu'on sait que sa multiplication subite serait impossible. On n'aura pas foi dans le papier-monnaie, et moins encore aujourd'hui que jamais, parce qu'on sait que rien ne peut nous garantir de son émission indéfinie. Peu importe la prétendue solidité du gage qu'on lui donne; nous le repoussons à cause de la redoutable facilité de sa multiplication.

Là est la différence radicale entre le papier à cours forcé et le papier purement négociable, comme les effets de commerce ou les titres de rentes ou d'actions. L'un émis sans mesure, à coup de décrets, dans un moment de crise, par un gouvernement qui n'a rien à perdre, vient encombrer le marché qu'il écrase et dont il reste maître de par la loi, jusqu'à ce que, tombé de dépréciation en dépréciation, il finisse par une dernière chute dans la hotte du chiffonnier; mais auparavant il aura causé la ruine universelle. L'autre créé par ceux-là seuls qui ont des intérêts à ménager, sous leur responsabilité et leur garantie, n'arrive sur le marché que s'il y trouve une bonne négociation, c'est-à-dire s'il répond à un besoin réel de placement ou de circulation et s'en retire comme il y est venu graduellement et sans secousse, quand la négociation n'est pas avantageuse, c'est-à-dire quand les besoins n'existent plus.

D'un côté sont tous les inconvéniens du projet de M. Bil-

lote que nous allons combattre ; de l'autre les avantages d'un deuxième projet dont nous vous entretiendrons ensuite et sur lequel, messieurs, nous désirons appeler votre approbation.

Le travail de M. Billote se divise en deux parties, l'une intitulée : *Sur l'organisation du crédit en France,* propose la mobilisation tout à la fois de la dette foncière hypothécaire et d'une partie de la dette inscrite. C'est tout un système de finances sans application particulière à l'agriculture. A ce point de vue il sort de notre spécialité ; les financiers l'apprécieront ; ils y relèveront facilement les énormités économiques les plus monstrueuses. Nous n'en dirons qu'un mot : c'est le système du papier-monnaie développé dans sa plus effrayante extension. Puisse le bon sens public, qui le repousse depuis six mois, persévérer dans sa résistance!

La deuxième partie intitulée, nous ne savons pourquoi, *Notes sur la crise financière*, devrait s'appeler projet d'établissement d'une banque foncière départementale pour le département de la Moselle. Il y a là une idée ayant quelque rapport au moins éloigné avec l'agriculture ; nous pouvons donc la discuter.

Cette deuxième partie se résume à peu près en ceci :

Quant à l'exposé des motifs,

Il faut suppléer par le crédit au numéraire qui se cache. Puisqu'il n'y a plus de capitalistes, il faut en faire.

Quant aux voies et moyens,

Il s'agirait d'autoriser le département de la Moselle à créer au fur et à mesure des besoins appréciés par le conseil général cinq millions de billets d'une banque foncière, lesquels billets auraient cours légal et forcé dans les limites seules du département.

Ce capital serait prêté aux particuliers, sans intérêts, sous garantie hypothécaire d'une valeur triple.

Quant aux résultats, voici ceux qu'en espère l'auteur :

Dans l'état actuel des choses, dit-il, les immeubles ne

profitent aux propriétaires que par l'usufruit; par l'affectation hypothécaire ils utiliseraient le fonds jusqu'à concurrence du tiers comme valeur de circulation. Un immeuble de 300,000 fr. donne par la location ou la culture un revenu de 9,000 fr. Par l'emprunt hypothécaire le propriétaire se procurera gratis 100,000 fr. qu'il placera à 6 p. o/o, soit six mille francs ajoutés à neuf, total quinze.

Le public accueillera avec confiance les bons départementaux.

Les banques seront indirectement soulagées, car les propriétaires, pourvus de capitaux qui ne leur auront rien coûté et voulant les utiliser, videront les portefeuilles des banquiers qui pourront alors, au moyen de bons départementaux reçus comme monnaie légale, se livrer à de nouveaux escomptes.

Avec la reprise des paiemens les chefs d'industrie pourront continuer le travail, et l'on évitera la fermeture des ateliers.

Voilà, messieurs, dans toute sa naïveté le projet qui vous est soumis.

Reprenons-en les points principaux.

Il faut suppléer par le crédit au numéraire qui se cache. Autant vaudrait dire il faut suppléer par le crédit au manque de crédit. Il n'y a plus de capitalistes, il faut en faire. C'est-à-dire apparemment faire des capitaux, car l'un ordinairement ne va pas sans l'autre. Jusqu'à présent on avait cru que le travail seul créait le produit; que ce produit, accumulé par l'épargne, appliqué par l'intelligence à des emplois reproductifs, devenait capital. On voyait naître ainsi le capital de ces trois élémens générateurs. M. Billote, lui, le crée d'un trait de plume; c'est le *fiat lux* de la Genèse; à ce point qu'une ferme de 9,000 fr. se trouve immédiatement en rapporter quinze. C'est le miracle de la multiplication des pains moins la puissance divine. En vérité, messieurs, dans quel temps sommes-nous pour qu'il faille discuter sérieusement de semblables puérilités.

Disons pourtant que l'auteur ne compte pas prêter toujours gratuitement. Ce serait, pour trois ans seulement, le temps de faire prendre goût à son système; après quoi, pense-t-il, les emprunteurs ne lui manqueront pas, même avec intérêts à payer. Car notez qu'il se préoccupe surtout de prouver qu'il fera des capitalistes, c'est-à-dire qu'il trouvera des emprunteurs pour les fonds prêtés gratis. Il n'en doute pas quant à lui, mais il tient beaucoup à prévenir l'objection; c'est dans ce but qu'il cite son immeuble de 300,000 fr., et il ajoute : Tel propriétaire de forges possédant trois millions de forêts sera très-heureux de trouver un million sans intérêt. Je le crois vraiment bien, soixante mille livres de rente au taux de 6 pour 0/0 suivant l'auteur, cela ne se refuse jamais, quand il n'y a qu'à tendre la main. Il est vrai qu'on pourrait se demander comment on placera à 6 p. 0/0 d'un côté quand de l'autre on prêtera pour rien. M. Billote établit lui-même dans sa réponse à quelques objections, réponse faisant suite à son œuvre, qu'un des mérites de son projet sera de faire baisser le taux de l'intérêt à 3 p. 0/0, peut-être plus bas; que même ainsi l'administration deviendrait l'arbitre du taux de l'intérêt en augmentant ou restreignant à son gré le montant des émissions. Reste à savoir s'il est désirable, s'il est libéral surtout que l'administration soit l'arbitre du taux de l'intérêt. Mais passons sur cette contradiction et rassurons M. Billote sur l'affluence de ses emprunteurs, surtout si, comme il le veut, l'émission est limitée au chiffre de cinq millions. Dans ce cas il peut être sûr que l'on s'étouffera à la porte de la banque foncière, comme jadis rue Quincampoix, du temps de Law. Quel propriétaire d'une ferme de 9,000 fr. ne voudrait pas lui en faire produire quinze?

Ce qui est un peu moins certain, c'est que le public accueille avec confiance les bons départementaux, bien que l'auteur ajoute textuellement : d'abord parce qu'il n'y aura pas moyen de faire autrement (raisonnement qui ressemble à une plaisanterie), ensuite parce que les espèces auront

presque entièrement disparu; M. Billote aurait pu dire tout-à-fait, car c'est là l'effet infaillible du papier monnaie.

Enfin les capitalistes improvisés gratuitement ayant vidé les portefeuilles des banquiers, les escomptes reprendront, et par suite le travail des ateliers. Nous croyons que pour faire reprendre le travail ce n'est pas le portefeuille des banquiers qu'il faudrait vider, mais bien les magasins des fabricans. Ce qu'attendent les industriels pour faire travailler ce n'est pas l'argent, ce sont les débouchés et les commandes.

Rien n'est plus facile que d'essayer notre système, s'écrie l'auteur en terminant; que risquerait-on à tenter l'épreuve? Bien peu de chose en vérité; on risquerait seulement de bouleverser toutes les obligations. Le papier-monnaie déprécié infailliblement dans la proportion de son émission relativement à la masse du numéraire, soit le quart, le tiers ou la moitié, compterait dans les paiemens forcés pour sa valeur nominale, de sorte que les créanciers perdraient moitié de leurs créances, les propriétaires de leurs fermages, etc., et cela sans préjudice de la perturbation introduite dans toutes les valeurs, notamment dans le rapport des denrées aux salaires, conséquence très-peu populaire, soit dit en passant. Voilà quel serait pour le département de la Moselle le résultat de l'épreuve proposée; voilà ce qu'on éprouverait quatre-vingt-six fois si l'essai devait se reproduire dans les quatre-vingt-six départemens.

Nous regrettons vraiment, messieurs, d'avoir retenu si long-temps votre attention sur un projet plein de bonnes intentions sans doute, mais accusant d'un bout à l'autre chez son auteur l'absence, nous ne dirons pas d'études économiques, mais des notions les plus élémentaires de la science. Si nous avons insisté, c'est, d'une part, pour satisfaire à l'obligation résultant pour nous de votre renvoi; c'est de l'autre, et surtout, pour établir une comparaison en faveur d'un autre projet que nous trouvons dans les

Annales de l'agriculture française, dernier numéro, livraison du mois de novembre courant.

C'est un projet de crédit foncier adopté par la *Société nationale et centrale d'agriculture de Paris*, dans sa séance du 2 août dernier. Il a été élaboré par une commission spéciale nommée par elle pour étudier tout ce qui se rattache à la question des subsistances et au développement de la production agricole. Cette commission, convaincue que le premier besoin de notre industrie rurale est un besoin d'argent et par conséquent de crédit, a cru devoir débuter par la proposition de moyens tendant à le satisfaire. Son projet, y compris l'exposé des motifs et la discussion qui l'a suivi, n'occupe pas moins de trente pages dans le *Journal d'agriculture*. Pour ménager votre temps, messieurs, nous essaierons de le résumer. Nous espérons pouvoir vous en donner une idée exacte en procédant tantôt par voie d'analyse et tantôt par extraits textuels.

Bien des projets ont été présentés, dit M. Pommier, rapporteur; la plupart ont pour but principal de procurer à l'État des ressources financières par la création d'un papier-monnaie qui aurait pour gage la propriété foncière. Nous redoutons ces systèmes qui nous reporteraient au temps des assignats et de la dépréciation des monnaies.

Notre but est tout différent; ce que nous voulons, c'est faire participer l'industrie agricole aux avantages du crédit, en facilitant la circulation du capital aujourd'hui à peu près immobilisé sous forme de contrat hypothécaire.

C'est que la création d'un papier hypothécaire négociable soit la représentation, par fractions, de ces contrats, appuyée comme eux sur un gage impérissable.

C'est que l'émission de ces papiers ou valeurs soit soumise à des règles invariables qui leur attirent une confiance méritée.

C'est que la négociation s'en fasse sur le marché public, de manière à ce que le petit comme le gros capitaliste puisse prêter au sol, sur hypothèque, avec autant de garantie au

moins et de facilité qu'il prête aujourd'hui à l'État et aux entreprises de travaux publics.

C'est encore que l'emprunteur ne soit pas sous le coup d'un remboursement forcé à courte échéance ou d'un renouvellement ruineux, et que la libération opérée obligatoirement par un amortissement sagement combiné soit tout à la fois certaine et peu onéreuse.

Pour obtenir tous ces résultats on propose un système peu différent de ceux qui fonctionnent avantageusement en Pologne et en Allemagne, en Prusse notamment depuis longues années.

En voici les principales dispositions :

Un établissement spécial serait créé sous le nom de Banque de crédit foncier pour faciliter à la propriété rurale et à l'agriculture les emprunts sur contrats hypothécaires.

Tout propriétaire légal et incommutable de propriété rurale pourrait contracter à la banque un emprunt hypothécaire pouvant s'élever jusqu'à la moitié de la valeur du sol.

Ces emprunts se feraient au taux de 5 p. o/o payable de trois mois en trois mois dans toutes les caisses publiques.

Les 5 p. o/o d'intérêts seront affectés comme il suit :

3 fr. 50 c. p. o/o aux porteurs des obligations émises par la banque.

o 25 c. p. o/o à l'État pour le couvrir de tous droits d'enregistrement, timbre, quittances, etc.

o 25 c. à l'acquit de tous les frais d'administration et autres.

Le surplus, ne pouvant jamais être moindre de 1 franc, à l'amortissement des obligations hypothécaires, au moyen d'un compte courant ouvert à chacun des emprunteurs, avec intérêts cumulés à raison de 4 p. o/o.

Il ne serait perçu qu'un droit fixe de 1 fr. sur chaque emprunt.

L'emprunteur pourrait avancer l'époque de sa libération par un remboursement total ou des remboursemens par-

tiels, productifs dans ce dernier cas d'intérêts cumulés. Les versemens pourraient s'en faire dans toutes caisses publiques.

La banque de crédit foncier serait autorisée à effectuer ses prêts en obligations par elle émises.

Ces obligations, représentatives par fraction des titres constitutifs desdits prêts, seraient mentionnées en détail dans le contrat passé entre la Banque et l'emprunteur et remises comme espèces à ce dernier.

Néanmoins ces obligations n'auraient pas cours forcé; elles seraient seulement transmissibles comme les titres de rentes ou d'actions.

Ces obligations porteraient intérêt de 3 fr. 50 c. p. 0/0 au porteur, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Au fur et à mesure des remboursemens entraînant radiation, la Banque éteindrait une somme égale des obligations hypothécaires par elle émises.

La Banque ne pourrait jamais émettre d'obligations pour une somme supérieure à celle des contrats hypothécaires qu'elle aurait en portefeuille.

A cet effet elle publierait tous les mois son bilan dans le *Moniteur*.

La Banque serait surveillée par l'État, mais indépendante dans la limite de ses statuts.

Telles sont, messieurs, les bases de ce projet.

Il en résulte :

Qu'il ne s'agit pas de créer un papier-monnaie pour venir au secours des finances de l'État.

Qu'il ne s'agit pas de grever la propriété rurale d'engagemens nouveaux.

Qu'il s'agit seulement de donner satisfaction à un besoin de crédit existant et manifesté par l'énormité de la dette hypothécaire actuelle.

Que les obligations hypothécaires, qui dans *aucun cas n'auront cours forcé*, ne seront pas émises par l'Etat, mais

par une Banque foncière tout à la fois indépendante et surveillée.

Que toute garantie serait acquise, non-seulement au paiement définitif desdites obligations, mais encore à leur circulation facultative.

Que, donnant un intérêt fixe, payable au porteur dans toute caisse publique, elles conviendraient sous ce rapport aux déposans des caisses d'épargnes, aux capitalistes petits et grands, à toute personne ayant momentanément des fonds à placer.

Que dans ces divers cas elles joindraient à tous les avantages des bons du trésor celui de la garantie hypothécaire, et la facilité de toucher par toute la France les intérêts presque sans déplacement.

Que pour toutes ces raisons la négociation en serait facile partout où se négocient les effets publics.

Qu'elles offriraient, par la publicité donnée à la situation de la Banque, la plus grande garantie contre les abus.

Quant aux avantagee offerts spécialement à l'agriculture, le principal pour elle sera de pouvoir se délivrer en partie du fardeau qui l'écrase par la conversion de la dette actuelle en une dette moins onéreuse.

Au lieu de payer comme aujourd'hui 6 à 7 pour cent d'intérêt, frais compris, pour un emprunt qui lui donne à peine trois ans de répit, avec la terrible échéance de remboursement suspendue sur la tête, le propriétaire rural obtiendra des fonds à 5 p. o|o, ou plutôt à 4, puisque le cinquième de l'intérêt servi sera capitalisé à son profit pour opérer sa libération. Gagner ainsi deux ou trois pour cent sur l'intérêt et n'avoir pas de capital à rendre, compter d'avance sur une libération infaillible au bout de quarante ans par l'effet d'un amortissement qui s'opère de lui-même insensiblement, quel soulagement pour nos agriculteurs obérés! quel redoublement d'activité! quel développement de travail et de production ne doit-on pas attendre d'une pareille amélioration dans leur position financière!

Vainement, dirait-on que la majeure partie des emprunts hypothécaires n'a pas été contractée en vue et au profit de l'agriculture. Ce qui est certain, ce que pourraient attester notamment tous les notaires de campagne, c'est que l'agriculture plie sous le faix de sa dette. Ce poids énorme la paralyse, il est donc urgent de l'en soulager. Mais où serait le mal quand des propriétaires non cultivateurs profiteraient aussi des ressources que leur offrirait le nouveau système de crédit foncier? Evidemment s'ils empruntaient du papier ce ne serait pas pour l'enfouir. Une certaine somme de travail, une certaine circulation de capitaux résulterait de leurs emprunts; il y aurait avantage pour tous.

On dit encore : Diviser les titres hypothécaires, c'est mobiliser le sol, c'est mettre la propriété en lambeaux. — Non, répond l'auteur du travail que nous analysons; il est vrai que des projets de cette nature ont existé; mais ils sont impraticables, nous ne proposons rien de pareil.

Dans notre système la propriété reste entière, le contrat d'emprunt reste intact entre les mains de la Banque seul prêteur direct; mais, par l'émission d'obligations représentatives de ce contrat, la Banque appelle tout le monde, petits et gros capitalistes, aux avantages du prêt hypothécaire, sans contrat notarié, sans frais, sans spécialité, sans enquête sur la valeur du gage. La Banque interpose son crédit entre emprunteurs et prêteurs qui ne se connaissent pas, qui ne connaissent que la Banque. Voilà le but de cette institution.

Messieurs, plus nous avons examiné ce projet dans ses détails, comme dans son ensemble, plus nous avons été frappés des avantages qu'il paraît offrir. Nous lui avons reconnu deux sortes de mérites, l'un agricole, l'autre politique. Mérite agricole, car il satisfait au besoin de crédit qu'éprouve la propriété foncière et qui la retient jusqu'à présent dans une déplorable inaction; mérite politique, car, par la satisfaction donnée à ce besoin généralement senti, il coupe court à la production de toutes ces proposi-

tions extravagantes dont l'adoption serait un désastre, dont l'apparition seule est un malheur, car elle entretient l'inquiétude qui nous tue. N'entend-on pas dire tout autour de soi : Sans doute le papier-monnaie est dangereux, mais il y a pourtant quelque chose à faire? — Oui vraiment, il y a quelque chose à faire, et ce quelque chose c'est, à notre sens, ce que propose le projet de la *Société centrale de Paris*. Il ferme ainsi la carrière des utopies, ou leur enlève du moins par avance leur prétexte et le plus grand nombre de leurs défenseurs.

Nous l'estimons donc doublement pour le bien qu'il nous donne et pour le mal dont il nous délivre.

Ce projet n'a soulevé au sein de la savante Société de Paris que deux objections toutes deux réfutées.

L'une tirée de la crainte que, dans un moment de crise, un gouvernement nouveau, inexpérimenté, trouvant ainsi sous sa main la propriété foncière en quelque sorte centralisée, ne fût tentée d'exercer sur elle une pression qui pourrait ébranler la société jusque dans ses fondemens.

Vous penserez peut-être, messieurs, comme l'a fait la Société centrale, qu'il ne faut pas rejeter un avantage certain pour un danger peut-être imaginaire, mais, en tout cas, indépendant du système proposé ; car, en admettant l'hypothèse ci-dessus, il est bien certain qu'un gouvernement de terreur trouverait toujours dans son omnipotence et dans les traditions d'autrefois de tels moyens d'exercer la pression prévue que la Banque foncière ne saurait lui en fournir de plus redoutable.

La deuxième objection, prouvant elle-même surabondamment l'excellence du projet, consistait à dire qu'il procurait aux agriculteurs propriétaires de tels avantages que la valeur vénale du sol s'en accroîtrait, et par suite, la difficulté pour le travailleur d'acquérir à son tour ; qu'il en résulterait un ralentissement dans la division si désirable de la propriété.

On a répondu à cette objection qu'au point de vue agri-

cole la division du sol n'était pas utile au-delà d'une certaine limite; qu'au point de vue social il était désirable sans doute que la propriété, en butte aujourd'hui aux attaques de doctrines sauvages, multipliât, par son morcellement le plus prompt possible, le nombre de ses défenseurs intéressés. Mais que pour obtenir ce résultat l'important n'était pas que la terre fût à bon marché, mais bien que le travailleur pût accumuler les fonds nécessaires pour l'acquérir. Or l'un des avantages les plus éminens du projet est d'offrir à l'épargne encouragement et sécurité en procurant aux sommes les plus minimes la garantie hypothécaire. Combien d'hommes économes et laborieux ont été dépouillés par des mains infidèles! Peut-être seraient-ils propriétaires aujourd'hui s'ils eussent trouvé ce placement sûr que la Banque foncière leur fournira.

Aussi, la *Société centrale de Paris*, sans s'arrêter devant ces objections, a-t-elle donné au projet de sa commission son approbation la plus entière et l'a-t-elle vivement recommandé au ministre de l'agriculture.

Cette approbation, messieurs, nous voudrions la voir corroborée par l'assentiment de toutes les sociétés agricoles de France. Ce serait un grand poids ajouté à l'autorité déjà si considérable des éminens auteurs de ce projet, qui du reste n'a rien d'absolu; car voici les paroles mêmes de M. Pommier, rapporteur : Votre commission n'a pas entendu rédiger un projet complet, mais seulement poser des principes et faire entrevoir la possibilité pour l'Etat d'en régler l'exécution.

C'est au but de ce projet, messieurs, c'est à ses principes généraux, c'est à l'ensemble de ses moyens pratiques que votre section d'agriculture vous propose de donner votre adhésion.

P. S. Depuis que nous avons eu l'honneur de lire à la Société le travail ci-dessus, il a paru dans le *Journal des économistes* deux articles remarquables de M. Wolowski sur

l'*Organisation du crédit foncier*. Le système de ce savant publiciste, calqué sur celui qui fonctionne si heureusement en Prusse depuis un siècle, diffère peu du projet que nous venons d'analyser. Nous y remarquons seulement deux idées nouvelles.

La première consiste à demander, à titre d'*expédient*, que, jusqu'à révision de notre législation hypothécaire, on accorde à la Banque foncière ou à l'association de crédit territorial la faculté de purge pour ses contrats de prêt, telle qu'elle existe dans la loi au profit de l'acheteur pour son contrat d'acquisition.

La deuxième, c'est que la totalité des fonds accumulés pour l'amortissement soit employée chaque année à racheter *au pair* des obligations hypothécaires désignées sur la masse entière des émissions, par la voie d'un tirage au sort.

Chaque obligation, se trouvant ainsi perpétuellement sous le coup d'un remboursement au taux nominal, conserverait une fixité de cours presque complète. Cette fixité jointe à la sécurité hypothécaire ferait de ces valeurs le placement invariable et sûr que l'on a vainement cherché jusqu'ici pour les fonds confiés aux caisses d'épargnes. Ce serait là encore un grand problème résolu.

Ces deux dispositions nous ont paru le complément nécessaire du projet proposé par la *Société centrale de Paris*.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE MONUMENT A ÉLEVER AUX GARDES NATIONAUX D'ORLÉANS QUI ONT SUCCOMBÉ A PARIS VICTIMES DE LEUR DÉVOUEMENT, EN JUIN 1848;

Par M. BOUTET DE MONVEL.

Séance du 18 *août* 1848.

MESSIEURS,

DANS cette lutte terrible où la liberté, l'ordre, la civili-

sation menacés pendant quatre jours d'une ruine complète n'ont pu être sauvés que par l'énergique concours des forces de tous les citoyens, la France s'est levée en masse pour aller offrir aux défenseurs du pays l'appui de bras dévoués, de cœurs résolus. Orléans a payé son tribut, et trois de ses enfans sont morts pour la défense des lois. Notre cité a voulu consacrer le souvenir de ce glorieux sacrifice par un monument qui le rappelât sans cesse à la reconnaissance et à l'admiration de nos concitoyens.

C'est dans ce but, messieurs, que le conseil municipal a réclamé votre concours. Chargée à son tour de l'examen de cette importante question, votre section des arts s'est empressée de se réunir et m'a confié l'honneur de vous transmettre le résultat de ses délibérations.

Il lui a semblé évident que ce qui vous était demandé par le conseil municipal était non point un projet de monument, mais un programme succinct des conditions générales auxquelles doivent se soumettre les artistes qui se présenteront au concours.

Trois questions se sont offertes à son esprit et ont été successivement discutées. — Quelle sera la forme du monument? — Quelle sera la rédaction de l'inscription? — Sur quel emplacement doit-on ériger la tombe?

Le monument doit être d'un style simple et sévère, ce qui n'exclut nullement l'élégance. Sévère, comme tout ce qui est destiné à rappeler les vertus civiques; *simple*, parce que la simplicité est le caractère essentiel de la grandeur. *La forme pyramidale nous a paru satisfaire le mieux à ces deux conditions*. Par son élévation, par sa masse, une pyramide attire nécessairement le regard, indépendamment de la forme particulière que l'artiste peut donner au socle et de l'inclinaison des faces de l'aiguille. — Relativement à la question des emblèmes religieux ou patriotiques, *il nous a paru essentiel qu'ils fussent assez simples pour pouvoir être exécutés par des artistes orléanais*. Ce monument nous appartient, à nous, Orléanais; que notre ville puisse

se faire une gloire d'en avoir accompli par elle-même la généreuse idée.

Si les détails de forme peuvent être laissés à l'imagination de l'artiste, l'inscription nous a paru tout au contraire être spécialement une question scientifique qui devait être résolue d'une manière complète par la Société. La majorité des membres de la section des Arts, présens à la réunion, s'est arrêtée à la rédaction suivante, qu'elle soumet à votre jugement :

LA VILLE D'ORLÉANS
A ÉLEVÉ CE MONUMENT
A LA MÉMOIRE
DES GARDES NATIONAUX
GARAPIN,
ROSSIGNOL,
DESCHAMPS,
MORTS A PARIS,
EN JUIN 1848,
POUR LA DÉFENSE DE L'ORDRE ET DE LA LIBERTÉ.

Cette rédaction nous paraît, dans le moins de mots possible, exprimer tout ce que devait renferme l'inscription. Les noms des victimes, leur titre de gardes nationaux, le lieu, l'époque de leur mort, la cause sainte pour laquelle ils ont succombé, enfin la reconnaissance de la cité pour leur généreux sacrifice. Cette inscription serait placée sur la face principale. Les trois autres faces porteraient les noms, prénoms, etc. Le monument devrait renfermer une plaque sur laquelle seraient gravés les noms, prénoms, professions, etc. Un récit sommaire de la malheureuse affaire du Carrousel, enfin tous les détails jugés nécessaires pour compléter l'inscription extérieure.

La dernière question, messieurs, n'est plus en réalité une question de programme. Elle nous semble cependant avoir une importance assez grande, car l'isolement du monument, sa situation, sont beaucoup dans l'effet qu'il doit

produire. Il devrait, selon nous, être construit dans une région libre du cimetière, de manière à laisser autour de lui un espace vide dont le rayon dépendra nécessairement de la hauteur qui sera donnée au monument. Cette esplanade serait le point de départ d'allées rayonnantes qui permettraient d'apercevoir la pyramide d'une assez grande distance, lors même que la place qui l'entoure serait enceinte d'arbres verts.

Telles sont, messieurs, les solutions que nous avons l'honneur de vous soumettre. Notre rapport, une fois entre les mains de l'autorité municipale, il lui sera facile d'en extraire les articles du programme demandé. C'est aux artistes orléanais à en appeler à leur imagination pour élever dans des conditions qui, comme vous le voyez, sont encore assez larges, un monument digne de leur talent, digne aussi des vertus dont il doit consacrer le souvenir.

ÉTUDES PHYSIQUES SUR LE CHOLÉRA DE 1832.

Par M. DE TRISTAN père.

Séance du 5 janvier 1849.

MESSIEURS,

1. EN considérant la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli les divers travaux que j'ai eu l'honneur de vous présenter, je me suis imposé, comme devoir de gratitude, de ne point traiter ici des sujets pour lesquels une partie notable de la Société aurait témoigné de l'éloignement. J'ai eu lieu de mettre en pratique la résolution que j'avais formée; voici à quelle occasion.

2. En 1826, j'ai publié un ouvrage intitulé : *Recherches sur quelques effluves terrestres*. J'ai eu l'honneur d'en pré-

présenter un exemplaire à la Société. Il a été renvoyé à l'examen de deux sections; savoir celle des sciences naturelles et celle de médecine. La première a fait son rapport le 5 mai 1826, par l'organe de M. de Lockhart. L'amitié qui dès lors m'attachait à lui, les liens très-intimes que depuis il a formés avec ma famille, pourraient peut-être faire soupçonner quelque partialité dans ce rapport, si favorable pour le sujet que je traitais; mais les personnes qui connaissent M. de Lockhart connaissent aussi la fermeté et l'indépendance de son caractère. D'ailleurs, ce rapport est fait au nom de la section et adopté par elle, du moins en ce qui touche la science. Quant à ce que les liaisons de l'auteur avec le rapporteur ont pu inspirer à ce dernier relativement à l'autre, cela compte seulement dans leur intimité.

3. La section de médecine n'a pas répondu. J'ai cru voir en cela une désapprobation de l'ouvrage, quant au fond ou quant à la forme; mais j'y ai vu aussi un nouveau témoiguage de bienveillance, puisque, n'approuvant pas, on voulait bien garder le silence, plutôt que de critiquer; je saisis aujourd'hui une occasion d'en témoigner ma gratitude à la section de médecine.

4. Depuis cette époque, vingt-deux ans se sont écoulés, pendant lesquels j'ai étudié assidûment, journellement ces phénomènes, dont le signe apparent, dont le symbole n'est autre chose que le mouvement de ce qu'on a appelé la baguette divinatoire; phénomènes que je n'ai point découverts, mais que je crois avoir ramenés à leurs vrais principes, et que j'ai tâché de suivre dans une partie de leur immense extension. Je me suis mis sur cela en rapport avec un grand nombre de personnes. Je corresponds avec Paris, Tours, Angers, Bergerac, Bordeaux, Aix-les-Bains, etc. Les principaux faits, vus par d'autres yeux, se sont trouvés mieux établis; mais vous m'êtes témoins, messieurs, qu'ici je n'ai pas prononcé un seul mot qui ait rapport à ce sujet.

5. Cependant, voilà qu'aujourd'hui j'abandonne la ré-

serve dans laquelle je m'étais renfermé; mais c'est que ce devoir de convenance doit céder à un devoir de conscience. Une calamité grave nous menace : le choléra s'approche pour la seconde fois. Sa première invasion m'a permis de faire sur cette affreuse maladie quelques recherches purement physiques. Mes travaux sur la baguette divinatoire m'ont mis à même de reconnaître certaines particularités du fléau, certaines relations et des caractères symptomatiques particuliers. Je crois devoir les faire connaître par deux raisons. La première, c'est qu'en observant cet ennemi sous un nouvel aspect, je commence peut-être à soulever un voile, qui, lorsqu'il sera plus complètement écarté, pourra nous laisser mieux connaître le fort et le faible de ce redoutable adversaire. Je ne prétends pas aller jusqu'à pénétrer les mystères qui l'enveloppent, mais j'ouvre une route nouvelle. Je poserai, ce me semble, quelques faits nouveaux, et dussent-ils, pour le moment, rester sans application, c'est quelque chose quand on voyage dans un pays peu connu, que d'y placer des jalons de plus. Je répète que c'est là mon premier et principal but. Une seconde raison me porte à m'expliquer sur ce sujet. Puisqu'en cheminant ainsi je rencontre des symptômes nouveaux que la pure physique me fait reconnaître, je dois penser que, tant que de tels symptômes ne seront pas connus, la pathologie ne saura pas les saisir, et par conséquent la thérapeutique ne pourra pas les combattre... D'ailleurs ces symptômes étant purement physiques, il est naturel de croire que des moyens puisés dans le même ordre de choses pourront avoir influence sur eux. Si donc la découverte d'un symptôme me fait aussi entrevoir un moyen de le combattre, il est évident que je dois le dire; et je le dirai quelque minime, quelque peu important que soit ce moyen; car rien n'est à négliger dans des circonstances aussi graves. En effet ce que j'ai à dire en ce genre est peu de chose, je prétends seulement contribuer à prévenir le mal, et mes idées à cet égard ne sont qu'une courte déduction des observations que je vais exposer.

6. Pour me faire comprendre j'aurai besoin de parler successivement :

1° De ce que j'appelle le phénomène bacillogire étudié en lui-même et indépendamment de ses nombreuses applications ;

2° Des relations du phénomène bacillogire avec le corps humain considéré comme source d'électricité ;

3° Du choléra.

Vous sentez, messieurs, que j'aurais une longue carrière à parcourir si je ne me bornais pas à de rapides indications.

§ I.

Du phénomène bacillogire.

7. Toutes les fois que les deux fluides électriques, le positif et le négatif, qui forment l'électricité propre d'un corps, se trouvent désunis et groupés séparément dans des parties différentes de ce même corps, si l'on vient à établir un conducteur entre l'amas de fluide positif et l'amas de fluide négatif, ces fluides parcourent le conducteur en sens contraires et tendent à se réunir. Mais si la puissance qui a séparé les deux fluides persiste, à mesure qu'ils se réuniront pour reprendre leur équilibre, en revenant au corps qui les a fournis, ils se sépareront de nouveau et on aura ainsi une suite de départs et de recompositions indistincts les uns des autres, qui prennent dans le conducteur une apparence de courant, ou plutôt de deux courans électriques, l'un positif, l'autre négatif, en sens contraires. Pour faciliter l'étude on ne considère, dans la plupart des cas, que les accidens de l'un des courans, le positif; parce que l'autre éprouve ordinairement les mêmes accidens en sens contraire, bien que les résultats de leurs actions diffèrent.

8. Ces deux courans, qui partent d'un corps et qui y reviennent, étant considérés dans leur trajet plus ou moins sinueux au travers d'un conducteur qui unit les pôles,

c'est-à-dire les lieux où se portent respectivement les deux fluides, forment ce qu'on appelle un circuit électrique.

9. C'est là le phénomène fondamental de ce qu'on nomme l'électricité dynamique, et quand j'aurai cité un autre phénomène, qui est d'un ordre secondaire, j'aurai emprunté à cette branche importante des théories électriques tout ce que j'ai à lui demander pour le moment.

10. Ce fait secondaire est fourni par les expériences électrodynamiques d'Ampère, qui ont été publiées par Monferrand dans son Manuel d'électricité dynamique. Parmi des indications que je suis obligé de rendre très-succinctes, je ne puis que renvoyer à l'ouvrage dont je parle et citer le résultat. A chacune des pages 23 et 24, on trouve un aphorisme, et les pages 24, 25 et 26 contiennent la description des appareils qui servent à les démontrer. Dans ces appareils un courant électrique parcourt un très-long circuit fort sinueux ; deux portions de ce circuit passent l'une près de l'autre et agissent l'une sur l'autre comme si elles étaient des courans distincts. L'une de ces portions est fixe et indéterminée en longueur ; l'autre, façonnée comme l'outil que les menuisiers nomment vilebrequin, peut tourner comme une manivelle sur deux tourillons qui forment ses extrémités. Or, quand le courant électrique est en mouvement, la portion fixe agit sur la portion mobile, et celle-ci tourne sur ses tourillons tant que le courant circule.

11. Supposons maintenant que, connaissant ces deux faits, j'ignore absolument ce qui concerne la baguette divinatoire, et que même je n'en aie jamais entendu parler. Cependant, je rencontre un homme tenant de ses deux mains les extrémités des branches d'une légère fourche de bois dont la tige est très-courte. Si les doigts de cet homme font fléchir les extrémités des branches de manière à les mettre dans la même direction, de sorte que cela représente un V appuyé sur ses deux extrémités recourbées en dehors ; si enfin je vois cet instrument, ou tout autre analogue, tournoyer sur lui-même entre les doigts qui le soutiennent,

il est tout simple qu'il me rappelle un essieu coudé tournant sur ses deux tourillons, et par conséquent je viens à le comparer au conducteur mobile électrodynamique. Alors j'apprends de cet homme qu'il a posé la main sur un corps électrisé, comme serait un morceau de soufre ou un tube de verre frotté avec une étoffe, qu'immédiatement il a saisi l'instrument, lequel a tourné, et que toutes les fois que lui, cet homme, a répété la même expérience, le même résultat a été produit. Ce même homme m'apprend encore que, si ses mains sont enveloppées de soie, le mouvement ne peut avoir lieu ; il m'apprend encore que, s'il attache une pointe conductrice au sommet de l'instrument, le mouvement n'a pas lieu, etc., etc. J'aurais quelques milliers d'expériences de ce genre à citer ; il n'en faut pas tant pour faire reconnaître un conducteur mobile électrodynamique.

12. Mais, dira-t-on, où est le circuit ? où est la partie fixe du courant, laquelle doit passer à portée d'influencer la partie mobile ?.... Quant au circuit il n'est pas difficile de supposer que son trajet est formé par l'instrument lui-même, par les deux bras et par le haut de la poitrine de l'observateur. A l'égard de la portion fixe du courant qui agit sur sa partie mobile, ce peut être la traversée de la poitrine ; mais cette partie du circuit peut parcourir des routes plus sinueuses dans le corps humain. Quoi qu'il en soit, d'autres expériences montrent que des puissances bien plus générales interviennent dans le phénomène, et sans annuler l'influence motrice de la partie fixe que je viens d'indiquer, elles peuvent la suppléer ou se combiner avec elle. D'abord il faut considérer que quand l'électricité est faible, l'instrument ne fait pas une rotation prolongée ; souvent pas même un tour. Quelquefois son sommet ne décrit qu'un arc de peu de degrés. Alors si l'individu qui porte la baguette et qui par conséquent fait partie du circuit a soin de marcher dans une direction qui s'écarte peu du méridien magnétique, l'instrument prend les allures d'une aiguille aimantée d'inclinaison. S'il est électrisé positivement

il tend à s'élever obliquement vers le sud, et à se fixer en faisant (dans notre climat) avec l'horizontale un angle d'environ 60 degrés. S'il est électrisé négativement, il tend à s'abaisser obliquement vers le nord et à se fixer en faisant avec l'horizontale un angle voisin de 60 degrés. Il résulte évidemment de là que le phénomène est alors régi par les grands courans magnétiques terrestres. Et cela vient confirmer l'analogie avec les phénomènes électrodynamiques; puisque, selon le Manuel (p. 81), les courans voltaïques éprouvent, de la part de la terre, une influence remarquable.

13. Voilà donc, Messieurs, à quoi se réduit le phénomène tant contesté de la baguette divinatoire, du moins en le considérant dans sa plus grande simplicité. Ce qu'on voit est en effet bien peu de chose; mais veuillez vous rappeler l'étymologie du mot électricité, et vous souvenir que la première expérience électrique a été l'attraction d'une petite paille par un morceau d'ambre. Avant d'aller plus loin, j'ai besoin de convenir avec vous de la signification d'une couple de termes que je vais employer. Je tâche de faire disparaître l'expression de baguette divinatoire, trop en rapport avec des superstitions que j'espère faire oublier. J'ai déjà fait usage du mot de furcelle pour indiquer l'instrument dont je me sers. Je ne vois pas de motif pour le changer. Dans mon ouvrage de 1826 et dans ma correspondance je me suis servi du mot bacillogire au lieu de rabdomante, qui ne peut convenir à un physicien, pour désigner les individus susceptibles de transmettre très-naturellement, à la baguette ou furcelle, le fluide électrique qui la met en mouvement. J'emploie le même mot adjectivement pour qualifier ce qui est relatif à ce phénomène. Peu importe à son existence ce qu'il indique et ce qu'il suppose; peu importe d'abord pourquoi et comment la furcelle tourne.... Elle tourne.... *e pur si muove*.... C'est ce qu'il faut d'abord reconnaître; le reste est une suite d'autres questions dont la solution ne pourrait influer en rien sur la réalité de ce premier fait.

14. Ainsi donc le mouvement de la furcelle, pris en lui-même, est un phénomène électrodynamique qui présente une grande analogie avec quelques-uns de ceux que Ampère a fait connaître. Je ne prétends pas qu'il y ait parité absolue, et j'avoue que je n'ai pas cherché à établir une complète comparaison; parce que je crois que nous sommes loin de connaître tous les détails et toutes les modifications de ces faits singuliers, qui peuvent se compliquer d'autant plus que l'organisation humaine intervient.

15. Quoi qu'il en soit, le phénomène bacillogire, que j'ai cherché à présenter dans sa plus grande simplicité, s'exerce en deux sens différens, selon l'espèce d'électricité qui prédomine sur la furcelle, si c'est le fluide positif, le sommet de l'instrument s'élève, et s'il atteint la verticale, il peut s'abaisser vers le corps et continuer plus ou moins un mouvement de rotation; mais si l'instrument commence par s'abaisser et s'il opère ou tend à opérer sa rotation dans cet autre sens, c'est pour moi la preuve qu'il est surchargé de fluide négatif. Dans ces deux cas le phénomène agit en conséquence de plusieurs conditions :

1o Une source d'électricité;

2o Un courant électrique passant par la furcelle;

3o Un ou plusieurs courans ou portions de courans plus ou moins fixes qui doivent agir sur le courant mobile de la furcelle.

En outre il est clair que la furcelle doit avoir sa constitution particulière dont j'ai traité en 1826. Je me propose d'en parler de nouveau dans une autre occasion (1).

---

(1) Il est essentiel que je prévienne ici que la furcelle dont il va être question dans ce mémoire est formée de deux petites baleines dont les extrémités sont réunies dans une légère douille de bois ou de corne. Elle est indispensable toutes les fois qu'on est exposé à rencontrer l'un et l'autre fluide, et que le but qu'on se propose est de reconnaître auquel des deux on a affaire. En effet cet instrument prend indifféremment l'un ou l'autre mouvement et obéit par conséquent sans résistance au fluide qu'il reçoit. Tandis que la furcelle formée d'une petite fourche de bois garde l'impression des expériences antécédentes, de

16. On voit que ces trois conditions sont comme trois classes d'accidens plus ou moins généraux, indépendans les uns des autres, mais qui contribuent à la production du phénomène, en vertu du mode d'intervention particulier à chaque classe, et communs à tous les cas de la classe. Ainsi peu importe aux deux autres classes la nature de la source de l'électricité, pourvu qu'elle en fournisse; peu importe l'origine et le trajet du courant de la furcelle pourvu qu'il traverse ce conducteur mobile; enfin toutes les modifications de ces conditions sont indifférentes aux courans qui sont considérés comme fixes, pourvu qu'ils soient en position et en puissance d'influencer le courant de la furcelle. On sent qu'il doit résulter de là une multitude de combinaisons différentes. C'est ce qui multiplie indéfiniment les cas de productions du phénomène et ce qui exige un extrême circonspection de la part de ceux qui veulent reconnaître ce qu'il indique ou en juger les causes.

17. Le but de mes recherches sur les effluves a été principalement l'étude du courant de la furcelle. Il est bien vrai que le titre même de l'ouvrage semble le consacrer à la source d'électricité. Mais c'était seulement mon point de départ. J'ai voulu m'établir sur un fait qui avant l'examen du phénomène était la seule chose que dans sa production je ne pouvais pas théoriquement contester, savoir : qu'en certains lieux la furcelle tournait constamment. Il y avait donc une cause qui émanait de ces lieux, un effluve qui agissait sur ma furcelle. Mais ce n'est point dans leur source que j'ai étudié ces effluves, c'est dans l'instrument même et dans le mode d'action qu'il éprouvait, et je me

---

sorte qu'après avoir obéi à un des fluides elle peut donner une fausse indication quand elle rencontre l'autre. Cette furcelle de bois peut être employée dans la recherche des eaux souterraines, parce que là on ne rencontre guère que le fluide positif, encore faudrait-il se méfier des mines métalliques, des mines de houille et des courans d'air. Je n'ai employé qu'elle dans les expériences que j'ai publiées en 1826; mais à la fin de l'ouvrage j'ai décrit la furcelle de baleine que je venais d'imaginer. Elle est maintenant assez répandue

suis défendu surtout de la recherche de la source de ces émanations que j'ai bientôt reconnues pour de l'électricité. Je voulais éviter l'espèce d'anachronisme logique qu'on a fait en général, en négligeant d'étudier d'abord et suffisamment la partie du phénomène qu'on avait entre les mains, avant de chercher à connaître ou à deviner sa partie la plus occulte et la plus éloignée. Cette marche peu rationnelle, dans laquelle des charlatans pouvaient plus aisément s'engager, a été la cause de toutes les préventions qui se sont élevées contre ce fait physique important. Dans mon ouvrage de 1826, quoiqu'il ait besoin de quelques corrections et de beaucoup de développemens, j'ai donc montré ce qu'était le phénomène dans la furcelle, c'est, d'après ce que j'ai dit tout-à-l'heure (15), la seconde des actions ou conditions qui constituent ce phénomène. Aujourd'hui c'est sur la première de ces actions ou conditions que je porte mon attention, c'est-à-dire sur la source électrique, mais seulement sur une des sortes de source électrique, savoir : le corps humain dans un état anormal. Mais en critiquant comme je viens de le faire la marche la plus ordinairement suivie dans ce genre de recherches, je ne prétends pas, dans les vues que je présente, usurper une priorité qui ne m'appartient pas entièrement ; peut-être aurai-je une autre fois occasion de parler des importans travaux qui ont été faits sur ce sujet, en Lombardie, à la fin du siècle dernier ; travaux qui paraissent peu connus en France, que je ne connais moi-même qu'imparfaitement, mais sur lesquels je cherche à m'éclairer.

§ II.

Des relations du phénomène bacillogire avec le corps humain considéré comme source d'électricité.

18. Dans les êtres organisés, considérés seulement sous le rapport physique, la vie ne peut s'entretenir que par une suite de fonctions organiques, de chacune desquelles résulte

toujours une modification chimique dans les organes même de l'être, ou dans les matières qui sont soumises à l'action de ses organes internes; il n'y a donc pas d'action vitale physique sans modification électrique (dégagement ou absorption). Ainsi, dans les animaux comme dans l'homme, la respiration, la digestion, toutes les fonctions des glandes, même l'innervation, produisent certainement une modification électrique, qui consiste presque toujours en la décomposition d'une portion de fluide électrique neutre, suivie de l'absorption d'un des deux fluides séparés, et de la libération de l'autre. On pourrait donc penser qu'il y a là une source continue d'électricité capable de mettre en évolution le courant mobile de la furcelle. Cette supposition deviendrait une probabilité pour les personnes qui auraient fait l'expérience suivante. On prend une abeille, ou une guêpe, ou une grosse mouche commune; on la jette dans un verre d'eau; au bout de trois ou quatre secondes on la jette dehors, au moyen d'une lame de verre ou de tout autre corps non conducteur. L'eau est électrisée; cela ne persiste pas long-temps; mais bien assez pour que l'on puisse, sans se presser, toucher la surface de l'eau avec l'extrémité de la tête de la furcelle; en mettant celle-ci en position d'agir, on la voit monter ou descendre selon l'espèce d'électricité qui a été déposée sur l'eau, ce qui dépend de la classe de l'insecte ou en certains cas de son sexe (1).

119. Ainsi l'homme en santé n'est point une source permanente d'électricité. L'homme en parfaite santé, exerçant normalement, sans excès et sans fatigues, ses fonctions vi-

(1) J'ai dit que cette disposition communiquée à l'eau durait peu de temps, parce que, en effet, l'électricité se dissipe dans l'atmosphère. Mais en 1836, ayant électrisé de l'eau en y jetant pour quelques secondes cette pentatôme connue sous le nom de punaise des bois, j'ai passé cette eau, au moyen d'un entonnoir de verre, dans un petit flacon bouché à l'émeri; je l'ai laissé sur ma cheminée. Ce n'est qu'au bout de neuf ou dix ans que l'eau a été totalement dissipée. Pendant tout ce temps ce flacon est resté électrisé. A présent il est vide; il fait encore mouvoir la furcelle. On doit comprendre qu'il n'a point été débouché.

tales, ne fournit pas assez d'électricité pour faire agir la furcelle, du moins entre les mains de tous les bacillogires à qui j'ai vu faire de tels essais. Seulement quelques parties de la surface du corps (même en santé), étant mises en contact avec la tête de la furcelle en mouvement, détruisent ce mouvement; mais cela paraît être une propriété de l'épiderme sur la surface duquel se répand et se perd le fluide qui anime la furcelle. Cette neutralité électrique du corps ne provient certainement pas d'un manque d'électricité; dans bien des cas elle n'apparaît que trop. Ce n'est pas manque de modifications chimiques produites par les organes ou dans les organes. Il faut donc supposer que les électricités, rendues libres par les fonctions vitales, s'équilibrent promptement, et que telle dose de fluide positif, par exemple, dégagée par une sécrétion, est absorbée par une autre ou se neutralise en s'unissant à du fluide négatif dégagé par un autre organe.

20. Mais, je le répète, cet état de neutralité électrique exige le calme, la santé et exclut la fatigue. Au contraire tous les organes malades ou fatigués produisent de l'électricité très appréciable à la furcelle. Tous les organes relatifs à la génération en produisent aussi quand ils agissent même normalement. A l'égard de ces derniers, prenez garde que je ne dis pas seulement les organes générateurs, je dis les organes relatifs à la génération. Ainsi pendant tout le temps de la lactation les mamelles donnent de l'électricité. J'aurai à reparler de cela; mais pour cette fois et pour l'autre occasion, je suis bien aise de prévenir 1o qu'une grande partie de mes observations de ce dernier genre ont été faites sur des quadrupèdes; 2o qu'il y a des moyens d'investigation qui ne peuvent blesser la pudeur la plus facile à alarmer.

21. Maintenant il faut savoir ce que devient cette électricité qui se développe dans un organe. L'épiderme passe pour n'être pas conducteur ou plutôt pour être mauvais conducteur. A. de Humboldt l'affirme, au moins à l'égard

du galvanisme (1), et par suite de cette opinion, voulant reconnaître avec plus d'exactitude quelques effets galvaniques, il se fit mettre deux vésicatoires sur les épaules, et l'épiderme étant enlevé, c'est là qu'on plaça les armatures métalliques (2). Malgré la gravité d'un tel témoignage, il reste à cet égard quelque obscurité dans ma pensée. Je crains d'énoncer avec trop de précision la partie de la peau qui gêne le passage de l'électricité, et, surtout parlant de l'électricité bacillogire, j'aime mieux dire qu'en général la peau, prise dans son ensemble, n'est point perméable ou n'est que très-lentement perméable à l'électricité à très-petite tension. Il résulte de là que si la fonction normale ou anormale d'un organe est cause qu'il se charge d'une des électricités, elle ne peut se dissiper immédiatement au travers de la peau et se montrer à la surface. Mais cette surface extérieure s'électrise par influence, et l'on y trouve l'électricité contraire à celle qui affecte l'organe sous-cutané. Ceci se prouve par des expériences que j'ai répétées quelques milliers de fois. J'en rapporte une, ainsi que ses préliminaires; elle est de 1832. Je fis une infusion bien chaude de fleur de guimauve, je la versai dans une tasse de porcelaine, dont j'eus soin de ne pas mouiller l'extérieur. L'infusion répandit une forte vapeur à laquelle j'exposai un seul instant la tête de ma furcelle; je mis cette furcelle et je me mis moi-même en telle position qu'elle pût agir, condition évidemment indispensable et qui sera désormais sous-entendue dans le récit des expériences. La furcelle s'abaissa et m'apprit ainsi qu'elle était chargée d'électricité négative puisée dans la vapeur de l'infusion. D'un autre côté je trouvai que la tasse de porcelaine, imperméable à l'électricité, était chargée extérieurement de fluide positif, ce qui acheva de me démontrer que cette infusion est électro-

(1) A. de Humboldt. *Expériences sur le galvanisme.* Trad. de Jadelot, Paris, 1799, p. 165.

(2) Ibid. p. 195.

négative. Après ces préliminaires, j'examinai l'état de mon épigastre; il ne me fournit aucune électricité; j'en conclus que mon estomac était à l'état normal. Alors je bus l'infusion de fleur de guimauve, et ainsi je versai dans mon estomac un liquide électro-négatif. Et bien, à l'instant même mon épigastre s'électrisa et se chargea de fluide positif. Journellement, mais non pas quand l'estomac est normal, au contraire pour le rappeler à l'état normal, journellement cette expérience ou son inverse se répète dans ma famille, plutôt avec un demi-verre de sirop rafraîchissant qu'avec l'infusion de guimauve, qui produirait plus d'effet qu'il n'en faut ordinairement. L'inverse se produit avec des fleurs de camomille, ou des feuilles d'oranger, ou du vin de Malaga, etc.

22. La peau est donc à peu près imperméable à l'électricité. Mais pourtant il faut se tenir en défiance 1° parce qu'il serait possible qu'une forte sueur, une affection maladive ou une constitution particulière la rendît perméable; 2° parce qu'une maladie superficielle de la peau donnerait très-probablement son électricité propre et non l'électricité par influence; 3° enfin il faut savoir qu'il y a sur le corps quelques petites régions dont la peau est perméable, savoir: l'intérieur de la bouche et les lèvres, les mamelons, mais non pas les mamelles, enfin tous les organes sexuels, le scrotum excepté. Je crois que les paupières ne sont pas perméables; mais je n'en suis pas sûr. Je suis à peu près certain que le conduit auditif ne l'est pas. Il reste quelques recherches à faire à l'égard du nez.

23. Un mot à présent sur la manière de recueillir l'électricité sur la surface du corps. Il y a trois méthodes: 1° on peut toucher le lieu de la recherche avec la tête de la furcelle, en la posant sur sa longueur pour présenter plus de surface, ou par le bout si l'espace est trop circonscrit. Il y a des cas où l'on peut souhaiter de conserver pure l'extrémité d'un instrument qui sert habituellement; alors on le prolonge en y attachant, avec un ruban de soie, une petite

baleine, ou le gros bout d'une plume d'oie, ou un brin de bois de pareil volume. Il ne faut pas que le ruban sépare cet appendice d'avec la tête de la furcelle; 2° on peut appliquer la main étendue sur la peau ou seulement le bout des doigts si l'espace est trop petit. J'ai journellement étudié la dentition de mes petits-fils avec un seul doigt; seulement il faut avoir soin, quand on tient la furcelle, que ce doigt soit bien en contact avec elle. L'application de la main sur le corps peut se faire au travers des vêtemens, pourvu qu'ils ne soient en cet endroit que de laine, de fil ou de coton. Cette application de la main ne doit durer que deux ou trois secondes. Il pourrait y avoir des inconvéniens à la prolonger; 3° au lieu de la main on peut poser sur la partie qu'on soumet à l'examen une sorte de petit coussinet formé de quatre ou cinq morceaux de taffetas, ou autre étoffe de soie, posés les uns sur les autres et cousus par leurs bords; ces coussinets ont une forme à peu près ovale et environ 14 centimètres de long sur 9 de large, pour que la plus grande partie de la main puisse s'y appliquer. On en prend un légèrement avec deux doigts par chaque bout, on le pose sur l'endroit suspect, et après l'avoir laissé un instant en place, on le retire en prenant grand soin que rien ne touche la surface qui a été mise en contact avec le corps. Si le bacillogire est présent, on pose immédiatement le coussinet sur une table, en mettant en-dessus la surface qui a touché le corps; le bacillogire y applique sa main promptement; il prend sa furcelle, etc. Si le bacillogire est absent, on plie le coussinet en deux en rejoignant ses deux bouts et mettant en-dedans la surface qui a touché le corps; on roule cela si l'on veut dans du papier, et on le réserve ou on l'envoie au bacillogire. Sur des coussinets ainsi disposés, j'ai retrouvé l'électricité au bout de vingt-quatre heures. Mais il vaut mieux ne pas prolonger inutilement le délai.

24. Cette troisième méthode me paraît la plus sûre, et c'est d'elle que je voulais parler (20) en disant qu'il était

facile de ne point porter atteinte à la plus sévère pudeur. Dans l'usage ordinaire j'emploie la seconde méthode ; la grande habitude que j'en ai me fait éviter aisément les rares inconvéniens qu'elle peut présenter et qu'il serait trop long de détailler dans ce précis. Je réserve la troisième pour les cas graves et j'emploie la première quand le peu d'étendue ne permet pas l'application des coussinets et lorsque mes doigts se refusent au contact.

25. La très-grande quantité de recherches que j'ai faites en ce genre m'a révélé un fait qui n'a peut-être été nouveau que pour moi ; mais qui me paraît d'une très-haute importance. Il se peut que, dans certains cas un individu reçoive une quantité d'un des fluides électriques en surcharge de son fluide propre. Il me semble qu'alors ce fluide propre ne doit pas être décomposé. La surcharge doit rester en excès, soit en mélange avec le fluide propre, soit groupée dans un lieu, dans un organe particulier. Il peut ne résulter de là qu'une seule affection générale ou particulière ; mais ce n'est pas ce qui arrive ordinairement. Presque toujours le fluide propre est décomposé, du moins en partie. Alors si, comme cause ou comme effet d'une affection maladive, une portion d'un des fluides électriques est rendue libre, une portion proportionnelle de l'autre fluide est aussi libérée. Il est probable que la tendance à la décomposition a porté spécialement sur un des fluides, l'autre n'a fait qu'obéir. Cette tendance peut être propre au premier fluide, ou bien il peut la recevoir d'une affection d'un organe. Dans ce dernier cas il se trouvera posé dans l'organe où est l'affection vicieuse ; dans le premier cas il la portera avec lui là où il se posera. Dans ces deux cas ce sera là la maladie ou l'affection essentielle. Mais l'autre fluide libéré se portera sur un autre organe ; il y causera une affection toute contraire ; ce sera l'affection ou la maladie conséquente, et le corps sera électriquement polarisé, ayant son pôle positif et son pôle négatif. Je ne puis entrer ici dans les détails et exposer les diverses dispositions de ces effets

plus ou moins compliqués. Souvent il n'y a qu'un pôle bien distinct, quelquefois il y en a plus de deux. Un jour, chez moi-même, dans un simple rhume, je me suis trouvé quatre pôles, savoir : deux positifs et deux négatifs ; mais le plus ordinairement on n'en trouve que deux, un positif et un négatif. Il n'est pas toujours facile de reconnaître le pôle ou l'affection essentielle d'avec la conséquente. Quoi qu'il en soit, la destruction bien confirmée d'un pôle suppose ou produit la destruction de l'affection qui y correspond. La destruction du pôle essentiel produit presque à coup sûr, et souvent immédiatement, la destruction du pôle conséquent. La destruction du pôle conséquent produit souvent, mais moins généralement, celle du pôle essentiel. On conçoit alors comment la même maladie est quelquefois guérie par des remèdes opposés. On comprendra aussi qu'il y aurait un grand avantage à attaquer les deux pôles à la fois.

26. Or, la suite de mes recherches m'a appris qu'au pôle positif il y a généralement une irritation ou une surexcitation. Au pôle négatif, il y a ordinairement atonie. Cette dernière note n'est pas si assurée que la première, et il se pourrait que certaines surexcitations, celles, par exemple, qui seraient causées par des acides, fussent accompagnées de fluide négatif. Je déduis tout ceci de faits qui tiennent à la physique pure et à l'expérience ; j'écarte, autant que je le puis, de peur de m'égarer, ce qui pourrait être études pathologiques ; mais les sciences se touchent, il faut bien qu'elles se donnent quelquefois la main et qu'elles se secourent mutuellement dans la recherche de la vérité... Je reviens à mon exposé. Il résulte de ce que je viens de dire que si on trouvait un pôle négatif seul, on pourrait douter de son état pathologique ; mais si l'on trouve en même temps le pôle positif, alors on est à peu près assuré qu'à celui-ci se trouve une surexcitation et à l'autre une atonie. D'ailleurs je pense que l'erreur aurait peu d'inconvénient ; car ce n'est pas l'état pathologique que je combats, ce ne sont pas des moyens thérapeutiques que j'emploie ; c'est

l'état physique, c'est le symptôme électrique que j'attaque par des moyens qui appartiennent à la physique proprement dite, en m'aidant, seulement en certains cas, de quelques secours diététiques.

27. En effet, voici mon raisonnement : je trouve dans tel organe un amas insolite d'un fluide électrique ; cet amas est cause ou effet de l'affection maladive qui se trouve avec lui ; s'il est cause, à coup-sûr en le dissipant je détruirai la maladie, à moins qu'elle n'ait désorganisé ; s'il est effet, et si le moyen que j'emploie après l'avoir dissipé l'empêche de se reproduire, je serai en droit de supposer au moins que ce moyen a une puissance contraire à celle de l'affection maladive et plus forte qu'elle, et qu'elle a été détruite en même temps que le symptôme. Or je reconnais l'existence d'un pôle positif, par exemple, au moyen du fluide négatif qui s'est accumulé sur la partie correspondante de la peau, et en vertu de l'électrisation par influence. Si donc, sur cette même partie de la peau, j'appelais et maintenais une quantité prépondérante de fluide positif, toujours en vertu de l'électrisation par influence, elle devrait dissiper le pôle positif qui est en-dedans... C'est ce qui arrive, quand toutefois le mal n'est pas plus fort que le remède, ce qui est une condition générale.

28. J'indique rapidement les moyens que j'emploie pour donner de l'électricité superficielle, ce sont des frictions ou des topiques.

29. Pour les frictions, j'ai raisonné *à priori*, étant toutefois, par des expériences étrangères à la question spéciale, informé des propriétés électriques de certaines substances.

30. Tous les physiciens savent que quand on frotte deux corps l'un contre l'autre, l'un prend le fluide positif et l'autre le fluide négatif.

31. Je savais que l'alcool ne prend jamais le fluide négatif, et que le savon ne prend point le fluide positif.

32. Fondé sur ces principes, lorsque je veux placer sur la peau du fluide négatif, et ainsi faire disparaître un pôle

négatif ou atonique intérieur, je verse sur un linge de l'alcool ou de l'eau-de-vie, eau de Cologne, etc., et j'exécute doucement des frictions un peu prolongées. Je dis doucement ou plutôt légèrement de peur d'irriter la peau, ce qui pourrait rappeler à la surface du fluide positif que je cherche à en éloigner. Ces frictions doivent être répétées deux ou trois fois par jour, selon la gravité, quelquefois une seule suffit.

33. Si je veux placer sur la peau du fluide positif, et ainsi faire évanouir un pôle positif interne ou une surexcitation, c'est à des frictions de savon que j'ai recours. Elles peuvent être faites plus vivement que les autres; on peut les répéter plus souvent et les prolonger davantage (environ deux minutes), parce que le savon n'irrite pas la peau et que d'ailleurs cela serait sans inconvéniens. On les fait à sec.

34. A l'égard des topiques il y a d'abord une chose fort importante à remarquer: c'est qu'une substance qui, au simple contact, cède une de ses électricités à certains corps peut bien ne pas la céder à certains autres. Cela me paraît provenir de la différence de l'affinité de ce fluide électrique avec la substance qui doit le céder, d'une part, et d'autre part avec la substance qui doit le recevoir. La variété d'effets qui résultent de là est si grande que plusieurs fois j'ai vu la même matière ne pas agir de même au contact de personnes diverses. Ainsi, par exemple, le contact du verre ne donne aucune électricité à mes mains, tandis qu'il fournit de l'électricité négative à la main droite de M. Eudoxe de Morogues, frère de notre collègue. D'où je suis obligé de conclure que ce fluide négatif a plus d'affinité avec le verre qu'avec ma main; mais qu'il en a plus avec la main de M. de Morogues qu'avec le verre. Une seconde remarque, c'est qu'une substance, qui par sa nature est disposée à être source d'électricité, est sans doute habituellement chargée d'un fluide électrique libre, qu'elle abandonne à certains corps, qu'elle ne cède point à d'autres. Dans ce dernier cas, ce fluide libre doit électriser par influence ces corps aux-

quels il ne se communique pas. Ainsi il les électrisera contrairement à son état électrique. Il est donc difficile de juger, autrement que par l'expérience directe, l'action électrique d'un corps sur la peau, quand même on connaîtrait ses relations avec d'autres corps. Je citerai tout-à-l'heure un exemple qui achèvera de me faire comprendre. Mais ici j'insiste sur cette difficulté de juger ces effets autrement qu'empiriquement. On remarquera qu'une substance posée sur la peau peut, surtout si elle contient une matière liquide, modifier l'imperméabilité électrique. La peau dans son état naturel ne laissera pas passer l'électricité, mais il peut en être autrement si la peau est imprégnée de telle ou telle substance onctueuse, ou mucilagineuse, ou acide, etc. Je n'ai pas eu occasion d'employer des topiques pour combattre des pôles négatifs intérieurs, c'est-à-dire pour établir du fluide négatif sur la peau, mais j'ai fait un fréquent usage de ceux qui, appelant le fluide positif sur la surface, tendent à détruire les pôles positifs internes, et par conséquent les surexcitations. Je vais donner quelques détails sur ceux que j'ai le plus employés ou étudiés.

35. Je crois être le premier qui aie fait usage des topiques à cause de leur propriété électrique, et en raison de la nature de cette propriété. Il y a bien une quinzaine d'années que j'ai commencé à les employer ainsi. Mais comme en général la publicité est regardée comme le seul titre sur lequel on puisse établir une priorité, sous ce rapport il se peut que M. Meynier, de Marseille, me fasse une concurrence redoutable, puisque le 10 janvier 1848 on a lu en son nom, à l'Académie des Sciences, un mémoire sur un tissu idioélectrique qu'il paraît employer avec succès contre diverses affections nerveuses. Mais cela est étranger au sujet qui m'occupe aujourd'hui, puisque M. Meynier paraît avoir cherché et trouvé un moyen énergique, tandis que je ne me permets d'agir qu'avec des substances peu actives; et d'abord, de tout temps, j'ai fait comme tout le monde, j'ai employé des topiques de farine de graine de lin con-

tre des maux de gorge et autres incommodités peu graves. J'ai fait cela empiriquement fort antérieurement à mes recherches bacillogires ; aussi je connais moins le mode d'action électrique de ce topique que de plusieurs autres. Je sais néanmoins que quand ma furcelle m'indique sur la surface du corps un lieu électrisé négativement et par conséquent une irritation sous la peau, ce topique est le plus efficace de ceux que j'emploie. Mais l'embarras de le préparer, de le tenir chaud ou de le renouveler pour qu'il puisse produire tout son effet, enfin la remarque qu'employé ainsi très-chaud (comme il doit être) il fait quelquefois porter le sang à la tête, quand on en fait usage sur le gosier, tout cela m'a déterminé à chercher quelque autre substance.

36. J'ai employé avec succès la poix blanche, dite poix de Bourgogne. Il y a long-temps qu'on se sert de topiques de quelque substance résineuse, mais ils étaient regardés comme un remède grave et pénible à supporter, parce qu'on les posait ordinairement pour une longue période et en les aglutinant à la peau, qu'ils excoriaient souvent. Tout cela disparaît presque toujours complètement en ayant soin de mettre entre le topique et la peau un lambeau de toile de fil ou de coton, peu fine sans être grossière. Ce linge s'unit à la poix et l'empêche de s'attacher à la peau ; il paraît d'ailleurs contribuer à l'effet électrique comme je vais dire. Ces topiques se portent et se quittent quand on veut. J'en ai posé pour une seule nuit, immédiatement sur mes cheveux, afin d'empêcher le sang de me porter à la tête ; j'ai obtenu l'effet que je désirais et sans inconvénient.

37. Pour comprendre l'effet électrique de ce topique, il faut considérer la poix blanche comme une source d'électricité négative, et elle est une de ces matières, dont j'ai parlé (34), qui électrisent certains corps par influence et d'autres par communication. En effet, si je la touche avec la tête de ma furcelle, cet instrument devient électrisé négativement, et plusieurs autres expériences concordent

avec ce fait, mais si je pose la main dessus et que je l'y laisse trois ou quatre secondes, je n'en enlève pas de fluide négatif; cependant ma main a dû éprouver l'action de l'électricité négative qu'elle a touchée sans pouvoir l'enlever, et elle a dû, par influence, s'électriser positivement. En effet, j'ai toujours obtenu par ce moyen l'électricité positive, soit sur ma main, soit snr les autres parties de la surface de mon corps; et les personnes à qui j'ai conseillé cette facile recette ont eu le même succès.

37 *bis*. Parmi les détails de ce fait il est à propos de remarquer une petite circonstance qui ponrrait donner quelque méfiance à une observateur attentif. Pour obtenir de la furcelle un mouvement ascendant bien prononcé, duquel on puisse conclure que la surface de la peau de la main est réellement électrisée positivement, tant quelle reste en contact avec la substance résineuse, il faut que ce contact ait duré au moins quelques momens, comme cinq ou six secondes, ou tout ce que l'on vondra de plus; mais si le contact est très-rapide et absolument instantané, etqu'on prenne très-rapidement la furcelle, celle-ci fait un très-léger mouvement descendant et revient au point de départ, où elle reste en repos. Cela paraît provenir de ce que, dans ce contact si court, l'électrisation par influence n'a pas eu le temps de s'opérer snr la surface de la main, et de ce que la main, que j'ai indiquée comme ne pouvant pas enlever l'électricité négative à la substance résineuse, n'est pourtant pas entièrement dépourvue de ce pouvoir; elle en prend immédiatement par communication une quantité extrêmement faible; mais cela ne change rien à la suite du phénomène ni à l'effet que je veux produire; parce que cette très-petite quantité négative est complètement neutralisée par l'abondance positive appelée dès que l'influence opère. Au reste, le conseil que j'ai donné de mettre sur la substance résineuse un lambeau de toile fait même disparaître cette petite circonstance indifférente, car il paraît que cette toile s'approprie cette minime quantité

d'électricité négative ; du moins les épreuves n'indiquent nullement qu'elle parvienne à la main ou, à la partie de la peau, sur laquelle on opère. Malgré les avantages que m'a toujours présentés ce topique, je dois convenir qu'il agit un peu moins promptement que la farine de lin ; mais on peut le garder indéfiniment sans aucune gêne. Quelques dames, qui l'avaient employé avec succès contre le mal de gorge, lui ont reproché de leur avoir causé de petits boutons sur le cou. Il y a en effet certaines qualités de peau qui éprouvent ce petit inconvénient, par le contact un peu prolongé des substances résineuses.

38. J'ai été ainsi porté à chercher quelques autres substances produisant le même effet. J'ai lieu de croire qu'elles sont communes dans la nature. J'en citerai seulement trois, naturelles ou factices. Et d'abord, j'avais depuis long-temps remarqué que tous les végétaux de l'ordre des champignons, que je touchais avec ma furcelle, lui communiquaient de l'électricité négative. Cela m'a donné l'idée d'essayer l'amadou. Rien n'est plus commode que l'emploi de cette substance. On la coud légèrement sur une toile et on la pose en topique, mais l'action que l'on obtient est moindre que celle que produit la poix blanche ; ainsi il faut attendre un peu plus long-temps le succès; et pour les maux de gorge, en particulier, on se trouvera très-bien d'employer ce remède dès qu'on sent la moindre irritation dans le gosier. Je sais pourtant très-directement qu'une diarrhée prolongée, et qui avait résisté à une sorte d'extrait de tormantille, a été guérie en un jour et une nuit d'application d'amadou sur l'abdomen. J'ai employé en second lieu ces lames minces ou feuilles d'alliage d'étain qui servent à envelopper le chocolat ; appliquées sur la peau, elles électrisent avec plus de force que l'amadou ; mais, chose singulière, l'état électropositif qu'elles établissent sur la peau, et qu'elles y laissent après qu'on les a enlevées, y persiste moins que quand il a été produit par l'amadou. Ce fait encore nouveau pour moi, a besoin d'être revu et étudié; il pourrait avoir des

conséquences théoriques assez importantes; car il semblerait indiquer que les fluides électriques sont susceptibles d'être modifiés par les corps dont on les tire; je n'ai reconnu que très-nouvellement l'effet de ces feuilles d'étain, je n'en ai point encore employé contre des affections maladives. En dernier lieu j'ai essayé la composition connue en pharmacie sous le nom de diachylon. J'en ai fait seulement quelques essais physiques. Je lui ai trouvé des propriétés électriques tout-à-fait analogues à celles des substances précédentes, et j'en conclus qu'on pourrait en obtenir les mêmes effets salutaires; pour en user commodément, il faudrait le prendre tout étendu sur une toile fine et formant ce qu'on appelle *Sparadrap diachylon*. Dans les pharmacies on donne plus ou moins d'épaisseur à la couche de cet onguent dont on enduit la toile; il faut prendre le sparadrap dont la couche de diachylon est très-mince, autrement il fournit une trop grande abondance d'électricité négative, et alors la surface sur laquelle on pose ce topique commence par s'électriser négativement par communication et à un degré assez intense; ce n'est qu'au bout de quelque temps que l'électrisation positive par influence devient dominante. Je crois qu'il vaut mieux éviter cet effet négatif au moins inutile. Au reste pour les trois topiques dont je viens de parler, je pense qu'il sera toujours prudent d'interposer une toile entre eux et la peau, car ils sont susceptibles de produire l'effet anormal que j'ai indiqué dans l'article 37 *bis* et auquel cette toile s'oppose; mais elle ne suffit pas dans le cas où le diachylon est très-épais.

39. Je crois avoir maintenant assez fait connaître l'usage que je puis faire de ma furcelle pour étudier les pertubations de l'équilibre électrique du corps humain, perturbations qui coïncident toujours avec des affections ou au moins avec des tendances maladives plus ou moins graves. Je viens aussi d'exposer comment j'essaie de rétablir cet équilibre électrique. Peut-être trouvera-t-on ces détails insuffisans pour transmettre l'usage de la furcelle aux per-

sonnes qui n'ont point encore vu pratiquer ce genre d'expériences; mais l'emploi de cet instrument est maintenant assez répandu pour qu'il soit facile de trouver de plus complets renseignemens; ici j'ai voulu seulement donner une idée de ma manière d'opérer, afin que l'on puisse comprendre ce que je vais rapporter relativement à quelques caractères physiques du choléra. C'est là, je l'ai dit, presque l'unique but de ce mémoire. Quant aux méthodes curatives que je tâche d'appliquer aux perturbations électriques et dont je viens de parler en dernier lieu, elles ne peuvent être présentées que très-secondairement dans des circonstances aussi graves que le choléra, et seulement dans quelques cas au début, ou comme moyen préservatif. Mais il ne faut rien négliger à cet égard; et peut-être que ceci se combinant avec la découverte de M. Meynier (35) pourra devenir plus utile.

§ III.

Le Choléra.

40. Lorsque le choléra nous est arrivé, vers la fin de mars 1832, il était accompagné, ou même il avait été précédé d'un cortége de récits, de conjectures, d'hypothèses bien ou mal fondés, mais qui, dans une question si grave, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention. Parmi tous ces bruits vagues, il était grandement question d'électricité, et l'on supposait que l'épidémie imitait dans sa marche certaines particularités des nuages orageux, ou que les fluides électriques pouvaient bien servir de véhicule à la cause quelconque du choléra. Sous ce rapport, le fléau me donnait quelques prises, et je résolus de l'étudier en physicien, dès que les circonstances me mettraient à même de le faire.

41. Une autre idée fort naturelle et fort judicieuse se répandit; c'est que si l'on avait à subir cette attaque, il était prudent de ne lui présenter aucun côté faible, et d'être,

autant qu'il serait possible, en bon état de santé. Pour y parvenir on était conduit à songer à la salubrité de l'air et aux moyens de le purifier.

41 *bis*. J'accueillis toutes ces idées; j'y joignis bientôt le souvenir des fumigations usitées dans les établissemens où beaucoup d'individus se trouvent renfermés. Je me proposai donc d'abord d'étudier l'effet des fumigations sur l'électricité de l'air, et je commençai par m'occuper des fumigations de baies de genièvre. Je dirai même que je m'en tins à cette sorte de fumigations, parce que le résultat que j'obtins me parut suffisant; car pendant que je cherchais des armes contre le choléra il était arrivé, et je pus juger son influenee, du moins apparente sur l'air. Mais ici il me faut faire encore une petite digression relative à la furcelle, pour indiquer comment je l'applique à l'étude de l'électricité atmosphérique.

42. Je suis habituellement muni de deux plaques de métal; l'une d'argent, l'autre de cuivre. La pièce d'argent est tout simplement un écu de cinq francs; la pièce de cuivre doit être à peu près de même grandeur, pour que les effets soient plus comparables. Je mets la pièce d'argent dans ma main droite, je prends la furcelle, je marche au nord ou au sud (on doit marcher assez vite et se retourner souvent pour éviter un certain effet de polarisation) la furcelle se charge de fluide positif, elle monte et son sommet décrit un arc de cercle plus ou moins grand, selon la plus ou moins grande quantité de fluide positif libre dans l'atmosphère. Je fais ensuite le même essai avec la pièce de cuivre. La furcelle se charge de fluide négatif, elle baisse, et l'amplitude de l'arc que décrit son sommet est en raison de l'abondance du fluide négatif libre dans l'atmosphère. Il suit de là qu'après ces deux essais, on peut comparer l'arc positif donné par le premier avec l'arc négatif donné par le second, et se faire ainsi une idée, sinon de la quantité absolue, au moins de la quantité relative des deux fluides électriques libres dans l'atmosphère. Il est très-rare que ces quantités soient égales; ou plutôt, exprimant le phénomène tel qu'on

le voit (ce qui est plus sûr), il est très-rare que l'arc positif et l'arc négatif aient la même amplitude. Quand l'un ne dépasse pas le double de l'autre on est encore dans des conditions assez ordinaires (hors le temps de choléra). A mesure que cette différence augmente, si l'on est en été, les chances d'orage augmentent, mais elles ne sont pas proportionnelles à ces différences. J'ai vu des orages avec des quantités relatives de fluides peu différentes entre elles; et le 6 septembre dernier, à 11 heures du soir, le fluide négatif n'a fait faire à ma furcelle qu'un mouvement presque imperceptible, tandis que le fluide positif lui a fait faire trois révolutions entières et successives, et cependant il n'y a pas eu d'orage. La nature des orages est en rapport plus assuré avec le phénomène bacillogire. L'orage, au moins celui sous l'influence duquel on peut être, est toujours d'une nature électrique contraire à celle qui domine sur la furcelle. Ainsi si le mouvement ascendant de la furcelle est plus fort que son mouvement inverse, ce qui prouve que le fluide positif domine autour de l'observateur, alors l'orage est négatif, *et vice versâ*. Au reste ce fait se conçoit facilement; une portion importante de l'un des fluides électriques de l'atmosphère s'est groupé dans un certain lieu, et il s'est formé un orage. Alors l'autre fluide reste en excès dans l'atmosphère, à moins qu'il ne se groupe aussi et ne forme un autre orage. Mais revenons au choléra. Je préviens d'avance que ce que je viens de dire, sur la quantité relative des fluides électriques, fournit d'autres inductions pendant la durée de ce fléau.

42 *bis*. Le choléra apparut pour la première fois, à Orléans, le 16 avril; je ne crois pas me tromper. Il y fut assez rare jusqu'au 29. Néanmoins, dès le 23 au soir, ma nièce, Mad. Alphonse de Morogues, en fut attaquée; heureusement, dès la matinée d'après, on la regardait comme hors de danger; mais cela me détermina à presser mes expériences, aussi c'est le lendemain 24 que je fis celle que j'ai rapportée (21), et qui est relative à l'effet électrique qu'avaient

produit sur mon estomac divers liquides que j'avais bus. Dans les jours qui suivirent, je fus atteint de cette légère sensibilité intestinale que beaucoup de personnes ont ressentie, et que l'on regardait assez généralement comme un prélude du choléra. Je sentais très-positivement un foyer d'irritation, tantôt dans l'estomac ou même plus haut, tantôt et plus souvent dans les intestins. Plusieurs personnes de ma maison ressentirent les mêmes effets. Instruit par mon expérience du 24 je posais la main sur le corps (23) à l'endroit correspondant à ce point de sensibilité. Constamment j'y trouvais de l'électricité négative. J'en concluais que dans le lieu intérieur correspondant il y avait de la positive, et que là existait au moins un principe d'irritation. Quelquefois je trouvais au contraire sur quelques autres parties du corps, ou même sur l'estomac, de l'électricité positive, et alors j'admettais qu'il y avait de l'atonie dans l'organe intérieur correspondant. Or, persistant toujours dans la pensée qu'il est essentiel en temps de choléra de se tenir le plus près possible de l'état de santé normal, je cherchais à détruire ces amas insolites de fluide électrique et j'employais les frictions dont j'ai parlé (28 à 33.) A cette époque je n'avais pas encore étudié l'effet des topiques. Je reviendrai sur le traitement de ces dispositions éloignées ; mais le peu que j'ai à en dire n'en peut faire qu'un objet très-secondaire de ce mémoire.

43. Ce n'est que le 6 mai que j'ai commencé à noter mes expériences sur l'état électrique de l'air. J'habitais alors rue de la Bretonnerie, n° 60. Ma chambre était au premier et exposée au nord-est, et l'espace qui la séparait de l'ancien Grand-Mail n'était guère occupé que par des cours ou jardins. Du 6 mai au 13 juin, soixante-neuf expériences ont été faites dans cette chambre. Ces expériences, excepté quatre, ont été doubles, c'est-à-dire que j'excitais la furcelle deux fois ; savoir une fois avec une pièce d'argent, pour avoir le fluide positif, et une fois avec du cuivre, pour avoir le fluide négatif, et très-souvent chaque fois

se composait de plusieurs récidives, afin d'éviter les irrégularités accidentelles. Voici comment se classent ces soixante-neuf expériences :

Quatre sont restées incomplètes, l'essai positif ayant seul été fait. Il ne peut en être question ici, puisqu'il s'agit d'évaluer la puissance relative des deux fluides.

Trois ont indiqué des quantités égales de fluides; on peut les négliger.

Cinq ont paru influencées par des orages.

Six ont été sous l'influence des fumigations de genièvre.

Cinquante sans influence particulière connue, si ce n'est celle du choléra qui régnait dans la ville, mais non dans le quartier.

Une peut avoir éprouvé quelque influence d'une faible attaque de choléra qui a eu lieu dans la maison voisine.

Il est bien entendu que je néglige les sept premières de cette liste. Je parlerai dans un moment des cinq qui ont pu être sous l'influence des orages; je viens à l'effet des fumigations de baies de genièvre.

43 *bis*. Je n'ai noté que six observations relatives aux fumigations pendant la durée du choléra; et même il n'y en a que trois qui puissent me servir. On conçoit en effet que, pour pouvoir juger ce qu'a produit une fumigation, il faut connaître quel était l'état de l'air avant cette opération, et je n'ai cela que pour trois sur les six que j'ai faites. Pour exprimer les quantités, ou, si l'on veut, les doses ou les puissances relatives des deux fluides électriques, j'indique par évaluation le nombre de degrés de l'arc que respectivement chaque fluide a fait parcourir à la tête de ma furcelle, soit en montant, soit en descendant; ainsi, si je prenais les six expériences faites après les fumigations, je verrais que le fluide positif a causé six arcs ascendans dont l'amplitude moyenne a été 15°, et que le fluide négatif a causé six arcs descendans dont l'amplitude moyenne a été 80°. Pour abréger, j'exprimerais cela ainsi : moyenne 15 P. 80 N. Mais s'il est vrai que cela indique l'état électrique de

l'air après ces six fumigations, on ne peut néanmoins juger quel est l'effet précis des fumigations qu'autant que l'état antérieur de l'air aura été connu ; j'ai dit qu'à cet égard je n'avais que trois observations ; je vais les donner séparement, on prendra les moyennes si l'on veut (1).

(1) Sans doute en donnant ces expressions numériques mon intention est bien de rendre possibles quelques comparaisons ; mais elles doivent se faire respectivement entre les coefficiens du même fluide, et d'une observation à l'autre ; ainsi entre les coefficiens de P., ou entre ceux de N., mais non pas entre ceux des deux fluides de la même observation. En effet il faudrait, pour que cette dernière comparaison fût permise, que les deux métaux que j'emploie pour procurer l'une ou l'autre électricité à ma furcelle eussent la même puissance pour extraire de l'air, l'un le fluide positif, l'autre le fluide négatif ; or il n'est pas probable que cela soit ; car si je compare deux métaux de nature à agir sur le même fluide, je vois que leurs puissances sont différentes. Ainsi, au moment où j'écris ceci, je prends successivement une plaque de cuivre et une plaque de zinc de même grandeur, toutes deux me fournissent du fluide négatif ; mais la puissance du cuivre est exprimée par 85 et celle du zinc par 65. Aussi je formule des expressions sans prétendre aucunement leur assigner des valeurs mathématiques. Il est néanmoins probable que ces nombre pourraient devenir plus comparables en les multipliant par un coefficient constant par chaque métal. Alors prenant pour base de comparaison la puissance du cuivre, par exemple, son coefficient serait 1, et les coefficiens des autres métaux seraient *a* pour le zinc, *b* pour le plomb, etc. Si donc un jour l'effet variable produit par le cuivre ou l'amplitude de l'arc qu'il fait décrire était *m*, celui du zinc serait *a m* ; ainsi le coefficient de P. ou de N. serait toujours composé de deux quantités, l'une constante pour chaque métal, et l'autre variable et dépendant de l'état électrique de l'atmosphère. Mais il faudrait encore établir une autre variable à cause de l'état de l'observateur. Quoi qu'il en soit, les nombres que je donne indiquent toujours un accroissement ou une diminution survenu dans la série particulière de chaque fluide. Il est bien vrai que dans l'art. 43 *bis*, en parlant de quatre expériences incomplètes, j'ai dit qu'il s'agissait de comparer la puissance relative des deux fluides. Ce serait réellement le terme qu'il faudrait atteindre, mais je reconnais que dans l'état actuel cette comparaison ne peut être même approximative. Cependant quelque inexacte qu'elle soit, elle suffit pour indiquer une circonstance très-importante du phénomène. En effet, soit une expérience qui, suivant ma notation, ait donné 20 P. 35 N. Supposons que quelques heures après je trouve 30 P. 40 N. je vois avec assurance que les quantités libres des deux sortes de fluide ont augmenté, bien que leur proportion ait pu changer. Mais vient ensuite une autre expérience qui me donne 15 P. 50 N. Il est clair que pendant que la quantité de fluide positif

	Avant la fumigation.	Après la fumigation.
15 mai à 8 heures matin......	0 P. 90 N.	0 P. 110 N.
16 mai à 8 heures matin......	10 P. 45 N.	0 P. 90 N.
19 mai à 7 heures 1/2 matin..	15 P. 75 N.	0 P. 105 N.

44. Il y a eu à peine un quart d'heure entre les premières et les secondes épreuves. La durée de l'effet des fumigations est encore douteuse ; elle est sans doute subordonnée au plus ou moins de communication de l'air intérieur avec l'air extérieur. Dans quelques expériences faites depuis cette époque, il y en a une dont l'effet n'a pas paru durer plus d'une heure, d'autres ont duré plusieurs heures.

45. Il ne faut pas croire, comme semblerait l'indiquer le petit tableau ci-dessus, que l'effet de la fumigation soit toujours de faire disparaître entièrement le fluide positif. Une des trois observations dont je n'ai pu faire usage a donné des quantités égales 60 P. 60 N. après une fumigation. Il est probable que le fluide positif était très-prépondérant avant l'expérience.

45 *bis*. Je pense que, malgré leur petit nombre, ces observations suffisent pour indiquer l'effet des fumigations de baies de genièvre. Si on en manquait, on pourrait y suppléer par des fruits de toute autre espèce du même genre, comme par exemple du genièvre connu vulgairement sous le nom de cèdre de Virginie, qui est très commun dans les jardins ; il est même probable que les rameaux suffiraient, et je suis persuadé que l'usage du bois de pin pour le chauf-

libre diminuait, celle de fluide négatif augmentait. Ainsi il s'est passé entre la seconde expérience et la troisième une modification atmosphérique plus grave qu'entre la première et la seconde..... On trouvera aussi que, pour essayer de classer toutes ces expériences, je désigne les unes comme présentant un excès positif, et les autres un excès négatif. Il ne faut pas prendre ce mot excès à la rigueur, puisque je ne puis établir correctement la comparaison ; aussi je n'exprime point en chiffres ce prétendu excès, je veux seulement rendre l'effet apparent. J'y suis d'autant plus autorisé que je crois que la puissance de l'argent sur le fluide positif n'est pas très-différente de celle du cuivre sur le fluide négatif.

fage tendrait à produire le même effet. Les pommes ou cônes de pin me paraissent avoir une grande puissance en ce genre; au reste des raisons trop longues à déduire ici rendent les expériences comparatives assez difficiles à faire avec quelque exactitude; du moins elles exigent certaines précautions que j'aurai peut-être occasion d'indiquer ailleurs.

46. On ne doit pas s'étonner de trouver un si petit nombre d'observations sur ces fumigations. Mon but, à cette époque, était de ramener les fluides électriques à l'équilibre, et les fumigations me donnaient un excès négatif. Ce n'est que plus tard que j'ai eu lieu de regarder cet excès comme sans danger cholérique, et que j'ai eu des motifs de me méfier des excès positifs. A propos de cela, je préviens d'avance que quand j'aurai donné le résultat des 69 expériences que j'ai faites dans ma chambre, on remarquera peut-être que, terme moyen, la puissance négative y a été très-prépondérante, et on me demandera s'il en est ainsi ordinairement; je répondrai que non. Il est vrai que je n'ai pas tenu note de toute la multitude d'expériences de ce genre que j'ai faites; mais l'impression qui m'en reste est que, en temps ordinaire et les temps orageux retranchés, il n'y a pas une grande différence de puissance entre les deux fluides, et je suis même porté à croire que s'il y en a, elle est plutôt à l'avantage du fluide positif. Cette prépondérance du fluide négatif dans ma maison est un fait qui va se trouver d'accord avec la prépondérance du fluide positif dans d'autres lieux. On va voir qu'il s'est passé alors quelque chose d'analogue à ce qui a lieu dans les temps d'orage. J'ai dit (42) que l'électricité d'un orage est toujours de nature contraire à celle qui domine dans les lieux qui sont sous l'influence de cet orage (et cela s'étend très-loin). Or, on comprend facilement ce qui se passe alors, mais pas si facilement pourquoi cela se passe; c'est-à-dire qu'on saisit les détails du fait, mais non pas sa raison. L'électricité atmosphérique se sépare en ses deux fluides (je ne veux pas dire se décompose),

l'un des fluides se concentre dans le lieu où se forme l'orage, l'autre fluide reste en excès dans les endroits que le premier fluide a abandonnés. Il en est probablement de même pour le choléra; si le fluide positif se trouve en excès dans les lieux infestés par ce fléau, il est naturel qu'il manque dans d'autres lieux; il s'agit donc de savoir si le fluide positif est associé au choléra.

47. Mais, reprenant l'analyse de mes expériences, j'ai à dire quelques mots de celles qui m'ont paru influencées par des orages et que je dois laisser de côté. Les quatre ou cinq faits qui les concernent ne peuvent guère être attribués au choléra; je vais dire pourquoi. Le premier de ces faits est du 30 mai; dans le haut du jour, vers 2 ou 3 heures, il avait passé sur la ville plusieurs de ces nuages pesans que les météorologistes appellent des cumulus; à 2 heures le thermomètre était à 24 degrés centigrades; depuis plus de trois semaines il s'était tenu plus bas. Le vent était sud ou sud-est; à 4 heures les nuages s'accumulèrent dans le nord-ouest et s'enfoncèrent de ce côté en prenant un aspect orageux. Véritablement nous n'avons pas vu d'orage, mais tout l'aspect de l'atmosphère l'a fait présumer. A six heures j'essayai l'état électrique de l'air, je trouvai 200 P. O N. Jusque là, depuis le 6 mai, je n'avais point vu un pareil mouvement positif; il était plus du double du plus fort que j'eusse observé. Il me semble qu'il est naturel d'attribuer cet effet à un orage qui très-probablement a eu lieu au nord-ouest, et sans doute il était négatif.

48. Le 5 juin le fait est plus précis. A 5 heures du soir un orage faible nous est venu de l'ouest; à son approche, l'état de l'air était 110 P. O N. Il nous a donné une pluie douce et peu durable, qui par la nature de son électricité nous a démontré que l'orage était négatif. A 6 heures il était passé et l'état de l'air était 20 P. 80 N.

49. Le 12 juin il y a eu le soir un fort orage dont les détails sont obscurs sur mes notes, et même quelques-uns se contredisent, ce qui me force à admettre une erreur. Je suis

ainsi obligé de négliger trois observations qui semblent sous son influence; néanmoins, il me paraît certain que la première, à 2 heures, et la dernière à 11 heures du soir, ont donné une grande abondance d'électricité.

50. Je reste maintenant en présence de 50 expériences faites sans qu'aucune cause extraordinaire connue ait pu les influencer, si ce n'est le choléra, qui pourtant n'a point signalé sa présence dans ma maison ni dans mon quartier, dans les journées où ces expériences ont été faites. Sur ce nombre il y a en a 39 qui présentent un excès négatif; c'est-à-dire dans lesquelles la furcelle excitée par le fluide négatif a parcouru un arc d'une plus grande amplitude que celui qui a été causé par l'excitation du fluide positif; et il y a eu 11 expériences qui ont donné un excès positif. Il serait trop long de donner les résultats particuliers de chacune de ces 50 expériences; mais voici les résultats moyens :

Etat électrique moyen de l'air dans les 11 expériences à excès positif...	60 P.	19 N.
Etat électrique moyen de l'air dans les 39 expériences à excès négatif.....	15 P.	72 N.
Etat moyen chez moi..............	23 P.	60 N.

Il y aurait plusieurs réflexions à faire sur ce résultat, mais elles s'établiront mieux quand j'aurai rapporté toutes mes observations.

51. Il me reste encore une expérience faite dans ma chambre; je l'ai mise à part, parce qu'elle s'est trouvée en rapport plus direct avec le choléra. Le 16 mai, à huit heures du matin, dans ma chambre, les fenêtres ouvertes, l'état électrique de l'air fut 10 P. 45 N.; peu après je partis pour la campagne, et j'y restai jusque dans la soirée du 17. En arrivant, j'appris que dans la maison voisine, n° 62, une femme avait été attaquée du choléra, à la vérité d'une manière peu grave; je crois même qu'elle avait été promptement transportée dans un autre local. Quoi qu'il en soit, à dix heures du soir, dans ma chambre, l'état de l'air était 50 P. 35 N. Le lendemain, à midi, il était 0 P. 100 N. Cet

excès positif entre deux excès négatifs séparés par d'assez longs intervalles de temps, n'aurait rien de remarquable s'il ne coïncidait pas avec cette attaque de choléra, et s'il ne trouvait pas des analogies parmi les expériences qui vont suivre.

55. Maintenant je vais rapporter des expériences qui n'ont point été faites dans ma chambre. Il est facile de voir que je ne suis pas, à leur égard, l'ordre de date; mais je les ai inscrites dans l'ordre de l'accroissement d'insalubrité cholérique que j'ai attribué aux lieux où elles ont été faites.

56. Et d'abord, M. le docteur Lepage ayant indiqué le voisinage des latrines comme malsain sous ce rapport, j'ai examiné l'état de l'air aux latrines de ma maison. Le 12 mai, j'ai trouvé 70 B. 45 N. Voilà encore un excès positif dans un local suspect. Ces latrines étaient isolées de toute part dans une petite cour.

57. J'ai dit (42 *bis*) que le 23 avril ma nièce, Mad. Alphonse de Morogues, fut attaquée du choléra. Ce fut dans la soirée fort tard; dans la journée du 24, on la regarda comme hors de danger; néanmoins elle souffrit long-temps, et d'autant plus que ce mal avait pu aggraver une incommodité grave qui la tourmentait et qui la retenait souvent dans son lit. Peut-être aussi que le mélange de ces deux maux a pu empêcher ses amis, au moins, de bien connaître le moment de l'entière convalescence du choléra. Quoi qu'il en soit, le 10 et le 11 mai, elle gardait encore le lit. Le 10, M. Paul de Morogues fit une expérience bacillogire dans la chambre de la malade, pour reconnaître l'état électrique de l'air. Il était alors deux heures. Il trouva 90 P. 10 N. Le lendemain à trois heures, je fis, dans le même lieu, une expérience semblable. Je trouvai 10 P. 85 N. Il est difficile de supposer qu'une période précise de convalescence se soit trouvée tout juste entre ces deux expériences; mais la grande prépondérance du fluide positif qui a été signalée par la première, dans un lieu où pouvait se trouver encore

quelque influence cholérique, m'a paru bonne à constater. Je vais maintenant rapporter des notes moins isolées et plus importantes, soit par leur liaison entre elles, soit en raison des lieux où elles ont été recueillies.

58. On se rappelle sans doute que, pendant que le choléra régnait à Orléans, il sévissait surtout dans les quartiers bas et voisins de la rivière, dont les rues sont étroites. On citait deux maisons, en particulier, comme étant pour ainsi dire les foyers de la maladie. L'une située près de Saint-Pierre-le-Puellier, ainsi près du quai de la Poterne; l'autre dans le bas de la rue du Cours-aux-Anes et voisine du quai Cypierre. L'une et l'autre renfermaient, m'a-t-on dit, d'assez nombreux habitans pauvres, mal logés, mal nourris, mal vêtus et peu soigneux de la propreté. Cette rue du Cours-aux-Anes me parut favorable pour une exploration secrete. Elle est à peu près perpendiculaire à la rivière, elle part d'un des quartiers les plus bas et qui était un des plus compromis, et elle monte doucement (en changeant de nom) jusque dans le quartier le plus haut et l'un des plus aérés, où elle se termine sur le mail Rocheplate. De plus, sa direction à peu près nord et sud me permettait, en la parcourant simplement sans me détourner, de mettre ma furcelle dans la position la plus favorable à son mouvement. Cette rue, en commençant par en bas, porte successivement les noms de Cours-aux-Anes, des Charretiers, de Mes-Chevaux, du Pot-d'Argent, Grange-au-Diable et des Grands-Champs. Je n'ai pas parcouru cette dernière partie, qui est proprement bâtie, fort aérée et qui pouvait être considérée comme une portion du quartier que j'habitais. Cette excursion demandait bien quelques précautions, car il aurait pu être dangereux d'être vu; heureusement dans cette suite de rues il ne passe pour ainsi dire personne pendant la nuit. Le 11 mai, à dix heures du soir, je me munis d'une plaque d'argent, d'une plaque de cuivre et de ma furcelle que je cachais quand je ne la mettais pas en action. Je descendis la rue de Recouvrance; son extrémité est à peu près dans la

même position que la rue du Cours-aux-Anes, dont elle est voisine. Seulement elle est un peu moins basse, plus large et bien bâtie. Je fis deux expériences dans cette extrémité de la rue de Recouvrance; puis par le quai je fus gagner la rue du Cours-aux-Anes, et je remontai jusqu'à ce que, finissant la rue Grange-au-Diable, je rencontrai la rue de la Lionne qui la croise, et par cette dernière je revins chez moi, rue de la Bretonnerie. Le tableau qui suit rendra sensible la suite et l'enchaînement de ces expériences. Je regrette que celles qui portent les nos 4 et 5 ne soient pas complètes; peut-être que quelque agitation dans les maisons devant lesquelles je passais m'aura fait accélérer ma marche.

No 1.	Dans le bas de la rue de Recouvrance	80 P.	15 N.
2.	La même plus près du quai.........	80 P.	15 N.
3.	Dans le bas de la rue du Cours-aux-Anes........................	80 P.	15 N.
4.	Vers le haut de la même rue........	50 P.	
5.	Rue des Charretiers, peu avant son arrivée à la rue des Carmes........	35 P.	
6.	Rue de Mes-Chevaux..............	10 P.	80 N.
7.	Rue Grange-au-Diable.............	10 P.	80 N.
8.	Rue de la Bretonnerie, près de ma maison	25 P.	60 N.
9.	Ma chambre......................	20 P.	60 N.

59. Je dirai avec franchise que je trouve ce résultat extrêmement remarquable. Si d'abord je fais abstraction des deux observations incomplètes, je trouve 7 doubles expériences qui me donnent pour résultat une série positive décroissante de 80 à 10 et une série négative croissante de 15 à 80, et elles sont telles qu'en ajoutant les termes correspondans dans les séries les sommes ne varient que de 80 à 95. Si je laisse encore de côté les deux expériences 8 et 9 faites à ma porte et dans ma chambre, il ne me restera que 5 termes; si l'on veut même je dirai seulement deux termes en réunissant 1, 2 et 3 en un terme, et

6 et 7 en un autre, et l'on verra qu'ils se balancent presque parfaitement, puisque l'un donne 80 + 15 = 95, et l'autre 10 + 80 = 90. Or je dis qu'il est étonnant que des phénomènes si compliqués, si subtils, si fugaces, si variables, se laissent saisir avec si peu d'irrégularités par des instrumens si grossiers; car si je réduis mes séries à deux termes, il y en a un qui est répété trois fois et l'autre deux fois; il ne s'agit pas ici d'arcs mesurés au sextau ou au graphomètre ou au théodolite; il s'agit d'un mauvais instrument fait avec deux baleines plus ou moins inégales ou avec une branche de bois toute brute, coupée dans le buisson voisin. Au reste, les nombres de degrés que je donne sont jugés par approximation. Je ne les compte ordinairement que de 5 en 5. Ainsi je laisse 5 degrés d'étendue aux petites erreurs que je pourrais faire; ce qui est sans importance.

60. Je ferai même remarquer que si j'avais pris mon point de départ dans le quartier de la Poterne, aussi infecté que celui que j'ai parcouru, j'aurais remonté successivement les rues de la Poterne, de l'Epée-d'Ecosse, de la Roche-aux-Juifs et du Battoir-Vert. Il est probable que j'aurais trouvé là les cinq premiers termes ci-dessus ou d'autres intercallations de deux séries à peu près semblables aux deux précédentes. J'aurais peut-être laissé de côté l'état de l'air près de la cathédrale, à cause du courant qu'elle peut produire; ensuite sur la place de l'Etape et dans la rue de la Bretonnerie, qui est à peu près de la même constitution dans toute son étendue, j'aurais trouvé ce que j'ai rencontré à ma porte. De là, rapproché de la rue des Grands-Champs qui se lie à la rue Grange-au-Diable, j'aurais été y chercher mon septième terme ci-dessus. Ainsi, même en réunissant les termes semblables, j'aurais eu les séries suivantes:

80 P.	15 N.
50	
35	
25	60
10	80

On sent combien on serait fondé à supposer les deux termes manquans, dans la série négative, de manière à conserver le rapport convenable dans cette série et à compléter, avec leurs correspondans de l'autre série, une somme à peu près égale à celle des extrêmes.

61. Mais enfin il y aurait en cela quelque hypothèse; j'aime mieux m'en tenir à la réalité. Il résulte donc de cette course qu'en montant du bas quartier de Recouvrance au haut quartier de la rue des Grands-Champs, le fluide positif décroissait graduellement; que le fluide négatif croissait au contraire dans un rapport inverse, mais sans doute peu différent, puisque les extrêmes étaient à peu près les mêmes. Enfin que, au moins, les extrêmes de l'intensité de l'infection cholérique étaient en rapport direct avec les extrêmes de la série positive et en rapport inverse avec les extrêmes de la série négative. Au reste ces résultats ont été déjà légèrement indiqués dans mon article 46, où j'ai dit que chez moi le fluide négatif s'était trouvé plus habituellement surabondant que dans les temps ordinaires, mais qu'ailleurs je montrerais le fluide positif prédominant.

62. Une autre observation ressort aussi de ces expériences; et si elle s'applique moins directement au choléra, elle est d'un intérêt plus général relativement aux expériences bacillogires. C'est que d'après le peu de différence des sommes que l'on trouve en ajoutant chaque terme d'une série avec son correspondant (ce qui donne 85, 90, 95), on a quelques motifs de croire que l'influence de l'argent sur le fluide positif ne diffère pas beaucoup de celle du cuivre sur le fluide négatif. Je dois pourtant convenir qu'à cette époque où je venais très-nouvellement de me livrer à une étude un peu suivie de l'état électrique de l'air, ne sachant pas s'il pouvait en sortir quelque chose d'utile, je n'étais pas muni de tout ce qui pouvait diminuer le vague et les irrégularités de mes expériences; aussi pendant que j employais une pièce de 5 francs pour exciter le mouvement positif, je me servais d'une pièce de cuivre de dix centimes

pour exciter le mouvement négatif. Or, le diamètre de la pièce de 5 francs est de 37 millimètres, celle de la pièce de 10 centimes est de 31 millimètres; donc les surfaces sont comme 1369 à 961. Et on pourrait croire que j'ai employé une force beaucoup plus grande en faveur du mouvement positif. Mais en admettant que la surface est fonction importante dans l'équation du problème, plusieurs expériences me portent à croire qu'elle n'a pas autant d'influence qu'on pourrait l'imaginer. Encore ces jours-ci j'ai comparé l'effet d'une plaque de cuivre de 42 millimètres de diamètre avec celui de la pièce de 10 centimes de 31 millimètres, le rapport des surfaces était 1681 à 961. Eh bien! avec la grande plaque, la furcelle a parcouru un arc de 135 degrés, et avec la petite un arc de 120 degrés; le lendemain la grande pièce ayant produit un arc de 40 degrés, la petite en donna un que je ne pus évaluer moins de 37 ou 38. Quoi qu'il en soit, cette remarque peut influer sur l'observation contenue dans l'article précédent et porter à croire que l'argent est un peu moins énergique dans son genre que le cuivre dans le sien; mais cela ne change rien aux conclusions de l'article 61.

63. Les relations que je découvrais entre le choléra et le fluide électrique positif m'ont fait naître le désir de les connaître de plus près; aussi je résolus de visiter l'hospice qu'on avait établi dans l'ancienne maison de la Croix, rue du Colombier. Feu M. de Puymorin, qui cherchait aussi à faire des observations qu'il espérait rendre utiles, mais dans une autre direction, me proposa de nous réunir; j'acceptai, car mon rôle, fort difficile à jouer étant accompagné, l'aurait été bien plus si j'avais été seul. En effet j'étais déterminé à ne laisser voir ma furcelle ni aux malades ni aux infirmiers, dans la crainte de faire naître des idées superstitieuses; mais en causant avec une autre personne qui me secondait, il m'était plus facile de trouver des prétextes pour aller et venir. Je dois avertir que lorsque je pose la main sur un objet quelconque qui me donne de l'électricité, elle ne se

dissipe pas immédiatement; sur ma main ouverte elle persiste quelques secondes; mais si je ferme la main, je puis sans inconvénient attendre une demi-minute ou même une minute sans faire agir ma furcelle. Ainsi je puis passer d'une chambre dans une autre. On ne s'étonnera pas de cela si l'on se rappelle l'expérience citée par Haüy (*Mémoires du Mus. d'hist. nat.*, t. III, p. 225). Il prenait un rhomboèdre de chaux carbonatée, spath d'Islande; il le pressait entre deux doigts par deux faces opposées, puis il l'isolait. Il y a des morceaux qui n'ont cessé de donner des signes d'électricité qu'au bout de onze jours. On doit comprendre que la précaution que je viens d'indiquer m'a donné plus de facilité pour soustraire mes expériences aux regards.

64. Le 27 mai, vers sept heures du matin, l'état de l'air de ma chambre ouverte était 15 P. 65 N. Je me joignis à M. de Puymorin, et à huit heures nous étions à l'hôpital. Nous y trouvâmes M. le docteur Peyrot qui me secondait aussi; néanmoins je fus très-gêné et je ne pus faire tout ce que j'aurais voulu. Nous arrivâmes dans un corridor qui partageait en deux sur sa longueur le premier étage d'un bâtiment; comme tout était ouvert, il y faisait un vif courant d'air; à droite étaient des chambres dont plusieurs se trouvaient inoccupées: une entre autres avait sa porte ouverte, en face de la porte ouverte et de la fenêtre, ouverte aussi, d'une autre chambre où étaient deux cholériques. Je me hâtais; je trouvais cette disposition commode, je n'en cherchai pas d'autres; et au milieu des interruptions continuelles des infirmiers qui allaient et venaient, j'agissais furtivement, comme si j'avais eu crainte qu'on ne m'accusât d'avoir voulu voler cette peste. Je réussis à faire cinq expériences, dont deux sur l'état de l'air, en y cherchant seulement le fluide positif, et trois sur un cholérique qui était un vieillard mourant. Les deux personnes qui m'accompagnaient dissertaient sur sa position, et moi, sous prétexte de savoir s'il avait froid ou chaud, je posais la main et je passais ma

pidement dans la chambre inhabitée où je faisais librement agir la furcelle. Il est entendu que quand j'éprouvais l'air, mais seulement alors, j'avais une pièce de métal dans la main. Voici les résultats de ces cinq expériences :

Deux expériences sur l'air.

No 1. Dans le corridor, près de la porte de la chambre où étaient les malades, 310 P.

No 2. Dans la chambre même, résultat pareil, mais avec quelques doutes. J'étais trop gêné.

Trois expériences sur le vieillard mourant.

No 3. J'ai posé les doigts sur le dessus de ses mains, qui étaient peu froides. Puis agissant comme je l'ai dit dans l'article 63, la furcelle a indiqué une puissance électrique négative que j'ai exprimée approximativement par 80 N. Par conséquent j'ai dû conclure (21) qu'à l'intérieur de ce membre, sous la peau, il y avait une puissance électrique positive d'une intensité correspondante.

No 4. J'ai posé mes doigts sur l'abdomen ; je n'ai pu que toucher rapidement, parce que dans ce moment on donnait quelques soins au malade. J'ai cru néanmoins reconnaître que l'abdomen était un peu chaud. La furcelle a indiqué une puissance négative que j'ai évaluée 60 N. Ainsi il devait y avoir en-dedans une puissance positive correspondante.

No 5. J'ai mis les doigts au-dessus du poumon droit, sur le côté droit de la poitrine, un peu plus bas que le mamelon. La furcelle a indiqué une très-faible action positive que j'ai évaluée de 15 à 20 P. Ainsi il devait se trouver dans le poumon une faible action négative correspondante. Je dois dire que pour cette dernière expérience en particulier, ma note exprime le regret qu'elle n'ait pas pu être répétée, mais je crois que cela tient à ce qu'elle contrariait une idée systématique dont j'avais été saisi. En elle-même cette expérience doit être au rang des autres, si ce

n'est que la faiblesse de l'effet la rend plus susceptible d'erreur.

65. Avant de quitter l'hospice j'ai encore fait quelques essais sur l'air qui environnait ce bâtiment. Je l'ai trouvé surchargé d'électricité positive, même en m'en éloignant comme de dix à quinze mètres.

66. Une observation du même genre a été faite chez M. de Lockhart, à Mézières, canton de Cléry, où je me trouvais en juillet avec ma famille. Je ne puis la rapporter que de souvenir et sans détails. Dans le château et autour, l'air m'avait paru se maintenir dans un état électrique satisfaisant; il n'y avait eu d'indice de choléra ni au château ni dans le hameau voisin. Un matin nous apprîmes que le maître d'école de la commune avait beaucoup souffert toute la nuit. Mais à l'heure où j'en fus informé, on reconnaissait que ce n'était qu'une cholérine, qui même commençait à se calmer. Cet homme habitait une maison isolée à environ 300 mètres du château; l'intervalle était assez libre. Je traversai cet espace en tenant ma furcelle en action. L'air se maintenait en état satisfaisant; mais quand je fus à 40 ou 50 mètres de la maison, je trouvai que le fluide positif augmentait, et il augmenta graduellement jusqu'auprès des murailles. J'en fis incomplètement le tour, et je me retirai, car j'agissais encore furtivement.

67. Enfin voici une dernière expérience; elle est du même genre que les deux précédentes et j'en ait conservé les détails. Le 4 juillet le choléra régnait à Cléry, mais il s'était concentré dans le vignoble et dans le bourg, et ne s'était pas répandu dans la partie méridionale de la commune occupée par la grande culture et par des bois, parmi lesquels il y a beaucoup de bois pins. C'est dans cette partie qu'est située ma terre de l'Emérillon, à trois kilomètres au sud de Cléry. Ce jour 4 juillet je m'y trouvais; à 5 heures du matin il y avait eu un brouillard très-prononcé, mais avant 7 heures il était dissipé et le ciel était pur. A 8 heures je fus prévenu que la femme de mon jardinier souffrait;

depuis quatre heures, de coliques, de maux de cœur et de froid. Je fus d'abord inquiet, parce que je savais que cette femme était active et courageuse. Heureusement le mal n'était qu'une cholérine très-peu intense qui fut promptement soulagée. En entrant chez la malade je lui trouvai les mains et les bras assez froids. Ma furcelle, par suite de ce simple contact, indiqua une puissance négative de 120 à 130 N. Il y avait donc dans les bras une forte électricité positive. La maison qu'occupe mon jardinier est séparée du château par un espace de six mètres, et son autre extrémité est séparée d'une serre par un intervalle de douze à treize mètres. Dans l'intérieur de ces deux bâtimens la furcelle indiquait l'absence complète d'électricité positive, mais autour de cette maison, et dans une distance de quatre à cinq mètres, la puissance positive était de 50 à 60 P. A midi l'air était uniforme partout; la puissance positive n'était plus que de 20 à 30 P., ce qui n'avait rien d'alarmant. Je ne sais pourquoi je n'ai pas noté l'état négatif. La malade ne souffrait plus, et le contact de ses bras ne me fournissait plus d'électricité.

68. J'ai terminé le récit de mes expériences relatives au choléra. Je crois y voir deux faits principaux, l'un météorologique, l'autre pathologique. Le premier, c'est que dans les endroits où sévit le choléra, il y a surabondance de fluide électrique positif. Il suffit d'une petite cholérine isolée pour que non-seulement dans la chambre, mais à une certaine distance autour de la maison, il se rencontre une accumulation d'électricité positive. Est-ce le choléra qui agit et qui appelle cette électricité? ou est-ce elle qui, dans un état anormal, cause le choléra? Dans ce second cas, est-ce le fluide positif lui-même qui est vicié? ou sert-il de véhicule à une substance délétère? Je ne chercherai point à résoudre ces questions; je ferai remarquer seulement deux circonstances: d'abord c'est que dans la très-légère cholérine qu'a eue la femme de mon jardinier (67), si le choléra est cause et l'accumulation électrique effet, on doit être étonné de voir

l'effet fort développé après quatre heures d'une action presque à son minimum. D'un autre côté, si la cause est le fluide positif ou si elle l'accompague, et que l'effet soit le choléra, on doit être surpris de voir ce fluide persister dans un quartier, dans une rue, autour d'une maison. Il semble qu'un coup de vent devrait l'emporter, dût-il laisser la maladie qu'il aurait produite. Mais cette espèce d'objection ne peut être prise en considération ; car il y a un fait bien remarquable et qui ne borne pas son influence au choléra, c'est que l'agitation de l'air est sans influence sur les fluides électriques, tant qu'ils ne sont pas combinés ou fixés à quelques vapeurs. Quand ils sont ainsi combinés ou fixés, le courant d'air peut emporter la vapeur, et l'électricité s'en va avec elle, autrement elle reste stable au milieu de l'air. Je ne puis qu'énoncer cela ; si je devais m'expliquer sur ce point, il suffirait pour me donner lieu de parler pendant une heure.

69. A l'égard du fait pathologique, mes expériences démontrent que chez les cholériques le fluide électrique positif est très-surabondant dans quelques parties de l'intérieur du corps. Ici il faut bien dire quelques mots relatifs à la maladie. Lorsque je rédigeais ce mémoire, me voyant près d'arriver à ce point, je prévoyais que je serais fort embarrassé ; car enfin sur cela je ne puis présenter des idées à moi ; mais où trouverai-je l'opinion la plus généralement adoptée ? Comment choisirai-je les expressions les plus claires et les plus convenables ? Une circonstance inattendue pour moi est venue me prêter secours. Le gouvernement a envoyé en Russie M. le docteur Lasègne pour examiner le choléra morbus. De retour de sa mission, ce savant a fait connaître ses observations et les conclusions qu'il en tire. Le recueil périodique intitulé l'*Union médicale* les a publiées, et d'autres journaux en ont donné des extraits. Sans doute il ne m'appartient pas de juger ces travaux et j'ignore quel accueil les personnes spéciales leur ont fait ; mais pour moi ils ont une sorte de caractère d'au-

thenticité et de légalité qui me permet de les adopter jusqu'à contradiction prépondérante. J'en extrais les notes suivantes : « Le choléra n'est pas une maladie spontanée dans « son début... La soudaineté de l'invasion n'est qu'appa- « rente..., et avant que la maladie ait pris son caractère fu- « neste, elle a en général prévenu de son approche à une « époque où il était possible d'en arrêter les progrès... L'é- « volution du choléra comprend deux périodes : celle de la « diarrhée simple et celle du collapsus ou de cyanose, qui « porte seule le nom de choléra asiatique. La première pé- « riode peut durer de quelques heures à deux ou trois « jours et plus... Les progrès de la maladie sont enrayés en « général avec facilité... Pendant la durée d'une épidémie « de choléra, toute diarrhée, tout dérangement du côté du « tube intestinal doit être considéré comme annonçant l'in- « vasion de la maladie... Cette diarrhée peut être combat- « tue avec avantage par les aromatiques, les astringens et « surtout les opiacées, seuls ou réunis. En outre de ce « traitement médical, la présence de ce symptôme nécessite « un régime sévère, l'application sur le corps de vêtemens « chauds, l'éloignement du froid et de l'humidité, et gé- « néralement l'adoption de tous le moyens susceptibles de « rendre à l'économie sa force et sa vigueur. »

70. Cette diarrhée, qui forme la première période, est, si je ne me trompe, causée par une irritation d'entrailles; c'est du moins une idée que je crois avoir recueillie comme une opinion à peu près unanime parmi les personnes aptes à fonder une opinion en ce genre. Au besoin je dirais qu'elle me paraît être celle du docteur Lasègne, puisqu'il traite cette diarrhée *surtout par les opiacés*. Or j'ai dit (26) que dans le corps, un pôle, un amas de fluide électrique positif se trouvait généralement dans les lieux où il y avait une irritation; ainsi dans cette diarrhée, prélude du choléra, les intestins doivent avoir une surcharge d'électricité positive, et par conséquent (21) la surface extérieure de l'abdomen doit se charger d'électricité négative. Et précisément

c'est ce que j'ai trouvé toutes les fois que quelqu'un de ma maison a ressenti quelque malaise ou indisposition d'entrailles. Je pouvais recueillir alors sur son abdomen de l'électricité négative qui faisait baisser ma furcelle; moi-même j'ai éprouvé cela plusieurs fois. Par les petits moyens que j'ai indiqués, nous faisions disparaître cela facilement. Cependant quelques négligences ont laissé se montrer des commencemens de diarrhée ; mais il était encore temps d'y remédier aisément. Il suit de là que cette diarrhée, cette première période, caractérisée par M. Lasègne, est encore précédée par des indications qui, à la vérité, peuvent souvent être perceptibles au moyen d'une attention soutenue ; mais qui restent plus ordinairement vagues et douteuses, tandis qu'elles ont un caractère électrique très-déterminé et facile à saisir au moyen de la furcelle; et cet état encore antérieur à la première période ou diarrhée, je l'appellerai prédisposition cholérique.

71. Une particularité a pourtant attiré mon attention dans la courte énumération des moyens indiqués par le docteur Lasègne pour combattre cette diarrhée; et ce n'est pas la première fois qu'une réflexion analogue se produit en moi. On recommande surtout les opiacés pour calmer cette menaçante irritation, et en même temps les aromatiques, qui, ce me semble, sont excitans. Je préviens d'avance que ceci n'est point une objection; car nous allons nous trouver d'accord, bien qu'en cherchant nos raisons dans des catégories différentes. En effet, je suis convaincu qu'une telle méthode curative se peut expliquer d'après les règles de la nosologie. Mais moi je ne saurais où chercher cette explication, et, si je la trouvais, peut-être la comprendrais-je fort incomplètement. Or je n'ai pas besoin de cela, j'en connais une explication physique qui me paraît d'autant plus précieuse qu'elle montre l'harmonie de ce mode d'action avec ce qui se passe dans de grands accidens de la nature.

72. J'ai déjà dit (25) que quand les deux fluides élec-

triques qui composent l'électricité naturelle du corps humain viennent à se séparer, l'un se groupe dans un organe particulier, et, si c'est le positif, il se trouve là une irritation ou une surexcitation; si c'est le négatif, il s'y trouve ordinairement une atonie. Quant à l'autre fluide abandonné, quelquefois il reste libre et comme flottant dans le corps; plus fréquemment il s'agglomère aussi sur un autre organe, et là se trouve un état contraire à celui qui affecte le lieu du premier groupement. Ainsi dans ce cas le corps est polarisé; il a un pôle positif et un pôle négatif.

73. Si d'abord j'en appelle à ma propre expérience, précisément dans les cas de choléra, j'ai à dire que même dans ces petits désordres électriques que je viens d'appeler prédisposition cholérique, encore antérieurs à la 1re période de diarrhée, lorsque je trouvais les intestins irrités ou chargés d'électricité positive, en même temps l'estomac était souvent atonique et chargé d'électricité négative.

73. Cela est en harmonie avec ce que j'ai montré de la disposition des fluides électriques dans l'atmosphère pendant l'épidémie cholérique à Orléans; puisque (58) le fluide positif était accumulé dans le bas de la rue du Cours-aux-Anes, tandis que le fluide négatif y manquait presque; et en même temps le fluide négatif prédominait dans le haut de la ville presqu'en l'absence du fluide positif.

74. Cela est en harmonie avec ce qui se passe dans un grand nombre d'orages (39). L'un des fluides est concentré dans un orage, l'autre est disséminé ou accumulé lui-même en un autre orage.

75. Enfin cela paraît en harmonie avec la pensée de M. le docteur Lasègne lui-même. Puisqu'il ordonne des opiacés, c'est sans doute pour l'organe irrité, savoir les intestins. Mais il ordonne aussi des aromatiques; c'est sans doute pour un organe dont il faut soutenir les forces et l'énergie; et nous voyons en effet par la dernière phrase que j'ai citée qu'il recommande de rendre à l'économie sa force et sa vigueur. Il est donc évident que c'est à l'estomac qu'il

adresse ces excitans, et, par ce double procédé, il va porter du fluide négatif dans les intestins et du fluide positif dans l'estomac. C'est précisément là ce que j'ai tâché de faire, mais sans prétendre aller au-delà des moyens préventifs.

76. Cependant les données que j'ai pu recueillir, et quelques succès qui, dit-on, ont été obtenus contre la seconde période par une méthode complètement atonique, même pour l'estomac, me porte à croire que l'irritation intestinale finit par s'étendre, et qu'elle envahit d'autres organes. L'état des mains du cholérique mourant que j'ai visité (64, n° 3), est d'accord avec cette conjecture ; mais cela ne me regarde pas, c'est une modification qui peut intervenir dans le cours de la maladie. En pareil cas, il y aurait long-temps que je me serais récusé moi-même.

77. Il est pourtant nécessaire de rechercher s'il n'y a pas des indications de l'état électrique de quelques autres organes. Et d'abord je trouve, comme remarque assez générale, l'indication de la suppression des urines ; et cela sans aucune marque de surexcitation dans les organes qui les sécrètent ou les conduisent. Je suis donc amené à supposer une atonie des reins ; elle m'a été indiquée par ma furcelle dans quelques cas où je l'ai cherchée, en même temps que je découvrais une irritation d'entrailles qu'il me paraissait nécessaire de combattre. Ainsi cette atonie ou cette surcharge interne de fluide électrique négatif paraît exister dès l'origine de la maladie, d'où il suivrait que les reins partagent avec l'estomac (73) la portion de fluide négatif qui abandonne les intestins, quoique peut-être aussi ils finissent par se laisser envahir par l'irritation, ce que je n'ai point à rechercher. J'ai seulement à remarquer que dans les débuts, les reins sont presque toujours atoniques, et que cette disposition y persiste plus que dans l'estomac. On pourrait conclure de là que le fluide négatif reste d'abord assez vague et est seulement chassé du centre de l'irritation. Et si en effet il est plus disposé à se concentrer sur les reins que sur l'estomac, il faudra néanmoins rechercher, pour

l'étude complète de la maladie, si quelqu'autre organe, parmi ceux que je n'ai point examinés, ne leur dispute pas avec plus ou moins de puissance cette propriété. Mais, je le répète, cela dépasse les limites que je me suis imposées dans ce mémoire. Cependant, à cet égard, il convient de rappeler une note que m'a fournie ma trop rapide exploration du cholérique mourant. J'ai dit (64, nº 5) qu'un très-court contact de mes doigts sur le côté droit de la poitrine m'avait donné lieu de penser que les poumons étaient chargés d'une légère dose de fluide négatif; je dois regarder cela comme l'indice d'une atonie dans un faible dégré; et cela ne doit pas surprendre, puisque la mort des cholériques paraît être une sorte d'asphyxie, état dans lequel les poumons ne remplissent plus leurs fonctions; mais il est probable que cet état électrique ne tient qu'à l'approche de la terminaison fatale de la maladie; ce n'est point un symptôme qui lui soit propre, et sans doute il est étranger à toute sa première période. Ainsi il est tout-à-fait étranger à ce que je cherche à faire; il en est de même de tous les accidens et de toutes les modifications électriques qui peuvent survenir pendant la seconde période; il me faut seulement connaître, si je puis, ceux de la première période, puisque c'est là ce que je cherche à prévenir.

78. Il résulte de là qu'au commencement de la première période 1° l'abdomen est intérieurement chargé d'électricité positive, et extérieurement d'électricité négative. C'est en lui qu'est le pôle positif et l'affection essentielle; cet état s'aggravera et s'étendra si l'on n'y remédie promptement; 2° les reins sont intérieurement chargés d'électricité négative et extérieurement d'électricité positive. C'est probablement là qu'est le pôle négatif quand il se détermine bien, et ce serait alors l'affection conséquente; 3° l'état de l'estomac est moins déterminé et plus variable; il me paraît néanmoins que dans les débuts il est plus ordinairement chargé d'électricité négative, qui se fait reconnaître au-dehors par un amas positif sur l'épigastre. Je

regrette de n'avoir pu faire une exploration plus complète, mais les préjugés m'en ont empêché.

79. Je n'aurais aucun avis à proposer si cet état que je signale n'apparaissait qu'avec la diarrhée; car, je le répète, dès qu'elle se montre, il faut se hâter d'appeler les secours de la médecine. Mais la furcelle me prouve que ce même état que je viens de décrire existe antérieurement à la diarrhée, et par conséquent on peut encore prévenir même cette première période que M. Lasègne regarde comme facile à guérir. Dès que ces légers symptômes que j'ai appelés prédisposition cholérique, ont été reconnus, qu'on soit bacillogire soi-même, ou qu'on soit à portée d'en consulter un, voici ce qu'on peut faire :

80. D'abord pour l'abdomen, si l'irritation paraissait légère et si elle était le seul symptôme, on pourrait se contenter de frictions de savon (33). Elles se font avec un morceau de savon sec. On peut, si l'on veut, l'envelopper dans un linge peu épais; j'y trouve l'avantage de ne pas laisser d'enduit de savon sur la peau, ce qui permet de consulter de nouveau la furcelle une heure ou deux après, sans craindre qu'elle ne donne une fausse indication, qui serait due à la présence du savon. Ces frictions doivent être faites matin et soir; elles doivent durer 2 à 3 minutes. Il faut frotter avec vitesse, en appuyant légèrement. Quoique la friction doive s'étendre sur tout l'abdomen, il est bon d'insister sur un lieu situé à quatre doigts à droite de l'ombilic, et à sa hauteur; les anatomistes pourront dire quel est le repli des intestins qui se trouve en cet endroit; mais cela n'est pas nécessaire ici. Je donne cette indication empiriquement. J'ai remarqué que la plupart des irritations d'entrailles commençaient et se bornaient là quand elles étaient peu intenses.

81. Si la constipation est jointe à l'irritation, on fera usage de lavemens simples, et une partie des frictions devra se porter sur le côté gauche inférieur de l'abdomen. Si les symptômes se prolongeaient ou prenaient plus d'intensité,

il faudrait augmenter le nombre des frictions. Il conviendrait aussi de placer sur l'abdomen un topique de poix de Bourgogne (36), sur laquelle on aura soin de mettre un linge de fil ou coton peu fin, mais point grossier. Si l'on veut agir plus vivement, on emploiera le topique de farine de graine de lin (36); mais il n'a toute son efficacité que quand il est chaud, et il est gênant le jour; au lieu que l'autre ne cause aucun embarras. On pourrait aussi rendre les lavemens plus adoucissans avec un peu d'amidon, ou plus calmans avec de légers narcotiques; mais si l'on se croyait obligé d'en venir là, je crois qu'il serait plus prudent d'appeler un médecin, même avant l'arrivée de la diarrhée.

82. Contre l'atonie qu'on reconnaîtra dans les reins, on aura recours à des frictions alcooliques (32), eau de Cologne ou autre, ou même eau-de-vie. On aura égard à ce que j'ai dit précédemment. On pourra les faire matin et soir; mais dans la crainte d'irriter la peau, il convient de les faire durer moins long-temps que celles de savon.

83. Pour ce qui concerne l'estomac, le régime dépendra de l'état où il sera. S'il ne fournissait pas d'électricité, ce serait le mieux, il n'y aurait rien à faire; mais il est probable qu'on le trouvera atonique. Dans ce cas on pourrait avoir recours, comme pour les reins, à des frictions alcooliques; cependant il est plus naturel de le traiter directement par des boissons; mais il faut se garder de le fatiguer par la quantité. On pourra prendre une infusion de feuilles d'oranger ou de fleurs de camomille. On rentrera ainsi dans la pensée du docteur Lasègne, qui recommande les aromatiques (69). Peut-être préférerais-je les fleurs de camomille, parce qu'elles sont un peu diurétiques, et que par conséquent elles pourraient concourir à l'effet qui doit être produit sur les reins. Quelque peu d'eau distillée de menthe pourrait aussi produire un bon effet. Si l'atonie n'est pas forte, une tasse de l'une des infusions suffira.

84. Si pourtant l'estomac était irrité, il conviendrait d'é-

tendre jusque sur lui les frictions de savon que l'on doit faire sur l'abdomen. En boisson, on pourrait prendre une infusion de fleurs de guimauve ; pourtant je la redoute, car elle atténue trop les forces digestives, et à moins que l'irritation ne fût bien forte, j'aimerais mieux m'en tenir à l'infusion des quatre-fleurs. Cet état d'irritation appelle peut-être très-judicieusement l'emploi des opiacés que recommande M. Lesègne ; mais il faudrait que cela fût ordonné par un médecin. J'ai pu me permettre d'indiquer de petites doses de tisane, cela ne sort pour ainsi dire pas du régime ordinaire et des simples précautions de l'hygiène ; mais tout en reconnaissant le bien que peuvent produire les opiacés, je me tiendrais d'autant plus en réserve à leur égard, que je craindrais de contrevenir, par quelque application maladroite, à l'autre conseil de M. Lasègne, qui consiste à adopter les moyens de rendre à l'économie sa force et sa vigueur.

85. Je dois faire remarquer que quand on cherche à connaître l'état de l'estomac, il est à propos de choisir un moment où il est en repos, comme après la digestion ; mais point quand il est stimulé par un vif appétit.

86. Il est presque inutile de dire que si la furcelle indiquait un état électrique différent de celui d'après lequel j'ai raisonné, la conduite que j'ai proposée ne serait plus applicable. Mais je crois que cet état que j'ai indiqué est incomparablement le plus fréquent, au moins dans les débuts de la maladie ; or, comme il est difficile, dans de semblables choses, d'atteindre et de maintenir un état d'équilibre parfait entre les fluides ; comme, sous l'empire d'une épidémie de choléra, il n'y a pas grand inconvénient à laisser apparaître de légers symptômes d'affections contraires à cette affreuse maladie, je pense que quand on ne pourra pas atteindre le parfait équilibre dont je parle, il vaudra mieux, pour l'abdomen, laisser prédominer quelques tendances atoniques, et pour les reins quelque apparence d'excitation. Mais si pour ces organes on peut ainsi se pencher d'un côté

pour éviter de tomber de l'autre, parce qu'ils paraissent avoir un caractère fixe dans la maladie, il n'en est pas de même pour l'estomac, dont l'état semble plus variable et moins déterminé. C'est donc pour lui surtout qu'il faudra tâcher d'atteindre cette neutralité électrique qui en indique l'état normal, et qui, lui permettant de remplir parfaitement ses fonctions, le mettra dans le cas de soutenir les forces et l'énergie vitales et de repousser loin d'elles les premières attaques d'un mal que plus tard on ne pourrait plus maîtriser.

87. Mais si l'on a bien voulu prendre quelque intérêt à ce que je viens de dire, peut-être remarquera-t-on que ce régime n'est applicable qu'aux personnes qui sont à même de recevoir les indications de la furcelle. J'avoue que ce reproche est en grande partie fondé. Ce m'est une occasion d'exprimer mon regret de ce que jusqu'ici on a tant négligé le phénomène bacillogire, susceptible d'une si grande quantité d'applications. Peut-être croit-on que la faculté conductrice qui permet de transmettre à la furcelle l'électricité qui la fait mouvoir est un privilége presque exclusif; on se tromperait beaucoup si l'on avait cette pensée. Il se peut que le plus grand nombre d'individus ne jouisse pas de cet avantage; mais du moins un grand nombre le possède. Au reste, ce n'est point ici le lieu de m'expliquer complètement sur ce sujet. Je reviens au choléra, et malgré la remarque critique que j'ai faite moi-même, relativement à la difficulté de l'application de mes conseils, je prétends que nous pouvons encore tirer de ce qui précède quelques avis moins importans sans doute, mais généralement applicables. En effet, on se souvient que dès 1832 on a donné l'indication de quelques mesures préventives. En cela, il ne s'agissait pas de guérir le choléra, mais de mettre, autant que possible, à l'abri même de ses premières attaques. M. Lasègne paraît avoir reconnu l'utilité de ces précautions. D'après l'extrait de son rapport, j'ai répété (69) ce qu'il en dit; j'y remarque surtout le conseil de faire usage

de vêtemens chauds et de se préserver du froid. En 1832, on insistait pour que l'abdomen et les reins fussent particulièrement mis à l'abri des variations trop fortes de température, et, à cet effet, on a proposé l'usage de larges ceintures de flanelle. Les propriétés électriques de l'amadou, telles que je les ai indiquées il y a un moment (38) m'ont fait penser qu'il pourrait être utile ici. En effet, si l'action en est lente et peu énergique, c'est précisément pour cela qu'il paraît propre à être employé comme moyen préventif plus assuré que la ceinture de flanelle, que d'ailleurs on peut porter simultanément. Si l'amadou avait attiré sur la peau une forte dose d'électricité positive, on aurait pu, en le posant sur l'abdomen, causer en-dedans une atonie plus ou moins grave; or, quand on emploie un préservatif on est censé agir sur l'état de santé; tandis que dans ce cas on aurait commencé par le détruire. Mais comme, malgré le peu d'action de l'amadou sur la peau, je savais qu'il produit un effet qui persiste un certain temps, je me suis proposé de l'essayer dans mon état de santé. Je cherchais à obtenir un très-léger degré d'électricité négative intérieure, et en ôtant ensuite l'amadou, je voulais étudier combien il fallait de temps pour que cette électricité se dissipât, et pour rentrer ainsi momentanément dans mon état normal; puis je voulais revoir ces alternatives de légères tendances anti-cholériques et d'état normal, ces dernières alternatives devant empêcher les autres de prendre trop d'intensité négative. C'est ce à quoi je crois être parvenu comme il suit.

88. J'ai fait prendre une toile de coton un peu forte, je l'ai fait tailler de manière à bien couvrir l'abdomen, comme un topique, et de telle hauteur qu'elle ne montât pas à plus de quatre doigts plus haut que l'ombilic, afin que l'estomac ne fût point soumis à cette influence. J'ai fait couvrir cette toile de morceaux d'amadou fixés par quelques points de fil, et j'ai fait joindre à cela des cordons pour le fixer autour du corps. J'ai obtenu un résultat plus fort que je ne l'avais imaginé; et bien que j'eusse quitté

cette sorte de topique pendant la nuit, au bout de deux ou trois récidives, j'ai trouvé que deux nuits et un jour de repos ne suffisaient pas pour faire évanouir l'électricité dont l'abdomen s'était chargé. Je pensai alors à restreindre les dimensions du topique et je le réduisis à un bande de quatre doigts ou huit centimètres de largeur; et, selon l'ampleur de l'abdomen, il faut lui donner une longueur telle qu'elle arrive de part et d'autre à peu de distance des hanches. Je le pose par-dessus la chemise pour satisfaire à la recommandation que j'ai faite à la fin de l'article 38, et je ne le porte que quand je suis hors du lit. En agissant ainsi, je trouve le soir que la surface extérieure de l'abdomen est légèrement électrisée positivement (ce qui indique l'électricité négative en dedans). Cette disposition diminue peu à peu pendant la nuit, et au matin, quand je me lève, l'électricité ne se fait plus sentir. Quoiqu'il soit naturel de croire que l'intensité de l'électricité communiquée n'est pas toujours la même, je puis dire qu'outre plusieurs essais plus ou moins isolés, ayant porté ce topique pendant cinq jours consécutifs (les nuits exceptées), j'ai trouvé des résultats sinon tout-à-fait constans, du moins peu différens. Je dois pourtant prévenir que j'ai cru remarquer un peu d'indolence dans les fonctions intestinales. Il faudrait y veiller et suspendre alors pendant quelques jours ce facile préservatif.

89. Aux conseils qui précèdent, je joindrai celui de faire de fréquentes fumigations de graines de genièvre, auxquelles on pourra suppléer, comme je l'ai dit à l'article 45 (*bis*). Si l'on juge à propos de renouveler l'air, il faudra le faire avant la fumigation; car pendant qu'elle a lieu, et le plus long-temps possible après, il vaut mieux que les portes et les fenêtres soient fermées.

90. En terminant ce long mémoire je ne puis m'empêcher de reconnaître que les moyens que je propose pour prévenir le choléra doivent paraître de bien peu d'importance; mais outre que contre un si redoutable fléau rien

n'est à négliger, je rappellerai encore ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, c'est que, même d'après le titre, ces moyens, ces tentatives pour se garantir du choléra sont trop éventuels pour que je les présente autrement que comme le corollaire du principal sujet de mon travail, qui consiste dans l'exposé des résultats d'une étude du choléra faite par des moyens purement physiques, et je crois que la coïncidence de la présence du choléra avec une surabondance de fluide électrique positif est un fait intéressant par lui-même, que j'ai le premier reconnu et qui peut conduire à d'utiles découvertes.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. le docteur Bonino.

Séance du 16 février 1849.

Messieurs,

Le travail soumis à votre section de médecine est tout-à-fait neuf. Il traite d'un ordre de faits que personne n'a encore examinés, dont personne n'a encore parlé. Il faut dire plus, ces faits qui, tout d'abord, ne paraissent régis par aucune des lois physiques connues, sont marqués de ce cachet extraordinaire qui, en général, excite la défiance et provoque l'incrédulité. Mais votre section de médecine aurait cru faire preuve d'un mauvais esprit scientifique en les accueillant par le scepticisme, par cela seul qu'ils n'ont point encore d'analogues. Elle a pensé que la nouveauté de ces faits ne pouvait l'engager qu'à porter sur eux une attention plus grande. — « Nous sommes si loin de connaître « tous les agens de la nature et leurs divers modes d'action, « répéterons-nous encore avec Laplace, qu'il serait peu « philosophique de nier des phénomènes uniquement parce

« qu'ils sont inexplicables dans l'état actuel de nos connais-
« sances. Seulement nous devons les examiner avec une
« attention d'autant plus scrupuleuse qu'il paraît plus dif-
« ficile de les admettre. »

Quant à l'ordre dans lequel nous procéderons à l'examen de ce travail, il est indiqué par les divisions mêmes que l'auteur a introduites dans son mémoire. Nous parcourrons successivement ces trois chapitres.

1° Du phénomène bacillogire considéré en lui-même;

2° Des relations du phénomène bacillogire avec le corps humain considéré comme source d'électricité;

3° Du choléra.

I.

Le premier chapitre ne doit pas nous arrêter long-temps. Ce serait entretenir la Société d'objets déjà portés à sa connaissance. En effet, M. de Tristan a composé sur l'étude du phénomène bacillogire un livre qui vous a été présenté, et sur lequel M. de Lockhart vous a fait un rapport au nom de la section d'agriculture et d'histoire naturelle. Nous ne pouvons que nous associer complètement aux termes et à l'esprit du rapport de notre honorable collègue. De plus ce serait aller contre l'intention de M. de Tristan lui-même qui s'est proposé particulièrement dans son mémoire de signaler les services que peut rendre la baguette dans l'étude de certains phénomènes appartenant au domaine médical, et plus spécialement d'établir le fait de la relation du choléra avec le fluide électrique positif.

Mais quoique nous n'ayons pas à examiner en eux-mêmes les phénomènes que l'auteur appelle bacillogires, cependant ces phénomènes ont été constatés au moyen d'un instrument qui est aussi celui dont il a été fait usage pour toutes les expériences qui sont l'objet du mémoire. Nous devons donc porter sur lui notre attention, car il est évident que la nature de l'instrument, son mode d'action, sa valeur doivent aider puissamment à la connaissance de la va-

leur et de la nature des phénomènes qu'il sert à constater ou à produire. Cela est tellement vrai que M. de Tristan, assimilant son instrument, auquel il a donné le nom de furcelle, à un instrument propre à constater la présence de l'électricité, est arrivé à cette conclusion logique, à savoir : que les phénomènes qu'il observait étaient des phénomènes électriques. Par conséquent ce serait tout aussi logiquement que l'on pourrait mettre en doute la nature électrique de ces mêmes phénomènes, si l'on prouvait qu'il n'y a pas d'analogie possible entre la furcelle et un instrument propre à étudier l'électricité.

M. de Tristan commence par poser en fait que la furcelle agit à la façon d'un conducteur mobile électro-dynamique. Le courant, venant du sol, entrerait par les pieds de l'observateur, et, après avoir traversé son corps et ses bras, sortirait par la tête de la furcelle. Cette analogie paraît, au premier abord, séduisante; mais, en l'examinant de plus près, on reconnaît qu'elle n'est pas réelle; en effet, quand un courant traverse un conducteur mobile électro-dynamique, il lui imprime un mouvement continu; nous voyons au contraire que la furcelle, après avoir décrit un certain arc, s'arrête et demeure fixe. De plus, le conducteur mobile électro-dynamique reçoit un mouvement en sens divers, suivant la direction dans laquelle le courant le traverse. Or il est des états de l'atmosphère qui agissent sur la furcelle pour la faire tourner, puisque M. de Tristan se sert de la furcelle pour étudier certaines conditions atmosphériques. Dans ce cas il faut admettre que le courant entre par la tête de la furcelle pour sortir par les pieds de l'observateur. Il suit donc un trajet opposé à celui que nous lui avons vu parcourir tout-à-l'heure, et cependant les mouvemens de la furcelle se font dans la même direction. Ici du reste il y a encore une autre objection à faire. L'auteur admet que c'est l'électricité de l'atmosphère qui imprime son mouvement de rotation au conducteur mobile électro-dynamique qui, pour lui, représente la furcelle. Mais l'électricité at-

mosphérique est une électricité statique qui ne saurait, dans les conditions où est placé l'expérimentateur, devenir la source d'un courant et faire mouvoir par conséquent un conducteur électro-dynamique.

Il est vrai que M. de Tristan, quand il se propose de constater l'état électrique de l'atmosphère au moyen de la furcelle, place dans l'une de ses mains une plaque de métal, cuivre ou argent, et il suppose alors que ce métal, en contact avec la main, forme un élément de pile qui devient ainsi une source continuelle d'électricité dont l'atmosphère fait les frais. Nous ne nous arrêterons point à nous demander si une pile, pour produire de l'électricité, a besoin de l'emprunter à l'atmosphère; mais nous examinerons ce que devient, d'après cette théorie, le conducteur mobile électro-dynamique. Voilà un courant qui part d'une des mains de l'observateur, quel trajet va-t-il suivre? Entrant par une des branches de la furcelle, sortira-t-il par la tête de l'instrument? Dans ce cas la furcelle ne devrait pas se mouvoir, puisqu'elle ne serait parcourue par le courant que dans l'une de ses branches. Ou bien: le courant, pénétrant par une branche, sortira-t-il par la branche opposée, après avoir suivi tout le circuit de l'instrument? Dans ce cas encore, pas de mouvement, parce que le courant, étant dans un sens dans la branche droite, et dans le sens opposé dans la branche gauche, demeure sans effet. Enfin ce serait surtout dans cette hypothèse que le mouvement de la furcelle, s'il pouvait avoir lieu, devrait être continu, puisque le courant est évidemment continu lui-même.

M. de Tristan ne se sert pas seulement de sa furcelle pour constater la présence de certains effluves terrestres, ou pour étudier des conditions atmosphériques données; il en fait encore usage après avoir posé sa main sur un corps qu'il suppose être électrisé, pour reconnaître l'électricité empruntée au contact et conservée par la main. Enfin, il s'en sert en touchant de la tête de l'instrument les objets qu'il pense être aussi des sources d'électricité. Dans ces deux cas,

les mouvemens de la furcelle se produisent comme dans les cas précédens. Or, ces mouvemens ne s'expliquent point en admettant l'analogie de la furcelle avec un conducteur mobile électro-dynamique; en effet, au premier cas, celui où la main a dû emprunter au contact une petite dose de fluide électrique, s'applique tout-à-fait la critique que nous avons faite de la manière d'étudier les doses d'électricité atmosphérique au moyen d'une pièce de métal mise dans une main en rapport avec une branche de la furcelle. Le second cas ne résiste pas non plus à l'examen; la tête de la furcelle est placée sur un objet que l'on suppose électrisé, puis l'observateur mettant l'instrument à même de se mouvoir, c'est-à-dire s'éloignant de cet objet, la furcelle se meut. Mais d'abord un objet électrisé ne saurait devenir au contact de la tête de la furcelle la source d'un courant électrique. D'après nos connaissances physiques, il est évident que le contact d'un objet électrisé avec un instrument qui le met en rapport avec le sol par l'intermédiaire de l'observateur, ne peut produire qu'un effet, celui de décharger instantanément l'objet touché. Mais admettons, par impossible, qu'il n'en soit pas ainsi, le courant n'en pourrait pas encore avoir lieu, puisque le contact de la furcelle avec l'objet supposé électrisé n'est pas continu, et qu'après une très-courte durée de ce contact, la furcelle est éloignée pour être mise en position d'agir.

Il est donc bien certain qu'il n'y a aucune analogie possible entre les mouvemens de la furcelle et ceux qu'un courant électro-dynamique imprime à un conducteur mobile.

Mais, dira-t-on, la furcelle servant à constater la présence de l'électricité pourrrait être considérée comme un électroscope. Nous devons même dire qu'il ne répugnerait pas du tout à M. de Tristan d'admettre cette opinion. Voyons donc si la furcelle a plus d'analogie avec un électroscope qu'avec un conducteur mobile électro-dynamique.

Ici s'élève une très-puissante objection : les phénomènes

qui impriment une action à la furcelle laissent très-généralement insensibles les électroscopes ordinaires. L'auteur attribue ce fait à ce que la furcelle est un électroscope beaucoup plus sensible que tous les autres, et qu'il constate des quantités d'électricité inappréciables par les électroscopes que nous connaissons. Cependant il faut avouer que l'électroscope de Volta est d'une grande sensibilité et d'une délicatesse extrême. Il est vrai que l'on peut nous répondre que, dans un grand nombre de cas, la furcelle se trouve mue par l'électricité dynamique, et que quand il s'agit de ce genre d'électricité, les électroscopes sont de peu de secours. Nous laisserons donc de côté les cas où il s'agit d'électricité dynamique; mais dans le domaine de l'électricité statique nous serions en droit d'attendre une similitude d'action dans la furcelle et dans un électroscope ordinaire. C'est ce qui n'a pas lieu.

Ainsi, M. de Tristan nous a fait assister à l'expérience suivante : un gros tube de verre et un sachet de soie ont été par nous-même fortement frottés l'un contre l'autre. La furcelle, mise en demeure de constater l'électricité développée, a décrit environ un quart de cercle. Or, il n'est douteux pour personne que l'électroscope de Volta n'eût été sensible à l'électricité que ce frottement avait déterminée. Par conséquent si l'électroscope, malgré son peu de délicatesse par comparaison avec la furcelle, constate la présence d'une quantité d'électricité qui n'imprime à la furcelle qu'un mouvement représenté par un quart de cercle, il faut admettre que chaque fois que, sous une influence qui ne saurait être attribuée à l'électricité dynamique, la furcelle décrit dans sa rotation plus d'un quart de cercle, sous la même influence les lames d'or de l'électroscope se devront mouvoir. Or, c'est ce qui n'arrive point. Maintenant si nous observons que le mouvement de la furcelle dépasse très-ordinairement le quart d'une rotation complète, nous serons conduit à conclure que dans un très-grand nombre de cas on devrait obtenir les mêmes renseignemens de la furcelle et de l'électroscope.

En continuant la lecture du mémoire, nous voyons bientôt surgir une autre difficulté. La furcelle ne se meut pas toujours dans le même sens; tantôt elle prend un mouvement ascendant, tantôt un mouvement descendant, et elle peut, dans l'un comme dans l'autre sens, décrire une ou plusieurs rotations complètes. L'auteur regarde le mouvement ascendant comme l'indice de l'électricité positive, et le descendant de l'électricité négative. Voilà un fait grave qui demande à être établi sur des preuves incontestables, car, pour peu qu'il puisse être mis en doute, la valeur de toutes les expériences et de toutes les conclusions du mémoire peut être mise en doute aussi. Le mémoire de M. de Tristan ne renfermant à ce sujet qu'une simple affirmation, nous avons dû recourir à son livre; mais nous avouerons que nous avons regretté de n'y point trouver les preuves que nous attendions.

L'expérience principale sur laquelle repose ce fait si important est celle-ci : l'auteur a chargé successivement d'électricité positive et d'électricité négative un électroscope (il ne dit pas lequel), puis, ayant touché le bouton de l'électroscope avec la tête de la furcelle, il se mit à marcher, et, dès les premiers pas, la furcelle monta dans le premier cas, et, dans le second, elle descendit. Nous n'opposerons à cette expérience que le principe bien connu en physique, et déjà cité plus haut, que quand un corps électrisé est mis en rapport avec la terre par un conducteur, ce corps est sur-le-champ déchargé, et son électricité s'écoule dans le sol. Dans l'état de nos connaissances, nous devons admettre que la tête de la furcelle, en touchant le bouton de l'électroscope, n'a pu que décharger cet instrument.

Il est de plus des faits qui contribuent à jeter beaucoup de doutes sur le principe posé par M. de Tristan. En voici qui nous paraissent graves : il est des personnes qui sont fortement douées de la faculté bacillogire, et entre les mains desquelles la baguette, susceptible de prendre le mouvement

ascendant, reste immobile dans les cas où, tenue par d'autres mains, elle décrit une rotation descendante. Il est au contraire des furcelles constituées de telle façon que, lorsqu'elles ont eu une fois un mouvement descendant, elles ont toujours de la tendance à descendre, et que l'auteur appelle, pour cette raison, furcelles inverses. Comment admettre après cela que c'est l'espèce d'électricité qui imprime à la furcelle l'espèce de mouvement observé? comment s'en rapporter à un instrument qui ne donne pas les mêmes renseignemens, suivant la manière dont il a été préparé ou suivant les mains qui le tiennent? Puisque différentes causes peuvent influencer son mode d'action, comment reconnaître dans tous les cas à laquelle il faut attribuer les mouvemens obtenus?

La furcelle n'est donc pas plus un électroscope qu'un conducteur mobile électro-dynamique.

Il n'y a donc pas d'assimilation possible entre la furcelle et un instrument propre à étudier l'électricité.

On comprend par conséquent combien nous devons être dans le doute sur la nature électrique des phénomènes que la furcelle constate ou produit, et quelle obscurité doit régner nécessairement sur l'interprétation des faits exposés dans la suite du mémoire.

II.

La seconde partie du travail de M. de Tristan s'occupe exclusivement de phénomènes observés, au moyen de la furcelle, dans l'organisme humain, considéré surtout en état de maladie. C'est un véritable chapitre de physique médicale; mais composé à un point de vue tout nouveau. En effet, depuis Galvani, l'électricité animale a été étudiée à l'état de courans, et presque toujours dans le but de rechercher des analogies entre elle et la force nerveuse. M. de Tristan, lui, ne considère pas cette électricité animale à l'état dynamique, mais à l'état statique. Il pense que l'é-

lectricité qui existe dans notre corps, y peut être inégalement répartie, et il cherche à en constater l'accumulation dans les organes qui ne sont point dans l'état de santé. C'est là une voie nouvelle et dans laquelle par conséquent il serait important de n'avancer que lentement, à l'aide de moyens d'investigation infaillibles, et d'expériences irréfutables. Nous sommes donc, dès le premier pas, arrêté par les graves inconvéniens que nous avons signalés dans la furcelle considérée comme instrument scientifique. L'obscurité dont elle est environnée va se répandre, comme un nuage, sur tous les faits que nous aurons à examiner.

L'auteur pose d'abord ce principe que, dans l'état de santé, l'homme ne produit pas d'électricité appréciable à la furcelle ; que la furcelle, au contraire, en décèle notablement dans les organes malades ou fatigués. Que devons-nous accepter de ce fait important? nous pouvons admettre sans doute sur la foi du loyal expérimentateur qui le rapporte, que la furcelle se meut quand elle a été mise en rapport avec quelque partie souffrante de notre corps, tandis qu'elle demeure immobile au contact de l'homme en santé. Mais est-ce à dire pour cela que la partie malade soit le siége d'une concentration d'électricité, et que c'est le fluide électrique qui fait mouvoir la furcelle? Après ce que nous avons dit précédemment, cette conclusion est impossible.

Mais acceptons un instant l'hypothèse admise par l'auteur, et voyons comment il constate la présence de l'électricité dans un de nos organes. D'après lui, la peau, prise dans son ensemble, n'est point conductrice ; mais sa surface extérieure s'électrise par influence, quand un organe sousjacent est affecté. Cet organe attire sur la surface intérieure de la partie de la peau correspondante l'électricité de nom contraire, et repousse sur la surface extérieure l'électricité de même nom ; de façon que si la furcelle trouve de la positive sur un point de la peau, l'auteur en conclut que l'organe sousjacent est le siége d'une concentration de négative

et réciproquement. Quant à la signification de ces accumulations d'électricité, elle est pour l'auteur celle-ci : là où l'agglomération est négative, il y a atonie ; làoù elle est positive, il y a irritation. Du reste, comme ces agglomérations résultent de ce que l'équilibre électrique normal est rompu, quand il y a excès d'électricité dans un point, il est ordinairement un autre point où il y a excès d'électricité de nom contraire ; le corps a alors ses deux pôles. Telle est, en quelques mots, la théorie complète de M. de Tristan.

Mais d'abord l'électrisation de la peau par l'action d'un organe intérieur lui-même électrisé ne pourrait être admissible qu'autant qu'il y aurait superposées à l'organe, d'abord une couche de tissu non conducteur, et ensuite une couche conductrice qui formerait l'enveloppe extérieure ; qu'autant par exemple que la peau serait non conductrice, et que l'épiderme au contraire serait conducteur, alors les choses se passeraient comme dans la bouteille de Leyde ; l'organe et l'épiderme constitueraient les armatures interne et externe, et la peau jouerait le rôle de la bouteille de verre. Mais il n'en est point ainsi, car l'épiderme n'est pas conducteur. C'est un fait signalé par A. de Humboldt, appuyé sur des expériences, et qui a été jusqu'à présent généralement accepté. Nous ne pouvons donc nous ranger du côté de M. de Tristan qui émet, sans preuves à l'appui, quelque doute à ce sujet. Quoi qu'il en soit, constatons en passant que ce point si important de la théorie de l'auteur n'est point susceptible d'être régi par les lois connues de l'électricité.

Nous allons voir qu'il en est de même de l'expérience destinée à l'expliquer. L'auteur versa dans une tasse de porcelaine une infusion de guimauve bien chaude ; la furcelle mise en contact, par sa tête, avec la vapeur qui s'échappait du liquide, donna de l'électricité négative ; elle décéla au contraire de la positive sur la surface extérieure de la tasse. Il but alors l'infusion, après s'être assuré que son épigastre ne donnait aucune électricité, et, à l'instant même, son épigastre s'électrisa positivement. Outre l'objection générale

que nous venons de produire, il en est encore une particulière qui s'élève contre cette expérience. La vapeur de l'infusion devait être, en effet, électrisée négativement, par cela même qu'elle résultait de la transformation du liquide sous l'influence de la chaleur. Mais ce liquide une fois introduit dans l'estomac ne pouvait plus se convertir en vapeur; par conséquent, plus de production d'électricité négative, plus de raison pour le liquide de s'électriser positivement. Et encore, d'après la théorie exposée plus haut, si ce liquide avait conservé son électricité positive, l'épigastre aurait dû s'électriser négativement, tandis que la furcelle décèle de l'électricité positive. On voit donc que l'expérience n'est aucunement concluante et les détails n'en sont pas conformes à nos connaissances en électricité.

Mais cette théorie est encore renversée par d'autres considérations. Ainsi, pour qu'elle fût vraie, il faudrait que chaque organe dans lequel s'accumule l'électricité fût enveloppé d'un tissu non conducteur, car si l'organe siége de cette congestion électrique n'est pas isolé, on ne peut comprendre comment l'électricité dont il est chargé ne se communique pas sur-le-champ aux tissus voisins, et enfin ne va pas se perdre dans le sol avec lequel nous sommes presque toujours en rapport. De plus il faudrait que l'organe électriquement congestionné fût immédiatement sousjacent à la peau, sans quoi l'électrisation par influence de la peau, comme l'entend lui-même l'auteur, ne pourrait avoir lieu. Si cet organe, en effet, est assez profondément situé pour qu'entre lui et l'enveloppe extérieure existent plusieurs tissus (et disons sur-le-champ que tous les organes observés par M. de Tristan se trouvent dans cette condition anatomique), cette électrisation par influence, en se produisant dans tous ces tissus superposés, pourrait amener à la surface de la peau de l'électricité de même nom que dans l'organe supposé affecté. On voit donc, en entrant dans les vues de l'auteur, que l'on est conduit à reconnaître que les renseignemens donnés dans ces cas par la furcelle devraient être souvent inexacts,

si l'on persistait dans l'interprétation qui leur est donnée par l'auteur du mémoire.

Enfin M. de Tristan signale des cas dans lesquels il a trouvé l'électricité répartie de telle façon qu'il y avait accumulation de positive dans les intestins, et, au contraire, de négative dans l'estomac. C'est un exemple de ce qu'il appelle la polarisation du corps humain. Eh bien! pouvons-nous admettre, avec nos connaissances physiques, ce groupement d'électricité de nom contraire dans deux points différens d'un même tube organique composé, dans ces deux points, des mêmes tissus superposés dans le même ordre, et dont personne n'a démontré la non conductibilité. Il est évident que ces électricités de nom contraire doivent se neutraliser instantanément.

Mais, dira-t-on peut-être, ces phénomènes ont lieu dans le corps vivant; ils peuvent bien différer de ce qu'ils sont dans les corps inertes. Pour soutenir cette objection, il faut démontrer que cette différence existe; mais, jusqu'à preuves faites, l'auteur ayant emprunté, pour édifier sa théorie, des explications puisées dans l'étude des faits de l'électricité statique, nous devons rester sur le terrain où il s'est placé lui-même, et nous devons reconnaître, à chaque pas fait en avant, que les faits qu'il étudie sont rebelles aux lois de cette électricité. Le moyen d'investigation mis en usage nous avait déjà inspiré des doutes sur leur nature; l'examen des faits eux-mêmes vient confirmer ces doutes, et nous suggérer de plus en plus l'idée que nous ne sommes point sur le domaine de l'électricité.

Quoi qu'il en soit, on devine que l'auteur du mémoire est tout naturellement conduit, par la théorie médicale que nous venons d'exposer, à un système thérapeutique. Il est fort simple, et, dans l'ordre de ses idées, fort logique. Le voici en quelques mots, que nous citons textuellement : — « Je reconnais, dit l'auteur, l'existence d'un pôle positif, « par exemple, au moyen du fluide négatif qui s'est accu- « mulé sur la partie correspondante de la peau et en vertu

« de l'électrisation par influence. Si donc sur cette même « partie de la peau j'appelais et je maintenais une quantité « prépondérante de fluide positif, toujours en vertu de « l'électrisation par influence, elle devrait dissiper le pôle « positif qui est en-dedans... C'est ce qui arrive. » — Il est inutile d'ajouter que la réciproque a lieu.

Les moyens employés pour déterminer la production de l'électricité à la surface de la peau sont les frictions et les topiques. Les frictions se font avec l'alcool ou un liquide fortement alcoolisé, ou bien avec le savon. Les topiques sont : la farine de graine de lin en cataplasme, la poix de Bourgogne et l'emplâtre diachylon, mais tous deux avec interposition d'un linge, l'amadou ou enfin les feuilles d'alliage d'étain qui enveloppent le chocolat. Mais nous ne croyons pas devoir examiner l'action de ces différens moyens au point de vue de l'auteur. Pour nous, en effet, les divers états qu'ils sont appelés à modifier ne sont pas des états électriques ; pour nous, par conséquent, ce n'est pas en vertu de propriétés électriques qu'ils agissent. Comme d'autre part l'auteur n'y a jamais eu recours que dans des cas sans aucune gravité, dans de très-simples indispositions, il n'est point étonnant qu'ils aient donné de bons résultats entre ses mains comme entre les mains des médecins ou des très-nombreuses personnes étrangères à la médecine qui en font un fréquent usage. Le fait reste, l'interprétation seule varie.

III.

Nous voici arrivé à la troisième partie qui traite du choléra ; et, pour continuer jusqu'au bout l'examen consciencieux que nous avons commencé, nous avons pensé qu'il était à propos d'étudier attentivement les faits dont elle parle, comme si les considérations que nous avons présentées précédemment ne jetaient pas sur eux beaucoup de doute et une grande obscurité.

Dans cette partie de son mémoire, M. de Tristan cherche

à établir une relation entre la présence du choléra et une surabondance dans l'air de fluide électrique positif.

Ce fait important est déduit de diverses expériences faites 1° dans la chambre d'une dame parente de l'auteur; 2° dans la chambre de l'auteur lui-même; 3° dans les rues de Recouvrance et du Cours-aux-Anes, dans la partie du quartier situé entre ces deux rues et dans les rues qui continuent celle du Cours-aux-Anes en remontant vers le mail Rocheplatte; 4° dans l'ancienne maison de la Croix, rue du Colombier, maison qui, lors du choléra, en 1832, fut transformée en hospice; 5° enfin dans le canton de Cléry, dans la propriété de M. de Lockhart et dans celle de M. de Tristan.

1° Voici quelques détails sur la première expérience: Mad. de M... est atteinte du choléra le 23 avril au soir; dès le lendemain matin elle est hors de danger. Le 10 mai seulement, c'est-à-dire dix-sept ou dix-huit jours après, une expérience bacillogire est faite dans sa chambre, et la furcelle indique, dans l'atmosphère de l'appartement, 90 positif et 10 négatif. Le lendemain, l'expérience répétée par d'autres mains, donne 10 P. 85 N., c'est-à-dire que Mad. de M... serait demeurée sous l'influence du choléra jusqu'au 10 mai, et que cette influence se serait dissipée du jour au lendemain comme subitement. Notons de plus que si la malade gardait encore le lit, c'est qu'elle y était retenue par une grave indisposition, étrangère au choléra, et qui la tourmentait depuis quelque temps. Evidemment cette expérience est trop incomplète pour qu'on lui puisse prêter quelque valeur.

2° L'auteur a fait dans sa chambre cinquante expériences, qui ont fait constater dans l'atmosphère trente-neuf fois un excès d'électricité négative, et onze fois un excès d'électricité positive. Les moyennes dans les trente-neuf premières expériences ont été 15 P. 72 N., et, dans les onze autres, 60 P. 19 N. M. de Tristan est frappé du grand nombre de cas où l'électricité négative prédominait dans l'air de son

appartement, et, comme le choléra ne régnait pas dans son quartier, il admet que tout le fluide positif de l'atmosphère s'était concentré dans les parties de la ville où régnait le choléra, et qu'il avait refoulé le fluide négatif dans les quartiers où le fléau ne se montrait pas. Outre que ce raisonnement est très-hypothétique, l'auteur l'appuie sur une analogie avec un fait fort contestable. Il pense qu'il est arrivé, dans cette circonstance, ce qui arrive, dit-il, lors d'un orage qui accumule, suivant qu'il est positif ou négatif, l'électricité d'un certain nom dans un point de l'atmosphère et refoule l'électricité de nom contraire dans le point opposé. Or tout le monde sait qu'un orage ne peut exister qu'à la condition que deux nuages chargés d'électricité contraire se trouvent voisins. Par conséquent ces grands refoulemens des électricités positive et négative vers des points opposés de l'horizon sont une simple supposition, et on ne saurait se servir de cette supposition gratuite pour démontrer la possibilité d'un partage électrique semblable lorsque règne le choléra.

Maintenant l'auteur cite à part une expérience faite un certain jour et qui donne 50 P. 35 N. La veille et le lendemain il y avait prédominance de fluide négatif. Or, ce jour-là, il y eut précisément dans la maison voisine une légère atteinte de choléra. Il est difficile de voir là autre chose qu'une simple coïncidence. En effet, si une légère attaque de choléra était capable de modifier si complètement et si rapidement les conditions électriques de l'air ambiant, ou, suivant le phénomène que l'on fera cause et celui que l'on fera effet, si un changement dans la condition électrique de l'air pouvait déterminer si promptement l'apparition du choléra, si, en un mot, le rapport entre ces deux termes était aussi étroit, comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu d'atteinte du choléra dans la maison de M. de Tristan ou dans les environs les jours où il fit les onze expériences qui lui donnèrent une prédominance de positive beaucoup plus grande que dans l'expérience qu'il cite iso-

lément, puisque ces onze observations donnèrent pour moyennes 60 P. et 19 N. seulement? Comment enfin ces modifications atmosphériques se produiraient-elles si souvent sans être liées à l'apparition du choléra?

3° La troisième série d'expériences faites dans les rues désignées plus haut, donna les résultats suivans : 80 P. 15 N. dans le bas de la rue de Recouvrance et de la rue du Cours-aux-Anes; progression ascendante de la négative et descendante de la positive à mesure que l'observateur s'éloignait du quai pour se rapprocher du mail; or, dans les parties basses de la ville, le choléra sévissait avec violence, et particulièrement dans une maison du bas de la rue du Cours-aux-Anes, puis s'affaiblissait, pour disparaître dans les quartiers élevés voisins de la rue Grange-au-Diable. Mais si le rapport signalé était réel, partout où l'électricité positive prédominait, le choléra aurait dû régner. On ne s'explique point, par exemple, pourquoi le bas de la rue du Cours-aux-Anes était si violemment atteint par la maladie, tandis que le bas de la rue de Recouvrance ou les points voisins du quai, où la prédominance électrique positive était absolument la même, ne donnaient pas, à beaucoup près, autant de malades. La loi de relation, que l'auteur cherche à établir, est donc sur-le-champ mise en défaut. Il aurait fallu, du reste, la déduire d'expériences plus nombreuses et faites sur des points différens de la ville. D'autant plus que les chiffres obtenus dans cette seule promenade exploratrice sont susceptibles d'une explication différente. On sait que l'eau contenant des sels en dissolution dégage, en s'évaporant, de l'électricité positive. La Loire est donc une source de positive, surtout dans une saison où l'évaporation est active, comme celle où les expériences ont été faites, et, dans son voisinage, on pouvait constater la présence de cette espèce d'électricité. On se rendrait ainsi un compte satisfaisant de cette progression descendante du fluide positif à mesure que l'on s'éloignait de la Loire.

4° Dans la maison de la Croix, rue du Colombier, M. de Tristan fit, pour constater l'état de l'air, deux expériences ; mais comme il ne chercha que le fluide positif, sans constater la quantité du fluide négatif, elles sont de nulle valeur ; d'autant plus que le résultat de l'une a laissé des doutes dans l'esprit de l'auteur. Nous trouvons encore l'indication d'essais faits sur l'air qui environnait le bâtiment dans un rayon de 10 à 15 mètres ; mais comme, tout en disant qu'il a trouvé une prédominance de positive, M. de Tristan ajoute qu'il n'a pas conservé de notes à ce sujet, nous ne pouvons juger de la valeur de ces essais.

5° Nous passerons sur-le-champ aux dernières expériences faites dans le canton de Cléry. Le maître d'école de Mézière, lequel habite une maison isolée, eut une simple cholérine sans gravité. Il n'y avait d'indice de choléra ni au château, ni dans le hameau voisin. M. de Tristan se dirigea, la furcelle aux mains, vers la maison du maître d'école ; quand il ne s'en trouva plus qu'à 40 ou 50 mètres, le fluide positif augmenta, et l'augmentation fut progressive jusqu'aux murs de la maison. Nous n'opposerons à cette expérience qu'une question : N'y aurait-il point, dans le voisinage de la maison du maître d'école, ce que M. Tristan appelle un terrain excitateur? Tant de causes peuvent mettre la furcelle en mouvement qu'on s'exposerait quelquefois à tomber dans l'erreur, en attribuant les effets observés à la cause dont on étudie l'action.

Quant à la dernière expérience, faite chez M. de Tristan lui-même, elle est semblable à la précédente. Seulement, comme le chiffre de l'électricité négative n'a pas été constaté, il n'y a pas possibilité d'en tenir compte.

De toutes les expériences que nous venons de passer en revue, il n'en est donc point qui ne soit attaquable. Comme de plus elles sont en trop petit nombre, il ne nous semble pas que l'on puisse être autorisé à en déduire que l'existence du choléra coïncide avec une surabondance de fluide électrique positif.

M. de Tristan a aussi cherché, dans le même temps, à interroger avec sa baguette l'épiderme de personnes atteintes du choléra; mais il n'a fait cet essai que sur deux sujets : sur un vieillard dans un état cholérique très-grave, et sur une femme qui n'avait qu'une cholérine légère. Il toucha avec sa main la peau des mains et de l'abdomen du premier et la peau des bras de la seconde. Saisissant ensuite sa furcelle, il la mit en état d'agir et obtint un mouvement descendant prononcé.

D'après la théorie de M. de Tristan, cette électricité négative indiquait, dans les parties profondes correspondantes, un foyer de positive, et par conséquent un foyer d'irritation. Nous devons avouer que ce point de la théorie de l'auteur nous avait laissé incrédule, et nous regrettons qu'une aussi grave assertion ne fût pas appuyée sur des faits suffisamment nombreux et concluans. Les résultats que nous venons de citer ne sont pas propres à faire cesser cette incrédulité. Il en ressortirait en effet que dans les mains de ce vieillard cholérique, qui expirait sous l'effort de la maladie; que dans les bras de cette femme, qui n'avait ressenti qu'une légère atteinte, il y avait un foyer d'irritation, et un foyer assez actif, car la furcelle avait constaté sur la peau correspondante une assez grande prédominance de négative. Ce résultat est tellement inadmissible que nous nous contenterons d'en signaler l'impossibilité.

Cependant M. de Tristan s'appuie sur ce fait comme sur un principe acquis, et il se livre aux déductions médicales suivantes : Dans le choléra il y a de la diarrhée, cette diarrhée est causée par une irritation d'entrailles; donc, dans l'abdomen des cholériques, il y a un pôle positif; et pour démontrer la vérité de son raisonnement, il dit avoir pu en effet, chaque fois que quelqu'un de sa maison a ressenti quelque malaise ou indisposition d'entrailles, recueillir sur son abdomen de l'électricité négative. Nous devons être, malgré nous, en défiance contre ce raisonnement, car la majeure n'est pas démontrée, la mineure elle-même, la

diarrhée des cholériques est causée par une irritation d'entrailles, peut-être contestée. Quelle valeur a donc la conclusion? Il ne nous semble pas non plus permis de s'autoriser de ce qui arrive dans les malaises ou indispositions d'entrailles de nature simple, pour en conclure ce qui doit arriver dans le choléra. C'est établir gratuitement des analogies qui n'existent pas, et assimiler des états pathologiques qui ne sont pas comparables.

Nous devons avouer toutefois que cette erreur de raisonnement ne nuit en rien à la sagesse des conseils que donne M. de Tristan sur la conduite à tenir lorsque règne le choléra. Ces conseils sont conformes à ceux de l'hygiène la plus sage. S'il se permet, comme il le dit lui-même, de prescrire quelques moyens, ces moyens sont tellement bénins, il les emploie contre des symptômes tellement légers, et dans des états qui s'éloignent tellement peu de l'état normal, que le médecin le plus jaloux de ses prérogatives ne saurait en prendre le moindre ombrage. Bien plus il ne pourrait être qu'entièrement satisfait de la déférence de l'auteur pour la médecine, puisque M. de Tristan recommande expressément, à l'apparition du moindre signe un peu sérieux, de ne plus s'en rapporter à soi-même. Du reste, si nous n'insistons pas davantage sur les moyens employés par M. de Tristan, ce n'est pas à cause de leur simplicité, c'est parce qu'ils consistent surtout en frictions et topiques dont nous avons déjà parlé.

Maintenant que nous sommes arrivé au terme de notre examen, si nous voulons nous résumer, nous dirons qu'il plane sur tout le travail de M. de Tristan une espèce de nuage qu'on regrette de ne point voir se dissiper. Cela provient de ce que l'auteur se sert d'un instrument inconnu pour étudier des faits inconnus. Il regarde la furcelle comme un instrument d'électricité; mais, cette opinion étant inadmissible, on est par cela même conduit à douter de la nature électrique des phénomènes qu'il constate à l'aide de la furcelle. Réciproquement, ces phénomènes,

considérés en eux-mêmes, échappent complètement aux lois électriques connues, et on est alors conduit à mettre en doute la possibilité d'assimiler la baguette à un instrument d'électricité. On se trouve ainsi dans une sorte de cercle vicieux; l'obscurité qui enveloppe l'instrument nuit aux faits, et l'obscurité qui enveloppe les faits nuit à l'instrument. Il y a donc là beaucoup d'inconnus à dégager. On ne s'en étonnera pas du reste, si l'on songe que la baguette n'est qu'une partie de l'appareil dont il est question dans ce mémoire, et que l'autre partie est constituée par le corps humain. On a par conséquent affaire à un élément d'une appréciation souvent bien difficile, et dont les modes d'action ne sont guère susceptibles d'être soumis à des règles mathématiques. Pour nous, ce n'est point dans le domaine de l'électricité qu'il faut chercher les lois qui régissent les phénomènes bacillogires. Les fluides électriques ne sont sans doute pas sans influence, dans quelques circonstances, sur les mouvemens de la baguette; mais cette influence ne crée que des rapports accidentels. M. de Tristan s'est livré à un travail d'analyse long, consciencieux; la synthèse reste à faire. Il s'agit de déduire des faits si nombreux recueillis par l'auteur, des principes généraux, et ces principes pourront être plus tard transformés en lois, quand l'opinion et surtout la science se seront emparées des phénomènes signalés; quand l'observation et l'expérience, non plus d'un seul savant, mais des travailleurs en général, viendront éclairer cette voie nouvelle. En attendant nous devons rendre hommage au courage dont a fait preuve M. de Tristan en portant si loin ses pas sur cette route inexplorée, et votre section de médecine pense que vous devez vous empresser d'insérer dans vos annales un travail qui pourra, dans l'avenir, être un jalon important dans une étude à laquelle, nous le pensons, s'adonneront d'autres savans.

ETUDES PHYSIQUES SUR LE CHOLÉRA DE 1832.

(Second mémoire.)

Par M. J. de Tristan père.

Séance du 2 mars 1849.

Messieurs,

1. Le mémoire que j'ai eu l'honneur de lire devant vous le 15 décembre et le 5 janvier dernier, et le rapport qui vous en a été présenté par M. le docteur Bonino, au nom de votre section de médecine, semblent au premier coup-d'œil se trouver en opposition assez tranchée. Cependant je reconnais que nous sommes d'accord sur les points principaux; quelques détails contenus dans ce second mémoire suffiront, je crois, pour le démontrer; car la divergence apparente ne porte, ce me semble, que sur des objets secondaires et sur des questions dont la solution, quelle qu'elle soit, ne changerait pas les faits essentiels que j'ai présentés, mais à l'égard desquels j'ai besoin pour les uns de m'expliquer, pour d'autres d'appeler de nouvelles lumières.

2. D'abord je ne puis prétendre au mérite que l'obligeance de l'honorable rapporteur veut bien me prêter, en me désignant comme le premier pionnier qui ait essayé de défricher cette large et riche région de la physique, qui, malgré l'ardeur avec laquelle on cultive cette science, est restée presque inculte parmi nous. En laissant de côté ce qu'on pourrait appeler les temps fabuleux de l'histoire de cet ordre de phénomènes, je pourrais montrer qu'il y a cent quinze ans (1) Dufay (le père de la science électrique)

(1) *Mémoires de l'Acad.* Année 1734.

et trois savans étrangers se sont occupés d'un phénomène qui n'est pas tout-à-fait celui des mouvemens de la baguette, mais qui s'y rattache très-probablement, et qui jusqu'à présent semble couvert d'un voile encore plus obscur, je veux parler de ce qu'on appelle le pendule organo-électrique... J'aurais encore à citer les travaux et les écrits de Thouvenel, depuis 1780 jusqu'en 1800 à peu près, et en Lombardie ceux de Fortis, d'Amoretti, de Spallanzani, etc., depuis 1793 jusqu'en 1808. J'ignore ce qui peut avoir été fait ensuite dans cette contrée.

3. D'après les trois divisions que j'ai établies dans mon mémoire et que M. le rapporteur a suivies, j'ai à parler 1° d'un fait fondamental, le phénomène bacillogire; 2° d'une de ses applications, savoir : à la recherche de l'état du corps humain ; 3° enfin de la relation que je crois voir entre le choléra et ce que je prends pour le fluide électrique positif. C'est là le fait principal, le but du mémoire. Si j'avais pu y arriver sans parler des antécédens, je l'aurais fait. Mais mes recherches sur les effluves sont peu connues... et les nombreux travaux que j'ai faits depuis n'ont pas été publiés. Pour suivre une marche logique, j'aurais dû commencer par donner un ou plusieurs mémoires qui eussent mis le public au courant de ce que je crois savoir sur les faits bacillogires. J'en ai été empêché par l'approche du choléra. Je désirais que mon mémoire pût être répandu avant l'arrivée du fléau, si tant est qu'il vienne. Je le désire encore vivement, afin que le fait principal que j'annonce puisse être étudié par plusieurs personnes. Il est résulté de ces circonstances que, forcé de laisser en arrière ces préliminaires utiles, je n'ai pu parler que très-succinctement du fait fondamental ; je l'ai supposé connu et admis ; je n'ai fait que le décrire rapidement pour qu'on pût me comprendre. Il suit encore de là que M. le rapporteur n'a pu avoir connaissance de plusieurs faits importans, et enfin que je suis obligé de vous présenter cette réponse impromptue, appuyée seulement de ce que ma mémoire m'a d'abord présenté. Mais

voilà un point à laisser en arrière, puisque le rapport l'admet ; c'est la réalité du phénomène bacillogire.

3 *bis*. La dissidence apparaît sur le principe, sur la cause de ce fait. Ainsi sur une idée systématique. Mais en vérité cette dissidence ne me gêne nullement. Peu m'importe que la puissance agissante consiste en deux fluides électriques. Et ici je reprendrai mon épigraphe de 1826 : *E pur si muove*. Newton a cherché à expliquer la scintillation des étoiles par un mouvement oscillatoire de ces astres. A présent on rend raison de cela par le phénomène optique des interférences. Si le fait de la scintillation avait reçu quelque application utile, cela n'y aurait rien changé. Néanmoins tout en déclarant que relativement à mon mémoire cette dissidence ne me gêne point et que je suis disposé à employer, si on l'aime mieux, l'expression fluides bacillogires plutôt que fluides électriques, je suis obligé de dire quelques mots sur ce sujet qui pourraient avoir de l'influence sur mes travaux ultérieurs. Or je déclare que je tiens provisoirement à mon opinion, parce qu'elle est fondée sur une multitude d'expériences dont M. le rapporteur n'a pas pu avoir connaissance. J'y tiens plus aujourd'hui qu'à l'époque du rapport, parce que peu de jours avant j'ai reçu de Milan un livre que je crois précieux et peu connu en France. C'est l'ouvrage d'Amoretti, publié en 1808 sous ce titre *Della Raddomanzia ossia elettrometria animale*. Il résulte de ce livre que non-seulement l'auteur, mais encore tous les savans de Lombardie qui ont admis les phénomènes de la baguette divinatoire sur les eaux souterraines et sur quelques substances minérales, les ont unanimement attribués à l'électricité. Au reste je tire de ce livre le passage suivant, parce qu'il s'appuie sur l'autorité d'un célèbre médecin : « Quand on voit (écrivait « l'illustre Zimmerman à Fortis) la pile de Volta composée « de disques d'argent et de zinc produire les effets de la « bouteille de Leyde ; quand l'analogie du galvanisme et « de l'électricité est démontrée ; quand tout cela a lieu

« même sans frottement ; quand on voit que certaines per« sonnes en ressentent l'impression et non d'autres, on est « forcé de reconnaître qu'il y a dans les corps des qualités « tout-à-fait nouvelles, ou, pour mieux dire, inconnues « jusqu'à présent. » (Page 397.) Un peu plus loin (p. 397) Amoretti se sert de cette phrase : « J'étais, plus que tout « autre, du sentiment de Thouvenel, de Fortis et de Zim« merman. » Ce qui veut dire que tous ces savans, aussi bien que lui, attribuaient à l'électricité tout ce qui était relatif à la baguette et à l'hydroscopie. J'ai prévenu M. le rapporteur de l'arrivée de ce volume; mais ce n'est que depuis la lecture du rapport que j'ai pu me mettre au courant de ce que contient ce livre. Ce qui d'ailleurs n'empêche pas que des expériences nettement contraires à ce système ne me trouvassent très-disposé à changer d'opinion. Amoretti lui-même fait ses réserves (p. 4), et il prévient que s'il met le mot *Rabdomancie* en tête de son titre, c'est pour ne pas s'engager à forfait avec l'électricité. Il désire que le titre du livre reste, quand même l'auteur changerait de système. J'applaudis à sa prudence, et je ne prétends pas m'engager davantage ; seulement jusqu'à présent, et avec les obscurités des théories, je ne vois ni nécessité ni avantage à admettre deux nouveaux fluides. Au reste M. le rapporteur ne sera-t-il pas satisfait, si je dis que c'est l'électricité modifiée par les puissances organiques ou vitales. Et en effet, n'estce pas là ce que montrent une grande partie des expériences rapportées dans le volumineux ouvrage d'Aldini, l'un des plus habiles promoteurs du galvanisme? N'est-ce pas là ce que M. Becquerel entend quand il nomme comme chose connue les *Phénomènes électro-physiologiques* (comptes rend., 29 mars 1847, p. 515).

4. Mais voyons ce qui peut militer contre ce rapprochement des agens bacillogires et de l'électricité. On a dit, d'abord d'une manière générale, que les phénomènes bacillogires ne s'accordaient ni avec ceux de l'électricité dynamique ni avec ceux de l'électricité statique. Sans doute, si

j'avais dit que la furcelle agissait sous l'influence de l'électricité uniquement livrée à l'un ou à l'autre de ces deux modes d'action, j'aurais dû montrer une parité complète entre les phénomènes que j'énonçais et ceux qui sont propres au spécial mode d'action que j'aurais indiqué. Mais j'ai montré des phénomènes ressemblant à ceux de l'électricité dynamique, d'autres ressemblant à ceux de l'électricité statique; bien plus, j'ai montré la furcelle s'inclinant de 60 degrés au nord ou se relevant au sud selon la même amplitude; j'ai prévenu que dans certaines expériences il fallait se mettre en garde contre cette tendance de la furcelle à prendre les allures d'une aiguille aimantée d'inclinaison; j'aurais dit plus si mon mémoire n'avait été déjà trop long. Ainsi voilà donc cet instrument, la furcelle, qui semble supporter le poids de trois modes d'action électrique : l'électricité dynamique, l'électricité statique et le magnétisme cosmique. Y a-t-il donc lieu de s'étonner maintenant s'il y a quelques effets modifiés?. . Mais si outre cela, nous considérons que la puissance vitale intervient!... car comme l'a très-judicieusement fait remarquer l'honorable rapporteur, la furcelle n'est qu'une portion de l'instrument; l'homme qui la porte fait aussi partie de l'instrument. Alors, quelle complication se présente devant nous... Mais, étonné de ce dédale de faits et d'idées, je me fais cette question :... Les physiciens ont-ils foi dans la théorie électrique actuelle?... Pour moi, je n'y ai pas foi... Elle est sans doute utile et commode pour classer et pour exposer méthodiquement les principaux faits; mais elle devient de plus en plus insuffisante. Au lieu de chercher à établir ma propre opinion à cet égard, je rapporterai celle d'un homme habile, qui a laissé son nom dans la science. Le hasard m'a fait rencontrer ces jours-ci, dans une compilation où se trouvent quelques bons articles, une citation de Pelletier le chimiste, mort il y a trois ou quatre ans. Citation qui conserve sa valeur intrinsèque, quoique je l'aie prise hors de place. La voici :

« Pelletier communique sur la conductibilité des fils mé-

« talliques des résultats qui prouvent que cette conducti-
« bilité est variable, etc...; il démontre que les lois ad-
« mises sur cette question de la science ne représentent
« réellement pas le phénomène général. » Le volume où je prends cette citation a été imprimé en 1839. Pelletier a été plus loin; en mourant il a laissé des manuscrits qui ont été publiés en deux volumes par les soins de son fils. Or il s'y trouve une nouvelle théorie électrique à un seul fluide, sur laquelle je ne puis porter de jugement; mais elle prouve au moins que ce savant sentait l'insuffisance de la théorie qui règne depuis soixante ans.

5. On conclura sans doute de ce qui précède que je me mets un peu à l'aise à l'égard de cette théorie; je crois avoir pour cela quelques raisons particulières. Néanmoins, quand elle veut bien me prêter la main, j'aime à m'y appuyer. Je crois qu'elle ne me sera pas contraire dans l'examen de quelques objections.

6. On remarque que si la furcelle est un conducteur mobile électrodynamique, son mouvement doit se continuer. Je réponds qu'il ne peut se continuer que tant que les courans sont en action; et cette action ne peut se prolonger indéfiniment qu'au moyen d'une cause agissante indéfiniment. Or, il n'y a guère qu'une vingtaine d'années, ce me semble, que M. Becquerel a formé la première pile à courant constant; encore ne s'agit-il pas d'une égalité d'action sans limite, car en perfectionnant cet instrument en mars 1847 (comptes-rendus, mars 1847, p. 307), M. Becquerel n'entend encore parler que *d'un laps de temps considérable.* Jusque là, et même encore depuis, la plupart des appareils électrodynamiques n'ont fonctionné que pour des temps plus ou moins courts. Dans tous les cas, dès que le temps se mesure, qui le limitera? si dans l'équation dynamique de ces mouvemens, le temps entre comme variable, la valeur de cette variable peut être très-grande ou très-petite. Donc, toutes les fois qu'on ne démontrera pas que dans mes expériences je soumets ma furcelle à une puissance cons-

tante et permanente, on n'aura pas à s'étonner si cette furcelle réduit son mouvement à parcourir un arc d'une petite amplitude.

7. Il y a néanmoins un cas où la furcelle semble être sous une influence permanente d'électricité, c'est lorsqu'elle est régie par une pièce métallique que je place dans ma main. Mais il faut remarquer d'abord que j'ai déjà cité plusieurs fois la facilité avec laquelle la furcelle prend les caractères d'une aiguille aimantée; or ce dernier instrument prend une position fixe, soit sous l'influence des courans cosmiques, soit au milieu des replis d'un galvanomètre; d'un autre côté j'ai souvent prévenu que le sommet de la furcelle laisse évacuer du fluide, et que par conséquent les courans sont en perte si la source électrique ne fournit pas suffisamment. Or, avant d'être introduites dans le *circuit de la furcelle*, ces pièces métalliques ont une charge électrique relative à leur nature, et dont la force expansive ou la tension fait équilibre à la résistance de l'air; et cette tension produit un courant suffisant pour mouvoir la furcelle. Mais, dès que la pièce métallique est dans le *circuit de la furcelle*, une partie du fluide s'évacuant, le mouvement ne peut se soutenir que si le métal retire de l'atmosphère en temps égal une quantité de fluide égale à celle qui se perd.

8. A cause des circonstances qui pressaient la rédaction de mon premier mémoire comme de celui-ci, je me suis trouvé obligé de laisser en arrière beaucoup de détails et d'explications dont l'absence doit répandre sur mon travail une obscurité que je tâcherai d'écarter par la suite; mais au moins faut-il que les mots que j'emploie ne compliquent pas les difficultés; et si des raisons particulières m'ont amené à changer ou à modifier le sens de certaines expressions, au moins faut-il que j'en prévienne, et ce que je viens de dire de l'effet des pièces métalliques appelle ici une explication de ce genre. Or j'ai parlé de l'argent comme étant positif, et du cuivre comme étant négatif, ce qui peut paraître peu d'accord avec l'opinion de la plupart des physiciens;

mais chez eux la nature positive ou négative d'un métal est une qualité relative à un autre métal avec lequel il entre en contact. Un métal est négatif relativement à tel autre métal et il est positif à l'égard d'un troisième. Cette relation entre les métaux est si peu précise que dans l'ouvrage de M. Dumas (*Chimie appliquée aux arts*) on trouve (t. 2, p. 31, à 38) neuf séries ou dispositions différentes de métaux, rangés d'après leurs qualités électriques relatives. Pour moi, dans les phénomènes bacillogires, les mots positif et négatif indiquent une qualité qui réside dans chaque métal, et qui d'abord paraît absolue; il s'agit de savoir si un métal fait monter ou descendre la furcelle; ce serait alors l'action directe du métal, action propre à lui; mais cette qualité peut paraître modifiée ou changée par l'introduction d'un second métal dans le circuit bacillogire, ce qui est tout simple, puisque dans ce cas il y a une action plus complexe. Cette même qualité paraît encore susceptible de modification ou de changement d'après la nature électrique de l'individu qui fait partie du circuit; mais il faut considérer que les métaux, comme électromoteurs, sont en relation au moins avec tous les corps qu'ils touchent; et l'état électrique qu'ils peuvent prendre, par suite de ces contacts, est presque toujours le résultat d'une action complexe. Ainsi, dans les circuits galvaniques desquels on conclut l'ordre des métaux dans les séries dont je viens de parler, un métal se trouve ordinairement en contact avec un autre métal et avec l'atmosphère. Dans les circuits bacillogires il peut être introduit plusieurs métaux; mais c'est ce qu'on a soin d'éviter quand on étudie spécialement un métal; néanmoins on trouve encore une action complexe. En effet, le métal est en relation pareille avec l'atmosphère, et en relation plus ou moins immédiate avec l'individu bacillogire. La relation avec l'atmosphère subsistant dans les deux cas, il peut cependant et il doit se trouver de très-grandes différences entre les effets produits par la relation d'un métal à un autre métal, et ceux qui résultent de la relation d'un métal à un in-

dividu vivant. Nous avons donc en cela deux ordres de relations très-différentes, et on ne peut rien conclure de l'un par rapport à l'autre. Or, tant que le bacillogire a lieu de juger qu'il est dans son état normal, il est autorisé à croire que sa relation avec le métal, aussi à l'état normal, reste la même. Si donc l'effet éprouve des modifications, il y a lieu de croire qu'elles sont dues à l'atmosphère ; telles sont les bases de la méthode que j'emploie pour étudier l'électricité de l'atmosphère. En résumé, et dans le sens que je viens d'indiquer, je donne la qualification de positif à tout métal qui, introduit dans le circuit bacillogire, sans autre complication, produit le même effet que l'application directe de l'électricité positive. Même similitude d'effet entre un métal que j'appelle négatif et l'électricité négative ; mais on doit sentir que l'une ou l'autre de ces qualités d'un métal entre mes mains peut bien ne pas se trouver la même entre les mains d'un autre bacillogire. C'est pour cela qu'il est absolument nécessaire que chaque bacillogire connaisse l'effet électrique des principaux électromoteurs relativement à lui.

9. On a demandé comment il se pouvait que le même sens de mouvement de la furcelle résultât de l'application de la même électricité, soit au sommet de cet instrument, soit à l'extrémité de ses branches; ne semblerait-il pas plutôt que ce devrait être cette différence du lieu d'application de la puissance active qui déterminât dans un cas le mouvement ascendant, dans l'autre le mouvement inverse ?

10. Cette remarque paraît fort judicieuse en elle-même ; mais ici on ne peut méconnaître qu'on est dans l'ordre de faits relatifs à l'électricité dynamique. Dans cette classe de phénomènes, la direction des courans paraît une conséquence principale de la disposition dans laquelle se trouvent les fluides. Il est donc naturel que ce soit la forme ou le tracé de la route des fluides et le sens de cette route qui régissent ce mouvement. Or, supposons qu'il soit de la nature du fluide positif d'opérer son circuit bacillogire, de telle manière qu'en passant sur la poitrine de l'homme il doive aller,

de gauche à droite ; alors il montera sur la branche droite de la furcelle et redescendra par la branche gauche. Au contraire le courant négatif traversera la poitrine de droite à gauche, il montera par la branche gauche de la furcelle et redescendra par la droite. Or, s'il en est ainsi, il est facile de comprendre que quelque part qu'on applique un excès d'électricité, il tournera de manière à traverser la poitrine de gauche à droite s'il est positif, de droite à gauche s'il est négatif. Ensuite, pourquoi un excès positif fait-il monter la furcelle? pourquoi un excès négatif la fait-il descendre?... c'est comme si on me demandait pourquoi, quand elle se fait clairement magnétique, monte-t-elle d'environ 60 degrés sous une charge positive, et descend-elle d'autant sous une charge négative..... c'est comme si l'on demandait la raison d'une multitude de faits physiques qui ne sont donnés que par l'expérience.

11. Pourtant, contre ce que je viens de dire, il y a une objection; mais je ne veux pas la soulever, car je n'aurais pas le temps d'y répondre. Seulement je suis bien aise qu'on sache que je ne veux pas l'étouffer. Au reste, je dois prévenir que toutes ces expériences qui se font en mettant dans la main un métal ou tout autre électromoteur sont extrêmement délicates; parce que la main prend souvent l'électricité contraire à celle du métal, et si la pièce métallique n'est pas suffisamment grande ou si elle est mal placée par rapport à la furcelle, celle-ci prend quelquefois l'électricité de la main et non celle du métal.

12. Ici, Messieurs, permettez-moi de rapporter une réflexion de Humboldt : « Si on jette un coup d'œil sur les « différentes branches de la physique, on sera étonné de « ne trouver, pour ainsi dire, que le phénomène de l'arc- « en-ciel parfaitement expliqué; cependant, depuis deux « mille ans, on n'a fait aucune expérience en physique « sans concevoir en même temps des hypothèses. Plus les « phénomènes que l'on examine ont de rapports avec l'or- « ganisation et la vitalité, plus l'obscurité qui enveloppe

« leur cause est impénétrable. » Ceci est tiré d'une traduction publiée à Paris en 1799 (1). Alors l'arc-en-ciel était regardé comme produit par une émission du soleil. A présent qu'on le regarde comme un effet produit par une substance vibrante, pouvons-nous dire que Humboldt avait raison de trouver le phénomène parfaitement expliqué?

13. Ma mémoire ne me rappelle pas d'autres objections contre ce que j'ai dit du phénomène bacillogire. S'il s'en trouvait, nous pourrions nous en entendre en quelque autre occasion.

14. Il s'agit maintenant de l'état électrique du corps humain, et contrairement à la marche que j'ai adoptée tout-à-l'heure, je commencerai par traiter quelques questions particulières qui se rattachent assez directement à la théorie électrique proprement dite. Et d'abord le rapport n'approuve pas la comparaison que j'ai faite de la bouteille de Leyde avec le corps humain quand il donne des signes d'électricité. Mais j'avoue que je n'ai pas voulu pousser bien loin cette comparaison. J'ai voulu citer seulement un bel exemple d'électrisation par influence, pour bien graver dans la pensée que, selon moi, il en est ainsi pour le corps; car c'est là un point capital qu'il ne faut pas perdre un instant de vue quand on veut comprendre ces phénomènes et en tirer parti. Mais en analysant la pensée de M. le rapporteur on trouve que ce qu'il attaque dans ce rapprochement, c'est la possibilité qu'une enveloppe non conductrice puisse se charger d'électricité quand elle n'a pas d'armature extérieure. Sans doute M. le rapporteur admet que les organes intérieurs du corps peuvent se charger d'électricité; car il s'y passe beaucoup de décompositions et de combinaisons. Or, je dis qu'une enveloppe ou une couche imperméable et non conductrice qui est électrisée d'un côté peut s'électriser de l'autre sans armature. Pour aller vite, je vais rapporter une petite expérience purement électrique avec

(1) *Expér. sur le galvanisme.* Trad. de Jadelot, p. 354.

les circonstances qu'elle m'a présentées en la répétant ces jours-ci.

15. J'ai pris un petit morceau de liége gros comme un pois, je l'ai attaché au bout d'un fil de chanvre d'environ 25 centimètres de long, et je l'ai suspendu à un objet fixe. J'ai pris ensuite le bocal ou la cloche de verre qui couvre ma pendule. Ce bocal est cylindrique, terminé en hémisphère. Je l'ai posé d'abord à distance du petit pendule de liége, puis je l'en ai approché peu à peu. Quand il s'en est trouvé à 2 millimètres environ, le liége a été attiré et s'est comme collé au verre. Alors, reculant doucement le bocal, j'ai entraîné le petit pendule de liége jusqu'à 2 centimètres de sa position verticale, il s'est détaché du verre et a repris son aplomb. Il était évident que le bocal était chargé d'électricité; j'ai mis tous mes soins à la lui enlever, tant intérieurement qu'extérieurement; et ayant renouvelé l'épreuve, le liége n'a plus été attiré. Alors j'ai pris une étoffe de soie, et j'en ai frotté l'intérieur du bocal, à un endroit qui pouvait facilement répondre à la hauteur du pendule, et je l'en ai peu à peu approché. Le liége s'est promptement agité et s'est lancé sur le verre à une distance de 9 centimètres; et ayant retiré le bocal, le liége l'a suivi jusqu'à ce qu'il fût à 15 centimètres de sa verticale. La furcelle a indiqué sur cette surface l'électricité négative, ce qui devait être. Cette expérience n'a pas besoin de commentaire; je dirai seulement que ce jour l'électricité était très-active.

16. Mais indépendamment de cela, ne peut-on pas regarder la peau comme ayant une armature? Les matières qu'elle secrète par la transpiration, et que le massage des Orientaux enlève en si grande abondance, pourraient bien tenir lieu d'armature... Et que dirons-nous de l'épiderme? A cet égard il faut distinguer avec soin les substances conductrices d'avec les substances perméables à l'électricité. Il se peut que ces dernières soient en général conductrices, mais il y a des substances qui sont conductrices et non perméables. Le verre n'est pas perméable, mais il est conduc-

teur; très-mauvais conducteur, j'en conviens, mais enfin quand on veut qu'il isole un peu convenablement, il faut l'enduire de gomme laque. Et ici il faut nous entendre avec quelque soin, car nous sommes sur une limite que la nature n'a pas nettement tracée. La peau est perméable dans toute son épaisseur aux grandes doses d'électricité, à la foudre, et même aux décharges de la bouteille de Leyde, de la pile de Volta, de la machine de Drak, etc. A des doses moindres, il y a dans la peau quelque chose qui n'est pas perméable, je crois que c'est l'opinion de M. le rapporteur; je n'ai point à la combattre, quoique je doute que cette imperméabilité soit absolue. Mais, quoi qu'il en soit, l'épiderme est conducteur; car un homme monté sur un tabouret isolant et qui met la main sur le conducteur d'une machine électrique en action, s'électrise sur toute la surface de son corps; ses cheveux même se hérissent; ce qui prouve qu'ils sont conducteurs, quoique Humboldt le nie pour les cheveux comme pour l'épiderme; à la vérité ce qu'il en dit est relatif aux circuits électrodynamiques, et c'est un autre mode d'action. D'ailleurs ces cheveux conducteurs dont je parle, c'est à l'état vivant (1). Au reste j'ai besoin d'insister sur ces différences de résultats, sur ces apparences de faits discordans qui semblent fournis par des expériences connues et rangées sans difficulté par leurs auteurs parmi les faits électriques. Je vais avoir en effet à parler de quelque chose où il se peut trouver quelques divergences entre un fait cité par le rapport et ce que m'a transmis ma furcelle. Mais avant je veux rapporter une phrase de Humboldt (L. C. p. 382, 383). Il parle d'un cas compliqué et il dit : « C'est, selon moi, une question dont « on ne peut espérer la solution complète quand on connaît « toute la vanité des expériences galvaniques. » Je crois

---

(1) Aldini donne l'aphorisme suivant : « Plusieurs corps propres à « transmettre le galvanisme ne sont point du tout ou ne sont que de « médiocres conducteurs de l'électricité, *et vice versâ.* » (ALDINI. *Essai s. le Galv.*, p. 42.)

qu'il veut indiquer ainsi ces différences graves qui surviennent souvent dans les résultats, quand on fait subir à l'expérience des modifications qui pourtant sembleraient devoir être sans influence.

17. J'ai dit que l'infusion de fleur de guimauve est négative et sa vapeur aussi ; je déclare ne le savoir que par le rapport de ma furcelle. Il m'a paru que M. le rapporteur pense que la vapeur étant négative l'eau doit être positive, et j'ai lieu de croire que cette opinion est fondée sur quelque expérience faite avec les instrumens électriques ordinaires. Ici il faut voir dans son ensemble le fait que j'énonce; pour me mieux entendre avec M. le rapporteur, au lieu de parler de fluide électrique positif et négatif, je dirai, comme dans la plus grande partie de mes recherches sur les effluves, fluide A (ascendant), c'est celui qui fait monter ma furcelle, et fluide I (inverse), c'est celui qui la fait descendre. M. le rapporteur ne conteste pas les expériences bacillogires, du moins en thèse générale et sauf les erreurs particulières. Ces expériences m'indiquent que l'infusion chaude de fleur de guimauve (même modérément sucrée) et sa vapeur sont chargées du fluide I, et l'extérieur de la tasse de porcelaine qui la contient est chargé de fluide A. Voilà déjà une action par influence tout-à-fait analogue à ce qu'on appelle l'électrisation par influence. Or mon épigastre est neutre; je le suppose à l'état normal ; il ne donne ni fluide A ni fluide I. Alors je bois l'infusion, et immédiatement mon épigastre me donne le fluide A. Il y a donc entre mon estomac et mon épigastre une séparation qui produit le même effet que la paroi du vase de porcelaine, et il y a là une action par influence. Ainsi voilà un symptôme fourni. Quand je trouverai sur mon épigastre le fluide A, je conclurai que mon estomac est chargé de fluide I ; et l'inverse se conclut naturellement, et l'un et l'autre de ces faits sont maintenant appuyés par quelques centaines d'expériences. Alors mon procédé est tout simple; quand un des deux fluides se trouve dans un estomac souffrant, qu'il

soit cause ou effet, je cherche à l'en chasser en appelant sur l'épigastre le fluide contraire à celui que cet état morbide a établi en ce lieu. M. le rapporteur veut bien reconnaître que mon procédé est logique. Pour moi je ne vois rien dans son rapport qui soit hostile à ce que je viens d'exposer. Si j'avais fait erreur relativement à l'eau de fleur de guimauve, je me retrancherais sur d'autres boissons, les unes stimulantes, les autres adoucissantes. Au reste personne ne contestera que l'infusion de fleur de guimauve ne soit une boisson adoucissante, et c'est la propriété que ma furcelle lui attribue. D'un autre côté si quelque expérience a donné l'eau positive et la vapeur négative, je ne la contesterai pas, mais j'en demanderai les détails pour chercher d'où peut provenir une telle différence dans les résultats... L'opposition électrique dont il est question me semblerait plus naturelle entre la vapeur et le corps que le liquide abandonne ou vient d'abandonner, ou enfin quand l'évaporation est presque accomplie. Au reste je ne vois en cela que des différences qui tiennent probablement au mode de l'opération. Je pourrais citer immédiatement à cet égard des particularités fort remarquables.

18. D'après ce que je viens d'exposer, je pense n'avoir rien à dire sur la manière dont l'infusion de fleur de guimauve peut se comporter dans l'estomac. Même à froid elle donne le fluide I. D'ailleurs je ne l'ai citée que parce qu'elle était mon point de départ. Mais j'ai fait route depuis.

19. On a remarqué que comme il y a dans le corps plusieurs organes superposés, il est difficile de savoir dans lequel réside l'amas insolite de fluide que la furcelle fait connaître. Je réponds que je n'ai pas besoin de le savoir, puisque j'attaque seulement le symptôme extérieur. Si je trouve l'indication d'une irritation sous les côtes du côté droit, que m'importe que ce soit dans le poumon ou dans la plèvre. Si c'est sur le sommet de la tête, que m'importe que ce soit dans le cerveau ou dans les meninges; Mon affaire, trop souvent insuffisante, mais très-simple,

consiste à faire disparaître le fluide, qui s'est fixé au dehors, et à tâcher d'y appeler et d'y maintenir le fluide contraire : parce que cette inversion tend à produire en-dedans l'inversion conséquente. La véritable détermination de l'organe malade appartient à la médecine.

20. On a encore demandé comment ces masses de fluide concentrées sur certains organes ne se répandaient pas également dans le corps. Sur cela je rappellerai les nombreuses occasions que j'ai eu de comparer ou presque d'assimiler les phénomènes bacillogires à ceux des aimans. D'après cela si les fluides bacillogires viennent à se polariser, et c'est ce que je pense, c'est qu'ils sont dans un état qui nous est inconnu, mais qui les oblige à rester en groupes; comme les fluides magnétiques qui se maintiennent accumulés aux extrémités d'un barreau aimanté, quoique celui-ci soit d'une matière homogène.

21. Mais si cette idée de polarisation dans le corps humain est pour moi la suite seulement de mes propres observations, je n'ai pourtant pas le droit de revendiquer la priorité à cet égard. A l'Académie des sciences du 27 janvier 1834, M. Donné a présenté un mémoire intitulé : « Etude des caractères chimiques des sécrétions dans l'é« tat sain et dans l'état morbide, ainsi que des courans » électriques qui existent dans les corps organisés. » A cela était jointe une note dont j'ai pris ceci : « L'auteur dit que « la membrane externe du corps est acide et l'interne alca« line. Il en résulte deux pôles dont les effets sont sensi« bles au galvanomètre. L'estomac et le foie font aussi « deux pôles, et il y en a d'autres. » Je n'ai pu retrouver ce mémoire parmi ceux de l'Académie ; peut-être n'a-t-il pas été imprimé. J'ai extrait cette note d'un compte-rendu de cette séance, inséré dans le *Constitutionnel* du 26 janvier 1834.

22. Maintenant quelques mots sur mon 3e chapitre qui concerne spécialement le choléra.

23. Je crains que M. le rapporteur n'ait pas complète-

ment saisi ma pensée, mais peut-être que je ne l'ai pas assez nettement caractérisée. Je n'ai pas voulu présenter un corps de doctrine, un système assis. Je n'ai pas eu l'intention de traiter comme étant un fait acquis la coïncidence du choléra et du fluide positif. Les expériences que j'ai fait connaître sont comme les premières notes d'un registre destiné à en contenir beaucoup d'autres, recueillies par moi ou par diverses personnes, à Orléans ou ailleurs; et quand ces notes seront en très-grand nombre, c'est alors seulement qu'on pourra conclure avec plus d'assurance. Jusque-là cette coïncidence ne peut revêtir les caractères d'un fait général et prouvé. Il se pourrait cependant qu'on ait cru trouver dans la phrase qui termine mon mémoire l'intention de généraliser ce que j'énonçais. C'est alors une faute de rédaction; mais ce ne peut être ma pensée; elle serait bien peu logique. En parlant d'un fait, je ne puis entendre que celui que j'ai rapporté. C'est la coïncidence qui s'est montrée toutes les fois que j'ai rencontré le choléra. Au-delà il n'y a que conjecture, mais conjecture rationnellement fondée (1). Néanmoins pour que chaque expérience entre pour toute sa valeur dans l'espèce de calcul de probabilité qui se présente déjà sur des données peu nombreuses, mais susceptibles de se multiplier de jour en jour, je dois restituer à quelques-unes d'elles la valeur qui leur appartient. Ainsi celles que j'ai faites chez le maître d'école de Mézières et chez mon jardinier ne sont pas dépréciées par la supposition d'un courant souterrain, parce que j'ai su me tenir en garde contre cette erreur. Celles-là même et celles que j'ai faites dans l'hospice des cholériques ne sont pas annulées par le manque

(1) Je lis dans les comptes-rendus de l'Académie, séance du 28 août 1848, p. 246 : « M. Demidoff, d'après des lettres qu'il a reçues de Saint-« Pétersbourg, donne des renseignemens sur des anomalies qu'auraient « présentées dans cette ville les phénomènes magnétiques à l'époque où « le choléra y sévissait avec le plus de violence. » M. Demidoff a le titre de correspondant de l'Académie.

de recherche de l'électricité négative ; parce qu'il est rare que les électricités soient toutes les deux fort abondantes ; et ordinairement, quand l'une est très-forte, l'autre est très-faible.

24. On a dit, ce me semble, que dans bien d'autres cas il pouvait y avoir une accumulation de fluide positif sans choléra. Nul doute à cet égard. Quand le choléra ne règne pas, l'abondance de l'un ou de l'autre fluide n'entraîne aucune conséquence cholérique. Voici, sous forme d'aphorisme, l'*induction* qui me paraît sortir de mon travail. En temps de choléra... là où il est présent, il y a excès de fluide positif ; là où il y a excès de fluide négatif, le choléra n'est pas présent..... encore faudrait-il excepter les temps orageux qui pourraient produire un amas positif étranger au choléra.

25. J'ai comparé ces groupemens de fluides, dans certains organes, à des amas spéciaux d'électricité qui se forment dans l'atmosphère. Cette comparaison me paraît vraie, au point où j'en suis dans mes recherches sur les orages, que j'étudie depuis plus de 21 ans (1). Je l'ai rapportée, parce que rien n'est plus intéressant que de voir l'harmonie qui règne dans la nature, même entre les grands et les petits effets. Ma phrase a causé quelque surprise ; je n'en suis pas étonné ; mais j'aurai bien des choses à dire relativement aux orages.

26. On a pensé que cette surabondance de fluide positif, que j'ai trouvée dans la rue du Cours-aux-Anes, pouvait être due au voisinage de la rivière, et que par conséquent le choléra aurait dû s'y répandre. Le fait est qu'il y en a eu dans différens quartiers de la ville et qu'il a été commun dans les bas quartiers. Mais en-dehors de mes expériences, rien n'indique comment l'atmosphère y était constituée. Cette hypothèse n'est ni pour ni contre l'observation.

27. Ce qui est très-fondé, c'est le reproche qu'on me fait

(1) *Ann. de la Soc. des Sc.*, etc., *d'Orl.*, t. IX, 1828.

de n'avoir pas comparé en temps salubre l'air de la rue du Cours-aux-Anes et celui de mon quartier. C'est un tort que j'ai eu, je compte le réparer et j'ai déjà commencé. Le 15 décembre dernier, à quatre heures du soir, dans la maison que j'habite rue des Fauchets, maison qui n'est qu'à cent pas de celle que j'habitais en 1832, j'ai essayé l'électricité de l'air, j'ai trouvé 20 à 25 P. et 340 N. Je me suis rendu dans la cour de la maison n° 6, rue du Cours aux-Anes, j'ai trouvé la même chose sans différence sensible. Mon fils Théobald, qui m'accompagnait, a fait aussi les mêmes expériences qui ont été semblables entre elles. Je n'ai pas joint cela à mon mémoire, parce que je voulais renouveler ces essais, et j'ai oublié d'en faire part à M. le rapporteur.

28. Maintenant je crois être parvenu au but que je me proposais, et je pense que les dissidences fort secondaires qui se trouvaient entre mon mémoire et le rapport sont ou effacées ou au moins très-atténuées. Mais ce second travail m'a donné occasion de remarquer que la marche suivie par la médecine ou la physique dans l'étude de la nature n'est par tout-à-fait la même. Quand le médecin rencontre un fait important et nouveau, il faut qu'il en cherche la raison; il a besoin d'en connaître la cause pour la combattre le plus tôt possible. Presque toujours, au contraire, le physicien peut attendre; sans doute, si l'explication d'un phénomène lui saute pour ainsi dire aux yeux, il ne les détourne pas; mais en général, il aime mieux porter ses soins à recueillir des faits nombreux que d'en pressurer un petit nombre pour en faire sortir une explication immédiate. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si dans l'ordre de choses dont j'ai entrepris de parler, et qui n'est qu'aux premiers temps de son évolution, il reste encore beaucoup d'obscurité. C'est surtout du concours d'autres observateurs que j'attends d'importans éclaircissemens; car le corps du bacillogire prenant grande part à la production du phénomène, les différentes constitutions individuelles devront se combiner de manière

à faire reconnaître ce qui n'est qu'accessoire, et alors le phénomène se montrera plus nettement dans ce qu'il a d'essentiel.

29. Ce concours que j'appelle, je l'espère surtout en considérant les bienveillantes conclusions du rapport. Je m'en tiens très-honoré et j'en adresse mes remercîmens à la section de médecine et notamment à M. le rapporteur. Je prie aussi la Société de vouloir bien agréer l'expression de ma gratitude pour l'accueil qu'elle a bien voulu faire à mon travail.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS.

Par M. le docteur Bonino.

Séance du 16 *mars* 1849.

Messieurs,

Votre section de médecine a examiné le second travail de M. de Tristan avec la même attention qu'elle avait apportée à l'étude du premier, et aussi avec tout l'intérêt que méritent les recherches si neuves de leur auteur.

Cet examen consciencieusement terminé, il a semblé à votre section qu'il n'y avait pas lieu de faire sur ce second mémoire un rapport détaillé, et elle a été conduite à adopter cette opinion par cette double considération :

D'abord ce serait établir, sur un même sujet, une succession de mémoires et de rapports, lesquels, en soutenant des théories opposées, auraient nécessairement un certain caractère de polémique ; or, ce serait là un fait contraire aux habitudes et à la volonté de la Société.

D'autre part, les propositions émises dans le second mémoire se rattachent toutes à celles contenues dans

premier; elles en dépendent, elles les développent et les appuient; aussi un second rapport détaillé conduirait-il à des répétitions du premier aussi fastidieuses qu'inutiles.

Votre section de médecine, pensant donc que le rapport qu'elle vous a soumis sur le premier mémoire de M. de Tristán, renferme, au moins implicitement, tous les argumens et toutes les considérations à opposer au deuxième, a jugé qu'il y a lieu d'en référer à ce rapport, dans le double but de ne point abuser de vos instans et de se conformer à la lettre de notre réglement.

En conséquence, la section se borne à vous proposer d'insérer dans votre recueil le nouveau mémoire de M. de Tristan et, de plus, de l'insérer immédiatement après le rapport fait sur le premier mémoire. Le second travail renferme en effet des réponses à plusieurs objections produites dans le rapport, et, par conséquent, il est désirable que les opinions contradictoires soient placées en regard, afin que l'on puisse plus facilement apprécier leur valeur respective. De la sorte, les pièces du procès se trouveront réunies; le lecteur jugera.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR UN PROJET DE M. DE SAINT-VENANT, INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, POUR L'AMÉLIORATION DE LA SOLOGNE AU MOYEN D'UN CANAL DÉRIVÉ DE LA SAULDRE;

Par M. E. du Pré de Saint-Maur.

Séance du 19 janvier 1849.

Messieurs,

M. de Saint-Venant, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, vous a adressé, et vous avez renvoyé à votre

section d'agriculture, un plan et un projet tendant à dériver une partie des eaux de la rivière de Sauldre pour les faire servir à l'irrigation et aux limonages sur certains points de la Sologne, ainsi qu'au transport des marnes dans des localités privées de gîtes calcaires exploitables.

Un canal principal dont le point de départ serait à Argent et qui viendrait finir sur les hauteurs du Puet, entre Nouan et La Motte; — un premier embranchement partant de Glémont et se prolongeant au nord sur Isdes et sur Vannes; — un deuxième embranchement partant des Jarriers et se rapprochant de la rive droite de la Sauldre; — un petit chemin de fer mettant la tête du canal en communication avec les marnières de Blancafort; telles sont les bases du projet principal conçu en faveur de la partie nord de la Sologne. D'autres travaux du même genre sont proposés pour la partie sud.

Cette communication de M. de Saint-Venant ne pouvait être plus opportune; elle mérite votre attention, car, en ce moment même, se creuse sous nos yeux un canal qui est à peu près l'exécution de son projet principal par l'application même de ses études.

D'ailleurs ce projet de canal n'est qu'une partie de l'intéressant travail de M. de St-Venant, qu'une conséquence de la manière large et judicieuse dont il traite, en l'envisageant de très-haut, la question générale de l'amélioration de la Sologne; nous saisirons cette occasion d'en dire quelques mots avec lui; car depuis qu'elle est à l'ordre du jour, tant de gens ont parlé de la Sologne sans la bien connaître qu'on a obscurci la question au lieu de l'éclairer. On a pris généralement l'assainissement du pays pour le point de départ; on a voulu faire un moyen de ce qui ne peut être qu'un résultat final. Une malheureuse équivoque a contribué, plus qu'on ne croit peut-être, à jeter la confusion dans les esprits et dans les projets; à force d'appliquer ce mot d'assainissement, tantôt à l'écoulement des eaux, tantôt à la salubrité du pays, on a fini par se persuader qu'as-

sainir et dessécher sont synonymes. L'étymologie dit pourtant qu'assainir veut dire rendre sain et dessécher rendre sec.

Dessécher la Sologne, dans l'état actuel de ses ressources, ce serait la rendre incultivable et par suite inhabitable ; ce serait en faire un pays pire que le Sahara en lui ôtant jusqu'à ses oasis.

Au contraire, lui conserver précieusement ses réservoirs d'eaux utiles ou utilisables, s'en servir pour développer la culture qui doit tout naturellement amener l'écoulement des eaux nuisibles, pousser autant que possible à cette culture en faisant qu'elle soit productive, c'est-à-dire en mettant sous la main du cultivateur les élémens de fertilisation, et cela par tous les moyens qui facilitent les transports ; enrichir la Sologne, en un mot, c'est travailler à l'assainir.

Nous insistons sur cette distinction qu'on a trop négligée. On s'est imaginé qu'il faut assainir la Sologne pour la rendre cultivable, tandis qu'il faut la rendre cultivable pour l'assainir. C'est ce que M. de St-Venant a très-bien compris.

Selon lui et selon nous, l'assainissement de la Sologne ne peut résulter que de son défrichement ; mais comment ce défrichement doit-il s'accomplir ?

Faudra-t-il pour l'accélérer, sous prétexte d'utilité publique, recourir à ces expédiens proposés de toute part avec plus de zèle que d'intelligence des besoins du pays? Dépossessions plus ou moins arbitraires, établissemens aux frais de l'Etat d'immenses ateliers ruineux tout à la fois et démoralisateurs, primes accordées pour des inventions très-intéressantes sans doute quant à leur but, mais très-peu quant à leur résultat probable, telles que la charrue à vapeur essayée récemment près de la Ferté-St-Aubin, dispendieux joujou que nous avons vu se traîner lui-même à grand'peine sur un chemin pourtant très-praticable et finir par s'y ensabler ?

Ce ne sont là ni les procédés à mettre en œuvre ni la

marche à suivre, et ce serait encore commencer par la fin.

D'abord, et avant tout, il faut faire que la culture soit profitable, car sans cela les défrichemens seraient inutiles, nuisibles même. On aurait mis les landes en guéret, on ne les aurait pas mis en valeur. On les aurait plutôt dépréciés. Ce n'est pas là un paradoxe. Dans l'état actuel de la Sologne, sans amendement calcaire, et par suite sans fourrages artificiels et sans possibilité d'en créer, le parcours d'une certaine étendue de landes est pour une ferme une nécessité absolue. Si cette ferme a déjà autant de terres arables qu'elle en peut fumer, tout ce que vous y ajouterez par le défrichement devient une inutilité pour la culture, une perte pour le pacage. Dans ce cas il y a positivement diminution de production et non surcroît. C'est un fait sur lequel tous les habitans de la Sologne sont unanimes; une ferme dont toute l'étendue serait défrichée, une ferme sans bruyères ne subsisterait pas.

Et en vérité, messieurs, à moins de refuser aux Solognots le simple bon sens, croit-on sérieusement que les propriétaires laisseraient en friche les trois quarts de leur domaine s'ils ne savaient par expérience que c'est encore là le meilleur moyen d'en tirer parti; que ces landes, inutiles en apparence, leur produisent en laine, en croît de troupeaux, en engrais, plus qu'elles ne donneraient en céréales; que ce sont elles en définitive qui font croître le blé dans ce qu'on appelle les terres arables.

Changez cet état de choses en mettant à portée du cultivateur la marne qui lui manque; qu'il puisse la mêler à sa froide argile et à ses sables aujourd'hui presqu'improductifs. Sous l'influence de cet amendement transformateur, chaque hectare de terre deviendra capable de se suffire à lui-même en reproduisant les engrais qu'il aura consommés. Peu à peu, au moyen d'une meilleure culture encouragée par de meilleurs produits, les fourrages artificiels se multipliant rendront la vaine pâture moins indispensable. Joignez à ces avantages les bienfaits de l'irrigation quand elle

sera raisonnablement possible; favorisez ainsi la création des prairies naturelles, et bientôt les bruyères devenues inutiles disparaîtront successivement, sans primes, sans travaux extraordinaires, sans concours direct de l'Etat, sans inspecteur d'agriculture, uniquement parce que chaque laboureur trouvera son intérêt à le remplacer par une culture devenue profitable.

M. de Saint-Venant a donc eu raison de penser que le principe de toute amélioration en Sologne c'est un bon système de canalisation combiné au double point de vue de l'irrigation et du transport des marnes. Nous aurions voulu seulement qu'il ne mît pas l'irrigation en première ligne; nous dirons tout-à-l'heure pourquoi; mais jusqu'ici, et sauf cette restriction que nous allons expliquer, la partie agricole de la légende intitulée *Assainissement de la Sologne* nous paraît contenir les vues les plus justes et prouver une étude sérieuse et une judicieuse appréciation du pays.

En supposant son projet fructueusement exécuté, les résultats de marnage et d'irrigation obtenus, en supposant une heureuse combinaison de travaux analogues sur tous les points de la Sologne, nous n'aurions plus qu'à nous associer à M. de St-Venant quand il dit :

« Toute la Sologne étant ainsi pourvue de marne à des « prix modérés, une portion considérable de sa superficie, « recevant en outre le précieux limon calcaire mêlé d'hu- « mus que la Sauldre charrie dans ses crues, la culture « deviendra profitable sur tout le sol ainsi amélioré.

« De plus, si en résistant sagement à un certain entraî- « nement de destruction qui s'est manifesté dans divers « écrits ou actes, on sait apprécier l'heureuse circonstance « qui résulte de l'existence d'étangs tout créés, et si on a « le bon esprit de les conserver pour la plupart en faisant « seulement quelques travaux faciles pour les rendre in- « nocens et pour en augmenter la profondeur et la capacité, « on pourra obtenir par l'irrigation une grande quantité

« de bonnes prairies à deux coupes et par suite beaucoup « d'engrais.

« Alors la Sologne tout entière *s'assainira* bientôt, car « les travaux, en général extrêmement faciles, que les « pentes prononcées de son sol permettent de faire partout « pour égoutter les eaux stagnantes, s'exécuteront gra- « duellement, par la force même des choses, en vertu de « l'intérêt que chaque propriétaire du terrain *amélioré* « aura désormais à les faire, indépendamment de toute « raison hygiénique...

« Mais jusque-là, qu'on nous permette de le répéter, « toute tentative de *travaux de dessèchement* en Sologne « n'aboutirait à rien, si ce n'est à rendre aussi arides et « aussi improductives que le reste les parties qui précisé- « ment le sont le moins; l'humidité qui les imprègne les « rendant actuellement capables de faire pousser, pour le « pacage, quelques herbes qu'un dessèchement prématuré « ferait disparaître sans compensation. »

Enfin les conclusions de M. de Saint-Venant pourraient se résumer dans cette formule : avant de dessécher, défricher; avant de défricher, procurer les moyens de fertilisation; ou dans cette autre : donnez-nous les transports et les amendemens à bon marché et le reste se fera tout seul.

Voilà, messieurs, l'idée dominante, le principe fondamental de M. de Saint-Venant, voilà ce que votre section d'agriculture approuve sans réserve.

Mais l'exécution du canal qu'il propose produira-t-elle les résultats qu'il en attend? Les eaux limoneuses de la Sauldre vont-elles couler à pleins bords sur les plateaux aujourd'hui stériles qui dominent le Beuvron et les enrichir d'alluvions fécondes? Était-il bien nécessaire d'aller chercher ainsi les sommets pour en faire le point de départ des déversemens, comme si la terre irrigable eût manqué quand on aurait adopté un tracé moins culminant? Ne s'est-on pas ainsi gratuitement privé de tous les affluens alimentaires qu'on aurait rencontrés à mi-côte? Le désir de conserver sans mé-

lange les limons calcaires de la Sauldre n'a-t-il pas fait sacrifier la quantité à la qualité? Est-ce bien le cas de faire ce sacrifice quand l'insuffisance presque certaine de la quantité peut faire manquer toute l'opération.

Tels sont les doutes sérieux qui s'élèvent dans l'esprit de tous ceux qui connaissent parfaitement le pays.

Nous croyons même savoir qu'une expérience récemment faite, pour constater le volume de la Sauldre à Argent, a complètement démontré l'insuffisance des eaux et déterminé la fixation d'un point de départ inférieur, près de Clémont, au-dessous de deux affluens qui viennent grossir la rivière de Sauldre.

Mais alors se produit un autre inconvénient. L'embranchement proposé sur Isdes et Vannes devient impossible; il n'était praticable qu'en partant du col de Bertrix, c'est-à-dire d'un niveau supérieur de plusieurs mètres au point de départ qui semble adopté aujourd'hui. Il faudrait donc renoncer à l'une des parties les plus intéressantes du projet, intéressantes non-seulement parce que cet embranchement approvisionnerait des communes qui sans lui n'auront jamais aucun moyen d'amélioration; mais surtout parce qu'il aurait une utilité spéciale que lui seul peut communiquer au canal entier: l'utilité d'exportation. Et en effet, il serait facile et peu coûteux de le mettre en communication avec la vallée de la Loire et le port de Sully.

Ainsi le projet de M. de St-Venant se trouve encore gâté par l'exécution actuelle, à laquelle s'appliquent en outre toutes les objections ci-dessus. Ces objections, messieurs, nous ne pouvons les présenter que sous forme dubitative. Nous n'avons pas, pour les justifier mathématiquement, les données résultant d'études régulières. Et comment les aurions-nous, quand elles manquent à ceux-là même qui exécutent aujourd'hui le canal proposé et qui l'ont commencé par le milieu, avant que les points de départ et d'arrivée fussent déterminés; travail tel que de mémoire

d'ingénieur probablement, il n'en a jamais été entrepris avec une pareille légèreté.

Nous ne cherchons pas à faire ici de critique malveillante; nous savons quelles patriotiques intentions ont inspiré cette entreprise ; nous n'avons pas oublié la pression des circonstances et l'urgente nécessité qui commandait alors d'occuper immédiatement loin de la capitale les bras si dangereusement concentrés aux terrassemens du Champ-de-Mars; par la même raison nous ne dirons pas ce que tout le monde sait sur la manière dont ils sont employés ; mais il est permis, pour bien des motifs, de regretter qu'on n'ait pas voulu appliquer d'abord ces bras disponibles à des travaux de viabilité qui eussent été pour la Sologne un immense bienfait, travaux peu dispendieux comparativement à leurs résultats et dont la durée eût permis d'étudier à loisir un plan définitif de canalisation.

Nous le regrettons d'autant plus vivement qu'en voyant ce qui s'exécute, nous avons la conviction profonde que l'opération n'aboutira pas, ou du moins que, si à force d'argent, on parvient à corriger les vices radicaux du plan adopté, les avantages seront si minimes, en proportion de la dépense, qu'il en résultera contre toute opération du même genre, si bien conçue qu'elle soit, un fâcheux préjugé, peut-être un découragement complet. Et cependant, nous l'avons dit et nous le répétons, tout l'avenir de la Sologne repose sur l'apport des marnes, et conséquemment sur la canalisation bien entendue.

Selon nous, le plan qu'on exécute pèche par son principe, par son idée-mère qui consiste à prendre la navigation pour l'accessoire et l'irrigation pour le principal, tandis qu'il eût fallu dire : Nous ferons de la navigation d'abord, puis, accessoirement, et autant que faire se pourra, de l'irrigation. Cette erreur première a vicié le plan tout entier. C'est elle qui a conduit le canal sur les points culminans sous prétexte que les arrosemens seraient plus larges et plus faciles. Pour arriver sur les hauteurs, il a fallu

adopter une pente de 15 centimètres par kilomètre (presqu'un sept millième), c'est-à-dire une pente très-faible, de sorte que, quelle que soit l'abondance des eaux de la Sauldre au moment des crues, le canal n'en pourra dérober qu'une quantité minime. Combien croit-on qu'il en arrive à l'extrémité d'un parcours de 30 kilomètres, si l'on tient compte des pertes subies à la traversée d'énormes remblais faits en sable pur et des veines absorbantes fréquemment intercalées au milieu des couches argileuses? Et ces eaux chargées de matières calcaires à leur entrée dans le canal, croit-on qu'elles auront conservé à leur sortie leur principe fertilisant? que, coulant avec lenteur, et presque par la seule pente de superficie, elles n'auront pas déposé en route la meilleure part de leur limon?

Ainsi les résultats d'irrigation, de limonage surtout, seront minimes par l'insuffisance des eaux et leur médiocre qualité.

La navigation sera-t-elle du moins favorisée? Nous ne le pensons pas; car, pendant les crues de la Sauldre, le bief du canal se maintiendrait également plein sur une pente plus forte parce qu'il emprunterait plus d'eau, et, les crues passées, il est fort douteux qu'il reste plein, même avec la pente actuelle, à moins qu'on ne mette le lit de la Sauldre à peu près à sec; ce qui serait tout simplement dépouiller les uns pour donner aux autres, et ce que ne permettront certainement pas sans réclamation les riverains et les propriétaires d'usines.

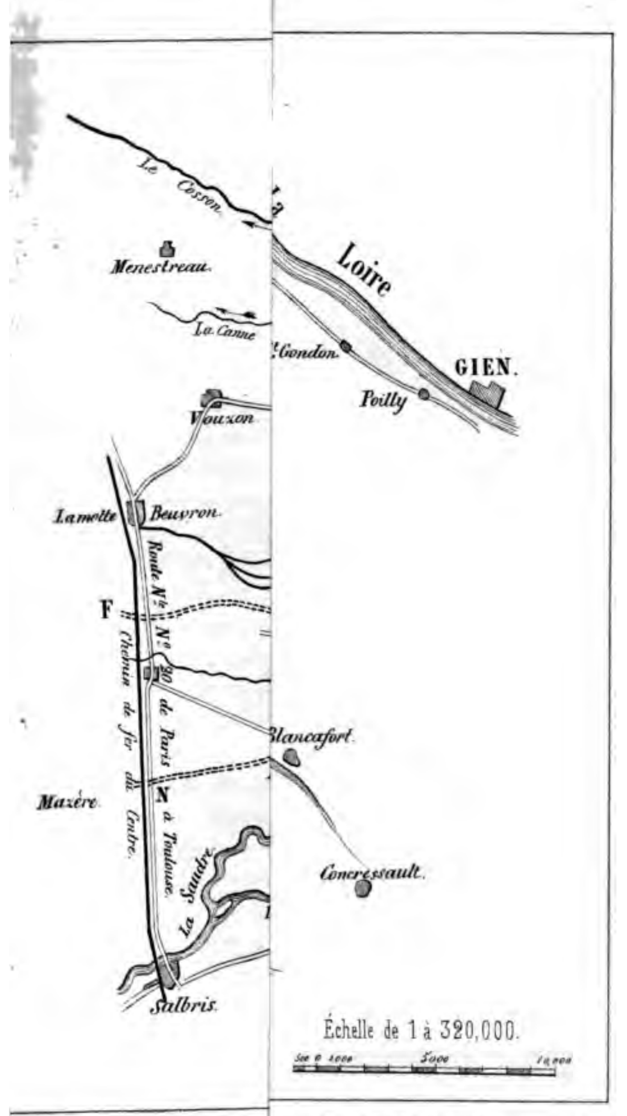
Déjà dans les communes de la haute Sauldre tous les intérêts sont en alarme; chacun s'effraie des dommages qui le menacent et dont il ne voit pas même la compensation dans un intérêt général. Chacun se dit qu'en exécutant, dans le lit même de la rivière ou latéralement, les travaux nécessaires pour la descente des marnes depuis Blanquafort jusqu'à la tête du canal située à Clémont, on détruira plus d'excellens prés dans la vallée de Sauldre qu'on n'en créera

jamais sur les hauts plateaux de La Mothe et de Nouan, et cette assertion n'est guère contestable.

Peu d'irrigations, point de limonages, navigation d'une durée très-courte, dépense énorme selon toute apparence, voilà les effets probables du canal mené sur les hauteurs et réduit pour toute alimentation à la prise d'eau originaire.

Supposez au contraire qu'envisageant le transport et la diffusion des marnes comme le but principal on eût songé d'abord à la navigation, la première pensée eût été de tracer le canal au fond même de la vallée; puis, en réfléchissant au dommage qu'il occasionnerait, aux avantages des embranchemens latéraux, à ceux de l'irrigation quand elle est possible, on eût été conduit à s'élever un peu plus haut, de manière à établir à mi-côte une sorte de gouttière recevant d'un bout à l'autre les eaux de la rampe supérieure, et déversant de même sur la rampe inférieure, dans tout son parcours, ce qui excéderait les besoins de la navigation. Il est facile de concevoir qu'un canal ainsi maintenu à deux kilomètres seulement de la vallée, sur une ligne parallèle, aurait encore au-dessous de lui plus de terrain irrigable qu'il n'en pourrait baigner. On conçoit aussi, quand on connaît la nature généralement imperméable de la terre de Sologne, qu'un pareil canal resterait presque toute l'année en état de navigation, au moyen des nombreux affluens et des réservoirs alimentaires qu'il trouverait sur tout son parcours. Que ce canal fût établi, ou sans pente prononcée, si l'on comptait seulement sur les eaux pluviales pour le remplir, ou avec forte pente pour emprunter à la Sauldre ses eaux limoneuses pendant les crues, sauf à modifier cette pente en été au moyen de barrages mobiles, dans les deux cas il semble que le succès serait infaillible.

Ce plan si simple eût été probablement choisi, si la préoccupation exclusive de l'irrigation n'eût prévalu; si l'on n'eût pas voulu, en dépit de la nature, faire de la Sologne une Lombardie, sans songer que nous n'avons pas à notre disposition les versans des Alpes et leurs réservoirs intarissables.



CDEF, canal principal. - BGH, embra llemurlin et de Viglain jusqu'en L pour pouvoir plus
communiquer avec la Loire à Sully. - E B', CC', DD', petits biefs qui conduiraient les
aux de marne à la proximité des bou

La faute en est encore à cette déplorable confusion de mots et d'idées qui fait croire à beaucoup de gens observateurs superficiels de la Sologne qu'un même canal peut remplir tous les buts à la fois, transporter, arroser, limoner tout ensemble, et, qui plus est, dessécher, ou, comme on dit si improprement, assainir. Car une erreur des plus incompréhensibles et des plus communes pourtant, consiste à rattacher à l'exécution des canaux en Sologne une espérance directe de salubrité, dans la supposition qu'ils peuvent contribuer à l'écoulement des eaux stagnantes. Tandis que, pour quiconque a la connaissance géologique et géodésique du pays, il est bien constant que les canaux, si nombreux qu'on les suppose, à moins de les placer au fond des vallées, ne videront pas une seule mare, pas une seule flaque d'eau qui ne pût se vider sans eux. Au contraire, en terrain plat, l'imperméabilité du sol maintiendra la stagnation jusque sur le bord même du canal, et, en terrain accidenté, c'est le canal lui-même qui l'occasionnera par ses remblais formant chaussée. Quoi qu'il en soit, et les circonstances aidant, des considérations de toutes sortes, politiques, agricoles, hygiéniques, philanthropiques, plus ou moins justes et concordantes, se sont groupées pour conquérir au loin des sympathies diverses à une opération mal étudiée et prématurément entreprise. Nous disons au loin, car, sur les lieux mêmes, elle n'a pas un seul partisan, pas un homme qui compte sur sa réussite.

Dieu veuille que le bon sens pratique des populations se trouve en défaut cette fois, et qu'un succès inattendu vienne donner tort à toutes les critiques. Dans le cas contraire, puisse l'avortement complet du canal de la Sauldre, ou sa dispendieuse et peu utile exécution ne pas faire indéfiniment ajourner les études sérieuses et les travaux bien entendus, sans lesquels la Sologne n'aurait en perspective que la continuation de sa misère et d'une incurable insalubrité!

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR PLUSIEURS OUVRAGES DE M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT;

Par M. LEMOLT-PHALARY.

Séance du 4 août 1848.

MESSIEURS,

M. de La Rochefoucauld-Liancourt, président titulaire actuel de la *Société de la morale chrétienne*, à Paris, vous a fait hommage d'œuvres dont il est auteur et qui sont :

Une 1re, *Vie de François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt*, par son fils; — une 2e, *Consolations* et *Poésies diverses*; — une 3e, *Agrippine*, tragédie; une dernière, *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, avec documens annexés.

Ces écrits, j'ai mission de vous en faire rapport.

§ Ier.

Quand un homme éminent disparaît;

Quand un nom de quelque retentissement passe et va, sa part de bruit faite, rejoindre, par-delà le marbre de la tombe, et pour se perdre avec eux, les noms ses devanciers;

Qu'il ne constitue plus, vain assemblage de lettres, au lieu du rappel de rien de vivant, de rien de réel, qu'un fugitif et bientôt incompris écho;

Alors, messieurs, ce devient la tâche de ceux qui restent de compter avec qui n'est plus et de peser un homme et une mémoire, aux poids du sanctuaire....... de là les biographies.

La biographie de M. de La Rochefoucauld, par son fils,

a le mérite d'être courte, elle n'atteint pas le chiffre de cent pages ; d'être naturellement et sympathiquement écrite ; de dérouler, pour une première partie, les splendeurs sitôt suivies de misères, de deux règnes ; pour une seconde, les phases si diverses et successives des régimes de la Révolution, de l'Emigration, du Consulat, de l'Empire et de deux Restaurations ; de dire enfin et de bien dire, les quatre-vingts ans et plus, d'une vie, vie d'homme du monde et d'homme de cour, d'industriel et d'agriculteur, d'académicien et de duc et pair, d'homme utile et d'homme de bien tout à la fois, à laquelle ni les jours, ni les labeurs, ni les épreuves, ni les succès ne manquèrent.

J'en reproduis quelques traits :

On était en 1790, au 12 juillet, et c'était à Versailles.

M. de Liancourt, comme le porte une de ses lettres(1), « attaché, par devoir, à la personne ; par sentiment, aux « qualités et aux vertus du roi, venait avertir Louis XVI « de l'état d'agitation du peuple de Paris. — Mais c'est donc « une RÉVOLTE ? demanda le prince. — Et l'interlocuteur « de répondre : une *révolution !* sire. » Parole-prophétie, et prophétie d'un sens droit, prophétie trop tôt vérité et que l'histoire a recueillie.

Le duc, lors de l'émigration, s'était attaché à se faire des amis, et il avait à tel point réussi, qu'à Bury-St-Edmunds, en Suffolck, où il n'avait presque fait que poser, une vieille demoiselle l'institua en mourant son héritier. On ne connaissait à la testatrice que des parens éloignés. Considérables étaient les biens ; pauvre, comme tout proscrit, plus peut-être encore, le légataire ; ce qui n'empêcha pas que, nouvel enrichi, il n'eut hâte de cesser de l'être. On lui rechercha, on retrouva la parenté que j'ai dite. Puis, comme un tel acte, pourtant, d'indigène à étranger, et dans les circonstances que l'on sait, valait qu'il en fût gardé souvenir, M. de La Rochefoucault voulut, pour lui, et déclara

(1) 1er avril 1790.

retenir l'équivalent de un franc et quelques centimes de notre monnaie, UN SHELLING, et se dessaisit du reste.

Se mettre mal en cour était, pour le sang des La Rochefoucault (lettre du duc), « ancienne maladie de famille. » A soixante-seize ans d'âge, rien de moins, l'ex-proscrit de Bury-St-Edmunds, eut un accès de ce mal, et pour n'en plus guérir.

Le 15 juillet 1823, un ministre, M. de Corbière et ses rancunes contre ce qu'on appelait alors un *libéral*, lui notifiaient par écrit, qu'une ordonnance de sa majesté, avait, tout d'un bloc, retiré à la duché-pairie de M. de la Rochefoucauld sept fonctions d'administration, laborieuses toutes, mais dont aucune n'était rétribuée. — C'était, cumul peu dangereux, les fonctions d'inspecteur général de l'Ecole des arts et métiers qu'il avait fondée, de membre du conseil général des prisons, du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des hospices de Paris, et du conseil général du département de l'Oise.

Le lendemain 16, M. de La Rochefoucauld répondait : « M. le comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qui m'informe de ce qu'il a plu au « roi décider en ce qui me concerne. Je ne sais comment « le titre de président du comité de vaccine, la vaccine que « j'ai introduite en France en 1800, a pu échapper à la « bienveillance de votre excellence, à laquelle je me fais « un devoir de la rappeler. »

L'indication eut son effet, et la *bienveillance de son excellence*, ce qui ne demandait qu'un trait de plume, SUPPRIMA LE COMITÉ. Mais ce qu'une colère, même d'en haut, n'avait pas pouvoir d'effacer, c'était :

Que M. de La Rochefoucauld, importateur en France de la découverte de Jenner, ne l'eût été encore des méthodes de Bell et de Lancastre, ces pères de l'enseignement mutuel;

C'était que, créateur, pour Paris, de cette *Société de la morale chrétienne*, dont son fils est aujourd'hui le président,

société, sorte de « ministère privé de bien public » apportant de bonnes directions, à la suite et à l'appui de bonnes œuvres, il n'eût ajouté à ce bienfait, celui, pour la France entière, de l'établissement le plus moralisateur dont il aït été donné aux classes pauvres de se voir doter, les CAISSES D'ÉPARGNES. Or, en disgrâce comme en crédit, Liancourt et Châlons ne l'en bénirent pas moins; Liancourt, dont il avait, en moins de trente ans, doublé la population, le nombre de feux, décuplé les ressources; Châlons, dont les élèves, ses enfans, devenus chefs d'ateliers, se réunirent autour de son cercueil et le portèrent de son hôtel à l'église.

Si je m'arrête, ce n'est pas que la matière me dût faire défaut pour d'autres emprunts ou se produire destituée d'intérêt, mais j'ai craint, pour cet examen d'un premier travail, trop d'étendue.

§ II.

M. de la Rochefoucauld, c'est au fils que nous revenons, ne parle pas qu'un langage, la prose; et nous voici, avec lui, en pleine poésie, poésie de demi-caractère, pour une publication première; poésie de haut style, et chaussant le cothurne, pour une seconde.... Insistons un peu sur toutes deux.

Et d'abord, pourquoi le titre ci-dessus transcrit de CONSOLATIONS en tête d'un recueil de *pièces détachées*, comme l'est celui-ci? Quelques lignes d'avant-propos, finement touchées, l'indiquent. C'est qu'il en est des fonds de portefeuille et de leur littérature d'épanchemens intimes, comme des vieilles lettres. Ses vieilles lettres, ses vieux vers, avec combien de bonheur n'en retrouve-t-on pas les feuillets jaunis, pour s'en aider à recomposer le temps, à se refaire sa vie, et, au besoin, à se *consoler* ainsi?

Evoquant le passé (date d'impression 1838), M. de la Rochefoucauld rappelle:

1° Pour début, cette époque de 1795, où après les affran-

chissemens de thermidor, revenaient en France le libre-penser au cœur, et le libre-parler à la lèvre, où le crime, étant désormais tombé dans l'arriéré, la satire et son fouet reprenaient leurs anciennes franchises et se remettaient à stigmatiser le vice et le ridicule ;

2o Ailleurs, et page 17, cette ère de 1815, où notre pays redemandait à l'industrie ce rang de grande nation qu'une autre gloire lui avait conquis, et dont l'étranger avait pu le croire un instant déchu;

3o Page 58. Juilly, dont le collége donna nombre de gens de mérite, aux spécialités les plus diverses, Juilly, où, pour laisser parler la pièce no 13 du livre Ier.

« Les *régens*, Crémière et Bailly,
« Sans consulter maintes nobles familles,
« Suivant l'*Epitome* de l'Université,
« Enseignaient la liberté....
« A sept milles de la Bastille. »

4o Pages, 22, 90 et 337, Liancourt et son patriarche, thèmes de prédilection d'une muse aussi franchement picarde que religieusement filiale. Dépendance modeste du canton de Creil, et de peu de fracas jusqu'alors, la petite commune de Liancourt, avec ses acheminemens vers un état plus prospère, avait dû être l'instructive édification des jeunes années de l'écrivain. Quant à l'Idoménée de la nouvelle Salente, entre lui et un second missionnaire de bienfaisance, M. de Monthyon, une communauté de vues, d'efforts, de résultats que le poète se complaît à mettre en relief. De l'un de ces hommes à l'autre, et il s'en réjouit, même culte des intérêts humanitaires, même zèle à élever au rang d'art, de science, de philosophie, les vertus de la charité et de la philanthropie, vertus plutôt de sentiment, et en quelque sorte d'instinct, que de calcul et de réflexion jusqu'à eux; de part et d'autre, même entente, à organiser, à féconder, à multiplier, en la rendant contagieuse, la perpétration du bien.

Page 217. M. de la Rochefoucault s'attaquant à *Néron*

le parricide empereur, ébauche une étude, esquisse aujourd'hui, tableau demain, esquisse en quatre-vingts vers, bientôt grandie aux proportions des cinq actes d'une Agrippine tragédie, qui, elle aussi, va passer par notre analyse.

§ III.

L'auteur, en sa préface, ne nous eût-il pas mis dans la confidence de sa manière de travailler, votre section, à ce qu'elle croit au moins, l'eût devinée.

« J'ai voulu, dit M. de la Rochefoucauld, porter au « théâtre un ouvrage PRINCIPALEMENT MORAL et COMPLÈTEMENT HISTORIQUE; arriver par la reproduction DES FAITS « DANS TOUTE LEUR EXACTITUDE aux utilités D'UNE LEÇON. » Ce qui revient à dire : qu'historien-versificateur et versificateur-moraliste, M. de la Rochefaucauld, de propos délibéré, a subordonné deux mille vers de *démonstration* à l'installation d'un vers final, vers *théorème :* lequel dit :

« O mortels ! admirez l'impuissance du crime. »

Votre section adopterait une autre poétique. Il y a longtemps qu'elle a lu, en un des écrits d'une femme d'immense talent, Mad. de Staël, une opinion, pour elle sans appel : « Le but philosophique vers lequel tend une pièce « en diminue l'intérêt au théâtre; il est presque impossible « qu'il n'y ait pas une certaine froideur dans un drame qui « a pour objet de développer une idée générale quelque « belle qu'elle soit : cela tient de l'apologue, et l'on dirait « que les personnages ne sont pas là pour leur compte, « mais pour servir à l'avancement des lumières. Sans doute « il n'y a pas d'événement dont on ne puisse tirer une « pensée; mais il faut que ce soit l'événement qui amène « la réflexion, et non pas la réflexion l'événement. »

En moins de mots, ce n'est pas affaire de géométrie qu'une tragédie, et là où s'allume le jour de la rampe, mieux vaut *émouvoir* que prouver, *intéresser* qu'instruire. Ici, l'émotion, l'intérêt, à qui les demander?

Ce ne sera pas à un décoloré *Claude* dont la part d'action dans l'œuvre de M. de la Rochefoucauld se borne, à soumettre en alexandrins, à un duo de confidens, ses hésitations gouvernementales quant au choix d'un *César*, d'un sous-empereur ; puis encore, à *passer Dieu* pour le dénoûment.

Ce ne peut être à l'adolescent Domitius, lequel n'est pas Néron encore, tigre, enfant dont l'ongle joue avant qu'il ne déchire.

Je ne parle pas d'un certain Caïus, jeune premier cumulant la tirade galante et l'assassinat, sorte de doublure de l'Oreste classique, persévérant adorateur, quoique voué aux autels, d'une femme deux fois veuve, réengagée en de troisièmes liens et pour le compte de qui il arrive au crime.

Resterait Agrippine !

Mais il faudrait, et c'est moins le tort de M. de la Rochefoucauld que le tort de la tradition si cette exigence n'est pas satisfaite, il faudrait, pour que l'*héroïne* intéressât, qu'elle ne personnifiât pas en fait de passion, que la moins communicative, la moins sympathique de toutes, la soif du pouvoir ! Ambitieuse et rien de plus, la fille de Germanicus ne se montre ici à nous sous aucun de ces aspects, de *femme*, de *fille*, de *mère*, que Shakespeare n'a eu garde, lui, d'enlever à sa *Lady Macbeth*, ambitieuse aussi. Elle ne déploie, jalouse de régner, ni cette ampleur de vues, ni cette profondeur de dissimulation, ni cet art de combinaisons, ni cette science de la forme, ni ces faiblesses superstitieuses si éminemment italiennes et féminines ayant fait de la mère d'un de nos rois de France, de Catherine de Médicis, par exemple, elle aussi dévorée de la soif du pouvoir, l'une des grandes figures de la période des Valois.

Un rôle a paru à votre section taillé en conformité des vraies lois de la perspective de la scène, le rôle de Locuste, accessoire cependant.

Locuste, dans la tragédie qui nous occupe, c'est la punition après la faute ; c'est, après l'atteinte à la loi, l'ex-

piation ! Inflexible comme la fatalité, aveugle comme la justice, Locuste a pour devoir d'apporter.... à tout forfait qui se doit commettre, un moyen de perpétration, ses poisons !... à tout forfait commis et qu'il s'agit de punir, une peine, un supplice, ses poisons encore !

Et cela, sans intérêts personnels, sans délibérations avant, sans remords après ; obligatoirement, pour ainsi parler, et de façon en quelque sorte automatique.

Ecoutez-là régler compte avec l'impératrice sa cliente :

« Eh ! nous démentions-nous,
« Quand, sur ce même marbre où j'ai SERVI Tibère,
« Tu pris, pour ton époux, la coupe de ton père ?
« Et maintenant que CLAUDE A PASSÉ DEVANT MOI,
« Je suis prête !... j'attends QUE TON FILS PENSE A TOI ! !

C'est ainsi que le quatrième acte finit. A la place de l'auteur, nous eussions, nous, fait tomber le rideau, pour ne plus le relever, sur cette image « du doigt d'un fils se dressant, dans l'ombre, pour « désigner une mère aux philtres de l'empoisonneuse, » et sur les quatre vers qu'on vient de lire, vers de situation ! de ceux dont le drame vit et comme nous souhaiterions à toute Melpomène d'en laisser tomber beaucoup.

§ IV.

Nous abordons un dernier paragraphe.

Il est, messieurs, une classe d'hommes, *les détenus*, dont l'apôtre a dit avec une suavité de charité toute chrétienne (*saint Paul aux Hébreux*, 13. 3) : *Memento te vinctorum, tanquam simul vincti.* « Souvenez-vous, vous « qui êtes libre, des gens de chaînes, comme si vous étiez « vous-même un homme de chaîne avec eux. »

En 1796, M. de la Rochefoucauld, le duc, mettait à profit ce précepte, et la presse parisienne publiait, de lui, un in-8o de 64 pages sous ce titre : *Des Prisons de Philadelphie.* Etudier l'humanité par un de ses tristes côtés, côté alors peu familier à notre France, tels avaient été,

pour un émigré *advena in terra Egypti*, l'allégement des douleurs de l'exil; pour la mère-patrie, la compensation et presque l'indemnité, de la faute ou tout au moins de l'erreur politique de l'homme de caste.

Ces recherches, un autre de la Rochefoucauld, le nôtre, et dans des circonstances plus heureuses, considéra comme de destination de famille de s'en constituer le continuateur, et à quarante-quatre ans de distance (1840), la presse parisienne livrait à l'attention et à l'intérêt des penseurs et des publicistes l'*Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*. Un fort vol. in-8°.

On s'est tourmenté pour trouver aux idées pénitentiaires une filiation, une origine, et c'est aux temps modernes et à des indications toutes françaises qu'on s'est arrêté. On a prononcé les noms d'un avocat-général au parlement de Paris, Servin (1620); — de Blaise Pascal (1660); — d'un père Mabillon, bénédictin (1690); — d'un pape, Clément XI, réalisateur à Rome des idées du bénédictin de France (1708), et l'érudition a cru son dernier mot dit; mais c'était ailleurs, plus haut et plus loin qu'il eût été besoin, pour se trouver complet, de remonter.

Il nous a été conservé de Platon, ce devancier du christianisme, un traité trop peu lu, celui *des Lois*.

« Il faut, porte le livre XVII de ce traité, que le châti-
« ment CORRIGE EN ÉMENDANT. En effet, aucune peine in-
« fligée n'a pour but, dans l'esprit de la loi, d'apporter un
« mal, une souffrance à l'homme puni, mais bien de le
« rendre ou meilleur ou moins méchant. » Qu'est-ce que cela, sinon le point de départ exact de toute doctrine pénitentiaire?

Organisateur d'une cité modèle, Platon y voulait trois prisons :

Une première, *d'institution préventive*, c'est notre maison d'arrêt; une seconde, de *séquestration*, pour les détenus que la nature de leur crime fait réputer incurables, c'est le Botany-Bay des Anglais; une troisième, de *résipiscence*, à

laquelle il donne le nom de *sophronistère* et qui n'est autre que le *pénitencier*.

Cette action de la loi sur l'homme, le philosophe ne croit pas avoir fait assez, en l'énonçant, et il lui reste à en mesurer la force; pour cela, et comme développement, le plus magnifique mouvement oratoire que jamais, à notre sens, traité de morale juridique ait comporté.

LA LOI! le génie de Platon la personnifie, l'anime, et, création sublime, lui donne et une voix et un cœur, et la voici cette loi : « Adressant la parole au criminel, l'oppres-« sant pendant le jour, le réveillant durant la nuit, et « essayant en ces termes de le ramener au bien : — Mon « cher ami, le penchant qui vous éloigne de la droite voie « n'est pas un mal naturel à l'homme ni envoyé par les « dieux, c'est un esprit de vertige contracté par suite d'an-« ciennes fautes que l'on n'a pas expiées, un esprit qu'on « porte partout avec soi, et qui inspire de criminels des-« seins. Il faut faire tous ses efforts pour ne pas s'y laisser « séduire. Apprends de moi quelles précautions tu dois y « apporter. Lorsqu'une pareille pensée te viendra à l'esprit, « aie recours aux cérémonies propres à la conjurer; va, « en qualité de suppliant, aux temples des dieux qui dé-« tournent les malheurs de dessus les hommes; recherche « la compagnie des personnes reconnues pour vertueuses; « écoute de leur bouche que le devoir de tout homme est « de cultiver la justice et l'honnêteté; accoutume-toi à « tenir le même langage, et fuis sans retour le commerce « des méchans. Ces remèdes apporteront peut-être quelque « soulagement à ton mal, sinon quitte la vie, et regarde « la mort comme un bien pour toi! »

Je connais peu de choses plus éloquemment belles que cette prosopopée.

Dialogue de la LOI avec l'HOMME. — Obsession durant le jour, obsession durant la nuit! — persistance de bonnes paroles et de bons conseils et intervention de cérémonies appropriées; — fréquentation de *personnes* reconnues ver-

tueuses et séparation absolue d'avec les méchans ; — culte successif du juste et de l'honnête, avec décence d'actes et de paroles pour préliminaire ; — constat d'un mal, mais mal avec remède, et remède au prix presque de la vie ; toute la théorie, toute la pratique pénitentiaires sont là, et Rome moderne, les Pays-Bas, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Suisse avec les prisons de Lausanne, de Genève, de Berne et de Neufchâtel ; l'hôpital St-Michel, la maison de force de Gand, les pénitenciers de Glowcester, de Milbank, d'Auburn (New-Yorck), de Cherry-Hill (Philadelphie), n'ont fait, en cela, que répéter et traduire ce que leur avait formulé la sagesse antique.

Ce n'est donc pas d'hier, on le voit, que le vœu d'obtenir l'amélioration des coupables, de la répression même de leurs délits, a été émis et qu'il a été posé comme axiôme : *Parùm est coercere improbos pœnâ, nisi probos efficias disciplinâ.*

Il va sans dire que cette amélioration, *proborum effectio*, pour mériter son titre *effectio disciplinâ*, se devra produire:

Réelle,

Durable,

A prix acceptable,

Sans le sacrifice, soit du détenu à la société, soit de la société au détenu.

Réelle, car une modification se bornant à être extérieure, apparente, n'offrirait à la société déçue qu'un mensonge, qu'un faux-semblant, à ne duper que ceux consentant à l'être. Elle ajouterait, combinaison fâcheuse, à l'immoralité de la faute première ayant mérité punition, l'immoralité supplémentaire et plus odieuse encore d'une hypocrisie s'attachant à gagner une prime et y réussissant.

Durable, car à quel taux coter une transformation qui serait aussi vite secouée, le seuil de la prison franchi, qu'on l'aurait lentement obtenue et à grand'peine, durant les longues heures de l'incarcération ?

A prix acceptable, car si, pour l'obtention de quelque

succès pénitentiaire que ce fût, le corps social, ce résumé de tout, ne se devait plus diviser désormais qu'en deux parts :

1re Part : LES DÉTENANS. — 2e Part : LES DÉTENUS ;

Une moitié ne devant plus connaître de soin et d'affaires que se consacrer à l'autre moitié ; ceux-là, réduits à se condamner à vouer aux éventualités des restaurations morales non certaines de ceux-ci : en locaux, une matérialité de l'importance, une fois réunis, de quartiers de ville, pour ne pas dire de villes entières ; en agens, un personnel équivalant à un employé par deux, ou, tout au plus, par quatre détenus (1) ; en argent, une somme de capitaux se devant élever improductivement, pour la France, par exemple, à l'énorme somme de 1,500 millions(2) ; il y aurait là certes, un résultat trop chèrement acheté.

Sans le sacrifice, soit de la société au détenu, soit du détenu à la société, en effet, une situation d'homme sous les verroux étant l'œuvre de la loi, on peut bien, cette situation, dans le double intérêt et de qui l'inflige et de qui la subit, la régulariser, l'utiliser, lui faire produire fruit, mais non pas aller jusqu'à l'aggraver, à la dénaturer par quelque motif que ce soit. S'il importe de ne pas laisser l'excès du zèle charitable outrer la pitié pour l'incarcéré, jusqu'à la *sensiblerie*, il n'importe pas moins de ne point laisser l'excès du zèle convertisseur outrer la sympathie pour les intérêts généraux, jusqu'à l'*insensibilité* au respect de l'individu. Entre, substituer à une existence de peines et de gênes, de par le Code, une vie de si peu de privations et de contraintes que les misères honnêtes des gens de nos campagnes et de nos ateliers en soient réduites à en envier le bien-être, d'une part ; et porter systématiquement, d'autre part, ces peines et gênes à une puissance telle

(1) *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, ch. II, p. 59.

(2) *Ibid.*, ch. II, p. 51.

qu'il y ait chance pour le corps de l'allanguissement et de la débilitation ; pour l'intellect, de l'idiotisme ou de la folie ; pour l'âme, de cette négation de Dieu, n'aboutissant en ce monde qu'au suicide, et en l'autre qu'à une éternité de peines, un moyen terme est à garder.

Ainsi quatre conditions. On s'est demandé, quant à elles, si nos *maisons de détention*, telles que les gouvernemens qui se sont succédé jusqu'à ces derniers temps, les ont faites, et telles que nous les voyons fonctionner y satisfont et si mal et si peu ?

Si mal, qu'il ne faille rien en attendre, rien en espérer ;

Si peu, qu'avec elles il devienne, radicalistes sans transactions, indispensable de commencer :

1° Par en démolir les murs tout d'abord, les abattant pour les relever, les rasant pour en ajuster les pierres à la demande de dispositions entièrement nouvelles, y ayant apparemment des arrangemens de moëllons d'une efficacité régénératrice soudainement révélée par le génie de l'incarcération à une science d'architecture nouvelle, se baptisant du nom sonore d'*architecnographie* (1) ;

2° Par condamner à l'oubli, toutes et chacune des traditions y suivies, quelque nom qui s'y rattache, quelque besoin, bien compris, qui les ait dictées, quelque sagesse qui en ait fait essai, et cela, pour prendre le contre-pied complet des choses jusqu'à ce moment faites ou voulues ;

3° Par nous réduire, nous France, terre de généreux instincts et de vives lumières, à nous mettre à la remorque d'un monde d'hier ou de l'étranger ; à n'avoir foi, pour nos détenus, qu'en un système tellement hors ligne, qu'à lui seul doive rester le nom de PÉNITENTIAIRE, comme si, de ce côté-ci du détroit, et en ce qui a trait à *l'amélioration*

---

(1) 1829. — Balhaud, professeur d'architecture. — *Architecnographie* des prisons. In-folio, avec planches. — Vintgrinier, des prisons et des prisonniers, p. 436.

par la pénalité même, rien d'utile, de logique et presque de sérieux n'avait été tenté.

M. de la Rochefoucauld ne se range pas à cet avis, et il emploie à le dire les 386 pages de son *Examen*, celui de ses travaux auquel et à bon droit il attache le plus de prix.

A ses yeux, les cinq mots : PLAN PANOPTIQUE RAYONNANT, SILENCE et ISOLEMENT, *solitary confinment*, expression dernière des idées pénitentiaires anglo-américaines ne représentent ni le suprême effort de la raison humaine appliquée à la morale sociale, ni l'apogée du progrès. Ce qu'ils dessinent, c'est un cercle de plus à l'enfer du Dante, c'est un complément, en fait de tortures, aux richesses d'imagination du poète du désespoir.

Vainement, et du haut de l'inflexibilité de son méthodisme, le système néo-novateur voudrait-il se prévaloir :

De son cercle d'yeux d'Argus incessamment et si dispendieusement ouverts (1);

De ses catégories, de *force*, de *correction*, de *punition*, de *récompenses*, d'*espérance*, d'*améliorés*, de *gradés*, de *témoins de roi*, parfois même, énorme abus de mots, de *décorés*!... (2);

De ses « moulins ou roues à marches » *treadmills* ou *threadwheels* soit collectifs, soit solitaires, de ses promenades aux minutes et aux pas comptés, entre les deux hautes branches d'un éventail de pierre, inventions de mécanique humanitaire, tours de force d'hygiène pénale, destinés à garantir à des restes d'hommes, des restes d'usages, de leurs pieds, de leurs mains, du souffle de leurs poitrines, du battement de leurs cœurs (3);

De son régime de cellules individuelles, muettes comme la tombe, solitaires ainsi qu'elles, glaciales ou asphyxiantes,

---

(1) *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, ch. I, p. 27.

(2) *Ibid.* ch. II, p. 39, 40, 49.

(3) *Ibid.* ch. III, p. 70, 80.

sans repos normal, sans air et sans vue, avec leur provocation de tous les instans aux hébétemens du vice, aux envahissemens de la maladie, aux approches avant le temps, et de la vieillesse et de la mort (1).

M. de la Rochefoucauld, qui ne se paie pas de mots, se place tour-à-tour sur chacun de ces terrains, opposant à un froid dogmatisme des raisons de justice, d'humanité, de religion, à des utopies des réalités, à des allégations des chiffres.

Vous n'attendez pas de votre section qu'elle vous découpe feuillet à feuillet, un répertoire et de faits et de doctrines contrôle continu, de la pratique par la théorie et de la théorie par la pratique.

On ne morcelle pas, messieurs, — on l'affaiblirait — un livre,

Qui en cite, en analyse, en réfute, en justifie, à lui seul, une bibliothèque d'autres, soigneusement indiqués en bas de pages;

Où une matière sèche, aride, sérieuse, sévère est rendue accessible à tous;

Où la nécessité d'une réforme, préoccupation de tout un monde, de philosophes, juristes, économistes, publicistes, directeurs, magistrats, ministres, médecins, professeurs et docteurs, est évaluée, discutée, éclairée de la lumière des principes, ramenée à ses véritables termes, et protégée tant contre les préjugés, le laisser-aller d'opiniâtres stationnaires que contre le défaut de mesure et les hardiesses imprudentes de certains *oseurs*.

Où, pour finir, les pièces d'un procès, à juger encore, quoique vieux presque comme le monde, procès entre la pénalité et celui qu'elle frappe, s'augmentent d'un mémoire à consulter, en devant faciliter l'issue.

Un tel travail, on le loue, on y renvoie en déclarant,

---

(1) *Ibid.* ch. IV, p. 95, 100; ch. V, p. 138, 165; ch. VI, p. 187, 197, 199; ch. IX, p. 271, 283, 303.

comme nous le faisons au nom de la section, qu'une société académique doit s'estimer favorisée d'avoir eu à en faire l'objet de ses méditations et d'en voir sa bibliothèque enrichie.

LA CROIX-BLON ET LA CROIX-FARON,

LÉGENDE;

Par M. de VASSAL.

Séance du 18 *août* 1848.

I.

LES Anglais ont levé le siége d'Orléans, et Jeanne d'Arc, fidèle à sa mission, attaque ces ennemis de la France partout où ils se sont fortifiés.

Jargeau est tombé au pouvoir des Français; La Ferté-Hubert est rentrée sous l'obéissance du roi Charles; Mer et Menars ont suivi cet exemple.

Les Anglais occupent encore Beaugency. A chaque instant de nouvelles troupes de ces étrangers, chassées des lieux où elles dominaient, entrent dans cette ville, les unes par les portes de Blois et de Tavers, les autres par le pont qui, jeté sur la Loire, communique avec la Sologne; d'autres enfin par la route d'Orléans. Partout règnent le bruit et cette activité inquiète qui dominent des soldats aiguillonnés par la peur. Chaque homme d'armes s'installe dans la maison qu'il trouve vacante ou à sa convenance, et les capitaines occupent le château.

Un matin du mois de juin 1429, deux chevaliers, les sires Talbot et d'Escalles, se promenaient sur la plate-forme de la haute tour qui domine la ville et d'où l'on découvre un vaste horizon. Au nord s'incline un coteau chargé de vignes et au-dessus duquel s'étendent les plaines immenses de la Beauce; au couchant, la route de Blois, semblable à

un gigantesque ruban, se déroule sur la crête de la colline, parmi les arbres, les villages et les champs; ici Tavers et la pittoresque vallée du Lien; là Villorceau, Mer, Menars, et enfin, à l'horizon, Blois, l'antique cité; au midi coule la Loire, au large lit, avec ses îles de verdure, ses eaux capricieuses et ses grèves mouvantes; au-delà le val montre avec orgueil sa riche végétation et ses villages nombreux. Trop heureux ses habitans s'ils n'étaient voisins de la Loire! puis la Sologne étale à perte de vue sa parure de forêts épaisses, d'eaux poissonneuses, de bruyères agrestes et d'antiques manoirs; au levant, le Ru anime de nombreuses usines; la route d'Orléans franchit cette petite rivière et monte péniblement le coteau au-delà duquel surgissent Messas et Baule, et la ville de Meung dont le clocher en pierre et le château épiscopal se détachent en noir sur le ciel.

Tandis que les deux Anglais contemplent en silence cet immense paysage à peine éclairé d'une lueur douteuse, un jet de lumière traverse l'espace et le soleil paraît. Le voile de vapeur légère se déchire, et la nature se montre dans toute sa magnificence.

— Que ce pays de France est beau! dit d'Escalles, quel riche fleuron il formerait à la couronne d'Angleterre!

— Quel dommage, ajouta Talbot, de le sentir nous échapper, quand déjà nous le saisissions!

— Voici encore quelques-uns des nôtres, reprit d'Escalles en étendant le bras dans la direction de Meung.

— Non, messire, ces bannières ne nous appartiennent pas. Reconnaissez-vous au milieu de tous les autres cet étendard sur lequel est *painct la representation de nostre créateur* (1)?

— Ce sont les Français! c'est cette coureuse de Jehanne!

— Voyez! les hauteurs se couronnent de guerriers.

— Le côté de la Beauce est également occupé par l'ennemi!

— Ses lignes s'étendent jusqu'à la route de Blois!

— Et voici qu'elles gagnent le chemin de Tavers et ne s'arrêtent qu'à la Loire !

— Nous sommes bloqués !

Pendant que les Français prenaient leurs positions, tous les capitaines anglais s'étaient rendus au haut de la tour.

— Messires, leur dit Talbot, Jehanne, suivant son habitude, va nous sommer de nous rendre, que lui répondrons-nous ?

— Toutes les défaites que nous avons essuyées depuis quelques jours ont singulièrement refroidi le courage de nos hommes d'armes, fit observer le sire de Hongreffort.

— Et ne s'imaginent-ils pas, ajouta le sire d'Escalles, que Jehanne n'est autre que le diable !

— Ils l'ont assez prouvé, dit amèrement Talbot, en fuyant devant cette femme comme si Satan les eût pourchassés ! Eh quoi ! nous avons devant nous de bonnes fortifications, nous sommes tous des hommes éprouvés, et l'on nous verrait, cédant à la peur, montrer le dos à ces Français que nous avons vaincus autant de fois qu'il nous a plu de les vaincre ! non, non, résistons avec énergie, et l'insolence de nos ennemis se brisera contre ces murailles.

— Nous pensons comme vous, répondit le capitaine venant de La Ferté-Hubert ; mais que peuvent notre raison et notre courage contre la superstition et le découragement de nos troupes ?

— Les remparts de Beaugency, reprit ironiquement Talbot, sont peut-être meilleurs que ceux de La Ferté-Hubert ?

— Et ceux d'Orléans, messire, que pensez-vous de leur solidité ?

— Je me suis toujours comporté en brave et je donne un conseil hardi ; que les lâches ouvrent un avis plus prudent.

— Sire Talbot, répondit fièrement le capitaine, vous oubliez que si je n'ai pu défendre une bicoque avec une poignée de soldats, vous n'avez pu vous emparer d'Orléans avec une armée. Vous oubliez que si j'ai cédé à un

guerrier tel que Pothon, vous avez fui, vous, devant cette Jehanne que vous méprisez tant!

— Eh quoi! interrompit le sire de Hongreffort, la cause de l'Angleterre en est-elle réduite à cette extrémité que ses plus vaillans champions s'injurient! Nous avons tous fait notre devoir, en rase campagne comme derrière des remparts. Et si la victoire, depuis quelques jours, nous est infidèle, faut-il donc perdre tout espoir de la rappeler sous nos drapeaux? L'Anglais, accoutumé au succès, n'a pu se faire à l'idée que le Français, tant de fois vaincu, devenait vainqueur à son tour. Il est allé chercher dans le merveilleux l'excuse de sa défaite; *il faut*, a-t-il dit, *que Jehanne soit une sorcière!* Le soldat français lui-même a subi le charme de l'imprévu. En voyant Jehanne commander aux chevaliers, diriger l'attaque et nous vaincre, il s'est écrié: *Jehanne est l'envoyée de Dieu!* Laquelle de ces deux opinions est fondée? Aucune. Mais, comme il faut au vulgaire du surnaturel, la croyance des Français fait leur force, de même que la croyance des Anglais fait leur faiblesse. Il importe donc d'éclairer l'esprit de nos troupes avant d'en venir aux mains de nouveau. Temporisons jusqu'à ce qu'ayant pris toutes nos mesures et ménagé toutes les chances de succès nous puissions attaquer les Français avec la certitude de les vaincre. Nous prouverons ainsi que Jehanne n'a point de pouvoir surnaturel. En défendant ces murs avec des troupes découragées nous fournirions une nouvelle victoire à notre ennemie et nous augmenterions son influence. Battons en retraite sur Paris et ramassons les garnisons de tous les châteaux forts semés sur notre route. Lorsque notre corps d'armée aura opéré sa jonction avec celui qui vient de Paris et que nous serons de beaucoup supérieurs en nombre, nous présenterons le combat aux Français, qui se garderont bien de le refuser. Nous les vaincrons et la France nous appartiendra.

Le soldat placé en sentinelle s'était approché du groupe des chevaliers, et il écoutait attentivement; les yeux du sire

Hongreffort se portèrent sur lui. La physionomie de cet homme respirait une envie tellement invincible de parler que le chevalier lui dit :

— Eh bien ! Lutow, quelle observation as-tu à faire ?

— Mon seigneur, Jehanne est le diable.

Talbot haussa les épaules.

— Oui, Jehanne est le diable, répéta le vieux soldat. Il y a trois semaines, nous occupions les Tourelles qui commandent le pont d'Orléans. Jehanne, après avoir emporté les bastilles de St-Loup, de St-Jehan-le-Blanc, se présente au pied de notre fort et nous somme de l'évacuer. Notre vaillant capitaine Glacidas, que Dieu absolve, se moque de la guerrière. Celle-ci ordonne de placer les échelles, monte la première, et ces enragés Français la suivent à l'envi. — Mon vieux Lutow, me dit Glacidas, prends la meilleure de tes flèches et jette en bas cette coureuse. — Je vise, ma flèche part, et Jehanne est atteinte. On l'emporte mortellement blessée et les Français reculent... Vive l'Angleterre ! criâmes-nous alors... faisons une sortie... Mais voici la guerrière debout au bord du fossé... Elle saisit l'échelle et remonte à l'assaut... Déjà la pique de son étendard touche aux créneaux... Jehanne paraît. Mon arc est tendu... ma flèche va partir... Jehanne n'est plus là... Au lieu d'une femme, je vois un géant tout noir agitant un linceul en guise de bannière ; ses yeux sont comme deux torches ardentes ; sa bouche jette des tourbillons de fumée, et sa main de fer porte un glaive de feu. *Besogne, besogne, France !* crie ce monstre formidable, *l'Anglais est tien !* L'effroi nous saisit, et nous fuyons en désordre ; Glacidas ui-même est forcé de reculer. Le pont-levis s'abaisse et nous cherchons le salut par cette issue ; mais Satan nous suit ; il pose le pied sur le pont et soudain les poutres craquent, le plancher croule, et tous nos braves, ainsi que Glacidas, tombent et se noient dans la Loire. Je n'ai échappé à cette mort que parce que je me suis recommandé à Monsieur saint Georges, mon bienheureux patron.

Le récit du soldat, fait avec âme et conviction, avait vivement impressionné les chevaliers, et quelques-uns peut-être commençaient à douter.

— Et tes compagnons, demanda Hongreffort, que pensent-ils de Jehanne?

— Ils pensent aussi qu'elle est le diable, et ils en content de belles!

— Avec de semblables idées, reprit Talbot, il vaut mieux demeurer enfermés dans ces murs.

— Mon seigneur, dit Lutow, depuis les assauts donnés par Jehanne, nous préférons l'air libre des champs.

— Tais-toi, imbécile!

Le soldat regagna son poste en murmurant: Sire Talbot, je voudrais bien vous voir en face du démon ainsi que je m'y suis trouvé.

— Et vous, d'Escalles, demanda Talbot, êtes-vous aussi d'humeur à rendre la place sans coup-férir?

— Je sais, répondit le chevalier, que nous pourrions repousser un assaut et résister pendant quelques jours; mais en définitive obligerions-nous les Français à fuir? Nous ne devons pas l'espérer en songeant que dans un rayon de plus de six lieues Beaugency seul tient encore pour l'Angleterre. Le temps ne fera donc qu'augmenter les forces de l'ennemi et rendre pour nous le danger plus grand.

— Tandis que nous résisterons, le secours demandé au régent arrivera, et nous prendrons alors l'offensive.

— L'arrivée de ce renfort est incertaine; mais ce qui n'est pas douteux, c'est l'enthousiasme que les premiers succès de Jehanne ont produit sur les populations que nous pensions soumises. Autour de nous l'esprit national se réveille et de toutes parts s'élève ce cri: *Sus, sus à l'Anglais!* Battons en retraite pendant que nous pouvons le faire honorablement et gagnons les frontières de Normandie.

— Quel est votre avis, interrompit brusquement Talbot en s'adressant à Richard Guestin?

— Les capitaines venus depuis quelques jours peuvent se

retirer. Pour moi, qui suis le commandant de la place, je la défendrai avec mes 400 hommes jusqu'à l'extrémité.

— Voici enfin un véritable Anglais! s'écria Talbot. Messires, fuyez, moi je veux combattre avec le commandant.

— Nous devions exprimer franchement notre opinion, répondit d'Escalles; et nous l'avons fait. Mais puisque vous vous obstinez à défendre ces murailles, eh bien! nous serons vaincus ensemble.

Afin de rendre la défense plus efficace, messire Richard Guestin ordonna à ses troupes d'abandonner la ville, et il concentra toutes ses forces dans le château et sur le pont (2).

Les Anglais se défendirent pendant deux jours, et reconnaissant enfin l'impossibilité de tenir plus long-temps, ils rendirent la place, après avoir obtenu la vie sauve et le droit d'emporter leurs armes. Ils se dirigèrent sur Paris à travers la Beauce.

Le vendredi 17 juin 1429 Jehanne prit possession de Beaugency au nom du roi Charles, et les habitans de cette ville, délivrés enfin du joug de l'étranger, accueillirent la guerrière avec enthousiasme. Ce nouveau succès eut un immense retentissement, et bientôt on vit arriver, de tous les pays environnans, des chevaliers et des hommes d'armes désireux de combattre sous les ordres de la Pucelle.

La guerrière, comme si elle eût su que ses jours étaient comptés, se montrait ennemie du repos. Elle convoqua tous les capitaines et proposa de poursuivre les Anglais. « Je sais « pour vrai, dit-elle, que nos anciens ennemis les Anglais « viennent pour nous combattre. Au nom de Dieu, allons « hardiment contre eux et sans faillir, ils seront vaincus! »

— Oui! s'écria Dunois, allons à l'ennemi!

— Point de trève, ajouta Pothon de Saintrailles.

— Profitons de la victoire, dit Lahire; en avant!

— En avant! en avant! crièrent les autres capitaines.

L'armée, forte de 8,000 combattans, est divisée en deux. L'avant-garde est commandée par le connétable, le maréchal de Boussac, Lahire et Saintrailles. Le corps principal est

conduit par le duc d'Alençon et la Pucelle, Dunois et le maréchal de Roye.

L'ordre du départ est donné, et l'armée se met en marche; mais bientôt Pothon, incertain sur la route à suivre, revient à la Pucelle.

— Jehanne, dit-il, l'avant-garde hésite, quelle route prendrons-nous?

— *Chevauché hardiment et auré bon conduit.*

— Où trouverons-nous les Anglais?

— *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron, nous les aurons* (3).

Saintrailles rejoint l'avant-garde.

— Eh bien! demandent les autres capitaines?

— Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron, nous les aurons, m'a dit Jehanne.

— Et ces croix, où se trouvent-elles?

— Je n'en sais rien; mais Jehanne m'a dit : *Chevauché hardiment et auré bon conduit.* Marchons donc.

— Messire, fit observer le damoisel de Saint-Simon, je connais les Croix-Blon et Faron, puisque j'habitais le pays où elles sont plantées avant que l'Anglais ne se fût emparé de mon château.

— Prenez avec vous, répondit Pothon, une soixantaine d'hommes d'armes experts *montés sur fleur de coursiers* et guidez-nous.

Saint-Simon, à la tête de ses éclaireurs, précède l'armée. Il arrive à Cravant où il prend le grand chemin de Blois à Paris. Il traverse Baccon et dépasse Coulmiers en laissant ce village à droite. Jusque-là le détachement avait chevauché avec précaution, attentif aux ordres de son chef. Celui-ci, d'abord pensif, s'était animé peu à peu, et son cheval, pressé de l'éperon, avait pris une allure plus vive. L'impatience du cavalier croissait rapidement et elle parvint à son comble lorsque les yeux de Gilles, fixés sur l'horizon, aperçurent comme une tache noire sur le ciel.

— Danneau, demanda Saint-Simon à l'homme d'armes

le plus rapproché de lui, que voyez-vous là-bas au levant?

— C'est la fumée d'un incendie mourant.

— Mes craintes n'étaient que trop fondées; l'Anglais aura brûlé mon manoir!

A mesure que l'espace disparaissait sous les pieds des coursiers, les objets, d'abord confus, devenaient plus distincts. Bientôt apparut dans la plaine un puissant château fort dont les murailles noircies et dépourvues de toiture laissaient échapper encore quelques bouffées de fumée par leurs longues et étroites ouvertures. Puis on vit la tour carrée du clocher dont la converture pyramidale avait été dévorée par les flammes, puis les habitations dont les murailles encore chaudes avaient seules résisté au feu.

Gilles ne pouvant maîtriser l'émotion qui l'oppresse verse des larmes de rage à l'aspect de ces désastres, et piquant des deux se trouve bientôt au milieu du bourg. Il fouille le château et les habitations en appelant à grands cris; mais partout règne le silence et nul être vivant n'anime ces ruines.

— Mes amis, dit Gilles à ses compagnons, voici le lieu où je suis né. J'étais enfant lorsque les Anglais m'en ont chassé; aussi, ce matin encore, je me réjouissais en songeant que j'allais revoir le manoir de mes ancêtres; mais nos lâches ennemis ont changé ma joie en deuil; c'est ainsi que l'Anglais fait la guerre!

Péniblement affectés par la douleur de leur chef et animés du désir de le venger, les éclaireurs reprennent leur route. Ils arrivent devant une croix plantée au bord du chemin, à peu de distance de St-Sigismond.

— Halte! crie Gilles.

Peu après l'avant-garde paraît.

— Messire, voici la Croix-Blon.

— Attendons Jehanne, répond Saintrailles.

Le gros de l'armée arrive bientôt. La Pucelle ordonne le repos, et lorsque les hommes et les chevaux ont réparé leurs

forces, l'armée rangée en bataille se remet en marche lentement et en bon ordre.

Cependant Gilles de Saint-Simon, lancé en avant, venait de traverser Saint-Péravy-la-Colombe qui offrait les traces fumantes des Anglais, lorsqu'un cerf franchissant un fourré se lance du côté de Roumilly. Il disparaît aux yeux des Français, et soudain un immense cri s'élève dans la direction qu'a prise la bête-fauve. C'était l'armée anglaise, qui ne soupçonnant pas le voisinage de l'ennemi, caché par un pli de terrain, avait accueilli par des cris de joie l'irruption du cerf au milieu de ses rangs.

— L'Anglais! s'écrie aussitôt Saint-Simon en retenant son coursier. J'aurais dû m'en douter, car la Croix-Faron n'est pas éloignée. Replions-nous.

En ce moment les lignes de l'armée française s'étendaient en demi-cercle depuis Coulmelle jusqu'à Nuisemant. La Pucelle et le duc d'Alençon occupaient le centre qui touchait à Frécul.

A la nouvelle de l'approche de leurs ennemis, les Français sont transportés d'ardeur et brûlent d'en venir aux mains. Tous les regards sont tournés vers la Pucelle.

— *Chevauché moult doucement,* dit celle-ci, *laissé Dieu nous amener l'ost d'Angleterre.*

Cependant les Anglais surpris hésitaient sur le choix du champ de bataille. Les uns voulaient que tous les chevaliers missent pied à terre et attendissent l'ennemi après s'être retranchés derrière une haie de pieux aiguisés, ainsi que c'était leur habitude; les autres prétendaient que le basfond où ils étaient leur serait défavorable et qu'il valait mieux gagner un vaste champ couvert de broussailles qu'on apercevait à un quart de lieue sur la hauteur. Ce dernier avis prévalut, et les Anglais obliquèrent leur marche pour se rapprocher de Chesnes.

Jehanne, attentive aux mouvemens de l'ennemi, comprend que le moment favorable de l'attaque est arrivé. Elle ordonne aux trompettes de sonner la charge, tire son épée,

lance son coursier au galop en criant : *Sus, sus à l'Anglais! il est vôtre.*

L'Armée française part comme un trait et tombe sur l'ennemi avec la rapidité de la foudre. Son impétuosité est telle que ceux des Anglais qui n'ont pas encore mis pied à terre, effrayés de ce choc terrible, tournent bride et prennent la fuite. Les autres, rompus et enveloppés, se défendent vaillamment. La mêlée devient générale.

Parmi tous les combattans Saint-Simon se fait remarquer par une sorte de fureur. Engagé au milieu de la bataille ennemie son bras ne cesse de frapper. Mes vassaux! mes pauvres vassaux! répète-t-il à chaque coup d'épée. Auprès de lui combat Danneau, témoin de la douleur du jeune homme à la vue de son manoir brûlé, ce guerrier s'est pris d'amitié pour Gilles. Malheur à l'Anglais dont la lance ou l'épée sont dirigées sur le damoisel de Saint-Simon; il n'est pas de casque ou de cuirasse assez solide pour résister au poids de sa lourde masse d'armes.

Tandis que Saint-Simon et Danneau portent la mort autour d'eux, la Pucelle s'est placée au point culminant du champ de bataille, afin de saisir d'un seul coup-d'œil les chances du combat. Elle n'est reconnaissable qu'à son étendard, car la visière de son casque étant baissée, on ne peut découvrir ses traits. Tout son maintien respire une noble confiance; mais rien ne dénote chez elle cette ivresse du combat qu'éprouvent les chevaliers. Ceux-ci songent à la gloire, elle ne pense qu'au pays; ils se recommandent à leurs dames, elle se repose sur Dieu; ils cherchent à tuer leurs adversaires, elle n'utilise ses armes que pour détourner les coups qui lui sont portés; enfin les chevaliers sont des hommes braves qui vainquent par la force de leurs bras, Jehanne est une simple fille des champs dont le courage et l'énergie émanent de Dieu. Partout où l'ennemi obtient l'avantage, la Pucelle s'y porte et l'Anglais est mis en fuite. Les capitaines ennemis qui combattaient isolément tentent de se réunir, et les plus braves parvien-

nent à se ranger autour de l'étendard de Talbot. Dès lors tout l'effort de la bataille se porte sur ce point. Dunois, Pothon et Lahire accourent des premiers, les maréchaux de Boussac et de Roye et le duc d'Alençon veulent aussi avoir leur part de ce tournoi sanglant.

Le combat recommence.

— Il faut vaincre ou mourir! crie Talbot aux chevaliers serrés à ses côtés.

Et d'un élan irrésistible ces braves se ruent sur leurs adversaires. Ceux-ci, étonnés, sont ébranlés; les Anglais redoublent d'efforts et les Français plient. Mais voici qu'au-dessus du fracas de la bataille une voix se fait entendre : *Besogne, besogne, France, l'Anglais est tien!* A cette voix bien connue, l'Anglais hésite, le Français reprend courage et la face du combat change. Saint-Simon renverse le sire d'Escalles et le fait prisonnier; Dunois terrasse Hongreffort, et Pōthon met Thomas de Thomptson hors de combat. Talbot seul est encore debout. Danneau fond sur lui, et au moment où l'Anglais porte un furieux coup d'épée à son adversaire, celui-ci décharge sa masse d'arme sur la tête de son ennemi. Le capitaine étourdi, chancèle et tombe en laissant échapper son épée (4).

La bataille est gagnée; à l'agitation succède le calme; moment solennel où le guerrier fatigué de frapper s'arrête, abaisse son épée et respire!

Alors Dunois et les autres capitaines se réunissent au tour de la Pucelle.

— Jehanne, dit le Bastard d'Orléans, la journée a été chaude.

— *Oui, messires, vous avez besogné asprement, et Dieu a rompu l'ost d'Angleterre.*

Et la guerrière remet son épée au fourreau, ôte son casque qu'elle suspend à sa selle, prend son étendard de la main gauche, et levant la droite et les yeux au ciel, remercie le tout-puissant de la victoire. Tous les capitaines s'inclinent, et l'armée s'unit à leurs actions de grâce par

une immense acclamation : Oui, Jehanne est l'envoyée du Seigneur !

Obéissant à un signe des maréchaux, Saint-Simon, de la Haye, Mailly, Marconnay et Danneau s'approchent de la guerrière.

— Voici, dit le duc d'Alençon, ceux qui ont le mieux combattu dans cette journée.

— Je le sais, répondit Jehanne, car je les ai vus besogner, mon beau duc, et vous, Bastard, donnez l'accolade à tous ces vaillans hommes.

— Loys de Marconnay, dit Dunois, mettez-vous à genoux. Le guerrier obéit. En l'honneur du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je vous fais chevalier.

Et Dunois ayant tiré son épée en avait frappé légèrement les épaules de Marconnay; puis le relevaut il l'avait embrassé. Les parrains du nouveau chevalier lui attachèrent ensuite les éperons dorés, le baudrier et la ceinture.

La Haye, Mailly et Saint-Simon reçurent successivement l'accolade. Lorsque le duc d'Alençon ordonna à Danneau de s'agenouiller, celui-ci répondit :

— Monseigneur, je ne suis pas digne de la chevalerie, car si j'ai assez de bravoure, la naissance me fait défaut.

— Je sais que les règles excluent de la chevalerie tout homme non noble; mais je sais aussi que ces règles souffrent parfois exception.

— Mon beau duc, s'écria la Pucelle, le vainqueur de Talbot n'a que faire de blason !

— Oui, Jehanne, mais au roi seul appartient de faire noble un roturier.

— Je prierai donc mon gentil sire de l'ennoblir lui et ses descendans mâles et femelles (5).

— Faites sonner trompettes, ajouta la guerrière, et que tous soient prêts dès demain matin à partir pour Orléans.

A cet ordre chaque capitaine logea ses hommes dans les environs, et les principaux de l'armée avec leur suite allèrent occuper Patay.

Le soir venu, les nouveaux chevaliers et Danneau se rendirent à l'invitation que leur avait faite Gilles de Saint-Simon. La gaîté régna dans cette réunion ; car tous s'étaient distingués et avaient obtenu la récompense de leur valeur. Danneau seul paraissait rêveur.

— Mon brave Danneau, lui demanda Saint-Simon, est-ce que vous ne croiriez pas à la promesse de Jehanne?

— Je n'ai pas la moindre crainte à cet égard.

— A quoi songez-vous donc?

— Aux paroles de Jehanne proférées ce matin au moment du départ.

— Ah! oui : *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron, nous les aurons*. N'est-ce pas cela?

— Précisément.

— Eh bien! qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Dieu n'anime-t-il pas la Pucelle de son esprit?

— Aussi n'est-ce pas la prédiction de Jehanne qui me préoccupe ; mais bien les noms des deux croix.

— Ah! vous voudriez savoir leur origine?

— Oui.

— Je vous la dirai, mais à une condition.

— Quelle est-elle?

— C'est qu'à l'avenir vous n'exposerez pas votre vie pour sauver la mienne, ainsi que vous l'avez fait aujourd'hui.

Et Saint-Simon tendit avec effusion sa main à Danneau. Celui-ci la pressa en cherchant en vain à maîtriser son émotion.

— C'est bon... nous verrons..., répondit-il brusquement, contez d'abord votre histoire.

— Oui, oui, dirent tous les convives.

Gilles leur fit donc le récit suivant :

II.

Saint Louis partait pour sa dernière croisade, et les seigneurs de l'Orléanais devaient suivre leur suzerain. Quel-

ques-uns peu soucieux de sauver leur âme, mais fort désireux de ne pas mourir, avaient éludé de prendre la croix, et s'étaient enfermés dans leurs manoirs sous prétexte de maladies. Le sire du Mesnil demeura au nombre de ces derniers, taudis que le seigneur de Saint-Simon abandonna son château, sa jeune femme et traversa les mers.

Le jour du départ, tandis que les hommes d'armes s'agitaient et faisaient leurs derniers préparatifs, le seigneur et la dame de Saint-Simon étaient agenouillés dans l'oratoire et priaient Dieu. Derrière eux se tenaient avec respect deux pages et le majordome.

— Blanche, ne pleurez pas ainsi, dit Jean, vous me feriez perdre tout courage.

— Oh ! pourquoi partez-vous, mon seigneur? pourquoi me laissez-vous seule ici?

— Voudriez-vous donc me voir félon? Mais si l'honneur et mon serment me font une loi de suivre Louis notre sire, ils ne m'interdisent point de pourvoir à votre sûreté. Thibaud, tu prendras le commandement des hommes d'armes que je laisse pour protéger mon château et tu défendras ces murs de toute entreprise. Blon et Faron, reprit Jean, vous avez sollicité la faveur de me suivre en Palestine, et j'aurais été heureux de vous voir combattre à mes côtés; mais j'attends de vous une plus grande marque de dévoûment. Je vous confie ma Blanche, vous l'accompagnerez partout, et, comme deux frères dévoués et vigilans, vous écarterez d'elle tout danger.

Les pages et le majordome s'agenouillèrent devant leur châtelaine.

— Nous jurons et promettons par notre foi, dirent-ils, de vous obéir comme vos humbles vassaux et de mourir même pour vous défendre.

— Merci, Thibaud, merci, Blon et Faron, répondit Blanche. Je sais que sous votre garde je serai à l'abri de tout péril. Mais vous, mon seigneur, qui vous ira en aide si vous me laissez vos plus fidèles serviteurs?

— Le Tout-Puissant et monsieur saint Jean mon patron que nous venons de prier, veilleront sur moi et me ramèneront sain et sauf auprès de vous.

Le croisé partit et Blanche se tint enfermée pendant de longues journées. L'isolement, loin de calmer son chagrin, l'aigrit davantage, et bientôt la châtelaine tomba malade.

— Madame, disait Blon un jour que le médecin découragé avait déclaré son art impuissant, Madame, songez à monseigneur et vivez pour lui.

— Il reviendra bientôt, ajoutait Faron, et ne voudriez-vous point le recevoir au-delà du pont-levis?

— Monseigneur sera si joyeux, lorsqu'il apercevra à l'horizon les tourelles de son manoir.

— Je vais enfin revoir ma Blanche, pensera-t-il avec bonheur, et joyeux il pressera les flancs de son destrier.

— Enfans, répondait Blanche, vous me donnez un espoir que vous ne partagez pas. Si monseigneur n'était pas mort, pourquoi n'aurai-je pas reçu de ses nouvelles?

Et les deux pages reprenaient :

— Le trajet est bien long et le messager a pu s'égarer sur la route.

— Et puis, aucun des croisés de ce pays n'a encore donné de ses nouvelles, et pourtant tous ne peuvent pas être morts.

Mais Blanche penchait tristement la tête et se taisait.

Blon et Faron, désolés de sentir tous leurs efforts d'esprit impuissans à consoler la châtelaine, commençaient aussi à désespérer, lorsque le message tant désiré arriva. Jean se portait bien; il avait bravement combattu et parlait de la probabilité de son prochain retour. « Si le soleil d'Afrique, « disait-il, a laissé des traces sur mon visage, j'espère que le « chagrin n'aura point altéré le vôtre, et qu'à mon retour « ma Blanche sera aussi belle et aussi bonne qu'elle l'était « à mon départ. »

— Madame, fit observer Blon, monseigneur s'attend à

vous retrouver belle, ne pleurez donc plus et revenez vite à la santé.

— Mais pour guérir, ajouta Faron, l'air pur des champs est nécessaire, et quelques promenades à cheval produiraient un effet merveilleux.

— Chemin faisant, madame visiterait ses vassaux qui seraient si heureux de la revoir.

— La misère du temps est grande cette année, et les générosités faites à ces pauvres gens porteraient bonheur à monseigneur.

— Laissez-moi pleurer encore aujourd'hui, répondit Blanche, car maintenant je pleure de joie; demain vous m'accompagnerez hors de nos murs. Oui, je veux que monseigneur me retrouve belle et bonne.

Les pages s'empressèrent d'instruire Thibaud du changement opéré dans l'esprit de la châtelaine et du projet pour le lendemain. Le majordome joyeux prit les mesures pour accompagner Blanche, mais celle-ci s'y opposa.

Monseigneur, lui dit-elle, vous a chargé de la défense de son manoir, vous devez donc rester à votre poste. Mes deux pages m'accompagneront avec trois hommes d'armes.

Thibaud se soumit à regret, et la cavalcade franchit le pont-levis.

C'était le matin. Le soleil, caché derrière les bois de Saumery, glissait dans les clairières et projetait au loin des rayons éblouissans. Les oiseaux gazouillaient et butinaient dans les buissons encore brillans de rosée, et l'alouette, s'élançant de derrière une motte, s'élevait en ligne perpendiculaire dans les airs, s'y maintenait immobile, tandis qu'elle répétait ses notes si gaies, puis, retombant comme une flèche, se cachait dans un sillon.

— Que la nature est belle, dit Blon; qu'il est doux de respirer ainsi en rase campagne l'air parfumé du matin...

— Je voudrais être oiseau, reprit Faron; quel bonheur de dormir au plus sombre du bois pendant la chaleur

du jour; de sautiller sur la mousse au pied de ces grands chênes en déjeûnant de quelques vermisseaux; de se poser délicatement sur une pierre et d'effleurer du bec le courant limpide du ruisseau! quel bonheur de vivre toujours chantant, sans souci du lendemain et sans ressouvenir de la veille! quel bonheur surtout de franchir les espaces! oh! combien je visiterais de pays!

— Bel oiseau voyageur, demanda Blanche, de quel côté dirigez-vous votre vol?

— Mes ailes sont ployées depuis si long-temps qu'il leur faut un long exercice. Prenons donc le chemin de Saumery, où nous ferons une halte, puis nous gagnerons Chesnes, de là nous irons à St-Père-Avy (6), et enfin nous reviendrons au manoir.

— Cette course est un peu longue, dit Blanche.

Mais les deux frères répondirent :

— Le temps est si beau et les chemins sont si unis!

— Nos chevaux seraient si contens de sentir la bride flottante, au milieu de ces espaces ouverts devant eux!

— Nous trouverions à notre retour la Santé et l'Appétit abaissant le pont-levis, et la Beauté dans toute sa fraîcheur sonnerait de la trompe au haut du donjon.

— Ce spectacle est trop curieux, répondit Blanche en riant, pour que je ne désire pas le voir. Allons!

Et la châtelaine rendant les rênes à sa haquenée impatiente eut bientôt atteint Saumery. Là, Blanche donna de douces paroles et des secours plus efficaces à une pauvre famille tombée dans la misère depuis le départ de son chef pour la Palestine. Elle déposa les mêmes consolations à Pezelles et reprit sa course vers Chesnes.

Cependant Thibaud, monté sur la tour du guet, avait constamment suivi des yeux la cavalcade. Lorsqu'il la vit traverser le grand chemin d'Orléans à Châteaudun, une inquiétude profonde s'empara de lui.

— Ces deux jeunes fous, murmura-t-il, entraînent Ma-

dame beaucoup trop loin, car l'oiseau de proie veille près d'ici.

Et ses regards se dirigèrent vers le château du Mesnil (8).

Un homme était là, dominant de tout le buste les créneaux de la grosse tour. Lui aussi faisait sentinelle, et dès avant le lever du soleil, son œil d'aigle sondait l'horizon.

— Rien encore aujourd'hui, pensait-il, point de voyageurs sur les routes, et mes voisins se retranchent derrière leurs murailles. Lignerolles a les yeux ouverts, Coulmelle tient ses portes fermées, et Saint-Simon fait toujours le guet. Saumery seul pense peut-être que je ne songe pas à lui parce qu'il est caché dans les bois. Il faut le détromper.

Et le sire du Mesnil allait quitter son observatoire lorsque ses yeux toujours en mouvement découvrirent la dame de Saint-Simon au moment où elle arrivait à Chesnes.

Ah! ah! fit-il, qu'aperçois-je là bas? une femme accompagnée de trois... quatre... cinq.. hommes, et encore ces hommes ne sont-ils pas complètement armés; ils n'ont pas de lance. Bonne aubaine! ma garnison ne m'accusera pas de la laisser languir dans l'inaction.

Les portes du Mesnil s'ouvrent et une vingtaine de pillards en sortent se dirigeant vers Chesnes. Thibaud devine les intentions de son dangereux voisin et il donne ordre à ses hommes de s'armer pour le combat.

Blanche ayant achevé ses visites de bienfaisance veut regagner son château; mais elle se trouve tout-à-coup en présence du seigneur du Mesnil.

— Belle dame, dit celui-ci, vous êtes ma prisonnière.

— Pas encore, messire, car pour m'avoir il faut me tuer.

A la vue du danger, les pages s'étaient mis en défense.

— Madame, avait dit Faron, mon frère et vous fuyez dans la direction de St-Simon, tandis que nous arrêterons l'ennemi.

— Blanche hésitait; mais Blon saisissant la bride de la haquenée et piquant des deux entraîne la châtelaine, tandis

que Faron et ses trois hommes d'armes se précipitent en désespérés sur les soldats du Mesnil. La fuite de Blanche et l'attaque dirigée par Faron furent si subites que l'ennemi surpris demeura comme paralysé. Enfin du Mesnil s'écrie : Tue, tue, point de quartier ! et prenant avec lui quatre hommes, il se met à la poursuite de la châtelaine.

Faron et ses trois compagnons combattirent en héros, et lorsqu'enfin tous quatre eurent succombé, dix cadavres couvraient la terre.

— Courage, Madame, disait Blon, nous avons dépassé le Nuisement, et voilà devant nous les hautes tours du château.

Mais le sire du Mesnil accourait, et le page désespérant de lui échapper :

— Madame, dit-il, fuyez tandis que j'arrêterai votre ennemi.

— Enfant, il te tuera.

— Je le sais, mais vous serez sauvée.

— Non, je ne veux pas vivre à ce prix.

— Et monseigneur...

— Tais-toi, et suis-moi.

Le page jugeant que la détermination de Blanche est inébranlable, tire sa dague, coupe rapidement les rênes de la haquenée, et la pique sur la croupe en l'excitant de la voix. La bête se sentant blessée redouble de vitesse et emporte Blanche qui ne peut plus la retenir.

Blon s'est arrêté. Le sire du Mesnil lui crie :

— Enfant, détourne-toi si tu ne veux être broyé comme un caillou sous les pieds de mon coursier.

Le page feint de céder à la menace du chevalier; mais au moment où celui-ci va passer comme un trait devant lui, il pousse son cheval en travers. Le choc est terrible ; les deux chevaux et les deux cavaliers roulent à terre. Le sire du Mesnil se relève en blasphémant, et dans sa fureur, il enfonce son épée dans la poitrine du pauvre enfant encore évanoui.

Cependant Thibaud et ses hommes d'armes s'avançaient à la rencontre de l'ennemi, et Blanche, toujours fuyant, vient tomber au milieu d'eux.

— Sauvez Blon ! s'écrie-t-elle.

Thibaud précipite la marche de sa troupe et arrive auprès du page quelques instans après la retraite du sire du Mesnil.

— Blon, mon enfant, dit Blanche en soulevant la tête du page et en l'appuyant sur ses genoux, Blon, m'entends-tu ?

L'enfant ouvrit un instant les yeux, fixa le visage de la châtelaine penché sur le sien et mourut en murmurant : Monseigneur... Blanche... belle et bonne...

Le deuil fut grand au château de Saint-Simon, car Blon et Faron étaient aimés de tous. Blanche voulut qu'on inhumât les cinq braves morts pour elle dans le caveau de famille. Elle fit dire tous les jours une messe pour le repos de leurs âmes et prit des habits de deuil. Courbée sous le poids de ce nouveau chagrin et désespérant de revoir jamais son seigneur, la dame de Saint-Simon dépérissait ainsi qu'une plante dont les racines sont coupées. Thibaud seul espérait encore. Durant le jour il tenait les yeux fixés sur les chemins aboutissant au château, et souvent en apercevant dans le lointain une troupe de cavaliers il s'était écrié : Voici monseigneur ! mais ses illusions avaient été de courte durée.

Enfin un matin Thibaud voit une troupe nombreuse de guerriers se dirigeant vers le manoir ; elle approche et le majordome reconnaît la bannière. Il descend à la hâte, et se précipitant comme un fou dans l'oratoire, il s'écrie :

— Madame, voici monseigneur !

Au même instant les trompettes des croisés font retentir les bois de leurs plus joyeuses fanfares ; le guetteur y répond en embouchant sa trompe ; les hommes d'armes accourent, les portes s'ouvrent, le pont-levis s'abaisse, et Blanche se précipite dans les bras de Saint-Simon, en riant et en pleurant tout à la fois.

Un long silence s'ensuivit, car les grandes joies sont muettes.

— Que je suis heureux de vous revoir, ma Blanche, dit enfin le croisé... et toi aussi, mon fidèle Thibaud... et mes pages?

— Ils sont morts, répondit Thibaud en baissant le front.

— Morts?

— Oui, reprit Blanche, oui, morts pour me sauver.

Et d'une voix altérée, elle raconta le dévoûment des deux frères.

Pendant ce récit, le fier chevalier luttait contre l'attendrissement et la colère. Enfin une larme jaillit de ses yeux. — Pauvres enfans, dit-il. Puis refoulant son émotion et n'écoutant plus que sa fureur :

— Je jure! cria-t-il, de ne pas rentrer dans mon manoir et de ne pas me dépouiller de mes armes avant d'avoir vengé la mort de Blon et de Faron. Enfans, à demain le repos; aujourd'hui courons sus au Mesnil.

Le sire du Mesnil prévoyant le danger avait pris ses mesures et espérait sortir vainqueur de cette lutte à mort; mais les croisés, guidés par leur valeureux chef, eurent bientôt escaladé les murailles, tué la garnison, pendu le chevalier aux créneaux de la grosse tour et mis le feu au château.

Après cette exécution, Jean rentra dans son manoir.

Dès le lendemain le seigneur et la dame de Saint-Simon, accompagnés de leur chapelain et suivis de tous les habitans du château, s'avançaient tristes et silencieux vers le lieu où Faron avait succombé. Là, une énorme pierre ronde, percée au centre, fut placée dans le sol, et dans le trou, on enfonça le pied d'une grande croix de bois. Le chapelain rappela en quelques mots la mort glorieuse de Faron et invita les assistans à ne jamais passer devant cette croix sans s'agenouiller sur la pierre et sans prier pour l'âme du page.

Le cortége se rendit ensuite à l'endroit où Blon avait été tué, et une autre croix y fut placée.

Lorsque, dans la suite, Blanche devint mère et que ses enfans commencèrent à parler, elle les conduisit souvent au pied de ces croix. Les enfans joignaient leurs petites mains et répétaient : Notre Père qui êtes aux cieux..... La première fois que l'enfant faisait cette prière en plein air, il ne manquait pas d'en demander la raison, et la châtelaine disait l'histoire que je vous ai contée.

Depuis ce temps toutes les dames de Saint-Simon ont religieusement observé cette coutume. Je me rappelle que j'étais tout petit encore lorsque ma pauvre mère, par ses douces paroles, rendit ces croix chères à mon cœur, comme l'était ce vieux manoir que vous avez vu brûler ce matin.

Durant ce récit les heures de la nuit s'étaient écoulées, et le son des trompettes vint tout-à-coup rappeler à nos chevaliers qu'il fallait songer au départ.

Dès qu'on apprit à Orléans que l'armée victorieuse arrivait, toute la population se porta à sa rencontre en chantant des hymnes et en parsemant le chemin de rameaux verts. Cette allégresse redoubla à la vue de la Pucelle. Hommes, femmes et enfans réunirent leurs voix, et du sein de cet immense concert s'éleva cette sublime action de grâce : « *Bénie soit celle qui vient au nom du Seigneur !* « *Hosanna au plus haut des cieux !...* »

NOTES.

LA CROIX-BLON ET LA CROIX-FARON.

I.

ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC.

Nos antiquaires et annalistes orléanais se sont longuement occupés de ce fameux étendard, et nous ne voudrions pas assurer

que deux d'entre eux fussent du même avis, nous ne les remettrons pas aux prises; mais nous ajouterons à toutes les preuves qu'ils ont fournies à l'appui de leurs sentimens, le témoignage d'un auteur contemporain qui avait accompagné Jeanne d'Arc dans un grand nombre de ses expéditions : Perceval de Caigny s'exprime ainsi en racontant l'*assault de Gergeau* : « La Pucelle print son « estendart auquel estoit empainturé Dieu en sa majesté, et de « l'aultre costé l'imaige Nostre-Dame et ung escu de France tenu « par deux anges. »

II.

PRISE DE BEAUGENCY.

Nous avons réuni les divers passages des chroniqueurs où le siége de Beaugency est mentionné.

Monstrelet se borne à dire qu'après avoir pris Jargeau, la Ferté-Hubert et Meung, les Français se présentèrent devant Beaugency; que les Anglais, occupant cette ville, résolurent, après mûre délibération, de rendre la place, et qu'ils se retirent vers Paris à travers la Beauce.

Jean Chartier prétend que, à la vue des Français, les Anglais « aussitôt se retirèrent dans le chasteau et sur le pont dudit Bau- « gency, et ainsi abandonnèrent la ville. Ce faict, le duc d'Alen- « çon, Jeanne la Pucelle, le Bastard d'Orléans et autres entrèrent « dedans la ville, y logèrent et y firent promptement dresser leurs « bombardes devant le chasteau, dans lequel estoient bien *sept a* « *huit cens* Anglois : Durant le temps que l'on aprestoit ces bom- « bardes, les Lombards estant en la compagnie faisoient grand « devoir de tirer et les Anglois ne faisoient que bien peu de ré- « sistance; de sorte que voyant la besongne aller à déclin et mal « pour eux, tost après ils requirent d'avoir composition, promet- « tans de se rendre. A ce siége arriva Artus, comte de Richemont, « connestable de France.... Avec tout cela se rendoient chacun jour « dans le camp gens de toutes parts; les François avoient fort « augmenté leur courage et hardiesse pour la venue de Jeanne la « Pucelle, laquelle plusieurs tenoient estre venue de la part de « Dieu, car ses œuvres et sa conduite le démonstroient assez. Et « les Anglois, qui de ce oyoient parler chacun jour, en estoient « tout espouvantez, de sorte qu'ils requirent de parlementer pour « rendre iceluy chasteau et pont de Baugency; et les convoya et

« mit hors du camp Ambroise de Lore, par l'ordonnance des sei-
« gneurs dessus dits. »

Ces détails, donnés par l'historiographe de Charles VII, et omis par Monstrelet, sont confirmés par les autres chroniqueurs.

En effet, *Jacques le Bouvier*, dit *Berry*, roy d'armes de France s'exprime ainsi dans son histoire chronologique de Charles VII : « Vindrent les François avec la Pucelle mettre le siége à « Baugençy, et veue la peur que lesdits Anglois avoient et la « fortune qu'ils voyoient tourner sur eux, ils se rendirent et li- « vrèrent Baugency par composition. Dedans estoient de *six à* « *sept cens* Anglois, et en estoit capitaine messire Guischard « Guetin.... »

Nous connaissons maintenant le nombre des assiégés, le nom de leur chef et les points où ils se sont retranchés, mais nous ignorons encore *la durée du siége*, la date précise, les principales dispositions d'attaque des assiégeans et les clauses de la capitulation, nous puiserons ces renseignemens dans l'*Histoire de Charles VII*, dite *de la Pucelle d'Orléans*. L'auteur anonyme s'exprime ainsi :

« Le mercredy, quinzième jour de juin mille quatre cens vingt- « neuf, Jean, duc d'Alençon, lieutenant-général de l'armée du « roy, accompagné de la Pucelle et de plusieurs hauts seigneurs, « barons et nobles.... allèrent devant Baugency : pour la venue « desquels, les Anglois abandonnèrent la ville et se retirèrent sur « le pont et au chasteau. Alors les François entrèrent dedans ladicte « ville et assiégèrent le pont et le chasteau par devers le costé de « Beausse, si dressèrent et assortirent là canons et bombardes don « ils battoient fort ledit chasteau. Or le *comte de Richemont*, « connestable de France, vint à cestuy siége, à grant chevalerie.... « Si fust alors ordonné que le connestable mestroit le *siége du costé* « *de Soulongne*, devant le pont de Baugency : mais le vendredi « XVIIe jour du moys de juin, le Baillif d'Evreux qui estoit de- « dans Baugency, fit reqnérir la Pucelle d'un traité qui fut faict « et accordé environ l'heure de nuict, en telle manière qu'ils ren- « droient au roi de France, entre les mains du duc d'Alençon et « de la Pucelle le pont et le chasteau, leurs vies sauves, le len- « demain, à l'heure de soleil levant, sans en emporter ny emmener « fors leurs chevaux et hernois, avec aucuns de leurs meubles, « montant pour chacun un marc d'argent seulement, et qu'ils « s'en pourroient franchement aller ès pays de leur party; mais

« ils ne devoient reprendre les armes contre les François, jusques
« après dix jours passez. Donc en cette manière enpartirent les
« Anglois qui estoient bien nombrez à *cinq cens* combattans,
« lesquels rendirent le pont et le chasteau, le samedy dix-hui-
« tyesme jour de juin mille quatre cens vingt-neuf. »

Enfin nous citerons *Perceval de Caigny*, maître d'hôtel du duc d'Alençon. Ce chroniqueur, tout récemment mis en lumière, est le premier qui ait parlé de la Pucelle. Son récit est d'autant plus digne de foi que son office l'obligeant à accompagner le duc, il a vu lui-même les faits qu'il raconte. Perceval de Caigny a écrit sa chronique en 1438.

« Le jeudi ensuivant, dit-il, XVIe jour de juing, la Pucelle,
« le duc d'Alençon et toute la campaignie, à heure de midi, vin-
« drent mettre le siége devant la place de Beengency et furent
« logiez en la ville et en l'environ. Et tout le seurplus du jour eut
« escarmouche devant la place, et la nuict furent assises les bom-
« bardes et cagnons. Messire Richard Guestin et Matago accom-
« paigniez de IIII C Anglois avoient la garde de la place. Le ven-
« dredy, le *comte de Richemont*, connestable de France, vint à
« la compaignie ainssi que le duc d'Alençon luy avoit faict asca-
« voir dès ce qu'il ala devant Gergeau; combien que le roy ne
« vouloit point qu'il se meslat de sa guerre par l'énortement du
« sire de la Trimouille qui le tenoit a son ennemy (et il avoit
« toute la voix du gouvernement du roy). Le *conestable arrivé*,
« V ou VI^{C} combatans en sa compagnie, tout ce jour de vendredy
« fut jecté de bombardes et cagnons à ceulx de la place et eulx
« aussi a ceulx du dehors, et escarmouché et chascun faire le
« mieulx que ils povoient. Ceux de la place avoient bien cognois-
« sance des entreprinses que la Pucelle avoit faict de avitailler la
« ville d'Orléans, de la prinse des bastilles qui fut grant mer-
« veilles, et de la prinse de Gergeau; et veoyent que rien ne
« povoit résister contre la Pucelle et qu'elle metoit toute l'or-
« donnance de sa compaignie en telle conduite comme elle vou-
« loit, tout a inssi comme devroient et pourroient faire le cones-
« table et les mareschaulx d'ung ost, ils se rendirent à la Pucelle
« et au duc d'Alençon sauf leurs corps, chevaux et hernois. »

Ainsi il est certain que le château et le pont de Beaugency, reliés par des ouvrages de fortification et défendus par les Anglois, ont été assiégés et battus en brèche par l'armée française ayant à sa tête la Pucelle; que ce siége a duré depuis le jeudi 16 juin jus-

qu'au samedi 18 du même mois, et non pendant *trois semaines* ainsi que l'avance Mézeray; que les ennemis au nombre de 400 au moins ou de 800 au plus, étaient commandés par messire Richard Guestin, Matago et le bailli d'Evreux ; qu'enfin les Anglais s'étant obligés à ne pas guerroyer pendant dix jours purent se retirer en conservant leurs chevaux, leurs armes et l'équivalent d'un marc d'argent.

L'auteur des *Recherches historiques* sur la ville d'Orléans dit que durant le siége : « Le connétable de Richemont... se dissimu-« lant à lui-même l'aversion que le roi avait pour lui... vint offrir « ses services à Charles VII qui les accepta avec joie. »

Ces quelques mots contiennent deux erreurs. La première est la présence du roi au siége de Beaugency, que l'auteur indique ici et qu'il précise en un autre passage que nous relevons à la note IV; la dernière est l'acceptation par le roi des services du connétable. Dom Lobineau, historien entièrement favorable à Artus de Richechemont, dit qu'à la nouvelle de l'approche du connétable, la Pucelle voulait aller le combattre comme rebelle, mais que n'étant pas secondée par les principaux chefs de l'armée, elle avait été obligée de suivre ces derniers au devant du connétable, lequel lui aurait adressé ces paroles : « Jeanne, on m'a dit que vous me « vouliez combattre. Je ne sais si vous estes de par Dieu ou non. « Si vous estes de par Dieu, je ne vous crains rien, car Dieu sait « mon bon vouloir. Si vous estes de par le diable, je vous crains « encore moins. »

L'historien de la Pucelle affirme au contraire que le connétable s'humilia devant Jeanne en la suppliant de lui pardonner, puisque le roi lui avait donné pouvoir de remettre les offenses, et que la Pucelle se serait laissée fléchir par les prières de tous les seigneurs qui se portèrent garants des bonnes intentions et du repentir du connétable.

Ces deux versions sont opposées, mais dans l'une comme dans l'autre, on voit que le roi n'était pas présent au siége de Beaugency et qu'il *n'accueillit pas avec joie les services du connétable.*

III.

CROIX-BLON ET FARON.

Nous avons parcouru les communes de cette partie de la Beauce qui avoisine Patay, et dans toutes les fermes nous avons recueilli

ces paroles prophétiques attribuées à la Pucelle : *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron nous les aurons*. Frappé de trouver cette tradition aussi répandue, nous avons demandé où étaient situées ces deux croix ; nous avons appris que la Croix-Blon est plantée à peu de distance de Saint-Sigismond, sur le bord du chemin qui conduit de ce bourg à celui de St-Péravy-la-Colombe, et que la Croix-Faron se voit sur le chemin qui part de Saint Péravy et aboutit au village de Chesnes. Elles sont séparées l'une de l'autre par une distance de trois kilomètres environ. Leur position et leur antiquité sont d'ailleurs constatées par d'anciens titres. Nous lisons dans un aveu de la métairie de Chenes, rendu dans les premières années du XIVe siècle : « Item la quart pièce contenant « XV mynes orlenois de terre, en ladite paroisse de Sainct Père « Avy, ou leu dict Champ-de-la-Croix-Faron...

Un autre aveu, rendu le 14 août 1406, contient ce passage : « ... Et dix-huit muids orleanois de terre en XIX pièces..... la « quinzième pièce contenant quinze mynes de terre assises au « Champ-de-la-Croix-Faron, appelé le Champ-des-Goutières... et « ferant sur le chemin à aler de Chenes à Sainct Père Avy. »

Nous demanderons un dernier renseignement à deux anciens plans de censives appartenant à St-Euverte et aux Célestins d'Ambert. Le premier présente, au point précité, une croix accompagnée de ces mots : *la Croix-Faron*. Le dernier offre les mêmes indications pour la Croix-Blon.

En portant les yeux sur le plan de la commune de Saint-Péravy-la-Colombe, que nous joignons à notre légende, on verra les points que ces deux croix occupent.

Nous voudrions que chacune de ces croix fût élevé sur un socle de pierre, lequel porterait ces mots :

CROIX-BLON.

—

Le 18 juin 1429, entre cette croix et la Croix-Faron, eut lieu la *bataille dite de Patay*, gagnée par Jeanne d'Arc sur les Anglais.

CROIX-FARON.

—

Le 18 juin 1429, entre cette croix et la Croix-Blon, eut lieu la *bataille dite de Patay*, gagnée par Jeanne d'Arc sur les Anglais.

Nous soumettons cette idée à MM. les maires de Saint-Péravy et de Saint-Sigismond et à MM. les curés de ces deux paroisses.

IV.

BATAILLE DE PATAY.

La Bataille de Patay est un événement trop important dans notre histoire pour que nous ne consacrions pas quelques lignes à l'examen de ce fait de guerre.

Monstrelet le raconte ainsi : « Les François partis de Beaugency par certaine longue espace chevaucherent et *vindrent par un jour de samedy à une grande demie lieue d'un gros village nommé Patay*, en laquelle marche les dessusdits coureurs françois veirent de devant eux partir un cerf, lequel adressoit son chemin droit pour aller à la bataille des Anglois, qui ja s'estoient mis tous ensemble : c'est a scavoir iceux venans de Paris, dont dessus est faict mention et les autres qui estoient partis de Boisjency, et des marches d'Orléans ; pour la venue duquel cerf qui se ferit come dit est parmy icelle bataille fut desdits Anglois eslevé un très grand cry et ne scavoient pas encores que leurs ennemis feussent si près d'eux. *Pour lequel cry les dessus dits coureurs françois furent acertainez que c'estoient les Anglois ; car ils les veirent adonc tout a plain*. Et pour ce renvoyerent aucuns d'eux vers leurs capitaines pour les advertir de ce qu'ils avoient trouvé, et leur feirent scavoir que par bonne ordonnance ils chevauchassent avant et qu'il estoit heure de besongner. Lesquels prestement se réparerent de tous points et chevaucherent bien et hardiment si avant qu'ils apperceurent l'ost de leurs anciens ennemis : lesquels sachant pareillement la venue des François se prépareren diligemment pour combattre, et voulurent descendre a pied emprès une haye qui estoit assez près d'eux, affin que par derrière ne peussent estre surprins des François : mais aucuns des capitaines ne furent point de ce bien contens et dirent qu'ils trouveroient place plus advantageuse ; pourquoi *ils se meirent au chemin en tournant le dos à leurs ennemis : et chevaucherent jusques a un autre lieu, environ bien un demy quart de lieue ou environ du premier, qui estoit assez fort de hayes et de buissons* : auquel, pour ce que les François qui convoitoient iceux moult de près, meirent pied à terre et destendirent la plus grand partie de leurs chevaux. Et alors *l'avant-garde des François qui*

estoient désirans et ardans en courage pour assembler aux Anglois, parce que depuys peu de temps ença les avoient essayés et trouvés d'assez méchante deffense, *se ferirent de plains eslais dedans iceux Anglais et d'un hardy courage et grand voulenté les envahirent si vigoureusement et tant soubdainement avant qu'ils peussent estre en ordonnance*, que mesmement messire Jean Fascot et le bastard de Thian chevaliers, avecq grand nombre de leurs gens ne se meirent point à pied avecques les autres, ains se departirent en fuyant à plain cours pour sauver leurs vies. Et entre temps les autres qui estoient descendus à pied furent tantost de toutes parts environnez et combattus par iceux François : car ils n'eurent point loisir d'eux fortifier de poinsons aguisez, par la manière qu'ils avoient accoustumé de faire. Et pourtant, sans ce qu'ils fissent grand dommage aux François ils furent en assez brief terme et legierement ruez jus, desconfits et du tout vaincus. *Et y eut morts dessus la place d'iceux Anglois environ dix huit cens et en y eut de prisonniers de cent à six vingts* : desquels estoient les principaux, les seigneurs d'Escalles, de Thallebot, de Hongreffort, messire Thomas de Thompson et plusieurs autres des plus notables jusques au nombre dessusdit. Et de ceux qui y furent morts furent les principaux, est a scavoir... et les autres estoient toutes gens de petit estat et moyen, tels et si faits qu'ils ont accoustumé a amener de leur pays mourir en France : apres laquelle besongne qui fut environ deux heures après midy, tous les capitaines françois se rassemblèrent ensemble en regraciant devotement et humblement leur créateur : et menerent grand liesse les uns avecques les autres pour leur victoire et bonne fortune : et se logerent cette nuict en icelle ville de Patay qui est à deux lieues près d'Anville en Beausse, de laquelle ville ceste journée porte le nom perdurablement. Et le lendemain lesdits Francois retournerent à tous leurs prisonniers, et les riches des Anglois qui morts estoient dépouillez : et ainssi entrèrent en la ville d'Orléans.....

« A ceste besongne furent faits chevaliers de la partie des Francois Jacques de Milly, Gilles de St-Symon, Loys de Marconnay, Jean de la Haye et plusieurs vaillans hommes. »

Perceval de Caigny, que nous avons déjà cité à la note II relative au siége de Beaugency, s'exprime ainsi au sujet de la bataille de Patay :

« Le samedy XVIII[e] jour dudit mois de juing MCCCCXXIX, en me-

tant hors de la place de Baugency lesdits Anglois, qui se estoient rendus, vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que, la nuict passée, lesdiz Talebot et Fastots estoient venus querir à Meun le sire d'Escales et ceulx de la garnison de Meun qui abandonnerent la place et s'en alerent tous ensemble droit à Yanville. Environ huit heures au matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie estoient issus aux champs, cuidans avoir la bataillè; et quant ilz sceurent que les Englois s'en aloient, ilz ordonnerent leur avant-garde et leur bataille, et en ordonnance *tirerent après les Englois et les aconsurent près le village de Patay, environ* V *lieuës dudit lieu de Baugency.* Quant les Englois avisèrent la compaignie qui les suivoit, ilz prindrent ung champ et là se misdrent en ordonnance et en bataille presque touz à pié. *L'avant-garde* de noz gens férit dedans et incontinent la bataille joingnit avecques eulx, et sans gaire de résistence, les Englois tournerent en desconfiture et en fuite. *A laquelle bataille furent mis à mort de* II *à* III *mille Englois et de prisonniers les sires de Talbot d'Escales, le fils au comte de..... et de* IIII *à* V *cens autres Englois.* La Pucelle, le duc d'Alençon, le conestable de France, le comte de Vendosme et toute la compaignie coucherent audit village de Patay et aux environs.

« Le dimanche XIXe jour dudit mois de juing la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie disnerent audit lieu de Patay. Le duc d'Alençon *ne osa mener le conestable* devers le roy pour la mallegrace en quoy il estoit, comme dit est. Il retourna en son ostel de Partenay, lie et joyeulx de la journée que Dieu avait donnée pour le roy, et très marry de ce que le roy ne vouloit prendre en gré son service. La Pucelle, le duc d'Alençon et tout le seurplus de la compaignie s'en alerent gésir à Orléans et entour la ville, et là furent recuz très-grandement. Ilz alerent par les églises mercier Dieu, la Vierge Marie et les benoits saints de Paradis, de la grace et de l'onneur que nostre Seigneur avoit fait au roy et a eulx touz, en disant que c'estoit par le moyen de la Pucelle et que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes; et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie audit lieu d'Orléans et au pays d'environ depuis ledit dimanche jusques au vendredy ensuivant XXIIIIe jour dudit mois. »

Quoique nous ayons suivi le récit de Monstrelet dans notre légende, nous croyons pourtant utile d'extraire des autres chroniqueurs les passages relatifs :

1° Au jour du combat;

2° Au lieu où la bataille fut livrée;

3° A la force des deux armées et au nombre des morts et des prisonniers.

L'historien anonyme de la Pucelle s'exprime ainsi :

« En celle bataille, qui arriva le dix huitième jour de juing « mile quatre cens vingt neuf. »

Nous avons vu que Perceval de Caigny était tout aussi explicite:

« Le samedy XVIIIe jour dudit mois de juing, dit-il,.... envi- « ron huict heures au matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et « toute la compaignie estoient issus aux champs. »

Ces deux auteurs contemporains sont les seuls qui précisent clairement le jour du combat. Monstrelet se borne à dire que ce fut *un jour de samedy*. D'ailleurs Perceval de Caigny est d'une exactitude tellement rigoureuse dans sa chronologie que lui seul ferait autorité.

La bataille de Patay eut donc lieu le samedi 18 juin 1429.

Quel fut le théâtre du combat?

Monstrelet répond : « Et vindrent (les Français) par un jour de « samedy a une grande demie lieue d'un gros village nommé « Patay. »

Jean Chartier : ... « Aussitôt ils (les Français) déplacerent les « batailles et avancerent diligemment, en tirant en Beausse vers « une église forte nommée Patay, là où furent trouvés iceux An- « glois,.. lesquels se deplacerent pour se porter *joignant un bois « auprès un villaige*.... et ceux à pied lesquels estoient en grand « nombre se jetterent dedans iceux bois et villaige... »

Nous lisons dans l'*Abrégé de l'histoire de Charles VII* que le combat eut lieu « vers Patay en Beausse. »

Berry raconte que les seigneurs Français partis de Beaugency le matin « poursuivirent (les Anglais) bien six lieues et les atteigni- « rent enfin en droit et auprès de Fort Moustier nommé Patay. »

L'historien de la Pucelle dit à son tour : « Et poursuivirent si « asprement les Anglois, qu'ils les attrapperent près Patay au « *lieu dict de Coynees*... »

Enfin Perceval de Caigny nous apprend que les Français « tire- « rent apres les Englois et les aconsurent pres le villaige de Patay, « environ V lieues dudit lieu de Baugency. »

Aucune de ces citations ne résout notre problème; mais ce que

l'histoire seule ne peut opérer, l'histoire et la tradition réunies ne le feraient-elles pas. Voici la tradition : *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron nous les aurons.* Nous avons vu dans la note III quelle était la position de ces deux croix ; faisons donc l'application des textes des chroniqueurs.

Le combat eut lieu :

1° D'après Monstrelet : A une grande demi-lieue de Patay.

La Croix-Faron est à 5 kilomètres de ce bourg.

2° D'après Berry : A six lieues de Beaugency.

La Croix-Faron se voit à 24 kilomètres de cette ville.

3° D'après Perceval : A 5 lieues environ de Beaugency.

La Croix-Blon est plantée à 21 kilomètres de cette ville.

4° D'après Chartier : Dans un bois touchant à un village.

La Croix-Faron est près d'un village, celui de Chesnes, qui a tiré son nom d'un bois qui couvrait anciennement son territoire.

5° D'après l'historien de la Pucelle : Près Patay, au lieu des Coynees.

La Croix-Faron est distante de Coinces de 1,500 mètres, et en tranduisant le mot *Coynees* par celui de *Coinces*, nous pensons être dans le vrai. Toutefois nous devons ajouter que quelques archéologues prétendent que *Coynees* signifie *Conie*, petite rivière qui coule près de Patay; mais nous croyons cette opinion erronée 1° par toutes les raisons données; 2° parce que une rivière n'est point appelée un lieu, *lieu des Coynées*; parce que le chemin que suivaient les Anglais et les Français, et qui n'est autre qu'une ancienne voie romaine allant de Blois à Paris, passe auprès de Roumilly et de *Coinces*. Il nous paraît donc certain que les Anglais, sortis de Janville afin d'aller au secours de Beaugency, et que ceux partis de cette ville pour se retirer à Janville, se rencontrèrent dans le bas-fond de la *retrève*, entre *Roumilly* et *Coinces*; qu'ils firent halte dans ce pli de terrain où ils étaient entièrement cachés; qu'ils y furent découverts par les éclaireurs français, et que, sentant le désavantage de leur position, ils obliquèrent à gauche et gagnèrent la hauteur de Chêne où eut lieu le fort du combat.

Nous ajouterons que le propriétaire d'un champ sis devant et à l'ouest de la Croix-Faron, y a découvert en labourant, une grande quantité d'ossemens amoncelés et plusieurs tombes en pierre. La configuration du sol et les mouvemens de terrain justifient d'ailleurs complètement la narration de Monstrelet et notre propre récit.

Nous croyons donc pouvoir conclure que la bataille eut lieu à *Chesnes auprès de la Croix-Faron et sur les territoires de St-Péravy-la-Colombe et de Coinces*. Patay étant le lieu le plus marquant des environs eut la gloire de donner son nom à ce combat.

Quelle était la force des deux armées? quel fut le nombre des morts et des prisonniers?

De tous les chroniqueurs précités Monstrelet seul fixe le chiffre de l'armée française. *Ils pouvoient estre de huict à neuf mille combattans*; mais Monstrelet était Bourguignon et penchait un peu vers l'Angleterre. Il a donc pu exagérer les forces des Français par le même motif qui lui a fait amoindrir les pertes de l'ennemi. Suivant lui, les Anglais n'auraient eu que 1,800 morts et 120 prisonniers.

Les autres chroniqueurs s'accordent à dire que la perte des Anglais s'éleva à plus de 2,200 morts et 500 prisonniers.

Enfin nous lisons dans l'*Histoire de la Pucelle : La tuerie fust nombrée sur le champ par les héraults d'Angleterre à plus de* 2,200 *Anglois.... et furent bien nombrez en tout à cinq mille hommes.*

Il n'est fait mention nulle part de la perte des Français, ce qui donnerait à penser qu'elle fut nulle ou du moins peu importante.

L'armée anglaise était donc de 5,000 combattans environ, et l'armée française lui était supérieure en nombre. L'ennemi perdit 2,200 hommes au moins et laissa entre nos mains 500 prisonniers.

Nous ne terminerons pas cette note sans émettre quelques réflexions critiques au sujet d'un passage des *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, passage où l'auteur s'exprime ainsi :

« Les Anglais qui ignoraient la prise de Beaugency, qu'ils « croyaient pouvoir résister long-temps, se mirent en marche « pour en faire lever le siége, et l'on comprit bientôt qu'on ne « pouvait éviter une bataille, *on fit d'abord retirer le roi pour « ne pas exposer sa personne dans un combat douteux.* »

Le roi n'assistait pas au siége de Beaugency. On ne le fit donc point retirer d'un lieu où il n'était pas.

« Les Anglais, continue Lottin, *étaient campés* au bourg de « Patay en Beauce, près d'Orléans, au nombre de 5,395 hommes. »

Les Anglais ne pouvaient être campés puisqu'ils étaient en marche. Quant aux 5,395 hommes, nous ignorons, et l'auteur des *Recherches* ne nous apprend pas qui les a si bien comptés.

« *Le connétable de Richemont, auquel le roi avait donné le « commandement de toute l'armée française*, résolut de les « surprendre, d'après les avis de Jeanne d'Arc qui lui avait assuré « le gain de la bataille. »

Tous les chroniqueurs disent au contraire que le connétable était tombé dans une disgrâce complète lors du siége de Beaugency et de la bataille de Patay. Perceval de Caigny est à cet égard très-explicite : « Le duc d'Alençon ne osa mener le con- « nestable devers le roy pour la mallegrace en quoy il estoit, « come dit est. Il retourna en son ostel de Partenay lie et joyeulx « de la journée que Dieu avoit donnée pour le roy, et très marry « de ce que le roy ne vouloit point prendre en gré son service. » L'historien de Bretagne, dom Lobineau, qui fait un héros du connétable et qui lui attribue la plus grande partie du succès de Patay, avoue qu'il vint à l'armée contrairement aux ordres du roi, et il ajoute qu'après la bataille précitée « le connestable comptoit de pousser sa pointe contre les Anglois, lorsque le roi lui fit commander de s'en retourner dans sa maison... »

Les supplications les plus instantes furent employées tant auprès de Charles VII que de la Trimouille pour obtenir la rétractation de cet ordre.

« Mais, reprend l'historien, la Trimouille demeura inflexible « dans sa haine, et le roi manda au connétable qu'il s'en allast, et « qu'il aimerait mieux n'estre jamais couronné que de souffrir « qu'il se trouvast à la cérémonie. »

Le commandant de l'armée française n'était donc pas le connétable. Les véritables chefs étaient la Pucelle et le duc d'Alençon.

Lottin continue son récit en ses termes : « *Il les attaqua à la pointe du jour* et dans le temps qu'ils n'étaient pas préparés au combat. » Tous les chroniqueurs racontent que l'armée française, partie de Beaugency le matin (Perceval dit à huict heures), atteignit les Anglais auprès de Patay et que le combat se donna immédiatement. La bataille ne fut donc pas livrée au point du jour, puisque les Français quittaient à ce moment Beaugency et qu'ils avaient cinq lieues à faire avant de rejoindre l'ennemi. Monstrelet affirme que le combat eut lieu vers deux heures après midi, et aucun des chroniqueurs n'infirme cette version.

« Talbot, continue Lottin, fit une vive résistance; mais ses « troupes furent enfoncées; *il fut fait prisonnier avec* 1,200 « *soldats*. »

Nous avons vu que ce nombre doit être réduit à 500.

Enfin Lottin affirme, sous forme d'inventaire : « 24 *juin* 1429, « *l'armée victorieuse arrive à Orléans.* »

Nouvelle erreur ! Selon nos chroniqueurs, l'armée victorieuse coucha à Patay le soir même du combat, et le lendemain 19 *juin*, elle rentra à Orléans (1).

RÉSUMÉ. — La bataille de Patay fut livrée le 18 juin 1429, dans l'après-midi, au milieu des plaines qui s'étendent de *Chesnes* à *Frécul*, entre la Croix-Blon et la Croix-Faron; et de Chesnes à Coinces, sur les territoires de cette dernière commune et de St-Péravy-la-Colombe. — L'armée française, commandée par la Pucelle et le duc d'Alençon, était plus nombreuse que celle d'Angleterre ; celle-ci était forte de 5,000 combattans. Les Anglais eurent plus de 2,200 hommes tués et 500 faits prisonniers; les Français n'éprouvèrent qu'une perte insignifiante. — En définitive ce fut une petite bataille, si l'on s'arrête au nombre des combattans; mais c'en fut une très-grande à la juger par ses conséquences. Elle acheva de prouver la mission divine de Jeanne d'Arc, de relever le courage et le patriotisme des Français et de changer totalement le rôle des deux peuples. Pressé de toutes parts, l'Anglais dut renoncer dès lors à l'offensive et ne plus songer qu'à se défendre.

V.

DANEAU, DIT GOUJON.

Les lettres d'anoblissement de Jean Daneau ont été publiées par le chevalier de la Roque dans son *Traité de la noblesse*; mais comme ces lettres sont en latin, et que d'ailleurs elles sont peu connues, nous croyons devoir en traduire les passages les plus saillans :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français... Nous pen-
« sons qu'il est convenable et juste de donner la noblesse et autres
« prérogatives à ceux que nous trouvons probes, fidèles et recom-
« mandes par une vie louable, l'honnêteté des mœurs et les autres
« vertus. Or, Jean Danneau, dit Goujon, originaire du pays de
« Thiriache, homme de condition libre, de vie louable, de mœurs
« honnêtes, d'une fidélité éprouvée envers nous, doué en outre

---

(1) Les *Recherches historiques* fourmillent tellement d'erreurs que nous croirons remplir un devoir en les signalant toutes les fois que nous en aurons l'occasion.

« d'autres qualités éminentes, est véritablement noble par ses ac-
« tions et mérite que nous nous montrions gràcieux et libéral à
« son égard. Nous faisons donc connaître à tous présens et avenir
« que ledit Jean Danneau nous a rendu d'éminens services pendant
« l'espace de vingt ans, dans nos armées, en compagnie de notre
« cher et fidèle Poton de Sainte-Traille notre premier écuyer et
« maître de notre cavalerie. Durant ces campagnes, et en d'autres
« occasions, Danneau se comporta vaillamment, pour le bien
« de la chose publique, contre les Anglais nos anciens ennemis et
« contre nos adversaires. Sa bravoure parut surtout lors de la
« bataille livrée à nos dits ennemis, au lieu de Patay, et dans
« laquelle Jean Danneau par sa force et son intrépidité fit pri-
« sonnier le seigneur de Talbot Anglais et notre ennemi. En con-
« sidération de ce fait et de ce que Danneau ne cesse de faire tous
« les jours; nous l'anoblissons de notre grâce spéciale, lui et sa
« postérité mâle et femelle née ou à naître en légitime mariage.
« Et de notre certaine science et de notre pleine puissance nous
« les faisons et créons nobles..... Donné à Limoges dans le mois
« de mars, l'an du Seigneur 1438, et de notre règne le 17e. »

La reconnaissance de Charles VII était, on le voit, un peu tardive, puisque la bataille de Patay avait eu lieu en 1429. Mais si le roi s'était montré lent à récompenser le brave Danneau, les Orléanais n'avaient point imité cet exemple. Ils avaient donné le droit de cité au vainqueur de Talbot et lui avaient fait cadeau de quelques maisons situées à Orléans dans la rue de la Vieille-Poterie et sur lesquelles était assis un droit de cens qui ne tarda pas à être désigné par *la censive Daneau*. Probablement Daneau se maria à Orléans, ou tout au moins il y habita, puisque ses descendans y contractèrent alliance avec la famille Compaing. Une sentence du bailli d'Orléans, du 6 mars 1600, nous prouve qu'avant cette époque la censive Daneau était passée entre les mains de Pierre Jousse; celui-ci l'avait acquise de Pierre Danneau, dernier descendant mâle du brave compagnon de Saintrailles.

VI.

SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE.

—

Territoire et population.

La commune de St-Péravy-la-Colombe est située dans la Beauce

et fait partie du canton de Patay, arrondissement d'Orléans. Elle est limitée par les communes dé Patay, Villeneuve-sur-Conie, Tournoisis, St-Sigismond et Coinces. St-Péravy est sis à 20 kilomètres environ de la ville d'Orléans, sur la route n° 155 et sur le chemin de grande communication n° 1. — Son territoire est composé de 1897 hectares 60 ares 80 centiares, savoir :

Terres labourables....................	1,755	20	55
Vignes................................	14	55	93
Jardins...............................	9	22	18
Bois..................................	71	20	68
Mares.................................	»	25	95
Propriétés bâties (superficie)..........	8	45	17
Eglise, presbytère et cimetière...........	»	15	54
Chemins, rivières et ruisseaux..........	38	54	80
Total.....	1,897	60	80

La population de St-Péravy-la-Colombe, d'après les recensemens officiels, était :

Au 1er vendémiaire an IX,	de	578
Au 1er janvier 1806,	de	558
Au 1er janvier 1820,	de	642
Au 1er janvier 1827,	de	684
Au 1er janvier 1831,	de	640
Au 1er janvier 1836,	de	
Au 1er jauvier 1841,	de	640
Au 1er janvier 1846,	de	655

Cette population est toute agricole.

Etymologie.

Dans notre légende du *Puits de St Sigismond* nous avons consacré une note à l'étymologie de Saint-Péravy-la-Colombe ; nous nous bornerons donc à dire ici que durant la période gallo-romaine ce bourg se nomma *la Colomne, vicus colomna* ; qu'après l'invasion des Francs et la conversion de leur roi, une église fut édifiée à la Colomne et placée sous l'invocation du chef des apôtres ; de là dériva le nom de *Sanctus-Petrus-Colomnæ*, *Saint-Pierre-de-la-Colomne* ; qu'Avy, d'abord abbé de Saint-Mesmin et ensuite fondateur d'un autre couvent auprès de Châteaudun, étant mort en odeur de sainteté, fut bientôt canonisé et ses reliques ardemment recherchées ; que le bourg de *Saint-Pierre-de-la-Colomne*, voulant participer aux mérites et à la protection du nouveau saint,

l'adopta pour son second patron et s'appropria son nom, d'où *Sanctus-Petrus et Sanctus-Avitus-Colomnæ*, *Saint-Pierre et Saint-Avy-de-la-Colomne*. Dans les siècles suivans on raccourcit cette dénomination en disant *Saint-Père-Avy-de-la-Colomne*; puis on simplifia encore ce nom en supprimant deux syllabes et en changeant l'*n* de Colomne en *b*, ainsi que, selon La Saussaye, cela se pratiquait parfois au XVI[e] siècle. Depuis lors jusqu'à ce jour, cette localité s'est appelée Saint-Péravy-la-Colombe.

Historique.

Ce bourg, assis sur l'ancien chemin de Blois à Paris, dut être souvent traversé par les Anglais et partagea les vicissitudes de ces ennemis de la France. Tant que ceux-ci occupèrent l'Orléanais, St-Péravy resta en leur pouvoir, et leur dut, à ce qu'assurent quelques archéologues, la reconstruction de son église. Après la retraite des Anglais, les habitans de St-Péravy, oubliant les malheurs de la guerre, se livrèrent de nouveau aux utiles travaux des champs, et, pendant plus d'un siècle, menèrent une existence paisible. Quand ensuite les protestans se furent emparés d'Orléans, St-Péravy eut à souffrir des excès des réformés, mais ne renonça pas, que nous sachions, à la croyance catholique. Plusieurs des localités voisines n'imitèrent pas cet exemple.

Archéologie.

A défaut de l'histoire et de la tradition, les découvertes faites à St-Péravy attesteraient que le territoire de cette commune a été sillonné par les armées. Ainsi, devant la Croix-*Faron*, auprès de Chesnes, on a trouvé, il y a quarante ans environ, des ossemens, des armes et des tombes en pierre (voir le plan). En faisant creuser les caves du presbytère actuel, M. l'abbé Pailliet a exhumé trois cercueils et un squelette. On a extrait plusieurs autres tombes d'un champ sis rue des Belettes. Dans une maison que la voix publique désigne comme un ancien couvent appelé des *Bonshommes*, un nommé Marotte a trouvé des objets militaires. Un autre habitant, Imbert, découvrit en creusant les fondemens du colombier du château, plusieurs armes et entre autres un sabre court et droit semblable au glaive des Romains. L'ouverture du saut-de-loup qui défend l'accès du parc du château du côte du Mesnil, a fait découvrir un couteau dont la lame d'argent est couverte en partie, sur les deux faces, d'ornemens de bon

goût, et entre autres d'une lance de bataille. (Voir les découvertes archéologiques C.) Enfin entre le *nuisement* et la route de Châteaudun, la charrue mit à découvert, il y a trente ans environ, une longue rangée de tombes en pierre très-friable. (Voir le plan.)

On voit dans le cimetière une autre tombe d'une haute antiquité. Elle était enfoncée dans la terre; elle fut découverte le 2 mai 1844, en creusant le sol afin de dégager l'accès de la grande porte de l'église. C'est un bloc de pierre du pays. Il a près de deux mètres de longueur sur 58 centimètres de largeur, et son épaisseur est de 40 centimètres. Plusieurs figures en bas relief, d'une exécution très-imparfaite, couvrent la partie supérieure. Dans le bas est représenté un personnage revêtu d'une cotte descendant à mi-cuisse. Les traits du visage sont entièrement effacés; on ne voit que les saillies des épaules. A côté de cette figure est un glaive dont la poignée est en forme de croix avec un pommeau. Au-dessus de ce glaive figure un éperon à pointe surmonté lui-même d'une croix. Du croisillon droit pend un pannon. Plus haut se voit la hache d'estoc et de taille. Des marteaux d'armes et autres pièces figurent à gauche, au-dessus de la tête du personnage. Sur le côté, qui forme l'épaisseur de la tombe et qui en faisait la partie antérieure, est gravé en creux une espèce de portique de dix arcades à plein cintre. — Il est vraisemblable que cette pierre couvrait les restes d'un croisé du XIe ou XIIe siècle. Aucune inscription ni date n'y est apposée; ce qui rendrait encore plus probable l'antiquité qui peut lui être assignée. (Voir *Découvertes archéologiques* A.)

Dans l'ancienne chapelle des seigneurs de Saumery, où est actuellement l'autel de saint Sébastien, se voyait une autre pierre tumulaire que l'on a placée dans le mur extérieur du bas-côté de l'église, à un mètre au-dessus du sol du cimetière. Aux angles sont sculptés quatre écussons d'où les armoiries ont disparu. Le centre est occupé par une croix montée sur gradins et sculptée en relief. Tout autour, entre un double filet saillant, règne cette inscription creusée en caractères gothiques :

> Cy gist noble hōme Pierre de Saumery escuyer seign^r^ de Saumery en sō vivāt m^e^ d'hostel de monseigneur le duc de Longueville qui trespassa le xxve iour de juillet : l'ā MV : XLIIII. Priez Dieu pō^r^ son ame ::

(Voir *Découvertes archéologiques* B.)

Édifices, lieux et objets remarquables.

En parcourant les communes du Loiret, nous avons acquis la conviction que les localités, même les plus humbles, peuvent offrir de l'intérêt. Le point essentiel pour l'observateur est d'être bien dirigé. Dans notre visite à St-Péravy-la-Colombe nous avons eu ce rare avantage, puisque M. l'abbé Pailliet a bien voulu nous servir de guide éclairé, et signaler à notre attention les lieux remarquables de sa paroisse.

ÉGLISE ET CIMETIÈRE.

Il y a quelques années, M. l'abbé Pascal visitait cette église et laissait entre les mains du curé, M. Pailliet, cette note manuscrite :

« L'église paroissiale de St-Péravy-la-Colombe est très-certaine-« ment du XIIIe siècle. Elle était d'une seule vanne, et dans le « XVe on y ajouta un bas-côté. Elle n'a point d'abside. Le pignon « auquel l'autel est adossé est percé d'une fenêtre à trois baies « sans meneaux. Les baies latérales ont une hauteur moindre que « celle du milieu. Le clocher en flèche, porté par une charpente « qui appuie ses quatre pieds dans le bas de la nef, est du XVIe « siècle. L'absence d'une abside est une exception assez remar-« quable. Il est à présumer que cette église a été construite par les « Anglais chez lesquels on en voit un assez grand nombre de la « même époque, sans abside ou avec des chevets carrés. »

Nous reconnaissons la fidélité de cette description; mais nous ne pouvons partager l'opinion de M. l'abbé Pascal, en ce qui concerne l'origine de cette église. Sous les prédécesseurs du roi Jean, les Anglais ne firent que passer dans l'Orléanais. Ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers, en 1356, que nos *anciens ennemis*, comme les appelait Jeanne d'Arc, firent de courts séjours dans notre province. Si donc les Anglais ont bâti l'église de St-Péravy-la-Colombe, ce n'a pu être que vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

Les deux poteaux qui soutiennent le clocher offrent dans le bas une excavation charbonneuse produite, assure-t-on, par le feu que les Anglais y auraient mis afin de faire périr tous les habitans qui s'étaient réfugiés dans ce clocher. — Depuis la bataille de Patay, les Anglais ne reparurent plus dans cette partie de la Beauce; le fait signalé remonterait donc au mois de juin 1429; mais le clocher

actuel n'existait pas alors, ainsi que le prouve son genre de construction. Il est donc probable que la tradition attribue aux Anglais une tentative qui a pu être l'œuvre des protestans en 1567, ou qui même n'a pas eu lieu.

Le bas-côté de l'église a été édifié par les seigneurs de Saumery, leur écusson se voit encore sur le pilier qui soutient le bénitier de la porte latérale. Ces seigneurs s'étaient réservés dans ce bas-côté une chapelle où ils étaient inhumés. Elle a été remplacée par l'autel de saint Sébastien. La statue en marbre blanc de ce saint orna d'abord la chapelle du château de Montpipeau. Elle passa ensuite entre les mains d'un habitant de Saint-Péravy-la-Colombe, et fut enfin donnée par le fils du dernier possesseur à l'église de la paroisse.

Ce morceau de sculpture, qui a du mérite aux yeux de quelques personnes, n'est pas le seul objet digne d'attention que renferme l'église. Nous signalerons le tableau du maître autel. Il représente Jésus-Christ au milieu des douze apôtres au moment où, jetant un doux regard de reproche sur saint Thomas, il lui fait mettre le doigt dans la plaie de son côté et lui montre ses mains. Sur le cadre se lit cette inscription :

Tange latus vide manus. Beati qui non viderunt et crediderunt.

Ce tableau, inspiré par les traditions de l'école italienne, est beau de composition et d'exécution. Il a été donné par le gouvernement, à la sollicitation de M. le baron de Guercheville, maire de St-Péravy-la-Colombe et membre du conseil d'arrondissement, sur la demande M. le baron de Villeneuve, préfet. — Le retable et le tabernacle sont en bois sculpté et peint. Le tabernacle est accompagné de colonnes torses dorées et orné de figures sculptées et coloriées. Il provient de l'ancien couvent de la Visitation d'Orléans.

En sortant de l'église par la porte principale, on marche sur deux pierres tumulaires chargées, l'une d'un calice et l'autre d'une croix montée sur des gradins. Elles couvrent probablement les restes d'ecclésiastiques.

Au milieu du cimetière se dresse une colonne en pierre montée sur un piédestal aussi en pierres rongées par le temps et surmontée d'une croix en fer. Ce petit monument nous paraît être d'une haute antiquité.

CHATEAU ET SEIGNEURS DE SAINT-PÉRAVY.

Le château de St-Péravy-la-Colombe n'a ni fossés ni pont-levis. Il n'est point flanqué de tourelles et n'est accidenté par aucune sculpture. Aussi l'archéologue ne s'arrête-t-il pas devant sa façade unie qui se détache en blanc sur le vert foncé des grands arbres du parc. A défaut d'objets antiques, on y trouve de jeunes et agréables visages et un accueil parfait auquel l'archéologue le plus endurci ne saurait être insensible.

Cet édifice neuf a remplacé l'ancien château ou plutôt la *Grande-Maison* de Saint-Péravy. Cette dénomination est employée dans les titres concurremment avec celle de *Grand-Hostel*.

Quoique cette seigneurie fût considérable par ses dépendances, elle n'avait pas droit de haute-justice avant le XVII[e] siècle. Ce privilége ne lui fut concédé qu'en 1681, par Louis XIV. Voici les termes des lettres patentes données à ce sujet :

« Louis par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, a « tous présents et a venir salut. Ayant vu le don et délaissement « que nostre tres cher et tres amé frère unique le duc d'Orléans a « fait, en tant qu'à luy est come appanagé, par ses lettres patentes « du 27 avril de la présente année cy attachées, sous nostre « contrescel, a nostre amé et féal conseiller maistre ordinaire en « nostre chambre des comptes a Paris, le sieur Le Camus, de la « haute justice et tabellionnage, dans l'étendue de la paroisse de « St-Péravy-la-Colombe.... Et désirans de notre part gratifier..... « Nous par ces causes, en agréant et confirmant la grace portée « par les lettres de nostre dit frère, avons, audit sieur Le Camus... « donné... donnons, quittons, cédons et transportons, tout et tel « droit de haute justice, tabellionnage et gardescel que nous « avons et peut appartenir dans toute l'étendue de la paroisse de « St-Péravy-la-Colombe, hameaux, terres et fermes en dépen- « dant, avec tous les droits, authorités et prééminences qui y « appartiennent, pour icelle haute justice estre dorenavant exer- « cée sous le nom dudit Le Camus ses hoirs successeurs et ayant « cause, et en joir par eux a perpétuité, plainement et paisible- « ment. A l'effet de quoi, nous lui permettons, à ses successeurs « et ayans cause d'y établir des officiers nécessaires, mesme d'y « élever des fourches patibulaires au dedans de la dite paroisse « ainsi qu'il en est accoustumé en haute justice, à la charge néant- « moins d'indemniser les officiers qui ont intérêt dans la dite di-

« straction. Et de la tenir en plein fief de nous a cause de nostre « duché d'Orléans, que les appellations d'icelle ressortiront par « devant les officiers du bailliage d'Orléans. »

Les seigneurs de Saint-Péravy conservèrent ce droit de haute-justice jusqu'à la révolution et acquirent ainsi la suprématie qui jusqu'alors leur avait été disputée par les châtelains de Saumery.

Le château de Saint-Péravy-la-Colombe a été possédé par les familles suivantes :

I.

Étienne de Saumery, ecuier, premier seigneur connu du *Grand-Hostel* de St-Péravy, vivait en 1387. Il eut pour successeur : Philippe, Guillaume I, Guillaume II, Jean et Pierre.

II.

Vers 1506, la seigneurie passa entre les mains de Pierre de Lyon, écuyer. Jean son fils lui succéda.

III.

Jean Hercondeau, écuyer, devint possesseur de Saint-Péravy, vers 1533, et le transmit à son fils Louis. Celui-ci le conserva jusqu'en 1544.

IV.

Vers cette époque, Nicolas de Saint-Mesmin, écuyer et seigneur du Mesnil, le devint aussi de Saint-Péravy. Nous présumons que cette seigneurie demeura entre les mains de cette famille durant cent vingt-six ans.

V.

Girard Le Camus, chevalier, conseiller maître ordinaire en la cour des comptes de Paris, acquit vers 1670, la terre de Saint-Péravy, et obtint de Louis XIV, en 1681, ainsi que nous l'avons dit, son érection en justice-haute. Elle passa ensuite entre les mains de M. Laisné, qui, au lieu du *Grand-Hostel*, fit élever le château actuel. Maintenant, M. Guyon de Guercheville en est propriétaire.

COULMELLE.

Ce hameau, qui dépend de la commune de Saint-Péravy-la-Colombe, touchait par l'une de ses extrémités, à l'ancienne route

d'Orléans à Châteaudun. Son origine, ainsi que nous l'avons indiqué dans la légende du *Puits-de-St-Sigismond*, remonte au temps de l'occupation des Gaules par les Romains. Il est une tradition qui, quoique peu flatteuse pour le beau sexe de ce hameau, n'en a pas moins traversé les siècles. On raconte que lors du meurtre de saint Sigismond, au moment où l'on conduisait ce roi au supplice, les femmes et les enfans de Coulmelle injurièrent le malheureux captif et sa famille. Sigismond indigné, élevant la voix, lança sur le hameau cette malédiction :

Tant que Coulmelle sera Coulmelle
Onc n'y aura belle femelle.

Les femmes des villages voisins prétendent que cette prédiction s'est réalisée, mais nous ne les croyons pas.

Il existe dans ce hameau une ferme qui, assure-t-on, était un ancien castel. A l'angle ouest se dressait une grosse tour ronde dont on voit encore les fondations. Cette tour a donné son nom à l'habitation. En entrant dans la cour, on trouve à gauche l'ancien manoir. Un perron élevé conduit au rez-de-chaussé. Les portes sont légèrement ogivales et les croisées à meneaux offrent des montans à arêtes carrées et à moulures se croisant aux angles. Deux grandes pièces composent le bas. L'une contient une cheminée dont les jambages massifs sont composés de demi-colonnes rondes et prismatiques qui soutiennent le manteau arrondi et formé de deux pierres énormes dont les extrémités, après avoir traversé le mur, font en-dehors une saillie de 50 centimètres. Cette cheminée est vraiment imposante. Les solives sont taillées en prisme et ornées à chaque extrémité d'un double cordon. Cette pièce qui évidemment était la chambre d'honneur, est actuellement convertie en écurie. La seconde a des solives également prismatiques et à cordon ; mais sa cheminée n'a rien de remarquable. Dans un angle est percée une petite porte qui donne issue à un escalier très-étroit et tournant par lequel on descend aux caves. Il en existe trois sous la chambre d'habitation. Deux longitudinales et une transversale s'entre-communiquant par deux petites portes à ogive surbaissée et au-dessus desquelles est sculpté un écusson aux armes de la famille de Saumery (trois poissons rangés en fasce). — La tour appartient actuellement à M. Bottet, d'Orléans.

On nous a assuré que dans une maison de Coulmelle se trouvait l'entrée d'un souterrain qui se prolongeait jusqu'à Frécul.

LE MESNIL.

Au XIII[e] siècle ce lieu était appelé dans les chartes latines : *Mansus* et *Mesnilium*. Ces expressions, usitées dans la basse latinité, concurremment avec celle de *Manile* (dérivé de *maneo*) *Mansionile*, *Masnile* et *Masnilium*, s'appliquaient alors à toutes les maisons de campagne et parfois à un village. Le Mesnil signifie simplement une demeure des champs. Le roman de Garin en fournit des preuves :

N'i a meson, ne borde, ne mesnil...
Abatez lor et viles et mesnil...
La bonne feme du mesnil...
A ouvert l'uis de son courtil.

Habituellement on ajoutait à ce mot le nom du propriétaire ou une désignation topographique; Mesnil-Montant, Mesnil-Girault. Mesnil fut enfin converti en nom propre ; on dit d'abord : Pierre, Jean ou Thibaud du Mesnil, puis Dumesnil, Dumainil et Dumenil.

La ferme dont nous nous occupons ici était un ancien château fort et servait, dit-on, de lieu de refuge. On voit encore à l'angle ouest des murs d'enceinte, une tour ronde démolie en partie et couverte d'un toit en appentis; elle sert de poulailler. Une des croisées du grenier de l'ancienne maison d'habitation est surmontée d'un fronton à demi-détruit. Les pierres qui n'ont pas cédé aux efforts du temps offrent deux lions couchés soutenant un écusson sur lequel étaient sculptés les armes du seigneur. Nous devons encore signaler le colombier : c'est une tour ronde ayant six mètres de diamètre dans œuvre et dix mètres hors œuvre. Les boulains, creusés dans la pierre de taille même qui a servi pour la construction, sont au nombre de 1921. La porte ogivale est traversée à la naissance de l'ogive d'une pierre carrée qui en supporte une autre sur laquelle était sculpté un écusson. A quatre mètres au-dessus de cette porte est une croisée ou plutôt une guérite en saillie supportée par trois rangées de pierre de taille; en avant est une large tablette également en pierre sur laquelle les pigeons se posaient avant d'entrer dans le colombier. Aujourd'hui cette ouverture est grillée et les pigeons entrent par une lanterne qui couronne le dôme de l'édifice. Une échelle double tournante dessert l'intérieur.

Nous n'avons recueilli que peu de détails sur les anciens propriétaires du Mesnil, les vieux titres n'existant plus. Nous savons seulement que dans le XVI[e] siècle le Mesnil appartenait à la famille de *Saint-Mesmin*. Cette ferme est actuellement la propriété d'un M. Raguenet.

EXPLICATION

DU PLAN DES COMMUNES DE ST-PÉRAVY ET DE COINCES.

══ *Voie romaine*. Route suivie pour aller de Beaugency à Janville.

∿ *Bas-fonds de la Retrève*, dans lequel s'étaient joints et faisaient halte les Anglais venus de Janville et ceux partis de Beaugency.

N° 1 Tombes en pierres découvertes il y a cinquante ans environ.

2 Tombes en pierres, ossemens amoncelés et armes découverts il y a quarante ans environ. — Fort du combat.

3 Cercueils, ossemens et armures.

4 Sablière contenant un banc d'huîtres oblongues.

5 Autre sablière où l'on a trouvé de nombreuses et colossales arêtes pétrifiées,

6 Hauteur où étaient parvenus les éclaireurs français lorsqu'ils découvrirent les Anglais.

7 Hameau et bois dans lesquels les Anglais se jetèrent à l'approche des Français et où eut lieu le fort du combat.

...... Cercle ponctué dans lequel les divers épisodes du combat durent se produire.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. de VILLEBRESME.

Séance du 2 février 1849.

MESSIEURS,

NOTRE collègue, M. de Vassal, a entrepris avec un zèle digne d'éloges de reconstruire pièce à pièce l'histoire locale de notre province. Infatigable dans ses recherches, son patriotisme est, pour ainsi dire, à l'affût de toutes les traditions auxquelles son imagination sait donner

Un corps, une âme, un esprit, un visage.

Ces ossemens déjà blanchis — *ossa arida* — il les dépouille de leur aridité, il les revêt des formes les plus séduisantes, il les embellit des couleurs les plus brillantes. Ce qu'il vous présente n'est plus le squelette décharné qu'il a su exhumer de la poussière des archives; c'est un corps revêtu de jeunesse et de vie. C'est tantôt une *nouvelle* fraîche, grâcieuse; tantôt le récit pittoresque et animé d'un siége ou d'un combat, où il sait encadrer le fruit de ses patiens travaux, et sous lesquels se cache l'érudition la plus persévérante. Vous êtes pris au piége; vous croyez ne lire qu'un morceau de littérature, qu'une œuvre d'imagination, et quand vous l'avez lue, vous êtes tout étonné de vous trouver plus instruit qu'auparavant. Heureuse séduction de la science rendue aimable sans cesser d'être vraie! Témoins ces *Légendes de l'Orléanais* recueillies là où le vulgaire ne voyait que des champs à ensemencer, que des vignes à récolter; témoin encore la *Croix-Blon* et la *Croix-Faron* que vous n'avez certes pas oubliées depuis que lecture vous en a été faite et dont la section des arts m'a fait l'honneur de me charger de vous rendre compte.

Un mot, un dicton du vieil âge suffit pour mettre notre ingénieux collègue sur la voie des recherches, sur la trace des localités et des faits les plus intéressans.

Au milieu de ses courses archéologiques, il recueille un jour ce vieux proverbe que la tradition locale met dans la bouche de notre héroïque Jeanne d'Arc :

Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron
Nous les aurons.

A quoi peut-il se rapporter? — Où sont situés les points designés? — Quelle est l'origine de ces croix? — Quel fait s'est passé dans les environs?

L'auteur s'inquiète, il s'enquiert, il apprend que ces croix ont été plantées, il y a bien des siècles, en mémoire d'un dévoûment héroïque. Car c'est ainsi que dans leur touchante naïveté nos bons aïeux confiaient toujours à la religion le soin de transmettre à leur postérité le souvenir d'une belle action, d'un fait éclatant.

Il reconnaît bientôt que les croix Blon et Faron sont élevées à une lieue environ de Patay. Le nom de Patay, si glorieux dans notre province, réveille ses souvenirs. Il consulte les vieux historiens. Tous ont parlé de la bataille de Patay, livrée le 18 juin 1429. Aucun, croit-il, n'en a désigné l'emplacement exact. C'est un point historique à éclaircir, et il espère y parvenir au moyen de la tradition qu'un heureux hasard lui a fait recueillir sur les lieux et qu'il rapproche des historiens contemporains.

En effet, Monstrelet dit : « que les Français vindrent par « un jour de samedy à *une grande demie-lieue* d'un gros « village nommé Patay. »

Jean Chartier : « Que les Français tirèrent en Beauce vers « une place forte *nommée Patay*. »

Berry : « Que les Français, partis de Beaugency le matin, « poursuivirent les Anglais *bien six lieues* et les atteignirent « enfin au droit et auprès d'un fort moustier nommé « Patay. »

Perseval de Caigny nous apprend « que les Français tirè-

« rent après les Anglais et les *atteignirent* près le village de « Patay, environ cinq lieues dudit Baugenci. »

Tout cela est en effet assez vague ; mais M. de Vassal observe que la Croix-Faron est à cinq kilomètres de Patay et à vingt-quatre kilomètres de Beaugency ; que la Croix-Blon est plantée à vingt et un kilomètres de Beaugency, ce qui se rapporte à peu près à la distance de cinq lieues de Beaugency indiquée par Perseval de Caigny. Ces distances coïncident suffisamment bien avec ce que disent trois des auteurs précités. On comprend qu'il ne peut être ici question de mesures rigoureuses.

Chartier ajoute que les Anglais se déplacèrent pour se porter vers un bois près d'un village dans lequel ils se jetèrent. Ici la preuve matérielle nous manque ; mais M. de Vassal nous fait observer avec raison, selon nous, que près la Croix-Faron est un village appelé Chesnes qui doit avoir tiré son nom du bois qui l'avoisinait anciennement.

Nous ne dissimulerons cependant pas qu'un des contemporains, *l'historien anonyme de la Pucelle*, est plus explicite : il dit que le combat *eut lieu près Patay, au lieu des Coynées.* Or il existe encore dans cette même localité le village de Coinces, distant de 1,500 mètres de la Croix-Faron. Ce passage, rapproché de la tradition locale, semblerait devoir lever toute difficulté, si quelques archéologues, s'appuyant sur une faute typographique, qui paraît même ne pas exister dans tous les exemplaires de l'historien de la Pucelle, ne prétendaient lire *Coynées* et non pas Coynces et ne tiraient de cette fausse leçon la conséquence que la bataille eut lieu sur la *Connie*, petite rivière dont une des branches se perd dans un gouffre, près Patay. Mais d'abord, comme il n'y a pas, à notre sens, plus de rapport entre la *Connie* et *Coynées* qu'entre Coynées et Coynces, où un *é* aurait été substitué à un *c*, nous ne voyons pas pourquoi on adopterait de prime-abord la première faute de typographie plutôt que la seconde. Et s'il faut qu'il y en ait toujours une, nous préférerons l'opinion

qui ferait lire *Coynces*, c'est-à-dire un nom, un village encore aujourd'hui existant dans des lieux où d'autres documens contemporains venant à l'appui, nous indiquent que le combat s'est livré. — Mais ce n'est pas tout : l'historien, s'il eût eu à parler d'une rivière, se fût-il servi de ces termes? « *au lieu des Coynces* : » Evidemment non; jamais une rivière ou les bords d'une rivière n'ont été *un lieu*. D'autres encore, M. Lebrun des Charmettes, dans son *Histoire de la Pucelle*, lit Cognées; mais il n'y a jamais eu dans les environs une localité de ce nom. M. de Vassal a donc eu raison d'admettre la leçon qui lit *Coynces* au lieu de *Coynées* et non pas celle qui lit *Connie* ou Cognées.

Mais est-il également bien fondé à restreindre le combat entre les deux croix, *au milieu*, dit-il, *des plaines qui s'étendent entre Chesnes et Frécul*, et cela sur la foi d'un vieux proverbe dont, en fin de compte, rien ne prouve *authentiquement* la date certaine. Sans nier complètement qu'il puisse être attribué à Jeanne d'Arc, rien ne nous démontre *rigoureusement* qu'il ne lui soit ni antérieur ni postérieur. Et la tradition d'un trait de dévoûment qui aurait eu lieu à ces deux croix et que M. de Vassal a encadré heureusement dans son récit de la bataille de Patay, n'infirme pas notre opinion à cet égard et ne nous démontre pas d'une manière absolue que ces paroles n'aient pu être dites par d'autres que par Jeanne d'Arc et ne se rapportent à tout autre fait que la bataille de Patay. Nous n'ignorons pas que la tradition locale les met dans la bouche de notre héroïne, mais nous comprendrions difficilement pourquoi on préférerait un vieux dicton qui est *peut-être* une partie de la vérité, mais non pas toute la vérité, au texte formel, au témoignage positif, authentique d'un historien contemporain qui indique le lieu du combat et le place à Coynces. Du reste il ne nous semble pas impossible de concilier les deux opinions. Ainsi nous admettrions parfaitement que la bataille a pu s'étendre plus loin que Coynces jusqu'au village de *Chesnes*, même au-delà, et par conséquent que

la tradition vient corroborer le témoignage de l'historien. Mais nous croyons que le combat a dû commencer à Coynces, et pour cela nous nous appuyons 1º sur l'inspection des localités ; 2º sur le témoignage même de Monstrelet, de Perseval de Caigny et de l'*Histoire au vrai*, etc., du *Journal du Siége d'Orléans*.

1º *L'inspection des localités.* — Coynces est situé au fond d'un pli de terrain assez marqué, qui est le commencement de la vallée où la Connie se perd et où coule un petit ruisseau dit le *Nant;*

2º *Le témoignage des historiens.* — Il en paraîtrait résulter que les Français avaient envoyé devant eux une avant-garde « de 1,500 hommes, suivant l'*Histoire au vrai*, etc. » pour éclairer le pays (1). Cette avant-garde, chose surprenante, fut long-temps sans rien apercevoir au milieu de ces immenses plaines de Beauce; mais le hasard vint bientôt la servir à souhait; « car, dit Monstrelet, les coureurs « veirent de devant eux partir un cerf, lequel adressait son « chemin droit pour aller à la bataille des Anglais; par la « venue duquel cerf qui se férit parmi icelle bataille fut « desdits Anglais élevé un très grand cry *et ne savaient* « *pas encore que les ennemis fussent si près d'eux.* Par « lequel cry les dessusdits coureurs français furent acer« tainés que c'étaient les Anglais. Car ils les *veirent adonc* « *tout à plain.* Et pour ce renvoyèrent aucuns d'eux vers « leurs capitaines pour les avertir de ce qu'ils avaient « trouvé ; lesquels prestement chevauchèrent bien et har« diment *n'avant qu'ils apperçussent* l'ost de leurs anciens « ennemis.... Alors l'*avant-garde* des Français qui étaient « désirans et ardans en courage pour assembler aux An-

(1) « Si se mirent derechef à plains champs les Français (dit Mon« strelet) et furent adonc ordonnés le connétable, le maréchal de « Boussac, La Hire, Pothon et plusieurs autres capitaines de faire « *l'avant-garde* et le suplus, comme le duc d'Alençon, le bastard d'Or« léans, le maréchal de Roye, conducteur de la bataille. Cette avant« garde, etc. »

« glais, se férirent de plein eslais dedans iceux Anglais d'un « hardi courage et grand voulenté et *les envahirent si vi-* « *goureusement et tant soudainement avant qu'ils pussent* « *être en ordonnance* que mesmement M. Jean Fascot, « le bastard de Thiau, etc..., se départirent en fuyant à « plain cours pour sauver leurs vies..., et entre tous les « autres qui estoient descendus à pied furent tantôt de « toutes parts environnés et combattus par *iceux Fran-* « *çais.* »

Perseval de Caigny dit : « Quand les Français surent que « les Anglais s'en alloient, ils ordonnèrent leur *avant-garde* « et leur bataille et tirèrent après les Anglais. » Et plus loin : « *L'avant-garde* de nos gens férit dedans. »

Enfin l'*Histoire au vrai* ajoute : « La Pucelle et plusieurs « autres chefs de guerre ne voulaient pourtant pas que la « grosse bataille (principal corps d'armée) *fut ôtée de son* « *pas.* Alors furent mis les mieux montés à *l'avant-garde*, « et des gens ordonnés pour les chevaulcher, les arrester, « les mettre en bataille, à quoi furent des premiers, Po- « thon, La Hire, Penesac et d'autres qui s'élancèrent dans « les plaines de la Beauce avec environ 14 *ou* 1,500 *com-* « *battans.* La Pucelle était à la grosse bataille. *L'avant-* « *garde* avait reçu ordre d'aller courir et escarmoucher « devant les Anglais pour les retenir et garder d'eulx en « retraire en lieu fort. On détacha devant les chevaliers « les plus hardis pour découvrir plutôt l'ennemi et engager « le combat au nombre de 60 à 80 hommes d'armes (300 ou 400 hommes). »

La Hire et l'avant-garde empêchèrent l'ennemi de se fortifier comme il leur avait été commandé, et outre plus; car ils se « *frappèrent dedans eux de telle hardïesse, combien qu'ils* « *ne fussent que de* 14 *ou* 1,500 *combattans, qu'ils les mirent* « *à désarroy.* » (*Hist. au vray* et déposition de Louis Contes.)

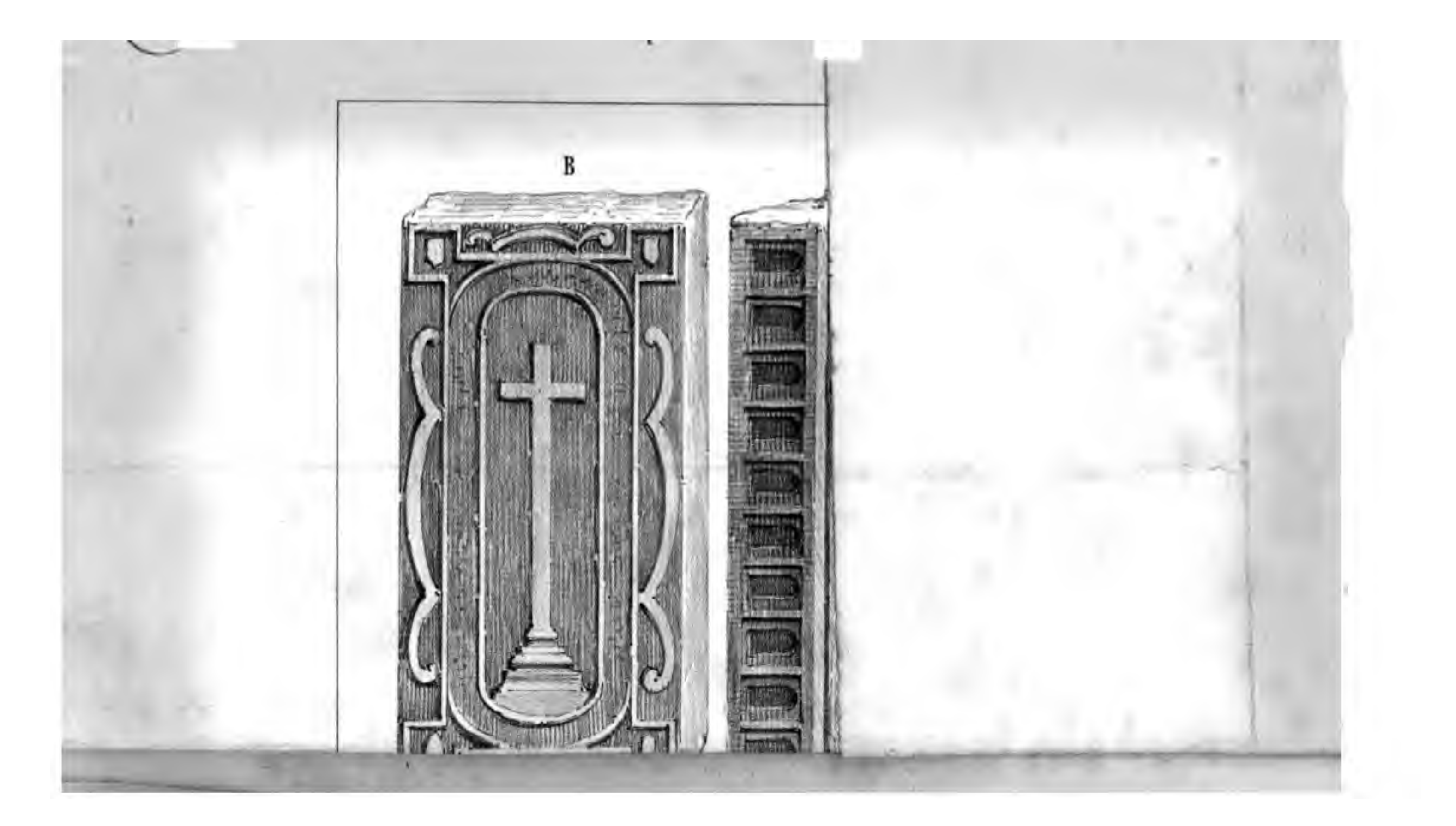
La grosse bataille des Français arriva en ce moment et acheva la déroute des Anglais.

De ces deux observations nous conclurions donc volon-

tiers que les Anglais avaient fait halte à *Coynces*, comme le dit l'historien anonyme, mais qu'ils s'étaient masqués par cette dépression de terrain dont nous avons parlé et qui les dérobait aux yeux. Comment sans cette version expliquer que les 1,500 hommes d'avant-garde, précédés même encore de coureurs, soient arrivés si près de leurs ennemis sans les avoir aperçus dans un terrain parfaitement plat partout, excepté à Coynces? Ce ne fut qu'au cri que poussèrent les Anglais sortis de leur retraite à la vue du cerf, qu'*ils furent acertainés de leur présence et qu'ils les veirent adonc tout à plain.*

Si cette supposition est juste, comme elle nous le paraît, il faut en conclure que *le fort du combat eut lieu à Coynces*, ainsi que le dit l'historien anonyme, et non comme le croit notre collègue, entre Chesnes et Frécul, et que ce fut bien dans cette localité qu'une avant-garde, composée de 1,500 hommes d'élite et commandée par des généraux tels que Pothon et La Hire, surprit les Anglais et « les *mit* « *à désarroy*, après les avoir envahis si vigoureusement et « tant soudainement qu'ils ne purent se mettre en ordon- « nance. » Au surplus ces points sont éloignés de Coynces seulement d'une demi-lieue.

Nous ajouterons d'ailleurs que la déroute s'étendit nécessairement à l'arrivée du corps de bataille français et qu'on dut poursuivre les fuyards dans toutes les directions; que par conséquent la bataille put ne pas être circonscrite *au lieu de Coynces*, et qu'on peut bien dire aussi qu'elle se passa entre la Croix-Blon et la Croix-Faron; de telle sorte que l'histoire et la tradition viennent ici se prêter un mutuel appui pour indiquer d'une manière précise le lieu où s'est passée une action « petite si on s'arrête au nombre des « combattans, mais grande, comme le dit M. de Vassal, « puisqu'elle eut pour résultat de prouver la mission di- « vine de Jeanne d'Arc, de relever le courage et le patrio- « tisme des Français, et de changer totalement le rôle des « deux peuples. »


B

Quant aux tombes que l'on a découvertes il y a cinquante ans entre les deux croix, et sur lesquelles M. de Vassal semble s'appuyer aussi pour soutenir son opinion, nous ferons observer qu'elles ne sont pas rares dans ces plaines; qu'on en a découvert entr'autres endroits à Coulmier; ce qui ne veut pas dire que là ait eu lieu la bataille de Patay, et ce qui n'infirme en rien l'assertion positive de l'historien anonyme qui désigne Coynces.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, M. de Vassal a encadré son opinion sur le lieu où s'est passée la bataille de Patay, dans la narration du combat, à laquelle il joint, sous forme d'épisode, une *nouvelle* destinée à rappeler le souvenir de l'acte de dévoûment auquel la tradition rapporte l'érection des deux croix. Rien de plus dramatique et de plus attachant que son double récit de forme et de description pourtant si différentes. — Ici la guerre et ses cruelles images empreintes de la couleur locale, la mission de Jeanne d'Arc, la confiance qu'elle savait donner à l'armée française, la terreur dont les Anglais étaient saisis à la vue de cette *ribaude*, son inspiration prophétique et par-dessus tout son ardent patriotisme à l'endroit des *anciens ennemis* de la France; — là les tendres adieux d'une châtelaine dont l'époux, obéissant à la voix de la religion et de l'honneur, part pour les Croisades, les larmes qu'elle verse dans son oratoire, le dévoûment héroïque de Blon et de Farou, deux pages auxquels le croisé a confié en partant ce qu'il avait de plus cher, la vengeance qu'à son retour le chevalier tire de leur trépas glorieux, — tout nous intéresse et nous reporte au temps où se sont passés les faits qu'il raconte.

Qu'il nous soit permis pourtant de hasarder quelques observations que nous soumettons à l'auteur dans l'espoir de voir disparaître des taches presqu'imperceptibles, qui sont à son œuvre comme cette rouille légère qui ternit l'éclat de l'acier le plus poli. M. de Vassal est assez riche pour permettre à la critique de chercher l'endroit faible avec ses yeux de lynx.

Nous lisons à la première page que des troupes anglaises entrèrent à Beaugency par le pont qui, *jeté* sur la Loire, communique avec la Sologne. Nous ne doutons pas que M. de Vassal ne sache mieux que nous qu'un pont a existé de temps immémorial à Beaugency, et que le vulgaire l'attribue même au diable, sorte de tradition qui s'applique en général aux œuvres de l'époque gauloise.

L'ancien nom de la ville était *Braytolium* où l'on peut reconnaître le radical germanique *Brait*, en anglais *bridge* qui signifie pont; nous relèverons donc cette expression, moins comme une inexactitude que comme impropre, en ce qu'elle semblerait indiquer, surtout à propos d'un siége, que les Anglais *jetèrent* un pont *hic et nunc* sur la Loire comme cela se pratique souvent en de pareilles occasions.

Plus loin nous rencontrons les Anglais « *qui s'étudient* à « tuer leurs adversaires, tandis que la Pucelle n'utilise « ses armes que pour détourner les coups qui lui sont « adressés. »

Dans la légende spéciale à ces deux croix, nous lisons ces paroles adressées par les pages à leur châtelaine pour l'engager à faire une longue promenade. « Nous trouverions à « notre retour, disent-ils, la santé et l'appetit abaissant le « pont-levis et a beauté sonnerait de la trompe.

Ce *spectacle* semble *si curieux* à la châtelaine qu'elle consent à la promenade. Nous l'avouons, nous ne serions pas moins qu'elle fille d'Eve sur ce point; mais nous ne dissimulons pas que nous préférerions des termes moins recherchés et moins poétiques que ces expressions.

Enfin, en partant pour la Croisade, le seigneur de Saint-Simon confie la garde de son château et le commandement de ses hommes d'armes à son *majordome*. Nous pensons que M. de Vassal aura voulu dire à un de ses écuyers.

Car sans nous prévaloir des vers suivans de Régnier, que nous reconnaissons bien volontiers être de plusieurs siècles postérieurs à l'époque choisie par l'auteur :

Un gros valet d'étable
Glorieux de porter les plats dessus la table,
D'un nez de *majordome* et qui morgue la faim,
Entra serviette au bras, fricassée en main.

Nous croyons que sous saint Louis le majordome, bien déchu de son ancienne dignité, ne pouvait être autre chose, surtout chez un simple châtelain du rang du seigneur de Saint-Simon, qu'un maître-d'hôtel, qu'un officier de l'intérieur.

Dans l'origine, il est vrai, mais dans une sphère beaucoup plus élevée, les *majores domus* semblent avoir succédé aux *præfecti palatii* des empereurs romains et avoir possédé la principale dignité sous les rois de la deuxième race qu'ils absorbèrent en se rendant héréditaires et en changeant leur nom contre celui de *maires du palais;* plus tard ils se transformèrent en simples sénéchaux, nom qu'ils portaient simultanément et indifféremment avec celui de *majordomes*.

Enfin sous la troisième race cette charge disparut complètement, même de nom, ou du moins changea entièrement de nature, ainsi que le dit Du Cange : « *Tandem regnante* « *feliciter tertia regum nostrorum Stirpe, inter leges latas* « *quibus regni tranquillitati provisum est, ea potissimum* « *obtinuit locum, ne in posterum essent* majores domus; *sic* « *postremum desiit summa et penè regia majorum domus* « *potestas auctoritas que.* (Du Cange, 4, p. 343.)

Elle se réduisit à la charge de *dapifer, d'architriclinus;* c'est ce qu'exprime encore Du Cange en disant :

Majore domus, nostris maître d'hôtel.

Telles sont les fonctions de majordome dans la maison du pape et dans quelques autres cours d'Italie ou d'Espagne; mais nous ne croyons pas que depuis la troisième race et sous saint Louis le *majordome* ait jamais été un homme de guerre à qui on pût confier la garde d'un château et le commandement de sa garnison.

Nous le répétons, ce ne sont là que de simples observa-

tions qui ne touchent en rien au mérite de l'œuvre de M. de Vassal quant au fond.

Aussi votre commission pense-t-elle, messieurs, que vous n'hésiterez pas à insérer dans vos annales la *Croix-Blon* et la *Croix-Faron* avec les notes qui s'y rattachent.

Il nous reste encore à payer un juste tribut d'éloges aux dessins dus à MM. de Vassal et Salmon, dessins qui accompagnent le texte et qui représentent la place de la bataille, l'église de Saint-Péravy-la Colombe et différentes découvertes archéologiques faites par M. de Vassal.

Enfin nous ne terminerons pas sans nous joindre au vœu tout français exprimé par l'auteur auquel nous vous proposons de vous associer formellement même par une souscription dont vous donneriez l'exemple et qui honorerait votre patriotique initiative, de voir s'élever soit à Coinces, soit aux croix, un monument qui rappelle à la postérité le souvenir de la bataille gagnée en cet endroit par Jeanne d'Arc sur nos *anciens ennemis ;* car nous croyons que les grandes nations s'honorent en rendant hommage à leur glorieux passé. C'est un dépôt qu'elles doivent être fières et soigneuses de transmettre à la postérité.

DU TRAITEMENT HYDRIATRIQUE DES AFFECTIONS SCROFULEUSES ;

Par M. Gillebert-Dhercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique de Nancy, correspondant de la Société.

Séance du 13 mai 1848.

Messieurs,

Au nombre des guérisons remarquables obtenues par l'hydrothérapie, on doit compter celles qui sont habituellement favorisées par l'observation rigoureuse et prolongée

des lois de l'hygiène. Celle-ci en effet n'est pas une vaine adjonction pour l'hydriatrie; en toutes circonstances elles sont d'autant plus utiles qu'elles agissent simultanément.

A ce point de vue, le scrofule est une des maladies qui doivent le plus attendre de l'efficacité de la nouvelle méthode. Néanmoins on chercherait vainement, dans les ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur l'hydrothérapie, quelque chose de satisfaisant à cet égard. Celui d'ailleurs recommandable de M. Lubanski ne renferme sur ce sujet qu'un article médiocrement étendu, où l'auteur se montre plus occupé à combattre des opinions surannées qu'à tracer les bases du traitement hydriatrique des scrofules.

MM. Scontetten et Schedel, ne dirigeant pas l'établissement spécial, n'ont pu faire connaître que les faits qui, dans leur courte inspection, se sont offerts à leurs yeux. Il n'est donc pas étonnant qu'ils n'aient point appelé plus particulièrement l'attention des médecins sur les heureux effets de l'hydrothérapie appliquée à la cure des maladies scrofuleuses. Cette mission incombait plutôt aux chefs d'établissement; il est surprenant qu'aucun d'eux n'ait encore songé à la remplir. Le peu d'importance qu'ils semblent au contraire avoir donnée à ce sujet autorise à penser qu'ils n'ont ni constaté ni même pressenti les avantages de ce traitement, soit qu'ils n'aient eu que de rares occasions de soigner des scrofuleux, soit que leurs établissemens étant situés peu favorablement sous le rapport hygiénique, la médication ait été bornée à la seule application des procédés hydriatriques, et qu'ainsi elle ait été insuffisante pour triompher complètement de la diathèse scrofuleuse. Ce qui donne un certain poids à cette dernière hypothèse, c'est qu'on trouve dans leurs écrits la recommandation d'adjoindre au traitement hydriatrique l'iode et ses préparations, les feuilles de noyer, etc... Plus heureux que mes collègues, j'ai obtenu des guérisons importantes sans le secours d'aucun médicament. Ce n'est pas que je les rejette absolument ni systématiquement; loin de là, aussi je repousse de

toutes mes forces l'application des paroles suivantes qu'à cette occasion on pourrait être tenté de me faire : « L'anathème lancé par quelques hydriatres contre tout ce qui « est médicament est une blâmable exagération ; œuvre « des esprits superficiels et d'une imagination exaltée. » (Lubanski.)

Je crois au contraire me réunir aux esprits sages et positifs, en disant qu'en médecine on ne doit rien faire de superflu. Donc, s'il est démontré que la guérison d'une maladie peut être opérée à la satisfaction du malade et du médecin sans le secours des médicamens, pourquoi en userait-on? Au reste, je ne suis pas le premier qui ait fait entrevoir cette possibilité à l'égard des scrofules : « L'examen « rapide auquel nous allons nous livrer, disent MM. Bégin « et Fournier, relativement aux principales substances « médicamenteuses qui ont été proposées, dans ces der- « niers temps, contre les scrofules, servira à prouver que « les moyens hygiéniques dont nous venons de faire men- « tion constituent les plus puissans et peut-être les seuls « anti-scrofuleux. »

Quant à moi, ce que j'espère démontrer ici victorieusement, ce sont les avantages généraux et relatifs du traitement hydriatrique des scrofules.

Dans une brochure publiée en 1845 (1), j'avais déjà signalé ce fait; c'est pour appuyer la réalité de mes assertions et pour combler la lacune indiquée plus haut, que j'ai entrepris le travail qui va suivre.

Le siége et la nature des scrofules ont de tout temps excité l'attention des médecins, et, sous ce rapport, il est peu de maladies qui aient donné naissance à autant d'hypothèses contradictoires. Ainsi les humoristes ont attribué la scrofule à un épaississement de la lymphe; les chimiatriques, à l'acidité ou à l'alcalinité de ce même fluide; les vitalistes, à

(1) *Observations sur l'hydrothérapie*, etc., brochure in-8°, chez J.-B. Baillière.

la faiblesse ou à la suractivité des vaisseaux lymphatiques ; les physiologistes, à l'irritation de tout le système lymphatique ; enfin d'autres l'ont regardée comme une dégénération du virus syphilitique, comme une transformation de la variole, etc. De là, la diversité extrême des remèdes, plus ou moins impuissans, proposés et employés contre l'affection scrofuleuse.

Cependant quelques observateurs modernes, frappés tout à la fois de cette impuissance et de l'assistance habituelle que certaines circonstances prêtent au développement des accidens strumeux, conseillèrent d'adjoindre un traitement hygiénique à l'usage des substances médicinales ; quelques-uns même, ainsi qu'on vient de le voir, ont avec raison reconnu plus d'efficacité au premier qu'aux autres.

En effet, à l'exception de MM. Baudelocque et Lugol, dont les opinions sont évidemment exagérées, tous les auteurs, même ceux qui regardaient la scrofule comme l'effet d'un principe virulent, se sont accordés à reconnaître que la cause la plus commune de son développement réside dans l'impression de certaines conditions hygiéniques, au nombre desquelles sont l'habitation dans des lieux bas, froids et humides, où la lumière n'a pas d'accès, où l'air n'est point suffisamment renouvelé, où les individus se trouvent réunis en trop grand nombre, une nourriture grossière, insuffisante ou de mauvaise qualité, la malpropreté, le défaut d'exercice, l'excès de travail, en un mot toutes causes qui tendent à l'affaiblissement de la constitution, à l'appauvrissement du sang.

L'influence de ces conditions avait tant d'importance aux yeux de Bordeu, que c'est par elle qu'il expliquait pourquoi les cadets de familles montagnardes qu'on avait envoyé faire leurs études dans les villes, étaient constamment ou les seuls scrofuleux de la famille ou les plus gravement affectés par les scrofules. C'est par la même raison que MM. Bégin et Fournier disaient dans un travail remarqua-

ble (1) que j'ai déjà cité : « C'est parce que les enfans ont « été mal nourris, mal vêtus et mal exercés; c'est parce « que l'air qu'ils ont respiré était de mauvaise qualité, et « c'est parce qu'ils ont été soustraits à l'influence vivifiante « de la lumière et de la chaleur du soleil que leur constitu- « tion s'est altérée et s'est disposée aux scrofules. » Enfin cette opinion est professée par les plus hautes notabilités médicales, par exemple M. Roux ; dans un rapport fait à l'Académie des sciences en commun avec M. Duméril, s'exprime ainsi : « La scrofule peut être accidentelle ou ac- « quise, non pas comme la maladie vénérienne, par l'in- « tervention et sous l'influence d'un principe contagieux, « mais par le seul fait de circonstances hygiéniques dés- « avantageuses. Qu'on suppose un enfant né de parens « sains, lui-même bien fort, bien portant, avec tous les « élémens de vie, toutes les apparences d'une bonne « constitution, chez lequel tout semble faire présager un « heureux développement; qu'au lieu d'être environné « de tous les soins dont notre enfance a tant besoin, il « reçoive d'abord le lait d'une personne ou vieille ou mal « portante; que plus tard il soit nourri d'alimens grossiers « et mal préparés; qu'il soit mal vêtu et tenu dans la mal- « propreté; qu'il soit continuellement soumis sans précau- « tion à toutes les intempéries de l'atmosphère et qu'il ait « pour demeure des lieux bas, froids et humides, il peut « devenir, très-probablement il deviendra scrofuleux. »

Si certaines influences hygiéniques sont capables de faire naître la constitution scrofuleuse et de la développer, nul doute que des influences contraires convenablement dirigées ne la dissipent entièrement, en vertu de cette propriété de l'économie animale qui soumet celle-ci à l'impression des agens extérieurs et la rend ainsi modifiable à l'infini. Et, ce qui convient à la scrofule accidentelle, peut être également bien appliqué à la scrofule héréditaire; car ici

(1) Article *Scrofules* du *Dictionnaire des sciences médicales.*

la transmission de la maladie ne se fait pas à l'aide d'un principe morbifique spécial, les enfans ne reçoivent de leurs auteurs qu'une certaine manière d'être, qu'une organisation physique qui les dispose à contracter la maladie scrofuleuse.

Il n'y a donc pas de raison pour que la constitution héréditaire se montre plus rebelle aux influences hygiéniques que la constitution acquise.

Mais quel est le mode d'action de ces causes? comment déterminent-elles la diathèse scrofuleuse?

M. Lepelletier dit qu'elles ont pour conséquence immédiate une altération notable de la nutrition, d'où résulte nécessairement un défaut d'élaboration vitale, d'animalisation, un véritable étiolement dans tous les tissus organiques. Cette opinion a rencontré des contradicteurs, surtout parmi les adeptes de la doctrine physiologique; cependant elle n'est pas complètement rejetée. On s'accorde généralement aujourd'hui à penser que la maladie scrofuleuse est liée à une altération de la nutrition. Tout récemment encore un médecin étranger a émis un avis semblable. M. Schœpf, directeur de l'hôpital des enfans de la ville de Pesth (Hongrie), prétend que la scrofule a sa source dans l'appareil digestif et qu'elle se rattache à une digestion et à une assimilation vicieuses.

Je crois aussi, et depuis long-temps, qu'un vice de la nutrition est la cause la plus prochaine de la constitution strumeuse; mon opinion repose sur ce que, ayant soigné beaucoup de scrofuleux, et maintes fois, sur des enfans, ayant en quelque sorte assisté aux premiers développemens du mal, j'ai toujours pu constater que les malades, riches ou pauvres, avaient présenté tout d'abord, et avant l'apparition des signes de la scrofule, différens troubles dans les fonctions digestives. Ce fait paraît avoir été observé par quelques auteurs; ainsi Baumes, qui professait des idées bien éloignées de celles-ci, cite le cas d'un enfant chez lequel le vice scrofuleux se développa d'une manière

très-rapide après une forte indigestion. C'est sans doute par erreur ou pour avoir observé trop superficiellement, que quelques médecins rapportant l'histoire de malades atteints d'ulcérations et d'engorgemens scrofuleux, ont écrit que chez ces derniers toutes les fonctions se faisaient bien.

Il me semble donc démontré que la perversion de la nutrition précède l'apparition des signes de la scrofule. Au reste, on ne saurait contester que cette perversion est la conséquence forcée, prochaine ou éloignée des influences auxquelles on attribue la maladie scrofuleuse. La nutrition peut-elle donc se faire dans toute son intégrité quand des fonctions comme celles de la peau et des muqueuses, auxquelles elle est liée très-intimement, sont elles-mêmes altérées? Or, la malpropreté, le froid humide, etc., n'ont-ils pas pour premier effet de porter obstacle au double mouvement de composition et de décomposition qui se fait à la surface de ces membranes?

Certaines affections, telles que la rougeole, la scarlatine et la coqueluche, qu'on a considérées comme des causes pathologiques de la scrofule, n'agissent-elles pas de la même manière? Dans d'autres cas, par exemple celui de la mauvaise nourriture, la nutrition peut s'altérer primitivement; c'est encore ce qui arrive à ces époques périlleuses (1) où l'économie subit ses plus profondes révolutions et que l'expérience a indiquées comme les plus propices au développement de la scrofule; dans ces cas, l'altération de l'appareil digestif est encore le phénomène le plus sensible et le plus constant.

Enfin j'ajouterai que la perversion de la nutrition est la seule cause qui puisse convenablement expliquer la similitude des résultats observés sur des sujets placés dans des conditions hygiéniques diverses. Si elle ne se rattachait point à une cause aussi générale, pourquoi, l'hérédité étant

(1) La première et la seconde dentition, le sevrage, la puberté et la grossesse.

mise de côté, la scrofule attaquerait-elle indifféremment des enfans qui toujours ont vécu dans l'abondance, et d'autres qui manquent de tout et dont les habitations sont insalubres? Chez les premiers le mal est venu de l'exagération de soins mal entendus; la recherche des vêtemens trop chauds, des fourrures, des lits de plume, la vie sédentaire dans des appartemens trop clos et trop chauffés, l'abus des bains tièdes, etc., tous ces moyens affaiblissent et relâchent la peau; les fonctions de cet organe se suspendent, et par contre-coup l'assimilation s'altère et la scrofule apparaît. Mais si l'on doutait encore des rapports de causalité qui existent entre la perversion de la nutrition et la maladie scrofuleuse, les études récentes de M. Bouisson sur le chyle et sur la lymphe devraient porter la conviction dans les esprits. Suivant l'honorable professeur de Montpellier, la scrofule est liée à une détérioration du chyle, par suite de laquelle le sang reste à un état inférieur de formation qui fait prédominer l'albumine; la lymphe subit une modification analogue; elle devient tellement abondante qu'elle distend le tissu des ganglions qui s'engorgent. Voici d'ailleurs, à notre point de vue, quelques-unes des idées de M. Bouisson sur la nature, l'origine et la destination de ces deux fluides: « Le chyle, sur le point d'être « déversé dans le sang, participe déjà à plusieurs de ses « propriétés et représente du sang en puissance. Les usages « du chyle consistent évidemment dans la régénération de « ce dernier fluide, diminué par les sécrétions..... Les ma- « tières non azotées sont principalement destinées à ré- « parer le carbone qui est incessamment brûlé dans l'acte « de la respiration; mais elles servent si peu à la formation « du chyle que ce liquide n'en présente généralement au- « cune trace, et que le fluide que l'on extrait du canal « thoracique, après leur emploi, offre tous les caractères « de la lymphe ordinaire et non ceux du chyle.... La lym- « phe est un des produits de la métamorphose vitale..... » Puis étudiant l'influence de l'alimentation sur l'un et sur

l'autre, il dit : « Le chyle et la lymphe nourrissent le « sang, mais d'une manière essentiellement distincte pour « chacun d'eux. » Le chyle accomplit cette fonction avec les produits de la digestion, tandis que la lymphe remplit le même rôle avec des matériaux organiques désassimilés. Mais, d'autre part, M. Bouisson a établi que la quantité de chyle et celle de la lymphe sont en raison inverse l'une de l'autre, et que les fonctions de ces liquides sont jusqu'à un certain point supplémentaires l'une de l'autre. Il en résulte que si la réparation des substances par le dehors est suspendue, si l'alimentation ne fournit pas un chyle suffisamment réparateur, la décomposition moléculaire s'accroît et la lymphe devient à la fois plus abondante et mieux constituée. La conclusion à tirer de ceci est que la formation de la lymphe est en raison inverse de l'alimentation et en raison directe de l'abstinence.

Qu'on suppose maintenant que l'alimentation soit insuffisante ou de mauvaise qualité, ou, ce qui reviendrait au même, que l'appareil digestif, par suite d'une altération organique ou fonctionnelle, soit impropre à élaborer un chyle louable, qu'en résultera-t-il ? D'une part, l'appauvrissement du sang ; de l'autre, la surabondance de la lymphe, c'est-à-dire les phénomènes distinctifs de la constitution scrofuleuse.

Telles sont en effet les altérations constatées et universellement admises qui caractérisent la diathèse scrofuleuse et la différencient en particulier du tempérament lymphatique (1).

Dans cet état de choses, je ne vois qu'une seule indication précise, rationnelle, qui doive fixer l'attention du médecin et le guider dans le choix du traitement. Cette indication

---

(1) C'est donc par erreur qu'on a dit (Lubanski) que le tempérament scrofuleux n'est que le tempérament lymphatique lui-même. L'un est parfaitement compatible avec la santé, tandis que l'autre ne l'est pas... ; une ligne profonde les sépare, et c'est celle qui existe entre la santé et la maladie.

la voici : *Rétablir l'équilibre entre les proportions de quantité et de qualité du sang et de la lymphe*. Mais d'après ce qui a été dit plus haut, ce résultat ne peut être obtenu sans qu'au préalable l'assimilation ait été rétablie, puis secondée par des élémens convenables. Eh bien ! je le demande de bonne foi, trouvera-t-on ici dans les médicamens un concours utile? Ne voit-on pas au contraire que le plus souvent ils sont mal supportés par les organes, et qu'il faut en suspendre l'emploi momentanément ou définitivement? D'ailleurs l'expérience, en faisant connaître les résultats plus que médiocres auxquels ont conduit les traitemens bornés à l'usage exclusif des prétendus anti-scrofuleux, n'a-t-elle pas dévoilé le peu de confiance que méritent les remèdes usuels appliqués seuls à la cure de la scrofule. Pour remplir cette indication, l'hydrothérapie au contraire possède plusieurs moyens efficaces. Les uns qu'elle partage avec la médecine ordinaire, mais qu'elle emploie plus largement et plus commodément sont du domaine de l'hygiène. Ils consistent à placer le malade dans des conditions diamétralement opposées à celles qui ont produit ou développé la scrofule, par exemple le séjour à la campagne, l'habitation dans un lieu élevé, loin des rivières et des marécages, et exposé à l'est ou au midi ; l'exercice en plein air, un bon régime alimentaire, etc. Encore conçoit-on que ces moyens ne puissent être convenablement ni efficacement appliqués que dans des établissement avantageusement situés et jouissant d'un grand développement. C'est pour cette raison que l'observation de l'hygiène est une difficulté pour la médecine ordinaire, et qu'à cet égard les prescriptions des médecins sont le plus souvent éludées ou dédaignées.

Les autres moyens appartiennent exclusivement à l'hydrothérapie ; ils consistent dans l'emploi méthodique des différentes applications de l'eau froide et de l'excitation des sueurs.

Les médecins qui ont quelque peu fréquenté les établis-

semens hydrothérapiques ont été universellement frappés par l'observation d'un phénomène très-remarquable et qui est particulièrement sensible chez les gens épuisés par des souffrances longues et pénibles ou depuis long-temps en proie à quelque cachexie. Je veux parler de la prompte restauration des forces. En effet, n'est-ce pas un grave sujet d'étonnement, n'est-ce pas aussi une ample matière à de profondes réflexions de voir des malades recouvrer rapidement toutes les apparences de la santé, alors que le mal qui les dévore n'est encore qu'incomplètement détruit, ou même alors qu'il exerce encore de funestes ravages. C'est ce que j'ai vu, entre autres exemples remarquables, dans un cas de cancer du gros intestin ; le malade arraché par l'hydrothérapie à l'épuisement le plus radical, et ayant ensuite offert pendant deux mois les signes les moins récusables d'un retour à la santé, au point que lui-même croyait sa guérison certaine, succomba tout-à-coup à une perforation intestinale, produite par l'ulcération cancéreuse, qui n'avait pas cessé ses progrès. Ce résultat, si opposé à ce que l'observation journalière démontre, est pour ainsi dire habituel dans les établissemens hydrothérapiques ; il est la conséquence de l'action simultanée des influences hygiéniques et des procédés hydriatriques, et il indique positivement que le rétablissement de toutes les fonctions qui concourent à l'assimilation est la voie générale par laquelle l'hydrothérapie procède. Les considérations qui vont suivre ne manqueront pas, je l'espère, de mettre ce fait hors de doute.

Les influences hygiéniques étant très-généralement connues et appréciées, je ne crois pas devoir m'en occuper ici en particulier ; je ne parlerai donc que des procédés hydriatriques. Parmi ceux-ci le bain froid est un des plus efficaces et des plus communément employés ; il agit tout à la fois sur la caloricité, sur la circulation et sur l'absorption et l'exhalation cutanées.

Sous son influence, ces diverses fonctions acquièrent

bientôt un surcroît d'activité, qui a sur l'économie un heureux retentissement, l'animation du teint et de la peau en général, le retour de l'appétit, un sentiment intérieur de force et une certaine disposition au mouvement en sont les premières manifestations. L'impulsion donné par l'usage du bain froid à la circulation et à l'hématôse en particulier, avait surtout frappé l'attention de MM. Bégin et Fournier, qui disaient que cet usage détermine en peu de temps le développement d'une sorte de tempérament sanguin dont les progrès sont très-rapides. Ils ajoutaient : « Une turgescence générale, une coloration plus vive de la peau, de fréquentes épistaxes sont autant de phénomènes qui en sont la suite et qui indiquent un surcroît d'activité dans l'appareil à sang rouge. » C'est pourquoi ces auteurs, à l'imitation de Tissot, de Cullen, de Bordeu, de Pujol, de Baumes et de Buchan ont recommandé l'usage de ce moyen dans le traitement des scrofules. M. Schœpf vient aussi de faire la même recommandation. De son côté Walther disait : « Chez les individus les plus faibles, l'eau froide peut être employée avec le plus grand avantage; elle exerce une action étonnante sur les scrofules et sur les constitutions qui prédisposent à cette affection, par la réaction qu'elle produit dans le sang. »

Mais pour que le bain froid jouisse d'une telle efficacité, il importe que la température de l'eau ne dépasse pas 12 degrés centigrades, autrement son impression serait nulle ou presque nulle, et elle ne serait point suivie des phénomènes réactionnaires indispensables pour la production des effets qu'on recherche. Ceci indique qu'en outre des inconvéniens inhérens à la proximité des rivières, les eaux de celles-ci, dont la température est trop variable et le plus souvent trop élevée, ne conviennent pas pour le traitement hydriatrique. On donnera donc la préférence aux eaux de sources. Il est bon qu'on ne se méprenne point sur l'utilité de cet avis, qui a une importance majeure en hydriatrie; comme tout ce qui va suivre, il repose sur la théorie des

effets du froid, théorie sur laquelle je ne saurais m'étendre ici, sans donner à ce travail des proportions qu'il ne comporte pas; je crois au reste l'avoir suffisamment développée ailleurs (1).

L'immersion doit être complète et instantanée, et sa durée ne doit pas aller en général au-delà de deux minutes, sous peine d'épuiser la caloricité et de dépasser le terme favorable au développement d'une réaction salutaire. Cependant je ne prétends pas qu'il faille soumettre brusquement tous les malades à l'emploi d'un moyen aussi énergique; je reconnais qu'il est nécessaire de respecter la faiblesse et la susceptibilité de chacun; mais je déclare que tous, sauf quelques rares exceptions, peuvent y être amenés graduellement, et que négliger ou rejeter un pareil moyen, c'est s'exposer à des déceptions, c'est manquer volontairement le succès.

Les lotions et les ablutions jouissent des mêmes effets, mais à un degré inférieur; aussi constituent-elles le plus souvent des exercices préparatoires à l'égard des bains froids. Les douches agissent également dans le même sens que les bains, mais leur action est plus complexe. La percussion, ou plutôt l'espèce de massage qu'elles exercent se fait sentir bien au-delà de la peau et va ranimer la circulation dans les capillaires des tissus plus profondément situés; c'est pourquoi elles possèdent une action résolutive très-énergique et qui les rend propres à dissiper les engorgemens indolens. Elles varient par leur forme et par leur volume; ainsi, quelques-unes, destinées à agir localement et sur des organes d'une sensibilité exquise, par exemple dans les cas d'ophthalmie, ne sont, à vrai dire, que de simples irrigations.

Le bain de flots est une autre espèce de douche qui est employé quand on a à redouter les effets du choc. La durée de ces différentes douches peut varier de trois à six ou sept minutes.

(1) Ouvrage cité.

Lorsqu'il s'agit de modérer ou d'exciter la synergie sur quelque partie malade, l'hydrothérapie nous offre encore des moyens efficaces qui consistent dans des fomentations ou sédatives ou excitantes. Elles se pratiquent à l'aide de linges trempés dans l'eau froide, et suivant le cas, plus ou moins exprimés et plus ou moins fréquemment renouvelés.

Enfin l'excitation des sueurs par le procédé hydrothérapique vient apporter aux moyens précités l'utilité de son concours. On sait qu'elle se fait par l'enveloppement méthodique dans des couvertures de laine. L'apparition de la sueur est plus ou moins rapide, suivant l'état de la peau et le degré de caloricité du malade.

Pendant les premiers enveloppemens seulement, les malades, même ceux qui ont de grandes habitudes de propreté, trouvent à la surface de leur peau, baignant dans la sueur, des flocons de matières grasses. Il semble résulter de cette observation que les pores cutanés sont le plus souvent obstrués par cette matière; on y peut voir encore la confirmation de la remarque de Hufeland, qui disait que la peau était à moitié obstruée et privée d'action chez la plupart des hommes. Je conclus de là que de tous les moyens propres à rétablir les fonctions de la peau, l'emmaillotement doit être considéré comme l'un des plus efficaces et des plus précieux, tant à cause de cette purification qu'il détermine dans l'organe cutané, que parce qu'il dispose très-heureusement celui-ci à recevoir l'impression du bain froid. Ce n'est pas tout, ce procédé a encore pour avantage spécial d'expulser de l'économie certains fluides dont la surabondance est un des caractères essentiels de la scrofule. En ouvrant ainsi une vaste issue aux produits de la décomposition vitale, il jette en quelque sorte les vaisseaux dans un état famélique et tend à produire la *cura famis*. Le dégorgement des muqueuses ne tarde pas à suivre, l'assimilation se rétablit, et, d'un autre côté, l'économie, incessamment stimulée et torréfiée par les influences

hygiéniques, par l'action de l'eau froide et par une bonne nourriture, marche progressivement vers une restauration complète.

Je ne comprends donc pas l'étonnement manifesté par M. Schédel au sujet de l'application du maillot au traitement de la maladie scrofuleuse. Il est vrai que ce moyen n'est pas toujours indispensable; mais il ne deviendrait nuisible ici que par l'abus qu'on en ferait, et les raisons que je viens d'exposer peuvent en faire apprécier l'utilité. L'amaigrissement ne me paraît pas une contre-indication à son emploi, qui doit toujours être proportionné au besoin de favoriser l'assimilation.

L'exposition qui précède, quelque succincte qu'elle soit, suffira, je l'espère, pour mettre en évidence les bases sur lesquelles repose le traitement hydriatrique des scrofules.

Maintenant, soit donné un malade atteint d'engorgemens glanduleux ou articulataires, indolens et non ulcérés, je le soumettrai au traitement suivant : au début, lotions ou ablutions générales avec de l'eau dont la température, d'abord tiède, sera graduellement abaissée; puis, lorsque le malade sera familiarisé avec les effets de l'eau froide, enveloppemens quotidiens dans les couvertures de laine, jusqu'à production de sueurs abondantes, immédiatement suivies de l'immersion dans l'eau froide. Cette dernière opération est habituellement pratiquée le matin avant déjeûner; dans quelques cas elle peut être répétée dans l'après-midi. A onze heures et demie ou midi, douche en colonne, à laquelle seront successivement exposées toutes les parties du corps et particulièrement celles atteintes d'engorgemens, si cela est possible. A cinq heures du soir, nouvelle douche. Dans l'intervalle des exercices, des fomentations excitantes seront appliquées sur les parties malades; elles ne seront changées que toutes les quatre ou cinq heures, et les linges seront fortement tordus avant leur application.

Si au contraire ces engorgemens étaient douloureux, si la peau qui les couvre était rouge, chaude, en un mot

enflammée, les fomentations sédatives seraient d'abord employées, et si ces engorgemens occupaient une grande surface ou déterminaient quelque mouvement fébrile, l'enveloppement dans le drap humide serait préféré à l'enveloppement sec, et la douche en pluie à la douche en colonne. Mais aussitôt que l'état aigu serait dissipé, on appliquerait le traitement tonique et résolutif indiqué plus haut. Dans quelques cas, quoi qu'on n'ait pas d'état aigu à combattre, il est cependant utile de faire précéder l'enveloppement dans les couvertures par l'enveloppement humide, c'est lorsque la peau des malades est rude et sèche, et que pour cette raison la sueur vient difficilement. La disposition catarrhale générale, qui est une des manifestations de l'affection scrofuleuse, n'exige pas d'autre traitement, soit qu'il existe seul, soit qu'elle accompagne d'autres accidens.

La résolution des engorgemens mésentériques est favorisée par l'usage des bains de siége froids et à renouvellement continu qu'on adjoint au traitement résolutif. Le bain de flots convient particulièrement aux parties atteintes de carie et sillonnées de trajets fistuleux; je m'en suis servi avec le plus grand avantage chez une jeune fille de huit ans affectée de carie scrofuleuse des os du métatarse. Ce bain favorise la sortie des esquilles, et il modifie assez heureusement les tissus pour faciliter l'oblitération des conduits anormaux.

On sait que la guérison des fistules par l'hydrothérapie n'est pas un fait impossible; M. Schédel, dont le témoignage n'est pas suspect, cite un cas de fistule urinaire du périnée, guérie sous l'influence unique du traitement hydrothérapique. Enfin la ceinture abdominale, dont l'influence sur l'assimilation est si bienfaisante, devra être portée dans tous les cas.

Le régime alimentaire devra être aussi substantiel que possible, sans être exclusivement animal; une certaine variété dans l'alimentation produit toujours de bons effets, sauf quelques exceptions que je vais indiquer. Mes malades scrofuleux déjeûnent, comme la plupart des autres, avec

du lait froid. Ce n'est pas que je croie avec Baillon, Richard, Wissemann et autres que le lait est un anti-scrofuleux ; de même, je ne partage pas les idées de ceux qui le rejettent comme nuisible à ce traitement, ou comme débilitant en général. Quand tout concourt à rassurer sur ses bonnes qualités, quand il est recueilli dans l'établissement sur des animaux bien portans et convenablement nourris, le lait constitue un bon aliment, et je trouve que, pris de cette manière, il convient parfaitement aux malades soumis au traitement hydrothérapique, dont le premier repas doit être léger, et qui dans les premiers temps de la cure sont souvent exposés à la constipation. Mais lorsque certains scrofuleux me paraissent avoir une grande disposition à la diarrhée, je leur fais donner à déjeûner des potages gras. L'usage du vin, si vivement recommandé ailleurs, ne me paraît pas plus indispensable aux scrofuleux qu'à tout autre malade faisant la cure hydrothérapique ; aussi je ne l'autorise que dans quelques cas exceptionnels, et alors je prescris aux malades de le boire avant le repas et non pendant ou peu après la préhension des alimens. L'action tonique et franchement dissolvante de l'eau froide favorise la digestion bien mieux que ne saurait le faire le vin qui, quoi qu'on en pense, réagit sur certains alimens, l'albumine par exemple, et s'oppose probablement à leur prompte dissolution. La preuve de ceci réside dans un fait observé par tout le monde, c'est que les personnes qui ne boivent que de l'eau à leurs repas ont plus d'appétit, mangent plus et digèrent plus vite que celles qui font usage du vin. Une telle considération ne peut être sans valeur lorsqu'on se propose de reconstituer l'économie par l'alimentation. Au reste, les malades, dont les observations suivent, n'ont point usé de vin pendant tout le cours de leur traitement, et le sujet de la première s'est volontairement soumis à cette privation depuis deux ans et demi.

Le traitement préventif de la scrofule n'exige pas un aussi grand déploîment de forces ; il se borne à l'observa-

tion des règles hygiéniques et à l'usage journalier des lotions et des immersions froides, auxquelles, si on le juge nécessaire, on pourra de temps en temps joindre quelques enveloppemens.

Les observations qui terminent ce travail constatent la solidité et la rapidité des résultats obtenus à l'aide du traitement hydrothérapique ; il ne me reste donc qu'à signaler en peu de mots les avantages que celui-ci présente et sur les médications empruntées à la matière médicale et sur les bains de mer et les bains minéraux. La comparaison ne me paraît pas profitable à l'iode ni à ses composés, qui déjà subissent la concurrence de l'or et des feuilles de noyer. Eh bien ! quand l'expérience démontre que la diathèse scrofuleuse la plus prononcée peut céder en quelques mois aux effets de la cure hydrothérapique, quelle réserve pourrait être faite désormais en faveur de ces médicamens, des feuilles de noyer par exemple, qui, de l'aveu même de ceux qui les préconisent, ne donnent des effets appréciables qu'après quinze mois d'usage. D'un autre côté, il est bien constaté que pour guérir les scrofules il faut faire subir à l'économie une régénération presque totale, et l'on sait que, quels que soient les agens employés, celle-ci ne peut être l'œuvre de quelques jours ; or, les bains minéraux et les bains de mer, en raison même de leur activité, ne peuvent être administrés que pendant un court espace de temps ; il en résulte que les améliorations produites par eux ne sont le plus souvent que très-passagères. Elles s'éteignent bientôt sous l'influence des temps froids et humides, et les malades ne manquent pas de voir revenir leurs maux pendant l'hiver. L'oubli de l'hygiène est d'ailleurs flagrant durant ces diverses cures. Ce n'est pas tout encore, l'eau de la mer ne saurait être appliquée sans inconvénient à tous les scrofuleux ; elle doit nécessairement exercer une action fâcheuse sur les ulcérations. Ce fait est établi d'une manière péremptoire par une remarque de M. Turrel, médecin distingué de la marine, qui dit dans

son *Essai sur l'Angioleucité : que le lavage journalier avec l'eau de la mer est défavorable, et qu'il a surtout pour effet de s'opposer à la cicatrisation des ulcères même de caractère atonique.*

Telles sont les vues que j'ai puisées dans une expérience de plusieurs années, leur application à la thérapeutique des scrofules m'a toujours donné les plus heureux résultats, et je ne doute pas qu'il n'en soit de même pour quiconque imitera mon exemple et voudra bien se persuader que l'alliance de l'hygiène et de l'hydriatrie est la première garantie du succès.

1re Observation. — *Engorgement scrofuleux des glandes cervicales ; tumeurs blanches affectant la deuxième articulation du doigt médius, aux deux mains.*

Mlle est née d'un père mort phthisique à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans ; sa mère, saine et bien portante, l'a allaitée pendant deux ans ; son enfance n'a été troublée par aucune des maladies qui affectent cet âge ; elle s'est développée largement, sa constitution offrant d'ailleurs les apparences du tempérament sanguin. A treize ans et demi, en décembre 1843, elle fut atteinte de la fièvre typhoïde qui régnait alors dans le pays qu'elle habitait. Cette maladie, dont le cours fut long et grave, porta un fâcheux ébranlement à la santé habituelle de Mlle. Dépaysée et mise en pension en mai ou juin 1844, elle ne gagna rien à ce changement, qui au contraire la priva sans doute de l'alimentation substantielle qu'elle trouvait dans sa famille. Son appétit diminua, son teint s'altéra de plus en plus, sa peau devint blafarde, les ailes du nez s'élargirent, la lèvre supérieure prit un grand développement et les glandes cervicales s'engorgèrent. Aux vacances suivantes, on s'aperçut que l'articulation de la première phalange avec la deuxième, au doigt médius de chaque main, étaient gonflées, dures et sensibles, et que les mouvemens en étaient

très-restreints ; les extrémités de ses doigts semblaient avoir diminué de volume, ou plutôt peut-être elles avaient cessé de prendre part au développement général qui, malgré tout, avait continué chez la malade. Enfin Mlle était devenue triste et nonchalante.

Il n'y avait pas à en douter, ces symptômes étaient ceux de la scrofule. On chercha à les dissiper par l'usage de l'iode et par une nourriture substantielle. L'iodure de potassium et l'huile de foie de morue furent tour-à-tour employés depuis le mois d'octobre 1844 jusqu'à la fin de juin 1845 ; mais sans aucun succès. Au contraire l'ulcération des narines et un coryza presque continuel venant se joindre aux symptômes précédemment décrits, semblaient indiquer que la maladie continuait ses progrès ; on pense même que les tumeurs blanches avaient pris de l'accroissement malgré l'emploi des remèdes.

Une première apparition des règles, en octobre 1844, avait donné à la famille de la malade l'espoir d'une amélioration prochaine ; mais l'attente fut également trompée de ce côté ; les règles ne reparurent point et le mal continua.

Dans les premiers jours de juillet 1845, Mlle entra chez moi pour y être soumise au traitement hydrothérapique. On commença par lui faire, deux fois par jour, des lotions générales avec de l'eau froide, dont la température fut graduellement abaissée à dix degrés centig. Au bout de quelques jours elle prit une douche en colonne, puis un bain froid ; enfin au commencement de la deuxième semaine on provoqua les sueurs par l'enveloppement sec. A partir de cette époque et pendant trois mois que la malade passa dans l'établissement, le traitement et le régime furent dirigés de la manière suivante : six fois par semaine, le matin, enveloppement dans les couvertures de laine pendant deux heures et demie ou trois heures, au sortir duquel la malade prend immédiatement un bain froid à dix degrés centigrades.

A onze heures et demie, douche en colonne pendant

quatre minutes ; à cinq heures du soir, *idem ;* fomentations excitantes sur les parties malades ; ceinture abdominale. Au déjeûner, pain et lait froid ; au dîner, potages gras, viande rôtie, quelques légumes frais ; au souper, viandes froides ou œufs frais, crême froide ou fruits cuits. Eau froide pour toute boisson ; vingt-cinq verres par jour. Dans le reste du jour, exercices variés et graduels, en plein air ; promenades fréquentes sur les coteaux voisins.

Le traitement hydrothérapique, proprement dit, a cependant subi quelques interruptions ; ainsi avant la fin du premier mois, les règles apparurent et durèrent quatre jours ; depuis elles sont revenues régulièrement toutes les trois semaines ; pendant le cours de chaque époque on suspendait tous les exercices hydriatriques.

L'influence salutaire de ce traitement ne tarda pas à se faire sentir sur Mlle ; l'appétit devint plus vif, le teint et la peau reprirent de la coloration ; les ulcérations du nez se dissipèrent, et l'engorgement des glandes cervicales cessa bientôt complètement. Comme on le pense bien, les accidens qui disparurent les derniers furent les tumeurs blanches des mains. A la fin du traitement elles étaient presque nulles, et l'impulsion donnée à l'économie se perpétuant sous l'influence des soins hygiéniques et de lotions journalières que la malade fit chez elle, on les vit cesser complètement.

Mlle n'a pas bu de vin depuis cette époque (cette privation est volontaire ; elle ne lui a pas été prescrite) ; elle habite aujourd'hui avec sa famille un pays très-salubre, elle jouit de la meilleure santé et toute apparence de constitution scrofuleuse semble aujourd'hui entièrement dissipée chez elle.

2me Observation. — *Blépharophthalmie scrofuleuse, engorgement des glandes cervicales et sous-maxillaires ; tumeur cellulaire à la face dorsale du poignet droit.*

T. était un gros enfant blond âgé de neuf ans ; ses parens,

également blonds, sont lymphatiques à l'excès ; lui-même offrait tous les caractères de la constitution scrofuleuse. Sa peau était blanche et comme inanimée, sa face bouffie, ses lèvres épaisses, ses formes arrondies, son ventre très-développé ; il était mou et nonchalant ; il avait souvent éprouvé des écoulemens par les oreilles ; il s'enrhumait facilement et avait fréquemment la diarrhée. A six ans il fut pour la première fois atteint d'ophthalmie ; celle-ci céda, après une durée de trois mois, à l'usage de moyens sur la nature desquels je n'ai obtenu que des renseignemens insuffisans. A l'époque de la seconde dentition, sa santé devint plus mauvaise ; on vit successivement survenir le gonflement des glandes cervicales et sous-maxillaires et l'ophthalmie reparaître et alterner avec un coryza. Celle-ci prit bientôt une intensité considérable, et s'établit aux deux yeux d'une manière durable. On tenta vainement contre elle différens moyens, par exemple un vésicatoire appliqué derrière la nuque, des collyres de différentes natures, et un traitement dépuratif intérieur composé d'une décoction de douce-amère et de calomel et de rhubarbe administrées alternativement tous les huit jours. En 1845, T. fut conduit aux bains de mer. L'amélioration que ces moyens produisirent ne fut que passagère. Quand ce malade fut confié à mes soins le 7 mai 1846, les glandes cervicales étaient fortement engorgées du côté droit, et au côté gauche l'engorgement occupait principalement la glande sous-maxillaire. Les conjonctives oculaires et palpébrales étaient rouges et gonflées ; les deux yeux étaient affectés d'un commencement d'épiphora ; on remarquait en outre à la face dorsale du poignet droit une tumeur peu mobile, indolente et mal circonscrite qui paraissait formée aux dépens du tissu cellulaire sous-cutané. Le ventre était volumineux, mais il fut impossible de reconnaître s'il existait des engorgemens mésentériques. T. continua encore l'usage de la douce-amère, mais il avait cessé, depuis les bains de mer, l'emploi régulier du calomel et de la rhubarbe, son vésicatoire était supprimé depuis la même époque.

Traitement. — Après quelques exercices préliminaires, consistant en lotions générales et en douches en pluie, *enveloppement* dans les couvertures de laine, suivi du bain froid et répété trois fois par semaine; à onze heures du matin douche en colonne, à laquelle le malade expose fréquemment la tumeur du poignet droit. Celle-ci et les glandes sont en outre habituellement recouvertes de fomentations excitantes. Ceinture abdominale renouvelée seulement au moment des exercices. A cinq heures du soir nouvelle douche en colonne de trois minutes. Les jours où le malade n'est pas enveloppé, il prend un bain froid le matin. Dans le cours du second mois, l'enveloppement fut répété six fois par semaine. Irrigations journalières de deux minutes sur les yeux.

Le déjeûner se compose tantôt de potages gras, tantôt de chocolat à l'eau. Pour les autres repas, le régime est le même que dans l'observation précédente.

T. a quitté l'établissement le 20 août 1846; sa santé était alors excellente, et de tous les maux indiqués ci-dessus, il ne conservait qu'une légère induration à la place occupée par la tumeur du poignet droit. La blépherophthalmie était complètement dissipée, les glandes n'étaient plus engorgées, la digestion était bonne, la diarrhée n'avait pas reparu; le ventre avait pris un volume normal, enfin l'habitude extérieure semblait totalement et avantageusement changée.

Les parens ont fait adopter à leur enfant l'usage journalier des lotions froides, et n'ont pas permis qu'il fût interrompu, même pendant l'hiver; le poignet droit a été long-temps recouvert de fomentations excitantes. En juin 1847, le père me faisait savoir que l'induration était dissipée depuis long-temps; que son fils était depuis trois mois en pension; qu'il était considérablement fortifié; qu'il continuait à se bien développer; que sa santé était toujours bonne, et enfin que toute crainte de récidive lui paraissait désormais mal fondée.

3me Observation. — *Scrofule ancienne, disposition catarrhale générale.*

« Je suis âgé de vingt-sept ans, j'ai éprouvé pendant mon enfance, à la suite d'un séjour en nourrice, dans un village malsain, humide, les premières atteintes de la scrofule. Les jambes ont été, ce me semble, seules attaquées par la maladie, mais dans une proportion telle qu'une partie de ma jeunesse s'est passée au lit. Livré de bonne heure à la médecine, j'ai eu à subir des traitemens qui eussent été peut-être plus efficaces, s'ils avaient été appliqués d'une manière plus complète, plus durable et surtout moins variée. Car tantôt c'était un médecin, tantôt un autre qui entreprenait ma guérison; on rompait avec les erremens du prédécesseur, et une nouvelle médication était souvent entreprise avant d'avoir attendu les résultats de la première. C'est ainsi que pendant plusieurs années la médication minérale et la médecine végétale, l'iode et la salsepareille se sont disputé ma purification; puis les études, les vacances, interrompaient les régimes, et j'ai atteint ma seizième année avec tous les vestiges d'une scrofule ancienne, sur le pied gauche, et avec une fistule sous la cheville du pied droit; celle-ci se fermait périodiquement tous les mois, produisait un abcès chaud et douloureux qui au bout de deux ou trois jours s'ouvrait à l'aide de cataplasmes de farine de graine de lin et me permettait de marcher et courir encore un mois et ainsi de suite. »

« Vers ma seizième année, dans le collége où j'étais élève et qui se trouvait placé sur le haut d'une montagne dont l'air vif et sain avait prodigieusement développé mes forces physiques et ma taille, il se manifesta au pied gauche de nouvelles tumeurs scrofuleuses, sous la forme d'abcès froids, qu'il fallait ouvrir avec le fer et qui se multipliaient l'une à côté de l'autre, notamment dans les alentours des malléables externes et internes. C'est alors qu'on s'occupa plus sérieusement de ma santé qu'on ne l'avait fait jus-

qu'alors, et je fus soumis à un traitement ioduré régulier mais limité aux frictions et pédiluves.

« Un an après je marchais encore aux béquilles, j'avais une douzaine d'ulcères au pied gauche et un engorgement notable de l'articulation; j'allai aux eaux de Bourbonne, que je fréquentais déjà depuis une dizaine d'années, mais d'une manière assez indifférente; la gravité de ma position me fit changer de médecin; le docteur Ferral me soumit à un traitement ioduré plus actif et plus complet; iode et iodure de potassium en bains, en boissons et en frictions; j'employai encore l'onguent mercuriel double de cette manière, le tout combiné avec les eaux de Bourbonne en bains, en douches et en boissons. Après deux mois de traitement, un mieux sensible s'était opéré, et la seconde année l'engorgement avait à peu près disparu; les ulcères étaient cicatrisées, je marchais sans canne et sans béquilles.

« Il restait toutefois une presque complète ankilôse de l'articulation du pied et des orteils, un gonflement anormal et paraissant osseux, du coude-pied; une disposition inflammatoire et sourde qui, après un peu de fatigue (une lieue ou deux) m'empêchait le lendemain de me soulever et de m'appuyer sur l'articulation. Enfin la fistule du pied droit présentant bon aspect, mais ouverte, toujours tachant le bas d'une sécrétion âcre et brune, et se fermant encore en forme d'abcès chaud, sinon tous les mois, au moins tous les ans.

J'ajoute que j'étais affligé d'une atonie générale, portant notamment sur les fonctions de la peau; difficulté de respirer; essoufflement facile; susceptibilité au froid; dispositions catarrhales; j'étais frileux au possible, couvert de flnette, la peau incolore, et je m'enrhumais chaque fois que je faisais couper mes cheveux ou que j'avais froid aux pieds; le moindre courant d'air me donnait du rhume de cerveau, qui toujours retombait sur la poitrine; je crachais beaucoup de glaires.

« Enfin un relâchement général et une faiblesse d'organe occasionnés sans doute par la pauvreté du sang et l'abus des

remèdes. C'est dans cet état, qui dure depuis 1840, que le 6 août 1847, je me suis présenté chez le docteur Gillebert-Dhercourt à l'établissement hydrothérapique de Nancy. »

J'aurais pu rendre cette histoire moins confuse et plus médicale ; mais j'ai craint, en apportant quelques modifications à sa rédaction, d'altérer le caractère de vérité dont elle est empreinte. Pour la rendre plus complète, j'ajouterai que cette faiblesse d'organes dont parle le malade s'étendait jusqu'aux organes génitaux qui n'avaient pas toute la virilité désirable (je me suis assuré par des recherches microscopiques multipliées que cette dernière n'était point due à des pertes séminales). Le moral de ce malade se faisait également remarquer par son manque d'énergie : homme de beaucoup d'imagination, il était continuellement préoccupé du soin de sa santé, et souvent même il se laissait aller à cet égard à des craintes tout-à-fait chimériques.

M. fut soumis au traitement tonique et résolutif, c'est-à-dire enveloppement quotidien, bains froids et douches, ceinture abdominale, fomentations excitantes sur la fistule et sur l'articulation tibio-torsienne engorgée. Le régime alimentaire fut le même que pour les malades précédens : eau froide pour toute boisson, vingt-cinq verres par jour en-dehors des repas.

Ses affaires ne lui permettant pas de faire un plus long séjour dans l'établissement, M... en sortit après cinq semaines de traitement. Cependant ce court espace de temps a suffi pour dissiper entièrement la disposition catarrhale, faire cesser l'écoulement fistuleux et donner plus de mouvement et de force à l'articulation malade. L'air de santé, qui régnait sur toute l'habitude extérieure de M..., contrastait vivement avec son ancienne apparence souffreteuse, et lui valut les félicitations de toutes ses connaissances. Cette amélioration ne s'est pas démentie, malgré plusieurs voyages fatigans que M... fit pendant l'hiver. Il a continué à boire de l'eau à ses repas, et les froids ne lui ont pas fait suspendre ses ablutions journalières.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par le docteur Bonino.

Séance du 18 *mai* 1849.

Messieurs,

M. le docteur Gillebert-Dhercourt, directeur d'un établissement hydrothérapique à Nancy, vous a envoyé un mémoire sur le traitement hydriatrique des affections scrofuleuses.

Je vais essayer, au nom de la section de médecine, de vous exposer les idées et les points principaux de ce travail.

Une première partie renferme une théorie de la maladie scrofuleuse; une seconde contient trois observations destinées à démontrer la vérité de cette théorie et l'excellence du traitement hydrothérapique.

L'auteur établit d'abord que l'inobservation des lois de l'hygiène, quelle que soit la nature intime de l'affection scrofuleuse, est la cause la plus commune de son développement. Il faut donc admettre que l'observation rigoureuse et éclairée de ces mêmes lois doit exercer une influence toute contraire, et constitue par conséquent le meilleur mode de traitement à opposer à la scrofule. La maladie sans doute est très-souvent héréditaire; mais ce que les parens transmettent aux enfans, ce n'est point une affection, pour ainsi dire de toutes pièces et déterminée par l'évolution d'un principe morbifique spécial, c'est seulement une certaine inertie de constitution, une sorte de débilité et d'atonie générales, et, par suite, une aptitude très-grande à présenter tous les traits de la scrofule, sous l'influence des moindres causes occasionnelles. C'est donc encore par l'hygiène que l'on

peut éloigner la production de ces causes occasionnelles, que l'on peut combattre et détruire cette prédisposition physique si défavorable apportée par les enfans en naissant. Ainsi donc, d'une manière très-générale, on peut dire que la scrofule, soit accidentelle, soit héréditaire, ne saurait être attaquée plus efficacement que par une sévère et intelligente application des règles hygiéniques.

Ces idées sont aujourd'hui admises par presque tous les médecins; il est inutile de nous y arrêter.

L'auteur se demande ensuite comment agissent les causes citées plus haut pour déterminer la manifestation de l'affection scrofuleuse, et il avance l'opinion que c'est en viciant la nutrition. Pour lui les troubles des fonctions digestives précèdent toujours l'apparition des phénomènes morbides de la scrofule. Sa conviction est si profonde qu'il ajoute : « C'est par erreur, et pour avoir observé trop superficielle- « ment que quelques médecins, rapportant l'histoire de « malades atteints d'ulcérations et d'engorgemens scrofu- « leux, ont écrit que chez ces derniers toutes les fonctions « se faisaient bien. » Après avoir ainsi fermé la bouche à tous ceux qui ne partagent pas sa manière de voir, il regarde comme démontré, en vertu de la simple affirmation qui exprime son opinion, que la perversion de la nutrition précède l'apparition des signes de la scrofule.

Mais nous devons dire que l'auteur, s'apercevant sans doute qu'il a pris le langage d'un écrivain peut-être trop convaincu, corrige bientôt ce que sa proposition avait de si absolu, en ajoutant que la perversion de la nutrition est au moins la conséquence forcée, prochaine ou éloignée des influences auxquelles on attribue la maladie scrofuleuse. Si nous n'étions pas disposé à partager complètement la croyance de l'auteur que l'apparition de la scrofule est toujours précédée de troubles dans les fonctions digestives, nous avouons accepter sans réserve sa proposition ainsi modifiée.

M. Gillebert s'appuie ensuite sur les études faites par

M. le professeur Bouisson, de Montpellier, sur le chyle et la lymphe. Pour cet honorable médecin, la scrofule est liée à une détérioration du chyle, par suite de laquelle le sang reste à un état inférieur de formation qui fait prédominer l'albumine. La lymphe subit une modification analogue; elle devient tellement abondante qu'elle distend les tissus des ganglions qui s'engorgent. Quoi qu'il en soit, l'auteur du mémoire tire des travaux du professeur de Montpellier cette conclusion que la formation de la lymphe est en raison inverse de l'alimentation et en raison directe de l'abstinence. Ainsi donc, poursuit-il, que l'alimentation soit insuffisante ou de mauvaise qualité, ou, ce qui reviendrait au même, que l'appareil digestif, par suite d'une altération organique ou fonctionnelle, soit impropre à élaborer un chyle louable, il en résultera, d'une part, l'appauvrissement du sang; de l'autre, la surabondance de la lymphe, c'est-à-dire les phénomènes distinctifs de la constitution scrofuleuse. Par conséquent le médecin, dans le traitement de la scrofule, doit s'efforcer de remplir cette indication : rétablir l'équilibre entre les proportions de quantité et de qualité du sang et de la lymphe. Or ce but ne peut être atteint que si on rétablit l'assimilation, et l'assimilation ne saurait être rétablie par des médicamens; ce pouvoir n'appartient qu'à l'hydrothérapie.

C'est ainsi que l'auteur est conduit, par la voie des déductions, au véritable objet de son travail. Nous ne nous arrêterons pas à examiner l'enchaînement de ces déductions et à discuter les théories qui précèdent, car nous ne pourrions souvent qu'opposer des hypothèses à des hypothèses, et de semblables discussions n'ont aucune utilité, parce qu'elles ne peuvent avoir de but. De plus ce serait ne pas rester sur le véritable terrain où nous a appelé l'auteur, et qui est celui du traitement de la scrofule par l'hydriatrie.

Nous sommes donc arrivé sur le terrain de la question, et voilà tout d'abord l'hydrothérapie qui annonce que pour guérir la scrofule elle possède deux moyens puissans :

l'hygiène et l'emploi méthodique de l'eau froide. L'hydrothérapie, et ces observations s'adressent, non pas à l'auteur du mémoire que nous examinons, mais aux hydriâtres en général, paraît ainsi s'approprier l'hygiène ; elle la confisque à son profit ; elle en fait sa propriété exclusive, et, s'appuyant d'une part sur cette hygiène qu'elle s'est adjugée, d'autre part sur l'emploi multiforme de l'eau, elle s'érige en doctrine indépendante, secoue toute espèce de joug, et a la prétention de devenir une médecine dans la médecine. C'est là une espèce d'usurpation. L'hygiène appartient à la médecine dont elle est une des branches les plus importantes ; elle est née avec elle, on pourrait presque dire avant elle, si elles n'étaient pas toutes deux aussi étroitement unies, et l'hydrothérapie ne fait qu'appliquer des règles depuis long-temps découvertes et proclamées. Mais, bien plus, l'emploi de l'eau froide, que l'hydrothérapie sera bien plus tentée encore de revendiquer comme lui appartenant en propre, l'emploi de l'eau froide, pratiqué méthodiquement et généralisé comme il l'est, n'est, après tout, que l'application et le développement de principes de thérapeutique et d'hygiène bien anciens, et les médecins hydrothérapistes qui pensent avoir fait sortir de leur cerveau une doctrine armée de toutes pièces, ne font qu'emprunter à la médecine qu'ils appellent ordinaire quelques-unes de ses ressources, dont ils font sans doute un usage plus fréquent, plus général, nous dirons même quelquefois mieux raisonné, mais souvent aussi exagéré.

Quoi qu'il en soit, nous voici en présence de deux séries de moyens employés simultanément pour combattre la scrofule, les moyens hygiéniques et les moyens hydriatriques. Nous n'avons pas à discuter les premiers ; leur heureuse influence contre l'affection scrofuleuse est un fait acquis depuis long-temps, et il est constant aujourd'hui pour presque tous les médecins que l'hygiène constitue la partie la meilleure et la plus efficace du traitement de cette maladie. Sans en bannir, comme font certains médecins, les

médicamens qui rendent aussi de très-importans et souvent d'indispensables services, au moins on peut avouer que, sans hygiène, il n'est pas de guérison possible. Or il paraît que les moyens hydriatriques ne sont pas plus puissans isolément que nos médicamens; nous n'en voulons pour preuve que le passage suivant que nous extrayons du mémoire de M. Gillebert : « Le peu d'importance que les « chefs d'établissemens hydrothérapiques semblent avoir « donnée à ce sujet (la cure des maladies scrofuleuses), au- « torise à penser qu'ils n'ont ni constaté ni pressenti les « avantages de ce traitement, soit qu'ils n'aient eu que de « rares occasions de soigner des scrofuleux, soit que leurs « établissemens étant situés peu favorablement sous le « rapport hygiénique, la médication ait été bornée à la « seule application des procédés hydriatriques, et qu'ainsi « elle ait été insuffisante pour triompher complètement de « la diathèse scrofuleuse. » Voilà donc l'hydrothérapie employant les mêmes influences que la médecine ordinaire, et, comme elle, désarmée aussi, quand elle ne peut disposer de ces influences. Il faut au moins avouer d'après cela que l'hydrothérapie, malgré ses prétentions à l'originalité, ne conduit pas les scrofuleux à la guérison par des voies bien spéciales à elle, puisque c'est surtout par le moyen de l'hygiène, c'est-à-dire par le chemin que suit la médecine vulgaire.

Mais est-ce à dire que nous regardons comme sans influence les moyens hydriatriques? Non certes. Nous tenons au contraire ces moyens pour très-efficaces dans beaucoup de maladies, et, en particulier, dans la maladie scrofuleuse. Seulement nous n'acceptons pas l'exagération de beaucoup d'hydrothérapistes qui proclament trop haut leur excellence en les érigeant en panacée universelle.

Nous avouons que ces moyens sont puissans et très-énergiques, et précisément, à cause de leur énergie et de leur puissance, il est dangereux d'en faire, comme il arrive trop souvent, un usage aveugle et empirique. Par cela

même qu'ils peuvent être très-utiles, ils peuvent beaucoup nuire. Aussi faut-il qu'ils deviennent l'objet d'une étude sérieuse et vraiment scientifique; il faut que le mode d'action de chaque procédé hydriatrique soit bien défini et clairement démontré (1). Alors la médication hydrothérapique ne sera plus une *formule* opposée de toutes pièces et systématiquement à toutes les maladies. On comprend en effet que chaque agent de cette médication peut présenter son utilité et rencontrer son indication, mais qu'il est impossible que leur réunion soit toujours nécessaire et toujours utile. C'est précisément la tâche du médecin éclairé de disjoindre ces différens modificateurs que l'on a voulu confondre dans un même faisceau trop étroit, de les employer ou isolément, ou associés, suivant les maladies et les circonstances diverses. Il faut, en un mot, que la médication hydrothérapique, comme l'a dit M. Schédel, tombe, revue et corrigée, dans le domaine de la médecine rationnelle, qui a eu le tort jusqu'à présent, il faut le reconnaître, de ne pas accorder assez d'attention à l'hydrothérapie et de ne pas assez tenir compte de ses procédés, capables cependant de rendre les plus grands services. La première faute en est du reste aux hydriâtres eux-mêmes, qui par les exagérations de leurs rapports ont nui auprès de tous les esprits sérieux aux idées qui en étaient l'objet. De plus, leurs travaux, auxquels ne président pas en général un esprit scientifique assez rigoureux et une méthode d'observation assez sévère, n'ont pas satisfait les exigences des médecins habitués à l'analyse scrupuleuse avec laquelle on étudie la science aujourd'hui. Trop souvent les hydrothérapistes ont paru travailler moins pour la science médicale que pour eux-mêmes, et leurs publications pouvaient passer autant pour des réclames que pour le résultat d'études consciencieuses.

(1) Nous devons dire qu'un médecin des plus distingués, le docteur Fleury, a entrepris courageusement cette tâche.

Mais revenons au mémoire de M. Gillebert, lequel, nous devons le proclamer, est au-dessus de toutes les critiques que nous venons de faire.

Il nous paraît impossible, disions-nous, de nier sans prévention l'efficacité des procédés hydriatriques contre certaines maladies, et la scrofule est celle de toutes qui nous paraît en recevoir la plus heureuse influence. N'est-il pas acquis, en effet, que l'application extérieure de l'eau froide imprime à toute l'économie une sorte d'énergie nouvelle. Sous son action, les fonctions tendent à se faire avec plus d'activité; la vie devient, en quelque sorte, plus complète. D'autre part la sudation rétablit les fonctions de la peau, qui, suivant la remarque de Hufeland, se font presque toujours d'une manière imparfaite. En exagérant l'exhalation sur une aussi large surface, on rend l'absorption proportionnellement plus active; l'économie éprouve le besoin de réparer les pertes abondantes qu'elle fait; la digestion et l'assimilation sont plus rapides. Que la nourriture soit alors abondante et réparatrice, que toutes les influences hygiéniques concourent à créer des conditions favorables, et la nutrition s'opèrera de la façon la plus satisfaisante et la plus complète. Les mouvemens intimes de recomposition seront en raison directe des mouvemens de décomposition, et, sans avoir besoin de retomber dans l'hypothèse, en admettant que cette décomposition permette à l'économie d'expulser certains fluides spéciaux à la scrofule, on est forcé de reconnaître que l'organisme devra de la sorte arriver promptement à de profondes modifications, sinon à un renouvellement complet.

Nous sommes donc de l'avis de M. Gillebert, et nous partageons sa prévention favorable pour l'emploi des procédés hydriatriques contre la scrofule. Du reste tous les médecins, et, nous l'avons dit, ils sont nombreux, qui regardent comme indispensable l'intervention de l'hygiène dans le traitement de l'affection scrofuleuse, seront conduits par la logique à se ranger de la même opinion. Car, nous le répé-

terons encore, faire de l'hydrothérapie, n'est-ce pas, jusqu'à un certain point, faire de l'hygiène? N'est-ce pas, en effet, être dans le domaine de l'hygiène que de régler et de diriger certaines fonctions, en usant d'influences naturelles, que de prescrire des applications d'eau froide à la surface du corps, que de provoquer la suractivité de la transpiration par des moyens extérieurs?

Du reste des médecins ont depuis long-temps prescrit les bains froids contre la scrofule. Les hydrothérapistes n'ont fait, quant à présent, que suivre des préceptes établis. Seulement ils ont multiplié, ils ont varié les différens modes d'application extérieure de l'eau froide; ils ont généralisé son emploi, et ils sont arrivés à en systématiser l'usage. C'est ainsi que les différentes douches, les aspersions, les lotions, les immersions, les demi-bains, les bains de flots, les ablutions, les frictions, les fomentations sont autant de procédés dont ils se servent journellement pour appliquer l'eau froide à la surface du corps. Il faut dire, il est vrai, qu'en définitive, tous ces procédés, avec des nuances et des différences de vivacité et d'étendue d'action, arrivent à produire un effet du même genre que celui déterminé par les bains froids. Seulement cette multiplicité de moyens permet de graduer l'emploi de l'eau froide, de façon à ménager la susceptibilité du malade, et à n'arriver aux plus énergiques qu'après avoir passé par les moins actifs. Il faut dire cependant qu'il n'y a pas entre eux tant d'analogie qu'ils ne présentent que des différences d'activité. Il en est, et les douches sont les premiers de ceux-là, qui remplissent des indications très-spéciales, et, en général, chacun trouve son application plus efficace dans certains cas particuliers.

Nous ne pensons pas du reste entrer dans de plus longs détails sur le traitement hydriatrique en lui-même. Quand nous aurons énuméré le régime, l'administration à hautes doses de l'eau froide à l'intérieur, son application multiforme à l'extérieur et la sudation, chacun saura en quoi il consiste, et nous nous renfermerons ainsi dans les limites dans

lesquelles s'est renfermé l'auteur lui-même du mémoire dont nous avons l'honneur de vous soumettre l'analyse.

M. Gillebert termine la partie théorique de son travail en proclamant la supériorité du traitement hydrothérapique sur les médications empruntées à la matière médicale et sur les bains de mer et les bains minéraux. La comparaison, dit-il, ne lui paraît pas favorable à l'iode et à ses composés. Mais il oublie que cette comparaison n'est pas possible, parce que l'un des termes au moins est trop incomplet. M. Gillebert, en effet, ne donne que trois observations à l'appui de ses idées, et qu'est-ce que trois observations pour démontrer la supériorité d'un traitement dans une maladie aussi longue, aussi compliquée, aussi variable dans ses élémens et dans ses degrés de manifestation? Il est évident que trois faits ne peuvent suffire pour décider la question. Pour notre compte, nous regrettons, nous qui croyons à l'efficacité de l'hydrothérapie, que cette efficacité ne soit pas mieux confirmée par des preuves suffisantes. Comme d'autre part l'iode et ses composés nous ont toujours paru mériter aussi une grande confiance, nous croyons raisonnable de ne les point abandonner. Parce que l'on a un bon moyen à sa disposition, on ne doit pas renoncer à un autre qui peut être aussi utile, d'autant plus qu'ils peuvent se suppléer. Celui-ci peut réussir là où celui-là aura échoué. Il n'est point en médecine de moyens toujours efficaces; c'est pourquoi il ne faut pas dédaigner ceux même qui paraissent doués d'une vertu inférieure.

M. Gillebert aurait dû songer qu'il n'est point de partisan de l'iode, ou des préparations de noyer, ou des bains de mer, ou des bains minéraux, qui ne puisse lui opposer, pour combattre ses théories, trois faits susceptibles de paraître, à la lecture, aussi concluans que les siens. Et ils se feraient tous autant illusion que M. Gillebert s'ils s'écriaient comme lui : « L'expérience démontre que la diathèse scro-« fuleuse la plus prononcée peut céder en quelques mois « aux effets de la cure hydrothérapique. » L'expérience, en

médecine, est l'œuvre du temps; elle résulte d'observations successives bien nombreuses et de bien longues séries de faits. Or le système hydrothérapique est encore bien jeune; les faits qu'il a produits sont encore en petit nombre. M. Gillebert commence son travail par exprimer son étonnement de ce que ses confrères en hydriatrie ne se sont pas occupés davantage de l'application de leur système thérapeutique à la scrofule; de ce que cette question, à juste titre importante à ses yeux, est à peine effleurée dans leurs ouvrages; de ce que les chefs d'établissemens n'ont pas même paru pressentir l'efficacité du traitement hydrothérapique dans la maladie scrofuleuse. Il faut bien admettre après cela que la question est encore obscure, puisque les chefs d'établissemens, c'est-à-dire ceux qui pratiquent, ceux qui appliquent les principes hydriatriques, ne l'ont pas même pressenti. Où est donc l'expérience dont parle M. Gillebert? Ce n'est pas évidemment dans les trois faits par l'exposé desquels il termine son travail.

Le premier de ces faits est celui d'une jeune fille très-bien portante jusqu'à treize ans et demi. A cet âge, elle fut atteinte d'une fièvre typhoïde grave qui ébranla profondément sa santé. A quatorze ans, perte d'appétit; teinte blafarde de la peau, élargissement des ailes du nez, épaississement de la lèvre supérieure, engorgement des glandes cervicales; puis, quelques mois plus tard, tuméfaction dure et douloureuse de la deuxième articulation du doigt médius aux deux mains. Notons que, malgré ces symptômes, le développement général ne s'était pas interrompu chez la malade. L'huile de foie de morue et l'iode, tour-à-tour employés pendant huit mois, demeurèrent sans succès. Environ un an après l'apparition de la maladie, la jeune fille entra dans l'établissement de M. Gillebert. Elle subit un traitement hydriatrique pendant trois mois, et elle sortit guérie.

Cette observation n'est pas de celles qui peuvent autoriser M. Gillebert à dire que la diathèse scrofuleuse la plus

prononcée cède en quelques mois au traitement hydrothérapique. Ici l'affection n'était pas invétérée, puisqu'elle ne datait que d'un an. Elle s'était montrée à l'époque de la première menstruation, après une maladie à convalescence longue, chez une jeune fille qui avait joui jusqu'à treize ans et demi de la meilleure santé, et avait même présenté jusque-là les traits du tempérament sanguin. Nous acceptons que la jeune fille était bien devenue scrofuleuse; mais on conviendra avec nous que l'affection n'était pas intense et que ce fait n'est pas un argument tout puissant en faveur de l'hydrothérapie.

La deuxième observation est celle d'un enfant très-lymphatique qui présenta à l'époque de la deuxième dentition des signes évidens de scrofules : diathèses catarrhales se manifestant aux yeux, au nez, dans les intestins; engorgement des glandes cervicales et sous-maxillaires, tumeur cellulaire à la face dorsale du poignet droit. On n'obtint que des améliorations passagères par un traitement dépuratif (douce-amère, calomel et rhubarbe) et par les bains de mer. A neuf ans on le soumit au traitement hydrothérapique, et, après trois mois et demi, la guérison était assurée. Du reste, pour ne la pas compromettre, l'enfant continua encore long-temps chez lui l'emploi de ceux des procédés hydriatriques qui étaient d'un usage facile hors d'un établissement spécial.

Ce fait, beaucoup plus concluant que le précédent, a de la valeur et peut supporter un examen rigoureux.

La troisième observation est celle d'un jeune homme de vingt-sept ans. C'est lui-même qui donne le récit de sa maladie. Il dit avoir éprouvé, au sortir de nourrice, ses premières atteintes de la scrofule, qui n'attaqua que les jambes, mais au point de le forcer de passer au lit une partie de sa jeunesse. A seize ans (nous citons textuellement) il avait tous les vestiges d'une scrofule ancienne sur le pied gauche, avec une fistule sous la cheville du pied droit. Du reste, son séjour dans un collége, au sommet d'une montagne,

dans un air vif et sain, avait vers cette époque, prodigieusement développé ses forces physiques et sa taille. Néanmoins des abcès froids, laissant après eux des ulcérations, se produisirent encore sur le pied gauche, dont l'articulation était toujours notablement engorgée. Traitement ioduré combiné avec les eaux de Bourbonne. Après deux mois, mieux sensible; la seconde année l'engorgement avait à peu près disparu; les ulcères étaient cicatrisés; toutefois il restait une presque ankilôse de l'articulation du pied et des orteils (nous continuons à citer), avec un gonflement anormal, paraissant osseux du coude-pied. La fistule du pied droit persistait, mais présentait bon aspect. De plus, atonie générale, oppression, disposition catarrhale, faiblesse d'organes. C'est dans cet état qu'il entra chez M. Gillebert. Après cinq semaines, le malade sortit, contraint qu'il était par ses affaires. L'écoulement fistuleux avait cessé; l'articulation malade avait plus de mouvement et de force; état général complètement bon.

Nous ne dissimulerons pas la défiance que nous inspire cette observation. Il ne nous suffit pas que le malade se dise scrofuleux depuis son temps de nourrice pour admettre le fait comme démontré. Nous ne retrouvons pas dans le récit qui précède le tableau de la vraie scrofule. Le médecin, pas plus que le malade, n'a pris soin de nous édifier sur la présence ou l'absence des symptômes concluans à ce sujet. L'état même dans lequel est sorti le malade, après cinq semaines de traitement, nous inspire des doutes sur la nature de la maladie. Il n'est point d'hydrothérapiste assez convaincu et assez confiant dans son système pour admettre ou pour avancer qu'un scrofuleux de vingt-sept ans, malade depuis son séjour en nourrice, peut être, en cinq semaines, presque complètement guéri. Cette observation démontre, si l'on veut, que par le traitement hydriatrique on peut obtenir des résultats remarquables; mais elle ne saurait démontrer que c'est spécialement contre la maladie scrofuleuse, car l'existence de la scrofule

nous paraît, dans cette circonstance, très-problématique.

Nous ne pouvons en terminant que regretter l'insuffisance des faits apportés par l'auteur à l'appui de sa théorie; nous regrettons l'insuffisance des détails, l'insuffisance du nombre, d'autant plus qu'étant sur plusieurs points importans de l'avis de l'auteur, nous sommes persuadé qu'il ne serait pas difficile de réunir des faits et plus nombreux et plus concluans pour prouver l'efficacité de l'hydrothérapie contre la scrofule. Quoi qu'il en soit, comme le sujet est important, comme il est du plus haut intérêt d'étudier les moyens les plus capables de combattre une maladie aussi opiniâtre et aussi répandue que la scrofule; comme il est à désirer que l'on cherche à s'éclairer plus complètement sur la valeur pratique des procédés de l'hydrothérapie; comme les faits qui peuvent jeter quelque lumière sur ces graves questions sont malheureusement rares et qu'on néglige en général de les recueillir; comme enfin le travail que nous venons d'analyser est des plus recommandables sous beaucoup de rapport, nous avons l'honneur de vous proposer de l'insérer dans les annales de la Société. Ce sera un document que tous ceux qui aborderont les questions soulevées tout-à-l'heure pourront utilement consulter.

PUNITION D'UN CALOMNIATEUR AU XIVe SIÈCLE;

Par M. de Vassal.

Séance du 17 novembre 1848.

Messieurs,

En compulsant les vieux registres sur lesquels les greffiers des justices seigneuriales consignaient le résumé des audiences, il nous est venu souvent la pensée de faire le relevé des peines que la féodalité infligeait aux criminels

ou aux simples délinquans, et de placer en regard de ces moyens de répression employés par nos ancêtres, ceux que prescrivent nos codes actuels. Nous espérons pouvoir un jour exécuter ce projet; en attendant, permettez-nous de vous raconter comment en 1370 un calomniateur était puni.

Au commencement de novembre, Jean Bréviende, paroissien de Saint-Jean-de-la-Ruelle, se trouvait à Orléans dans un lieu public, probablement une taverne, et disait comme quoi, un mois auparavant, il avait été pris à Artenay par les Anglais qui couraient le pays et mené à Lengenerie; que là il s'était trouvé en présence du terrible Canole et du roi d'Angleterre, et qu'il avait entendu le premier s'exprimer ainsi : Mon sire, n'ayez pas peur, car vous avez un bon ami dans Henri de Lovain.

Or, cet Henri de Lovain était capitaine d'Orléans et gardien de la Tour-Neuve; c'est dire que le salut de la cité était remis entre ses mains.

Ceux qui entendirent le récit de Bréviende furent donc effrayés du danger qui menaçait la ville, et ils s'empressèrent d'en informer le bailli.

Celui-ci, loin de saisir avec empressement cette occasion pour se donner de l'importance et d'en faire grand bruit, résolut de recourir à des informations secrètes, lesquelles lui semblaient présenter le double avantage de conduire plus sûrement à la vérité, et de ménager l'honneur d'un accusé peut-être innocent. Jehan Riole savait allier la prudence à la fermeté, et pensait que le juge devait ressembler à un père qui cache les défauts de ses enfans jusqu'à ce que le bien général de la famille rende nécessaire une correction publique. Jehan Riole était un de ces hommes de justice si rares autrefois et si nombreux aujourd'hui.

Le bailli fit comparaître Bréviende devant son siége et lui demanda si ce qu'il avait dit était vrai.

— Je jure, répondit Bréviende, que j'ai été pris à Artenay par les Anglais, et qu'en la compagnie de Canole et

d'un grand-maître malade porté dans une litière et servi à genoux par Canole, j'ai été conduit dans la grande hôtellerie de Lengenerie. Là, on me mit dans une huche à blé, avec onze hommes et une femme. Quand on nous eut enfermés dans cette huche, j'entendis Canole dire au grand-maître : Mon sire, n'ayez pas peur, et vous aurez le cœur net de ce qui vous préoccupe, car vous avez un bon ami et un bon appui dans Henri de Lovain.

— Ceux qui étaient prisonniers avec vous, reprit le bailli, ont-ils également entendu ces paroles ?

— Bien certainement ! Je me rappelle même que deux d'entre eux étaient de Pithiviers-le-Châtel.

Le bailli ordonna à Jehan Chiefdeville, notaire, qui remplissait les fonctions de greffier, de se transporter sur les lieux, afin de vérifier les faits allégués par Bréviende. Chiefdeville s'acquitta avec célérité et intelligence de sa mission et en rendit compte ainsi :

« Arrivé à Lengenerie, dit-il, je me suis enquis du séjour de Canole, et les bonnes gens du lieu m'ont assuré que jamais Canole n'avait couché à Lengenerie ; mais que ce capitaine et le roi d'Angleterre avaient logé à Sougy. Je suis entré ensuite dans la grande hôtellerie en demandant à voir la huche à blé ; il n'y en avait pas. J'ai visité successivement les maisons du village et n'ai trouvé de huche nulle part. Enfin j'en ai découvert une dans l'hôtel de St-Ladre ; mais elle était si petite que huit personnes couchées les unes sur les autres n'auraient pu y entrer. Une vieille m'a dit en outre qu'elle et un jeune enfant étaient les seuls prisonniers que les Anglais eussent faits, et que, durant sa captivité, elle avait entendu les ennemis dire que Canole et le roi couchaient à Sougy.

Le bailli fit en outre prendre des informations à Pithiviers afin de savoir si deux habitans de ce lieu avaient été faits prisonniers par les Anglais. Le capitaine de la ville répondit que ce malheur n'était arrivé à personne.

Le mensonge était donc évident, néanmoins Bréviende

persista dans son dire, et le bailli se crut obligé de l'envoyer à Lengenerie accompagné de Chiefdeville, afin qu'il montrât à ce dernier la grande huche à blé qui lui avait servi de prison. Bréviende ne put la découvrir. Il fut obligé de convenir que les faits racontés par lui étaient faux.

— C'est Guillaume Garbot, ajouta-t-il, qui m'a poussé à tenir ce propos. Un jour que je travaillais à ses vignes, il vint me trouver, me dit qu'il haïssait Henri de Lovain, et que si je voulais répéter certaines paroles, dans un lieu public, il me donnerait cinq blancs. Et de fait il me les a donnés.

Guillaume Garbot fut mandé au Châtelet. Informé de l'accusation portée contre lui, il répondit :

— Bréviende ment faussement et mauvaisement, et je le prouverai par duel.

En parlant ainsi, Garbot jeta son gant à terre en signe de défi.

— Bréviende, dit le bailli, maintenez-vous votre accusation?

— Oui, j'y persiste.

— Eh bien! levez le gage de bataille.

Mais Bréviende qui était aussi poltron que menteur ne voulut pas y toucher.

— Vous n'avez pas d'autre alternative, reprit le bailli, que d'avouer avoir faussement accusé Garbot ou d'accepter son gage.

— Mais, je ne veux pas me battre....; d'ailleurs, j'ai menti..., j'en conviens.

— Dites-vous maintenant la vérité?

— Oui, je jure par tout ce qu'il y a de plus saint que les paroles précitées sont controuvées. Je les ai dites afin de me venger d'Henri de Lovain qui veut me forcer à aller au guet, et je les ai ensuite attribuées à Garbot pour le punir d'avoir conversé trop intimement avec ma femme.

Le bailli, à cette dernière déclaration, se détourna avec

dégoût de Bréviende et consulta ses assesseurs au sujet de la peine que ce calomniateur méritait.

Bréviende fut condamné à être mis au pilori, par trois samedis consécutifs, depuis l'heure de Prime jusqu'à celle de Nones, et à être marqué d'un fer chaud en quatre endroits du visage, au front, sur les deux joues et au menton.

Bréviende, en parlant dans une taverne, avec l'intention avouée de faire parvenir ses paroles aux oreilles de la justice, avait donné à la calomnie autant de publicité qu'en comportait le siècle où il vivait. Il avait en outre diffamé un fonctionnaire public en s'attaquant au gouverneur de la ville.

Nous pouvons donc comparer son délit à celui prévu et puni par les articles 1 et 16 de la loi du 17 mai 1819; et si Bréviende vivait de nos jours, il serait passible d'un emprisonnement de huit jours à dix-huit mois et d'une amende de 50 à 3,000 francs.

Les peines différentes appliquées au même délit, à 478 ans de distance, font ressortir la physionomie des deux siècles. Dans le XIVe, nos ancêtres, nourris des principes sévères du devoir et de la vertu, plaçaient l'honneur au-dessus de tout. Et le juge, pour rendre le vice abhorré, imprimait au front du coupable un stigmate infamant. Dans le XIXe siècle on aime à l'excès la liberté et l'argent; aussi la loi en prive-t-elle le coupable, soit partiellement, soit en totalité, suivant la gravité du crime ou du délit.

Quand on s'adresse à des esprits éclairés, il faut être avare de réflexions et prodigue de preuves; en conséquence, messieurs, nous terminons notre récit et nous mettons sous vos yeux le document d'où nous l'avons extrait.

ASSISES d'ORLIENS tenues par nous Jehan RIOLE *bailly d'Orliens, le lundi quart jour de novembre l'an* mil ccc lx et dix, *présens le* VICOMTE *d'Orliens Giles* GUERET, *le* GRENETIER *le* RECEVEUR *d'Orliens Jehan* YTASSE *Estienne* GARBOT *maistre Guillaume* GARBOT *Guillaume* TURPIN *maistre Jehan* GUITOIS *Jehan* MALETON *Symon* TASSOUART *Jehan* MELORDIN *Geoffroy* LUQUE *Yvon* LEBRETON *Guillaume* DESCHIELLES *Bernart de* BELLESVOIES *Jehan* LE BUEF *Raoulet* RENART *Pierre* LEROUX *Jodoin* A LA GUEULLE *Geoffroy* BRUYANT *maistre Jehan* SIROT *Guiot* PUISVOLANT *Jehan* LEBARBELIER *Guillaume* LEMOINE *Colin* PIQUART *et plusieurs autres.*

PUNITION D'UN CALOMNIATEUR.

REGISTRE DES ASSISES POUR 1368, 1369 ET 1370.

(Feuillet 156.)

Pour ce que naguerres nous fut rapporté que Jehan de Breviende de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle, avoit dit en la ville d'Orliens en certain lieu et presens certaines personnes que quant Quanolle et sa compaignie Anglois et ennemis du royaume furent en la Beausse, c'est assavoir environ un mois a, il avoit esté pris desdiz Anglois, a un samedi nuit en la ville d'Artenay et et d'illec mené, en la compaignie dudit Quanolle à l'Engenerie, et que il avoit oy que ledit Quanolle dist a un grant maistre, que l'en diset estre le roi d'Angleterre, lequel se faisoit conduire et mener dans une litiere pour ce que malade estoit, telles paroles, mon sire n'ayez pas paour, car vous avez un bon ami en Henri de Lovain. Nous voulans savoir dudit foit verement la vérité, considéré que ledit Henri estoit et est capitaine d'Orliens et garde de la Tour-Neuve qui est la clef de ladite ville, pour pourveoir sur ce einsi qu'il appartiendroit, mandasmes pardevant nous ledit Bréviende et sur ce que dit est dessus l'interrogasmes et examinasmes par serment au mieulx et plus diligemment et secretement que nous oncques peusmes.

Lequel Breviende nous dist jura et afferma par son serment qu'il avoit esté pris desdiz Anglois a Artenoy à un samedi nuit et que en la compaignie de Quanolle et d'un grant maistre malade que l'en menait en une litiere, lequel l'en disait estre le roy d'Angleterre, et lequel il avait veu servir a genouz par ledit Quanolle, il avait esté mené en la grant hostellerie de Langenerie

et que en une grant huche a blé qu'il disoit estre en une des chambres de ladite hostellerie en laquelle estoit logié ledit Quanolle et ledit grant maistre et autres, il, XI hommes et une femme, avoient esté mis et emprisonnez, et avoit oy que ledit Quanolle dist audit grant maistre, mon sire n'aiez pas paour, quar vous aurez votre cuer cler de ce que vous avez en pensée, quar vous avez un bon ami et un bon apuy en Henri de Lovain. Disoit oultre ledit Breviende que ce fait il avoit publié et dit come vray pour le bien du pais, et que de ceulx qui mis furent o lui en ladite huche, les deux estoient de Pethiviers le Chastel qui bien oy avoient les dites parolles.

Pour laquelle chose nous desirant savoir la certaineté de ce que disoit, envoyasmes audit lieu de Lengenerie Jehan Chiefdeville notaire (afin de) savoir se ledit Quanolle avoit oncques esté audit lieu et se en ladite grant hostellerie estoit ladite huche à blé, lequel notaire ala audit lieu et nous rapporta qu'il avoit esté en ladite hostellerie et en toutes les autres hostelleries et maisons de la dicte Engenerie et qu'il avoit trouvé par des bonnes gens du lieu que oncques ledit Quanolle n'avoit illec esté, mais avoit esté lui et ledit grant maistre logiez à Sougy, oultre que en la dicte hostellerie n'avoit aucune huche a blé, ne en hostel qu'il fust audit lieu fors une petite qui estoit en l'ostel de saint Ladre, en laquelle huit personnes couchez l'un sus l'autre ne pouvent bonement entrer, et que il avoit parlé a une femme qui prisonniere avoit esté desdiz Anglois oudit hostel saint Ladre la nuit que plusieurs Anglois feurent audit lieu, laquelle li avoit dit que elle vit ladite huche et que oncques personnes ne fut dedans mis, ne n'avoient lesdits Anglois prisonniers aucuns en icellui hostel fors elle et un jeune enfant, et que lesdits Anglois disoient celle nuit que ledit Quanolle estoit loigié a Sougi. Et après ce feismes savoir par devers le capitaine de Pethiviers, se aucuns dou pais avoient esté pris desdiz Anglois et menez audit lieu de Lengenerie, et fut trouvé que non, pour quoy, nous véant que nous ne trouvions pas vray ce que disoit ledit Breviendé pour plus estre certain du fait et savoir se il disoit vray ou non envoiasmes de rechief audit lieu de Lengenerie ledit notaire, et feismes avec lui aler ledit Breviende pour lui monstrer ladite huche, lesquelx alerent audit lieu et ne fut trouvé aucune chose de ladite huche ne de ce que avoit dit ledit Breviende si come nous rapporta ledit notaire. Si, considerasme que ledit Breviende avait menti et que aucun li avoit ce fait dire et pour ce le interrogasmes diligemment

sur les choses dessus dites, lequel les affirma estre vrayes plus fort que devant et tantost après einsi come nous li monstrions qu'il avoit faux donné, entendant, dist et affirma par son serment que il n'estoit rens de ce qu'il avoit dit et que Guillaume Garbot dit le bonet le li avoit fait dire pour ce que il disoit que ledit Henri le haroit pour ce que il avoit volu rafecter sa chamberiere et que ledit Garbot li dit que il deist les dittes parolles en lieu que elles nous peussent estre rapportées et les li dist en ses vignes a un jour qu'il l'avoit alloué a parer les rayes, et peut dire ce, li aiant ledit Garbot donné v blancs. Si feismes venir ledit Garbot et li dist ledit Breviende que il li avoit fait dire les parolles dessusdites, sur quoy respondit ledit Garbot que ledit Breviende mentoit faussement et mauvaisement, et contre ledit Breviende en gita son gaige en jugement, lequel gaige icelui Breviende ne vost lever, sur ce sommé suffisamment. Si reteinsmes prisonniers lesdits Garbot et Breviende, et apres parlasmes audit Breviende, disanz que il ne chargast pas ledit Garbot de chose qui vraye ne fust, ou qu'il acceptast le gaige se vray estoit, lequel après plusieurs parolles dist et déposa par son serment, que toutes les parolles et le fait dessusdits il avoit controvées et que oncques aucune chose n'en avoit esté, et avoit de tout menti, et que lesdites parolles il avoit controvées et dites sur ledit Henri pour ce que il le vouloit faire aler au guet, et après avoit ce mis sus audit Garbot pour ce que il veust pieca rafecter sa feme, et toutes ces choses confessa et aujourdui confessées en jugement.

Pour quoy, nous oy ladite confession, considere sa renomée et tout ce qui est fait à considérer en ceste partie, et eu sus conseil aus saiges assistans en ceste assise, avons ledit Garbot mis hors de prison, et après pour le fait dessusdit et ce qui s'en est ensuy en par jurement et aultrement, avons ledit Breviende condempné et condempnons par notre sentence et jugement, a estre mis au pilori par trois samedis, de Prime jusques à Nonne, et a estre signé d'un fer chaut ou visage en quatre lieux, c'est assavoir ou front es deux joes et sur le menton.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE DOCUMENT HISTORIQUE CI-DESSUS ;

Par M. Frémont.

Séance du 27 avril 1849.

Messieurs,

M. de Vassal vous a récemment fait la lecture d'un document historique intitulé : *Punition d'un calomniateur au* XIVe *siècle.* Cette production littéraire de notre honorable collègue a le même charme de style et le même mérite d'observation que les légendes du *Pont-au-Chien*, du *Chêne-de-l'Evangile*, du *Puits-de-St-Sigismond*, du *Serment-de-Famille* et de tant d'autres écrits de ce genre, déjà publiés dans vos *Mémoires.*

Cette fois notre habile chroniqueur a voulu mettre en regard la punition infligée au calomniateur du XIVe siècle et celle appliquée au calomniateur du XIXe. Le premier *sera mis au pilori par trois samedis, de Prime jusques à Nonne, et à estre signé d'un fer chaut ou visage en quatre lieux, c'est assavoir ou front es deux joes et sur le menton.* Le second subira une peine d'emprisonnement qui ne pourra excéder dix-huit mois et une amende qui ne pourra s'élever au-dessus de 3,000 francs (art. 16 de la loi du 17 mai 1819).

Le calomniateur du XIVe siècle était Orléanais, il s'appelait Jean Breviende. Il avait, au commencement de novembre 1370, accusé hautement, dans une taverne d'Orléans, Henri de Lovain, capitaine et gardien de la Tour-Neuve, de s'entendre avec le roi d'Angleterre et le terrible Canole pour leur livrer la ville. Une instruction fut ordonnée, et Breviende, convaincu de calomnie, chercha à se disculper en disant qu'il avait été poussé à tenir ce pro-

pos par un certain Guillaume Garbot. Ce Breviende était décidément un méchant homme, car il fut obligé de reconnaître plus tard qu'il avait encore faussement accusé Garbot, parce qu'il voulait se venger de lui et le punir d'avoir conversé trop intimement avec sa femme. Il est à croire, dans l'intérêt de la mémoire de la dame Breviende, que son mari a inventé une troisième calomnie pour atténuer la seconde.

Tout compte fait, Breviende était donc accusé en justice d'avoir calomnié un dépositaire de l'autorité publique et un simple particulier, double délit, qui le 4 novembre 1370 fut porté devant la cour d'assises d'Orléans, présidée par le bailly Jehan Riole, et puni du pilori et du fer chaud.

Ce châtiment est sévère, mais il s'explique pourtant lorsqu'on se reporte à l'idée qu'on se faisait d'un calomniateur dans les temps anciens.

Si vous voulez me le permettre, messieurs, j'essaierai de rajeunir ici une sublime vieillerie pour vous faire comprendre combien la calomnie se présentait hideusement à l'esprit des peuples de l'antiquité. Le célèbre Apelles, après avoir échappé an supplice dont il faillit être victime pour avoir été faussement et calomnieusement accusé d'une conspiration contre Ptolémée, fit un admirable tableau. Ce grand peintre avait placé sur la droite la Crédulité aux longues oreilles, tendant les mains à la Calomnie qui s'avançait. L'Ignorance, sous la figure d'une femme aveugle, était auprès de la Crédulité, de même que le Soupçon représenté par un homme agité d'une inquiétude secrète et s'applaudissant tacitement de quelque découverte. La Calomnie, sous la forme d'une femme charmante, mais au regard terrible et enflammé, occupait le milieu du tableau, secouant de la main gauche un flambeau allumé, et traînant de la droite par les cheveux l'Innocence, représentée par un enfant, qui levait les mains au ciel et semblait prendre les dieux à témoins. L'Envie aux yeux perçans et au visage pâle et maigre, précédait la Calomnie, et elle était

suivie de l'Embûche et de la Flatterie. On voyait dans l'éloignement la Vérité qui s'avançait lentement sur les pas de la Calomnie et qui conduisait le Repentir en habit lugubre, ayant les yeux baignés de larmes et le visage couvert de honte.

Vous me pardonnerez d'avoir reproduit ici l'allégorie d'Apelles, car c'est un nouvel hommage rendu à son génie.

La peine du talion, qui est de faire supporter à l'accusateur le châtiment que la fausse délation pouvait provoquer contre l'accusé, était celle qu'on appliquait chez les Egyptiens, les juifs et les Romains. Plus tard la loi Remmia fut promulguée à Rome contre les calomniateurs, et alors on leur imprimait avec un fer chaud la lettre K sur le front. Constantin abrogea cette loi, et depuis, à Rome comme chez nous, les peines auxquelles on a condamné le calomniateur ont été arbitraires et relatives à la qualité du fait et à la gravité des circonstances.

On ne doit donc pas trop s'étonner que le bailli d'Orléans ait appliqué à Breviende la peine du fer chaud; en effet, les circonstances étaient graves, et pour bien juger la disposition des esprits des habitans d'Orléans au 4 novembre 1370, il faut se rappeler les désastreux événemens dont notre province avait été le théâtre.

En 1367, Edouard III, se dirigeant sur Paris avec son armée, résolut de faire le siége d'Orléans, et nos compatriotes, pour se préparer à une héroïque résistance, détruisirent et ruinèrent eux-mêmes les faubourgs de la ville « qui, selon François Lemaire, étaient plus grands, riches « et populeux que l'ancienne ville, et qu'on estimait les « plus beaux qu'aucune ville de France, et dans iceux ils « firent démolir les églises, les couvens, jugeant que l'en« nemi pourrait s'en servir pour forteresse et retraite. » En juillet 1370, c'est-à-dire quelques mois avant la calomnie, Robert de Canole, que Breviende accusait de s'entendre avec Henri de Lovain pour livrer la ville d'Orléans aux Anglais, ravageait la Beauce à la tête de six mille hommes

d'armes, et s'avançait vers Orléans en traversant la Sologne. Le juge, qui condamnait avec tant de sévérité le calomniateur Breviende, ne savait pas alors que l'année suivante Robert de Canole serait exterminé en Poitou avec toute son armée par l'illustre Duguesclin.

Si, de nos jours, un calomniateur de la force de Breviende était traduit devant les tribunaux, il ne subirait pas la peine du fer chaud, même sur l'épaule droite, car la marque est abolie (1); il ne subirait pas la peine du pilori, car l'exposition publique est rayée de nos Codes. Les tortures légales d'autrefois, heureusement pour l'humanité, ont été proscrites par la civilisation; ainsi les peines de la question, de l'écartellement, du feu vif, de la roue, de la décollation, du fouet, de la langue coupée, de la claie, de la pendaison sous les aisselles, etc., etc., ne sont plus pour nous que de barbares souvenirs, et nous aimons mieux reposer notre esprit sur le décret de l'Assemblée constituante du 14 août 1848 qui prononce l'abrogation de l'exposition publique et met bien en relief l'esprit d'indulgence qui anime le législateur de notre époque; il explique que cette peine dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le condamné et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la possibilité de la réhabilitation; que cette peine est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche fort peu le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le condamné repentant; qu'enfin le spectacle des expositions publique éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime.

Cependant, messieurs, ce sentiment de l'honneur est le

---

(1) Le rétablissement de la marque en France a été ordonné par la loi du 23 floréal an x; on avait coutume alors d'ajouter aux lettres qui portaient les empreintes destinées à flétrir les criminels le numéro du département dans lequel l'arrêt de condamnation avait été rendu. La Cour d'Orléans portait le n° 26, et ce numéro était le seul pour les départemens qui formaient le ressort de cette Cour. L'art. 20 du Code pénal de 1810 a maintenu la marque; il a été abrogé par la loi du 28 avril 1832.

plus impérieux des sentimens de l'homme civilisé. Il s'agrandit avec le progrès de la civilisation, et l'amour de la réputation s'accroît à mesure que les vices et les vertus se multiplient. L'homme de notre époque a plus besoin d'être honnête et juste, car la réputation est une propriété morale que chacun est jaloux de conserver. Pourquoi nos législateurs se montrent-ils moins sévères sur ce point que le législateur des temps anciens? C'est parce que les deux époques ne peuvent être comparées.

Et d'abord j'analyserai en quelques mots la législation qui nous régit. Elle a rayé la calomnie et ne s'occupe plus que de l'offense, de l'injure et de la diffamation.

La vie privée doit être murée, a dit Royer Collard, et la loi a posé en principe général que nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires; par conséquent la calomnie, à l'égard des simples particuliers, n'existe plus dans la loi française. Mais notre législation s'est empressée d'admettre une exception, et elle autorise la preuve lorsqu'il s'agit d'imputations dirigées contre les dépositaires ou agens de l'autorité pour des faits relatifs à leurs fonctions. Dans ce cas, la preuve des faits imputés met l'auteur de l'imputation à l'abri de toute peine. Il semble dès lors que les lois de 1819 et 1822, qui régissent encore la matière, auraient dû conserver à l'égard des agens de l'autorité le mot *calomnie* dont le Code pénal de 1810 s'était servi; car, en ce qui les concerne, il n'y a délit que si l'imputation est fausse. Dans le cas où elle est vraie, il y a bien diffamation, en ce sens que la réputation (*fama*) du fonctionnaire est entachée; mais cette atteinte à la réputation d'autrui n'est pas punissable; aussi je crois qu'on eût bien fait de ne pas rayer de la loi le mot *calomnie*, car en le plaçant à la suite des expressions *offense*, *injure*, *diffamation* appliquées à des cas divers et à des personnes différentes on aurait eu un système complet.

Quoi qu'il en soit, comme je le disais tout-à-l'heure, les peines prononcées contre l'offense, l'injure et la diffama-

tion ne peuvent être comparées, quant à leur gravité, avec celles qui étaient appliquées en 1370 au calomniateur, puisqu'elles se réduisent à des peines d'emprisonnement et à des amendes.

Pourquoi cela? je ne pense pas comme M. de Vassal que nos ancêtres fussent nourris de principes plus sévères que les nôtres au point de vue de l'honneur; mais je vois qu'une grande révolution s'est opérée dans les esprits depuis le XIVe siècle.

Les gouvernemens absolus ont fait place aux gouvernemens libres.

Les idées de repentir et de réhabilitation ont succédé aux idées de la flétrissure et d'une répression sans fin; le châtiment a été généralement appliqué avec moins de sévérité, et pour n'en citer qu'un exemple entre mille, la femme adultère, qui jadis était condamnée à mort ou bien fustigée et renfermée dans un monastère pour toute sa vie, après avoir été rasée et pris l'habit, n'est plus condamnée qu'à un emprisonnement qui ne peut excéder deux ans!

L'imprimerie, cette formidable découverte des temps modernes, est d'ailleurs venue donner à l'homme le moyen de faire voyager sa pensée avec une rapidité en quelque sorte électrique, et la polémique de chaque jour a, dans sa violence, propagé la diffamation bien autrement que ne l'eût fait la parole; la réplique a été permise et chacun en a largement usé. Alors si le délit est devenu plus commun, il a été considéré comme moins grave, puisqu'à côté de l'attaque se trouvait la défense. Il faut bien le reconnaître, notre société s'est en quelque sorte habituée à ces excès regrettables, et le dédain a souvent fait place au besoin de répression.

Je lisais il y a quelques jours les voyages en Amérique et en Italie de M. de Châteaubriand et j'ai noté ce passage :

« Un roi de l'île (Otaïti), le roi Pomario, s'est fait législateur : il a publié un code des lois criminelles en 19 titres, et nommé quatre cents juges pour faire exécuter

« les lois. Le meurtre seul est puni de mort. La calomnie « au premier degré porte sa peine : le calomniateur est « obligé de construire de ses propres mains une grande « route de deux à quatre milles de long et de douze pieds « de large. La route doit être bombée, dit l'ordonnance « royale, afin que les eaux de pluie s'écoulent des deux « côtés. Si une pareille loi, ajoute M. de Châteaubriand, « existait en France, nous aurions les plus beaux chemins « de l'Europe. »

Je vous demande pardon, messieurs, d'avoir fait une controverse de droit criminel à l'occasion d'une légende du XIVe siècle; mais M. de Vassal m'y avait en quelque sorte convié en disant au commencement de son œuvre qu'il espérait pouvoir faire un jour le relevé des peines que la féodalité infligeait aux criminels, et de placer en regard de ces moyens de répression employés par nos ancêtres ceux que prescrivent nos codes. Votre section des Belles-Lettres espère que M. de Vassal tiendra sa promesse; ce sera une bonne fortune pour l'Académie d'Orléans, et pour lui un moyen de publier enfin un ouvrage considérable dont on lui tiendra plus de compte dans le monde savant que de la publication de légendes et de documens historiques, qui, malgré leur charme, ne sont pas des œuvres sérieuses et vraiment dignes de son érudition.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE DU TOME VIII.

C.

E.

G.

I.

M.

N.

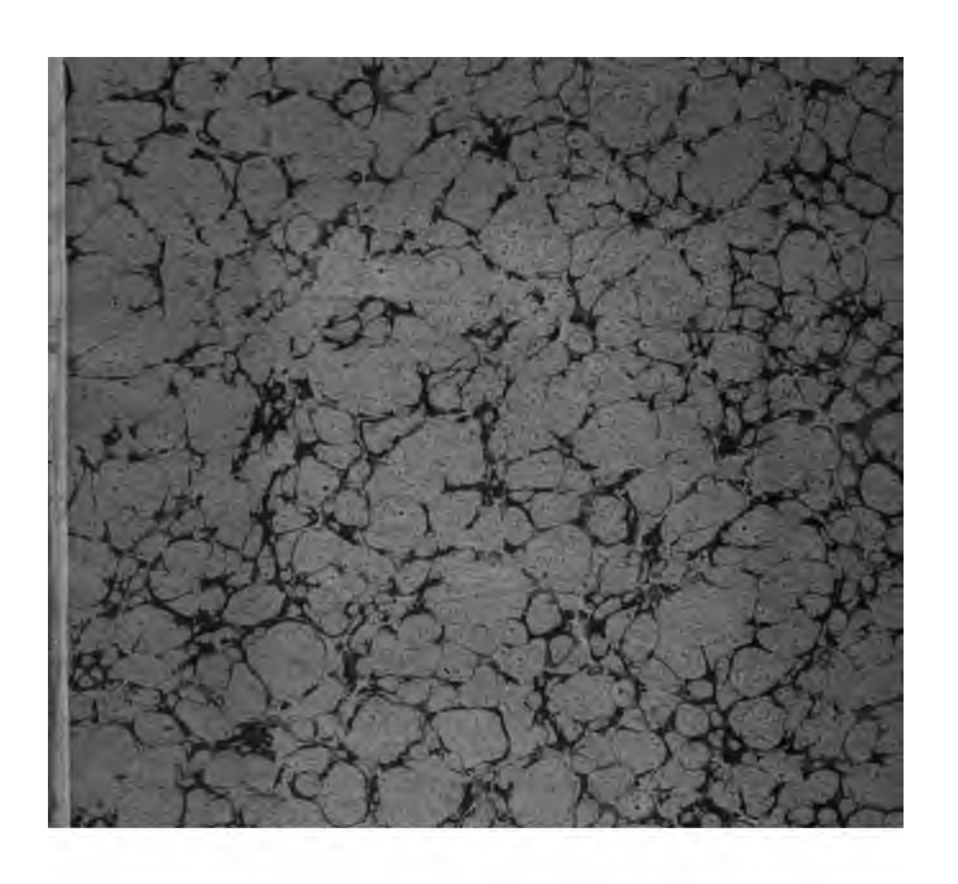
P.

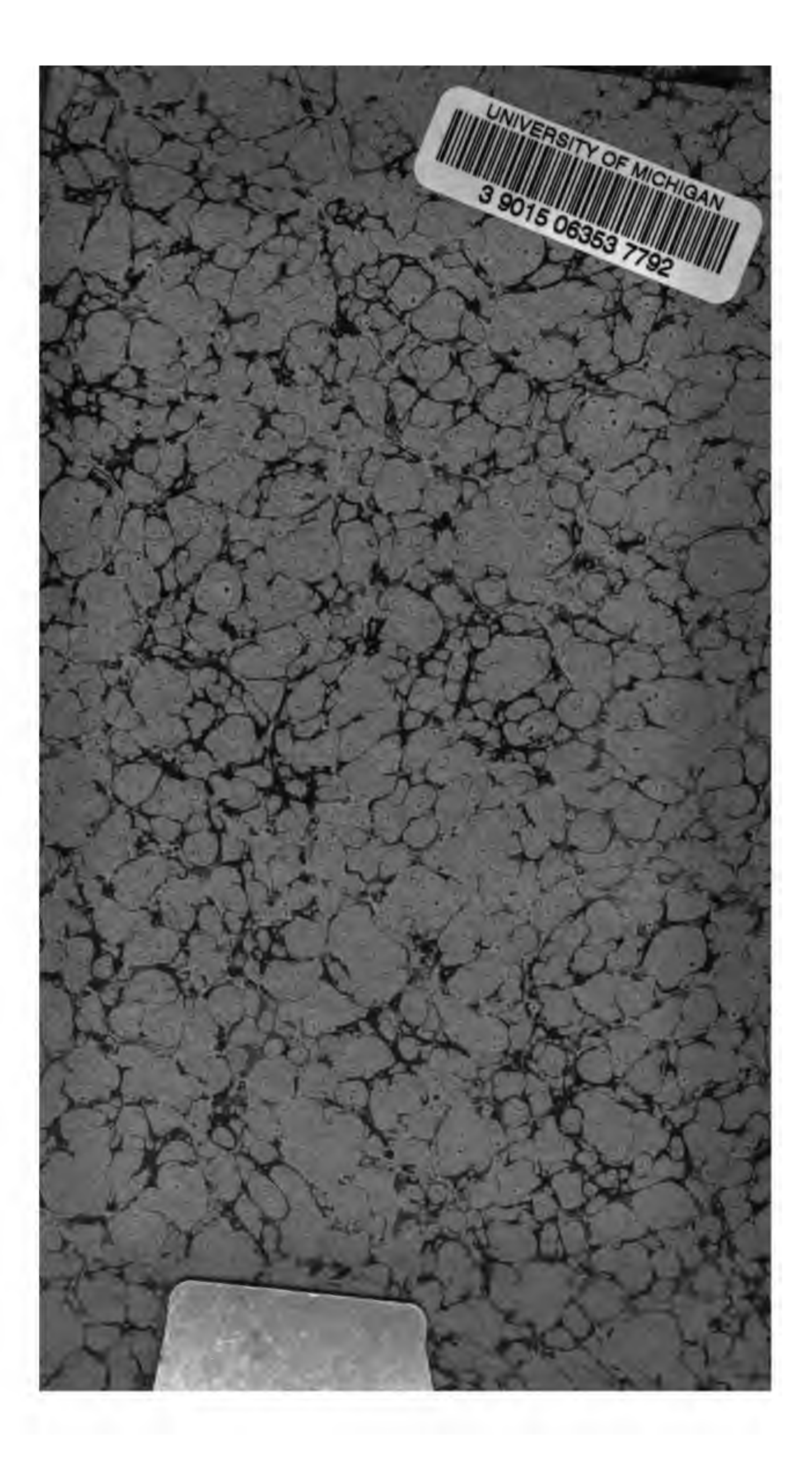
R.

S.

T.

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 7792

